Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 27
1925

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

LA PRÉTENDUE DÉFENSE D'ANTIPHON

En 1907, J. Nicole a publié quelques fragments d'un papyrus où il a pensé reconnaître le discours prononcé par l'orateur Antiphon pour sa propre défense (Λόγος περὶ μεταστάσεως)[1]. Cette hypothèse a été accueillie avec une faveur singulière. Seul, à ma connaissance, G. Pasquali l'a combattue dès 1908[2] : il a reçu l'approbation de J. Beloch[3]; mais, à l'ordinaire, on a ignoré ou négligé son article[4]. Dans l'excellente édition d'Antiphon qu'il vient de publier, M. Gernet a fait figurer, sans hésitation ni réserve, la partie intelligible des débris déchiffrés et identifiés par J. Nicole[5]. Il me paraît donc utile de reprendre la démonstration du savant italien, laquelle est, à mon gré, d'une force incontestable.

Lorsqu'on examine sans parti pris l'unique fragment qui présente un développement continu, on s'aperçoit que, pour le pouvoir attribuer à Antiphon, il en faut donner une interprétation à tout le moins fort arbitraire. Je reproduis la traduction due à L. Gernet :

« (Dira-t-on que j'aie souhaité la révolution, parce que, choisi pour) remplir quelque charge, j'avais eu le maniement de fonds considérables et que j'étais à la veille d'une reddition de comptes que je redoutais? ou que j'étais déchu de mes

1. *L'apologie d'Antiphon... d'après des fragments inédits sur papyrus d'Égypte.* Genève-Bâle, 1907.

2. *Studi storici per l'antichità classica*, I (1908) p. 46-57.

3. *Griechische Geschichte*, 2ᵉ éd., II, 1 (1914), p. 392, note 1. D'après une indication de G. Pasquali, *loc. laud.*, p. 54, M. Beloch a rejeté dès le début l'identification proposée.

4. Il n'est cité ni par K. Jander, *Oratorum et rhetorum graecorum fragmenta nuper reperta* (Bonn, 1913), p. 3, ni par Th. Thalheim, dans son édition d'Antiphon (Leipzig, 1914), p. 109; l'un et l'autre donnent pourtant une bibliographie détaillée. On n'en trouve nulle trace non plus dans Christ-Schmid, *Gesch. d. griech. Litteratur*, 6ᵉ éd., (1912), t. I, p. 551.

5. Antiphon, *Discours*, texte établi et traduit par L. Gernet (*Collection G. Budé*. Paris, 1923).

droits civiques? ou que je vous avais fait quelque tort? ou que je craignais un procès privé qui fut imminent? Non certes, car je n'étais dans aucune de ces situations. Dira-t-on que vous m'aviez frappé d'une forte amende? Ou que, mes ancêtres ayant eu des torts à votre égard... *(lacune)*... (En général, quand) on désire un changement de gouvernement, c'est ou bien pour échapper au châtiment de ses crimes, ou bien pour se venger du tort qui vous a été fait et ne pas subir de représailles : mais moi, je n'étais point dans ce cas. — Mais, disent les accusateurs, je composais des discours pour autrui, et je gagnais là-dessus. Eh bien, c'est ce qui ne m'aurait pas été possible sous l'oligarchie, tandis qu'en démocratie, je suis une puissance; moi qui suis versé (?) dans l'art de la parole, sous l'oligarchie, je devais m'attendre à n'avoir aucune considération, tandis qu'en démocratie j'en avais une grande. Allons, quelle raison avais-je donc de désirer un gouvernement oligarchique? Suis-je incapable de faire ce calcul? Seul des Athéniens, ne saurais-je reconnaître mon intérêt?... »

Selon J. Nicole, le sens général de tout le développement serait le suivant : Antiphon prenait les juges à témoin que, s'il avait participé à la révolution, ce n'était pas par intérêt personnel. Il s'efforçait de prouver que sa conduite avait été pure de tout mobile égoïste, et qu'il était allé à l'encontre de tout ce que lui conseillait son intérêt bien entendu[1]. Cette interprétation est reçue sans difficulté par Th. Reinach, Thalheim, M. Pohlenz[2], et d'autres érudits encore. En dernier lieu, L. Gernet écrit : « Antiphon faisait valoir son désintéressement et qu'il n'avait pas eu de visées personnelles dans le coup d'État ». C'est précisément ce qu'avec G. Pasquali je ne saurais admettre.

Si Antiphon s'est défendu d'avoir travaillé à l'instauration de l'oligarchie par un calcul d'intérêt, quelle raison positive a-t-il donnée de sa conduite? Car enfin, après avoir écarté un certain nombre de mobiles, il devait bien préciser ceux qui

1. J. Nicole, p. 18 et p. 21.
2. *Rev. Ét. Grecques*, 1909, p. 55. — *Berl. Philol. Wochenschr.*, 1907. p. 1507. — *Goetting. Gel. Anzeig.*, 1908. p. 186.

l'avaient déterminé à agir. Selon les principes de la rhétorique judiciaire, lorsqu'on ne peut nier un acte, il le faut excuser ou légitimer[1]. Imaginons les excuses d'Antiphon et sa justification : « Juges, ce n'est pas l'intérêt qui a fait de moi un zélé partisan du régime oligarchique, mais l'ardente conviction que ce régime seul pouvait apporter à la cité la paix et la prospérité. » Autant dire qu'Antiphon n'a pas présenté sa défense, mais qu'il a bravé ses juges. Je sais bien que M. Dupréel a récemment supposé que l'apologie de Socrate avait été calquée sur le modèle de la défense d'Antiphon[2]. Mais l'hypothèse ne mérite pas la discussion : il faudrait une raison précise pour croire que, devant le tribunal, Antiphon ait défendu ses théories politiques avec une ferveur apostolique.

Or le passage cité ci-dessus ne nous conduit aucunement à travestir en apôtre l'auteur du discours. Tout lecteur non prévenu jugera qu'il se défend tant bien que mal d'être un partisan de l'oligarchie. Sans plus. On n'attend nulle contre-partie positive, où, comme on nous l'affirme, à l'intérêt eût été opposée la flamme pure de la conviction. On l'attend moins encore, si l'on constate — et je ne suis pas le premier à faire cette constatation — qu'il y a ici application d'un procédé de raisonnement bien caractérisé que l'on retrouve, identique, chez d'autres orateurs judiciaires, particulièrement chez Lysias[3].

Ce raisonnement, dans les divers cas où il s'applique et sous les diverses formes qu'il revêt, s'appuie sur un même principe, celui de la vraisemblance (τὸ εἰκός), et sur un même examen des mobiles. On recherchera, par exemple, si tel individu a commis tel acte dont il est incriminé : on définira et on distinguera les diverses raisons qui, d'une manière générale,

1. Cf. O. Navarre, *Essai sur la rhétorique grecque avant Aristote*, p. 264 (d'après la *Rhétorique à Alexandre*, c. 4, p. 23 Sp.).

2. *La légende socratique et les sources de Platon*, p. 424.

3. En particulier M. Pohlenz, *Goett. Gel. Anzeig.*, 1908, p. 183 sq., a bien montré que ce genre de démonstration, issu sans doute de la sophistique (cf. le *Palamède*, attribué à Gorgias, § 13 sq.) est employé par les orateurs soit pour prouver l'innocence d'un accusé (Antiphon, V, 57 sq.; Lysias, I, 44; VII, 14; [Lysias], XX, 3), soit pour prouver aux juges qu'ils n'ont aucune raison d'acquitter ou de condamner un accusé (Lysias, X, 23 = XI, 8; XXX, 26). Après cela, on est surpris qu'il n'en tire pas les conséquences.

auraient pu le déterminer à commettre l'acte; on montrera que, dans le cas particulier, aucune de ces raisons n'a été opérante; de ces éliminations successives se dégagera une conclusion négative, conforme à la vraisemblance. Ici, après avoir écarté les raisons qui auraient pu faire de lui un partisan de l'oligarchie, l'orateur conclut sous forme interrogative : Φέρε δή, πῶς εἰκός ἐστιν ἐμὲ ὀλιγαρχίας ἐπιθυμεῖν. Je comprends mal comment, revenant plus tard sur cette conclusion nette, par une absolue palinodie, il aurait avoué ses sentiments oligarchiques en les colorant par la considération du bien public.

S'étonnera-t-on que toutes les raisons alléguées et écartées soient d'intérêt personnel? Reportons-nous alors à un passage de Lysias dont la similitude avec le nôtre a déjà frappé J. Nicole[1]. Le client de Lysias s'efforce de démontrer que rien n'autorise à voir en lui un « ennemi du peuple ». Or voici le principe qu'il pose à l'origine de la démonstration : « Il faut considérer que nul homme n'est, par nature, partisan de l'oligarchie ou de la démocratie; mais si un régime politique lui est avantageux, il en désire le maintien. » En formulant cette opinion, il ne manifeste pas un cynisme qui lui soit propre; car Isocrate déclare, en termes presque identiques : « Par nature, nul n'est de l'un ou de l'autre parti, mais chacun veut le maintien du régime où il jouit de la plus grande considération[2]. » Rien n'empêche que l'auteur de notre discours n'ait rattaché toute la discussion à une proposition analogue.

Il apparaît ainsi bien nettement que l'interprétation du passage, telle qu'elle a été donnée par J. Nicole et acceptée par les autres érudits, à l'exception de G. Pasquali, n'est ni naturelle ni probable. Logiquement, on doit croire que le plaideur ne tâchait pas à justifier des sentiments oligarchiques, mais bien protestait qu'il n'en avait jamais été animé. Pourquoi s'est-on soustrait à cette conclusion naturelle? C'est qu'elle

1. Lysias, XXV, 10 sq. ; cf. J. Nicole, p. 51.

2. Περὶ Εἰρήνης. § 133. Le rapprochement est déjà signalé par J. Nicole, p. 54, qui veut qu'Antiphon ait été la source commune de Lysias et d'Isocrate. Ici encore on s'étonne du parti pris qui empêche de raisonner logiquement sur des prémisses connues.

entraînait comme corollaire que le discours n'était pas la défense d'Antiphon.

Là-dessus, il n'y a pas lieu de s'étendre : le rôle d'Antiphon dans l'établissement du gouvernement oligarchique des Quatre Cents (411) est bien connu; il y devient un de ces représentants de l'opinion extrême qui, pour se maintenir au pouvoir, tentèrent à tout prix de conclure la paix avec Lacédémone[1]. Comment ce chef avéré de l'oligarchie aurait il pu feindre de n'avoir jamais souhaité un régime oligarchique? M. Wilamowitz, qui paraît ne pas avoir forcé le sens de notre passage, s'afflige des sophismes et des mensonges de cet Antiphon si admiré par Thucydide[2]. Mais on ne saurait charger la mémoire d'Antiphon de ces sophismes et de ces mensonges : ils choquent trop la vraisemblance dont il faisait si grand cas. Comme le déclare L. Gernet, Antiphon « ne pouvait guère plaider non coupable ». Dès lors, il nous reste le choix de lui retirer le plaidoyer dont nous avons les débris ou de refaire ce plaidoyer à notre fantaisie et contrairement à toutes les données mêmes du texte, pour justifier l'attribution proposée.

Or, il n'est pas besoin d'examiner longuement les raisons invoquées à l'appui de cette attribution, pour en apercevoir la fragilité. En vain J. Nicole nous a-t-il affirmé que tous les traits relevés dans les divers fragments « convergeaient vers la personnalité d'Antiphon de Rhamnonte[3] ». On a lu ci-dessus le plus étendu de ces fragments, le seul, à vrai dire, dont on puisse faire état avec quelque sécurité. Je conviens que le personnage qui y apparaît était logographe comme Antiphon ; mais je constate que, si on laisse tomber les compléments problématiques et les traductions incertaines, on pourra tout juste dire que ce logographe était suspect de sympathies oligarchiques sans pouvoir affirmer qu'il ait aidé effectivement à l'avènement d'une oligarchie[4]. Je constate encore, avec

1. Voir la préface de l'édition de L. Gernet, p. 3-4.
2. *Deutsche Liter. Zeit.*, 1907, p. 2.521.
3. P. 10.
4. La traduction même de L. Gernet : « Allons, *quelle raison avais-je* donc de désirer un gouvernement oligarchique » ne s'impose pas pour la conclusion déjà citée : « Πῶς εἰκός ἐστιν ἐμὲ ὀλιγαρχίας ἐπιθυμεῖν; »

G. Pasquali[1], que les parents de ce logographe n'ont jamais eu, comme il l'assure, nul démêlé avec la démocratie alors que le grand-père et le père d'Antiphon en furent les ennemis déclarés et qu'il était fait allusion à cette hostilité dans un fragment de la défense connu par Harpokration ; on voit mal la possibilité de concilier ces affirmations contradictoires. Un des fragments paraît indiquer que Théraménès avait attaqué notre plaideur[2]; mais s'agit-il du présent ou du passé? Enfin que peut-on tirer des débris où apparaît le nom de Phrynichos, puisque dans le XXV[e] discours de Lysias, postérieur à 401[3], ce personnage est encore incidemment mentionné[4]? Date du plaidoyer, qualité du plaideur, l'un et l'autre demeurent également incertains.

Dans ces conditions, il serait vain de proposer une identification nouvelle[5]. Je croirais volontiers que le discours, tout comme le XXV[e] de Lysias, a été prononcé postérieurement à la restauration démocratique de 403. Mais le seul fait qui me paraît assuré, c'est qu'on doit rejeter catégoriquement l'attribution jusqu'ici maintenue. Pour juger du Λόγος περὶ μεταστάσεως d'Antiphon, nous en sommes toujours réduits au témoignage de Thucydide[6], selon qui plus belle défense n'avait jamais été prononcée.

P. ROUSSEL.

Strasbourg, juin 1923.

1. P. 50. — Le fragm. d'Harpokration est reproduit par L. Gernet, p. 166, immédiatement après le passage principal du papyrus.

2. Fig. IV (Nicole, p. 28); cf. Thalheim, éd. d'Antiphon, p. 109, 1 b., col. IV : [ἐπ]ειδὴ Θηρα[μέ]νης ὅς ἐμοῦ [κατ]ηγόρησεν.

3. Gernet, p. 162, note 2.

4. § 9. Phrynichos est nommé en compagnie de Peisandros; dans le papyrus on lit [Φ]ρύνιχος ἢ Πει... τρατος, que J. Nicole a voulu corriger en Πεί[σανδρ]ος.

5. C'est la conclusion à laquelle aboutit G. Pasquali après avoir examiné si l'auteur du discours ne serait pas Kritias.

6. VIII, 68.

NOTES SUR L'HISTOIRE D'ALEXANDRE

I

ALEXANDRE A TROIE

Le séjour d'Alexandre en Troade comprend un certain nombre d'épisodes qui ne sont pas rapportés de la même manière par les historiens.

Voici l'ordre que suit Diodore:

1. Débarquement sur la rive asiatique de l'Hellespont (sans indication de lieu).

2. Sacrifices funèbres (ἐναγίσματα) sur les tombeaux d'Achille, d'Ajax et d'autres héros.

3. Revue des troupes.

4. Levée du camp et arrivée au téménos d'Athéna.

5. Apparition du devin Aristandre de Telmesse annonçant les présages favorables et prophétisant la victoire.

6. Sacrifice magnifique célébré par le roi en l'honneur d'Athéna.

7. Échange d'armures, Alexandre consacrant la sienne à la déesse et prenant une de celles qui se trouvaient dans le sanctuaire [1].

Arrien expose ainsi les faits:

1. Débarquement au Port des Achéens.

2. Édification d'autels commémoratifs du passage d'Europe en Asie.

3. Montée à Ilion.

4. Sacrifice propitiatoire à l'Athéna Iliéenne.

1. Diodore, XVII, 17, 3, sq.

5. Échange des armes du roi contre les pièces d'une panoplie sacrée provenant de la guerre de Troie.

6. Sacrifice expiatoire aux mânes de Priam sur l'autel de Zeus Herkeios.

7. Offrande de couronnes, qu'Alexandre dépose sur le tombeau d'Achille, tandis qu'Héphestion accomplit le même rite sur celui de Patrocle [1].

Plutarque signale, en une courte phrase, la montée à Ilion, le sacrifice en l'honneur d'Athéna et des libations aux héros [2]. Il nous montre ensuite Alexandre, nu et oint d'huile, courant vers la stèle d'Achille et la couronnant.

D'autres manifestations du culte achilléen (carrousel, joutes d'armes, prières, invocations), où nous trouvons en scène, non plus le roi, mais les Thessaliens, sont mentionnées par Philostrate [3].

Ces versions diverses, comparées entre elles, se complètent sur bien des points sans se contredire. Mais il est des cas où elles ne peuvent se concilier.

Par exemple, Diodore place dès le débarquement, avant l'arrivée à Troie, une série de sacrifices funèbres où sont honorés, outre Achille, d'autres héros, dont Ajax. Chez Arrien, le couronnement des tombeaux d'Achille et de Patrocle est postérieur aux cérémonies qui marquent le séjour sur l'acropole d'Ilion. De même, Plutarque commence par noter le sacrifice à l'Athéna Iliéenne et ne relate qu'ensuite les libations aux héros, puis la course gymnique d'Alexandre.

Faut-il distinguer les commémorations héroïques auxquelles se réfèrent Plutarque et Arrien des ἐναγίσματα rapportés par Diodore? Mais les libations, les offrandes de couronnes présentent, elles aussi, un caractère funéraire. On n'est guère fondé à supposer deux catégories de rites funèbres en l'honneur d'Achille, de Patrocle, d'Ajax, rites se déroulant, les uns, avant que le roi ne gagne Troie, les autres, après qu'il s'y fût arrêté.

1. Arrien, I, 11, 6 sq.
2. *Alex.*, XVI, 3.
3. *Heroicos*, XX, 28 (éd. Westermann-Didot).

Peut-être, en s'appuyant sur Diodore, a-t-on chance d'arriver à un système plausible. Alexandre, en touchant le sol dardanien, s'empresse de rendre un culte aux héros qui ont été les champions de l'Europe contre l'Asie : sacrifices, libations, prières, couronnement de stèles, course gymnique, joutes thessaliennes, revue des troupes, levée du camp, montée à Troie. Cette association de cérémonies religieuses et militaires, dans les circonstances où elles se produisent, forme un ensemble cohérent. L'ordre chronologique adopté par Diodore peut donc être jugé préférable à celui que paraissent désigner Plutarque et Arrien.

* * *

Un dernier texte pose un autre problème. Tout ce qui vient d'être dit du séjour d'Alexandre en Troade se passe avant le combat du Granique. Or, c'est après cette victoire que Strabon nous dépeint le roi entrant dans Ilion et la comblant de ses faveurs [1]. Droysen, malgré cette indication de date, utilise les renseignements du géographe pour la période antérieure à la bataille et les insère dans le tableau des fêtes célébrées par les Macédoniens dès leur débarquement sur la côte troyenne [2].

Il y a pourtant là matière à discussion. Strabon ne vise pas du tout les mêmes faits que les historiens dont nous avons confronté le témoignage. Chez lui, il n'est plus question ni des cérémonies héroïques, ni du sacrifice en l'honneur d'Athéna. Dans son récit, Alexandre monte au sanctuaire de la déesse, en vue d'inaugurer trois dispositions nouvelles : il consacre des ex-voto dans le temple ; il gratifie le bourg du nom de ville et donne l'ordre à ses intendants de l'embellir par des constructions d'édifices ; il déclare la cité autonome et exempte d'impôts [3].

La mention d'offrandes commémoratives (ἀναθήματα) indique clairement que nous sommes au lendemain de la victoire du Granique. Sur les dépouilles de l'ennemi, le vainqueur avait

1. μετὰ τὴν ἐπὶ Γρανίκῳ νίκην (XIII, 1, 26).
2. *Hist. de l'hellénisme*, t. I, p. 188.
3. Strabon, XIII, 1, 26.

prélevé trois cents armures qui furent envoyées aux Athéniens pour être dédiées à leur grande déesse poliade. Comme l'Athéna Iliéenne, par la voix d'Aristandre, avait promis son aide et prédit le triomphe [1], Alexandre se fit un devoir de la comprendre dans la répartition des trophées.

Si l'assertion de Strabon, probablement empruntée à Démétrius de Scepcis, mérite créance, il en résulte que le roi ne s'est pas borné, pour Troie, à une seule visite, mais qu'il y est venu deux fois, avant et après le Granique [2]. Doit-on l'admettre ?

Pas plus que les derniers commentateurs [3], Maurice Holleaux ne le pense. Voici comment il a eu l'obligeance de me résumer son avis :

1° De l'aveu unanime (Strabon compris), il n'y a eu qu'*une* visite d'Alexandre à Ilion.— 2° Il est indéniable que, débarquant en Asie près de Troie, Alexandre a dû faire ses dévotions à Athéna Ilias.— 3° Donc, la visite *unique* se place *avant* le Granique.— 4° Strabon a mis *après* ce qui a eu lieu *avant :* ce n'est pas une erreur extraordinaire.— 5° L'erreur doit provenir du fait qu'*après* sa victoire Alexandre a envoyé des ἀναθήματα à Ilion. Supposer deux visites d'Alexandre, c'est se mettre en contradiction, non seulement avec toute la tradition étrangère à Strabon, mais avec Strabon lui-même.

En dépit de la prédilection très vive que le descendant d'Achille, admirateur passionné d'Homère, ne cessa de manifester pour le grand site de l'Épopée, il reste fort invraisemblable qu'au lendemain du Granique Ilion l'ait de nouveau attiré. L'imagination mythique n'oblitérait pas en lui l'instinct de l'homme de guerre et la rapidité de sa marche vers Sardes, à la suite de sa victoire, montre que le premier usage qu'il en tira fut de se jeter sur les traces des vaincus.

Georges RADET.

1. Diodore, XVII, 17, 7.

2. Dans ses *Suppléments* à Quinte-Curce, Freinsheim l'a entendu de la sorte : « Après ce combat, Alexandre retourna à Troie et rendit grâces à la déesse qui l'avait fortifié par des armes et par des présages dans une guerre si dangereuse » (traduction du Ryer, p. 127 du volume de la collection Nisard).

3. Haubold, *De rebus Iliensium*, p. 13; Brückner, dans *Troja und Ilion* de Dörpfeld, p. 577.

BOL EN VERRE A DÉCOR DORÉ

La collection Fol, incorporée depuis 1910 au Musée d'Art et d'Histoire de Genève, comprend un petit monument intéressant que l'auteur du catalogue Fol qualifie de « lampe grecque »[1]. Il s'agit en réalité d'un

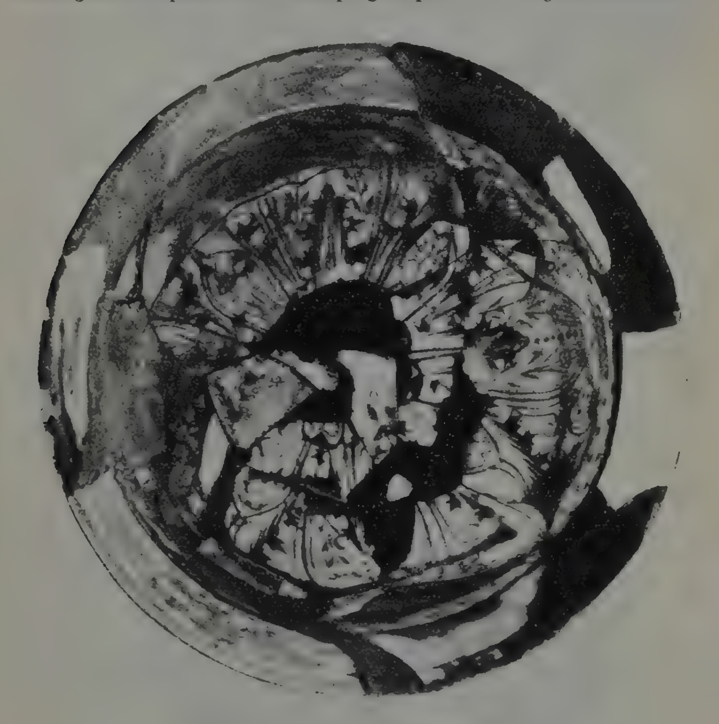


Fig. 1. — Bol en verre. Musée de Genève.

bol hémisphérique en un verre d'un blanc quelque peu teinté de vert, au bord légèrement évasé (*fig. 1-2*). La technique en est curieuse; au-dessous de la moulure inférieure du bord, une seconde paroi de

1. *Musée Fol, Catalogue descriptif*, II, p. 509, n° 3634, pl. XI, I. Diam. 17,5 cm.; haut. 9,5 cm.

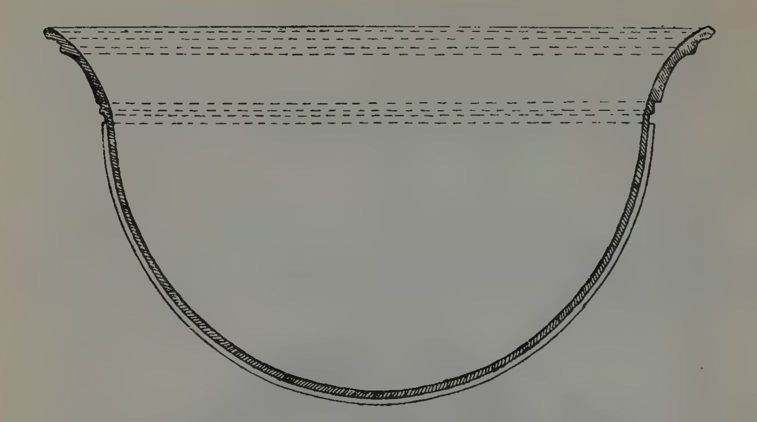


Fig. 2. — Bol en verre. Musée de Genève.



Fig. 3. — Bol en verre. Musée de Genève.

verre protège le décor doré, appliqué à froid. Sans cette précaution fort habilement exécutée, le liquide contenu dans le récipient, ou le lavage de celui-ci, eussent au bout de peu de temps effacé l'ornementation. Mais le brillant du verre contribuait aussi à aviver l'éclat de la dorure.

Celle-ci se compose d'une grande rosace végétale, rayonnant du fond du vase. Les feuilles lancéolées, qui sont celles du lotus, le feuillage découpé de l'acanthe, des tiges recourbées en spirales, y alternent sur trois rangs ; l'intérieur des premières est garni d'imbrications ou rempli de fleurs, épis et pavots. Un dessin permet, mieux que toute description, d'apprécier la répartition de ces éléments et leur heureux effet décoratif (*fig. 3*).



Fig. 4. — Bol en verre. British Museum.

Les études concernant les verres dorés antiques, abondantes pour l'époque chrétienne [1], sont sobres de renseignements sur la catégorie plus ancienne à laquelle appartient notre monument, celle des bols dorés à ornementation végétale. Dillon [2], Kisa [3], Dalton [4], ne leur accordent que quelques mots.

Le British Museum possède deux bols [5], dont l'un n'a qu'une simple ornementation en feuilles de lotus (*fig. 4*), dont l'autre présente avec le nôtre les plus étroites ressemblances [6] (*fig. 5*). Je dois la possibilité de les reproduire, ainsi que de précieuses indications sur cette série, à l'obligeance de M. Winckworth, assistant of the Department of Ceramics and Ethnography au British Museum. Ils proviennent tous deux de Canosa et non d'Alexandrie, comme l'avance Kisa.

Le bol qui nous intéresse a la même forme et le même décor que le nôtre. A les comparer, on retrouve tous les éléments constitutifs : la zone de postes opposés qui court autour du col, l'union des feuilles

1. Kisa, *Das Glas im Altertume*, p. 834 sq. Die Goldgläser ; Morin-Jean, *La verrerie dans la Gaule romaine*, p. 249 sq. ; *Dict. des ant.* s. v. *Vitrum*, p. 846, XII. Verres dorés.
2. Dillon, *Glass*, 1907, p. 46.
3. *Op. l.*, p. 838.
4. Dalton, *The gilded glasses of the Catacombes*, dans *The Archaeological Journal, published under the direction of the Council of the royal archaeological Institute of Great Britain*, vol. LVIII, second series, 1901, vol. VIII, p. 225 sq.
5. Cité par Kisa, *op. l.*, p. 838 ; Dillon, *op. l.*, p. 46 ; Dalton, p. 247-8.
6. Reproduits in *The Archaeological Journal*, p. 248, pl. V.

de lotus et d'acanthe, le réseau imbriqué, les spirales, les épis et les pavots. Il est évident que les deux monuments proviennent de la même fabrique.

A les voir, on songe immédiatement aux vases grecs à reliefs [1], à ces récipients caractéristiques de l'époque hellénistique que l'on a longtemps appelés improprement « coupes mégariennes » et auxquels M. Courby vient de consacrer un volume définitif [2]. On retrouve la forme à bord évasé [3] qui comporte précisément le décor en calice végétal [4], où alternent l'acanthe, le lotus, les feuilles lancéolées [5], lesquelles portent souvent comme ici un motif intérieur [6], la petite rosace du fond [7].

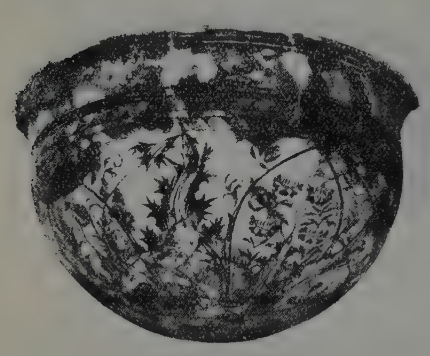


Fig. 5. — Bol en verre. British Museum.

L'origine de cette classe céramique doit être cherchée dans l'industrie métallique [8], dont quelques exemplaires à décor végétal sont parvenus jusqu'à nous, spécialement dans la toreutique alexandrine [9]. C'est à son imitation aussi que de nombreux vases en marbre, coupes, cratères, etc., de l'époque gréco-romaine, décorent leurs fonds de corolles végétales analogues [10].

M. Courby fait remarquer que ce décor en calice est très ancien dans l'art égyptien [11]. Faut-il croire que tous les bols d'argile soient nés en

1. Le Musée de Genève ne possède que peu de spécimens de cette technique :

H. 149 : Bol, vernis noir. Cordons; Béotie, Lac Copaïs.

H. 174 : Bol, vernis rouge. Cordons alternant avec des lignes pointillées; même provenance.

S. n. Bol, vernis rouge. Cordons. Provenance inconnue.

H. 165 : Vase à deux anses, dont la partie inférieure est constituée par un bol à feuilles lancéolées et à imbrications; même provenance.

La Béotie a joué un rôle important dans la céramique à reliefs hellénistique: Courby, *Les vases grecs à reliefs*, 1922, p. 334, 429.

2. Courby, *op. l.*, surtout p. 277 sq. : La céramique à reliefs hellénistique ; les bols.

3. *Ibid*, p. 279, fig. 47, I.

4. *Ibid*, p. 279 B.; p. 327 sq., spécialement p. 334 sq., 371 sq.

5. *Ibid.*, p. 335, 375, fig. 75; 387, fig. 80; 389, fig. 81; 405, fig. 86, etc.

6. *Ibid.*, p. 390, fig. 82.

7. *Ibid.*, p. 391, E.

8. *Ibid.*, p. 336, 354.

9. *Ibid.*, p. 372 sq.; coupe du trésor de Hildesheim : Reinach, *Répertoire de reliefs*, I, p. 160; coupe en or : Reinach, *Antiquités du Bosphore cimmérien*, pl. XXV, p. 72-3.

10. Courby, p. 375; Gusman, *L'art décoratif à Rome*, I, pl. 24; II, pl. 64, 91, 92, etc.

11. Courby, *op. l.*, p. 375, 423.

Égypte hellénistique ? En voici un qui provient d'Alexandrie [1], d'une forme semblable à celle de notre bol de verre, qui est rare en Grèce propre, mais qui se retrouve dans les bols italiens, sans doute d'inspiration alexandrine [2] ; le décor aussi est proche parent, et on voit à l'intérieur des feuilles le motif en imbrications. Plus que d'autres, dit M. Courby, ce vase rappelle les prototypes métalliques.

Malgré cette évidente parenté égyptienne, les bols « mégariens » ne



FIG. 6. — Bol en faïence émaillée. Musée de Genève.

sont pas une création entièrement inspirée d'Égypte. Ils ne sont pas les héritiers des vases en faïence ou en métal en forme de calice, constitué par le simple épanouissement d'un bouton de lotus. Les bols profonds ainsi décorés que l'on a signalés à cette occasion — et le Musée de Genève en possède un bel exemplaire [3] (*fig.* 6-7) — ne semblent pas antérieurs à l'époque ptolémaïque, peut-être même romaine [4]. Le bol est un type nouveau aussi bien dans l'art égyptien [5], et il est d'invention hellénique ; les plus anciens spécimens pouvant être placés après 350 [6]. Vers le milieu du IIIe siècle, la célèbre toreutique alexandrine emprunte pour ses types métalliques cette forme dont le décor grec s'inspire aussi d'éléments égyptiens ; ces vases métalliques se répandent dans le monde grec, suscitant de nombreuses imitations en argile [7].

1. *Ibid.*, p. 399, fig. 84, p. 433 ; Pagenstecher, *Samml. Sieglin*, pl. XXII, 1.
2. *Ibid.*, p. 418, 433.
3. Wallis, *Egyptian Ceramic art; Revue archéologique*, 1915, I, p. 310 ; *Musée Fol, Catalogue descriptif* II, p. 521, pl. XI, 4, n° 3695 ; von Bissing, *Fayencegef.*, n° 18019 ; Courby, *op. l.*, p. 424, note 1.
4. Courby, *op. l.*, p. 424, note 1.
5. *Ibid.*, p. 424.
6. *Ibid.*, p. 427.
7. *Ibid.*, p. 427.

L'étroite parenté de forme et de décor entre nos bols de verre et ceux d'argile autorise à penser que les premiers s'inspirent eux aussi de prototypes de l'orfèvrerie alexandrine. Les deux séries ont même intention : offrir une imitation économique des récipients de métal ; tous en répétent le décor, les uns par le relief de l'argile, les autres



Fig. 7. — Bol en faïence émaillée. Musée de Genève.

par la dorure du verre, celle-ci rappelant de loin l'éclat précieux des originaux.

Cette parenté entre le métal, le verre et l'argile n'a rien d'étonnant. Nombre de verres imitent les formes métalliques ; nombre d'autres s'inspirent de formes céramiques ou les inspirent à leur tour [1].

Quel peut être le centre de fabrication de ces coupes dorées ? On songe volontiers à Alexandrie où l'industrie du verre est florissante depuis l'époque ptolémaïque et qui a la prépondérance à l'époque impériale [2]. N'est-ce pas d'Alexandrie que provient la coupe d'argile

1. Kisa, *op. l.*, p. 386 sq., 390, 430 sq. ; Morin-Jean, *op. l.*
2. Kisa, p. 76 sq.

qui offre tant d'analogie avec notre bol? Les imbrications qui couvrent l'intérieur des feuilles sur ce récipient, comme sur nos verres, sont d'origine égyptienne et se rencontrent en argile presque uniquement sur les bols de Délos, d'influence égyptienne [1].

La dorure du verre est une technique connue de longue date [2] en Égypte où elle est florissante, sous les Ptolémées et à l'époque romaine. On admettra que ce document est un produit alexandrin et qu'il date, au plus tôt, du IIIe siècle av. J.-C., de la même époque que ses congénères en argile et en métal cités plus haut.

W. DEONNA.

1. Courby, *op. l.*, p. 435.
2. Kisa, p. 834, 836, 838.

NOTES GALLO-ROMAINES

CV

DU *POMERIUM* MUNICIPAL [1]

Je pose ici la question du *pomerium* ou de l'enceinte administrative ou sacrée des villes, distincte de l'enceinte murale, surtout de l'enceinte réduite du IVe siècle : des textes de différentes époques nous montrent que les villes de l'Empire avaient leur *pomerium* comme Rome [2].

Je crois que, dans les villes d'enceinte ancienne, comme Toulouse ou Autun, le terrain compris à l'intérieur de cette enceinte originelle, même après la réduction de ces villes en *castra*, demeura sol municipal, partie intégrante du *pomerium*, et qu'il ne fût pas rejeté dans le terrain des villas ou des *pagi* ruraux, et c'est sans doute cela que veut signifier Ausone, lorsqu'il dit de Toulouse qu'elle ne perdit au IVe siècle, lorsqu'elle se fut réduite, aucun de ses habitants, quoique ayant donné

1. Partie de leçon faite au Collège de France, le 9 janvier 1925.

2. Nous avons deux textes essentiels sur le *pomerium* municipal. 1° Le texte des *Gromatici veteres* (Frontin, *De controversiis*, p. 17 = Agennius Urbicus) : *Pomerium urbis est quod ante muros spatium sub certa mensura demensum est...* et je rapporte à cela la suite : *hic locus a publico nullo jure potest amoveri ; habet autem condiciones duas, unam urbani soli, alteram agrestis ; urbani soli, quod in tutela rei urbanæ assignatum est* [peut-être faut-il rapprocher de cela la question des terrains vides à la périphérie de Marseille; *Revue*, 1901, p. 336, n. 1].; *agrestis, quod publicis operibus datum est aut destinatum* [voyez comme cela convient bien, à Paris, aux constructions de la Montagne Sainte-Geneviève toutes à caractère public]. — 2° L'autre texte est dans la loi de 400 du *Code Theodosien* (X, 3, 5) : *Edificia, hortos adque areas ædium publicarum et ea reipublicæ loca quæ aut includuntur mœnibus* [les nouveaux remparts des villes réduites] *civitatum* [dans le sens médiéval de « cité »] *aut pomeriis* [la zone immédiatement voisine] *sunt connexa*.

naissance à quatre nouvelles villes, *urbes* [1], ce qui doit signifier ici des quartiers suburbains [2].

La question est plus difficile à résoudre pour la majorité des villes de la Gaule, comme Paris ou Reims, qui n'ont eu d'autre enceinte que celle, si réduite, du Bas-Empire. Il est pourtant certain, selon moi, qu'elles eurent, à l'origine, un *pomerium* beaucoup plus étendu que cette enceinte tardive, et que, même après la création de cette enceinte, cette zone demeura terrain municipal, parfaitement délimité et consacré [3] (et ce fut peut-être, à Paris, tout ou partie de la montagne Sainte-Geneviève et du quartier Saint-Germain-des-Prés, sur la rive gauche; et, sur la rive droite, tout ou partie des quartiers de Saint-Gervais et de Saint-Germain-l'Auxerrois et, je suppose, d'autres encore). C'est le terrain de ce *pomerium* qui devait être proprement le *suburbium* ou tout au moins la première zone du *suburbium*, la seconde pouvant être occupée par des cimetières ou des *vici* de banlieue [4].

1. *Tolosa, quæ modo quadruplices ex se cum effuderit urbes* [allusion au repliement en *castrum*], *non ulla exhaustæ sentit dispendia plebis, quos genuit cunctos gremio* [dans son *suburbium* ou son *pomerium*] *complexa colonos*. Ausone, *Urbes*, 104-106. — Je me demande si cette division du *suburbium* en quatre *urbes* ou *vici* n'était pas le chiffre consacré, les quatre territoires suburbains correspondant aux fameuses lignes axales des arpenteurs classiques (voyez les vignettes des *Gromatici*).

2. Il est d'ailleurs fort probable que le *pomerium* était plus étendu que l'enceinte originelle de Toulouse. Je laisse de côté la célèbre théorie de Frotingham, qui place les arcs dits de triomphe à une entrée de *pomerium*. C'est possible dans certains cas, quoique non prouvé. C'est impossible dans d'autres. En Gaule, Constans paraît l'accepter pour l'« arc admirable » d'Arles, qu'il place à 120 mètres des remparts, et là commencerait le *pomerium* du côté de la ville et finirait le quartier des cimetières du côté de la campagne (*Arles antique*, p. 237 et 361). On peut également l'accepter pour Orange, où l'arc est à 400 mètres de l'endroit où l'on peut placer la ligne des remparts (voir la carte à la suite du livre de Chatelain).

3. Peut-être, comme à Toulouse, divisé en *urbes*, c'est-à-dire en *vici*, *regiones* ou quartiers.

4. Il y a dans Grégoire de Tours quatre textes fort curieux qui peuvent se rapporter à des *vici* ou des quartiers suburbains compris dans la zone extérieure aux remparts, mais considérée toujours comme terrain municipal. 1° C'est le passage où il parle d'un *vicus Christianorum* tout près de Clermont, *juxta urbem* (*Hist.*, I, 33). 2° C'est ensuite à Paris (*In gloria confessorum*, 103), la mention d'un *vicus* que l'on pourrait également appeler *vicus Christianorum*, puisque Grégoire y place la *senior ecclesia*, et qui ne peut être cherché que du côté de Saint-Marcel, hors les murs. 3° Et c'est le même *vicus* dont il est ailleurs question, *ipsius civitatis vicus* (*Ibid.*, 87) à propos de la sépulture de saint Marcel. 4° A Tours, pour la fin du IIIe siècle, Grégoire parle du cimetière d'un *vicus* [suburbain] *qui erat Christianorum* et où fut enterré saint Gatien, le premier évêque (*H. Fr.*, X, 31, p. 443, Arndt). Voyez sur ces textes les excellentes remarques de De Pachtere, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 132. — On rapproche de ces *vici* des premiers Chrétiens les *castra sanctorum* (*Christianorum*) de Marseille (le *vicus* des Chrétiens) dans la plus ancienne vie de saint

Peut-être arriverait-on à retrouver ce *suburbium*, ce *pomerium*, à l'aide des limites originelles des plus anciennes paroisses attenantes aux remparts. — Je supplie les érudits municipaux de porter de ce côté leurs recherches : il y aura sans doute là de précieuses découvertes à faire sur l'origine des limites et des districts de villes et de banlieues. Les grandes circonscriptions ecclésiastiques ou diocèses se sont modelées sur les *civitates* : pourquoi les plus petites ou paroisses ne se seraient-elles pas modelées sur les quartiers urbains, j'entends, bien entendu, à l'origine [1].

Victor (*Revue*, 1921, p. 307, n. 2). Et également le fameux *vicus* de Sens (Saint-Pierre-le-Vif). Mais, comme tous ces *vici* de Chrétiens paraissent comporter des cimetières je me demande s'il ne faut pas les chercher dans une zone extérieure au *pomerium* proprement dit, mais encore directement rattachée au territoire urbain et distincte des terroirs de *pagi*.

1. Voyez ce que nous avons dit, au sujet de Marseille, sur la nécessité de connaître les limites des anciennes paroisses pour reconstituer sa topographie (*Revue*, 1901, p. 342-343).

CAMILLE JULLIAN.

DEUX NOUVEAUX MILLIAIRES DE CLAUDE

Bien qu'un passage célèbre de Strabon[1] nous énumère les routes tracées par Agrippa à travers les trois Gaules, aucun milliaire d'Auguste n'a été encore découvert en dehors de la Narbonnaise. Les milliaires au nom de l'empereur Claude sont, au contraire, assez nombreux pour permettre de jalonner avec quelque précision les principales routes existant dans notre pays avant l'année 50 de notre ère. On en connaît à l'heure actuelle une douzaine dont voici la liste :

1. Sur la route de Lyon à Clermont par Feurs. Milliaire de Vollore-Ville, daté de 45-46 (C. I. L. XIII, 8919).

2. Sur la même route. Milliaire de Billom, même date (8909).

3. Sur la route de Clermont à Vichy. Milliaire d'Aigueperse, même date (8908).

4. Sur la route de Clermont à Bourges. Milliaire d'Enval, même date (8920).

5. Sur la route de Bordeaux à Saintes. Milliaire mutilé de Chadenac, près de Pons, même date, habilement restitué par Héron de Villefosse (8900).

6. Sur la route de Carhaix (Finistère) à Coz Castell Ach. Milliaire de Kerscao, même date (9016, d'après une copie assez peu exacte).

7. Sur la route de Bayeux à Ouistreham (embouchure de l'Orne); [et non pas, semble-t-il, sur la route de Vieux à Bayeux]. Milliaire du Manoir, même date (8976).

8. Sur la route de Lyon à Coblentz, par Chalon, Langres et Trèves. Milliaire de Sacquenay, daté de 43 (9044).

9. Sur la même route, milliaire de Choilley, d'une lecture douteuse (9046).

10. Sur la même route. Milliaire de Coblentz, daté de 44-45 (9145).

11. Sur la route de Lyon à Genève. Milliaire de Valbonne, daté de 43 (9055).

1. Strabon, IV, 6, 11, p. 208 : τὰς ὁδοὺς ἔτεμε, τὴν διὰ τῶν Κεμμένων ὀρῶν μέχρι Σαντόνων καὶ τῆς Ἀκουιτανίας καὶ τὴν ἐπὶ τὸν Ῥῆνον καὶ τρίτην τὴν ἐπὶ τὸν ὠκεανόν, τὴν πρὸς Βελλοάκοις καὶ Ἀμβιανοῖς, τετάρτη δ'ἐστὶν ἐπὶ τὴν Ναρβωνῖτιν καὶ τὴν Μασσαλιωτικὴν παραλίαν.

A ces onze inscriptions, il m'est permis aujourd'hui d'en ajouter deux autres :

12. Voici tout d'abord, sur la route de Lyon à Bordeaux, par Feurs, Saint-Paulien, Rodez et Agen, le milliaire mutilé de Beaulieu, connu seulement par une ancienne copie d'Aynard (8877).

DRVSIF
GERMA
MAX
FSTX

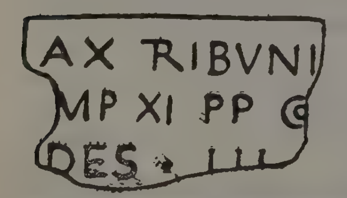
La première et la dernière lettre de la ligne 4 sont mutilées et réduites à leur portion supérieure.

Aucun épigraphiste à notre connaissance n'a encore essayé de restituer ce texte. Le rapprochement avec le milliaire de Billom permet pourtant de le compléter avec une très grande vraisemblance

Milliaire de Billom :	*Milliaire de Beaulieu :*	
TI CLAVD DRVSI F	*Ti. Claud.*	DRVSI F
CAESAR AVG GER	*Caes. Aug.*	GERMA
PONT MAX TRIB	*pontif.*	MAX
POTEST V IMP XI	*trib. pot*	EST [V]
P P COS III DESIG IV	*etc.*	
AVG M P XXI		

On ne voit aucune raison de suspecter la bonne foi d'Aynard, comme Hirschfeld paraît avoir été tenté de le faire. Sa copie n'est du reste pas mauvaise et il est peu surprenant qu'il ait confondu le haut d'un V avec le haut d'un X.

13. Ce dernier milliaire est d'une restitution plus difficile. Découvert à Saint-Pierre-les-Églises, sur la route de Poitiers à Bourges par Argenton, il est conservé au musée de Poitiers, où Hirschfeld et Espe-randieu l'ont vu et copié :



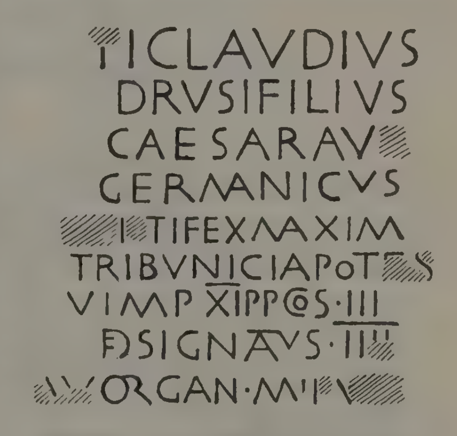
Le premier éditeur, l'abbé Mitton, y avait vu une inscription de Septime Sévère, et ses continuateurs, jusqu'à et y compris Hirschfeld, se sont hypnotisés sur cette conjecture. Hirschfeld nous propose sans hésitation la lecture suivante :

[*pont. ma*]*x. tribuni*[*c. pot.*]
[*VIIII* *i*]*mp XI p. p. co*[*s. II*]
[*cos.*]*des. III* [. . . .]

Il nous avertit que la borne est de l'année 201 et du règne de Septime Sévère.

Nous possédons en Gaule plusieurs milliaires de cet empereur, à Bayeux (8979-8981), en Bretagne (9013-9914), dans le Soissonnais (9025, 9031, 9033); aucun ne présente une formule conciliable avec celle du milliaire de Saint-Pierre-les-Églises. Aucun surtout ne semble être de l'année 201.

Comparez au contraire notre texte avec les milliaires de l'année 45-46 cités ci-dessus, et notamment avec le milliaire de Kerscao et celui du Manoir, reproduits ci-après selon des copies que j'en ai prises il y a une vingtaine d'années : la similitude de ces textes éclatera aux yeux. Le milliaire de Kerscao présente même, dans le mot COS, une disposition graphique identique, avec un petit o à l'intérieur du C.



Milliaire de Kerscao (Musée de Quimper), d'après ma copie.

On restituera donc :

[*Ti. Claudius*]
[*Drusi f. Caes. Aug.*]
[*Germanicus pont.*]
[*m*]AX TRIBVNI[*c pot.*]
[*Vi*]MP XI PP CO[*s.*]
[*III*] DES III[*I*]
etc.

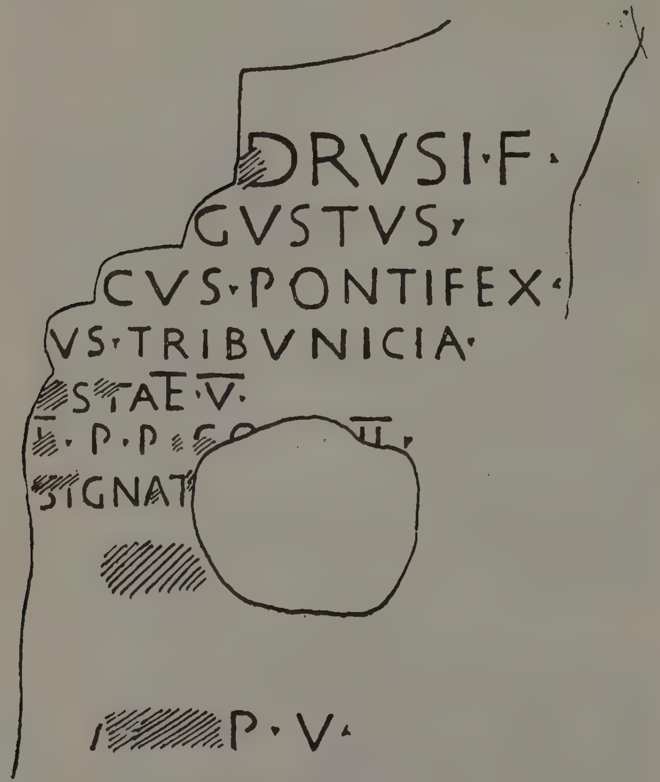
Et nous aurons ainsi enrichi l'épigraphie poitevine d'un texte du milieu du premier siècle.

Resterait à replacer cette voie romaine de Poitiers à Argenton dans le réseau routier existant en Gaule dès cette époque reculée.

S'il faut prendre à la lettre le texte de Strabon reproduit plus haut, Agrippa aurait tracé une première route de Lyon à Saintes et à Bordeaux; une deuxième vers le Rhin, une troisième vers l'Océan, par Beauvais et Amiens, une quatrième vers Marseille et Narbonne. En fait, les milliaires de Claude permettent de jalonner la première et la deuxième de ces voies. De la première, proviendraient les milliaires

de Beaulieu et de Chadenac; de la deuxième, ceux de Sacquenay, de Choilley et de Coblentz.

Les autres milliaires que nous avons énumérés permettent de discerner tout ce que Claude dut ajouter au réseau d'Agrippa : routes



Milliaire du Manoir (Musée de Bayeux), d'après ma copie.

de Lyon à Clermont, de Clermont à Vichy, de Clermont à Bourges et Poitiers, sans parler des grandes voies de pénétration vers la Normandie et jusqu'au fond de l'Armorique. C'est ainsi que ces témoignages épars, quand on s'efforce de les rapprocher, jettent quelques faibles lueurs sur l'histoire si obscure de la colonisation de la Gaule par les Romains du premier siècle.

SEYMOUR DE RICCI.

NOUVELLE NOTE SUR L'INSCRIPTION DU PODIUM DE L'AMPHITHEATRE D'ARLES

Nous avons publié ici-même, en 1920[1], l'inscription monumentale qui est gravée sur le podium de l'amphithéâtre d'Arles, le même texte se répétant sur les côtés est et ouest de l'arène ; une étude attentive de ce texte, que des lacunes rendent d'une lecture fort difficile, nous avait permis d'améliorer sur certains points la lecture d'Hirschfeld au *Corpus*[2]; en particulier, nous avions reconnu dans cette inscription la mention de la basilique d'Arles[3]. M. Formigé a publié depuis, dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1922, p. 146 et suiv., une autre lecture de cette inscription. Bien qu'il cite dans une note notre article *Sur quelques inscriptions d'Arles* et notre ouvrage sur *Arles antique*, il néglige de mentionner, à plus forte raison de discuter, les leçons fournies par nous et qui ne concordent pas avec les siennes. Ce ne serait rien, si la lecture de M. Formigé apportait des résultats dont la certitude dût effacer ce que nous avons écrit. Mais il s'en faut, hélas! de beaucoup; cette lecture marque, au contraire, une régression telle, que nous sommes dans l'obligation d'avertir ceux qui seraient tentés d'y chercher le dernier état de la science sur la question. C'est un devoir d'autant plus impérieux que le nom vénéré du savant épigraphiste que fut Héron de Villefosse est associé, de la façon la plus regrettable, à une restitution dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle témoigne d'une redoutable inexpérience.

Qu'on en juge. M. Formigé fait de l'auteur de l'inscription, C. Junius Priscus, duumvir quinquennal d'Arles et flamine, un *flamen quinquennalis bis*. Il conviendrait au moins de fournir quelques explications sur ce sacerdoce d'un genre nouveau, et inattendu. Ensuite, le texte de M. Formigé nous informe que « C. Junius Priscus... avait promis à la cité un podium avec ses portes et une statue de Neptune en argent; ayant ajouté 200.000 sesterces, il fit faire des statues de bronze ». On avait promis de l'argent: on donne du bronze. Que

1. *Revue des Études anciennes*, XXII (1920), p. 172 et suiv.: *Notes sur quelques inscriptions d'Arles*.
2. *C. I. L.*, XII, 697.
3. Cf. *Arles antique*, p. 265-266.

serait-ce, si le donateur n'avait pas « ajouté » 200 000 sesterces, c'est-à-dire plus de 50 000 francs or ? Il est vrai qu'il a donné « des statues », apres en avoir promis une. La quantité a remplacé la qualité.

Poursuivons. Toujours d'après la même restitution, *C. Iunius Priscus... duorum dierum operas scenicas uenationem edidit. Operas scenicas* est bien bizarre, et bien éloigné du style de l'épigraphie monumentale On s'attendrait que M. Formigé, pour justifier cette expression, citât le seul exemple qui, à notre connaissance, en existe : c'est Suétone, *Aug.*, *43* : *Ad scenicas quoque et gladiatorias operas etiam equitibus romanis aliquando usus est.* Encore les deux mots en question ne sont-ils pas ici régime du verbe *edere*. Mais M. Formigé ne cite pas Suétone ; il cite Térence ; et voici sa justification : « Cette expression existe dans un vers du prologue du *Phormion* de Térence : *Date operam, adeste aequo animo per silentium.*» *Date operam* (« soyez attentifs ») signifie sans doute, au gré de M. Formigé, « donnez la représentation » ?

On comprend de reste, après cela, que nous n'ayons pas accepté d'emblée comme définitive la lecture de M. Formigé. Un récent voyage à Arles nous a fourni l'occasion de vérifier une fois de plus, lettre par lettre, l'inscription. Nous avons fait cette étude en compagnie de M. Lieutaud, président de la Société des Amis du vieil Arles ; juché comme moi sur une haute échelle, il examinait de son côté avec le plus grand soin toutes les lettres ou traces de lettres ; et nous confrontions nos lectures. Je tiens à le remercier ici de son concours dévoué.

Au cours de cette révision générale de l'inscription, nous avons porté une attention toute particulière sur les points où la lecture de M. Formigé contredisait la nôtre. Comme on s'en rendra compte, si nous avons été amené à rectifier certains détails de notre lecture de 1920, tout l'essentiel en subsiste.

Côté Occidental. *Dalle 2*, ligne 3 : N ƎR V M. La haste oblique et la dernière haste droite de N sont sûres. La lecture ƆIƎRVM de M. Formigé est erronée.

Dalle 4, ligne 3. Rien n'est sûr, sinon A comme avant-dernière lettre. Peut-être un C avant A.

Dalle 6 (7 du *Corpus*), ligne 3. E sur le bord. Peut-être un M avant.

Dalle 8, ligne 2 : ILICAE. La pierre est brisée à gauche suivant une ligne droite ; il est absolument impossible de lire les deux boucles d'un B entre cette haste et celle de la lettre suivante L.

Dalle 14, ligne 3 : RIT IIIII. La lecture RIT paraît probable, elle n'est pas certaine. Il n'y a pas de point entre R et I, pas davantage après T.

Dalle 16, ligne 3 : . N...... Cette dalle n'est pas en place. Il est possible qu'il faille la mettre à la place de 18, et 18 à sa place.

Dalles 17, lignes 2 et 3. :.....F
......VI

Il n'y a aucune trace des lettres SEC avant VI à la ligne 3. Si, comme nous venons de le suggérer, on transporte la dalle 16 à la droite de la dalle 17, on a, à la ligne 3, les lettres VIN se suivant.

Dalle 19. A la ligne 1, on lit simplement la partie inférieure d'un O. A la ligne 2, rien. A la ligne 3, on lit, comme nous l'avons indiqué en 1920, un N et le haut de la boucle d'un D lié à N ; ensuite, la première haste d'un V.

Les dalles 19 et 20 sont juxtaposées, mais ne se raccordent point. Le complément nécessaire de la ligne 3, *secu*NDV *m discipl* INAM MORES *que*, exige qu'on suppose, comme nous l'avons fait, une dalle perdue entre les deux dalles 19 et 20.

Dalle 20. On ne lit rien à la ligne 1. A la ligne 3, on lit le bas d'une haste droite, la haste oblique et la deuxième haste droite d'un N, le premier jambage d'un A, le second se lisant sur la dalle suivante.

Côté oriental. *Dalle 1* (non portée au *Corpus*). Rien n'est lisible à la ligne 1. E à la fin de la ligne 2. On lit ORVM à la ligne 3 (la partie droite de V, la partie gauche de M sont effacées). Après le point, un fragment de lettre indéterminable, mais qui n'est pas une haste droite. Avant O, peut-être un C.

Dalle 2 (1 du *Corpus*), ligne 2 : T SIGN, très effacé.

Dalle 3 (2 du *Corpus*), ligne 2. Rien n'est lisible.

Dalle 4, ligne 3 : ONEM EDID. ED est certain. Il faut donc renoncer à notre hypothèse *d(ie) id (ibus)*...., et penser, suivant la suggestion d'Hirschfeld, à [*uenati*]*onem edid*[*it*].

Dalle 6, ligne 2. Notre lecture NBAS est certaine. Le rapprochement avec les lettres ILICAE de l'inscription ouest, dalle 8, ligne 2, ne permettent pas de douter, comme nous l'avons établi en 1920, qu'on n'ait, ici, [*bas*]*ilicae*, et là, ...*n bas*[*ilicae*].

A la ligne 1 de la dalle où M. Formigé lit les lettres LIS, on distingue LI, et peut-être les restes d'un T (extrémité gauche de la haste horizontale, partie inférieure de la haste verticale). Il n'y a certainement pas d'S.

Dalle placée dans l'entrée nord. Ligne 1 : queue de la lettre Q et lettres VE. Ligne 2 : TEV (les deux dernières très effacées).

Nous ne croyons pas qu'il soit possible, étant donné l'état de la pierre, d'apporter désormais des améliorations notables aux résultats laborieusement acquis par tous les essais de déchiffrement qui se sont succédé depuis un siècle. Quant à la restitution, elle laissera toujours, en raison de trop nombreuses et trop larges lacunes, une grande place à l'hypothèse.

C'est sous toutes réserves que nous proposons ici une restitution en partie nouvelle, et qui nous paraît constituer un progrès sur celle que nous avons proposée en 1920.

l. 1. *C(aius) Iunius Priscus, duumu[ir] quinq[(uennalis) i(ure) d(icundo), munerarius], can(didatus) [A] relate[nsium], item fla[men, ob hon(orem) quin]que[nna]lit[atis p]o[dium nouu]m cum [ia]nuis*

l. 2. *et sign[a duo ?] Nept[uni a]rgent[ea ad or]n(amentum) basilicae [quae] pollicit[us erat ex] sestertium ducentis millibus sestertiis quingentis... [plu]teu[m ex sestertiis tot facienda cu]rauit. [Idem in]*

l. 3. *[publi]corum [mu]nerum [amplificationem (?) uenati]onem edid[it, decur(ionibus)] epulum in XIIII [tricl]in(iis), XXXIIII [biclin(iis)] forensi[bus sestertios tot ui]rit(im), se[uir(is) aug(ustalibus) sestertios tot uirit(im), plebi] uin[um secun]du[m discipl]inam mores[que] dedit.*

Nous nous permettons d'attirer l'attention sur notre hypothèse : *epulum in quattuordecim tricliniis, triginta quattuor biclinìis*. La lecture ƎPVLVM IN XIIII...IN XXXIIII étant certaine, il n'y a pas moyen, croyons-nous, de rendre compte autrement des deux chiffres précédés de *in*. Une inscription d'Ostie, une autre de Cures mentionnent, à propos de banquets offerts, le nombre de lits[1]. On remarquera que 14 lits à trois places et 34 lits à deux places, cela donne 42+68=110 convives. On sait que le chiffre des décurions est en général de cent dans les colonies romaines. Mais il était facilement dépassé de quelques unités, par la collation des *ornamenta decurionatus* ou pour toute autre raison. C'est ainsi qu'une inscription d'Ostie nous montre un personnage distribuant 525 deniers aux décurions à raison de 5 deniers par tête, ce qui donne un Sénat de 105 membres[2]. Si notre restitution est exacte, elle nous apprend que les décurions d'Arles étaient au nombre de 110 au moment où C. Junius Priscus leur offrit un banquet, c'est-à-dire, à en juger par les caractères de la gravure, au plus tard dans les premières années du IIe siècle.

L.-A. CONSTANS.

1. *C. I. L.*, XIV, 375; IX, 4971.
2. *C. I. L.*, XIV, 353.

LES PROXUMAE ONT-ELLES ÉTÉ VÉNÉRÉES EN ESPAGNE?

En 1913, M. Fidel Fita a publié, dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia* (de Madrid), t. LXIII, fasc. I-II, 1913, p. 147 sq., un article intitulé *Ara votiva Ilicitana,* où il décrit un petit autel dédié aux Proxumae : PROXSVMIS POLLENTO V. S. L. M.

D'après lui, cet autel provient des environs d'Elche (l'ancienne Ilici près de Carthagène), et si la pierre était vraiment de cet endroit, elle prouverait indubitablement ce culte en Espagne. Ce serait une trouvaille fort intéressante car jusqu'à présent on pensait, avec M. C. Jullian [1], que la religion celtibérique est remarquablement pauvre en noms celtiques et que tout nous autorise à croire que la langue gauloise y fut oubliée de bonne heure [2]. « Les noms d'hommes et de dieux caractéristiques des pays celtiques ne se trouvent en Espagne qu'en infime quantité » (Jullian). Notre étonnement serait encore plus grand, s'il s'agissait des *Proxumae;* car nous connaissons un peu plus de deux douzaines d'inscriptions qui nomment ces déesses [3]. M. Ihm [4] les a énumérées jusqu'en 1887, et depuis cette époque, leur nombre ne s'est guère augmenté. Mais, sans exception aucune, ces inscriptions proviennent de la Gaule narbonnaise, la plupart de Nîmes.

En me remémorant ces faits, j'eus l'idée de rapprocher l'autel Fita d'une stèle funéraire qui se trouve aujourd'hui au château de Pange près de Metz et au sujet de laquelle je me voyais déjà obligé d'écrire quelques pages dans l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine* [5].

Voici ce que j'ai pu constater : D'après une notice de Victor Simon, excellent archéologue messin [6], parue dans les *Mémoires de l'Académie de Metz* [7], un marquis de Pange commandait en 1815-16 les troupes dans le département du Gard. Il avait succédé, plus ou moins directement, au baron de Neipperg. Il rapporta de là quelques antiquités dont il orna son château de Pange. Entre autres, il rapporta deux

1. *Histoire de la Gaule*, I, p. 305 sq.
2. *Rev. Ét. anc.*, t. XXIII, 1921, p. 61.
3. *Corp. Inscr. Lat.*, XII, n°s 3112 à 3128.
4. *Bonner Jahrbücher*, t. LXXXIII (1887), p. 176 sq., n°s 470 à 495.
5. T. XXXIII (1924), 264-268.
6. Mention dans le *Corp. Inscr. Lat.*, XIII, Ire part., 2e fasc., p. 664.
7. T. XXXIX (IIe sér., 6e année), 1857-58, p. 399-400 (le *Corpus*, XIII, 3122, donne par erreur la page 369).

petits autels, décrits par V. Simon dans l'article mentionné et signalés de nouveau par M. le Dr Keune dans le *Correspondenzblatt*[1]. C'est sur ces deux articles que se base la publication définitive (par Hirschfeld) dans le *Corp. Inscr. Lat.*, t. XII, n° 3122 : PROXSVMI (s) POLLENTO V. S. L. M.[2]. Ce texte se trouve encore dans Holder, *Alt-Celtischer Sprachschatz*, II (1904), col. 1049; Aug. Allmer, *Revue épigr.*, § 1515, n° 106 (juillet-sept. 1902) = IV, p. 271-275; Keune, *Lothringer Jahrbuch*, XII (1900), p. 354, rem. 2; *Ephemer. epigr.*, VIII, 1899, 509.

Nous allons donc résumer l'histoire curieuse de cette pierre :

1° En 1816, le marquis de Pange la rapporte du Gard[3].

2° En 1857, V. Simon la trouve au château de Pange et la décrit[4].

3° En 1888, Hirschfeld en publie l'inscription[5].

4° En 1896, M. Keune visite le château, ne la trouve plus, mais la décrit et l'explique[6].

Donc, entre 1858 et 1896, la pierre disparaît.

5° Mais en 1868, elle est vendue à Paris à l'occasion de la liquidation de la collection Simon[7].

6° Elle est acquise par un marquis espagnol.

7° Car, en 1899, M. Hübner, de Berlin, qui a publié le deuxième volume du *Corp. Inscr. Lat.*[8], la trouve à Elche, dans la collection d'antiquités d'un marquis espagnol, dont il ne donne pas le nom[9]. M. Keune, qui n'indique pas de lieu, non plus, avait la grande amabilité de m'écrire que c'était bien à Elche. Voir là-dessus encore : E. Hübner, *Ephemeris Epigraphica*, VIII, p. 509[10]; Keune, dans *Real-Encyklopaedie*, nouv. édit. de Pauly-Wissowa, *supplém.*, III (1918), col. 1220, s. v. *Ilici*.

8° En 1913, notre *arula* passe au Musée del Colegio de Santa Domingo de Orihuela, avec quelques autres pièces, comme don de

1. *D. westdeutsch. Zeitschr. für Gesch. und Kunst*, année XV, 1896, p. 1, n° 1.

2. De même que celle de l'inscription du deuxième autel (qui ne nous intéresse pas ici), n° 3145.

3. V. Simon, *Mém. Acad. Metz*, XXXIX, p. 379.

4. Même remarque.

5. *Corp. Inscr. Lat.*, t. XII, n° 3122.

6. *Correspondenzblatt d. Westd. Zeitschr.*, XV., p. 1.

7. *Corp. Inscr. Lat.*, t. XIII, Ire part., IIe fasc., p. 664 : « Lapides paucos (sic!), quos collegerat (V. Simon), venditione Parisiis instituta a. 1868 cum universa eius collectione ampla dispersi sunt. » Du reste, il y a lieu d'ajouter au *Corpus*, l. c. p. 664, la pierre qui nous occupe, n° 3122, à la liste de celles qui ont été dispersées par la vente Simon. — La bibliothèque de Metz possède un exemplaire du catalogue de vente.

8. *Inscriptiones Hispaniae*.

9. Keune, *Lothringer Jarhrbuch*, XIII, 1900, p. 354. Le propriétaire, d'après l'*Ephemeris*, VIII, 509, était le marquis de Bosch.

10. La découverte de notre pierre en Espagne est due à M. Pierre Paris, de Bordeaux, qui en a informé M. Hübner (*Ephemeris epigr.*, VIII, 509).

Dona Isabel Brufal, fille du marquis de Lendinez[1]. M. Fita pourra probablement nous dire comment elle a passé dans cette collection.

9° Le conservateur de ce musée, Rvdo P. Vicente Maria Prospero, S. J., l'envoie à Madrid, où M. Fidel Fita la présente à l'Académie royale et la publie, avec planche, pour la septième fois, comme si elle était inconnue.

La planche, dans l'article de M. Fita, montre clairement, du reste, à la fin de la première ligne, les traces d'un S. Simon avait lu PROXSUMIO ; Hirschfeld avait corrigé (sans voir le texte) en PROXSVMI (S) ; il faut lire cependant PROXSVMIS, et le texte du *Corp. Inscr. Lat.* est par conséquent à corriger.

La *Revue archéologique*[2] l'enregistre en 1914.

La question que nous nous sommes posée et qui fait le titre de cet article a donc trouvé une réponse absolument négative : Jusqu'à aujourd'hui nous ne connaissons aucune trace du culte des Proxumae en Espagne.

Il est regrettable que M. Toutain (*Les Cultes païens dans l'Empire romain*, t. III, 1920, p. 142) se soit laissé induire en erreur par la communication de M. Fita et parle du culte des Proxumae en Espagne comme d'une chose certaine. Mais le fait que l'autel des Proxumae du Gard a passé de Metz en Espagne, était plutôt un bienfait pour l'archéologie lorraine Car, si en 1921 cette pierre avait encore été au château de Pange, on s'en serait probablement servi pour prouver le culte des Proxumae chez les Médiomatriques.

Sarrebourg (Moselle).

Dr LINCKENHELD.

1. *Boletin de la Real Academia* (de Madrid), LXIII (1913), p. 148.

2. T. XXVIII (1914), 1re partie (*Revue des publications épigraphiques*, p. 457, n° 20, publie, d'après Fita, l'inscription comme nouvelle, avec la modification suivante (faute d'impression) PROXSVMIS POLLENIO etc. — sans rien ajouter. — De même Cagnat-Besnier, *L'Année épigraphique*, année 1914, Paris, 1915, p. 4.

A PROPOS DES MARTRES ET MARTRAYS

Butte de Puy-les-Martres, commune du Bourg (Lot), aux limites de celles du Bouyssou et d'Issepts.

Mamelon surbaissé au sommet duquel est une grande croix, au pied de laquelle gisent encore quelques fragments d'un chapiteau, reste sans doute d'une croix antérieure.

Dans le sol, des sarcophages de grès formant plusieurs cercles concentriques et se touchant immédiatement, le côté le plus large d'un sarcophage correspondant au côté le plus étroit de l'autre. Ils reposent sur un calcaire marneux blanc, mais sont recouverts d'une terre rouge noirâtre. La forme des cercueils est un parallélipipède dont une extrémité s'élargit et s'arrondit. Leur longueur varie entre $1^{m}13$ et $2^{m}05$; leur profondeur est de $0^{m}30$; leur largeur à la tête de $0^{m}30$ pour les dimensions moyennes d'adultes. Les squelettes sont couchés sur le dos. En l'absence de trouvailles *dans* les tombes on peut donner leur âge comme du VIIe au XIe siècle.

Près d'un sarcophage, trouvaille au XVIIIe siècle d'une médaille d'or de Claude et d'une de Néron, et de cinq bronzes de la colonie de Nîmes.

Cathala-Coture (*Hist. pol., eccl. et litt. du Quercy*, Montauban, Cazamea, 1785) y voit les restes de chrétiens massacrés par les Arabes d'Espagne vers 725.

L'idée d'un cimetière de lépreux devait avoir cours, puisque Delpou (*Statistique du Lot*, Paris, 1831), qui rapporte le texte de Cathala-Couture, ajoute : « Cette tradition nous paraît préférable à l'opinion de ceux qui ne veulent reconnaître dans la butte de Puy-les-Martres qu'un cimetière de lépreux. »

Il y avait au Moyen-Age des léproseries (malaudies) à Assier (4 kilomètres de Puy-les-Martres) et à Fons (environ 5 kilomètres).

ARMAND VIRÉ.

Dans la lettre accompagnant cette note sur Puy-les-Martres, M. Viré ajoute :

« C'est le seul exemple de ce vocable dans le Lot; j'ai parcouru la nomenclature de tous les villages, hameaux ou écarts encore habités, en 1880, sans l'y trouver. Je ne sais si l'étude des lieux dits sur le cadastre nous donnerait autre chose.

» Nos léproseries (on a mention d'une soixantaine pour l'ancien Quercy) portaient le nom de Malaudies ou Bouffia : le terme Bouffia, Bouffio, s'applique aussi dans la même région à une certaine catégorie de gouffres. »

A. V.

1. Cf. *Revue*, 1924, p. 228.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Changements de climat et adaptations des espèces. — Les préhistoriens et les historiens eux-mêmes trouveront un grand profit à lire ces pages du discours de M. A. Lacroix à l'Académie des Sciences (séance publique du 22 décembre 1924, éloge d'Alphonse Milne Edwards) :

« La caractéristique la plus frappante de la faune mammalogique du Nord de la Chine et du Thibet oriental, telle que l'a fait connaître notre confrère, réside dans la réunion d'espèces boréales et d'autres nettement méridionales. A côté de Spermophiles, de Siphnées, de Marmottes, de Lagomys, vivent des Écureuils volants, de grandes Panthères, un Tigre spécifiquement identique à celui des jungles du Bengale, puis trois espèces de Singes habitant sur des montagnes couvertes de neige pendant la moitié de l'année : l'une d'elles, le *Macacus tcheliensis*, se rencontre sous la latitude de Paris.

» De telles associations zoologiques montrent, et Milne Edwards n'a pas manqué de le faire remarquer, avec quel soin les naturalistes doivent se garder d'utiliser, sans une sévère critique, les faunes fossiles pour conclure à des changements de climat au cours des périodes géologiques. Il n'est pas sans intérêt de noter que des associations de l'ordre de celles caractérisant aujourd'hui certaines régions de la Chine ont été constatées dans le Quaternaire de la France.

» Les conditions d'existence des êtres vivants modifient souvent leur forme extérieure pour les adapter de mieux en mieux aux besoins auxquels ils sont soumis. Lorsque des modifications affectent des espèces dérivant de types différents, elles peuvent leur donner une apparence similaire de nature à entraîner des méprises sur leurs véritables affinités, si l'on néglige dans leur étude les caractères anatomiques pour se borner à ne tenir compte que de leur morphologie externe. En appelant l'attention sur ce danger, A. Milne Edwards en a donné des exemples significatifs empruntés, par exemple, aux Siphnées ou Rats-taupes, Rongeurs qui, à force de fouir la terre, ont pris l'aspect de véritables Taupes. »

Extrait du discours de M. Bigourdan à la même séance : « Aujourd'hui, les physiologistes professent que le Darwinisme primitif a fait faillite; bien plus, la théorie de la descendance donne une base physiologique à un dogme très souvent attaqué, celui d'une chute originelle ».

Le Mercure Barbu de Beauvais. — « Le 12 avril 1695 Me Adrien Ducarroy, médecin, fit lever une statue qui représente le dieu Mercure, son chapeau, ses aisles, son caducée, sa bourse avec ces lettres :

SACRVM MERCVRIO AVGVSTO ∧ C JVLIVS HEALISSVS
V·S·L·M

L'on voit des poissons à costé de la statuë, un plat et un (*sic*) espèce de moindre plat. L'on estime que cette figure est ancienne, au moins de 14 cens ans.

» [En marge] : Statuë trouvée à la porte de Bresle dans les vignes vers Saint-Antoine. Un païsan depuis a trouvé au mesme endroit une médaille de Tite que j'ai vue à M. Ducaurroy, chanoine de Saint-Barthélemi. »

(Journal de M. J. Baptiste de Nully, chanoine de la cathédrale de Beauvais, 1677-1708. Original, in-folio, non paginé, provient de l'ancienne Collection de Troussures.)

Le même Journal de J. B. de Nully, note plus loin :

« 1695. Dans le *Mercure* du mois de juin, il est fait mention de la figure trouvée hors les portes [de Beauvais] dans les vignes, prez le moulin de M. Foy qui a esté bruslé vers Saint-Antoine. M. Villain, chanoine de la cathédrale, y est introduit comme connoisseur et le sieur Périllieux à qui l'on attribuë la connoissance des langues qu'il n'a jamais estudié. Ces deux personnes soutiennent, l'un le sentiment de M. Ducaurroy, que c'est un Mercure, et l'autre, le sentiment de M. de Saint-Hilaire, que c'est un Adrien.

» Dr LEBLOND. »

Trèves et Mayence. — Je tiens à signaler dans le volume du *Congrès de la Société française d'Archéologie en pays rhénan* qui vient de paraître (Picard, 1924), les articles de Grenier sur ces deux villes romaines. Trèves n'aurait atteint sa pleine croissance que sous Constantin. C'est la théorie que Grenier nous a exposée il y a deux ans à l'Académie des Inscriptions. Je lui ai fait observer que les villes créées en Gaule par Auguste avaient été proportionnées à l'importance et à l'étendue des cités dont elles étaient les capitales; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la capitale des Trévires ait été un peu plus vaste que Nîmes et qu'Autun. L'enceinte et la Porte Noire dont Grenier attribue la construction à Constantin, l'amphithéâtre, les thermes, la basilique, font l'objet d'études détaillées. Trèves est le type de la grande ville gallo-romaine.

Il paraît bien que le prétendu Palais impérial ne représente que des bains, mais des bains qui auraient par la suite été transformés en prétoire. Le vrai palais se trouverait aux alentours de la cathédrale et sous la cathédrale elle-même.

Mayence est traitée plus brièvement que Trèves. « Nous sommes là », remarque Grenier, « moins dans une province gallo-romaine que dans une marche frontière colonisée par l'armée. » Sous l'uniformité et la médiocrité des monuments on y reconnaîtrait, en sculpture surtout, les grands courants de l'art gréco-romain répandus par la conquête militaire jusqu'aux extrémités de l'empire.

Pourquoi ne trouvons-nous rien ni sur Bonn ni sur Cologne romains ?

Uxellodunum[1]. — Contrairement à l'opinion de M. C. Jullian, il y avait bien *Usercodunum* et non *Uxellodunum* sur l'archétype original romain des *Commentaires* de César. D'éminents érudits et paléographes ont lu, comme moi, *userco* sous le grattage imparfait du Vossianus I de Leyde (VIII, 32) et adhèrent à ma thèse. Si le copiste de ce manuscrit a gratté ce nom, après l'avoir lu sur l'archétype et machinalement écrit au courant de la plume, et si les autres copistes ont également rejeté cette leçon, la seule authentique cependant, c'est parce qu'*Userche*, en Bas-Limousin, ne leur paraissait pas répondre au contexte, d'après lequel l'oppidum glorieux par sa résistance à César devait se trouver « *in finibus Cadurcorum* ». Ces copistes ignoraient qu'avant la chute d'Alesia, le territoire actuel de la Corrèze, y compris Userche, ne faisait pas encore partie de celui des *Lemovices*. Ses habitants étaient, en effet, les *Eleuteri*, suivant l'ordre géographique d'énumération adopté par César (VII, 75) qui les place directement au nord des *Cadurci*, par conséquent, entre les Cadurques et les Lémoviques proprement dits. Or, l'oppidum célèbre où se réfugia Lucterius venant de *Lemonum* (Poitiers) devait se trouver précisément aussi au nord des *Cadurci* proprement dits, donc chez les *Eleuteri* alors englobés dans la cité cadurque en tant que clients de Luctérius. Cela est corroboré par le fait que Luctérius, lieutenant de Vercingétorix, avait été chargé par celui-ci de soulever la Province romaine avec le concours de la clientèle arverne : *Eleuteri*, *Cadurci*, *Gabali* et celui des Rutènes. Il avait donc eu les *Eleuteri* sous ses ordres, avant Alésia. César, après la chute de cette dernière place, attribua le pays des *Eleuteri* au chef des *Lemovices*, son allié Duratius, qui l'occupa effectivement durant la lutte des Romains avec Luctérius insoumis. L'oppidum *Usercodunum*, devenu dès lors lémovique de fait, aurait

1. [Cf. *Revue*, 1924, p. 352. — C'est uniquement pour obéir à la loi, invoquée par l'auteur des *Noms de lieu cités dans les Commentaires*, que nous insérons cette réponse. Désormais, la *Revue des Études anciennes* ne parlera plus des travaux de M. Marque. G. R.]

pu fermer ses portes à son ancien chef Luctérius revenant en fugitif de *Lemonum*. Il l'accueillit au contraire et s'attira ainsi la haine de César. De là, la résistance désespérée des oppidans et le châtiment des traîtres « *poena improborum* » que leur infligea le proconsul. L'année suivante, à Narbonne, César ne pouvait faire autrement que d'attribuer définitivement aux *Lemovices* alliés le territoire des *Eleuteri* et leur oppidum *Usercodunum* enlevé aux *Cadurci*. C'est donc en Bas-Limousin, et non en Quercy, qu'on aurait dû chercher l'oppidum héroïque ; et c'est pourquoi on n'a jamais pu trouver, en effet, en Quercy, aucun lien qui répondît pleinement aux exigences des textes ; tandis que la topographie d'Userche y répond dans les moindres détails, comme l'a reconnu Walckenaër : cinq camps romains forment une ceinture autour de l'oppidum et le dominent. La Vézère, large de 35 à 40 mètres, l'entoure presque entièrement, sauf sur un intervalle de trois cents pieds romains ; on ne saurait la détourner. La fontaine « intarissable » dont César coupa les veines et les terrassements qu'il fit existent encore. Etc. Que M. Jullian veuille donc bien visiter Userche et se rendre à l'évidence des faits[1].

B. MARQUE.

Lupa, Lupara. — C'est vraiment un travail exquis que M. Carcopino vient d'écrire sur *La louve Romaine* dans le *Bulletin de l'Association Guillaume Budé :* il y a là une science incomparable, des rapprochements ingénieux, un art merveilleux de distribution et de mise en valeur et une verve de bon aloi. Et je suis presque intimidé à l'idée de suggérer une autre solution que la sienne, que celle du symbole ou du totem, du loup comme bête sacrée et néfaste tout ensemble, qui est la thèse de M. Carcopino. Je me demande si nous n'avons pas là en réalité une simple zoomorphisation d'une source nourricière, mère ou nourrice de chefs illustres, comme l'Antiquité en donne tant d'exemples. *Lupa* et *Lupara* sont des noms de sources ou de ruisseaux si fréquents dans notre Occident. Qu'il y ait « loup » à la base du premier terme, c'est possible. Mais l'élément qui aurait engendré le mythe, ce n'est pas le loup : c'est la source. Égérie, qui a conseillé Numa, est une source. Pourquoi n'y aurait-il pas eu sur les flancs du Palatin une source nourricière ou créatrice de Rome et par là de ses fondateurs ? *Aquae condunt urbes*, dit quelque part Pline l'Ancien. — Et chez nous, le Louvre, *Lupara*, mais sans mythe, me paraît bien une source.

CAMILLE JULLIAN.

1. [Je maintiens toutes mes objections, ou plutôt toutes mes négations (et elles portent sur tous les points), déjà trop souvent exposées dans cette revue, pour qu'il y ait lieu de les reprendre. C. J.]

VARIÉTÉS

BOOKTAΣIA

(*Anthologie Palatine*, VI, 263.)

Une des trente ou trente-deux épigrammes votives de Léonidas de Tarente que nous a conservées l'*Anthologie Palatine* contient la dédicace d'une peau de lion faite par le bouvier qui avait tué l'animal :

Πυρσῷ τοῦτο λέοντος ἀπεφλοιώσατο δέρμα
   Σῶσος ὁ βουπάμων, δουρὶ φονευσάμενος
ἄρτι καταβρύκοντα τὸν εὐθηλήμονα μόσχον,
   οὐδ' ἵκετ' ἐκ μάνδρας αὖτις ἐπὶ ξύλοχον·
μοσχείῳ δ'ἀπέτισεν ὁ θὴρ ἀνθ' αἵματος αἷμα
   βληθείς · ἀχθεινὰν δ'εἶδε βοοκτασίαν[1].

« Cette peau de lion couleur de feu, c'est Sosos, l'homme riche en bœufs, qui en a dépouillé le fauve, après l'avoir tué d'un coup d'épieu, comme il venait de lui dévorer son veau si bien engraissé; mais il n'est pas revenu du parc dans ses fourrés : frappée à mort, la bête sauvage a payé de son sang le sang du jeune taureau et *vu que le meurtre d'un bœuf était chose coûteuse.* »

La pièce est assez vivement enlevée et joliment écrite, en termes à la fois simples et précis; aussi le lecteur est-il déconcerté par l'extrême platitude du dernier membre de phrase et par la lourdeur prétentieuse que donne à ce trait final le nom abstrait de βοοκτασία.

La maladresse serait trop grossière pour qu'on pût l'attribuer soit à une négligence, peu vraisemblable chez un ciseleur de mots comme Léonidas, soit à un de ces écarts de goût si fréquents chez les écrivains plus récents. Elle ne peut donc être imputable qu'à une intention cachée de l'auteur, à une allusion à quelque fait ou usage peu connu, qui donne à l'expression une portée qu'on ne soupçonnait pas à première vue.

Le dernier distique présente la mort du lion non seulement comme un châtiment mérité, mais comme l'exécution d'une sentence capitale

1. *Anth. Pal.*, VI, 263.

prononcée au nom de la loi du talion : « Sang pour sang. » Ce mode de satisfaction à accorder à la victime ou à ses proches est parfaitement conforme à la tradition et aux principes de la juridiction hellénique; mais ce qui surprend au premier abord, c'est la nature du crime à propos duquel cette loi est appliquée et le nom sous lequel il est désigné : la βοοκτασία était-elle donc un délit prévu par la législation courante des Grecs? et y avait-il des peines précises édictées à ce sujet?

Si c'était un homme qui tuait un animal domestique, il est de toute évidence qu'il devait au propriétaire lésé une réparation, en nature ou en espèces, comme pour n'importe quel dommage causé à autrui. Je ne connais cependant, pour la Grèce, aucun texte de loi fixant le montant ou les modalités de cette réparation ; à Rome, au contraire, le cas était spécifié par la loi Aquilia[1]. Mais l'affaire qui nous occupe est assez différente, puisqu'il s'agit d'un « meurtre de bœuf » commis par un autre animal et puni d'une condamnation à mort.

Il n'y avait rien que de très normal à voir, en Grèce, des animaux traduits devant un tribunal. Non seulement le propriétaire était responsable des dégâts commis par les animaux qui lui appartenaient (βλάβη τετραπόδων)[2]; mais dans certains cas il semble bien que la loi s'en prenait moins au maître qu'à la bête elle-même. Une loi de Solon stipulait, par exemple, qu'un chien qui aurait mordu un homme lui serait livré « enchaîné à un carcan de trois coudées »[3]; c'est probablement pour une cause de ce genre qu'a été composé le plaidoyer de Lysias Περὶ τοῦ κυνός[4]; un procès en forme aurait alors eu lieu, assez analogue à celui qui se débat devant Philocléon : tout n'était peut-être pas invention et fantaisie dans les scènes les plus burlesques d'Aristophane.

Plutarque[5] fait allusion à une loi instituant la peine capitale contre tout bœuf ou tout porc qui aurait porté une dent sacrilège sur des aliments sacrés (orge lustrale, etc.). Les choses inanimées elles-mêmes n'étaient pas à l'abri de toute poursuite : à Athènes, une loi attribuée à Dracon stipulait qu'un objet dont la chute aurait accidentellement provoqué la mort d'un homme serait cité devant le tribunal

1. Gaïus, III, 210. Cf., *infra*, l'hypothèse de Blass sur le plaidoyer de Lysias Περὶ τοῦ κυνός.

2. Cf. Plutarque, *Solon*, 24, 3 ; — Platon, *Lois*, XI, p. 936 e, etc. — C'est ce qu'en droit romain on appelle l'action *de pauperie* (Gaïus, IV, 9 ; — Digeste, IX, 1, 1, 4). Cf. également l'article 1385 de notre Code Civil : « Le propriétaire d'un animal... est responsable du dommage que l'animal a causé... etc. »

3. Plutarque, *loc. cit.*; — Xénophon, *Hist. Gr.*, II, 4, 41.

4. Cf. Harpocration, s. v. Καρκίνος, etc. Blass (*Att. Bereds.*[2], t. I, p. 369) croit cependant qu'il ne s'agit pas d'une βλάβη τετραπόδων, mais que ce discours a été composé pour un prévenu accusé du meurtre d'un chien; ce serait un simple dommage causé à la propriété d'autrui.

5. *Intell. anim.*, II, 3 (= *Mor.*, p. 959 c).

ἐπὶ Πρυτανείῳ et jeté hors des frontières de l'Attique[1]. Or, un texte d'Aristote nous apprend que la même loi était applicable aux animaux convaincus d'homicide[2]; et Platon, rappelant — sans en indiquer la provenance exacte — des dispositions légales analogues, spécifie que l'animal coupable était condamné à mort, son cadavre devant ensuite être « exterminé »[3]. Les lois de Moïse stipulaient aussi que si un taureau tuait d'un coup de corne un homme ou une femme, il serait lapidé et sa chair ne devrait pas être mangée[4]; il n'est pas impossible que plus d'une cité grecque se soit inspirée de ce modèle.

Mais notre épigramme envisage un cas plus particulier : celui d'un animal meurtrier d'un autre animal. Ce délit faisait l'objet de dispositions déterminées au moins dans une législation, celle de Gortyne. « Quand un bœuf a tué ou estropié un autre bœuf », dit l'inscription connue sous le nom de *second code* de cette ville[5], « le propriétaire lésé a le droit... de donner sa bête et de prendre celle de l'adversaire... Si c'est un porc qui a estropié ou tué une bête à pied corné, le porc appartiendra au propriétaire lésé[6]. » La loi vise ensuite le cas où l'auteur du dégât est un cheval, un mulet ou un âne : le texte ne spécifie pas la peine à appliquer; mais la procédure est la même que pour un bœuf[7].

Le mode de réparation le plus fréquent semble avoir été l'abandon noxal; or, si l'emploi de ce système avait pour effet essentiel d'assurer au propriétaire lésé une indemnité convenable, dans bien des cas, par exemple dans celui du porc assassin, il équivalait pratiquement à une condamnation à mort, c'est-à-dire, en fin de compte, à la peine du talion. Il est permis de supposer que, dans certaines législations, cette pénalité était expressément stipulée : nous avons vu en effet que,

1. Cf. Pausanias, VI, 11, 6 : « ... ἐπακολουθήσαντες γνώμῃ τοῦ Δράκοντος, ὃς Ἀθηναίοις θεσμοὺς γράψας φονικοὺς ὑπερώρισε καὶ τὰ ἄψυχα, εἴ γε ἐμπεσόν τι ἐξ αὐτῶν ἀποκτείνειεν ἄνθρωπον. » Les allusions à cette loi sont très fréquentes, notamment chez les orateurs : Démosthène, XXIII, 76; — Eschine, III, 244, etc. Cf. encore Pausanias, I, 24, 4; — 28, 10-11; — Suidas, s. v. Νικῶν; — *Schol. Esch. Sept.*, 178; — Pollux, VIII, 120; — etc.

2. *Const. Ath.*, 57, 4 : « Δικάζει δ' ὁ βασιλεὺς καὶ οἱ φυλοβασιλεῖς καὶ τας (sc. αἰτίας) τῶν ἀψύχων καὶ τῶν ἄλλων ζῴων. » (Entendez, conformément à l'usage grec : « ... et d'autres êtres, à savoir les animaux. »)

3. *Lois*, IX, p. 873 d : « Ἐὰν δ' ἄρα ὑποζύγιον ἢ ζῷον ἄλλο τι φονεύσῃ τινά,... ἐπεξίτωσαν μὲν οἱ προσήκοντες τοῦ φόνου τὸν κτείνοντα, διαδικαζόντων δὲ τῶν ἀγρονόμων οἷσιν ἂν καὶ ὁπόσοις προστάξῃ ὁ προσήκων, τὸ δὲ ὄφλον ἔξω τῶν ὅρων τῆς χώρας ἀποκτείναντες διορίσαι. » Platon cite ensuite le cas d'un objet inanimé tuant un homme et conclut : « ... τὸ δὲ ὄφλον ἐξορίζειν, καθάπερ ἐρρήθη τὸ τῶν ζώων γένος. »

4. *Exode*, XXI, 28 et 29.

5. Cf. Dareste, Haussoulier, Th. Reinach, *Recueil des Inscriptions Juridiques Grecques*, n° XVIII, p. 392 sq.

6. *Id.*, *ibid.*, col. I.

7. *Id.*, *ibid.*, col. II. Le Code examinait ensuite le cas où « un chien aurait été blessé par une ruade »; mais il y a ici une lacune, et nous ne savons à quel genre de réparation le propriétaire lésé avait alors droit.

d'une part, le meurtre d'un animal par un autre animal donnait lieu à une action juridique et que, d'autre part, la peine de mort était prévue pour certains délits commis par des animaux.

Le dernier vers de notre épigramme, qui nous choquait par son apparente platitude, contient donc en réalité une pointe, j'allais dire un *concetto :* il y a des prescriptions légales qui édictent un châtiment contre tout animal coupable d'en avoir frappé un autre; le lion, bête sauvage, ignorait naturellement qu'en tuant un veau il tombait sous le coup d'une loi humaine; mais il l'a appris à ses dépens.

Mais pourquoi l'auteur a-t-il exprimé cette idée, au fond assez simple, en employant ce nom abstrait de βοοκτασία, qui tranche si désagréablement sur le contexte? N'était-ce pas un terme technique de la langue du droit, dont l'usage rendait l'allusion encore plus manifeste? Cette hypothèse aurait l'avantage d'expliquer également la présence, non moins inattendue, de ce même mot à la fin d'une épigramme d'Antipater de Sidon, le fidèle imitateur de Léonidas : en tuant un taureau sauvage dans les gorges de l'Orbélos, Philippe V de Macédoine s'est montré le digne descendant d'Héraclès; car, dit le poète, « il lui seyait d'imiter les hauts faits de son aïeul *par le meurtre d'un bœuf* ».

..... σὺ δ' ἀεικὲς
πατρῷα ζαλοῦν ἔργα βοοκτασίης[1].

Le trait d'esprit serait encore plus subtil chez l'élève que chez le maître : il consisterait à présenter comme un exploit ce qui d'ordinaire était considéré comme un acte criminel.

Malheureusement, ce terme ne se rencontre dans aucun des textes juridiques qui nous sont parvenus. En dehors des exemples cités plus haut, on le trouve surtout employé pour désigner un sacrifice[2]. Le mot devait néanmoins être pris assez souvent dans un sens péjoratif; car, autrement, on ne s'expliquerait guère l'usage qu'en fait Grégoire de Nazianze dans une de ses épigrammes : « La Justice », dit-il, « a de nouveau disparu, comme lorsqu'elle quitta la terre *après le massacre des bœufs.* »

..... Αὖθις ἀέρθη
ὡς ἐπὶ βουκτασίῃ γαῖαν ἀφεῖσα Δίκη[3].

Un passage des *Phénomènes* d'Aratos[4] nous renseigne sur l'événement dont il est question : si Dikê a quitté la terre pendant l'âge de bronze, c'est parce que les hommes de cette génération avaient tué

1. *Anth. Pal.* VI, 115, 7-8.
2. Cf. Apoll. Rhod., IV, 1724, etc.
3. *Anth. Pal.*, VIII, 217, 3-4.
4. V. 130 sq.

pour les manger leurs bœufs de labour; or, on sait que les Anciens ont toujours considéré cette action comme un véritable crime et qu'il y a même eu des lois pour l'interdire[1]. Mais, pour que le vers de Grégoire fût facilement intelligible malgré la concision de l'expression, il fallait que ses lecteurs fussent habitués à cette acception défavorable du mot βουκτασία, ce qui était tout naturel si c'était le nom légal d'un délit.

Je n'hésite donc pas à voir dans le trait final de notre épigramme une allusion à un article de code, allusion qui paraît avoir jusqu'ici échappé à tous les commentateurs[2], et que précisait pourtant l'emploi d'un terme emprunté à la langue juridique.

Anthologie Palatine, VI, 295.

Une des épigrammes votives les plus obscures de l'*Anthologie Palatine* est celle où l'on voit le scribe Akestondas, « ayant une fois su prendre sa part du fin gâteau de la ferme publique » (μάζας ἀνίκ᾽ ἔκυρσε τελειωνιάδος φιλολίχνῳ, v. 7), c'est-à-dire s'étant fait admettre dans la tourbe des agents subalternes qu'employaient les publicains pour lever les impôts et qui s'y enrichissaient sans scrupules, consacrer aux Muses les attributs de son ancienne profession.

C'est un procédé constant, chez les auteurs de pièces dédicatoires, que de décrire les objets les plus usuels à l'aide de termes rares et de métaphores alambiquées ; mais ici Phanias a dépassé la mesure et s'est servi de trois expressions, notamment, que personne jusqu'ici n'a pu interpréter d'une manière satisfaisante.

V. 2-3. Ἔργμα τε λείας (Cod. : τελείας) σαμοθέτω. — Le mot λεία désigne un polissoir : c'est généralement un instrument à polir la pierre (cf. Pollux, VII, 118) ; mais rien n'empêche d'y voir un accessoire de bureau servant à lisser les feuilles de papyrus ou de parchemin. C'était déjà l'opinion de Lobeck *(Paralip.*, p. 313), qui voyait dans cet objet un bloc de pierre oblong, servant à la fois de presse-papier et de règle : «..... *ut significetur lapis oblongus, quo etiamnunc scribae uti solent, partim ad deprimendam chartam quam describunt, partim ad designandum versum, ne vel sursum aberrent vel deorsum.* » Ces derniers mots sont destinés à expliquer les termes ἔργμα et σαμοθέτω : la λεία est une

1. Élien, *H. V.*, V, 14, 2. Cf. Aratos, *op. cit.*, v. 123 ; — Cicéron, *de Nat. Deor.*, II, 63, 159 ; — Virgile, *Géorg.*, II, 53 ; — Columelle, VI, préface ; — *Anth. Pal.*, VI, 228, etc.

2. Cf., par exemple, la traduction de F. Dehèque : « Il a vu ce qu'il en coûte de tuer un jeune taureau. » On voit combien elle est éloignée de celle que je propose : « Il a vu de quelle lourde peine est frappé le crime de βουκτασία. »

barrière devant laquelle on *pose* les *caractères* d'écriture, sans qu'ils puissent la dépasser. Mais le substantif σῆμα n'a que rarement cette signification de *caractère;* il désigne ordinairement une *marque distinctive*, en particulier un sceau (cf. Sophocle, *Trach.*, v. 614 sq.; — Euripide, *Rhésos*, v. 12 et 688). Le mot ἔργμα s'explique alors aisément : ce n'est pas une *barrière*, mais une *fermeture* : σφραγῖδος ἕρκει, disait aussi Sophocle (*loc. cit.*). L'« obstacle d'un polissoir qui reçoit un signe distinctif » est donc un objet qui sert à lisser les feuilles et à sceller les écrits, donc à la fois un presse-papier et un cachet.

V. 5. Καρκίνα σπειροῦχα. — Termes tout à fait obscurs : le *Thesaurus* renonce à les expliquer. Καρκίνα, pluriel hétérogène de καρκίνος, a visiblement subi l'influence du latin *circinus* (comme ailleurs κίρκος celle de *circus* : VI, 294, 3, du même auteur) et désigne un compas. Quant à l'*apax* σπειροῦχος, on a voulu y retrouver le sens — d'ailleurs douteux — de σπεῖρος = *enveloppe écailleuse* (d'un oignon, par exemple : cf. Nicandre, *Ther.*, v. 881 sq.); pourquoi ne pas l'apparenter plutôt à σπεῖρον = *bande de tissu pour envelopper*, *vêtement*, *suaire* ? Je traduis donc : « des compas *avec leurs étuis* (ou leurs *gaines*). » L'Antiquité ne nous a laissé aucun spécimen de ce genre d'objets; mais nous savons que les instruments un peu délicats — ustensiles de toilette, etc. — étaient souvent abrités dans des boîtes (θῆκαι, *loculi*).

V. 6. Ἀδυφαῆ πλινθίδα καλλαΐναν. — Des tentatives nombreuses ont été faites pour déterminer ce que pouvait être cette « petite tuile brillante d'un bleu turquoise ». Guyet y voyait une simple pierre à aiguiser les canifs, Schwarz un abat-jour ou un écran transparent destiné à tamiser la lumière des lampes. Il est d'autant plus difficile de se prononcer que le texte n'indique pas du tout l'usage que le scribe faisait de cet objet et que, dans les autres épigrammes où sont décrits des ex-voto de calligraphes (VI, 62-68), aucun instrument n'est cité avec lequel celui-ci puisse être identifié. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il s'agit d'une pierre précieuse ou semi-précieuse (quartz, lapis-lazuli, etc.), taillée en plaque mince, d'une forme rappelant celle d'une tuile (πλίνθος). Peut-être était-ce un presse-papier plus léger que la λεία, comme les plaques de verre qui servent chez nous à cet usage.

PIERRE WALTZ.

BIBLIOGRAPHIE

Victor Bérard, *Introduction à l'«Odyssée»*, t. I. *L'épos homérique; le poème représenté*. Paris, Les Belles Lettres, 1924; 1 vol. in-8° de 459 pages. — *L'«Odyssée», poésie homérique*, t. I. Chants I-VII, texte établi et traduit par **Victor Bérard**. Paris, Les Belles Lettres, 1924; 1 vol. in-8° de XL-199 et 199 pages. *Collection des Universités de France.*

« Avant d'être un auteur classique et un livre de lecture, que se transmirent pour l'admirer les soixante générations de l'humanité romaine, byzantine et moderne (50 av. J.-C.-1920 apr. J.-C.); avant d'être un manuel de science et d'éducation, édité et commenté par les douze ou quinze générations de l'antiquité athénienne et alexandrine (500-50 av. J.-C.): Homère fut, pour les dix ou douze générations ioniennes et éoliennes (800-500 av. J.-C.), un auteur de scène, récité et joué par les aèdes d abord, par les rhapsodes ensuite [1]. » Ainsi s'exprime M. Victor Bérard au début de son *Introduction* (p. 75). Des trois âges de l'homérologie odysséenne : *Poème représenté*, *Poème édité*, *Poème transmis*, il étudie cette fois le premier en date : « C'est vers ce vieux modèle ionien que doivent tendre nos éditions d'aujourd'hui; c'est ce premier Homère de Chios, de Samos et de Milet qu'après deux millénaires d'oubli nous devons essayer de remettre en lumière » (*ibid*).

Puisque « l'épos est un drame en hexamètres » (p. 77). au lieu de lui conserver « cette division en vingt-quatre chants, qui, depuis les Alexandrins, est devenue classique, j'ai tâché de rétablir la répartition primitive des vers en épisodes (je dirais volontiers : scènes) et des épisodes en poèmes (je dirais volontiers : actes ou pièces) » (p. 78). Bien que déclamée par un seul acteur, cette suite théâtrale n'en comportait pas moins les mêmes distributions de rôles « que la tragédie, la comédie ou le drame satyrique; le chœur même y tenait sa partie » (p. 85). Dans ces conditions, « est-il hasardeux de conclure qu'une édition et une traduction d'Homère doivent se présenter aux yeux du lecteur comme un livret de poème dramatique, avec les noms des personnages indiquant en marge les alternances du dialogue ? » (p. 93). Il y a une différence essentielle entre l'*Énéide*, « page d'écriture », et l'*Iliade* ou *l'Odyssée*, « œuvre de théâtre » (p. 98).

1. Sur la question de savoir si ces vieux poèmes étaient chantés, Michel Bréal (*Pour mieux connaître Homère*, p. 130-131) présente des vues un peu différentes.

Tel est, succinctement résumé, le système de M. Victor Bérard. Ce qui le caractérise, c'est d'être une résurrection du poème odysséen d'avant les « arrangeurs » (diascévastes), présenté sous la forme d'une trilogie: le *Voyage de Télémaque*, les *Récits chez Alkinoos*, la *Vengeance d'Ulysse* (p. 68-69). Pour arriver à cette reconstitution, l'auteur utilise et combine trois sortes de matériaux: les recherches de la philologie homérique, les trouvailles de l'archéologie contemporaine, l'apport de la papyrologie. En huit chapitres (I. Le dialogue; II. Le geste; III. Le rythme; IV. Le texte récité; V. Airs de bravoure; VI. Rhapsodes et interpolations; VII. L'euphonie; VIII. Beautés odysséennes), il expose, avec une étonnante variété d'arguments et d'aperçus, relevés par un sens amusant du pittoresque[1], les règles multiples en vertu desquelles il émonde la vulgate, pour nous offrir un texte ingénieusement corrigé et notablement réduit.

Que M. Victor Bérard témoigne d'une connaissance approfondie et de ce texte odysséen et de toute l'exégèse homérique, il n'y a rien là qui doive nous surprendre. Mais son érudition ne se limite pas au seul domaine de l'homérologie. Elle déborde le champ de vision étroit du spécialiste et recourt sans cesse, pour féconder ses thèses, aux ressources les plus diverses. Historien et géographe, notre savant critique est aussi un lettré des plus savoureux. Jadis, sa familiarité avec les Instructions nautiques, jointe à son expérience de voyageur en terres levantines, lui permettait de saisir, à chaque détour du périple d'Ulysse, les points de repère distinctifs et de retrouver, au bout de vingt-cinq ou trente siècles, les sites de l'Épopée. Aujourd'hui, son imagination, nourrie par de vastes lectures, lui suggère des rapprochements d'un autre ordre. C'est merveille de le voir, quand il traite des altérations subies par l'*Iliade* et l'*Odyssée*, citer (p. 249-251) les *Mémoires* de Berlioz, d'où il résulte qu'Homère eut, lui aussi, comme Weber, Gluck ou Mozart, son Castilblaze, ce « musicien vétérinaire », qui « arrangeait », à l'usage du vulgaire profane, les créations du génie. Chez les Athéniens du moins, les diascévastes que présidait Hipparque n'affublaient pas le grand aède de ridicules oripeaux.

En étudiant les théories du moderne rénovateur de la pléiade des « Plus homériques », une réflexion m'est venue. Rencontrerons-nous à l'avenir, dans les générations formées dorénavant suivant l'idéal des contempteurs du grec et du latin, d'aussi brillants représentants de cette forte culture qui fit la gloire de l'ancienne Université fran-

1. Exemple, à propos des cendres d'Achille mises dans l'amphore de Dionysos: « les restes de Roland dans une bordelaise! » (p. 298). A Bordeaux, sans souci d'esprit de clocher, la bouteille où l'on enferme du médoc s'appelle un « frontignan ». Si les chais des Chartrons étaient familiers à notre sénateur du Jura, il choisirait, comme le meilleur équivalent de son amphore, un « jéroboam ».

çaise? Si l'homme politique qu'est M. Victor Bérard garde des liens fraternels avec son double, l'helléniste, s'il embrasse ce rival, — mais non pour l'étouffer, — lui arrive-t-il dans la mêlée parlementaire, de songer à ce que, par contraste avec les humanistes de sa trempe, pourront devenir les victimes de la loi du moindre effort et les serfs de l'universel nivellement?

Dans cette *Introduction* d'une si captivante richesse, l'auteur, s'efforçant de rendre aux « phénicophobes » la monnaie de la pièce dont ils abusèrent en effet parfois contre les « phénicolâtres », invoque les récentes fouilles de Byblos. Mais la découverte des inscriptions du tombeau d'Ahiram, si bien commentées par M. Dussaud (*Syria*, t. V, p. 135-157), prouve surtout qu'il faut laisser aux Phéniciens le mérite de l'invention de l'alphabet. Elle ne révèle pas une pénétration et encore moins une transformation du monde minoen par des gens émigrés de la côte libanaise. Ce fut seulement après la disparition de l'Empire achéen, vers 1190, et lors des bouleversements amenés par l'invasion dorienne que les navigateurs Sidoniens préludèrent à leurs entreprises et que se développa, suivant le mot de Woolley, « la Phénicie aventureuse célébrée par Homère[1] ». La note juste me paraît d'ailleurs donnée dans la page même où M. Victor Bérard, tout en daubant ses adversaires, s'accorde avec les plus sensés d'entre eux : « Les vaisseaux et l'écriture des Phéniciens ont pu servir d'intermédiaires entre la Grèce de l'âge homérique et les civilisations et littératures de la Chaldée et de l'Égypte » (p. 80).

***

Terminons par un examen de la traduction. M. Victor Bérard estime que l'alexandrin français est l'outil indispensable pour rendre l'hexamètre grec (p. 179). « Les deux vers se superposent, comme d'eux-mêmes, dans une oreille française » (p. 180). Le vers long de France a fini par acquérir, après trois siècles de services, toute la maturité, la plasticité, la souplesse du grand vers d'Ionie (p. 184). C'est pourquoi notre Homéride français a dépensé, de 1919 à 1923, toute son inventive patience afin de transposer la poésie odysséenne dans une harmonie alexandrine. Cette « diction alexandrine » comporte, « non pas une suite d'alexandrins complets, mais un rythme de six, douze ou dix-huit syllabes, admettant toutes les coupes de notre alexandrin » (p. 191). Voici deux exemples du nombre adopté pour ces vers blancs à cadence irrégulière :

Embarquement de Télémaque : « On dressa le sapin du mât qui fut planté au trou de la coursie. On raidit les étais, et la drisse de cuir

1. C. Léonard Woolley, *La Phénicie et les peuples égéens*, dans *Syria*, t. II, 1921, p. 193.

hissa les voiles blanches. La brise alors s'en vint taper en pleine toile, et le vaisseau partit dans les bouillons du flot qui sifflait sous l'étrave » (p. 52).

Calypso, lors de la construction du radeau : « La Nymphe se drapa d'un grand linon neigeux, à la grâce légère ; elle ceignit ses reins de l'orfroi le plus beau ; d'un voile retombant, elle couvrit sa tête, puis fut toute au départ de son grand cœur d'Ulysse » (p. 154)[1].

Depuis Aristarque, l'homérologie est un champ de bataille où des légions de critiques, armés de l'*obel*, dépècent à outrance le texte de l'épos avec la broche d'infamie. L'originale tentative de M. Victor Bérard ne manquera pas de provoquer chez les philologues une nouvelle levée de boucliers. Mais, quoi qu'il advienne pour tout ce qui est corrections, interpolations « constructives » (p. 314 et 379), athétèses, les épisodes célèbres du vieux périple, balancés, par un Ionien de Paris, au rythme berceur de l'alexandrin, procureront aux intelligences éprises d'art un fin régal littéraire.

Georges RADET.

Fouilles de l'École française d'Athènes: Le sanctuaire d'Aléa Athéna à Tégée au IVe siècle, par **Charles Dugas, Jules Berchmans** et **Mogens Clemmensen**. Paris, Geuthner, 1924 ; 1 vol. grand in-4° de texte, XIV-144 pages, avec 41 figures ; 1 atlas de 116 planches. Prix : 250 francs.

Quand, dans sa description de l'Arcadie, Pausanias aborde le sanctuaire d'Athéna Aléa dont s'enorgueillissait Tégée, « le temple qui existe maintenant », nous dit-il, « est incomparablement le plus beau et le plus grand de tous les temples du Péloponnèse. Il eut pour architecte, d'après ce que j'ai appris, Scopas de Paros » (VIII, 45, 4). Un monument de cette importance, lié au nom d'un artiste célèbre, semblait fait pour attirer l'attention des archéologues.

En 1879, à l'aide de sondages pratiqués entre les maisons du village de Piali, Milchhöfer détermina l'emplacement de l'édifice. Dix ans plus tard, Gustave Fougères et Victor Bérard préparèrent une exploration plus étendue[2]. Celle-ci fut accomplie, de 1900 à 1902, par Gustave Mendel, à qui l'on doit, entre autres découvertes, celle d'un

1. « De son grand cœur d'Ulysse », comme nous dirions : « de son don Juan d'époux ». L'expression, bien qu'ambiguë, n'a pas cependant les inconvénients de cette autre, frappée sur un type identique : « le beau crieur de Ménélas », dont M. Paul Souday (*Temps* du 29 janvier 1925) a plaisamment relevé le sens équivoque, imitant là d'ailleurs M. Victor Bérard lui-même, quand il attribue (*Introduction*, t. I, p. 181, n. 1) à la « perfidie des Sirènes » l'alexandrin :

« Cette maison n'est pas une maison publique. »

2. Voir *Bull. de Corr. hellén.*, t. XXV, 1901, p. 241.

torse de femme que l'on a de bonnes raisons de considérer comme l'Atalante du fronton oriental. Une dernière campagne de fouilles, dirigée en 1910 par Charles Dugas, acheva de dégager l'aire du temple.

Il est rare que les excavations entreprises sur les sites classiques réalisent les espoirs que l'on avait conçus en rassemblant les textes. Tégée n'échappe pas à cette règle. Le sol de Piali n'a livré ni sculptures qui renouvellent à fond notre connaissance du style de Scopas ni documents qui nous retracent, avec dates précises, l'histoire du sanctuaire d'Aléa Athéna. Mais les matériaux exhumés, sans offrir un attrait sensationnel, n'en répandent pas moins d'utiles lumières sur l'art grec de la première moitié du IVe siècle.

M. Charles Dugas, à qui est échu le soin de les présenter, a obtenu de précieux concours. Un sculpteur, M. Jules Berchmans, et deux architectes, MM. Sven Risom et Mogens Clemmensen, l'ont aidé de leur expérience technique. L'émiettement des ruines de Tégée rendait ingrate et ardue la tâche des commentateurs. On goûtera d'autant plus le mérite de leurs études serrées et approfondies.

Le plan de l'ouvrage est simple et logique. Introduction (p. 1-5) : origines d'Aléa et fusion de cette déesse indigène avec l'Athéna hellénique ; rapports du syncrétisme religieux ainsi opéré avec le groupement topique des neuf dèmes et la formation de la cité tégéate ; élévation du culte urbain de la divinité poliade au rang de culte amphictyonique. — Première partie, l'architecture (p. 9-73) : examen détaillé, avec dessins et cotes, du type de la construction. — Deuxième partie, la sculpture (p. 77-125) : malgré le petit nombre et l'extrême mutilation des figures retrouvées dans les fouilles, ce qu'on savait de la statuaire scopasique reçoit une évidence nouvelle de l'analyse d'un certain nombre de têtes, où, « dans la façon d'ordonner les traits du visage, se révèle une conception originale et profondément émouvante de l'expression » (p. 115). — Conclusion : le temple de Tégée, commencé dans le second quart du IVe siècle pour remplacer l'ancien édifice incendié en 395, doit être tenu « pour une expression complète du génie de Scopas et peut-être pour le couronnement de sa carrière (p. 128).

Georges RADET.

A. de Ridder et W. Deonna, *L'Art en Grèce* (*L'Évolution de l'humanité*, n° 12). Paris, La Renaissance du Livre, 1924 ; 1 vol. in-8° carré de XXVIII-430 pages, avec 66 figures et 23 planches hors texte.

Le premier signataire de cet ouvrage en devait être l'unique auteur ; on n'a pas oublié sa mort prématurée il y a trois ans. Le

directeur de la *Bibliothèque de Synthèse historique*, M. Henri Berr, pris de court, a heureusement trouvé en M. Deonna, travailleur archarné, d'une fécondité surprenante, l'homme nécessaire pour continuer une tâche que de Ridder avait eu à peine le temps de commencer — on a conservé sous le titre, juste en somme, d'Introduction, les 43 pages qui seules sont de lui — et pour livrer ponctuellement le manuscrit à la date que fixait un numéro d'ordre. Il est vrai que le savant directeur du Musée de Genève avait, par des travaux antérieurs, déjà déblayé sa voie; il a su néanmoins ne pas se borner à des répétitions et développer encore ses idées. Sorti, non point d'une collaboration, mais de labeurs juxtaposés, le présent volume garde malgré tout son unité et, enrichi de croquis simplifiés, bien choisis, apporte au grand public des vues qui tranchent heureusement sur celles qu'on rencontre d'ordinaire dans les livres traitant de l'art grec.

Ceux-ci se distinguent, notamment, par un effort de reconstitution des œuvres propres à chaque artiste, selon la tradition littéraire. Les auteurs de *L'Art en Grèce* se sont affranchis de cette recherche; ils n'ont même que par places observé l'ordre chronologique. Et les pages écrites par de Ridder ont pour but essentiel de détruire bien des illusions, de montrer à quel point nous échappe la connaissance de cet art : la peinture a sombré; la sculpture ne survit à peu près que par des productions industrielles ou de tardives répliques; l'architecture en ruines ne nous remet devant les yeux aucun de ces « ensembles » dont elle était l'expression achevée. Nous avons surtout des bribes d'informations, des documents d'ordre scientifique plus qu'esthétique, et des amas de fragments, de tronçons disjoints, d'ouvrages secondaires le plus souvent anonymes, qui nous renvoient parfois des « reflets » du grand art, mais cependant nous mettent à même, tout au moins, de suivre l'évolution du goût et des styles, la note moyenne, les tendances générales des ateliers plutôt que les marques de maîtrise des personnalités de premier plan. Et ces données, tout incomplètes qu'elles sont, permettent à M. Deonna de retracer les principes directeurs de l'esthétique des Hellènes.

Il montre l'étroite union, la collaboration continue des artistes et du public, l'heureuse conception qui ne sépare point le beau de l'utile, l'action, beaucoup plus forte que chez nous, des croyances, du régime politique, du sentiment national et de la vie courante, le côté social de l'art grec et les transformations qui résultent pour lui des chemins nouveaux où la société hellénique s'engage dès le IVe siècle. Sur les groupements ethniques et les individualités artistiques, le lecteur trouvera ici, plus véritablement que des conclusions inédites, une mise au point fort heureuse. Les problèmes techniques, en revanche, sont traités avec une ampleur digne du sujet : le choix des matériaux, les attitudes (soulignées par des schémas qui parlent clairement à l'esprit),

l'anatomie, le rôle de la draperie, les proportions, le rythme, la façon de rendre les volumes, le modelé, les ombres d'arrière-plan, les contours, autant de points qu'on ne voit pas ailleurs étudiés pour eux-mêmes dans un seul ouvrage, et qui apprendraient beaucoup aux lecteurs non spécialisés. Enfin, l'auteur résume avec clarté ce qui avait déjà été dit, notamment par lui-même, sur l'idéal grec et sur son évolution.

Et pour finir, examinant la place de cet art dans la civilisation générale, il s'en prend à deux expressions trop usitées : le « miracle grec » et la « perfection grecque ». Peut-être s'exagère-t-il le danger d'une acception vraiment littérale ; on songe habituellement, en tenant ce langage, aux qualités exceptionnelles du peuple grec. « Le jugement esthétique est subjectif », nous dit M. Deonna, et la perfection grecque ne serait pas admise par les artistes d'Extrême-Orient. Sans doute, mais il est déjà beau que la race blanche s'accorde à son sujet ; et bien que les amateurs ne préfèrent pas tous les mêmes périodes, si les critiques, en détaillant les conquêtes progressives de l'art grec, puis ses dégénérescences, manifestent eux-mêmes que cette « perfection » est à leurs yeux relative, ils n'admettront pas volontiers que celle-ci doive être entendue par rapport, non à nous, mais à ceux mêmes qui l'ont cherchée (p. 402). La simple « corrélation entre l'idéal de l'artiste et sa réalisation » conduirait à beaucoup d'indulgence vis-à-vis de ceux qui mettaient leur idéal un peu bas. Ce qu'on admire légitimement dans les créations de l'esprit grec, c'est leur variété infinie, presque sans bornes, l'immensité du champ exploré, et, grâce au contact étroit avec les réalités vivantes — avant la triste époque des redites —, la grande rapidité de l'incessant renouvellement. Je ne crois pas qu'à ce double point de vue aucun autre peuple ait jamais rivalisé avec celui-là.

Victor CHAPOT.

Ernst Pfuhl, *Meisterwerke griechischer Zeichnung und Malerei*. Munich, Bruckmann, 1924 ; 1 vol. in-8° de VIII-90 pages avec 126 planches. Prix : broché, 12 marks ; relié, 14 marks 50.

Le livre que M. Pfuhl vient de faire paraître sous le titre de *Meisterwerke griechischer Zeichnung und Malerei* n'est pas un résumé de son ouvrage en trois volumes : *Malerei und Zeichnung der Griechen* ; mais on peut dire que, sous une forme différente, il nous donne un « extrait » des idées et des faits essentiels qui y sont mis en lumière. Le grand traité de M. Pfuhl est écrit pour les spécialistes auxquels il apporte une information complète sur les sources de l'histoire de la céramique et de la peinture grecques en même temps qu'une discussion approfondie des problèmes qu'elle pose. La présente publication s'adresse aux

amateurs, aux curieux d'art, aux hellénistes non archéologues. Dans la riche illustration qu'il avait réunie, l'auteur a choisi les 160 documents qui lui ont paru représenter les jalons les plus caractéristiques dans l'évolution du dessin et de la peinture grecques ; son texte n'est que le commentaire suivi de ces documents. Mais ce commentaire est tellement nourri des recherches et des réflexions qui ont été faites par l'auteur en vue de son grand ouvrage qu'il forme une histoire sommaire des arts dont il explique les monuments principaux. On trouvera donc dans les *Meisterwerke* plus que ne promet le titre : M. Pfuhl ne commente pas seulement les chefs-d'œuvre en les considérant indépendamment les uns des autres ; il reconstitue la trame dont ils font partie et montre, en liaison avec les transformations de la société grecque, l'enchaînement des groupes dont ils sont les représentants typiques.

Ce volume ne comporte aucun appareil d'érudition. Par là, l'auteur a bien marqué le caractère d'ouvrage de vulgarisation qu'il entendait lui donner. Les publications de cette sorte relatives à la céramique grecque se sont multipliées ces dernières années. En revanche, la peinture n'avait été, depuis longtemps, l'objet d'aucun bref exposé d'ensemble. C'est cet exposé que nous offrent, après 55 pages consacrées à la céramique, les 35 dernières pages des *Meisterwerke*. A propos de chacun des monuments qu'il a choisis comme types, M. Pfuhl met en lumière les aspects principaux de l'art pictural depuis le ve siècle jusqu'à l'époque romaine. Dans cette recherche, il utilise naturellement avant tout les peintures et les mosaïques pompéiennes ; elles lui servent à illustrer de façon précise le passage du style classique au style hellénistique et à définir tout ce que celui-ci apporte de nouveau avec le développement du genre et l'étude de l'animal, le goût de la nature morte et du paysage.

A tous ceux qui ne peuvent avoir à leur disposition le traité complet de M. Pfuhl, l'illustration ne rendra pas de moins grands services que le texte. Les légendes plus développées que dans la partie correspondante de la *Malerei und Zeichnung*, l'indication chronologique qui accompagne chaque figure, en rendent même l'utilisation plus facile ; nous avons dans ces 160 documents une série de points de repère auxquels il sera particulièrement instructif de se reporter pour classer n'importe quelle représentation.

M. Pfuhl n'est pas seulement un savant archéologue ; ayant vécu longtemps dans l'intimité de l'art grec, il en saisit finement les nuances et en sent profondément la beauté. Le lecteur, du moins le lecteur étranger, est parfois arrêté par un style dense, un peu abstrait, qui lui paraît mal convenir pour un livre destiné au grand public ; la typographie elle-même, très serrée, la séparation du texte et des figures, concourent à donner au volume une sévérité d'aspect d'abord peu

attrayante. Mais qu'on ne se laisse pas prévenir par une première impression ; qu'on fasse le petit effort nécessaire pour se familiariser avec les façons de s'exprimer de M. Pfuhl : on sera frappé non seulement de la « Gründlichkeit » de l'ouvrage, mais aussi de la vive sensibilité de l'auteur, de sa compréhension pénétrante de la vie et du génie helléniques.

Charles DUGAS.

T. R. Glover, *Herodotus (Sather Classical Lectures*, vol. III). Berkeley, The University of California Press, 1924; 1 vol. in-8° de xv-301 pages.

C'est un monde à lui seul que le « Père de l'Histoire » ; il n'est point étonnant que son œuvre suscite tant de travaux, ni qu'il ait donné matière notamment à la série de *Lectures*, faites par un Anglais en Amérique, dont le présent volume nous apporte le texte, sans doute peu modifié. La destination première de ces chapitres explique l'apparence peu austère du livre, la discrétion des notes, le ton alerte de l'exposé. L'auteur a dû fuir par principe les apparences mêmes de l'érudition ; il ne renvoie qu'à très peu d'ouvrages, pour la plupart de langue anglaise, et si l'on voit bien, par intervalles, qu'il a consulté également ceux d'Hauvette et de M. Sourdille, par exemple, il semble bien que d'autres ne l'aient pas autant préoccupé. C'est d'ailleurs un parti très défendable, surtout dans le cas où s'est trouvé M. Glover, d'aborder de front un sujet en élaguant tout autour ; mais je crois bon de prévenir ceux qui espéreraient trouver dans un volume de 1924 la somme des résultats atteints par la science à ce jour, qu'il n'était point dans le programme de l'auteur de la leur fournir, et que le *Bericht über Herodotos*, 1915-1920, de J. Sitzler, dans les *Jahresberichte* de Bursian (XLVIII, 1922, p. 1-25) leur apportera un utile complément.

Du moins, M. Glover a-t-il longuement lu et relu son favori ; j'emploie le mot sans ironie, avec justice ; car il y a un enthousiasme de bon aloi dans son exégèse et comme un ton de contrariété personnelle dans ses polémiques fréquentes avec son compatriote M. Sayce — ou Plutarque. Comment d'ailleurs ne pas s'attacher à Hérodote ? Alors principalement qu'il est notre source unique, ou à peu près, sur nombre de sujets ? Du reste, l'auteur s'entend à simplifier les problèmes : ainsi, en ce qui concerne l'Égypte, nous avons par Hérodote, dit-il (p. 135), quelque chose dont l'intérêt et la valeur dépassent une information exacte et objective sur ce pays au milieu du v° siècle : nous avons la réaction de l'Égypte sur l'esprit grec en général, exprimé par un homme qui sent profondément, avec sympathie et probité. Il laisse de même (p. 280) aux égyptologues la question de savoir si les Égyptiens ont cru à la métempsychose ; mais

les discussions des « autorités modernes » sur ce point me semblent définitivement closes depuis les conclusions d'un Français, M. Baillet. M. Glover ne peut prendre qu'en bonne part la naïveté d'Hérodote : elle était sans doute inévitable chez un Grec de ce temps-là, et un Grec d'Asie ; son immense curiosité, d'autre part, exposait sa critique à des écueils. Ses dispositions à l'égard des Barbares, son sentiment élogieux à l'égard des Perses en particulier, ne doivent pas toutefois passer pour une garantie absolue quand on scrute ses données sur les guerres médiques. Cette fois, « laisser la réponse » aux orientalistes serait dangereux pour Hérodote.

M. Glover expose ses raisons de penser que l'auteur des *Histoires* fut, comme disait Farnell, l'ancêtre intellectuel des anthropologistes et de ceux qui s'adonnent aux religions comparées. Sur ce sujet aussi il a été beaucoup discouru et la place me manque pour m'y arrêter, comme sur les différentes parties d'un livre auquel on peut bien renvoyer, car il témoigne, répétons-le, d'une longue intimité avec un esprit charmant, et ne peut de la sorte que prêter à réflexion.

Victor CHAPOT.

T. Rice Holmes, *The Roman Republic and the founder of the Empire*. Oxford, Clarendon Press, 1923 ; 3 vol. in-8° de 486, 337 et 620 pages.

Le présent ouvrage embrasse toute l'histoire intérieure et extérieure de Rome, de la mort de Sylla jusqu'à la mort de César. Chaque volume est divisé en deux parties, dont la deuxième est consacrée à des discussions critiques.

L'idéal de l'auteur est manifestement de faire rentrer dans la trame de son récit, rangés chronologiquement et harmonisés entre eux, tous les éléments de la tradition littéraire antique. On ne peut qu'admirer ce travail méticuleux, qui eût pu être plus fructueux si l'auteur ne professait pas à l'égard de la critique des sources (*The authorities of our authorities*, I, 337) un scepticisme radical. L'examen des textes l'a conduit à réformer, à diverses reprises, les opinions courantes : par exemple, il a bien montré combien est fragile la thèse de Mommsen selon laquelle Sylla aurait aboli la ferme des impôts d'Asie (I, 395). Il est attentif à la chronologie et transpose régulièrement à partir de 54, ainsi que cela est possible en effet, les dates traditionnelles en dates du calendrier julien Les tableaux chronologiques qu'il présente dans les appendices (*Chronologie de l'an 49*, III, 377, — *Chronologie des pouvoirs de César*, III, 567) marquent un progrès certain sur les travaux antérieurs. Ses jugements sont très prudents, peut-être timorés. Pour la date de l'expiration des pouvoirs de César, il maintient la théorie de Mommsen (la *lex Pompeia Licinia* garantissait à César son com-

mandement jusqu'au 28 février 49) et paraît méconnaître la force des arguments qui ont fait préférer par Hirschfeld la date du 1er mars 50 (thèse dont M. Rice Holmes aurait dû indiquer que la paternité revient à Paul Guiraud).

On pouvait prévoir que les chapitres consacrés à l'histoire militaire seraient particulièrement heureux : le récit des opérations autour d'Ilerda, par exemple, est magistral. Le tome II est consacré surtout aux opérations de César en Gaule; l'appendice rend compte des publications qui ont paru, sur cette matière, depuis la 2e édition de *Caesar's conquest of Gaul* (1911). L'auteur maintient, en particulier (II, 282), que dans le texte de César sur le confluent de la Meuse et du Rhin (*BG*, IV, 15, 2), *Mosa* désigne la Moselle. Dans son troisième volume, il englobe dans l'enceinte de Marseille, contrairement à l'opinion de MM. Clerc et Jullian, la Butte des Carmes. (Sur le Cornutus des scholies de Lucain, il ne paraît pas avoir eu encore connaissance de l'ingénieuse étude de Cichorius, *Römische Studien*, 261.) L'étude des campagnes orientales présente, chez M. Rice Holmes, moins d'intérêt; il laisse obscurs bien des épisodes des campagnes de Pompée (cf. G. C. Anderson, *Pompey's campaign against Mithradates*, dans *Journ. of rom. stud.*, 1922, XII, 99).

Si attentif aux moindres indications des sources littéraires, l'auteur a omis les sources épigraphiques grecques. Il y eût trouvé des textes précieux, tels que l'inscription de Dionysopolis mentionnant la visite qu'un envoyé de Burebista fit à Pompée, en 48, à Héraclée de Lyncestide, ou les textes de Delphes mentionnant les Cnidiens qui facilitèrent à Fufius Calenus sa mission, en cette même année, ou le sénatus-consulte sur Mytilène, etc. Le travail de M. Rostovtzeff, *Caesar and the south of Russia* (*Journ. of rom. stud.*, 1917, 27) paraît avoir échappé à M. Rice Holmes : il fournit un parfait modèle de l'utilisation des documents épigraphiques d'Orient. — Un des appendices est consacré aux théories récentes sur la *lex Iulia municipalis*. Mais ce travail, antérieur à l'étude de Von Premerstein, *Die Tafel von Heraclea u. die Acta Caesaris*, *Zeitsch. d. Sav. Stift.*, R. A., 1922, 45), n'a plus qu'un intérêt rétrospectif.

L'ouvrage de M. Rice Holmes est, à certains égards, un modèle de conscience et d'érudition. Pourquoi faut-il dire qu'il donne cependant, de la période qu'il étudie, l'idée la plus incomplète et peut-être la plus inexacte ? Il ne renferme pas un portrait; on serait embarrassé, après l'avoir lu, de se représenter Cicéron ou César ; et cependant qui niera le rôle des facteurs psychologiques pour expliquer, non pas assurément la courbe maîtresse des événements, mais ce détail annalistique auquel M. Rice Holmes attache tant d'intérêt? Quant aux faits sociaux, les plus importants sont ignorés: le chapitre qui traite du « monde romain au temps de Cicéron » est impersonnel. Les lettres de Sal-

luste à César, dont M. Rice Holmes admet l'authenticité, sont négligées par lui, pour cette raison qu'elles n'ont inspiré aucune mesure précise de César; mais elles nous donnent des éclaircissements singuliers sur la société de ce temps, et faut-il rappeler le parti que E. Meyer a tiré de ces documents uniques, dans son ouvrage sur *le Principat de Pompée et la Dictature de César?* A la dernière page du dernier volume, une brève note de M. Rice Holmes fait une allusion insuffisante aux importantes controverses auxquelles donne lieu présentement l'interprétation du *de republica*. Les théories de Fustel de Coulanges sur le rôle des clientèles à la fin de la République connaissent aujourd'hui un renouveau; elles inspirent les patients travaux de Münzer; MM. Rostovtzeff, Pais ont eu occasion de montrer comment les clientèles expliquent la puissance de Pompée; M. Rice Holmes n'utilise pas ces beaux travaux. La vie politique, à la fin de la République, est dominée par les événements du marché financier; on ne s'en apercevrait pas à lire le présent ouvrage, et de là viennent des interprétations erronées. L'ouvrage de M. Rice Holmes repose sur une connaissance directe et approfondie des textes littéraires, il sera indispensable aux historiens qui traiteront après lui de cette période; après cet éloge nécessaire, on hésite à dire qu'il n'a donné de l'histoire de la république finissante qu'un tableau superficiel et décoloré.

A. PIGANIOL.

E.-G. Hardy, *The Catilinarian conspiracy in its context: a re-study of the evidence*. Oxford, Blackwell, 1924; 1 vol. in-8° de 115 pages.

M. Hardy réimprime ici une dissertation publiée dans le *Journal of Roman studies*, VII, 1917. L'auteur déclare que sa volonté a été d'ignorer tout ce qui avait été écrit avant lui sur le sujet, même le fameux mémoire de C. John (*Jahrb. f. class Philol.*, VIII, Suppl., 1876). Cette méthode est d'autant plus désobligeante pour les devanciers de M. Hardy et pour ses lecteurs, condamnés à un travail d'exégèse, que ses solutions concordent souvent avec celles de C. John. Ce n'est point ainsi que procède M. Rice Holmes, qui, dans de longs appendices de sa *Roman republic*, unit au respect scrupuleux des sources une remarquable connaissance des théories concernant l'agitation de Catilina, et particulièrement des théories mêmes de M. Hardy. Fidèle à sa méthode, M. Hardy, réimprimant sa dissertation après la publication du livre de M. Rice Holmes, n'a pas tenu compte des critiques dont son travail avait été l'objet.

Le véritable sujet du travail de M. Hardy est l'examen des relations entre Catilina, d'une part, César et Crassus, de l'autre. Voici quelques

unes de ses principales thèses. Dès 67, Crassus se serait affirmé comme l'ennemi du parti sénatorial, en soutenant les projets de loi de C. Cornelius et de Manilius; on trouverait, pensons-nous, des raisons plus fortes de considérer ces politiciens comme les hommes de Pompée. — Comme John, M. Hardy admet que Crassus et César jouèrent un grand rôle dans la conspiration d'Autronius, Sulla et Catilina, à la fin de 66, et cette opinion n'est plus guère contestée. — Il nie, comme John, l'authenticité de la conjuration de juin 64, mentionnée par Salluste; pourtant il nous paraît vraisemblable qu'il y eut dès lors, sinon une conjuration, du moins toute une agitation et des réunions en vue de définir le programme révolutionnaire des partisans de Catilina. — La date des élections consulaires de 63, selon M. Hardy comme selon John, serait en juillet, comme il était normal. Mais assurément il fait trop bon marché, soit du texte de Plutarque disant que la conjuration éclata οὐ πολλῷ δ'ὕστερον, soit d'un texte de Suétone, *Aug.* 5, ingénieusement utilisé par M. Rice Holmes pour placer les élections au 24 ou 25 septembre.— M. Hardy nie que Cicéron ait promis, dès le début de son consulat, de renoncer à la Macédoine en faveur d'Antoine; il méconnaît ici la force des paroles prononcées par Cicéron le 1er janvier dans le discours *de lege agraria* (I, 1, 1). — Il date du 6 novembre la réunion chez Laeca, et du 7 la Première Catilinaire; mais celle-ci doit être du 8 novembre, si l'on suit la discussion très solide de M. Rice Holmes (I, 461). — Ce que M. Hardy se flatte d'avoir le premier expliqué, c'est la raison de l'abstention singulière de Crassus et de César durant la deuxième moitié de 63. Pourquoi ont-ils sacrifié l'homme qui avait été jusqu'alors leur instrument? C'est que, dans l'été de 63, Metellus Nepos est arrivé de l'armée de Pompée, s'est fait élire tribun, et a réussi à négocier un rapprochement entre Pompée et les politiciens romains du parti des populaires. César aurait eu dès la fin de 64 la conviction que la solution des difficultés politiques serait trouvée par une coalition entre lui-même, Crassus et Pompée. Le projet de loi de Rullus, en prévoyant de vastes achats de terres, qui pourraient être distribuées aux vétérans de Pompée, aurait préparé, selon M. Hardy, une base de négociations entre César et Pompée (p. 111). Cette dernière opinion est discutable. Il demeure seulement vraisemblable — et sur ce point M. Hardy apporte des observations nouvelles et utiles — que dans l'été de 63 Metellus Nepos put être un intermédiaire officieux entre César et Pompée; il n'est pas sûr que Crassus ait été compris dans ces tractations. — Il est singulier que Catilina soit à peu près absent de cet ouvrage qui lui est consacré. Seuls, Crassus et César préoccupent l'auteur. C'est sans doute méconnaître la réalité du danger tout nouveau (*sceleris atque periculi novitas*, dit Salluste), que fit alors courir à Rome le parti des anarchistes.

A. PIGANIOL.

James Curtiss Austin, *The significant name in Terence* (*University of Illinois studies in Language and Literature*, vol. VII, n°4, novembre 1921); Urbana, 130 pages in-8°.

Le livre est fondé tout entier sur cette affirmation de Donat que dans la comédie il doit y avoir un rapport entre le nom du personnage et son rôle, et il nous offre un répertoire complet de tous les noms qui se rencontrent dans le théâtre de Térence. L'auteur, très au courant des travaux similaires entrepris par ses devanciers, les énumère dans son Introduction et expose nettement le dessein de son étude : déterminer ce que chaque personnage a tout à la fois de typique et de particulier et ce que l'étymologie peut nous apprendre de lui.

Puis, M. Austin prend successivement chaque pièce et consacre quelques lignes ou quelques pages à chacun des personnages qui y paraissent ou y sont mentionnés seulement. Il est assez difficile de dire dans quel ordre il a plu à l'auteur de les présenter. Dans l'*Hécyre*, nous voyons tour à tour Philotis et son diminutif Philotium, Syra, Parmeno, Laches, Sostrata, Phidippus, Pamphilus, Sosia, Myrrina, Bacchis, Scirtus, Philumena, Callidemides, Phania. Ce n'est ni l'ordre alphabétique, ni le groupement par sexe ou par importance des rôles. On ne voit pas l'intérêt qu'il y a à mettre sur le même plan les personnages essentiels de la pièce et les comparses de dixième ordre ou même les noms de personnages imaginaires créés par la fantaisie d'un des acteurs. Ainsi M. Austin nous expose gravement la formation du mot Callidemides et l'interprète par « fils d'un beau pays » : c'est faire beaucoup d'honneur à un nom jailli brusquement du cerveau de Pamphile qui pour se débarrasser de l'esclave Parménon l'envoie courir après cet irréel personnage.

Là est en effet le point faible de la thèse : à vouloir trop prouver, on ne prouve plus rien. Donat a raison en ce qui concerne les grands rôles, mais il aurait fallu nous faire grâce des rôles épisodiques et des fantômes ; surtout, il aurait fallu construire autrement ce livre qui demeure inorganique. Au lieu d'étudier l'un après l'autre tous les personnages de chaque pièce, ce qui expose à des redites puisque des personnages de même nom se retrouvent dans des drames différents, il aurait mieux valu grouper les rôles par catégories : les pères, les mères, les amoureux, les courtisanes, les esclaves, les utilités de théâtre, etc. Peut-être aurait-il résulté de ces rapprochements des idées générales et des conclusions intéressantes, au lieu que nous sommes en présence d'un livre, utile sans doute, mais fragmentaire, constitué par une poussière de petits faits juxtaposés suivant une méthode trop souvent chère aux travailleurs d'outre-Atlantique.

E. GALLETIER

Gilbert Norwood, *The Art of Terence.* Oxford, Basil Blackwell, 1923; 156 pages in-8°.

C'est une véritable apologie de Térence que M. Norwood, professeur de grec à Cardiff, nous présente dans cet agréable petit volume.

Avant d'aborder l'examen de chaque pièce, l'auteur résout dans son introduction deux objections préalables, l'une tirée de la réputation en somme très tardive de Térence, l'autre relative à son prétendu manque d'originalité. Avec beaucoup d'ingéniosité et de vraisemblance, il défend le poète latin contre lui-même et contre l'impression première qui pourrait faire hâtivement conclure à une imitation littérale des modèles grecs. S'appuyant sur un certain nombre d'arguments raisonnables, le jugement porté par César sur Térence, les remarques de Donat qui note par endroits seulement « emprunt fait à Ménandre », surtout l'évolution du talent de Térence, M. Norwood conclut à l'indépendance du poète et déclare que son imitation de Ménandre est aussi libre que celle de Plaute par Molière dans l'*Amphitryon.*

Puis vient une suite de six chapitres où sont étudiées chacune des pièces de Térence: c'est d'abord une rigoureuse analyse acte par acte, ensuite une série de remarques sur la valeur dramatique de la comédie, sur sa valeur morale, sur les principaux personnages et les grands rôles. Il y a des choses délicatement pensées, sur l'*Hécyre* par exemple, sur l'importance du rôle qu'y jouent les femmes et sur cette comédie en général que l'auteur place très haut, si haut, dit-il, qu'elle n'a pas été surpassée.

Dans une ample conclusion, M. Norwood insiste sur la place que Térence occupe dans l'histoire littéraire, sur son caractère moral et humain qui fait de lui « le plus chrétien des écrivains de l'antiquité païenne ».

Le livre, écrit dans un esprit de vive sympathie pour Térence, tend à nous démontrer une fois de plus que les écrivains latins ont pris je ne sais quel plaisir à s'humilier eux-mêmes en se donnant pour de simples traducteurs, mais qu'ils ont su pourtant garder dans l'imitation une originalité, une physionomie particulière. Ce n'est pas le moindre mérite de cet ouvrage riche d'idées, écrit avec goût par un homme qui connaît très bien le théâtre moderne et qui établit entre les œuvres de Térence et celles des auteurs français, anglais ou allemands des rapprochements judicieux. E. GALLETIER.

Ovide, *L'Art d'Aimer,* texte établi et traduit par **H. Bornecque** (*Collection des Universités de France*). Paris, *Les Belles Lettres*, 1924; 1 vol. in-8° de XI-188 pages.

Dans une courte introduction, M. Bornecque se contente d'étudier rapidement les caractères littéraires du poème qu'il appelle — peut-

être un peu dogmatiquement — le chef-d'œuvre d'Ovide, l'influence qu'a pu exercer sur les contemporains la publication de ce singulier manuel, enfin la tradition manuscrite.

La critique du texte est faite avec soin ; les variantes sont d'ailleurs relativement peu nombreuses. Dans la traduction, les livres sont — suivant un usage généralement adopté dans la Collection des Universités de France — divisés en chapitres pourvus chacun d'un titre qui en expose l'objet, ce qui facilite beaucoup la lecture. Cette traduction est claire, précise, légère et se lit agréablement, ce qui est encore la qualité essentielle d'une traduction. Les notes, qu'il fallait bien multiplier pour éclairer les innombrables allusions mythologiques ou autres, ne sont cependant pas trop touffues. Le livre se termine par un index des noms propres, complément indispensable à toute édition d'un ouvrage de ce genre.

Si le nombre des lecteurs de l'*Art d'Aimer* n'en est pas sensiblement augmenté, la faute n'en sera donc pas à l'éditeur, mais à l'auteur lui-même : car toute l'érudition et toute la rhétorique d'Ovide n'arrivent pas à dissimuler (surtout quand on le lit dans une traduction) ce que son observation a de superficiel et sa psychologie de rudimentaire.

Pierre WALTZ.

Phèdre, *Fables*, texte établi et traduit par **Alice Brenot** *(Collection des Universités de France)*. Paris, *Les Belles Lettres*, 1924 ; 1 vol. in-8° de xvi-226 pages.

L'auteur de cette édition doit beaucoup aux travaux de ses devanciers et ne s'en cache pas. En ce qui concerne l'établissement du texte, en dehors de deux conjectures personnelles (2, 5 : *quare* pour *quur* ; — 5, 4 : *praedam < iam >*), Mlle Brenot a adopté, « lorsque la collation des divers manuscrits ne donnait pas un résultat satisfaisant », les leçons proposées par M. Louis Havet dans ses éditions successives ou dans ses articles sur *Phèdre* ; quelle que soit la valeur de l'autorité ainsi invoquée, c'est peut-être là une méthode critique un peu simpliste. Quant à la traduction, Mlle Brenot s'est bornée généralement à reproduire, en la retouchant, celle de Jules Chauvin ; sur 135 fables, j'en ai compté 21 dont un astérisque désigne au lecteur la traduction comme nouvelle ; encore une de ces 21 traductions originales (celle de la fable 81) se compose-t-elle uniquement de points de suspension.

Une courte introduction commence le volume : huit pages en tout, dont deux sur « l'homme et l'œuvre », six sur l'histoire du texte. Encore une des deux pages relatives à l'auteur est-elle consacrée à discuter la forme de son nom. Il y a pourtant des questions qui comporteraient une analyse plus approfondie, par exemple celle de la por-

tée politique des *Fables;* le problème ne saurait être complètement élucidé par la citation d'une phrase de M. Havet.

L'étude critique comprend une histoire de la tradition manuscrite, puis un essai d'application à la découverte et à la correction des fautes des règles « établies méthodiquement d'après les principes découverts par M. Louis Havet, énoncés dans son excellent *Manuel de critique verbale* », et grâce auxquels « la conjecture et surtout la semi-conjecture acquièrent une certitude parfois presque absolue ». La vénération de Mlle Brenot pour son maître est fort légitime; mais je ne puis m'empêcher, en lisant ces lignes (p. XIII), de songer à certain apologue de La Fontaine...

La traduction — je ne parle, bien entendu, que des « traductions nouvelles » — est généralement assez exacte, mais manque d'aisance. Pourquoi traduire, par exemple, *quendam* (35,4) par *un certain homme* et non par *un homme*[1] ? Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est d'y trouver des phrases que le désir de suivre l'ordre des mots latins rend d'une gaucherie insupportable ou parfois même franchement incorrectes :

« Jusqu'au dernier, les cheveux blancs par la jeune, et les noirs, par la vieille avaient été arrachés (35,9-10). »

« Avec son flair pénétrant de vieillard qui de Nature jamais leçon n'eut à prendre (47, 14-15). »

« De mots caressants, un jeune homme était flatté par une courtisane perfide (132, 1). »

J'aurais mauvaise grâce à multiplier ces exemples. Mais pourquoi ne pas reconnaître franchement que le français et le latin ne placent pas les termes dans le même ordre ? A vouloir prendre trop au pied de la lettre un conseil que tous les professeurs donnent à leurs élèves, Mlle Brenot finit par oublier que la première qualité d'une traduction est d'être écrite en français.

Pierre WALTZ.

Eugène Albertini, *La composition dans les ouvrages philosophiques de Sénèque* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 127); Paris, de Boccard, 1923; 1 vol. in-8° de 354 pages.

C'est une vérité courante de dire que Sénèque compose mal : mais est-ce là une simple impression? est-ce au contraire la conclusion

1 Cf. encore 47,2 : « Telle est la *persuasion populaire* » (uulgo esse fertur); 54,3 : « Sa belle mère *trouva confiance* » (nouercae creditum est); etc. C'est par des expressions *courantes en français* qu'il faudrait rendre ces tours *courants en latin*.

qui ressort impérieusement de l'examen des textes, et si vraiment il en est ainsi quelles sont les causes de cette faiblesse? telles sont les questions que l'on doit se poser et auxquelles M. Albertini a voulu répondre dans le gros livre qu'il nous donne sur la composition dans les ouvrages philosophiques de Sénèque.

Le sujet, qui a beaucoup plus préoccupé les modernes que les auteurs anciens, peut paraître en lui-même assez mince et ne pas comporter de bien longs développements. A dire vrai, les trois derniers chapitres de cet ouvrage, sur les sept qui le constituent, répondent seuls pleinement au titre : les autres ne semblent guère que des travaux d'approche.

Deux chapitres en effet sont consacrés, l'un (le 1er) à la chronologie de l'œuvre de Sénèque, l'autre (le 4e) à l'état du texte. Ils ne sont pas sans utilité ici, puisque l'auteur conclut de l'un que les traités de Sénèque et les Lettres à Lucilius datent de la maturité du philosophe et ne peuvent par suite trahir une évolution sensible dans les procédés de composition, puisqu'il conclut de l'autre que le texte, malgré certaines lacunes ou corruptions, laisse voir nettement le dessein et les grandes lignes des œuvres. Mais ils pourraient tout aussi bien servir d'introduction à tout autre travail sur Sénèque. Ce sont, néanmoins, des répertoires commodes où les différentes questions sont nettement posées, bien mises au point et résolues selon la vraisemblance.

Entre ces deux chapitres deux autres ont pris place, intitulés : « Les plans des traités » et « Les lettres à Lucilius ». Ils sont un peu sévères et c'est à coup sûr la partie du livre la plus aride. On peut se demander d'ailleurs si le chapitre III (Les plans des traités) ne fait pas double emploi avec un chapitre postérieur (VI) consacré à « L'enchaînement des éléments » et s'il n'y aurait pas eu intérêt à fondre l'un et l'autre, afin d'éviter au chapitre VI l'impression de la redite et du déjà vu.

Les trois derniers chapitres — le cœur de la thèse — plus aisés et plus littéraires de ton se lisent avec grand plaisir et font oublier l'analyse inexorable des 124 lettres à Lucilius. Au chapitre V, M. Albertini étudie les éléments qui composent les ouvrages philosophiques de Sénèque et il montre avec beaucoup de finesse ce que l'auteur doit à ses études philosophiques, à ses études littéraires, à l'éducation des rhéteurs, aux souvenirs de sa vie mondaine, à son expérience personnelle de psychologue et de satirique. J'ai peur que le philosophe ne sorte de cet examen passablement amoindri et qu'il ne nous apparaisse un peu trop et uniquement l'homme des manuels philosophiques. M. Albertini a une phrase un peu dure pour le « Romain cultivé du 1er siècle qui cite Platon ou Zénon ou Ariston de Chios et les connaît comme nos bacheliers connaissent Spinoza et

Leibnitz à travers les cours de leur professeur ou bien à travers des livres scolaires, comme les *Problèmes et les Écoles* de Janet et Séailles ». Il ne désigne pas nommément Sénèque; mais ce Romain cultivé lui ressemble comme un frère et il nous serait agréable de conserver au moins cette illusion que Sénèque avait des problèmes et des écoles une connaissance plus complète et plus directe que nos bacheliers de philosophie. J'aime mieux ce qui est dit par la suite des apports personnels de Sénèque, de ses expériences mondaines, de sa sensibilité et de sa puissance d'émotion.

Mais comment s'enchaînent ces divers éléments que l'analyse discerne dans les traités? Suivant trois types de composition. Le premier est celui de la composition régulière où le plan est établi d'avance, où les développements viennent docilement prendre la place qui leur a été assignée. Un second type, plus fréquent, consiste à unir tant bien que mal des morceaux écrits isolément et à des dates différentes, entre lesquels le philosophe établit des transitions et des sutures. Le troisième mode, enfin, repose sur l'association des idées : autant dire que dans ce cas-là la composition est extrêmement flottante. C'est par excellence le procédé de composition des lettres, celui vers lequel Sénèque semble avoir de plus en plus incliné. La conclusion qui s'impose à M. Albertini, c'est que « Sénèque est indifférent à la coordination logique, à la cohésion véritable des parties ».

Pourquoi cette impuissance? Les raisons en sont multiples et nous les trouvons alléguées au dernier chapitre : le tempérament personnel de Sénèque où le sentiment a plus de part que la raison, les lois du genre, la diatribe, auquel appartiennent ses ouvrages, l'influence du goût du temps et l'indifférence à peu près générale dans l'Antiquité pour la stricte composition et pour l'équilibre que réclame l'esprit des modernes.

Telle se présente la thèse de M. Albertini : on peut faire des réserves sur le plan général du livre, sur l'opportunité de certains chapitres qui semblent l'alourdir et qui ralentissent l'intérêt. Mais chacun des chapitres est d'une clarté absolue et M. Albertini y témoigne de la qualité qui manque le plus à son auteur, marquant les transitions, notant les points acquis, terminant par une conclusion partielle. Faut-il ajouter qu'il a lu, dépouillé, jugé tout ce qui, de loin ou de près, touche son sujet? que son livre demeurera par là indispensable à quiconque voudra s'occuper de Sénèque? Et il nous plaît, enfin, d'emporter des derniers chapitres le souvenir de quelques jolies pages bien pensées et bien écrites sur ce philosophe égaré dans le monde — ou plutôt sur ce mondain égaré dans la philosophie.

E. GALLETIER.

Plotin, *Ennéades, I, texte établi et traduit par* **Émile Bréhier** (Collection des Universités de France). Paris, Les Belles Lettres, 1924; 1 vol. in-8° de xlv-133 pages.

Quiconque a dû, avec les instruments de travail desquels on disposait jusqu'ici, tenter de se frayer un passage dans le texte des *Ennéades* se sera réjoui de voir l'œuvre de Plotin, — si ardue, mais si puissante et si riche en témoignages captivants pour l'histoire de la culture intellectuelle, des valeurs religieuses et morales, — prendre place, à côté des grands classiques, dans le cadre exact et clair des belles éditions de l'Association Guillaume Budé. Et ceux que les travaux de M. Émile Bréhier ont guidés, pour une bonne part, dans l'histoire de la philosophie ancienne savaient d'avance avec quelle indépendance de jugement, avec quelle sincérité vigoureuse et pénétrante il s'acquitterait de la tâche complexe et délicate que représente une telle publication.

L'*Introduction* par laquelle s'ouvre ce premier volume fait ressortir fortement quelques-uns des traits les plus remarquables de l'image, bien incomplète, que Porphyre nous a laissée de la vie et de l'action personnelle de Plotin : « conversion » philosophique, vif élan de curiosité et de sympathie vers la sagesse orientale (Perse et Inde), fonctions de « directeur de conscience » exercées à Rome pendant vingt-six ans, mais seulement, dit M. Bréhier, dans un « cercle restreint de gens distingués », « affinés par la culture et par la vie mondaine » (I, p. I-XIV). Elle prend sommairement position sur les questions relatives aux divisions du recueil formé par les six *Ennéades*, à l'ordre chronologique et à l'authenticité des traités qui le composent : M. Bréhier admet que Porphyre a pu insérer dans le texte de certains d'entre eux des titres, des résumés ou, par endroits, de brefs commentaires[1]; mais il estime que les motifs de suspicion invoqués par quelques érudits allemands ne valent, en aucun cas, contre un traité entier, ou contre des portions étendues d'un traité. Elle caractérise, enfin, en peu de pages très substantielles, leur « forme littéraire », inspirée de la « méthode d'enseignement » oral de l'école (lecture d'un texte philosophique, probablement aussi d'un commen-

1. Le passage — *Enn., I*, 5, ch. 7, l. 12-16 —, dans lequel M. Bréhier voit un exemple typique de ces commentaires intercalés, est-il vraiment, comme il lui semble (p. xxiv), « inexplicable sans cette hypothèse » ? La traduction de H.-Fr. Müller, qui prend les termes mêmes du texte (τὸ εὐδαιμονεῖν, ὁ χρόνος ὁ πλείων, τὸ πλέον τοῦ χρόνου) pour sujets des verbes ἀξιοῖ et βούλεται entendus au sens où réclamer, exiger, demander, vouloir peuvent se dire en français d'un être abstrait (cf. déjà chez Aristote : βούλεται εἶναι, ἡ φύσις βούλεται : Bonitz, *Index aristotelicus*, 140 b. 37 sq., et ici même, l. 15-16 : εἰκὼν ..... ἀφανίζειν βουλομένη) nous paraît tout à fait acceptable à l'égard de Plotin et même bien préférable à l'hypothèse d'une interpolation dans laquelle « l'auteur » jouerait le rôle de sujet sous-entendu.

taire, et discussion sur les thèmes de cette lecture) et voisine, par certains procédés (discussion avec un « interlocuteur fictif » ; « élévation » oratoire), de la *diatribe* stoïcienne (II, p. XIV-XXXIX)[1].

Suivent le texte et la traduction de la *Vie de Plotin*, par Porphyre, et des neuf traités de la *Première Ennéade*. De courtes notices indiquent avec précision, pour chaque traité, quels philosophes ont dû fournir à Plotin le thème de sa discussion ou les éléments de sa propre conclusion : Platon, assurément, mais bien souvent aussi Aristote[2], ou encore les Stoïciens, de qui il combat, sur bien des points, la doctrine, mais pour se l'assimiler, en fin de compte, en l'approfondissant.

Pour des raisons qu'avaient déjà admises, dans les préfaces de leurs éditions, H.-Fr. Müller et R. Volkmann, M. Bréhier, bien qu'il ait lu personnellement deux manuscrits parisiens, s'est surtout appliqué, en ce qui concerne le texte, à faire un choix sévère entre les conjectures par lesquelles ses prédécesseurs ont tenté d'améliorer les données d'une tradition assez uniforme et certainement défectueuse. D'une manière générale, il a voulu s'en tenir, sauf impossibilité reconnue, à la leçon qu'autorisaient les collations déjà faites (cf. *Introd.* III, p. XXXIX-XLV). Parmi les conjectures nouvelles qu'il a cependant risquées, il en est quelques-unes qui ne font que compléter ou régulariser la construction (*Vie de P.*, ch. 10, l. 13 ; ch. 17, l. 27) ou qui essayent, à bon droit, de mettre en état un lieu reconnu embarrassant, sinon désespéré (*Enn.*, *I*, *3*, ch. 1, l. 23 ; *8*, ch. 7, l. 7 ; ch. 8, l. 26). D'autres, en se substituant à la leçon des manuscrits, généralement acceptée jusqu'ici, visent à dégager de la phrase de Plotin un sens philosophique plus explicite, plus clair ou plus cohérent avec l'ensemble de sa doctrine (notamment *2*, ch. 6, l. 4 ; *3*, ch. 6, l. 3 ; mais aussi *2*, ch. 3, l. 23 ; *4*, ch. 6, l. 5 et l. 15) : celles-ci n'ont-elles pas, à dire vrai, plus de chances de susciter des contestations entre philosophes que d'obtenir l'assentiment des philologues[3] ?

La traduction est toute personnelle, aussi différente que possible de

1. Le cadre de l'édition n'ayant pas permis à M. Bréhier de s'expliquer ici sur ce qui fait, à ses yeux, l'originalité de son auteur, mentionnons, comme un complément indispensable à ce sujet, ses leçons de Sorbonne sur la philosophie de Plotin (*Revue des Cours et Conférences*, 1921-1922). Cf. sa note « sur le problème fondamental de la philosophie de Plotin » (*Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 3, avril 1924).

2. La traduction de *Enn. I*, *1*, ch. 4, l. 26, qui substitue Aristote à Platon comme sujet sous-entendu de φησι (cf. *ibid.*, ch. 8, l. 11) demanderait, semble-t-il, à être appuyée d'une référence.

3. Deux ou trois fois (*Vie de P.*, ch. 14, l. 5 ; *Enn. I*, *1*, ch. 6, l. 5 ; *8*, ch. 10, l. 11), une conjecture indiquée dans l'apparat critique, mais non admise dans le texte, est impliquée par la traduction. La rédaction de la note critique à *6*, ch. 4, l. 7, n'est pas d'accord avec le texte adopté. — Fautes d'impression : *Vie de P.*, ch. 17, l. 27 (app. crit. : lire 27 et non 26) ; *Enn. I*, *2*, ch. 7, l. 1 ; *3*, ch. 5, l. 16 ; *4*, ch. 6, l. 5 (app. crit. : la leçon des mss. est καὶ τὸ πρὸς) ; ch. 13, l. 10.

celle de Bouillet, qui, fort méritoire dans l'ensemble, surtout pour son temps, affaiblit trop souvent l'original, ou même le défigure, et de celle de H.-Fr. Müller, qui sacrifie le mouvement et la force au souci d'étaler complètement, minutieusement, tout ce que la phrase peut contenir de sens littéral. M. Bréhier, que Plotin intéresse par sa pensée, tend à mettre en évidence cette pensée, dans ce qu'elle a d'essentiel, et ne s'astreint pas à faire un sort à chaque détail de la rédaction. Sans se départir d'une sobriété expressive qui laisse percevoir le rythme pressé, heurté, la tension passionnée du texte, il prend parti avec une extrême franchise sur les difficultés, qui sont nombreuses, formule toujours nettement sa façon de comprendre tout entière et n'accepte jamais de s'abriter dans l'équivoque ou dans l'indécision.

En particulier, il s'est attaché à marquer, dans tels passages où la discussion consiste en une série d'objections (ou de questions) et de réponses alternées, les limites précises des propos de tendances contraires qu'échangent ainsi les deux interlocuteurs supposés. Effort indispensable, en principe, et qui, à maintes reprises, apporte en effet beaucoup de lumière (ainsi *1*, ch. 12 et 13; *2*, ch. 4; *4*, ch. 8 et 9; *8*, ch. 9, etc.). Les indications du texte, assurément bien sommaires et souvent ambiguës, ne permettraient-elles pas de le pousser un peu plus loin encore? Étant donné, notamment, que certaines conjonctions introduisent très souvent les énoncés de l'un des deux partis, — ἀλλά, les objections ou questions; ἤ, les réponses, — n'y aurait-il pas lieu de leur reconnaître cette valeur habituelle, sinon constante, dans quelques uns des cas où M. Bréhier renonce à le faire et établit autrement l'enchaînement des idées? (p. ex. : *1*, ch. 6, l. 7 et 8; ch. 8, l. 3; *7*, ch. 3, l. 14 sq. : dans ce dernier passage, ne semble-t-il pas que les deux ἀλλά qui se succèdent d'abord introduisent coup sur coup deux objections, ou plutôt encore deux moments successifs de la même objection, et que les deux ἤ qui leur font suite, à leur tour, annoncent, non pas une alternative, mais deux répliques concordantes et solidaires?)

Par ailleurs, peut-être trouvera-t-on parfois qu'il se hâte un peu d'introduire dans sa version française le terme philosophique reçu, défini, que lui paraît appeler, mais que ne contient pas la formule plus indéterminée du texte grec (*1*, ch. 12, l. 17 : ζωὴ καὶ ἄλλαι ἐνέργειαι : « l'âme vivante et agissante : cf. *4*, ch. 3, l. 14-15; — *3*, ch. 4, l. 2 : ἔστι μὲν δὴ ἡ... ἕξις : « c'est une science qui... ») ou qu'il fait trop volontiers abstraction des nuances de l'expression, au risque de raidir et de forcer la pensée (*6*, ch. 3, l. 26 : ὡς ἂν εἶδος ὄν : « parce qu'il est une idée »)[1]. Mais M. Bréhier lui-même se rend bien compte,

1. Dans un ou deux cas, la traduction adoptée semble provenir d'une distraction ou d'une méprise accidentelle : *4*, ch. 2, l. 19 sq. : τὸ ἀγαθόν; *6*, ch. 3, l. 25 : τὸ εἶδος τῆς χρόας.

nous n'en doutons pas, de la part d'hypothèse que devait contenir sa traduction, telle qu'il l'a voulue, et il s'est dit probablement tout le premier que, dans un assez grand nombre des passages où il s'est écarté de ses prédécesseurs (ainsi *2*, ch. 6, l. 27; *3*, ch. 1, l. 13; ch. 6, l. 23-24; *4*, ch. 1, l. 5 sq. : εὐπάθεια : ch. 10, l. 19-21; *6*, ch. 6, l. 18: *8*, ch. 6, l. 58-59), le sens adopté par Bouillet, ou surtout par H.-Fr. Müller, peut être défendu par de bonnes raisons contre celui qu'il a cru devoir lui préférer. Par la façon dont il a abordé les questions embarrassantes, comme par les solutions heureuses qu'il apporte sur bien des points, son travail n'en marque pas moins un progrès certain, et de toute première importance, dans l'analyse et dans l'interprétation des *Ennéades*. H. DAUDIN.

L'EMPEREUR JULIEN, *Œuvres;* t. I, 2e partie : *Lettres et fragments,* texte revu et traduit par J. Bidez (*Collection des Universités de France*). Paris, Les Belles Lettres, 1924; 1 vol. in-8° de XXIV-258 pages.

Il y a trois ans, MM. Bidez et Cumont consacraient, aux lettres et aux lois de Julien, une édition savante dont les mérites exceptionnels furent hautement loués ici (*Revue*, t. XXV, 1923, p. 198-201). Le volume nouveau de la correspondance impériale, que le premier de nos deux auteurs signe seul aujourd'hui, mais pour lequel son fidèle associé lui a prêté un concours précieux, contient, outre le texte grec, une traduction française, avec notices et commentaires.

Sur la valeur philologique de l'édition Bidez, je ne vois pas qu'il soit utile de rien ajouter à ce que M. Émile Cahen a exprimé avec tant de justesse dans le substantiel compte rendu auquel nous renvoyons plus haut. Ce qu'il importe de signaler maintenant, c'est l'intérêt historique d'une œuvre destinée à un public beaucoup plus étendu que ne l'était la précédente.

« Julien est le seul des empereurs romains qui nous ait laissé une correspondance abondante, variée, et en partie confidentielle... Cette correspondance renferme des récits de voyages ou d'expéditions militaires, des proclamations et des manifestes, des édits, des rescrits, des instructions ou des remontrances adressées soit à des pontifes du paganisme, soit à des fonctionnaires ou à des corps publics, enfin et surtout, des lettres familières, invitations, recommandations, remerciements, communications diverses où le restaurateur de l'hellénisme fait part de ses impressions, de ses calculs ou de ses vœux à son médecin Oribase, à son oncle Julien le comte d'Orient, à ses directeurs spirituels Priscus et Maxime, bref, aux plus dévoués des amis qu'il associa à sa lutte contre l'Église triomphante » (p. 1).

Tous ces documents sont traduits par M. Bidez avec le goût scru-

puleux des nuances, dans une langue ferme, aussi remarquable par l'aisance que par la précision. Les notices qui les précèdent ou les notes qui les accompagnent, par la façon dont elles mettent en lumière les choses essentielles ou cherchent à résoudre les points délicats, attestent l'intelligence critique d'un maître en pleine possession de son sujet. Les historiens ne pouvaient souhaiter un meilleur instrument de travail.

L'ordre adopté est le classement chronologique. Nous suivons l'activité épistolaire de Julien durant quatre périodes : I. En Gaule; II. En Illyrie et à Constantinople; III. En Asie Mineure ; IV. A Antioche. Ce plan n'est pas seulement le plus simple et le plus clair : c'est aussi celui qui permet le mieux de comprendre l'évolution de la pensée impériale.

De cette succession de textes se dégage une physionomie vivante. Julien nous apparaît dans la mobilité expressive de ses traits contradictoires : tantôt, séduisant par ses qualités de chef, par la haute conscience qu'il a « de sa mission de réformateur d'un empire en décadence » (p. 6), par la simplicité d'une nature intègre, accueillante, généreuse; tantôt, stupéfiant par l'obstination bizarre avec laquelle le rêveur chimérique, accouplé soudain à l'homme d'État, se précipite sur la pente absurde de l'anachronisme politique. Dans le détail, « il fut loin d'agir avec les naïvetés d'un vaniteux ou avec les excentricités d'un déséquilibré » (p. 31). Sans doute. Mais, en matière de gouvernement, ce qui importe, c'est la justesse du point initial et la rectitude de l'idée inspiratrice. Dès qu'il touche à la question religieuse, Julien extravague : un fanatisme aveugle obnubile chez lui l'admirable clairvoyance dont avait fait preuve le César des Gaules, administrateur habile et capitaine excellent.

Autour de cette figure de premier plan se groupent les comparses. Tous, grâce à la force évocatrice des lettres, se dessinent nettement à nos yeux. Tels : l'évêque d'Ilion Pégase, dont le scepticisme prompt aux palinodies nous donne un avant-goût de certains prélats d'Anatole France; Maxime d'Éphèse, qui, dans la tragique destinée de l'Apostat, joua un peu le rôle d'un Raspoutine; Aristophane de Corinthe, pittoresque aventurier qui racheta du moins ses tares par un dévouement, aussi louable que dangereux, à la mémoire de son impérial bienfaiteur.

On voit combien cette correspondance anime et ressuscite la société du IVe siècle. Par moments, il semble que les passions d'alors se confondent avec celles d'aujourd'hui. Dans sa lettre aux Bostréniens, du 1er août 362, Julien n'argumente pas d'autre manière que les adversaires contemporains du monde clérical : « Les chrétiens n'ont rien à craindre de sa part : jamais, il ne violentera leur conscience, et les Hellènes n'ont à leur témoigner que de la pitié, non de la haine.

Le seul danger que les Galiléens aient à appréhender vient de l'arrogance de leurs évêques, ces fléaux de l'ordre public, toujours prêts à remuer ciel et terre afin de retrouver la toute-puissance qu'ils ont perdue » (p. 126).

Georges RADET.

Maximin Deloche, *L'énigme de Civeaux. Lémovices et Pictons. Le Christianisme en Poitou.* Paris, Picard, 1924; in-8°, 272 pages, 4 gravures hors texte et 2 cartes.

« Civeaux en Poitou est célèbre par sa nécropole de tombes de pierres qui couvre plusieurs hectares et dont la présence dans un bourg modeste, isolé, sans histoire, est restée inexpliquée jusqu'ici; — voilà l'énigme de Civeaux », — inexpliquée, mais non pas sans explications. — M. Deloche rappelle celles de ses prédécesseurs et en apporte une nouvelle. Certains éléments en paraissent s'imposer. Sur la Vienne, ayant servi de port fluvial à Poitiers, Civeaux a été pendant les périodes gauloise et gallo-romaine un centre religieux (culte de Sylvain fort probablement) et commercial de premier ordre. Aucun des vestiges du passé n'échappe à l'attention de M. Deloche. En cela son livre est précieux et instructif. On en souhaiterait de semblables pour toutes les régions de la France. Mais il souffre d'un abus d'hypothèses. Il y a entre Civeaux et Poitiers de nombreuses traces de fortifications; mais datent-elles du début de l'époque romaine et représentent-elles les restes d'un vaste ensemble créé par les Romains alliés des Pictons contre la turbulence des Lémovices? De même, je n'ose suivre M. Deloche lorsqu'il date les sarcophages de Civeaux du IIe au IVe siècle de notre ère et affirme le développement du christianisme dans la région dès cette époque. En réalité, ni les conjectures les plus ingénieuses ni la sagacité de l'archéologue très averti qu'est M. Deloche ne peuvent suppléer à l'absence de fouilles ni remédier à l'état de dévastation où se trouve actuellement l'énigmatique cimetière.

A. GRÉNIER.

The Eclogues of Antonio Geraldini, edited, with introduction and notes, by **Wilfred P. Mustard**; Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1924; 1 volume in-8°, 84 pages.

Antonio Geraldini n'a pas laissé de grands souvenirs. Né en Ombrie, vers 1449, il étudia à Pérouse, à Bologne, à Fano, à Florence, et, comme tant d'autres lettrés de son temps, mit au service des princes ses talents de latiniste. Il fut secrétaire du roi Jean II d'Aragon, et chargé de missions diplomatiques en Bretagne, en Angleterre, à la cour de Bourgogne; il representa, comme ambassadeur, Ferdinand

et Isabelle à Florence et à Rome. Frère et neveu d'évêques, il fut protonotaire apostolique; il mourut en Andalousie avant le 23 août 1489. De cet Ombrien qui se glorifiait d'être devenu Espagnol, subsistent trois livres d'odes, un livre d'épodes, et douze églogues, écrites probablement à Saragosse en 1484, publiées à Rome l'année suivante, dont M. Mustard vient de donner une édition, établie avec la diligence et le savoir auxquels ses travaux antérieurs sur Battista Spagnuoli de Mantoue, Sannazar et Fausto Andrelini nous ont habitués.

Conformément aux modèles laissés par Pétrarque et Dante lui-même, ces églogues n'ont rien de pastoral. Travestis en bergers, on y reconnaît l'auteur ou ses amis, ou les personnages du Nouveau Testament. Geraldini, humaniste et chrétien, versifie l'histoire sainte et le catéchisme. Voici la Nativité; voici l'adoration des Rois Mages; voici le baptême, la tentation, les miracles du Christ; voici la Cène, et l'institution de l'Eucharistie, et la Passion, et la Résurrection, et l'Ascension. Voici les douze Apôtres qui, successivement, définissent, chacun en trois hexamètres, les douze affirmations du Symbole. Voici le Jugement Dernier et le triomphe des bienheureux. Le Christ est Iollas, ou Daphnis, ou Acanthus, ou Athanatus. Satan s'appelle Charon; Marie Madeleine, Aeglé; la Vierge, pour des raisons de prosodie, Marica. Rien de plus indigent que ces douze églogues. L'élégance en est si désespérément banale, toute personnalité y manque à tel point, que, si l'on ne savait avec certitude qu'elles furent imprimées à Rome vers le déclin du XVe siècle, on serait excusable de les attribuer à quelque brillant élève du P. Porée ou du P. Tournemine. On y relève toutefois certains souvenirs de Dante. Mais la postérité de Pétrarque ne l'aimait guère, et se hasardait parfois à refaire la *Divine Comédie*; avec quel succès, un exemple le montrera.

Dante, arrivé au troisième cercle du Purgatoire, où les violents se dépouillent de leur brutalité, voit apparaître, en une vision extatique, des exemples de mansuétude. La Vierge retrouve Jésus au Temple, parmi les docteurs, et, doucement, lui dit combien elle a souffert de de son absence :

Ivi mi parve in una visione
   estatica di subito esser tratto,
   e vedere in un tempio più persone;
E una donna, in su l'entrar, con atto
   dolce di madre, dicer : « Figliuol mio,
   perchè hai tu così verso noi fatto?
Ecco, dolenti, lo tuo padre e io
   ti cercavamo » [1].

1. Purg., XV, 85-92.

Écoutons maintenant, dans la troisième églogue de Geraldini, parler Joseph, Marica et Jésus.

Io. — Jam luces abiere duae, et nunc tertia fulget
Perlustrans orbem croceis Aurora capillis.
Nescio quid, coniunx, laetum mens nuntiat. Ecce,
Nonne uides, celebris cum templi tecta subimus,
Bis senos puerum qui uixdum compleat annos
Mutua cum doctis senibus conferre disertum
Eloquia, et tantam sapiendo euincere turbam?
Ma. — Cur ita sollicitos fecisti, nate, parentes,
Dum simul ignaros rerum uitaeque tuique
Meque patremque tuum non laeta mente relinquis?...
. . . .
Ies. — Pone, precor, tristes, genitrix pulcherrima, curas,
Quoque magis castae tu pignus diligis alui,
Hoc magis emissi fetus solare laborem...

Toute la fausse élégance de la culture purement littéraire que l'humanisme allait mettre à la mode s'étale ici complaisamment. Et, sans doute, il y a, dans l'humanisme, bien autre chose; la pensée d'un Érasme, ou d'un Machiavel, ou même d'un Pétrarque, est assez précieuse pour compenser, et au delà, bien des pauvretés, qui furent dites ou écrites à l'époque de la Renaissance. Mais, depuis Pétrarque, et précisément parce qu'il avait fondé l'humanisme sur la culture latine et non sur la culture hellénique, qu'il ne pouvait connaître et que la Renaissance ne connut jamais bien, l'humanisme recélait des germes de débilité, qui malheureusement prospérèrent, un goût de la fausse noblesse, de l'à peu près, certaines habitudes de pensée purement verbale, dont seuls les plus grands surent se guérir.

A. RENAUDET.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

G.-E. Broche, *Anthologie de la civilisation française*, cahiers I *(Origines)* et II *(Moyen-Age)*. Firenze, Vallechi, 1924; 1 vol. in-8° de 192 pages.

E. H. Carter, *The new Past*. Oxford, Blackwell, 1925; 1 vol. in-16 de VIII-183 pages.

Catalogue des manuscrits alchimiques grecs : I. Les Parisini, *décrits par* Henri Lebègue; *les manuscrits des* Coeranides *et Tables générales par* Marie Delcourt. — III. *Les manuscrits des îles britanniques, décrits par* Dorothea Waley Singer, *avec la collaboration de* Annie Anderson *et* William J. Anderson; *les recettes alchimiques du* Codex Holkhamicus, *éditées par* Otto Lagercrantz. Bruxelles, Lamertin, 1924; 2 vol. in-8° de VIII-320 et 84 pages.

E. Cocchia, *La Letteratura latina anteriore all' influenza ellenica*. Napoli, Rondinella et Loffredo, 1924; 1 vol. in-8° de VII-197 pages.

J. Declareuil, *Rome et l'organisation du Droit* (coll. Henri Berr, sect. I, vol. 19). Paris, La Renaissance du livre, 1924; 1 vol. in-8° de XI-452 pages : 20 francs.

A. Grimaud et M. Balmelle, *Précis d'histoire du Gévaudan*. Paris, Champion, et Mende, Bonnefoy, 1925 ; 1 vol. in-8° de 368 p., avec 53 fig.

B. A. van Groningen, *Le gymnasiarque des métropoles de l'Égypte romaine*. Groningue, Noordhhoff, 1924; 1 vol. in-8° de VIII-164 pages.

E. Linckenheld et A. Hertz, *Sarrebourg depuis les origines*. Sarrebourg, G. Morin, 1924; 1 vol. in-8° de 112 p., avec 11 pl. hors texte.

W. A. Merrill, *The metrical technique of Lucretius and Cicero* (*University of California Publications in classical Philology*, vol. VII, n° 10). Berkeley, University Press, 1924 ; 1 broch. in-8° de 16 pages.

J. S. Patton, *New Light in Philology* (*Atlantic Quarterly*, t. XXIII, n° 3). University of Virginia, 1924; 1 broch. in-8° de 14 pages.

David M. Robinson, *Sappho and her influence*. Boston, Marshall Jones Company, 1924 ; 1 vol. in-16 de 272 pages, avec 24 planches hors texte (collection *Our debt to Greece and Rome*).

Gertrude Smith, *The administration of Justice from Hesiod to Solon*. Chicago, University, 1924; 1 vol. in-8° de 80 pages.

H. W. Smyth, *Aeschylean Tragedy*. Berkeley, University of California Press, 1924 ; 1 vol. in-8° de 234 pages.

J. B. Titchener, *The manuscript-tradition of Plutarch's* Aetia graeca *and* Aetia romana (*University of Illinois Studies in Language and Literature*, vol. IX, n° 2). Urbana, University of Illinois, 1924; 1 vol. in-8° de 68 pages.

Lillian M. Wilson, *The Roman Toga* (*The Johns Hopkins University Studies in archaeology*, n° 1). Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1924; 1 vol. in-8° de 132 pages avec 75 figures.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Les Hétéens. — De plus en plus, on s'occupe de l'« Empire oublié » (cf. *Revue*, 1923, p. 279). La plupart des grands Musées et nombre de collections particulières renferment des cachets et des cylindres provenant, soit de la Syrie du Nord, soit de la Cappadoce, c'est-à-dire des deux régions qui furent le foyer de la puissance hétéenne. M. G. Contenau, bien préparé à cette tâche par ses travaux antérieurs, a groupé, classé et commenté ces monuments dans un ouvrage d'ensemble : *La glyptique syro-hittite* (Haut Commissariat de la République française en Syrie et au Liban ; service des antiquités et des beaux-arts ; bibliothèque archéologique et historique, fasc. II): Paris, Geuthner, 1922 ; 1 vol. in-8° de XII-217 pages, avec XLVIII planches reproduisant 362 pièces.

Pour déterminer le caractère hétéen d'un sceau ou d'une tablette, on dispose de deux indices : l'écriture et le costume. L'écriture consiste soit en signes hiéroglyphiques, soit en signes cunéiformes. Les uns et les autres peuvent être plus ou moins facilement déchiffrés. Ce fut la bulle de Tarkondemos (fig. 330) qui servit de point de départ aux tentatives de lecture : signalée en 1863, cette empreinte sur plaque d'argent concave en segment de sphère fut égarée ; « mais son premier possesseur en avait heureusement pris des moulages, grâce auxquels le monument n'a pas été perdu pour l'étude » (p. 124).

M. Contenau distribue les produits de sa glyptique entre trois périodes, allant, la première, de 2400 à 1550, la seconde, de 1550 à 1100; la troisième, du XIe au VIe siècle. Cette dernière, marquée, après l'effondrement de Boghaz-Keuï, « par le transfert de la capitale hittite à Karkémish sur l'Euphrate » (p. 169), est une époque de décadence (cf. p. 171). Durant la précédente, on peut juger de l'extension de l'Empire hétéen et de ses relations avec les peuples étrangers par les emprunts faits, tantôt, à l'Égypte (p. 129 sq.), tantôt, à la civilisation créto-mycénienne (p. 138-149) : « la glyptique de Chypre, celle de Kerkouk et celle de Gezer sont la résultante de l'évolution de la glyptique syro-hittite et de sa combinaison avec des influences égéennes » (p. 165).

Pour qui s'intéresse aux divinités de l'Asie antérieure et aux innombrables avatars revêtus, soit par la Terre-Mère : Ishtar, Anahita, Ma, Rhéa, Cybèle, Oupis, Astarté, Vénus (cf. p. 39, 43, 105), soit, en face du principe féminin de l'amour, de la germination, de la

fécondité, par le principe mâle de la force, dieu-père ou dieu-fils : Tammuz, Sandon, Amurru, Teshub, Adad, Zeus Stratios, Jupiter Dolichenus (cf. p. 44, 46, 50), le répertoire de M. Contenau offre une riche matière à d'instructifs rapprochements.

Georges RADET.

L'Empire achéen au XIVe siècle avant notre ère. — M. E. Forrer qui s'est consacré au dépouillement des archives cunéiformes de Boghaz-Keuï, a donné (mars 1924), dans les *Mitteilungen der Deutschen Or.-Gesellschaft zu Berlin*, un article complété, à la même date, par une communication faite à l'*Orientalistische Literaturzeitung*. L'importance exceptionnelle de cet article a été soulignée dans le dernier numéro de la *Revue biblique* (1er oct. 1924). Grâce à l'obligeance de la bibliothèque universitaire de Lund (Suède), nous avons eu entre les mains le travail de M. E. Forrer, qui est intitulé *Vorhomerische Griechen in den Keilschrifttexten von Boghazkoï*. — Les identifications de noms historiques et géographiques proposées par M. E. Forrer ne sont pas toutes également sûres, mais il y en a qui sont tout à la fois surprenantes et indéniables. De ce nombre est *AHHiyawâ*, nom qui, par rapport au pays de *Hatti* (Hittites), désigne un pays d'outre-mer et rappelle immédiatement les Ἀχαι(Ϝ)οί, *Achiui* de l'Antiquité classique; *La-as-pa*[1], soit *Laspa*, qui n'est autre que Λέσβος; *a-ya-wa-la-as*, soit *aywalas*, qui recouvre évidemment Αἴ(Ϝ)ολος, ancêtre éponyme des Αἰολεῖς; *Ta-wa-ga-la-as*, soit *Tawagalâs*, qui s'accorde bien avec la forme première de Ἐτεοκλῆς, savoir ἘτεϜοκλέϜης (à condition d'admettre que le mot grec, déjà très long, a été amputé de sa première syllabe lors de son adaptation dans un idiome étranger, supposition inévitable, semble-t-il, étant donnée l'identité évidente qui règne entre le nom du père de ce *Tawagalâs*, savoir *An-ta-ra-wa-as*, soit *Antarawas*, et le nom du père d'Étéocle, fondateur d'Orchomène, qui s'appelait Ἀνδρεύς, soit *ἈνδρηϜς, suivant Pausanias, IX, 34, 6 sq. (cf. Curtius, *Histoire grecque*, I, 145 où l'on voit que, dans l'histoire des migrations éoliennes, « la Béotie fut le « point de départ », le berceau des colonies éoliennes).

Suivant M. E. Forrer, l'empire « achéen » embrassait la Grèce continentale, mais débordait aussi sur l'Asie Mineure par ce qui fut plus tard la Pamphylie. C'est donc aux spécialistes de l'histoire ancienne qu'il appartient de juger en dernier ressort des découvertes de l'érudit allemand. Mais signalons encore un rapprochement de noms géographiques remarqué dans son article. M. E. Forrer a trouvé

1. Ici, comme partout ailleurs le *s* (σ) grec est systématiquement rendu en cunéiforme par une graphie correspondant au *ch* français, *sh* anglais, etc. Cette tradition était également celle des scribes égyptiens, ainsi qu'on le voit par ce qu'ils nous font connaître des noms des « Peuples de la Mer ».

dans les archives de Boghaz-Keuï un nom propre de lieu qu'il transcrit *Wurà*; il l'a identifié au nom lycien de la ville de Myre (Μύρα, fém. sing. ou plur. neutre, à volonté). S'il a raison, on voit tout de suite que l'équivalence β = μ en Asie-Mineure est bien réellement aussi ancienne qu'on l'avait supposé dans cette *Revue*, t. XXIV, p. 16. Et si *Laspa* (cf. ci-dessus) est bien Λέσβος, il n'y aurait aucun obstacle chronologique à l'identification de Λῆμνος (dor. Λᾶμνος) et du **lām* que recouvre sans doute le *r–'–m* du *Disque de Phœstos* (*Revue*, XXIV, p. 18). Nous aurons sans doute bien d'autres surprises encore quand les archives de l'antique Ptéria auront été intégralement publiées. Comme le fait remarquer la *Revue biblique*, toute une époque historique émerge peu à peu de l'ombre où elle restait ensevelie jusqu'ici.

Le basque et les langues caucasiques. — Dans un grand article du dernier numéro de la *Revue internationale des Études basques* (oct.-déc. 1924, pp. 565-589), le grand linguiste hollandais Uhlenbeck traite, après Schuchardt, de la possibilité d'une parenté linguistique entre le basque et les idiomes caucasiques. Comme Schuchardt (v. *Nubisch und Baskisch*, 1912, et *Baskisch-hamitische Wortvergleichungen*, 1913), il admet avec le caucasique une parenté lointaine du basque, au contraire, une parenté toute proche de cette langue avec le chamito-sémitique, avec le chamitique en particulier. Le basque, outre certains éléments formatifs grammaticaux, « a tant de mots très importants en commun avec le chamito-sémitique, qu'on n'a pas le droit de penser à des emprunts dans ce cas particulier. On ne peut en effet expliquer par des emprunts toutes les similitudes de vocabulaire qui se rencontrent entre le basque et le chamitique ». Et plus haut M. Uhlenbeck avait déjà dit : « Les noms de nombre basques et chamitiques présentent des points de contact définis qui ont attiré depuis longtemps l'attention des linguistes » (*Rev. Ét. basques*, 1924, p. 579), MM. Uhlenbeck et Schuchardt étant, avec MM. A. Meillet et H. Pedersen, les linguistes du monde le plus largement informés, il n'est que juste de se ranger à leur opinion sur le classement généalogique du basque. Il conviendrait donc de pousser à fond la comparaison du basque avec le chamito-sémitique, avec le chamitique surtout. Et ceci laisserait aux savants qui s'occupent de la linguistique du Caucase le temps d'édifier la grammaire comparée du caucasique commun si la chose est réalisable (v. prince Trubotzkoj, *Bulletin Société Linguistique*, 1922).

A. CUNY.

Division du travail social. — M. Pierre Waltz a étudié *Les artisans et leur vie en Grèce, des temps homériques à l'époque classique* (extrait de la *Revue historique*, t. CXVII, 1914, CXLI-CXLII, 1922-1923, CXLVI, 1924). Son mémoire comprend trois parties : le siècle d'Hésiode; les corps de métiers; la condition sociale des artisans.

A l'âge homérique, l'industrie, telle que la décrit l'*Iliade*, est presque exclusivement domestique. Avec l'*Odyssée* commence à poindre la main-d'œuvre professionnelle. Du temps d'Hésiode, la nécessité de connaissances techniques plus précises détermine la concurrence entre ouvriers manuels et provoque l'organisation du travail collectif. Aux VIIe et VIe siècles, nouveaux progrès, résultant de causes multiples, extension des relations internationales, accroissement des centres urbains, besoins plus impérieux de bien-être. Une ploutocratie industrielle et commerçante se dresse en face de la noblesse terrienne. Le tableau de M. Pierre Waltz, établi sur une analyse minutieuse des textes, apporte d'utiles compléments aux ouvrages de Paul Guiraud, Henri Francotte et Gustave Glotz.

GEORGES RADET.

Supplice du carcan (A.-D. KÉRAMOPOULLOS, Ὁ Ἀποτυμπανισμός, Athènes, Ἑστία, 1923; 1 vol. in-8° de 144 pages.) — Dans le cimetière archaïque de Phalère, fouillé en 1911 et en 1916 (Ἀρχ. Ἐφ., 1911, p. 246 sq.; Ἀρχ. Δέλτιον, 1916, p. 13 sq), ont été découverts, ensevelis en tas, 17 squelettes portant des anneaux de fer au cou, aux mains et aux pieds. L'auteur montre qu'il s'agit de pirates condamnés au supplice du carcan, ἀποτυμπανισμός. Il commente à ce propos Aristophane, *Thesmoph.*, vers 930-1210, et Eschyle, *Prométhée*, 52-76; puis, il étudie un grand nombre de coutumes ou d'objets qui se rattachent au rôle magique des liens, anneaux ou clous de métal, figurines d'envoûtement, trophées de guerre, mains « apotropéiques », gestes d'imprécations; notamment, le σφάκελο ou φάσκελο moderne serait une très ancienne allusion aux cinq liens ou clous qui torturaient le malheureux condamné à l'apotympanismos. A noter, dans l'appendice 1, deux décrets de Salamine, trouvés en 1917, et restés jusqu'alors inédits (l'un d'eux repris par De Sanctis dans *Rev. di filol*, 1923, p. 170).

ALFRED LAUMONIER.

Vases grecs. — Une section de céramique vient d'être créée à la Glyptothèque Ny-Carlsberg de Copenhague; M. Fr. Poulsen publie les acquisitions les plus intéressantes [1]. Le style géométrique est représenté par une œnochoé et une amphore du Dipylon, la deuxième, avec scène funéraire; les vases de Chypre, par deux œnochoés décorées d'oiseaux, du style dit *de Kittion*. Pour l'Attique, citons, comme vases à figures noires, une série d'amphores (légende d'Héraclès, Achille et Memnon, Artémis montant en char, combat) et une coupe à yeux,

1. Fr. Poulsen, *Vases grecs récemment acquis par la Glyptothèque de Ny-Carlsberg (Det kgl. Danske Videnskabernes Selskab, Historisk-filologiske Meddelelser*, V, 2 (Copenhague 1922; in-8° de 27 p et 11 pl. (Kr. 6.40).

avec quadriges au galop. Un alabastre à figures rouges est attribué à l'atelier d'Evergidès. Un skyphos lucanien (éphèbe couronné, scène de palestre) forme transition avec les vases attiques.

R. VALLOIS.

La louve du Capitole. — Vieille question, sur laquelle ont bataillé à l'envi archéologues et historiens, Olivier Rayet, Mommsen, Petersen, Pais, Gaetano De Sanctis. M. Carcopino vient de la reprendre, en l'honneur de la Société Guillaume Budé, qui présente ses auteurs latins sous une couverture illustrée par la célèbre effigie du Musée des Conservateurs (extrait du *Bulletin* de l'association, 1924-1925; Paris, Les Belles Lettres, in-8° de 90 pages, avec VI planches hors texte). Le problème est ici examiné à fond, et sous toutes ses faces. Sources littéraires, découvertes archéologiques, numismatique et philologie, mythe et folk-lore interviennent tour à tour, dans une confrontation méthodique et serrée, pour converger avec une force entraînante vers la solution la plus vraisemblable[1].

Selon toute apparence, le bronze rude, à l'expression de grandeur farouche, que Sixte IV donna aux Conservateurs[2], ne saurait être confondu ni avec l'offrande des Ogulnii, qui se trouvait, depuis 296, sur le forum (p. 31), ni avec la louve vue, en l'an 7 de l'ère chrétienne, par Denys d'Halicarnasse, sur le Lupercal (p. 32). Ces deux monuments ont péri. La louve actuelle du Capitole n'est autre que celle dont parlait Cicéron, devant les comices, le 3 décembre 63, et qui, deux ans plus tôt, avait été endommagée par la foudre (p. 35). Une expertise, menée par un technicien et grâce à laquelle les effets de la décharge électrique, déchirures, gouttelettes de fusion, ont été observés sur le métal, confirme l'assimilation. Celle-ci ressortait déjà d'une sagace remarque du président De Brosses, notant, en 1740, la marque du coup de tonnerre. On peut dire que « la foudre a signé l'authenticité de cette merveilleuse aventure » (p. 38).

Quant à la provenance du bronze, il n'y a d'hésitation possible « qu'entre les colonies chalcidiennes de l'Italie méridionale et les métropoles étrusques de la rive droite du Tibre » (p. 77). M. Carcopino se prononce en faveur d'une origine hellénique. Il invoque le loup de bronze du sanctuaire de Delphes et rappelle la piété des Romains envers l'Apollon pythien (p. 86-87).

Tout plaide en faveur de sa thèse : « la louve du Capitole fut créée au v° siècle avant notre ère, en un atelier grec d'Italie, que guidait déjà l'exemple des maîtres de l'Attique et d'Argos, et qu'animait encore le souffle de l'art ionien » (p. 1).

GEORGES RADET.

1. Nous n'envisageons ici que la thèse archéologique. Pour la thèse mythologique, voir ci-dessus, p. 40.
2. Cf. Rodocanachi, *Le Capitole romain*, p. 37.

Versification (Linwood Lehmann, *Quantitative Implications of the Pyrrhic especially in Plautus and Terence.* University of Virginia; 81 pages in-8°. — L'auteur, élève de M. Fitz-Hugh, expose la « théorie tripudique » de son maître sur la nature de l'accent latin et prétend montrer que cette théorie, « définitivement démontrée », explique la masse entière des faits de la phonétique du vieux latin. Quant à la versification suivante de Virgile et autres, si elle ne s'accorde pas avec la théorie tripudique, c'est parce qu'elle a substitué au principe latin primitif un principe de versification emprunté servilement aux Grecs.

Catulle. — Dans un article: *Stampini and Pascal on the Catullus Manuscripts* (*Transactions of the American Philological Association*, vol. VIII, 1922, p. 103 à 112), M. W. Gardner Hale annonce qu'ayant fait le relevé des variantes de tous les manuscrits connus de Catulle, il peut démontrer que toute la tradition repose sur le Germanensis (G), l'Oxoniensis (O), et un manuscrit du Vatican qu'il désigne par R.

Philologie. — Dans les *University of California Publications in Classical Philology*, vol. VII, n° 4, p. 143 à 195, M. Herbert C. Nutting décrit et classe les « propositions conditionnelles chez Tacite », puis donne le relevé complet de tous les passages où ce type est employé.

— Dans le n° VI, p. 209 à 219 du même volume il étudie l'emploi de *forem* dans Tacite.

A. JURET.

La préhistoire à Barcelone. — L'association catalane d'anthropologie, ethnologie et préhistoire, dont l'activité s'étend à toute la Péninsule ibérique, publie un *Bulletin* renfermant des mémoires originaux, des comptes rendus de séances, des analyses d'ouvrages et auxquels collaborent des spécialistes comme Obermaier, Bosch Gimpera, le Dr García Pericot, l'abbé Henri Breuil. Il y a là un vivant foyer d'études.

G. R

---

6 février 1925.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

7.084. — Bordeaux. —

NOTES SUR L'HISTOIRE D'ALEXANDRE

II

LES THÉORES THESSALIENS AU TOMBEAU D'ACHILLE[1].

Le culte des héros, malgré les savantes études dont il fut l'objet[2], présente encore nombre de parties obscures. Une de ses caractéristiques est d'associer parfois deux conceptions disparates, quand les êtres, supérieurs à la condition humaine, que l'on désignait comme tels, en dehors des honneurs spécifiquement réservés aux héros, bénéficiaient des cérémonies, fort différentes, dont étaient avantagés les dieux.

Comment une pareille contamination s'est-elle produite ? Résulte-t-elle, comme le pense M. Foucart[3], de ce que les héros, tous hommes à l'origine, s'élevèrent, en mainte occasion, jusqu'au faîte de la hiérarchie mythique ? Faut-il admettre au contraire, avec Luigi Pareti[4], que bien des héros commencèrent par être des dieux ? Y eût-il ascension ou déchéance ? Ce problème venant d'être traité, avec des arguments qui s'opposent sans être inconciliables, je ne vois pas qu'il soit urgent de le reprendre. Il me semble préférable d'en aborder un autre et de rechercher si, en dehors des changements de croyances, les événements historiques n'ont pas, eux aussi, exercé leur influence en matière d'héroïsation ou d'apothéose.

1. Mémoire communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 28 mars 1924, par M. Camille Jullian, que je suis heureux de remercier, conjointement avec M. Gustave Glotz, dont on trouvera plus loin d'excellentes observations suggérées par la lecture.

2. Les travaux récents ne doivent pas faire oublier les anciens, parmi lesquels on citera : A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. I, 1857, p. 553-567; P. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, 1879, livre IV, p. 463-626; J.-A. Hild, *Dictionnaire* de Saglio, t. V, 1900, s. v. *Heros*.

3. *Le culte des héros chez les Grecs* (extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLII), 1918, p. 15 sq.

4. *Rivista di Filologia*, t. XLVIII, 1920, p. 117.

Examinons le cas d'Achille.

On montrait son tombeau en Troade, près du cap Sigée, à l'extrémité de la plaine qu'avaient illustrée ses exploits. Il consistait en une éminence conique, faite de terres amoncelées, et ce tumulus, qui se dresse aujourd'hui encore à l'entrée de l'Hellespont, était, d'après les traditions antiques, le tertre même qu'avaient érigé Agamemnon et ses compagnons d'armes pour y enfermer les restes du fils de Thétis [1]. Comme roi de Phthie, Achille fut pour les Thessaliens un héros national. Aussi les voyons-nous au rang de ses adorateurs.

Philostrate de Lemnos nous a laissé une vive description des honneurs qu'ils lui rendaient [2]. Voici quels étaient les rites observés par eux.

1° Périodicité de la fête. — L'envoi de la députation sacrée avait lieu tous les ans (ὅσα ἔτη).

2° Effectif de la mission. — Le nombre des théores était de « deux fois sept » [3]. Cette formule révèle une dévotion très ancienne [4]. On sait la place que tient dans l'Orient primitif la foi au rythme septénaire [5].

3° Choix des offrandes. — Les éléments des sacrifices célébrés au Troade proviennent exclusivement de la Thessalie. On emmène comme victimes deux taureaux, l'un blanc, l'autre noir, non pas sauvages, mais accoutumés à la main. Pour ne rien demander à la ville (c'est d'Ilion qu'il s'agit), on emporte

1. *Odyssée*, XXIV, 80-84. Sur l'état des lieux, voir Schliemann, *Ilios*, ch. XII, § 2, p. 854-859 : *le tumulus d'Achille*. L'édition française a paru en 1885.

2. *Heroicos*, XX, 25 sq. (je cite l'édition Westermann, chez Didot). Sur cet ouvrage et son auteur, cf. Hertzberg, *Hist. de la Grèce*, t. III, p. 112 et M. Croiset, *Hist. de la Littérature grecque*, t. V, p. 770. Le récit de Philostrate a été utilisé par Choiseul-Gouffier, *Voyage pittoresque de la Grèce*, t. II, 1809, p. 308-310.

3. « θεωροὺς μὲν δὶς ἑπτά » (*Heroicos*, XX, 25).

4. Cf. Pausanias, II, 7, 7 : les Égialéens, pour apaiser Apollon et Artémis, envoient παῖδας ἑπτὰ καὶ ἴσας παρθένους.

5. Sur la valeur rituelle du chiffre 7, de très nombreux exemples ont été réunis par W. Roscher : *Zur Bedeutung der Siebenzahl im Kultus und Mythus der Griechen*, dans le *Philologus*, t. LX, 1901, p. 360-373, et *Die Sieben-und Neunzahl im Kultus der Griechen*, dans les *Abhandlungen d. Kön. Sächsischen Gesellsch. d. Wissensch.* (*Philolog.-histor. Klasse*), Leipzig, t. XXIV, 1905. Indiquons aussi le chapitre de Victor Bérard, *Rhythmes et nombres*, dans *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. I, 1902, p. 461-477, et les rapprochements d'Adolphe Reinach, dans la *Revue de l'histoire des religions*, t. LVIII, 1908, p. 138-139, en note. M. W. Deonna, dont on ne consulte jamais en vain la science bibliographique, m'a signalé d'autres travaux. Mais il est inutile d'allonger démesurément cette liste.

du feu, du bois coupé sur le Pélion, des libations, de l'eau puisée au Sperchios et des couronnes d'amarantes. Les Thessaliens furent les premiers qui, dans les cérémonies funèbres, employèrent ces couronnes d'immortelles : de la sorte, si leur navigation était contrariée par les vents, les fleurs n'arrivaient ni gâtées ni flétries.

4° VOYAGE DES THÉORES. — Le vaisseau affecté à la délégation pieuse avait les voiles noires et il ne devait entrer au port que la nuit.

5° L'INVOCATION A THÉTIS. — Avant de toucher terre, les Thessaliens chantent un hymne en l'honneur de la mère d'Achille. Ils y rappellent la double nature, mortelle et immortelle, du héros, et ils invitent la déesse marine à monter avec eux sur le tumulus, où l'on portera les offrandes destinées à être consumées par le feu (ἔμπυρα).

6° LE DOUBLE SACRIFICE. — Quand ils ont terminé leur cantilène, les théores s'approchent du tombeau. On frappe sur le bouclier comme à la guerre. Des courses s'effectuent en cadence. Les exécutants crient le nom d'Achille, placent une couronne au sommet de la sépulture, creusent une fosse dans la terre du tertre et y égorgent le taureau noir, en conviant Patrocle au banquet du sang. Cette première cérémonie est le traditionnel sacrifice au mort (ὡς τεθνεῶτι)[1], comme le note Philostrate et comme l'indique l'emploi des termes spéciaux (ἐντεμόντες, ἐναγίσαντες), qui distinguent le culte héroïque du culte divin.

Le sacrifice comme à un mort est suivi du sacrifice comme à un dieu (ὡς θεῷ). Aussi le vocabulaire change-t-il. Les mots usités en pareil cas remplacent les autres dans le texte (θύσαντες, ἔθυον, θυσία). Redescendant du tumulus vers leur navire, les Thessaliens, sur le rivage, immolent le taureau blanc. Ils se partagent les entrailles de la victime et au point du jour, emportant les chairs que le rituel les autorise cette fois à manger, ils regagnent leur vaisseau, pour ne pas accomplir le festin en terre étrangère.

On relèvera encore, dans le dialogue de Philostrate, quelques indications dignes d'intérêt.

1. Sur les caractères propres à ce genre de culte, voir P. Foucart, *op. cit.*, p. 41.

D'abord, au cours des cérémonies qui, chaque année (ἀνὰ πᾶν ἔτος), se déroulent sur le tombeau, les délégués de la Thessalie, renouvelant pour Achille ce qu'ils ont fait envers sa mère, chantent, la nuit, des hymnes en son honneur ; mais ces hymnes ont ceci de particulier, que, dans le sacrifice du rite héroïque, ils introduisent l'élément propre aux mystères[1].

Un second point à noter est le dédoublement géographique de la légende : tout ce qu'Achille tenait de la nature humaine de son père, il l'a laissé en Troade. Quant à l'essence immortelle qu'il a reçue d'une mère divine, c'est le Pont-Euxin qui la possède. Nous retrouvons ici un des thèmes fameux de la poésie posthomérique. Dans l'*Éthiopide* d'Arctinos, Thétis, enlevant au bûcher son fils avant qu'il ne soit consumé par les flammes, le transporte à Leucé, île à demi fabuleuse, qui signifie et symbolise le monde de la lumière par opposition au sombre Hadès [2].

Enfin, troisième remarque, l'initiative des cérémonies religieuses prescrites aux Thessaliens est attribuée à l'oracle de Dodone. Que le Zeus dodonéen invoqué par Achille dans l'*Iliade* ait effectivement enjoint d'immoler des victimes au héros, les unes, comme à un dieu, les autres, comme à un homme sorti de la vie[3], il n'y a rien là qui ne cadre avec les traditions historiques, puisque Dodone est le plus ancien berceau de l'Hellade et Achille « le premier Hellène pur sang que nous connaissions »[4].

Mais le double culte établi à l'instigation de l'oracle ne s'implanta pas sans peine. Il eut à subir de nombreuses vicissitudes que résume l'exégète mis en scène par Philostrate. Nous pouvons les répartir entre un certain nombre de périodes.

I. Origines — Les cérémonies instituées sont « vénérables et antiques »[5]. Elles datent « des commencements »[6]. Elles

1. « τελετῆς τι ἐγκαταμιγνύντες τοῖς ἐναγίσμασιν » (*Heroicos*, XX, 22).
2. Cf. Decharme, *op. cit.*, p. 403.
3. « τὰ μὲν ὡς θεῷ, τὰ δὲ ὡς ἐν μοίρᾳ τῶν κειμένων » (*Heroicos*, XX, 25).
4. Curtius, *Hist. grecque*, t. I, p. 33.
5. « σεμνὰ καὶ ἀρχαῖα » (*Heroicos*, XX, 28).
6. « κατ' ἀρχάς » (*Heroicos*, XX, 25).

remontent aux temps de la dynastie des Æacides, dont Achille fut le représentant le plus illustre.

IIe PÉRIODE. — Aux rois Æacides succédèrent des tyrans, par qui les honneurs sacrés de l'époque antérieure furent, dit-on, abolis.

Comment faut-il entendre ici l'assertion de Philostrate ? J'inclinais à l'expliquer de la manière suivante. Lors du développement général de la tyrannie dans le monde grec, au VIIe et au VIe siècle, il se peut que la Thessalie ait été gagnée, elle aussi, par le mouvement révolutionnaire. L'espèce d'interdit jeté sur Achille par les tyrans thessaliens fait songer à la célèbre éviction du héros Adraste par le tyran de Sicyone Clisthène[1]. C'était la politique constante des tyrans de rompre les liens religieux avec les vieilles monarchies légitimes.

A cette interprétation, lorsqu'elle fut présentée devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Gustave Glotz, dans la discussion qui suivit la lecture, en opposa une autre, qu'il a eu l'obligeance de résumer en ces termes :

« 1° Je ne sache pas qu'il y ait eu à pareille époque des tyrans en Thessalie; 2° on ne peut considérer comme un principe absolu l'hostilité des tyrans contre les cultes traditionnels; car si Clisthène a voulu remplacer Adraste par Dionysos, Pisistrate a fait tout son possible pour se faire bien venir d'Athéna (retour d'exil, Panathénées).

» Il me paraît bien plus vraisemblable qu'il faut chercher la clef du problème à Sigée même. Nous sommes à l'époque où les Athéniens viennent s'y établir et où les Thessaliens sont les alliés des Pisistratides. Ce ne sont plus les Éoliens de Thessalie qui prennent en mains la cause d'Achille; ce sont les Éoliens de l'Éolide, ce sont les Lesbiens, ce sont les Mityléniens. Mitylène a manifestement fait à ce moment un vigoureux effort pour réagir contre l'accaparement ionien des légendes troyennes. Pendant que les Pisistratides chargent la commission présidée par Onomacrite de préparer une édition athénienne des épopées, Lesbos rappelle ses titres et les soutient, les armes à la main. Elle se souvient que l'ancêtre des Penthilides, Penthi-

1. Hérodote, V, 67. Cf. Curtius, *Hist. grecque*, t. I, p. 310.

los, est un petit-fils d'Agamemnon et de Ménélas, que Pyrrha a pour éponyme Pyrrhos, le fils d'Achille, qu'Achille a conquis Lesbos et y a enlevé sept femmes, une par ville, que Briséis, qu'elle soit une des sept ou non, est lesbienne. La guerre pour Sigée est une guerre pour Achille. Le Mitylénien Archéanax fortifie Sigée même avec des pierres prises dans les ruines d'Ilion. La ville opposée à la Sigée athénienne reçoit le nom d'Achilléion. Enfin, Pittacos arrive à la gloire en tuant Phrynon dans un combat singulier : Achille contre Hector[1]. »

L'hypothèse de M. Glotz est aussi ingénieuse que séduisante. Il faut convenir qu'avant la fin de la guerre du Péloponnèse on ne connaît pas de chefs thessaliens qui aient reçu le nom de tyrans[2]. Philostrate, qui est mythographe et non historien, semble donc avoir commis une erreur en usant de ce terme. Cependant, ne perdons pas de vue que les potentats de la Thessalie d'alors, à savoir les Aleuades, en dépit du titre de rois dont les gratifie Hérodote[3], ont suivi la politique coutumière des tyrans, qu'ils visaient à exercer un pouvoir personnel et à se créer une souveraineté despotique[4], que, se trouvant en hostilité avec la majeure partie du pays[5], ils cherchèrent un appui au dehors et pactisèrent avec la Perse, qu'à cet égard ils se comportèrent absolument comme les Pisistratides et qu'en matière de médisme Thorax fût l'émule d'Hippias. Il y a donc une similitude étroite et complète de tendances, d'allures, de tactique entre la grande famille athénienne en qui s'incarne la plus brillante forme de la tyrannie et la fastueuse maison des princes de Larissa.

C'est pourquoi, tout bien pesé, je ne serais pas surpris que le passage de l'*Heroicos* désignât les Aleuades[6]. Ces ambitieux

1. Sur tout ceci, voir Curtius, *Hist. grecque*, t. I, p. 445-446, avec renvoi aux sources dont les principales sont Hérodote, V, 94-95, et Strabon, XIII, 1, 38.

2. Dans les tables où Plass (*Die Tyrannis bei den Griechen*, 2e éd., 1859) a rangé les tyrans par ordre chronologique et géographique, la Thessalie n'apparaît qu'en 405 avec Lycophron de Phères (t. II, p. 365 et 378).

3. VII, 6, 2.

4. Cf. Curtius, *Hist. Grecque*, t. II, p. 273.

5. Hérodote, VII, 172.

6. Voici le texte : « τὰ οὕτω σεμνὰ καὶ ἀρχαῖα καταλυθῆναι μὲν ὑπὸ τῶν τυράννων φάσιν, οἳ λέγονται μετὰ τοὺς Αἰακίδας ἄρξαι Θετταλῶν, ἀμεληθῆναι δὲ καὶ ὑπὸ τῆς Θετταλίας » (XX, 28).

dynastes, que Sparte a combattus[1], et comme tyrans[2], et comme traîtres à l'hellénisme, durent nécessairement, du jour où ils lièrent leur cause à celle des Perses, cesser, pour leur compte, d'honorer Achille, car la commémoration traditionnelle à Troie eût été mal vue de ceux dont ils se déclaraient les féaux[3].

Mais que les innovations signalées par Philostrate aient eu lieu vers le début du VIe siècle ou vers la fin, qu'elles proviennent de Lesbos ou qu'elles aient été perpétrées à Larissa, elles amenèrent en Thessalie une grande perturbation dans les habitudes. Certaines villes restaient encore fidèles à la mémoire du héros national. D'autres, sans se refuser à députer en Troade, ajournaient l'envoi des théores. D'autres condamnaient et répudiaient l'usage. Au milieu de ce désarroi, une sécheresse désola le pays. On consulta l'oracle. Fût-ce encore celui de Dodone? Il le semble. Mais comme notre auteur ne précise pas, il ne serait pas impossible que les Thessaliens, faisant partie de l'amphictyonie delphique, se soient adressés cette fois à la Pythie. Le dieu, Apollon pythien ou Zeus dodonéen, ordonna de révérer Achille « selon la loi sacrée » (ὡς θέμις). Les Thessaliens, interprétant au gré de leurs idées nouvelles cette formule énigmatique, supprimèrent celui des sacrifices qu'ils rendaient à l'Æacide en tant que dieu[4]; ils ne lui appliquèrent plus que le type du sacrifice aux morts, en égorgeant n'importe quelles victimes[5].

IIIe PÉRIODE. — Avec l'invasion de Xerxès, ce mauvais vouloir s'aggrava. Les Thessaliens furent alors, en Grèce, au premier rang des dissidents qui « médisèrent ». Se rendre en Troade, pour y sacrifier à celui qui avait été le fléau de cette contrée, c'était heurter les sentiments des maîtres de l'Asie, aux yeux de qui la prise d'Ilion était un puissant motif de haine contre les Hellènes[6]. Quant on eut vu, durant la bataille de

1. Expédition de Léotychide (Hérodote, VI, 72, et Pausanias, III, 7, 8).
2. Le mot vient sous la plume de M. Fougères, quand il parle de leurs entreprises, dans son étude sur la confédération thessalienne (*Dictionnaire* de Saglio, s. v. *koinon*, p. 836).
3. Nous reviendrons sur ce point, en abordant la IIIe période (voir plus loin, dans le bas de la page).
4. « ἃ μὲν ὡς θεῷ ἐνόμιζον » (*Heroicos*, XX, 28).
5. « ἐνήγιζον δὲ ὡς τεθνεῶτι καὶ ἐνέτεμνον τὰ ἐπιτυχόντα » (*Heroicos*, XX, 28).
6. Hérodote, I, 5.

Salamine, les Æacides, sous la figure d'hommes armés, étendre les mains, en signe de protection, sur la flotte grecque[1], la rupture fut complète avec le plus grand héros de la lignée. Ses anciens fidèles abandonnèrent les saintes observances[2].

IVe PÉRIODE. — Arrive l'époque de l'hégémonie macédonienne. Philippe avait complètement asservi la Thessalie. Mais Alexandre, par sa mère, descend d'Achille. Il rappelle aux gens du pays cette communauté d'origines[3]. Phthie, la patrie de l'ancêtre, reçoit un statut privilégié: elle devient une sorte de fief homérique restitué au héros[4]. Les Thessaliens, convertis, font volte-face et se remettent à s'inquiéter d'Achille[5].

En Troade, ceux de leurs cavaliers dont Alexandre s'est assuré les services participent à la grande cérémonie que le roi célèbre sur le tombeau du vainqueur d'Hector[6]. D'abord, ils évoluent autour du tumulus; puis, chargeant les uns contre les autres, ils simulent une mêlée hippique; enfin, ils adressent des prières au héros et sacrifient en son honneur. La fête a pour épilogue une scène étrange. En se retirant, les escadrons thessaliens ne se bornent pas à invoquer contre Darius l'ancien chef de leur race: ils adjurent aussi ses destriers de combat, Balios et Xanthos, dont ils crient les noms du haut de leurs montures.

Quel genre de sacrifice avait-on pratiqué cette fois? Le terme employé par Philostrate, θύσαντες, s'il a bien ici sa valeur technique, induit à penser qu'Achille fut, au printemps de 334, adoré comme un dieu. D'ailleurs, la solennité due à l'initiative d'Alexandre sort du cadre habituel. C'est une fête d'exception. Elle a un caractère militaire autant que religieux. Elle ne se règle pas sur le rituel ordinaire des théores.

Ceux-ci, gagnés sans doute par l'exemple de leur suzerain, renouèrent la tradition du voyage sacré. Mais on nous dit qu'ils

1. Renvoi aux textes dans l'article de Hild (*Dictionnaire* de Saglio, t. V, p. 144, n. 5). Cf. Foucart, *Le culte des héros*, p. 75-76.

2. « ἐξέλιπον τὰ ἐς τὸν Ἀχιλλέα νόμιμα » (*Heroicos*, XX, 28)

3. Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. I, p. 108-109. Le péan delphique à Dionysos, qui fut écrit juste à cette date (335), associe la Thessalie à la Macédoine (W. Vollgraff, *Bull. de Corr. hellén.*, t. XLVIII, 1924, p. 195).

4. « τὴν δὲ Φθίαν τῷ Ἀχιλλεῖ ἀνῆκεν » (*Heroicos*, XX, 29).

5. « ἐπεστράφησαν τοῦ Ἀχιλλέως (*ibid.*).

6. Arrien, I, 12, 1; Plutarque, *Alex.*, XV, 3; Justin, XI, 5, 12.

amoindrirent les sacrifices[1]. D'abord, ils s'en tinrent à ceux du genre héroïque; au taureau noir ils substituèrent un simple agneau noir; en outre, ils se soucièrent peu de la périodicité annuelle; enfin, s'ils consentaient à se rendre en Troade, c'était pour y célébrer les cérémonies pendant le jour et contrairement au rite.

Il paraît que ces atteintes au culte d'Achille se produisirent après le meurtre de Darius et quand Alexandre était dans l'Inde, c'est-à-dire entre 330 et 325. Le synchronisme relaté par Philostrate trouve son explication chez Arrien : l'historien nous apprend en effet que par deux fois, à Ecbatane et en Bactriane[2], les cavaliers thessaliens furent renvoyés dans leurs foyers[3], et le stratège Cœnos, sur les bords de l'Hyphase, indique les motifs du licenciement : c'est que le zèle de ces auxiliaires s'était beaucoup refroidi[4]. N'oublions pas non plus qu'en 330 la Thessalie, d'accord avec Sparte et Athènes, se soulève contre la Macédoine. Il est assez concevable que la défection politique ait entraîné une défection religieuse. En se détachant d'Alexandre, les Thessaliens se détournèrent aussi de son ancêtre.

Ve PÉRIODE. — Malgré les maux de toute sorte qu'Achille, irrité de l'oubli où sombrait son culte, déchaîna sur la Thessalie, le tumulus du cap Sigée ne reçut plus les hommages de ses dévots d'autrefois. Sur place, les habitants ne négligeaient pas d'apaiser les mânes du héros terrible dont les apparitions étaient redoutées[5]. Mais ils ne voyaient plus de théores apporter le bois du Pélion, l'eau du Sperchios et les amarantes de la Phthiotide. Si d'aventure se présentait un étranger, c'était quelque thaumaturge, comme Apollonius de Tyane, faisant servir les superstitions locales sur Achille au succès de ses impostures[6].

Depuis que les Romains dominaient les contrées jadis sou-

1. « ξυνέστειλαν τὰ ἐναγίσματα » (*Heroicos*, XX, 29).
2. III, 19, 5; III, 29, 5.
3. Cf. P. Foucart, *Bull. de Corr. hellén.*, t. III, 1879, p. 456, à propos de la dédicace des cavaliers d'Orchomène (Ch. Michel, *Rec. d'inscr. gr.*, n° 1112).
4. « οὐ προθύμους ἔτι » (V, 27, 5).
5. Philostrate, *Vit. Apoll.*, IV, 16, 3.
6. *Ibid.*, IV, 11 sq.

mises à la Macédoine, l'intérêt mythique s'était déplacé. Il avait changé de camp. Une légende nouvelle régnait, déterminant d'autres croyances. Quand César s'arrête à Ilion, ce n'est pas seulement pour imiter Alexandre, et par un sentiment d'émulation à l'égard de cet admirateur d'Homère : c'est aussi et surtout parce que sa famille, la gens Julia, remonte au Troyen Énée[1]. Les parentés épiques dont il se targue ne sont plus du même côté de la ligne de bataille. Son arbre généalogique le rattache à la Vénus de l'Ida et non au Zeus dodonéen. Alexandre, envahissant l'Asie, trouvait dans Achille un allié de guerre[2]. Maintenant, Achille est l'adversaire rétrospectif du maître du monde.

Lorsque les Jules, ces « Trojugenae » par excellence, ont disparu, rien ne s'oppose à ce que le culte du mythique ennemi de leur famille rentre en vigueur. Cependant, les Thessaliens continuent à se signaler par leur indifférence. Achille s'en plaint dans la *Vie d'Apollonius de Tyane*[3]. Si des bribes de réel peuvent être extraites de ce roman théurgique[4], quelque temps après la fameuse nuit où, sur le tumulus du cap Sigée, l'ombre du héros prodigua confidences et instructions au grand faiseur de miracles, celui-ci se rendit en ambassade aux Thermopyles, lors de la réunion du conseil amphictyonique : les Thessaliens, frappés de crainte, décrétèrent le rétablissement des honneurs dus au tombeau[5].

Cette décision solennelle resta sans effet. Mais Achille fut dédommagé, avec un éclat souverain, de l'ingratitude de ses compatriotes. Caracalla s'était pris d'une passion fanatique pour Alexandre. Il s'inspirait de lui en toutes choses. Il remplissait l'Empire de ses images et de ses statues. L'âme du conquérant étant passée dans la sienne, il ne pouvait s'identifier à lui sans témoigner aussi une ardente prédilection pour Achille. En 214, venant à Ilion, il réédita, avec une pompe

1. Lire Strabon, XIII, 1, 27.
2. « ξύμμαχον τὸν Ἀχιλλέα ἐν Τροίᾳ ἐποιήσατο » (*Heroicos*, XX, 29).
3. IV, 16, 3.
4. L'auteur est comparé par Renan (*Hist. des origines du christianisme*, t. V, p. 339, n. 3) à Dumas père : « Il arrange l'histoire; mais il l'avait fort bien étudiée ».
5. « ἐψηφίσαντο ἀναλαβεῖν τὰ προσήκοντα τῷ τάφῳ » (*Vit. Apoll.*, IV, 20, 1).

théâtrale, les cérémonies qui, cinq siècles et demi plus tôt, s'étaient déroulées dans ces mêmes lieux : fleurs et couronnes sur le monument du cap Sigée, courses en armes autour du tumulus, immolation de victimes suivant les formes du sacrifice funèbre aux héros[1]. Par surcroît, un de ses favoris étant mort, le nouvel Alexandre-Achille brûla solennellement le cadavre, comme si c'eût été celui d'un nouveau Patrocle-Héphestion[2].

Ne soyons pas trop sévères pour cette extravagante parodie. C'est peut-être à elle que nous devons nos renseignements sur les théores thessaliens. Le rhéteur mythographe qui écrivit l'*Heroicos* appartenait à une lignée de sophistes fort en faveur auprès de l'impératrice Julia Domna[3]. Ayant lui-même obtenu les bonnes grâces du terrible fils de la vive et intelligente Syrienne[4], Philostrate de Lemnos avait un moyen d'acquitter sa dette : c'était de rappeler le pays natal d'Achille au culte du héros tant admiré de Caracalla.

Il le fit. Mais le prosaïsme utilitaire des Thessaliens dédaigna l'exemple impérial. Il trouvait mieux son compte dans les lucratives pratiques de la magie que dans le coûteux envoi d'offrandes et de théores en terre lointaine. Achille et Thétis, définitivement répudiés, ne se contentèrent plus d'exercer les représailles habituelles aux dieux qui se vengent : ravage des champs de blé par la nielle, destruction des moissons par les brouillards, ruines des villes par l'inondation. Ils infligèrent aux impies une peine d'un autre genre, qui paraît avoir consisté en une exécution fiscale[5] : les renégats en furent atteints pour transgression des lois relatives à l'industrie de la pourpre[6].

Ici encore, l'histoire politique éclaire l'histoire religieuse.

1. Dion Cassius, LXXVII, 16, 7 (éd. Boissevain); Hérodien, IV, 8, 4.
2. Cf. Hertzberg, *Hist. de la Grèce*, t. III, p. 29, et Haubold, *De rebus Iliensium*, p. 56-57.
3. Voir Herztberg, *Hist. de la Grèce*, p. 99 sq.
4. *Ibid.*, p. 102.
5. Cette interprétation est celle que donne Hertzberg, *Hist. de la Grèce*, t. III, p. 112.
6. « μεγάλων ἐπιτίμιων ὄντων ἐπὶ τῇ κόχλῳ, παρ' ἧς οἱ ἄνθρωποι σοφίζονται τὴν πορφύραν, αἰτίαν ἔσχον οἱ Θετταλοὶ παρανομῆσαί τι ἐς τὴν βαφὴν ταύτην » (*Heroicos*, XX, 31).

Les meilleurs juges rapportent la composition de l'*Heroicos* au temps d'Alexandre Sévère[1]. Or, c'est sous le règne de ce prince que, pour la première fois, nous entendons parler de manufactures impériales de pourpre dont les produits sont livrés au commerce[2]. Le procurateur spécial chargé de leur gestion avait sous sa surveillance, non seulement l'Achaïe et l'Épire, mais la Thessalie[3]. Comme les méfaits commis par les Thessaliens en ce genre de teinture précédèrent de quatre ans le *Dialogue* de Philostrate[4], il est probable que la « calamité venue de la mer »[5], qui fut la conséquence des fraudes dans le traitement du coquillage, dénote quelque mesure administrative prise à l'époque où le jurisconsulte Ulpien se signalait, en qualité de préfet du prétoire, par une police vigilante et où sa protectrice Mammée, la mère du jeune souverain tenu par elle en quenouille, non seulement thésaurisait pour son propre compte[6], mais imprimait à son fils la même tare de thésauriseur[7].

La description que donne l'*Heroicos* du châtiment subi par les Thessaliens s'enveloppe d'une ombre énigmatique : « Des pierres sont suspendues sur eux, ce qui fait qu'ils vendent leurs champs, qu'ils vendent leurs maisons. Parmi leurs esclaves, les uns ont été vendus aussi ; les autres se sont enfuis loin de leurs maîtres. Ceux-ci, pour la plupart, ne célèbrent plus les sacrifices aux ancêtres ; car ils ont aliéné même leurs tombeaux[8]. » On trouvera en appendice les explications diverses dont est susceptible ce mystérieux passage.

Tels furent les rapports entre la Thessalie, patrie d'Achille, et l'héroon du cap Sigée. Ces rapports ont, d'âge en âge, subi le contre-coup des événements historiques et ils tirent en

1. Maurice Croiset, *Hist. de la Littérature grecque*, t. V, p. 770.
2. Lampride, *Alex. Sev.*, 40, 6. Voir, à ce sujet, J. Marquardt, *La vie privée des Romains*, t. II, p. 150, et M. Besnier, *Dictionnaire* de Saglio, s. v. *Purpura*, p. 771 et 776.
3. *C.I.L.*, III, 536. Cf. Marquardt, *Op. cit.*, p. 150, n. 6.
4. « πρὸ ἐτῶν δέ που τεττάρων » (*Heroicos*, II, 30).
5. « τὸ κακὸν... ἐκ θαλάττης » (*ibid.*, XX, 31).
6. « οὖσαν φιλοχρήματον... ἰδίᾳ ἐθησαύριζε (Hérodien, VI, 1, 8).
7. Julien, *Les Césars*, 313 (éd. Hertlein).
8. λίθοι οὖν ἐπικρέμανταί σφισιν, ὑφ' ὧν ἀποδίδονται μὲν τοὺς ἀγρούς, ἀποδίδονται δὲ τὰς οἰκίας, τῶν δὲ ἀνδραπόδων τὰ μὲν ἀποδέδρακε σφᾶς, τὰ δὲ πέπραται, καὶ οὐδὲ τοῖς γονεῦσιν οἱ πολλοὶ ἐναγίζουσιν, ἀπέδοντο γὰρ καὶ τοὺς τάφους » (*Heroicos*, XX, 31).

partie leur intérêt du chassé-croisé qu'ils nous révèlent entre les souvenirs du mythe et les préoccupations des contemporains. Dans cette succession d'épisodes, il y en a un qui se détache des autres par sa flamme épique et sa beauté chevaleresque : c'est celui qui sert de préambule à la conquête de l'Asie et dont l'ordonnance guerrière se déroula sous les yeux d'Alexandre.

Georges RADET.

APPENDICE

Dans le passage de Philostrate qui a été traduit plus haut, la mention des pierres suspendues sur les délinquants est particulièrement embarrassante. On pouvait se demander s'il n'y avait pas là-dessous quelque rite judiciaire symbolique indiquant l'hypothèque fiscale sur une terre condamnée. La question a été soumise à M. Paul Huvelin, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon.

Ce maître de haute culture, qu'une mort prématurée enleva le 2 juin 1924, deux mois après l'envoi de la note que nous publions, n'était pas seulement un savant de premier ordre, dont la compétence juridique faisait autorité en France et à l'étranger. C'était aussi un homme d'une complaisance et d'un dévouement admirables.

Au milieu des obligations les plus complexes, des tâches les plus écrasantes, des soucis les plus graves, il a trouvé le temps d'étudier le problème dont nous l'avions saisi. Devant un si noble exemple de confraternité généreuse, une émotion profonde, mêlée à toute la tristesse que cause la perte d'une nature d'élite, avive le sentiment de gratitude que nous éprouvons pour le service rendu.

Nous donnons ci-après la réponse de M. Huvelin.

G. R.

ΛΙΘΟΙ 'ΕΠΙΚΡΕΜΑΝΤΑΙ

L'hypothèse envisagée est que les Thessaliens avaient été frappés d'une peine fiscale pécuniaire : une amende très lourde, ou une confiscation générale de leurs biens. Pour garantir l'exécution de cette peine, leurs biens auraient été grevés d'une hypothèque générale. Les mots « les pierres sont suspendues sur eux » feraient allusion à un rite juridique servant à faire peser l'hypothèque en question sur leurs immeubles.

Admettons, sans pourtant que ce soit prouvé, que les « peines considérables » dont parle Philostrate (μεγάλων ἐπιτιμίων ὄντων) comprennent des peines pécuniaires. Rien n'autorise à penser que le fisc puisse avoir une hypothèque pour les exécuter. Il s'agit du fisc *romain*. En droit romain, le fisc, qui a une hypothèque tacite pour le recouvrement de ses créances civiles, n'en a point pour le recouvrement des peines pécuniaires qu'il perçoit [1].

J'ajoute qu'en droit romain je ne trouve, sur le terrain de l'hypothèque, aucun « rite symbolique » susceptible d'expliquer l'expression « les pierres sont suspendues sur eux ». Tout au plus pourrait-on supposer que l'hypothèque fiscale *romaine* se constituerait, en terre grecque, dans les formes de l'hypothèque *hellénique*, et que les pierres suspendues sur les Thessaliens ne seraient que les *bornes* (ὅροι) qui servent de moyens de publicité aux constitutions d'hypothèques helléniques [2]. Cependant, pour l'ordinaire, les bornes ne tombent point du ciel : si l'expression de Philostrate est une expression métaphorique, avouons qu'elle est bien forcée.

Je proposerais, non sans hésitation, une autre hypothèse.

Le texte, pris dans son ensemble, ne suggère pas l'idée d'une exécution régulière sur les biens. Il évoque plutôt l'idée d'une panique superstitieuse provoquée chez les Thessaliens par les peines qui les frappaient. Remarquons en effet l'un des traits relevés par Philostrate : des esclaves étaient vendus, et *d'autres se sauvaient* (τῶν δὲ ἀνδραπόδων τὰ μὲν ἀποδέδρακε σφᾶς, τὰ δὲ πέπραται) : ceci n'a rien à voir avec une procédure d'exécution quelconque. Quelle est la menace, exercée au moyen de pierres, qui pouvait provoquer pareille terreur ?

Cette question m'amène à traiter des rites prohibitoires du scopélisme et du *jactus lapilli* pratiqués dans les parties orientales de

1. Cf. la constitution d'Alexandre Sévère (224), au Code Justinien, X, 7, constit. unique; Papinien, 1°, 10 *resp.* au *Digeste*, XLIX, 14, fr. 37; Modest., 1° 2 de *pœnis*, au *Digeste*, XLIX, 14 fg. 17.

2. Voir, par exemple, Pollux, III, 85.

l'Empire romain, et sur lesquels nous possédons des témoignages remontant précisément au temps des Sévères.

1° *Scopélisme.* — Ulpien, dans un témoignage écrit sous Caracalla[1], décrit le scopélisme comme un rite magique et prohibé, employé chez les Arabes : « In provincia Arabia σκοπελισμόν crimen appellant, cuius rei admissum tale est : plerique inimicorum solent praedium inimici σκοπελίζειν, id est lapides ponere indicio futuros, quod, si quis eum agrum coluisset, malo leto periturus esset insidiis eorum, qui scopulos posuissent : quae res tantum timorem habet, ut nemo ad eum agrum accedere audeat, crudelitatem timens eorum qui scopelismon fecerunt »[2]. V. Chauvin a d'ailleurs démontré que le scopélisme, avant d'être prohibé, avait été un rite extrajudiciaire mais légal, permettant à un intéressé de s'opposer régulièrement à la mise en culture d'une terre déterminée [3].

2° *Jactus lapilli.* — Le droit romain connaissait également des formes d'opposition légale aux travaux qu'un occupant voulait faire sur un terrain donné. Il est question de cette *prohibitio* dans plusieurs textes[4]. Si l'occupant ne tenait pas compte de la *prohibitio*, le *prohibens* pouvait employer contre lui un moyen de droit qu'on nommait l'interdit *quod vi aut clam*[5]. Cet interdit empêchait de bâtir, mais aussi de planter et de cultiver[6] ; il pouvait être mis en mouvement, non seulement dans un intérêt privé, mais aussi dans un intérêt public[7], par exemple dans l'intérêt du fisc.

Or, comment s'effectuait la *prohibitio* sur laquelle pouvait se fonder la délivrance de l'interdit *quod vi aut clam* ? Les textes précités disent que ce peut être par le moyen d'un *jet de pierre (jactus vel minimi lapilli)*. C'est d'ailleurs une question que de savoir si l'indication du jet de pierre dans ces textes appartient à l'auteur classique (Ulpien, Paul), duquel ces textes semblent émaner, ou si elle a été ajoutée après coup par un Byzantin, scoliaste ou commissaire de Justinien. Je serais disposé, quant à moi, à admettre ici un byzantinisme, pour des raisons de forme. Quoi qu'il en soit, un fait subsiste, c'est que, au moins dans les parties orientales de l'Empire, le jet de pierre était un rite légal servant à rendre un terrain inutilisable pour son occupant.

1. Fitting, *Alter und Folge der Schriften römischer Juristen*, 2ᵉ éd., p. 119.
2. Ulpien, l° 9 *de officio proconsulis*, au *Digeste*, XLVII, 11, fr. 9.
3. *Bullet. de l'Acad. royale de Belgique*, 3ᵉ sér., t. XXIII, 1892.
4. Par exemple : Ulpien, l° 52 *ad edictum*, au *Digeste*, XXXIX, 1, fr. 5, 10 : l° 17 *ad edictum*, au *Digeste*, VIII, 5, fr. 6, 1 ; l° 71 *ad edictum*, au *Digeste*, XLIII, 24, fr. 1, 6 ; — Paul, l° 13 *ad Sabinum*, au *Digeste*, XLIII, 24, fr. 20, 1.
5. Sur lequel voyez le titre correspondant du *Digeste*, XLIII, 24.
6. Venuleius, l° 2 *interdictorum*, au *Digeste*, XLIII, 24, fr. 22, 1.
7. Paul, l° 13 *ad Sabinum*, au *Digeste*, XLIII, 24, fr. 20, 5.

De là, l'hypothèse que voici : les Thessaliens étaient sous le coup d'un jet de pierre effectué sur leurs immeubles par le fisc romain. Ce jet de pierre, ou la menace de ce jet de pierre, provoquait une panique (cf. la terreur provoquée, au dire d'Ulpien, par le scopélisme chez les Arabes) parmi tous ceux qu'il devait frapper : de là, l'exode des malheureux ; de là aussi leur tendance à attribuer leur disgrâce à une vengeance posthume d'Achille.

Je ne sais trop si mon explication est plausible. Il faudrait être mieux renseignés sur le scopélisme et le *jactus lapilli* ; or, nos textes sont bien maigres. Je donne donc cela sous toute réserve.

Paul HUVELIN.

Lyon, 4 avril 1924.

LES PROCÈS DES STRATÈGES ATHÉNIENS

Les procès de stratèges figurent parmi les épisodes les plus saillants de l'histoire politique d'Athènes, et ils ont été parfois l'objet d'appréciations fort sévères.

L'auteur d'un travail d'ensemble sur les stratèges athéniens [1] consacre tout un paragraphe (p. 107-122) à l'étude des principaux de ces procès ; il s'efforce de bien marquer « la part qu'il convient de faire à l'esprit de parti, à la jalousie des stratèges entre eux et aux rivalités fréquentes entre stratèges et orateurs ». Suit l'examen détaillé des cas particuliers, accompagné de commentaires le plus souvent défavorables [2].

Athènes, selon un autre historien [3], compte plusieurs « catégories de suspects », vivant sous un régime de « terreur adoucie » [4], constamment menacés par la défiance de la « masse gouvernante ». L'une de ces catégories « est constituée par les hommes qui exercent l'autorité » ; leur action a été « entravée de toutes parts » [5] et « paralysée par les responsabilités écrasantes qu'elle entraînait ». « La première qualité requise d'un Athénien qui prétend se mêler aux affaires publiques », c'est « le talent de se défendre contre les accusations que lui intentera certainement un harangueur jeune et entreprenant. Et il y va régulièrement de sa fortune et de sa vie [6] ». Parmi ces détenteurs d'une autorité constamment brimée et menacée, les stratèges occupent une manière de place d'honneur : « C'est le gibier de choix, et tout insuccès militaire se traduit pour eux par des poursuites capitales. » Suivent un certain nombre

1. Hauvette, *Les Stratèges athéniens*, Paris, 1885.
2. Dans un article très documenté du *Dictionnaire des Antiquités*, p. 1526, M. G. Colin se borne à peu près à renvoyer à l'analyse d'Hauvette.
3. E. Cavaignac, *Histoire de l'Antiquité*, II, *Athènes*, p. 197-201.
4. P. 197.
5. P. 195.
6. P. 200.

d'exemples et cette conclusion dure et flétrissante : « toutes ces sanctions, généralement imméritées, toujours distribuées au hasard, sont d'autant plus graves qu'elles... s'accompagnent de cet étalage d'injures réciproques, de diffamations et de calomnies qui font de tant de démégories attiques « les monuments les plus écœurants de la littérature universelle » (Ed. Meyer) [1]. »

Ces appréciations sont elles justifiées? Que faut-il penser des procès de stratèges, au point de vue de la justice des poursuites engagées, de leurs origines et caractères politiques ou professionnels, de la gravité de leurs conséquences, etc.? La virulence même des termes dans lesquels on s'est exprimé sur ce sujet suffit à souligner l'intérêt d'un pareil problème, qui touche au fonctionnement du régime démocratique sur un terrain particulièrement brûlant.

Nous analyserons d'abord les différents procès de stratèges qui ont laissé leurs traces dans l'histoire d'Athènes au ve et au ive siècle ; puis, nous verrons quelles conclusions d'ensemble peuvent se dégager de cette analyse. Dans cette longue série d'événements qui s'échelonnent sur un siècle et demi, il ne paraît guère possible de discerner des phases bien distinctes ; on ne voit pas qu'entre telle et telle grande période (par exemple entre la période anté-euclidienne et la période post-euclidienne) [2] apparaissent des différences vraiment tranchées, dans un sens ou dans l'autre. Ce n'est donc que pour la commodité matérielle de l'exposition que nous étudierons : dans une première partie, les procès antérieurs à la guerre du Péloponnèse ; dans une deuxième partie, ceux de la guerre du Péloponnèse ; dans une troisième partie, ceux du ive siècle.

I

Avant la guerre du Péloponnèse. Le procès de Miltiade. — La stratégie était instituée depuis quelques années à peine, quand, pour la première fois, un stratège fut traîné devant la justice populaire. En 489, sous promesse de rapporter un gros

1. P. 201.
2. Cf. *infra*, § III : Hauvette, p. 116, admet une distinction de ce genre.

butin et sans dévoiler le but de l'expédition projetée, Miltiade avait obtenu des Athéniens une flotte et de l'argent. Il avait cinglé vers Paros et n'avait pu s'en emparer. Xanthippos lui intenta un procès capital sous l'inculpation d'avoir trompé le Dèmos (Hérodote, VI, 132-136).

Cette accusation émanait du chef du parti démocratique (du moins, la tradition aristocratique le classait comme tel : cf. Aristote, Ἀθ. Πολ., 28, 2) et visait le chef du parti aristocratique (*ibid.*). De plus, l'accusateur était un futur stratège : il commandera en 479, dans des circonstances d'un intérêt capital, à Mycale et devant Sestos (Hérod. VIII, 133; IX, 113; Diodore, XI, 27)[1].

Dans quelle mesure ces poursuites étaient-elles justifiées? Il est bien difficile de répondre à cette question. Voici, du moins, ce qui paraît résulter du maigre récit d'Hérodote. Miltiade avait promis au Dèmos la victoire et le butin : il rentrait à Athènes défait et les mains vides; il avait donc, bien malgré lui ou pour toute autre raison, « trompé le Dèmos », infligé aux armes d'Athènes une humiliation et à l'État des frais considérables et parfaitement inutiles. Quels que fussent les services rendus en 490 (et Marathon n'avait pas suffi à sauver Athènes), l'accusation de Xanthippos n'était pas sans fondement[2].

Peut-être justifié, ce procès eut-il les conséquences terribles et décisives que l'on pouvait redouter? Non. La peine demandée était la mort : Miltiade fut frappé d'une amende de 50 talents[3]. Pratiquement, il souffrira peu d'un tel arrêt : mortellement blessé, il sera bientôt emporté par la gangrène. Son fils Cimon, il est vrai, payera l'amende; mais Miltiade avait rapporté beaucoup d'argent de la Chersonèse et de ses courses dans l'Égée, et Cimon restera l'un des Athéniens les plus riches et les plus honorés.

1. Dans cette analyse, nous nous bornons à dégager et à grouper les faits essentiels, dont nous tirerons plus loin (§ IV) les conclusions nécessaires.

2. Selon Cornelius Nepos (*Miltiade*, 7), Miltiade fut aussi accusé d'avoir reçu de l'argent des Perses. Que vaut cette assertion? Et, si elle est exacte, que valait une telle accusation?

3. L'amende, selon Nepos (*ibid.*), couvrait les frais de l'expédition manquée. En ce cas, il s'agirait de simples « dommages-intérêts ».

Le cas de Thémistocle. — Ce cas est très différent de celu de Miltiade. Pourquoi, n'ayant été l'objet d'aucune poursuite, Thémistocle figurerait-il dans cette « galerie » d'accusés[1]? Sa non-réélection à la stratégie en 479 (Diod. XI, 27), en admettant qu'elle soit l'indice certain de la défaveur populaire, n'est pas comparable à un procès. Cette « défaveur » sera sans lendemain, du reste, puisque Thémistocle gèrera de 478 à 471 les affaires publiques. Quant à l'ostracisme qui frappera en 471 le vainqueur de Salamine, c'était une précaution plutôt qu'une peine.

Le procès de Cimon. — Jusqu'à la guerre du Péloponnèse, nous ne connaissons plus qu'un procès de stratège : celui que, vers 463, Périclès intenta à Cimon[2]. Il l'accusa d'avoir évité de porter la guerre en Macédoine, dont le roi avait secouru Thasos rebelle : Cimon aurait été corrompu par l'or macédonien.

Comme en 489, ces poursuites émanent d'un démocrate et visent le chef des aristocrates. L'accusateur n'est pas exclusivement un professionnel de la tribune : c'est aussi un futur stratège, et qui commandera devant l'ennemi (en Eubée, en Mégaride, à Samos, autour du Péloponnèse : Thucyd., I, 114, 116; II, 31, 55, 56, etc.).

L'équité du procès n'est pas mieux démontrée que son injustice[3]. L'accusation, du reste, fut peut-être très mollement soutenue[4], et l'affaire se termina par un acquittement (Plutarque, *Cimon*, 14).

II

Pendant la guerre du Péloponnèse. — Les procès de stratèges furent alors plus nombreux que dans la période précédente. Il convient d'ailleurs d'éliminer de notre examen plu_

1. Cf. Hauvette, p. 109.
2. Ce procès « inaugure... l'ère des accusations passionnées que le peuple dirigea trop souvent..., sans raison suffisante, contre des généraux ». (Hauvette, p. 110).
3. Hauvette (p. 110) repousse avec indignation l'hypothèse de poursuites justifiées, à cause de la générosité et des grandes richesses de Cimon; mais n'y a-t-il donc aucun exemple de riches personnages augmentant leurs ressources par des moyens inavouables et, d'ailleurs, entretenant leur popularité par une générosité bien calculée?
4. Cf. Plutarque, *Cimon*, 14.

sieurs événements qui, en dépit de certaines apparences, n'ont pas le droit d'y figurer. D'abord, le procès de Périclès[1]. Ce n'est pas le chef d'armée qui fut alors accusé, mais le chef du gouvernement, sous un prétexte étranger aux questions militaires[2].

Le cas de Nicias, également[3], ne doit pas retenir notre attention : Nicias n'a été l'objet d'aucune poursuite, et il serait peu légitime d'assimiler à un procès les terreurs continuelles ressenties par ce trembleur.

De même, la destitution d'Alcibiade, après l'échec de Notion (*Hell.*, I, v. 16)[4], ne fut accompagnée d'aucun procès.

Le cas des généraux de Potidée. — Le cas des stratèges qui s'étaient emparés de Potidée en 430/429 n'est pas très clair. Au lieu d'attendre la reddition à merci des Potidéates, ces généraux leur avaient accordé des conditions relativement modérées, pour épargner (à en croire Thucydide) des fatigues prolongées à leurs soldats et des frais supplémentaires à l'État athénien. Les Athéniens les accusèrent (ἐπῃτιάσαντο) d'avoir traité sans leur aveu et de n'avoir pas obtenu une capitulation sans conditions. Cette accusation prit-elle la forme d'un procès[5]? ou tout s'est-il borné à des attaques de tribune? Le texte de Thucydide (II, 70) n'autorise à cet égard aucune affirmation absolue[6].

L'issue du procès — si procès il y eut — est inconnue[7]. Quant au bien-fondé de l'accusation, il n'est pas démontré; mais son injustice ne l'est pas davantage. Il n'est pas douteux

1. Hauvette, p. 111.

2. Rappelons que le procès semble avoir eu des origines politiques assez complexes et qu'il n'empêcha pas Périclès d'être réélu stratège en 429.

3. Cf. Hauvette, p. 114-115.

4. Cf. Hauvette, p. 115.

5. Cf. Hauvette, p. 112.

6. D'après un passage d'Aristophane (*Cavaliers*, 438), Cléon aurait reçu 10 talents à propos de l'affaire de Potidée. Pour abandonner une accusation? ou un procès en cours? On ne sait.

7. On sait du moins qu'en 429, l'un des généraux, Xénophon, commande une armée en Thrace (Thuc. II, 79); peut-être aussi fut-ce le cas de l'un des deux autres, Phanomachos (Diod. XII, 47, 3) : leur carrière n'avait donc pas souffert de ce procès (ou de ces attaques).

que les généraux avaient traité sans l'aveu du Dèmos souverain et qu'ils n'étaient pas juges des besoins financiers de l'État.

Le procès de Phormion. — En 429-428, Phormion avait obtenu de notables succès en Acarnanie, sans aller jusqu'à écraser les Œniades, peuplade fort hostile, protégés par une inondation de l'Achéloüs ; puis, il était rentré à Athènes (Thuc., II, 102-103). Dès lors, il disparaît du récit de Thucydide. Or, selon le scholiaste d'Aristophane (*Paix*, 347), renseigné par Androtion, Phormion fut frappé d'une amende de 10.000 drachmes, qu'il ne put payer ; il devint ainsi *atimos* et ne put se rendre à l'invitation des Acarnaniens, qui le réclamaient comme général. Le peuple, il est vrai, le libéra de l'amende et, par là, de l'atimie.

La condamnation de Phormion, a-t-on dit, « ne s'explique que par l'esprit de parti, par la jalousie des démagogues, qui voyaient en lui... un des généraux du temps passé, à la manière de Myronide et de Léocrate[1] ». L'auteur de ces lignes place la condamnation après le retour de Phormion, en 428, et il semble l'expliquer par le demi-échec subi en Acarnanie.

Mais, d'abord, il n'est nullement démontré que cette condamnation ait suivi le retour de Phormion : Thucydide n'en dit mot et le scholiaste n'en indique pas la date. On peut très bien situer cet événement avant l'expédition de Phormion en Acarnanie[2]. De toute manière, il ne s'agit là, dans la glorieuse carrière de Phormion, que d'un incident sans lendemain, puisque l'amnistie suivit de peu le verdict. Quant aux raisons, bonnes ou mauvaises, qui avaient provoqué cet arrêt, nous les ignorons, en l'absence de toute indication précise du scholiaste et de toute allusion de Thucydide, et on ne voit pas sur quel témoignage se base la sévère appréciation citée plus haut.

Le procès de Pachès. — En 427, Pachès, le vainqueur de Mytilène, rendant ses comptes au dikastèrion, se perça de son épée (Plutarque, *Nicias*, 6). Ce suicide semble indiquer que la

1. Hauvette, p. 112-113.
2. Kirchner, *Prosop. att.* II, p. 393.

culpabilité du stratège n'était pas contestable. Quel était son crime? Sans doute les violences commises à Notion (Thuc., III, 34). Les grands services rendus par Pachès ne l'ont donc pas protégé contre les poursuites, très probablement justifiées, qui, peut-être, émanaient des adversaires de Cléon [1].

Le procès de Lachès. — Après avoir fait la guerre en Sicile, en 427-425, Lachès fut accusé par Cléon de s'être laissé corrompre (voir les allusions d'Aristophane à ces attaques : *Guêpes*, v. 240, 895 et suiv. [2]). L'accusation émane d'un chef démocrate, et elle vise l'un des principaux partisans de Nicias (cf. Thucyd., IV, 110; V, 19, 24, 43). Était-elle justifiée? Peut-être. Entraîna-t-elle une condamnation? On l'ignore. S'il en fut ainsi, il n'en résulta du moins aucun dommage durable pour la carrière du stratège aristocrate, qui gardera dans l'État une place éminente et prendra, comme Nicias, une part considérable aux importants événements diplomatiques de 423 et 421.

Le procès de 424. — C'est également après leur retour de Sicile que furent poursuivis les stratèges Eurymédon, Pythodôros et Sophoclès. Les alliés siciliens d'Athènes, ayant consenti à se rapprocher de leurs ennemis, avaient obtenu l'adhésion des trois généraux à cet accord. Ceux-ci furent accusés de s'être laissé corrompre alors qu'il leur était possible de soumettre le pays, et condamnés, l'un (Eurymédon) à l'amende, les autres à l'exil (Thucyd., IV, 65). Condamnation où il faut voir uniquement, a-t-on dit, « l'effet d'un mécontentement aveugle... Des hommes prudents et sensés, comme Eurymédon, comprenaient la situation mieux que les politiques d'Athènes..., qui commençaient à prétendre gouverner le

1. Hauvette, p. 113.
2. Cf. Beloch, *Att. Pol.*, p. 36, 337 sq.; Gilbert, *Beiträge*, p. 201 (montre Cléon essayant, par ce procès, de ruiner politiquement Lachès « comme chef du parti de la paix »). Si l'on admet qu'il n'y a pas eu de procès proprement dit (Aristophane seul fait allusion à un fait de ce genre), la question de la condamnation ne se pose évidemment plus (cf. *infra*). De toute façon, il n'est guère douteux que Lachès fut ardemment attaqué (sans doute par Cléon).

monde grec sans sortir de l'agora »[1]. Mais d'autres ont approuvé le jugement du tribunal athénien[2].

Rien ne démontre, en somme, que les généraux n'auraient pu soumettre la contrée en frappant vite et fort. La prétention des Athéniens à voir réussir l'entreprise de Sicile comme celle de Pylos était-elle insensée? Thucydide ne l'a pas prouvé[3]. On peut au moins s'étonner qu'en présence de la situation nouvelle créée par le rapprochement entre Siciliens (rapprochement fort peu durable, d'ailleurs), les généraux n'aient pas demandé d'instructions à l'ecclésia souveraine[4].

On ne sait ce que devinrent les deux exilés. Quant à Eurymédon, son amende ne l'empêchera pas de redevenir stratège; il tombera devant Syracuse, en 413 (Thuc., VII, 52).

L'exil de Thucydide. — En 423 Thucydide, le futur historien, commandant une partie de la flotte de Thrace et appelé par son collègue au secours d'Amphipolis, ne put empêcher Brasidas d'occuper la ville. Il fut exilé (Thucyd., IV, 104-106; V, 26).

Sa culpabilité ne paraît pas absolument démontrée; son innocence, pas davantage[5]. On peut du moins s'étonner que, vu l'importance d'Amphipolis, Thucydide ait dû être expressément invité à rallier son collègue. La dispersion des forces athéniennes en deux groupes (à une demi-journée de naviga-

1. Hauvette, p. 113. Cf. Thucydide, IV, 65 : « Exaltés par leur bonheur présent » (c'est peu après l'affaire de Pylos), « ils (les Athéniens) prétendaient ne plus connaître d'obstacles » : toutes leurs tentatives, praticables ou moins aisées, « devaient également réussir ».

2. Cf. Stein, *Zur Quellenkritik des Thukydides*, *Rh. Mus.*, 1900, p. 533, note 1 : le châtiment des stratèges, qui avaient traité d'eux-mêmes avec les Siciliens et ramené la flotte sans être rappelés, était mérité, bien que, devant la réconciliation survenue entre Siciliens, ils dussent tenir leur mission pour terminée.

3. Cf. *supra*, son appréciation des sentiments des Athéniens (IV, 65) : c'est une affirmation générale et vague, et nullement la démonstration que, dans le cas présent de l'affaire sicilienne, l'espoir athénien était absurde.

4. Quant à l'accusation de corruption, nous ne savons en quoi elle pouvait être justifiée : nous ne connaissons rien des débats.

5. Hauvette, assez disposé à accuser le Dèmos d'aveugle partialité, reconnaît que le cas de Thucydide « était de ceux que l'Assemblée était en mesure de juger » et que Thucydide montra peut-être « un défaut d'aptitude militaire, ou tout au moins, de vigilance » (p. 114).

tion l'un de l'autre : IV, 104) n'était-elle pas une faute initiale, en partie imputable à Thucydide?

Peut-être justifiée, la peine dont il fut frappé était assurément très sévère. Mais la rigueur même en fut largement atténuée par les joies d'un travail glorieux et fécond et par les belles ressources que l'exilé tirait de ses mines d'or de Thrace (IV, 105).

L'affaire des Arginuses. — En 406, la justice athénienne allait frapper avec une ampleur et une dureté sans précédent. Nous ne reprendrons pas ici l'examen détaillé de cette terrible affaire et nous nous bornerons à résumer une partie des conclusions que nous avons formulées ailleurs sur ce sujet[1].

D'abord, les poursuites ne furent pas nécessairement et complètement injustifiées : les généraux avaient montré quelque imprévoyance initiale et une certaine lenteur dans l'organisation des secours[2]. Les rancunes, nombreuses et âpres, se manifestèrent dans les milieux sociaux les plus divers[3]. Le procès, la procédure illégale et brutale qu'on y suivit et la condamnation capitale qu'il entraîna furent, en grande partie, l'œuvre des aristocrates modérés, Théramène et ses partisans[4], s'attaquant de tout leur pouvoir à des stratèges dont la majorité au moins étaient des démocrates éprouvés[5]. Enfin, parmi les accusateurs les plus en vue (et qui n'étaient peut-être pas pleinement innocents[6]) figuraient deux anciens et futurs stratèges : Théramène lui-même et Thrasybule[7].

III

Au IVe siècle. — « Cette situation déplorable des généraux à l'égard du peuple ne fit qu'empirer au quatrième siècle » ; les citoyens ayant affaire alors à des stratèges professionnels, les

1. Cf. *L'affaire des Arginuses*, *Revue historique*, 1919, p. 3-66.
2. Cf. *R. H.*, 1919, p. 3-4, 8-16. Les responsabilités, à cet égard, étaient d'ailleurs très inégales (cf. *ibid.*, p. 11-12 et p. 57).
3. Cf. *R. H.*, 1919, p. 8, 52, etc.
4. Cf. *R. H.*, 1919, p. 5-7, 40-43, 45-49, 58, 62, etc. Les oligarques ont pu prêter leur appui à ces manœuvres ou agir parallèlement (p. 47-49, etc.).
5. Cf. *R. H.*, 1919, p. 5-6.
6. Cf. *R. H.*, 1919, p. 18-23, 27-32.
7. Est-ce là ce qu'Hauvette qualifie de « dénonciation du premier venu » (p. 116)?

jugements « devinrent de plus en plus aveugles, de plus en plus passionnés[1] ». Voyons les faits.

Les procès de la guerre de Corinthe. — Un premier groupe de procès de stratèges appartient aux années qui précèdent ou suivent de peu la paix d'Antalcidas. Il y eut alors un assez grand nombre de poursuites, dont nous avons ici-même essayé de démêler la raison d'être et l'intérêt[2]. Mais toutes, peut-être ou à coup sûr, ne furent pas dirigées contre des généraux. C'est en qualité d'ambassadeur qu'Épikratès a été frappé d'exil. Philokratès n'était pas stratège, mais triérarque (Lysias, XXIX, 3). Aristophanès, l'un des meilleurs artisans de la cause nationale, mis à mort en 387-386, n'avait pas davantage exercé la stratégie[3].

Le cas d'Agyrrhios est moins clair. Ce chef démocrate avait été stratège en 388; mais est-ce à propos de sa stratégie qu'il fut poursuivi et incarcéré? Nous l'ignorons. De même, le démocrate Thrasybule de Collytos, deux fois traduit en justice, l'a-t-il été en qualité de stratège? On ne nous le dit pas[4].

Dionysios avait été stratège en 387. On ignore le motif précis des poursuites exercées contre lui et l'importance exacte de la peine qui, à tort ou à raison, lui fut infligée. Pamphilos, stratège en 389-388, fut frappé d'une amende de cinq talents, peut-être méritée, pour vols commis aux dépens de l'État (cf. Démosth., XL, 20, 22; Aristophane, *Plutus*, 174 et schol.)[5].

Le cas le plus notable est celui d'Ergoclès, ancien « combattant de Phylè », accusé d'extorsions vis-à-vis des alliés et de manœuvres suspectes en Thrace, et qui succomba sans doute en partie sous les rancunes des aristocrates, irrités d'une guerre onéreuse et prolongée. Peut-être justifié, ce procès du stratège démocrate eut un dénouement d'une rigueur extrême : Ergoclès fut mis à mort[6].

1. Hauvette, p. 116. Cf. *supra*, les véhémentes conclusions de M. Cavaignac.
2. Cf. *Les Conflits politiques et sociaux à Athènes pendant la guerre corinthienne*, *REA*, 1919, p. 188-191.
3. Sur ces trois cas, cf. *REA*, 1919, p. 183, 188, 189, 191.
4. Sur ces deux cas, cf. *REA*, 1919, p. 188-189.
5. Sur ces deux cas, cf. *REA*, 1919, p. 188, 189.
6. Sur Ergoclès, cf. *REA*, 1919, p. 189-191. Quant aux accusations lancées contre Thrasybule le Stirien (les seules que retienne Hauvette, avec le procès d'Ergoclès ; p. 117), elles n'ont donné lieu à aucun procès.

Le procès de 378. — Lors de la libération de Thèbes, deux généraux athéniens prêtèrent leur concours au mouvement de Pélopidas. Quand les Spartiates s'approchèrent, le dikastèrion condamna à mort l'un de ces stratèges; l'autre, qui n'avait pas comparu, fut banni (Xénophon, *Hell.*, V, 4, 19) Ce rigoureux arrêt peut sembler justifié: le peuple n'avait sans doute pas approuvé la démarche des deux généraux[1]. De qui émanèrent les poursuites? On ne nous le dit pas. Le verdict plut-il également à tous les partis? Les partisans résolus de la paix et de la bonne entente avec Lacédémone en furent certainement enchantés[2]; et beaucoup de démocrates purent s'y résigner, par prudence.

Le premier procès de Timothéos. — En 373, ayant tardé à libérer Corcyre assiégée, Timothéos fut destitué, puis traduit devant l'Héliée. Ses accusateurs les plus acharnés étaient deux anciens stratèges, Callistratos (Diod., XV, 29) et Iphikratès, ce dernier véritable « professionnel[3] ».

La poursuite était-elle justifiée? Il semble que Timothéos ait perdu beaucoup de temps en parcourant l'Égée à la recherche de ressources et de renforts; en tout cas, les plus graves soupçons de négligence et de lenteur s'expliquent ici tout naturellement. La politique a-t-elle joué un rôle dans l'affaire? Il se peut fort bien que les citoyens aisés et riches, souffrant des *eisphorai*, aient su très mauvais gré à Timothéos d'avoir provoqué, en intervenant à Zakynthos, la rupture de la paix de 374[4] ; et il se peut aussi que les partisans les plus énergiques de la guerre aient été surtout irrités de ses lenteurs de 373[5].

Timothéos fut acquitté (alors que son trésorier était mis à

1. Cf. Grote, trad. Sadous, XIV, p. 246 sq.
2. Un passage de Xénophon (*Hell.*, V, 4, 34) sur les βοιωτιάζοντες, qui profitent de l'acquittement de Sphodrias pour stimuler l'ardeur belliqueuse des Athéniens, laisse entendre que beaucoup d'Athéniens, aristocrates comme Xénophon, n'aspiraient qu'au *statu quo*.
3. Cf. Pseudo-Démosth., XLIX, 9. Le peuple, dit Hauvette (p. 127), « trompé par les orateurs et les hommes d'État qui le gouvernaient alors..., eut la faiblesse de rappeler Timothée ». Parmi ces « dupeurs » du Dèmos, il y avait un habitué de la stratégie.
4. Cf. notre étude sur *La politique de l'Athénien Callistratos*, *REA*, 1923, p. 13-16.
5. Cf. *ibid.*, p. 15.

mort). D'ailleurs, comme il était à peu près ruiné, ayant engagé ses biens aux triérarques dont il redoutait l'hostilité, il s'apprêta à refaire sa fortune en mettant son épée au service du Grand-Roi (Ps. Dém., XLIX, 25); et il redeviendra, en effet, très riche et influent et fournira une belle et glorieuse carrière.

Le procès de Chabrias. — Vers 366, Oropos ayant été enlevée par les Thébains, Chabrias fut poursuivi, pour trahison, par Philostratos et Léodamas (Dém., XXI, 64 : Aristote, *Rhétor.*, 17, p. 1364*a*). On ne sait rien des arguments présentés. Chabrias fut acquitté; il exercera encore plusieurs fois, et très glorieusement, la stratégie.

Les procès de 362-359. — La période qui s'écoule de la bataille de Mantinée aux premiers progrès de Philippe fut particulièrement féconde en procès de stratèges. « Nous voyons (alors) jusqu'à huit stratèges envoyés en Thrace pour régler la question de la Chersonèse, puis rappelés et condamnés ou désavoués par le peuple[1]. » C'est un total impressionnant; mais voyons les faits d'un peu près, selon l'ordre chronologique.

Stratège en 363-362, Callisthènes avait pour mission de s'emparer d'Amphipolis. Ayant battu le roi de Macédoine, il lui accorda une trêve et regagna Athènes, où il fut frappé d'un arrêt de mort (Eschine, II, 30, 31; Aristote, *Rhet.* II, 3, p. 1380 *b*). Ce terrible arrêt était-il justifié? Il est du moins très possible que Callisthènes, en accordant cette trêve, ait laissé fuir l'occasion de liquider enfin l'irritante question d'Amphipolis et, ainsi, justement exaspéré ses concitoyens. Mais la trêve elle-même fut-elle le véritable motif des poursuites? On peut en douter : Eschine déclare que Callisthènes fut mis à mort pour des raisons étrangères à cet événement (II, 30). Cet orateur, du moins, ne prouve ni n'affirme l'innocence du condamné.

Le lendemain, peut-être, de cette condamnation, le dikastèrion jugeait Ergophilos, qui avait commandé dans l'Helles-

1. Cf. Hauvette, p. 119.

pont. Il est impossible d'apprécier le bien-fondé de ces poursuites, dont on ignore le motif exact. Selon Aristote (*Rhet.*, II,3), Ergophilos aurait été acquitté, les héliastes ayant assouvi leur fureur en jetant Callisthènes au bourreau. Mais il y a une version quelque peu différente et moins tardive de l'événement : Démosthènes nous montre Ergophilos frappé d'une sérieuse amende (οἱ δὲ χρήματα πάμπολλ' ὠφλήκασιν : XIX, 180[1]).

Vers 361, Léosthènes, chargé de défendre Péparèthos contre les corsaires phéréens, se laissait prendre 5 navires et 600 hommes (Diod., XV, 95). S'était-il mal gardé[2]? ou avait-il trahi? Le procès qu'on lui intenta était-il aussi injustifié que le laisse entendre Eschine, qui montre en Léosthènes une victime des « sycophantes » (II, 124)? Le verdict, en tout cas, fut très rigoureux. Selon Diodore (XV, 95), la peine de mort fut prononcée; Eschine parle seulement de bannissement. En fait, Léosthènes ne fut pas exécuté : il vécut dans l'exil, auprès de Philippe, qui le combla d'honneurs (*Schol. Esch.* II, 21).

Autoclès avait succédé à Ergophilos dans l'Hellespont (362-361[3]). Il y resta huit mois; puis, n'ayant pu empêcher un allié d'Athènes d'être vaincu par Kotys, il fut rappelé (Dém., XXIII, 123; Ps.-Dém., L, 12). Il fut poursuivi « pour trahison » par Apollodôros (Dém., XXXVI, 53). En quoi l'accusation était-elle justifiée? Nous l'ignorons, comme nous ignorons l'issue du procès.

Nous sommes aussi mal informés sur les raisons et les suites de l'accusation portée par Apollodôros contre Ménon, successeur d'Autoclès (Ps.-Dém., *ibid.*; Dém., *ibid.*). « L'assemblée », a-t-on écrit[4], « ne se lasse ni de les rappeler » (Autoclès, Ménon) « ni de les condamner » : où sont donc les textes signalant la condamnation?

En 361-360, Timomachos commandait aux abords de la Thrace; c'est alors qu'il ramena à Thasos son beau-frère exilé,

1. Dans le groupe des personnages ainsi frappés, figurent Ergophilos, Céphisodotos (cf. *infra*), etc.
2. Cf. Diodore, XV, 95 (montre les Phéréens assaillant la flotte de Léosthènes « à l'improviste » : ἀπροσδοκήτως).
3. C'est cet Autoclès qui, au congrès hellénique de 371, s'était montré l'ennemi très ardent de Sparte (*Hell.*, VI, 3, 2).
4. Hauvette, p. 119.

Callistratos. Revenu à Athènes, il fut (peut-être de ce fait, peut-être pour tout autre motif) l'objet d'une accusation, n'attendit pas le jugement et s'enfuit (Ps.-Dém., L, 48-52; Dém., XXIII, 115; Eschine, I, 56; Hypéride, III, 1). Selon Démosthènes (XIX, 180), il aurait été frappé d'une forte amende, pour sa conduite en Thrace. Si l'accusation visait le retour de Callistratos à Thasos, elle était fort justifiée, au moins du point de vue de la légalité; si elle se rapportait à quelque autre fait (négligence, corruption., etc.), nous sommes trop mal informés pour pouvoir en apprécier la justice ou l'iniquité[1]. Timomachos avait médiocrement conduit, en 367-366, la guerre dans le Péloponnèse (Xén., *Hell.*, VII, 1, 41) : n'a-t-il pu montrer en Thrace la même incapacité, ici autrement dangereuse?

Le cas de Cèphisodotos est un peu mieux connu. Envoyé en Chersonèse en 360-359, il avait été abusé par les promesses de l'aventurier Charidèmos; battu, harcelé, il s'était laissé arracher un traité très défavorable pour Athènes. On lui infligea une amende de 5 talents; il s'en serait fallu de trois voix qu'il ne fût envoyé au supplice (Dém., XXIII, 163-167). Condamnation justifiée? Il se peut. Démosthènes ne semble pas s'indigner contre le verdict. Il serait intéressant de savoir en quel sens ont pu déposer les triérarques (qui, en 352, témoignent, à la demande de Démosthènes, sur ce qui est arrivé en 360-359). On avait déjà vu, en 406, des triérarques contribuer à la perte de stratèges. Les rapports étaient assez souvent tendus entre triérarques et généraux : la triérarchie était une charge fort onéreuse, et ce sont les généraux qui désignaient les triérarques[2].

Quant au cas de Chabrias[3], il n'a rien à voir ici : si l'on rejeta le traité qu'en 358, démuni de flotte, il dut conclure avec Charidèmos, il ne fut pas poursuivi (Dém., XXIII, 171).

Mais, quelques années plus tard, c'est à de véritables poursuites, et d'une gravité certaine, que devaient faire face deux grands stratèges.

1. Selon Eschine (I, 56), Timomachos aurait été victime de sa trop grande confiance en son trésorier. Que vaut cette assertion?
2. Cf. Hauvette, p. 69.
3. Également cité par Hauvette, p. 119.

Le procès de Timothéos et d'Iphikratès. — Pendant la guerre des Alliés, le stratège Charès, s'apprêtant à attaquer la flotte ennemie, ne put obtenir le concours de ses collègues Iphikratès et Timothéos, effrayés par l'apparition de la tempête. Ayant dû renoncer à la bataille, ou ayant été battu (Diod., XVI, 21; Nepos, *Timoth.*, III), il les accusa de trahison et de corruption. L'accusation fut soutenue (en 356 ou en 354) devant le dikastèrion par Aristophon (cf. D. Hal., *De Din.*, 13; *De Lys.*, 12; Dinarque, *Adv. Philoch.*, 17).

Ces poursuites étaient-elles imméritées? Les accusés ayant refusé à Charès le concours de leurs escadres, il est bien difficile d'affirmer que les Athéniens, toutes forces groupées, auraient été battus[1]. Dès lors, a-t-on le droit de soutenir que (du point de vue militaire) l'accusation était nécessairement injustifiée?

Iphikratès et Timothéos avaient-ils été corrompus par les Alliés? On ne voit pas que la preuve en ait été faite, ni que l'innocence des deux généraux ait été absolument démontrée[2]. Timothéos avait, depuis 372, refait sa fortune; mais ce n'est pas la preuve rigoureuse qu'il ait été à l'abri de toute tentation pécuniaire. Iphikratès, qui, lui aussi, vendait grassement ses services et qui avait même quelques années plus tôt soutenu contre Athènes son beau-père Kotys (Dém., XXIII, 130), peut être encore plus aisément soupçonné de s'être vendu.

Imméritées ou justifiées, ces poursuites n'entraînèrent pas, pratiquement, des conséquences aussi graves qu'on l'a prétendu[3]. Iphikratès fut acquitté. A-t-on le droit d'affirmer qu' « il aurait succombé s'il n'avait mis un terme à la plaisanterie en montrant dans le prétoire un cortège menaçant de vétérans[4] »? L'anecdote, tirée de Polyen (III, 9, 29), est-elle

1. « L'échec qu'il (Charès) éprouva dans cette affaire, loin de lui donner raison, aurait dû le rendre... plus indulgent pour ceux qui avaient évité de courir à une défaite » (Hauvette, p. 120). D'abord, il n'est pas certain que Charès se soit battu (Diodore ne signale aucun combat). Ensuite, l'aide des deux stratèges n'eût-elle pu arracher la victoire? De quel droit affirmer que celle-ci n'était pas possible?

2. « Les caractères d'Iphikratès et de Timothéos donnent lieu de présumer qu'ils avaient raison et que leur accusateur avait tort » (Grote, XVII, p. 35): simple *présomption*, en effet.

3. « La défaite d'Embata entraîna une hécatombe » (Cavaignac, p. 201).

4. Cavaignac, p. 201.

bien exacte[1]? Le serait-elle, qu'on ne saurait pas encore dans quelle mesure ces menaces ont pu déterminer un verdict que peuvent suffire à expliquer l'absence de preuves rigoureuses, les nombreuses amitiés d'Iphikratès, ses qualités de séduction, sa rondeur, sa puissance oratoire (cf. Xén., *Hell.*, VI, II, 39; Dém., XXI, 62; D. Hal., *de Lys.*, 12, p. 481).

Quant à Timothéos, desservi par ses allures rogues et hautaines (Isocr., XV, 131-132) et, peut-être aussi, par le souvenir du procès de 373, il fut frappé de l'énorme amende de 100 talents[2]. Il devait d'ailleurs mourir bientôt. Son fils Conon acquittera le dixième seulement de l'amende (Nepos, *Timoth.*, IV) et restera l'un des plus riches des Athéniens; il exercera plusieurs fois la triérarchie[3]. Le dur arrêt de 356 (ou 354) n'a, en définitive, ruiné personne.

Les procès au temps de Démosthènes. — A l'époque de Démosthènes, de nombreuses accusations furent lancées contre les généraux. Mais il s'en faut que toutes ces accusations aient pris la forme de poursuites judiciaires et, *a fortiori,* entraîné de graves conséquences. Les unes vinrent du parti antidémosthénien et visèrent en particulier Charès (ainsi Eschine, II, 71, blâme les folles dépenses de Charès en faveur de subalternes sans valeur). Que valent ces accusations? L'autorité d'un Eschine, dupe de Philippe ou traître, doit-elle suffire à nous les faire accepter? D'autre part, y eut-il alors un *procès* proprement dit? Les termes employés par Eschine (ἐν τοῖς ἀγῶσιν ἀεὶ τοῖς Χάρητος οἱ κατήγοροι δεικνύουσι) le laissent entendre. De toute façon, on ne voit pas que Charès ait été frappé : sa carrière se prolongera, sans accrocs décisifs, jusqu'en 324.

Parmi les stratèges du parti patriote, alors très attaqués à la tribune, figure également Diopithès (Dém., VIII, *passim*), accusé de violences vis-à-vis des alliés et de provocations dan-

1. Surtout dans la forme que lui donne Polyen. Grote, XVII, p. 37, note 4, estime, non sans vraisemblance, que « tout dessein évident d'intimider le dikastèrion eût été de nature à lui faire plus de mal que de bien ».

2. Isocr., XV, 129.

3. Cf. Kirchner, *Prosop. att.*, I, p. 586-587. En 322-318, Conon appartiendra au corps des Neuf-Mille (Diod., XVIII, 64).

gereuses à l'égard de la Macédoine. Ces accusations se sont-elles transformées en procès? Aucun témoignage ne nous l'apprend.

De son côté, le parti patriote poursuivit au moins deux généraux. Un cousin d'Eubule, Hégésiléos, qui avait commandé en Eubée en 348, fut accusé d'avoir entretenu des intelligences avec le tyran Plutarque. Le silence gardé par Eubule, qui refusa, malgré ses prières, d'assumer la défense de son parent (Dém., XIX, 190), laisse supposer que l'accusation n'était pas sans fondement. L'issue du procès est ignorée.

Enfin, en 338, l'orateur Lycurgue faisait condamner à mort le stratège Lysiklès, qui avait commandé à Chéronée (Diod., XVI, 85, 88; Lyc., *frgm.* 75). Ce sort terrible était-il immérité? Nous ne possédons aucun indice de l'innocence ni de la culpabilité de Lysiklès[1].

Tels sont les faits essentiels que révèle l'étude des divers procès de stratèges à l'époque classique. Quelles conclusions d'ensemble cet examen permet-il de formuler?

IV

Conclusion. — Ce sont surtout des conclusions négatives. Le « bilan » que nous avons essayé de dresser, et que la pénurie de témoignages ou de preuves nous a contraint de laisser très incomplet, nous oblige du moins à atténuer, à tempérer le jugement tranchant et sommaire qui a été parfois porté sur cette série d'événements.

La justice des accusations. — D'abord, il n'apparaît pas que les poursuites engagées contre les généraux aient été toujours ou même souvent imméritées. En aucun cas, nous n'avons

1. « Après le désastre de Chéronée (338), les Athéniens prendront une brillante revanche en punissant de mort l'infortuné bourgeois qu'ils avaient condamné à commander leur armée, Lysiklès. Quant à Charès, le plus responsable, puisqu'il était le seul professionnel, il devra à ses relations avec les démagogues en renom de n'être pas inquiété » (Cavaignac, p. 201). Où est la preuve que Lysiklès n'avait commis nulle faute contre la prudence ou contre l'honneur et que Charès s'était rendu coupable d'une défaillance et avait évité le châtiment grâce à ses relations politiques?

trouvé la preuve rigoureuse de l'innocence de l'accusé, donc, de l'injustice de l'accusation. Assez souvent même, nous possédons de sérieux indices en faveur de la culpabilité, au moins partielle, des accusés (ainsi dans les affaires de Miltiade, de Pachès, des stratèges de Sicile, de Thucydide, des Arginuses, de Pamphilos, des stratèges de 378, de Callisthènes, de Léosthènes, de Timomachos, d'Hégésiléos). Ce n'est sans doute pas une raison décisive pour accabler tous les généraux mis en cause; ce n'est pas davantage un motif suffisant pour qualifier (surtout indistinctement) les accusateurs de calomniateurs et les juges (quand ils ont condamné) de niais ou de coquins, distribuant les châtiments au hasard de leurs impressions et de leurs haines.

Les résultats des procès. — Ensuite, il est acquis que les procès n'ont pas toujours abouti à des condamnations (cas de Cimon, de Chabrias, de Timothéos (373), d'Iphikratès), et il reste fort possible, dans l'état actuel de notre documentation, que d'autres acquittements que ceux-là aient été prononcés : ainsi, dans les cas des généraux de Potidée (s'il y a eu procès), de Lachès (même remarque), d'Autoclès, de Ménon et d'Hégésiléos. Il est également certain que les sentences de condamnation ont été parfois pratiquement annulées (ou presque) peu après avoir été prononcées : ainsi, dans les cas de Phormion et de Timothéos et de son fils Conon.

Voilà qui, déjà, réduit ou peut réduire sensiblement le domaine des condamnations prononcées ou réellement subies. Examinons maintenant celles que les textes nous montrent suivies d'effet (ou qui ont pu l'être, sans qu'il soit permis de l'affirmer absolument). Nous constaterons, d'abord, qu'un certain nombre d'entre elles n'ont pas affecté de manière très grave ou très durable la situation morale ou matérielle du condamné ou de ses proches (qu'il y ait là un effet du hasard ou de la prévision bienveillante des Athéniens). Blessé à mort, Miltiade devait survivre à peine à sa condamnation ; et si son fils Cimon reçut, de ce fait, un patrimoine sérieusement ébréché, il n'en gardera ou n'en retrouvera pas moins une

très enviable opulence. L'un des trois généraux de Potidée, Xénophon, en admettant qu'il ait été poursuivi et condamné, n'a certainement pas subi une peine bien grave, puisqu'en 429 nous le voyons de nouveau à la tête d'une armée (et il semble que tel soit aussi le cas au moins d'un de ses deux collègues : Phanomachos). Lachès, également, s'il a été traduit en justice et frappé, n'en a pas moins connu encore une belle carrière. La condamnation prononcée en 424 contre Eurymédon n'a certainement pas brisé sa carrière : onze ans plus tard, nous le retrouvons dans l'armée de Sicile. Si Thucydide a dû vivre en exil, c'est dans un exil studieux, paisible et doré. Ménon, en supposant qu'il ait été condamné en 360, n'en sera pas moins élu à la stratégie en 357.

Les autres cas (ceux de stratèges condamnés à des peines qui s'échelonnent de l'amende relativement légère à la mort) ne sont pas tous, à coup sûr, d'une extrême et décisive gravité. L'amende de cinq talents qu'on leur infligea a-t-elle vraiment ruiné Pamphilos et Cèphisodotos? A-t-elle même brisé leur carrière publique? Nous n'en avons aucune preuve. D'autre part, comment savoir jusqu'à quel point la fortune d'Ergophilos fut entamée par la sérieuse amende dont Démosthènes rappelle le souvenir avec si peu de précision?

L'exil, pour qui ne pouvait s'offrir les consolations intellectuelles et pécuniaires d'un Thucydide, était assurément une peine très dure. Sept stratèges l'ont subie, à tort ou à bon droit (nous ne citons naturellement que les cas indiscutables) : deux des généraux de Sicile, l'un des deux condamnés de 378, Timomachos et, pratiquement, Léosthènes (qui avait été probablement condamné à mort) et deux des vainqueurs des Arginuses[1].

Enfin, dix généraux ont été condamnés à mort et exécutés (six des vainqueurs des Arginuses, Ergoclès, l'un des stratèges de 378, Callisthènes et Lysiklès), auxquels on peut joindre Pachès, qui devança par le suicide une condamnation. Soit

1. Il n'est pas impossible que plusieurs de ces exilés soient, au bout d'un temps plus ou moins long, rentrés à Athènes; mais nous ne possédons aucune indication à cet égard.

une vingtaine de généraux frappés, au cours d'un siècle et demi, de la mort civile ou du dernier supplice.

Tel est le bilan des malheurs variés qui, par leur faute ou par l'injustice du sort ou des hommes, s'abattirent sur les généraux d'Athènes. D'aucuns trouveront que c'est un total effrayant et qui mérite à la démocratie athénienne les épithètes les plus flétrissantes; d'autres estimeront peut-être que ces chiffres sont assez modestes. C'est là une question d'impressions, peut-être de préventions. De toute façon, on doit accorder que la vérité est infiniment plus complexe qu'on ne s'en douterait à la lecture de certains jugements tranchants et rapides, impuissants à prévaloir contre la force souveraine des faits et des textes.

Les origines et caractères politiques des poursuites. — Justifiées ou non, terribles, graves, légères ou inexistantes dans leurs effets, les poursuites contre généraux n'ont pas eu toujours les mêmes origines et les mêmes appuis politiques, et elles n'ont pas toujours frappé les gens du même parti. C'est là une constatation qui a son prix, si l'on se rappelle la tendance assez peu déguisée de certaines des appréciations formulées sur le sujet.

C'est du côté démocratique qu'ont été lancées les accusations contre Miltiade, contre Cimon, contre Lachès; probablement aussi contre les stratèges de 424; contre Thucydide; en partie, contre les généraux de 406, que le démocrate Thrasybule contribua à perdre, et contre Iphikratès et Timothéos, qui n'étaient pas des aristocrates, mais qu'accusèrent surtout un stratège et un orateur démocrates.

De leur côté, les aristocrates ont à coup sûr joué un rôle très important et, à certains égards, capital dans le plus grave de tous ces procès : celui de 406 (accusations acharnées du chef des « modérés », Théramène; ardeur que déploient ses amis à faire voter la mort; rapports ultérieurs de Callixénos avec les oligarques de Décélie, etc.); et ce sont, au moins en majorité, des démocrates avérés qui ont alors bu la ciguë[1].

1. Quant aux rancunes familiales, si actives et si efficaces au cours du procès, elles sévirent alors sans distinction de partis ni de classes sociales (cf. *supra*, § II).

Est-ce du côté aristocratique que sont parties les poursuites qui ont causé la condamnation d'Ergoclès, de Dionysios et des stratèges de 378? Le redoublement de la guerre en 390-387 (voir notre étude, *REA*, 1919, p. 190-191) et la guerre contre Sparte en 378, que ces généraux favorisaient ou voulaient provoquer, étaient fort impopulaires dans les milieux aristocratiques[1]; on peut donc, non pas affirmer, mais supposer sans invraisemblance que c'est d'eux qu'émana l'accusation et, surtout, que celle-ci trouva facilement écho dans ces milieux. Peut-être aussi est-ce surtout chez les aristocrates qu'on approuva le procès de Pachès, dont les méthodes brutales cadraient quelque peu avec les principes de Cléon[2].

Au total, les stratèges n'ont donc pas été nécessairement et toujours les victimes, coupables ou innocentes, du parti démocratique. Il y a eu de nombreux aristocrates parmi les artisans les plus acharnés des poursuites ou des verdicts de condamnation; et des stratèges démocrates et ennemis de Sparte ont subi l'exil ou le dernier supplice.

LES ORIGINES « PROFESSIONNELLES » DES POURSUITES. — Les procès des généraux révèlent-ils l'hostilité particulière d'une catégorie professionnelle contre une autre, par exemple des hommes de tribune contre les hommes d'épée? Nullement. Il est remarquable que, parmi les accusateurs, figurent assez souvent des stratèges, ou d'anciens ou futurs stratèges, donc, des gens qui ne nourrissaient certainement aucune hostilité systématique et préconçue contre les détenteurs, habituels ou temporaires, de la stratégie. En admettant que le stratège ait été, comme on l'a écrit, « le gibier de choix », il faut bien convenir qu'il a été aussi, à l'occasion, un « chasseur de marque », et qui savait qu'à son tour il pourrait être âprement traqué. Xanthippos, Périclès, Théramène, Thrasybule, Callis-

1. Ajoutons, pour le cas d'Ergoclès, que les γνώριμοι pouvaient se rappeler, non sans colère, son rôle à Phylè et au Pirée en 403 (cf. notre étude, *REA*, 1919, p. 190).

2. Enfin, les triérarques (qui se recrutaient parmi les riches) ont pu contribuer, parfois ou souvent, à la perte des stratèges qui les avaient désignés, qui les commandaient, avec lesquels ils entraient ou pouvaient entrer en conflit. L'exemple le plus remarquable de faits de ce genre est celui de 406 (autre exemple : le conflit entre le triérarque Apollodôros et le stratège Timomachos : Ps.-Dém., L).

tratos, Iphikratès, Charès, quand ils déchiraient de leur mieux leurs adversaires, ne cherchaient pas à abattre une caste rivale ou redoutée : ils s'attaquaient à des collègues de la veille, du jour ou du lendemain.

En résumé, si l'on s'en tient aux données les plus probables ou les plus sûres, on ne verra pas dans ces procès des généraux athéniens une sorte de « persécution » à peu près constante, régulièrement inique, meurtrière ou ruineuse, organisée contre des aristocrates par les démocrates, contre des chefs d'armée par les « meneurs du peuple », contre des habitués du champ de bataille par les habitués de la Pnyx. La réalité, ici comme presque partout, est beaucoup moins tragique et plus nuancée; elle déborde bien au delà des formules étroites et rigides dans lesquelles on a prétendu l'enserrer.

Paul CLOCHÉ.

NOTES GALLO-ROMAINES

CVI

L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE DE BAZAS

(Planche I)

Il est certain que Bazas fut une des villes fortifiées par l'Empire Romain au lendemain des grandes invasions du troisième siècle. Car, à la date de 414, nous apprenons par le petit-fils d'Ausone, Paulin de Pella, qu'elle subit un long et pénible siège de la part des bandes barbares[1].

De ce rempart du Bas-Empire qui a dû abriter Bazas jusqu'au temps de la domination anglaise, il a été impossible de retrouver la moindre trace, ni pour son tracé, ni pour ses vestiges. Léo Drouyn, le seul érudit qui ait examiné à fond la vieille capitale, n'y a rien rencontré qui soit de l'époque latine. Si nombreuses qu'on y trouve les tuiles à rebords ou les moindres débris, « rien de ce qu'ont construit les Romains ne reste debout[2] ».

Il est cependant possible de reconstituer assez exactement le tracé de l'enceinte romaine, c'est-à-dire de retrouver une des physionomies les plus antiques de Bazas. Il suffit pour cela d'examiner avec soin la structure de ses rues, d'analyser, si je peux dire, les lignes de son plan. — Et j'ai tenu à choisir cet exemple et à le donner ici, pour montrer qu'il existe véritablement une science historique de la voirie et de la topographie urbaines, et qu'on peut en déchiffrer les formules comme on ferait d'une légende de monnaie ou d'une ligne d'inscription.

1. *Eucharisticos*, vers 331 et s.
2. *La Guienne militaire*, II, p. 205.

Regardez le plan du vieux Bazas[1], celui qui étale de son aire dominatrice au-dessus du fameux promontoire, et qu'enserra si longtemps le rempart médiéval.

On y distingue aisément deux types, ou, si l'on préfère, deux zones de voiries :

1° Une zone extérieure, entourée de boulevards modernes, et où les îlots (j'entends par là les groupes de maisons isolées et encadrées de rues) se présentent en rectangles ou polygones plus ou moins réguliers, et sont d'assez vastes dimensions. C'est la zone postérieure à l'enceinte romaine.

2° Une zone intérieure[2], au nord et à droite de l'église Saint-Jean (la Cathédrale), entre la rue des Clercs et la rue des Bancs-Vieux [aujourd'hui de Pontac], où les îlots, en rectangles plus ou moins allongés, sont d'étendue plus restreinte, et se présentent de façon plus régulière, encadrés d'une part par les trois longues rues parallèles (des Clercs, de Taillade, des Bancs-Vieux) et de l'autre par de petites ruelles transversales. C'est cette dernière zone qui représente la ville gallo-romaine du Bas-Empire, et c'est le cadre de cet espace qui fournit l'enceinte bâtie vers 300. — Cela donne à Bazas une périphérie de 800 mètres environ et d'un aspect ovale très allongé, coupé dans sa longueur par une grande rue (rue Taillade), qui ne pouvait être autre que la voie romaine de Bordeaux à Toulouse. — Et ce type; et ces dimensions me paraissent assez conformes à ce que j'ai pu constater dans d'autres cités gallo-romaines de Gascogne, à Lectoure, Lescar et Oloron[3].

CAMILLE JULLIAN.

P.-S. Deux autres remarques peuvent être faites au sujet de cette charmante petite ville, qui mériterait une étude plus profonde.

En ce qui concerne son origine, c'était bien le type qu'on est convenu d'appeler aujourd hui « cap-barré ». Drouyn l'a bien vu, avec

1. Je remercie M. Monicart, secrétaire de la Ville de Bazas, d'avoir bien voulu nous autoriser à reproduire le plan de 1819 et d'avoir pris la peine de le transcrire lui-même pour la *Revue des Études anciennes*.

2. Voyez le quartier marqué n° 4 sur le plan.

3. La Cathédrale, dans ce cas, est, comme presque partout, adossée aux remparts et, sans doute, comme si souvent, à son angle.

ce flair d'archéologue-peintre qui lui a fait pressentir tant de résultats de la science actuelle; elle s'élève « sur un promontoire rocheux à forme triangulaire, resserré à sa base où avait été creusée une coupure[1] ». Et ceci est un fait bien souvent constaté dans les *oppida* de La Tène.

En ce qui concerne son caractère politique à l'époque romaine, il semble qu'il y eut là (Bazas et terroir) une aristocratie foncière, rurale, assez puissante. D'une part, Paulin de Pella, à propos du siège de 414, nous parle d'une *conjuratio* d'esclaves (*factio servilis*) et de jeunes gens (*juvenum ingenuorum*, peut-être les artisans libres), contre la *nobilitas* : il s'agit dans l'espèce, je crois, d'une *nobilitas* municipale, de curiales. Mais il n'empêche qu'il a pu y avoir à Bazas quelques clarissimes, quelques représentants de l'aristocratie sénatoriale. N'oublions pas que le père d'Ausone était originaire de Bazas, et que son petit-fils Paulin appelle Bazas (vers 332) *patria majorum meorum* : il y avait donc des propriétés.

J'hésite maintenant à mettre dans le Bordelais de ce temps, et non pas dans le Bazadais, Langon et les fameux domaines de Paulin de Nole. — Et je me demande aussi aujourd'hui, après avoir placé si longtemps en Bordelais et sur la rive droite de la Garonne (à Loupiac, avec Dezeimeris) le fameux bien de famille d'Ausone (*herediolum*), s'il ne faut pas le placer sur la rive gauche en Bazadais entre Bazas et La Réole : ceci, étant précisément donnée l'origine bazadaise de la famille. Ausone et Paulin de Nole ont pu d'abord se connaître comme voisins de campagne. Et Sulpice Sévère devait avoir des terres par là. C'est le même milieu de terriens. — Ne faudrait-il pas, enfin, interpréter comme une opposition entre l'*herediolum* d'Ausone et la ville voisine de Bazas les deux vers de Paulin (*Carmina*, 10, 247-248) *Quique superba tuæ contemnis mœnia Romæ consul, arenosos num dedignare Vasatas?* De toutes manières, Ausone fut propriétaire en Bazadais.

C. J.

1. La présence de la coupure artificielle dans les *oppida* gaulois est de plus en plus importante à signaler, soit dans le type *Avaricum*, soit dans le type de la Somme.

CELLA GALLO-ROMAINE

Nous reproduisons ici une note, imprimée en 1847, sur une crypte gallo-romaine de Gironde, très peu connue, et qui est peut-être une construction unique en son genre. Je l'ai visitée plus d'une fois, et l'appareil me la fait supposer des abords de l'an 200. Le voisinage d'une source me fait également croire qu'il s'agit primitivement d'un oratoire païen. Mais on peut accepter la tradition, qui en fait un ermitage (j'ignore d'où peut provenir le nom de Saint-Aubin), et ce serait là une de ces nombreuses *cellae* dans le rocher affectionnées par les cénobites ou moines du IVe et du Ve siècle. Cf. Sulpice Sévère, *Vita Martini,* 10 : *Ex fratribus plurique saxo superjecti montis cavato receptacula sibi fecerant.* Et qu'à l'origine de ces cellules monastiques il y eut souvent des *fana* païens, cf. le même ouvrage, 13 : *Ubi fana, statim ibi monasteria.*

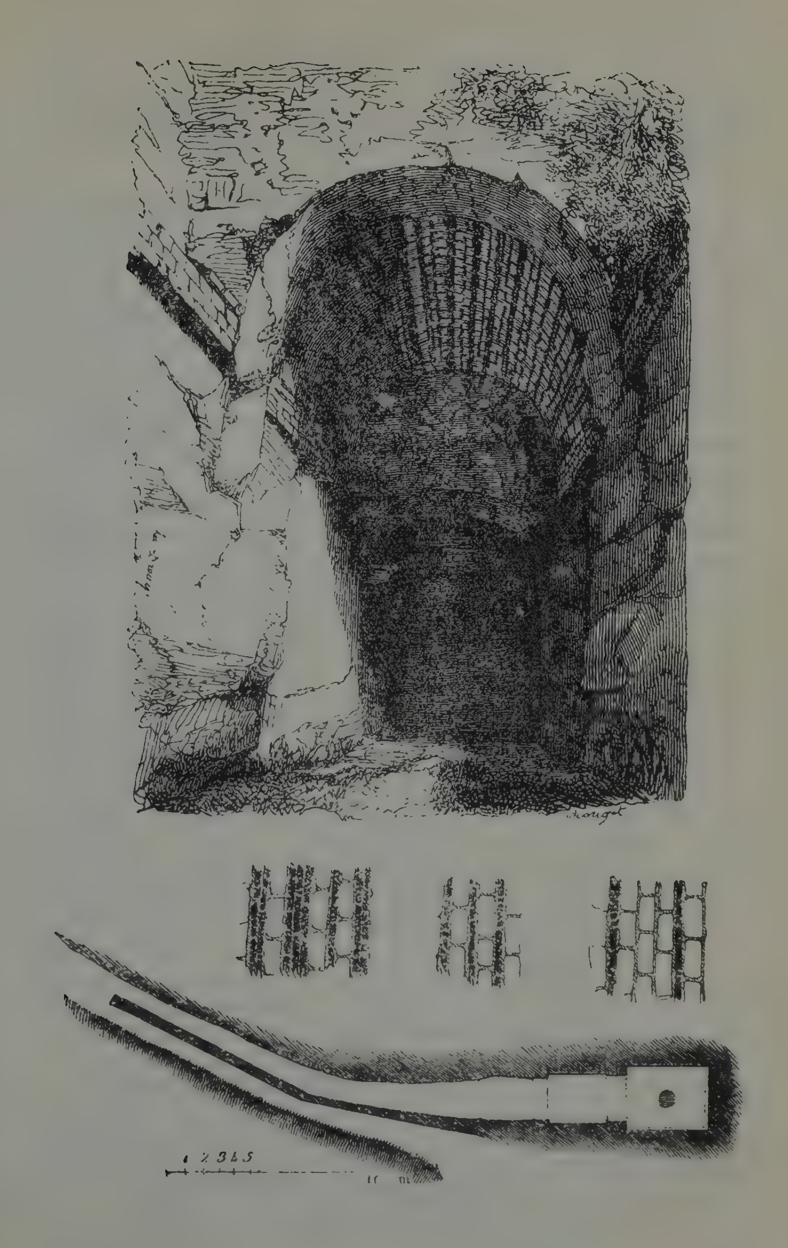
CAMILLE JULLIAN.

Ermitage de Saint-Aubin, à Saint-Germain-la-Rivière.

MM. RABANIS ET DROUYN.

Guidé par les indications de M. Rabanis, M. Drouyn s'est transporté dans cette localité et a dessiné cette crypte creusée dans le rocher et revêtue en partie d'une maçonnerie voûtée. Son appareil démontre indubitablement qu'elle fut l'œuvre de l'époque gallo-romaine.

Couloir, formant une sorte d'entrée, long de 20 mètres, large de 0 m. 85, non voûté, conduisant à un réduit formé de trois travées, les deux dernières établies dans le rocher, voûtées en berceau plein centre [*sic*], et séparées par des arcs doubleaux ; la première ayant perdu sa voûte qui était hors du rocher.



Longueur des trois travées, 11 m. 40, sur laquelle 3 m. 40 pour la première, 3 m. 10 pour la deuxième, 3 m. 60 pour la troisième, sans y comprendre les arcs doubleaux. Largeur de la première, 1 m. 95; de la deuxième, 2 m. 58; de la troisième, 2 m. 80. Hauteur sous clef de la deuxième travée, 3 m. 70; de la troisième, 4 m. 12. Une source jaillit au fond de ce dernier compartiment.

Murs et voûtes formées naturellement du calcaire, recouvertes d'une maçonnerie en petit appareil allongé avec lignes de briques; la voûte de la première travée paraissant avoir été formée d'un rang de briques entre trois rangs de pierres; à la deuxième, un, deux ou trois rangs de briques séparés par un rang de pierres; à la troisième, deux rangs de briques séparés par un rang de pierres; corniche de cette dernière travée formée de deux rangs de briques.

Aux environs, nombreux vestiges gallo-romains.

Compte rendu des travaux de la Commission des Monuments historiques du département de la Gironde pendant l'année 1846-1847. Paris, 1847, p. 7-8.

P. 32 : La proposition de M. Rabanis, tendant à faire voter le classement de l'hermitage gallo-romain de Saint-Aubin, commune de Saint-Germain-la-Rivière, a été accueillie.

LA TOPOGRAPHIE DE GENÈVE A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE ET L'ENCEINTE RÉDUITE DU IIIe SIÈCLE

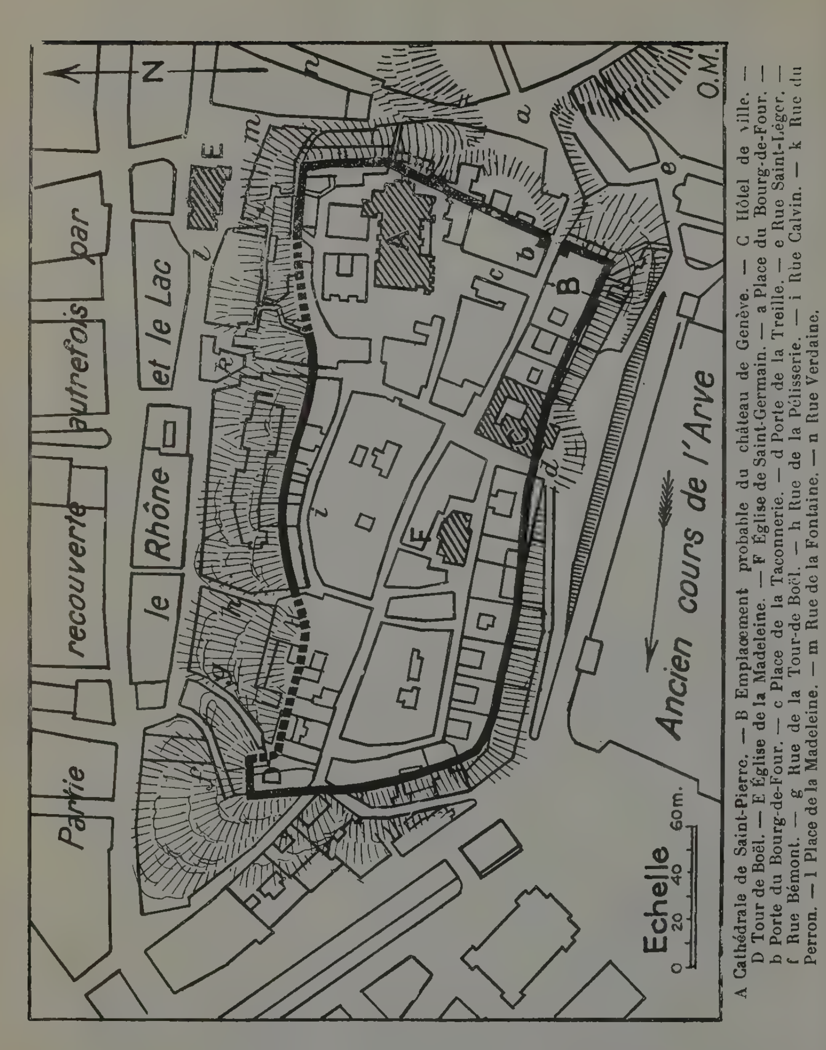
Les origines de Genève sont assurément fort anciennes; car il est hors de doute qu'avec les débuts des temps néolithiques des populations lacustres prirent possession des deux rives du lac (pelafittes des Eaux-Vives et des Pâquis). Il est même fort probable que dès cette époque reculée les Néolithiques occupèrent — sinon de façon permanente, du moins temporairement — le sommet de la hauteur qui sert d'assiette à la vieille ville et qui, par ses défenses naturelles, constituait un excellent camp ou refuge.

Il résulte en effet de l'examen topographique des lieux qu'à une époque très ancienne, et certainement antérieure à l'agglomération gallo-romaine, un fossé considérable fut creusé sur la face Est de la colline[1] (place actuelle du Bourg-de-Four), afin de renforcer les ouvrages de protection et de défense du camp; car si de trois côtés (Nord, Couchant et Sud) la hauteur qu'occupait l'ancienne Genève se trouvait défendue par des pentes escarpées, du quatrième côté, celui de l'Est, elle se maintenait à peu de chose près au même niveau que les terres avoisinantes du plateau des Tranchées. Il fallut donc demander à l'art de protéger ce que la nature ne protégeait pas. En pratiquant ce profond vallum[2], les Néolithiques créèrent de la sorte un « castra » ou camp fortifié du type dit « éperon barré », comme on en rencontre de si nombreux exemples aux époques préhistoriques et protohistoriques.

Ainsi, tandis que les Lacustres occupaient une partie de la rade, des habitations venaient simultanément recouvrir les berges du Rhône et vraisemblablement aussi le sommet de la colline.

1. En réalité, le terme de « colline » qui sert généralement à désigner le lambeau d'alluvions sur lequel est bâtie la vieille ville est impropre au point de vue géologique. Les véritables collines dans le « Pays de Genève » sont formées de couches de molasse redressées.

2. Les traces de cet ouvrage se retrouvent de nos jours dans la dépression de Bourg-de-Four reliant les deux ravins de la rue Saint-Léger et de la rue de la Fontaine. Sur cet ouvrage consulter le travail de M. Louis Blondel : *Notes d'archéologie genevoise* : VI. *L'oppidum de Genève* (*Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. IV, 1922, p. 340-361).



A Cathédrale de Saint-Pierre. — B Emplacement probable du château de Genève. — C Hôtel de ville. — D Tour de Boël. — E Église de la Madeleine. — F Église de Saint-Germain. — a Place du Bourg-de-Four. — b Porte du Bourg-de-Four. — c Place de la Taconnerie. — d Porte de la Treille. — e Rue Saint-Léger. — f Rue Bémont. — g Rue de la Tour-de-Boël. — h Rue de la Pélisserie. — i Rue Calvin. — k Rue du Perron. — l Place de la Madeleine. — m Rue de la Fontaine. — n Rue Verdaine.

L'enceinte romaine réduite de Genève
(d'après les derniers travaux de M. Louis Blondel).

Pendant l'époque du bronze, la ville lacustre se développe de façon considérable; la vaste palafitte dite « Cité de Genève » occupe alors la rade dans sa totalité, descendant même assez loin entre les berges du fleuve. Que des populations terriennes se soient dès cette époque fixées de façon permanente sur la hauteur voisine, la chose est possible : toutefois, jusqu'à ce jour, les trouvailles archéologiques n'ont rien révélé de positif et les objets recueillis — en très petit nombre du reste — ne remontent pas au delà du deuxième âge du fer.

Si l'on s'en réfère aux observations faites ces dernières années au cours de travaux de voirie et à la suite de démolitions d'anciens immeubles[1], on constate qu'au-dessous des dépôts alluviaux formant le substratum de la colline et dus soit au glacier rhodanien, soit au cours de l'Arve ancienne[2] trois couches nettement distinctes se superposent : *période gauloise*, *époque romaine*, *moyen-âge et temps modernes*.

Pour la première fois en 1919, il a été possible d'étudier méthodiquement la superposition de ces couches de terrain et de déblais accumulés pendant plus de 2.000 ans, de constater de façon positive les traces de l'oppidum gaulois et d'en déterminer l'emplacement exact.

Comme l'a fait remarquer M. Louis Blondel, bien que de fortes présomptions aient indiqué depuis longtemps le haut de l'éminence comme siège de l'oppidum dont César fait état en 58 avant J.-C., on n'en possédait encore aucune preuve matérielle. A la lumière des trouvailles archéologiques, on peut aujourd'hui admettre que cet oppidum s'est constitué aux alentours de l'an 200 avant notre ère — soit au cours du deuxième âge du fer — perpétuant une bourgade antérieure de caractère permanent, ou un simple refuge.

Il est assez facile de se représenter l'aspect de cet oppidum : au haut de l'escarpement, dominant les cours des deux fleuves et le vallum pratiqué vers l'Est, des ouvrages en pierre et en terre — levées et murailles — renforçant les défenses naturelles et encerclant la colline; à l'intérieur, des huttes légères de terre battue, de pierres sèches, de clayonnages et de chaume, groupées plus ou moins régulièrement le long des voies, dont le tracé, commandé par le modelé topographique, suivait les ravins[3], pour atteindre le faîte de la colline,

1. Cf. Blondel, *loc. cit.*

2. Le cours de l'Arve, dans la région de Genève, s'est considérablement modifié à travers les millénaires. A l'époque quaternaire, alors que la rivière édifiait son delta à l'emplacement actuel du plateau des Tranchées, elle gagnait le lac dans la direction des Eaux-Vives. Puis, peu à peu, tandis qu'elle approfondissait son lit postglaciaire, elle quittait le plateau pour se porter plus à l'Ouest, de l'autre côté de la colline, et venir se jeter dans le Rhône en aval de l'île. Depuis lors, ce déplacement latéral de l'Arve dans la direction de l'Ouest n'a pas cessé et nous en avons comme preuve la lutte menée avec vigueur par les riverains pendant tout le Moyen-Age pour endiguer l'impétueux cours d'eau.

3. A ces ravins correspondent aujourd'hui les rues du Perron, de la Pélisserie, de la Tour-de-Boël.

qui formait l'artère vitale de l'agglomération dont le point de départ coïncidait avec l'emplacement du futur « château de Genève » et dont l'aboutissement naturel était le pont du Rhône.

Quant à la surface de l'agglomération, elle ne devait guère dépasser 5 hectares 65 ares avec un périmètre de moins de 1.200 mètres.

Point de jonction d'un lac et de deux rivières, centre d'un réseau étendu de voies terrestres et fluviales, l'oppidum de Genève, par sa situation géographique, était appelé à devenir une place commerciale importante : aussi la ville allobroge, tout à la fois place forte et lieu de marché, tête de pont et point de passage, ne devait pas tarder à se développer au delà de ses défenses naturelles.

Brisant l'étroite enceinte des temps antérieurs, nous la voyons en effet avec les premiers siècles gagner en étendue vers le Levant, dans la direction du plateau des Tranchées, de Malagnou, de Florissant, des Eaux-Vives, et sans doute aussi le long des rives du lac. Sa situation en faisait alors l'entrepôt naturel de diverses marchandises indigènes et étrangères qui se transportaient ensuite soit sur les rives du fleuve, soit dans les villes et les villas des bords du lac. C'est dans les murs de la ville que passait du reste la grande route commerciale et stratégique de Vienne à Avenches et qu'aboutissaient les routes d'Aoste à Genève par les cols du Petit et du Grand Saint-Bernard. Les deux embranchements Condate (Seyssel), Genava (Genève) et Boutæ (Annecy-le-Vieux), Genava, se rejoignaient à Quadruvium (Carouge) pour franchir l'Arve et se diriger en une voie unique vers le forum de la cité — la place actuelle du Bourg-de-Four — où convergeaient également les routes de Nammacia (Annemasse) et de Thonon.

Sur la rive droite du Rhône, la grande artère, une fois le pont franchi, bifurquait de nouveau au delà du fleuve pour gagner le chef-lieu de la colonie équestre (Noviodunum Helvetiorum) aujourd'hui Nyon, et par Saint-Genix, Fernex et Aubonne la route du pied du Jura.

Les ports de Lyon et de Vienne étaient d'autre part reliés par la voie du Rhône avec celui de Genève ; on sait que cette dernière était alors un centre important de batellerie. Les gorges du Rhône en aval de Genissiat et la perte à Bellegarde nécessitaient, il est vrai, une rupture de charge à Condate (Seyssel), mais une bonne route pavée reliait cette localité à l'extrémité du lac ; charrois et portage à dos de bêtes n'offraient donc pas de sérieuses difficultés.

Sous l'impulsion de besoins nouveaux et à la faveur de conditions géographiques et économiques particulièrement favorables, l'oppidum allobroge s'était, au cours des siècles, considérablement agrandi, et les trouvailles archéologiques militent en faveur d'une occupation particulièrement dense du plateau des Tranchées et de ses abords dont la situation salubre n'avait pas échappé aux colons romains.

Toutefois, ce développement rapide ne devait pas tarder à être gravement compromis par l'approche des Barbares; car Genève devait subir le sort de maintes autres localités de la Gaule. Ville ouverte très exposée par sa situation géographique, il est certain qu'elle ne fut point épargnée par les hordes redoutables qui à diverses reprises cherchèrent à refouler vers le sud les conquérants romains. Les enfouissements monétaires reflètent en effet les conditions d'insécurité au milieu desquelles vécurent les populations au cours des invasions des IIIe et IVe siècles de notre ère. Sous la menace des Barbares, les habitants de la cité songèrent donc comme ailleurs à se protéger; une enceinte fut hâtivement construite autour du noyau primitif et l'on supprima hors les murs tout ce qui pouvait nuire à la défense de la place.

Cette enceinte réduite qui entourait le haut du promontoire de Genève a été décrite par tous les historiens; toutefois, les opinions ont varié sur son ancienneté. De nos jours, on l'appelle l'enceinte burgonde; il s'en faudrait toutefois, comme on l'a fait remarquer[1], que cette dénomination soit très ancienne et qu'elle repose sur des faits probants.

A la suite des constatations faites en Gaule, — notamment par M. Adrien Blanchet, — le problème s'est posé à nouveau et c'est à sa solution qu'ont tendu les efforts de M. Louis Blondel au cours de ces dernières années.

Nous pouvons donc aujourd'hui nous faire une idée plus précise de ce que fût l'enceinte réduite élevée hâtivement par les habitants de la Genève romaine sous la menace des hordes de pillards.

Voici, d'après les dernières études[2], le tracé probable des murailles antiques qui encerclaient le haut de la colline.

Le premier secteur, compris entre l'emplacement de la porte du Bourg-de Four (rue de l'Hôtel-de-Ville, 11) et le chœur de l'Auditoire, est celui qui s'est le mieux conservé. Les fouilles opérées sous divers immeubles ont permis d'en mettre à jour un fragment important, dont huit assises à partir des fondations servent aujourd'hui encore de substructions aux façades sur jardins de plusieurs immeubles de la Taconnerie. Le chœur de la chapelle de l'Auditoire lui-même repose sur l'ancienne muraille. De là, l'enceinte s'incurvait derrière l'abside de la cathédrale de Saint-Pierre[3] pour aboutir à l'Évêché, d'où, faisant

1. Louis Blondel, *L'enceinte romaine de Genève* (*Genava*, II, 1924, p. 109).

2. L'étude la plus complète est due à M. Louis Blondel, archéologue cantonal, qui, à la lumière des découvertes récentes, a repris la question dans un important mémoire intitulé : *L'enceinte romaine de Genève* (*Genava*, II, 1924, p. 109-129).

3. Tandis que dans un certain nombre de villes de la Gaule l'abside de la cathédrale fait corps avec l'enceinte réduite, ou lui est contiguë, tel n'est pas le cas pour Genève. De l'avis de M. Blondel, ce fait prouverait qu'un édifice antérieur à la cathédrale venait probablement renforcer par sa masse — comme cela se voit ailleurs — l'ouvrage militaire hâtivement construit.

un angle brusque au-dessus de l'ancien passage du Muret, — où l'on distingue encore quelques assises de l'ouvrage antique, — elle prenait dans la direction de l'Ouest, se continuant presque en ligne droite suivant l'alignement du dernier tronçon supérieur du passage de Monnetier, près le Perron.

De là, le tracé de l'enceinte semble devoir être recherché, non pas comme on l'a supposé longtemps sous les terrasses, côté lac, des immeubles portant les numéros 13, 11 et 9 de la rue Calvin, mais presque certainement dans les cours desdits immeubles, regardant ladite rue. En effet, lors de la reconstruction récente des terrasses, en 1921, non seulement on n'a retrouvé aucune trace du mur antique, mais on a pu relever les restes de multiples substructions du Moyen-Age qui indiquent une progression graduelle des terrasses vers le lac. Ce secteur compris entre la Pélisserie et la Tour de Boël, a été le plus difficile à reconstituer. Les sondages et les démolitions opérés en 1913 ont montré que, contrairement à ce que l'on supposait, l'enceinte antique ne passait pas sous les terrasses de l'immeuble du Musée (ancien Hôtel du Résident de France), mais suivait vraisemblablement le bord de la crête — à peu près à la même cote de niveau que la rue Calvin, — pour atteindre le lieu dit Tour-de-Boël ou de Buel, où elle formait une sorte de tour ou d'ouvrage fortifié, dominant l'accès du pont du Rhône.

A partir de là, la muraille s'incurvait vers l'angle du haut de la rue de la Cité, où les substructions antiques y sont encore visibles derrière les cours de plusieurs immeubles en bordure de la rue. De ce point, l'enceinte, — qui dominait les hauteurs ou Crêts de Plainpalais, — quittant le grand Mézel (nos 8-10), suivait l'alignement des façades des hôtels de la rue des Granges, côté Treille, puis, s'incurvant légèrement, passait sous l'ancienne maison Saint-Aspre et sous les murs des immeubles de l'Hôtel de Ville, Tour Baudet et bâtiment des séances du Grand-Conseil. De là, elle se poursuivait en droite ligne (immeubles de la rue de l'Hôtel-de-Ville, nos 6 et 8-14) jusqu'à l'endroit où devait s'élever plus tard le château des comtes de Genevois, lequel formait l'angle de la cité. A l'emplacement du futur donjon devait correspondre le saillant sud de l'enceinte antique, qui revenait à angle droit sur la porte de Bourg-de-Four son point de départ.

Nulle part, sauf à la Tour de Boël, il n'a été relevé de vestiges de tours; il est possible que les conditions topographiques — raideur des pentes — aient permis de réduire au minimum ces éléments de la défense.

La hauteur des remparts est inconnue. Vers la porte de Bourg-de-Four, une élévation d'environ 7 mètres de gros appareil a pu être relevée; il est probable qu'une maçonnerie en petit appareil, aujour-

d'hui complètement détruite, venait couronner ces assises et donner à l'ouvrage plus de hauteur. Quant à l'épaisseur des murailles, elle varie à la base de 2 m. 50 à 3 mètres.

Dans un premier travail, M. Blondel évaluait la longueur totale de l'enceinte à environ 1.300 mètres [1]; d'après ses recherches récentes [2], ce chiffre serait trop élevé et il faudrait réduire le tracé à 1.150 mètres, avec une superficie pour l'agglomération de 5 hectares 65 ares, correspondant à peu près à celle des cités réduites de Senlis et de Périgueux.

Le mode de construction des remparts, tel qu'il ressort avec évidence de l'examen des parties encore visibles, concorde absolument avec ce qui a été écrit pour d'autres ouvrages analogues des villes de la Gaule [3].

Voici ce que dit M. Blondel concernant le fragment important mis à jour sous les immeubles 3 et 5 de la Taconnerie : « Cette construction est formée de blocs considérables ; quelques-uns ont 1m40 de longueur, assisés sans soin avec des roches et des grès rougeâtres durs. Tous ces blocs proviennent d'édifices antiques antérieurs et nous avons compté sur ce petit espace : un tambour de colonne cannelée, une grande rosace, un fragment de chapiteau, une moulure très usée et trois roches avec entailles pour crampons. Les deux assises du bas ne sont reliées par aucun ciment, tandis que les autres offrent encore du mortier avec de la brique pilée. La première assise de base est plus large ; elle forme un socle avançant de 20 centimètres par rapport au haut de la muraille. Un bétonnage composé de gros cailloux, épais de 15 à 20 centimètres, protège la base en avant du mur. Nous avons récolté beaucoup de débris de tuile, des fragments de poterie noire, et de la poterie rouge sigillée antique. Ce parement extérieur de grosses pierres de taille s'appuie contre un blocage intérieur, comme nous avons pu le constater par des sondages. Mais nous n'avons pu reconnaître l'épaisseur exacte de l'ouvrage à cet endroit, vu le manque de caves dans la maison. Il est vraisemblable qu'elle est identique à celle observée dans les immeubles voisins. Les matériaux empruntés à des édifices publics ou à des monuments funéraires nous indiquent qu'à l'époque gallo-romaine les constructeurs employaient, chez nous principalement, le calcaire du Jura et le grès dur que l'on exploite encore dans la vallée de l'Arve et au pied du Salève. Les blocs laissent entre eux des joints très larges, souvent remplis par des petites pierres de calage. Le tout donne une impression de puissance, mais de travail hâtif et peu soigné. Les fondations sont irrégu-

1. Louis Blondel, *L'oppidum de Genève*, *loc. cit.*, p. 352.
2. Louis Blondel, *L'enceinte romaine de Genève*, *loc. cit.*, p. 124.
3. Cf. notamment Ad. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule, origines d'un grand nombre de villes de France*, Paris, 1907.

lières, mais montrent qu'il n'y avait aucun fossé; la pente rapide de la colline devait commencer au pied même de la muraille[1]. »

D'après M. Adrien Blanchet[2], la plupart des enceintes réduites de la Gaule furent élevées entre 245 et 280 : en fut-il de même pour celle qui nous occupe? En se basant sur les enfouissements monétaires, sur les quelques inscriptions fournies par des fragments antiques, et sur des considérations d'ordre historique, M. Blondel croit pouvoir reporter la construction hâtive de l'enceinte réduite de Genève au règne de Probus[3]. Ce serait vers une date voisine de l'an 277 de notre ère que les habitants de la ville, au lendemain de l'extension florissante des débuts de l'Empire, se trouvèrent, sous la menace constante des Barbares, dans l'obligation de revenir aux limites réduites de l'oppidum gaulois du premier siècle avant J.-C.[4].

Considérablement diminuée en superficie, Genève devait néanmoins grandir politiquement, puisque de simple *vicus* de la Viennoise, elle était élevée au rang de *civitas* sous Gratien.

Raoul MONTANDON.

1. Louis Blondel, *L'enceinte romaine de Genève*, *loc. cit.*, p. 112.
2. Adrien Blanchet, *loc. cit.*
3. Louis Blondel, *loc. cit.*, p. 127. Nous ne pouvons reproduire ici, faute de place, l'argumentation serrée de l'auteur.
4. Guidés sans doute par la configuration des lieux, les habitants de la Genève du IIIe siècle construisirent leurs murailles à peu de chose près sur l'emplacement de l'enceinte gauloise.

NOVIODUNUM DES BITURIGES

Je viens de lire dans la *Revue des Études anciennes* (t. XXVI, 1924, p. 322-326) l'article de M. E.-C. Florance, *l'Oppidum de Noviodunum Biturigum (Pierrefitte-sur-Sauldre)* et dois avouer que je ne partage nullement les conclusions de l'auteur. Je n'ai pas cessé d'étudier la question de l'emplacement de cet *oppidum* depuis l'année 1904. Aujourd'hui, comme alors, je considère que *Noviodunum* est Neung-sur-Beuvron (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Romorantin, Loir-et-Cher), nœud de voies antiques très importantes : celle d'Orléans à Poitiers par Chabris (*Carobrivae* = les ponts du Cher); celle de Chartres à Bourges par Châteaudun (*Dunum*), Meung-sur-Loire (*Magdunum*), Salbris (anciennement *Salebries, Salerae brivae* = les ponts de la Sauldre); celle de Blois à Bourges, par Vienne (aujourd'hui faubourg de Blois sur la rive gauche de la Loire, *Vienna* ou *Vigenna*) et par Salbris.

L'*oppidum* de Neung, qui devait être formidable, si l'on en juge par ses vestiges, se trouvait au confluent de la Tharonne et du Beuvron, à la limite de la *civitas Biturigum* et de la *civitas Carnutum*. A cet endroit, c'était la forêt de Bruadan, et non la Sauldre, qui formait la frontière; aussi la commune de Marcilly-en-Gault (Loir-et-Cher), sise entre Neung et la Sauldre, fut-elle paroisse du diocèse de Bourges jusqu'à la Révolution (consulter la carte jointe à l'ouvrage de M. E. Chénon sur les *Voies romaines du Berry;* Paris, 1922).

Il est à noter — ce que j'ignorais en 1904 — que Neung (anciennement *Neun*) s'appelait au xe siècle *Noodunum*, forme secondaire de *Noviodunum* (voir mes *Recherches sur les noms propres géographiques d'origine celtique dans l'Orléanais*, extrait du *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, section de géographie, année 1912, p. 10 et 11). La persistance du nom est donc indiscutable; tandis que le changement de *Noviodunum* en Pierrefitte serait tout à fait singulier. Est-ce que *Alesia*, *Bibracte*, *Uxellodunum*, *Decetia*, *Matisco*, *Mellodunum*, *Vesontio* ont changé leur vocable? Je laisse, bien entendu, de côté les localités devenues chefs-lieux de « cités » romaines et qui ont presque toutes fini par prendre le nom des peuples gaulois dont elles étaient capitales.

Pierrefitte est tout simplement une humble bourgade qui doit son appellation (*Petra Ficta* dans les chartes) à une borne frontière. Cette localité était, en effet, la dernière paroisse du diocèse d'Orléans (*civitas Aurelianorum*, démembrement de la *civitas Carnutum*). La Sauldre franchie, on entrait dans le diocèse de Bourges (*civitas Biturigum*). Évidemment, Neung-sur-Beuvron n'est pas sur la voie la plus directe pour aller d'Orléans en Berry; mais en guerre les circonstances obligent souvent les armées à ne pas suivre la route la plus courte. César, en s'emparant de l'*oppidum* de Neung, tenait en respect les Carnutes du Val de Loire et de la Sologne.

Je ne vois donc rien à changer, du moins quant au fond, à mon étude parue dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques* (section de géographie), année 1904, et reproduite avec quelques variantes dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (28e vol.; Bourges, 1905).

En terminant, je ferai remarquer que les noms latins qui figurent sur le croquis de M. Florance, *Lineae*, pour désigner Les Lignières ou Linières, qui rappelleraient les retranchements du camp romain, et *Borda leucae*, pour désigner Bourdaloue, sont de l'invention de Louis de La Saussaye (*La voie gallo-romaine d'Orléans à Bourges*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne en 1866*, p. 120). M. Florance avait déjà eu le tort en 1922 (*Revue des Études anciennes*, t. XXIV, p. 144) d'emprunter au même érudit les noms latins de *insula Evenna*, *Pons Jovis*, *Pontes Carnotenses* pour désigner Vienne, faubourg de Blois, Pontijou et les Ponts-Chartrains près de cette ville.

J'affirme que ces formes ne se rencontrent dans aucun document authentique.

Jacques SOYER,
archiviste du Loiret.

LA QUESTION D'*OLINO* ET *VESONTIO*[1]

La *Notitia Dignitatum* ne contient qu'une brève énonciation sur la province de la Séquanaise, *provincia Sequanici*. Pour les affaires militaires, cette province était sous l'autorité d'un *dux*, qui n'avait à sa disposition qu'un corps de troupes campé à *Olino* « *milites Latacienses. Olinone* ».

L'emplacement d'*Olino* a donné lieu à beaucoup de discussions et de conjectures. Dans la supposition que ce lieu devait être dans le voisinage du Rhin, on l'a identifié avec *Holé*, près de Bâle, avec *Olten*, en Suisse, avec *Horbourg*, près de Colmar, avec *Œlenberg*, dans le voisinage de Neuf-Brisach, mais sans que les auteurs aient pu fournir à l'appui de leur conjecture des raisons péremptoires, En dernier lieu, M. Ern. Girard, rapprochant le nom de la commune de *Lavans*, près d'Orchamps-lez-Dôle, de celui des *Latavienses*, attribue à ces derniers le camp que Caylus et d'autres archéologues ont cru reconnaître sur le territoire de cette commune[2]. Toutes ces études ont paru vaines. Une hypothèse d'Adrien Valois, supposant une erreur de transcription et lisant *Batavi Vesontione*, se rapprocherait plus de la vérité: s'il n'est guère possible de ramener *Latavienses* à *Batavi*, toutefois aucun lieu de campement ne convenait mieux que Besançon pour un corps de soldats attachés en quelque sorte à la personne du *dux*, qui résidait dans la capitale de la province, et chargé de préserver cette ville contre les attaques des barbares.

Il ne pouvait être question de défendre avec de si faibles forces la ligne du Rhin, de Strasbourg à Constance. Le pays était déjà occupé par les Alamans, et la population restée romaine se tenait renfermée dans des *castra*, tels que le *castrum Vindonissense* (Windisch), le *castrum Rauracense* (ruines d'Augst[3]), le *castrum Argentariense* (*Argentaria* ou Horbourg près de Colmar), et le *castrum Ebrodunense* (Yverdon, en Suisse). Il s'agissait de mettre la capitale en sûreté pour empêcher une destruction comme celle que vit Julien au milieu du ɪᴠᵉ siècle. Ce corps de soldats, appelés *Latavienses*, quel que fut son effectif, pouvait y suffire.

Pour faire camper cette troupe à *Vesontio*, il faut admettre qu'une erreur de transcription s'est produite dans les manuscrits de la *Notitia*: cette supposition est légitime. Bœcking, dans l'édition qu'il a

1. En dernier lieu, *Revue des Études anciennes*, 1923, p. 57.
2. *Le camp de Lavans et les soldats Lataviens*, dans *Mém. de la Soc. d'ém. du Jura*, 1887. — Holder (*Alt-Celt. Spr.*, *Olino*) semble adopter cette identification, avec un point d'interrogation.
3. [Ou plutôt Kaiser-August.]

donnée de cet ouvrage signale pour *Olino*, les variantes *Olicio* et *Olitio* : c'est reconnaître que la lettre *n* n'a pas dans ce nom une consistance à toute épreuve, et que, si elle a pu permuter avec le groupe de lettres *ti*, elle a pu être supplantée aussi par les deux lettres *li*; en effet, la lettre *n* et les deux groupes de lettres *li* et *ti* étant composés chacun de deux jambages, une erreur de lecture a très bien pu produire une confusion dans la transcription de ces signes d'écriture; de sorte qu'on est autorisé à admettre ou *Olinone* ou *Olitione* ou *Ontione*; si à cette dernière forme on rattache les deux dernières lettres de *Latavienses*, on a *esontione*; le *V*, qui reste à trouver pour former *Vesontione*, se déduit facilement de deux jambages des lettres précédentes.

Le nom qui resterait pour la désignation des soldats étant amputé de trois lettres, s'il n'est pas celui même de *Latavienses* abrégé, se réduirait à *Latavici* ou *Latovici* César (dernières éditions classiques) mentionne les *Latovici* comme associés aux Helvètes lors du déplacement de ceux-ci en 58 av. J.-C. On voit encore les *Latovici* cités, comme étant une peuplade de Pannonie, par Pline (liv. III, XXVIII, 2) et l'*Itinéraire* Antonin où on lit *Prætorio Latovicorum*.

Pour expliquer la substitution de *Latavienses Olinone* à *Latovici Vesontione*, il est à supposer que les deux noms se sont trouvés, dans un exemplaire primitif, joints ensemble, et qu'un copiste postérieurement a mal su les lire et les disjoindre. Bœcking cite des exemples de pareilles juxtapositions engendrant des erreurs de copie : « *pro partungris* », pour *prope Tungros* (*adnotatio ad Not. Occ.*, p. 1104), « *Interrennos et Rambianos* », pour *Inter Remos et Ambianos* (*id.*, p. 1142), etc. La même cause d'erreur a dû exister pour *Latovicivesontione*, et cette cause d'erreur est d'autant plus facile à admettre que, les manuscrits que Bœcking a eus entre les mains datent du XIVe siècle, neuf siècles s'étaient écoulés depuis la rédaction de la *Notitia*, durée suffisante pour produire quantité de fautes dans la transcription de noms propres inconnus des copistes.

La vignette qui, dans les éditions et les manuscrits, représente *Olino* reproduit l'image d'une ville et non d'un camp, ce qui indique que le prétendu *Olino* était une ville comme Besançon, et non un simple lieu de campement. Et si le nom d'*Olino* est ajouté à côté de la vignette, c'est grâce à la confiance erronée d'un copiste qui aura cru à l'exactitude, dans son texte, du nom d'*Olino*.

Cette identification ne sortirait pas du domaine de la conjecture, si elle ne trouvait sa confirmation dans le nom d'un canton appelé « en Châtre » (*in castris*, 1143), au nord-ouest et tout près de Besançon.

Ce camp (*castra*), pour avoir laissé au lieu son nom, a dû être un camp permanent et protecteur. L'histoire de Besançon au Moyen-Age ne rappelle aucune circonstance où ce camp aurait pu être établi; il faut remonter au temps de la domination romaine : or l'époque trou-

blée des invasions germaniques est la seule où il eût été opportun, disons plus, nécessaire de protéger Besançon par une garnison. Alors que les autres villes de la Gaule s'entouraient de murs et se défendaient par la présence de quelque corps de troupes contre les surprises des barbares, Besançon, plus exposé que toute autre, avait des raisons sérieuses de se mettre à l'abri d'une attaque de leur part: c'est ce qui explique la présence d'une garnison permanente près de ses murs. Le camp devait exister dès l'an 370, et les soldats étaient commandés par un tribun militaire, comme l'étaient, dit M. R. Cagnat [1], les corps produits par la fragmentation des anciennes légions. En effet, sous le règne de Valentinien et de Valens, alors que saint Agnan, mort vers l'an 375, était évêque de Besançon, l'officier qui, à la chasse, en poursuivant un renard, découvrit à 2 kilomètres du camp environ, la caverne où reposaient les restes des saints Ferréol et Ferjeux, apôtres de la Séquanie, est qualifié, dans la légende de la découverte, de « *tribunus militum ad custodiam civitatis destinatus* », tribun militaire préposé à la garde de la cité [2] : ce titre convenait bien à celui qui commandait la garnison de la ville. Le camp existait donc alors. Depuis, l'effectif fut renouvelé; et, une trentaine d'années après, lors de la rédaction de la *Notitia*, ce détachement était remplacé par une troupe auxiliaire, les *Latavienses* ou plutôt les *Latovici*, dont le chef-lieu était sous le commandement du *dux* de la Séquanaise.

Pour le campement de cette troupe aucun lieu, à Besançon, ne pouvait être mieux choisi : la montagne de la citadelle, au sud-est, était difficilement accessible et ne se trouvait pas sur la route des invasions; d'ailleurs elle servait de refuge, en cas d'attaque, à la population civile. Au contraire la hauteur de En Châtre, sur la pointe d'un plateau, au nord-ouest de la ville, avait des abords faciles et était à proximité de la source de Fontaine Ecu et de celle de Battant, dont l'eau était nécessaire à la troupe. Celle-ci arrive à cheval sur un vieux chemin, le « Chemin de Châtre », qui se prolongeait vers le nord dans la direction de Vesoul et de Luxeuil, entre deux routes, celle du Rhin et celle de Langres, par lesquelles venaient les Barbares, surveillait de près les accès de la ville du côté dangereux : aucun lieu n'était donc plus propice à un tel établissement en vue du but à atteindre, mettre la place en sûreté.

Ainsi la persistance de ce nom de « En Châtre », à Besançon, avec le souvenir des circonstances relatives à la découverte des corps de saint Fureil et de saint Ferjeux, est un argument puissant en faveur de l'identification, telle qu'elle a été expliquée plus haut, d'*Olino* avec *Vesontio*.

F. PAJOT.

1. *Dict. des ant. gr. et rom.*, de Daremberg...: art. *Legio*.
2. *Boll.* 16 juin, *de SS. Ferreolo et Ferrucio: Inventio corporum*, 3. — Voir le même texte dans Chifflet, *Vesontio*, 2ᵉ partie, p. 47.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Les origines de Moulins. — L'examen du travail de M. l'abbé Dumont (*Le Chapitre collégial de Notre-Dame de Moulins*, 1924, Moulins) nous permet de réfléchir sur les origines de la ville. Moulins était primitivement un simple moulin *(molendini)* sur le territoire d'Yzeure, et longtemps encore après qu'un embryon de ville se fût formé à Moulins, il n'avait qu'une chapelle et la paroisse était à Yzeure. Or, Yzeure, comme tant de localités de ce nom ou de nom similaire, était sans nul doute le lieu d'un temple gallo-romain et d'un temple important. Et comme tous les temples, ou plutôt pour conserver l'expression antique, et comme tous les dieux, le dieu d'Yzeure était un riche propriétaire, avait son domaine, son territoire (cf. *Code Théodosien*, X, 3, 5, et bien d'autres). Le territoire sacré d'Yzeure s'étendait donc jusqu'au lieu de Moulins, et sans doute, si ce moulin était ancien, était-il une des grandes ressources de ce temple. Plus tard, Yzeure, situé plus à l'écart, aura perdu son importance, et le centre vital, social, public du territoire sera passé à Moulins, alors que le centre religieux demeurait à Yzeure. Il y a eu là un déplacement du chef-lieu d'un domaine, tel que nous en voyons des quantités dans l'histoire des vieilles paroisses de la Gaule. Mais à Moulins il y a ceci de particulier (dont je trouve d'ailleurs d'autres exemples) que le nouveau centre de ce petit territoire rural est devenu une grande ville. — Cela, sans doute, parce que la situation était particulièrement favorable, croisement de routes et surtout passage de l'Allier. — Pourquoi maintenant Yzeure a-t-elle été un terrain sacré? C'est la localité limite des Éduens, à la rencontre des Bituriges et des Arvernes; c'est-à-dire que les trois plus grands peuples de la Gaule se réunissaient, se rejoignaient à Yzeure. De là sans aucun doute (comme partout ailleurs) lieu de foire et de religion de premier ordre. — J'imagine, et j'ai été sur place, qu'un examen scrupuleux d'Yzeure permettrait de retrouver bien des choses gallo-romaines. — J'ajoute que cette situation de Moulins a précisément permis de créer la seigneurie du Bourbonnais au détriment des trois cités voisines et contiguës.

Lucain historien et la forêt sacrée du terroir marseillais. Cf., 1924, p. 120. — Je me suis demandé si le vers de Lucain (III, 413):

Sæpe cavas motu terræ MUGIRE *cavernas*

ne faisait pas allusion à un détail bien caractéristique de la forêt, et j'ai écrit à ce sujet à M. Georges Etard, hôte habituel et bon observateur du terroir de Garguier. Voici la lettre qu'il veut bien m'écrire et qui me paraît confirmer mon hypothèse :

« Le trou du Bœuf (Gémenos, Bouches-du-Rhône).

» *Le trou du bœuf*, situé à environ 2 kilomètres et demi du château de Saint-Jean-de Garguier, dans le vallon des Signores (contrefort sud-ouest de la Sainte-Baume), semble avoir été formé par la rupture d'un tablier de roche sous l'action des eaux. — L'ouverture actuelle (récemment faite pour études), de petites dimensions (2 mètres de haut sur 1 mètre de large après un premier déblaiement), est déjà considérable par rapport à l'orifice primitif qui n'avait que 40 centimètres de diamètre environ. Mais l'on se trouve en présence d'une caverne de grandes dimensions comblée par l'apport de sable fait par les eaux. Nous avons pu mettre à jour une grande partie de cette caverne, qui possède un plafond fort curieux, si l'on examine l'érosion des eaux dans la roche tendre. C'est une sculpture très capricieuse et fort dentelée. — La particularité de ce trou réside dans le fait suivant : après de grosses pluies et avant de se transformer en source, il se met à mugir. Ce mugissement dure plusieurs jours, et n'est nullement dû à une légende locale, mais se fait entendre réellement, et a été entendu par nous. Il cesse avec l'arrivée de l'eau. L'ensemble des phénomènes constatés au moment où le trou du Bœuf « crache » nous a amené à supposer qu'il peut s'agir d'un siphon intermittent. — Ce siphon correspondrait à une cavité intérieure éloignée, contenant de l'eau à l'état normal, soit un lac, soit une rivière souterraine; cette poche d'eau verrait son niveau déborder, au moment de grosses pluies, par les eaux d'infiltration et de ce fait le siphon se trouverait amorcé. — Le mugissement qui précède n'est alors dû qu'au mouvement torrentueux des eaux dans les cavités qui se succèdent pour former la canalisation. Le bruit est amplifié par cette série de caisses de résonance. — L'écoulement des eaux (très limpides, surtout en comparaison des eaux de pluie qui ruissellent en même temps à côté) dure quelques jours, puis s'arrête quand les niveaux normaux sont rétablis. — Il serait intéressant de pouvoir poursuivre les travaux d'excavation; car divers sondages nous ont confirmé dans notre opinion d'une caverne de grandes dimensions. — Celle qui a déjà été déblayée et qui se trouve contre le trou proprement dit a déjà 6 mètres de profondeur et est suffisamment spacieuse

pour qu'on puisse circuler dedans. — Cet ensemble d'observations, laissant libre cours à l'imagination, pourrait nous permettre de supposer que, lors de l'ancienne Gargaria, cette caverne, alors spacieuse et siège d'une source, a pu être un campement des premiers colonisateurs.

» Georges ETARD. »

Lupa, Lupara (cf. p. 40). — Il n'a pas été bien long de retrouver la source du Palatin. Très gentiment, M. Carcopino me l'apporte. C'est la source où l'on plaçait le berceau de Romulus et de Rémus, à l'endroit où « la louve », *sitiens*, était venue se désaltérer, et c'était la source la plus ancienne, et, a-t-on même dit, la plus essentielle du Palatin, de la *Roma Quadrata*. Hé bien! je n'hésite plus à donner à cette source le vieux nom fontainier italo-celtique de *Lupa*, *Lupara* (remarquez que la Louve est appelée *Dea Luperca*) et à voir dans ce nom l'origine, par zoomorphisation, de la louve nourricière des Jumeaux de Mars, fondateurs de Rome[1]. Et la fête des Lupercales est évidemment à son origine un rite de source. — Mais quelle eût été la joie des érudits de la Renaissance, s'ils avaient pu se douter que le Louvre avait la même origine onomastique que la Louve de Rome[2], eux qui cherchaient partout Isis chez les *Parisii!*

Camille JULLIAN.

1. Voyez dans le *Dictionnaire* de Saglio, les articles *fons* et *Lupercalia*.
2. Louvres, *Lupera*, dans la banlieue parisienne, a la même origine fontainière. Peut-être s'agit-il de la Fontaine des Carrières.

NOTES D'ARCHÉOLOGIE RHÉNANE

L'oppidum des Trévires. — Quel était le centre des Trévires avant qu'Auguste ait établi leur capitale au bord de la Moselle? M. Krüger, après Hettner (*Korr. Bl. d. Westd. Ztsch.*, II, 1883, p. 53, pl. 18-19), signale l'extrême importance de l'enceinte de Otzenhausen, à une trentaine de kilomètres à l'est de Trèves à vol d'oiseau — environ 40 kilomètres de route. La montagne commande le carrefour de Nonnweiler, routes venant de la Sarre, route de Birkenfeld, route venant de la vallée de la Lahn à Turkismuhle et ouvrant la communication avec le Palatinat et la vallée du Rhin. L'enceinte barre un éperon triangulaire de 12 hectares. Sur les côtés est et ouest, elle est double et fait chicane au grand chemin qui par le versant est atteint le plateau. Au nord, du côté de la selle, un mur gigantesque — 40 mètres à la base, 10 mètres de haut — forme un amoncellement de blocs sans liaison. Ce sont, pense M. Krüger, les restes écroulés d'un mur en pierre sèche que devait soutenir une charpente intérieure en bois et qui pouvait mesurer, à la base, 20 mètres d'épaisseur sur 10 à 15 mètres de haut.

La surface du plateau reste à fouiller. Était-ce un oppidum habité de façon constante ou simplement un refuge? Près de la source ont été trouvés de nombreux tessons de la dernière période de la Tène. Une statuette de Diane en bronze, un sanglier de pierre indiquent que l'oppidum a encore été fréquenté à l'époque romaine, peut-être à titre de sanctuaire. Comme appendice, M. Krüger donne l'inventaire des vases de bronze gréco-italiens et des objets d'or trouvés dans les très riches tumuli de la région, datant de 500 à 300 avant notre ère. (*Trierer Jahresberichste* 1923, *Jahresbericht* 1921, XIX-XXIII.)

Amphores et commerce du vin en Gaule au temps de César. — En étudiant les amphores de type ancien (type Dressel, *Corpus* XV, 2, 1) datées en Italie par des marques consulaires de 102 à 13 av. J.-C., M. Bohn note qu'elles se rencontrent dans presque tous les *oppida* gaulois et exclusivement dans ces *oppida* (*Germania*, VII, 1923, p. 8-16). Les faits se présentent comme si l'importation du vin en Gaule avait été le monopole de quelque puissante société qui aurait eu son siège dans l'Italie méridionale ou en Sicile. Ce commerce, en tout cas, paraît avoir été extrêmement florissant. Les quelques

marques qui ne se réduisent pas à de simples initiales apportent des indications intéressantes. Voici près de Périgueux et à Uzès une marque M· TVCC· L· F· TRO· GALEONVS (C. XII, 5683, 296) qui se retrouve d'ailleurs dans l'Italie méridionale, à Rome et en Égypte. Elle représente peut-être ce Galeo dont Cicéron avait recueilli l'héritage. Dans la marque POS· CVR·, à Coblence, Dessau (*Hermès*, 46,613 et 47, 420) a reconnu *Postumus Curtius*, le nom que portait avant son adoption le client de Cicéron C. Rabirius Postumus, *cujus res in pluribus provinciis versata est*. L'article est plein de faits intéressant l'archéologie gallo-romaine et la vie économique de Rome à la fin de la République.

Les Graffites de la Gaufresenque. — Dans *Germania*, VIII, 1924, p. 10-20, Bohn analyse longuement la publication de l'abbé Hermet dont il apprécie hautement l'importance et tout le mérite. Il ne semble pas connaître les études de MM. Dottin et Loth (*R. E. A.*, 1924, p. 73-77 et *C. R. Acad. Inscript.*, 1924, p. 67-75). Son effort porte surtout sur l'identification des vases ; on peut admettre, dit-il, que *acetabula* signifie tasses, *catilli* assiettes, *parapsides* des écuelles plus profondes. *Panna* est représenté dans le Limes, comme l'indiquent des dédicaces incisées, par des écuelles assez profondes portant une décoration en relief. Pour *licuiae* il renvoie à Du Cange, vx. franç. *lique* sorte de vaisseau. La remarque la plus importante est que *pedalis* ne doit pas signifier vase à pied, mais indique le diamètre : cf. *sesquipedalis*, *bipedalis*. De même, il ne faut pas voir dans les signes =, = = des mesures de capacité, mais des indications de diamètre ; = représente *bes*, 2/3 de pied *(bessalis)* ; = = *triens*, 1/3 de pied *(trientalis)*. Ce n'est pas le *congius*, d'ailleurs, c'est le *sextarius* qui se divise en 12 onces ; calculées sur le setier, les mesures seraient beaucoup trop petites. On n'a en fait de mesures de capacité que *sextarii :* 1/2 litre ; *bissextales :* 1 litre.

Contrefaçons antiques. — F. Fremersdorf publie dans *Germania* VIII, 1924, p. 27-32, un petit groupe en terre cuite des trois Matrones signé au revers C*(oloniae)* C*(laudiae)* A*(rae)* A*(grippinensium)* ipse Fabricius f*(ecit)*. Une réplique, un peu plus petite et bien moins bonne de ce groupe, au Musée de Bonn, porte la signature d'ailleurs très floue : *Ianetus*. Cette terre cuite est évidemment une contrefaçon de la première ; on sait que les lampes de maîtres réputés ont de même été fréquemment contrefaites par surmoulage. Ainsi s'explique l'insistance marquée de la signature de Fabricius : *à Cologne Fabricius lui-même a fait.*

Germania Romana. — *(ein Bilderatlas ; 2te erweiterte Ausgabe herausgegeben von der röm. germ. Kom. d. deutsch. arch. Instituts).* Büchner, Bamberg, 1924. — Nous n'avions pu signaler la 1re édition que lorsqu'elle était déjà épuisée. La 2e édition de cette entreprise de

haute vulgarisation, excellemment comprise, a adopté le format grand in-8° au lieu du petit in-folio et, innovation importante, elle accompagne les planches d'un texte développé. L'ouvrage paraîtra en 5 livraisons composées chacune d'une cinquantaine de pages de texte et de 35 planches environ. La 1re livraison, *Die Bauten des römischen Heeres* vient de paraître; la seconde, *Bürgerliche Siedelungen*, texte de Drexel et 140 figures sur 40 planches l'a suivie de près. Viendront ensuite : III, *Grabsteine*; IV, *Göttendenkmäler*; V, *Kleinaltertümer*. Le prix de la 1re livraison est 2 mk.; l'ouvrage complet ne dépassera pas 12 mk., ce qui représente une cinquantaine de francs; mais l'ouvrage les vaut largement.

Architecture et sculpture funéraires en Gaule. — E. Krüger, *Der römische Grabturm mit Balustrade im Michelsburg* (région de Trèves, cercle de Saarburg), *Germania*, VIII, 1924, p. 32-39. Il s'agit des fondations d'un monument funéraire du type de celui d'Igel, dont la base 3m8 × 3,5) était bordée d'une balustrade (4,60 × 4,60). Ces substructions ne contiennent pas trace de sépulture. Quelques fragments de la balustrade fournissent à M. Krüger l'occasion de rappeler les reliefs qui, en Gaule, proviennent de balustrades semblables, entre autres ceux de Til-Châtel (Espérandieu, IV, 3608). Il cite quelques exemples de Pompéi et d'Afrique, présentant en stuc les mêmes motifs qui à Trèves ont été sculptés dans la pierre. Toute cette décoration, conclut-il, dérive de la même source qui n'est pas grecque, mais italienne.

Ordre de bataille de l'armée romaine du Rhin au IIe siècle. — En attendant l'article *Limes* que doit donner Fabricius dans Pauly-Wissowa, Drexel résume et précise ce que l'on sait des différents corps de troupe de l'armée de Germanie supérieure : *Die Grenztruppen des obergermanischen Limes im 2ten Jahrhundert* (*Germania*, VIII, 1924, p. 13-19). La nouveauté consiste surtout en ce qu'il parvient à préciser la distribution des ailes et des cohortes auxiliaires entre les différents castels. C'est Hadrien qui a fixé les garnisons; elles n'ont plus guère changé après lui.

Histoire de la VIIIe Légion (depuis César jusqu'à la fin de l'Empire romain). — C'est une thèse de l'Université de Fribourg due à Ernst Clotz et faite sous la direction de Fabricius. Elle n'a pas été imprimée, mais seulement tapée à la machine, à deux exemplaires, déposés l'un à la Bibliothèque universitaire de Fribourg, l'autre à la Bibliothèque d'État de Berlin, où elles peuvent être empruntées. On en trouve une assez longue analyse dans *Germania*, VII, 1, 1923, p. 42-54. Les principaux documents, extrêmement abondants, sont les marques de briques. Toutes ces briques paraissent avoir été fabriquées à Koenigshofen, près de Strasbourg où la légion a tenu garnison depuis l'année 80 environ. C'est de là qu'elles ont été expédiées avec des

détachements de travailleurs de la légion : 1° dans le Taunus et la Wetterau, après la guerre de Domitien contre les Chattes en 83; 2° dans l'Odenwald, le Souabe et la partie sud du Limes germanique, vers la fin du Ier siècle; 3° à Mayence, vers la même époque; à Niederbieber en 186, et 4° en Germanie inférieure, à Bonn et à Deutz, au IIIe siècle. Des briques de cette légion se trouvent jusqu'en Dalmatie. Détachements de travailleurs, sans doute; transports de briques, qu'on nous permette d'en douter.

Camp de la flotte romaine du nord. — Je ne connais que par un compte rendu très critique et assez détaillé de Koepp dans *Germania*, VII, 1923, p. 44-48, la publication officielle des fouilles de Holwerda près de Haag : *Arentsburg een Romeinsch militair vlootstation bij Voorburg — mit Auszug in deutscher Sprache*, Leiden, Brill, 1923, 4° 165 p. 71 pl. *Uitgegeven vanwege het Ministerie van onderwijs Kunsten en wetenschappen*. Continuant les fouilles de Reuvens, celles de Holwerda ont dégagé la majeure partie d'un grand camp rectangulaire de 170 mètres sur 600, ouvert par son petit côté sud sur un port. C'est probablement le *Praetorium Agrippinae* de la Table de Peutinger. La poterie qui a fourni la grosse masse des trouvailles ne semble guère dater que de l'époque des Flaviens. Mais l'établissement du camp lui-même, indique Koepp, doit remonter au temps de Claude, lors des préparatifs d'expédition en Bretagne. Il marque le changement de front de la flotte romaine du nord, abandonnant le lac Flevum, base des expéditions contre la Germanie, pour la côte qui fait directement face à la Bretagne. Sans doute encore ce camp d'Arentsburg se trouvait-il en rapport avec le canal de 23 milles creusé par Corbulon entre la Meuse et le Rhin (Tac., *Ann.*, 11, 20). L'arrêt des expéditions de Corbulon contre les Frisons et autres ne serait donc pas, comme le dit Tacite, un effet de la couardise de Claude; il se rattacherait au plan nouveau de conquêtes en Bretagne.

Dieux celtiques. — Dans le dernier fascicule du *Lexikon der gr. u. röm. Mythologie* de Roscher, on consultera avec profit, les nombreux articles de Keune. Ce savant, qui a travaillé excellemment à Metz pendant vingt-cinq ans, connaît à fond le *Corpus* de Gaule aussi bien que celui de Germanie. Ses notices sont pleines de choses et fécondes en précieuses indications bibliographiques, dans lesquelles reparaissent fréquemment les noms d'Allmer, de Mowat, d'Espérandieu. Elles concernent presque toutes des divinités indigènes : *Ussubius*, *Uxsacanus*, *Uxellus*, *Uxovinus*, Matrones *Vataranehae*, *Vacallinehae*, *Vatuiae*, *Vediantiae*, *Vasio* nom de source divinisée (Ouvèze), d'après laquelle a été dénommé Vaison, *Vassocales* ou *Vassocaletis* à Clermont, peut-être aussi au Donon, distinct de Mercure *Dumias* du puy de Dôme; *Vegnius* dieu local du pays trévire dont le nom est devenu un surnom de Mercure, *Vellaunus*, *Magni-*

covellaunus; Vennectis, pagus divinisé de la région de Soissons; *Venti*, les vents, associés à Vulcain à Nîmes, *Veraudunus* nommé par une inscription nouvellement trouvée en Luxembourg au lieu dit *Widdenberg* ou *Wirtenberg* (cf. Verdun, Virton) (*Mém. Acad. Metz*, 1914-1920, p. 87-117); *Verbeia*, *Vercanus* ou *Vercana*, dieu ou déesse chez les Mediomatrices et les Trévires, associé à *Meduna; Veringodumnus*, dieu local de Saint-Acheul; *Vesontius*, associé à Mars. La plupart sont des divinités topiques, génies de sources, associés à Apollon, ou de rivières, ou de montagnes associés à Mercure, ou à Mars comme *Vesontius*. Keune ne semble pas connaître Toutain, t. III. Il donne *in extenso* et commente sobrement les documents.

Sucellus. — Comme supplément à l'article de M. Keune dans le *Roscher*, j'avais signalé (*R. É. A.*, 1924, p. 136) une dédicace à ce dieu sur une bague récemment trouvée à Frescaty, près de Metz. M. Keune y ajoute lui-même (*Germania*, 1924, 2, p. 73, 74) deux autres monuments inédits, indiqués par M. Staehelin, de Bâle : une statuette du type S. Reinach, *Bronzes Figurés*, n° 167, p. 152 ; et une inscription trouvée dans la région de Bâle : *In honor. d.d. deo Sucello, Silv. Spart. l. d. d. d.*

Dea Aveta, déesse d'un ruisseau. — Le quartier sud-est de Trèves est traversé par un cours d'eau minuscule, l'Altbach, qui borde le pied de l'Heiligkreuz. Sur la rive gauche de ce ruisseau, des ruines d'un petit temple recouvertes par le dallage d'une rue romaine d'époque tardive, provient une dédicace *Deae Avetae adfines*. Il faut bien lire *adfines* en un mot; ce terme ne peut désigner que les riverains; *Aveta* était évidemment la divinité de l'Altbach. (Keune, *ibid.*, p. 74.)

Les dieux Hasards. — Sur l'autre rive de l'Altbach s'est trouvé, entre autres monuments de caractères religieux, un petit autel portant la dédicace *Dis Casibus*. M. Keune rapproche cette inscription de celle de Mayence : *Bonis Cassubus* (*Corp.*, 13, 6668). Sur la foi de plusieurs autres dédicaces des pays rhénans on avait supposé l'existence de *dii Casses* supposés celtiques. La nouvelle inscription de Trèves semble confirmer l'hypothèse de Domazewski à savoir que dans ces *Cassibus*, il convient de reconnaître le mot latin *Casus*. Ces dieux correspondraient au *Bonus Eventus* latin. Dans six cas sur huit le maintien de la double consonne est net. Ce trait d'archaïsme n'est pas sans exemple à l'époque impériale, notamment dans la Gaule romaine (cf. Meillet-Vendryes, *Traité de Gramm. comp. du grec et du latin*, p. 90, 91). Il devrait sa constance au caractère divin attribué aux *Casus*. M. Keune semble bien avoir raison de rayer les *Casses* du panthéon celtique.

Deus Varneno. *Genius Varneni.* — Deux inscriptions de Cornelimünster (10 km. S.-E. d'Aix-la-Chapelle) sont dédiées l'une *deo Varnenoni*, l'autre *g(enio) Varneni*. Elles sont équivalentes, montre

M. Keune (*ibid.*, p. 76-78); rien ne prouve que *Varnenum* soit le nom du lieu, ni même que le lieu ait porté le nom de son dieu topique.

Religion rhénane. — Signalons un long article de F. Drexel : *Die Götterverehrung im röm. Germanien* dans le *14er Bericht d. Röm. Germ. Komm. 1922* (paru 1923), p. 1-68; article plein de faits et d'idées, sur lequel nous aurons sans doute l'occasion de revenir.

Toponymie. — Employée tout d'abord de façon un peu massive et sans nuances, la toponymie ou plutôt l'interprétation historique de la forme des noms de lieux a prêté à de longues discussions. La querelle est ancienne. On en trouvera un écho dans la critique très pénétrante que fait M. Ludwig Bückmann du travail d'un savant danois M. Gudemund Schütte : *Frankisck Kolonisation paa allemanisk Grund* (*Geogr. Tidskr.* XXIV, 1918 pl. 6). — Non, répond M. Bückmann, les noms de lieux ne permettent pas de reconnaître les colonies franques en territoire alaman (*Petermanns Mitteil.*, 68, 1922, p. 13-15). — Je ne connais pas le travail danois; la critique de M. Bückmann, qui part de principes justes, me paraît beaucoup moins convaincante depuis que j'ai lu le remarquable article de G. Wolff dans *Germania* VII, 1923, p. 1-5, *Ortsnamen zwischen Main und Weser als Hilfsmittel der Besiedlungsforschung*. Certes, M. Bückmann a raison de rappeler 1° qu'il faut se garder de transposer des conceptions modernes dans la politique du moment des invasions; 2° que même lorsqu'il s'agit de géographie historique, il ne faut pas se départir de la précision philologique et qu'il convient de s'appliquer avant tout aux études de détail. Certes, il montre par des exemples frappants que, dans bien des cas il est impossible de savoir si la forme actuelle du nom remonte à la fondation du village et de conclure, de la forme du nom, à la date de la fondation. En toponymie comme en linguistique, l'analogie a exercé son action.

Mais peut-être M. Bückmann a-t-il tort de considérer comme une conception moderne et contraire à la réalité historique, l'idée, de la part des Alamans ou des Francs, de constituer une frontière par la colonisation dense d'une ligne ou d'une région. Les Romains, depuis César, n'avaient pas procédé autrement; ce système avait été extrêmement développé par l'empire au IVe siècle et les Barbares étaient les élèves des Romains. L'usage que fait M. Wolff des noms de lieux, entre autres de ceux en *heim* et en *ing* pour délimiter le territoire des Chattes, montre qu'employée avec science et prudence la méthode est parfaitement légitime et peut être féconde. Ces suffixes, ainsi que la plupart des autres, appartiennent au germanique commun et, dans diverses régions, peuvent émaner de peuples divers. Mais, précise M. Wolff, lorsque dans une même région, les noms d'une même forme se présentent avec une densité particulière, ils marquent une préférence de la part de la population de cette région à un moment déterminé

de son histoire; lorsqu'ils constituent des groupes au milieu de noms d'autres formes, ils indiquent la présence d'une population en rapports étroits avec celle des régions où ces noms se rencontrent avec une densité particulière. Et lorsque d'autres indices, textes ou déductions tirées de faits historiques, viennent confirmer les hypothèses fondées sur la toponymie, celles-ci approchent de bien près de la certitude.

Dans la Wetterau, comme sur les deux rives du Rhin, les noms en *heim* apparaissent associés aux cimetières franco-mérovingiens; comme ces cimetières, ils s'arrêtent à l'ancienne frontière du Limes. A l'intérieur du Limes, ils se mêlent à des noms en *weiler* ou en *weil*, désinence d'origine latine. Les trouvailles archéologiques indiquent dans la Wetterau la permanence d'une population agricole autochtone qui a pu être soumise politiquement aux Chattes, mais sans leur céder la place. Les Francs y ont succédé aux Romains et ont retrouvé cette population autochtone mêlée aux descendants des Gallo-Romains; ce sont eux qui y ont créé les colonies dont le nom présente la désinence *heim*. Hors du Limes, se trouvent des noms en *ingen*, *hausen*, *dorf*, suffixes qui appartiennent aussi au germanique commun, mais font défaut à l'intérieur du territoire jadis romain. Parmi eux, des groupes de noms en *heim* représentent de-ci de-là des îlots de colonisation franque. Ces noms apparaissent d'ailleurs de formation plus récente que ceux de la Wetterau; car le premier élément en est formé, non plus par un nom propre, mais le plus souvent par l'indication d'une particularité de situation, nord, sud, etc., par rapport à quelque *Koenigshof*. Le territoire chatte est donc devenu politiquement franc; mais il n'a pas été franc ethnographiquement. Cet article est le résumé d'une étude préparée par Wolff pour un *Germanenwerk*, Abteil, *Chatten*, projeté par la *Römisch-Germanische Kommission*. La méthode en est aussi intéressante que les faits mis en lumière.

Signalons dans le même ordre d'études l'article de Th. Perrenot: *Pourquoi les noms de lieux franc-comtois en* -ange -ans *doivent-ils être considérés comme d'anciens établissements burgondes plutôt qu'alémaniques ou franciques* dans le *Bulletin de la Soc. belfortaine d'émulation*, 38, 1922 (paru 1923), p. 128-139. C'est une sorte de post-scriptum justificatif bien documenté au point de vue historique aussi bien que linguistique aux *Études de toponymie franc-comtoise* du même auteur (Besançon, Dodivers, 1912-1921) On y trouvera de nombreuses rectifications au travail posthume de Longnon sur les noms de lieux en France.

De l'Antiquité au Moyen-Age. — La vieille théorie catastrophale est définitivement en déclin; l'étude de la transition entre les deux périodes est à l'ordre du jour. Dans *Germania* VIII, fascicule 1, Juillet 1924, p. 1-6, Wolff montre que, dans la région du Bas-Main,

dans la Wetterau et vraisemblablement dans le reste du Limes, les Alamans et leurs successeurs se sont bien gardés de chasser ou de massacrer les colons gallo-romains, mais les ont pris sous leur protection, les faisant travailler pour eux et cherchant à s'instruire auprès d'eux. *(Ueber den Zusammenhang spät-römischer und frühmittelalterlicher Kultur in Westdeutschland).* Cette idée générale confirme les conclusions de P. Gössler pour le Wurtemberg. (*An der Schwelle vom germanischen Altertum zum Mittelalter* dans *Württemberg. Vierteljahrshefte für Landesgesch.* N. F. XXX, 1921, p. 1 sq.). Mais Gössler croyait pouvoir remarquer que presque jamais les établissements germaniques ne recouvraient topographiquement les anciens établissements romains. Dans bien des cas, en effet, reprend Wolff, les villages actuels ont occupé des emplacements vierges. Ils semblent avoir recherché surtout les vallées et les bords des cours d'eau. Les villas romaines au contraire occupaient les plateaux ou des endroits recouverts par la forêt. C'est qu'elles représentaient une colonisation administrative résultant de la distribution des terres aux vétérans. Les bans des villages sont plus vastes que les domaines qui dépendaient des villas. Mais souvent des ruines romaines ont été trouvées sous les villages actuels; plus souvent, elles ont dû passer inaperçues. Les recherches effectuées dans les castels du Limes montrent que si la colonisation germanique s'est généralement écartée des anciens centres romains, ceux-ci ne se sont cependant pas trouvés inoccupés. En effet, des cimetières barbares se rencontrent assez fréquemment dans leur voisinage. Le plan d'un certain nombre de villages ou de villes reproduit exactement celui des castels romains qu'ils doivent recouvrir. Ainsi, on a découvert sous la vieille ville de Francfort un castel du temps de Domitien, et à quelque distance, dans la ville neuve, deux cimetières barbares. Surtout, l'emplacement des anciennes forteresses apparaît dès le début de la tradition historique en possession des rois qui en font cadeau soit à des communautés pieuses, soit à des villes, soit à des chevaliers. Les princes alamans ont donc mis la main sur les possessions du fisc romain — terres et sans doute aussi, colons. De nombreux faits indiquent que ce fut là un processus général dans tout le *Limes*. Si les villages barbares se sont établis ailleurs, ce n'est pas pour le motif romantique allégué par Ammien Marcellin, mais parce que les anciennes possessions romaines et leurs environs immédiats se trouvaient dès lors entre des mains puissantes. Les chefs barbares se sont institués les successeurs de l'État romain.

Albert GRENIER.

BIBLIOGRAPHIE

A. Meillet et Marcel Cohen, *Les langues du monde par un groupe de linguistes* (n° XVI de la *Collection publiée par la Société de Linguistique de Paris*). Paris, Champion, 1924; 1 vol. in-8° de 812 pages (avec 18 cartes linguistiques hors texte).

En 1918, M. A Meillet, dans la *Collection Payot (Les Idées et les Faits)*, avait publié un petit in-8° de 340 pages intitulé *Les langues de l'Europe nouvelle*. Plein de détails précis et intéressants en même temps que d'idées générales, ce livre faisait souhaiter que le public français fût bientôt informé sur l'ensemble des langues humaines aussi commodément qu'il l'était désormais sur les familles linguistiques qui comptent des représentants en Europe. C'est à ce *desideratum* que répondent actuellement *Les langues du monde*. Sans doute, ce n'est pas la première tentative du genre, et l'on verra (pages xv-xvi) que, depuis le *Catálogo* de Hervás (1800-1805) et le fameux *Mithridates* de Adelung (1806-1817), il a paru un certain nombre d'ouvrages traitant du même sujet, le dernier en date étant celui du regretté Finck, *Die Sprachstämme des Erdkreises*, Leipzig, 1909, « premier essai depuis *Mithridates* du tableau complet de toutes les langues connues rangées par familles[1] ». M. A. Meillet avait parlé avec grand éloge de ce dernier travail et déclaré qu'il répondait à un besoin réel. Le livre pourtant avait ses défauts : il prêtait le flanc à la critique, en ce qui concerne l'américanisme surtout. Aussi nous devons être reconnaissants à MM. Meillet, Cohen et à leurs collaborateurs d'avoir entrepris à nouveau cette tâche immense et de l'avoir conduite à bon terme.

Voici comment ils se sont réparti le travail.

M. A. Meillet a écrit : 1° l'*Avant-propos* (pp. VII-XI) et l'*Introduction* (pp. 1-18). Une des idées les plus importantes de ces pages, c'est que le seul classement valable, quand il s'agit de langues, c'est le classement généalogique, qui malheureusement ne peut pas encore toujours être réalisé ; 2° le petit chapitre, pp. 343-344 qui donne les renseignements indispensables sur le groupe appelé caucasique du sud (géorgien, etc.). Il serait à souhaiter que l'auteur développât ce chapitre

1. Le *Grundriss der Sprachwissenschaft* de Fr. Müller (Vienne, 4 tomes échelonnés de 1876 à 1888) n'a pas ce caractère, malheureusement. Pourtant, M. A. Meillet renvoyait ses élèves (avant que parût le Finck) à cette mine d'utiles renseignements.

pour qu'on fût dispensé de recourir à Finck, *Die Haupttypen der Sprachbaus*, 1909; 3° le chapitre aussi court, pp. 461-462 qui traite des *Langues de l'Australie*, d'après deux ouvrages du P. V. Schmidt, missionnaire et linguiste autrichien. Il eût peut-être été bon de signaler ici, ne fût-ce que pour la critiquer, l'opinion de M. A. Trombetti qui enseigne que les idiomes australiens sont apparentés au groupe dravidien de l'Inde.

M. M. Cohen est l'auteur des soixante-dix pages (81-151) qui renseignent magistralement sur les quatre groupes du chamito-sémitique : le sémitique, l'égyptien, le libyco-berbère et le couchitique. Toutefois, il semble qu'il soit trop réservé quand il s'agit de sémitique commun. En particulier, là où il s'agit des finales nominales *-um*, *-u*ⁿ, *(u)m*, etc..., l'accord de l'accadien[1] ancien, de l'arabe classique et du sudarabique ancien prouve bien qu'elles existaient dans la langue préhistorique commune. On peut regretter aussi que l'auteur n'ait pas donné une bibliographie détaillée des ouvrages essentiels pour l'étude du libyco berbère et du couchitique. Par là, il aurait rendu un service signalé aux futurs chamito sémitisants. Nous devons encore à M. M. Cohen un *Essai de carte du chamito-sémitique au ve siècle avant J.-C.* et (le contraste est frappant) une *Carte du chamito-sémitique au XXe siècle après J.-C.*, en outre une *Carte du domaine linguistique berbère (partie Nord)* et un *Essai de carte linguistique de la région éthiopienne*. Enfin, il n'a pas reculé devant la tâche énorme de l'*Index* qui, allant de la p. 713 à la p. 800, reprend (avec indication des pages) tous les noms de langues et d'écritures. On voit que M. A. Meillet n'avait pas tort d'écrire (p. x) que sans lui le livre n'existerait pas.

C'est l'auteur du *Langage*[2], M. J. Vendryes, qui, pp. 19-80, a donné l'exposé intitulé : *Les langues indo-européennes*. On y retrouve les qualités qui caractérisent ses livres : connaissances très générales, information sûre, élégante clarté. Il est également l'auteur de la carte 1 : *Les langues de l'Europe actuelle*. La seule modification qu'on lui proposera est celle-ci : pp. 29-30, il a semblé que le terme *prâkrit* était pris dans un sens différent de celui où on l'employait ordinairement, savoir celui de parlers locaux. Il eût peut-être été bon de préparer le lecteur à la terminologie nouvelle, sans doute plus précise que l'ancienne, mais trop récemment entrée dans l'usage. Une note de la p. 21 renseigne, très impartialement, sur les rapports de l'indo-européen avec le finno-ougrien et le sémitique (cf. l'addendum de la p. 801).

Aux pp. 152-183 on lira avec intérêt l'exposé de M. A. Sauvageot intitulé *Langues finno ougriennes et langues samoyèdes*. A la fin du

1. Ce qu'on appelait jusqu'ici l' « assyro-babylonien ».
2. V. *Revue*, XXV, 1923, pp. 388-389.

livre, on verra que l'américaniste M. G. Rivet reconnaît que le même M. Sauvageot vient de prouver la parenté de l'« ouralien » (soit le finno-ougrien + le samoyède) avec le groupe américain des langues « eskimo ». Récemment aussi, M. Sauvageot est revenu sur la question de la parenté de ce même « ouralien » avec le turco tatar et M. A. Meillet semble lui donner raison (v. l'avant-dernier *Bulletin Soc. Linguist.*). On doit à M. A. Sauvageot la carte 5 *(Langues finno-ougriennes)*.

M. J. Deny, professeur à l'École des Langues orientales vivantes, auteur d'une volumineuse grammaire turque, a écrit le chapitre intitulé *Langues turques, langues mongoles et langues tongouzes* (pp. 185-244). Il admet assez volontiers la parenté intime de ces trois groupes, réunis autrefois avec le finno-ougrien dans ce qu'on appelait l'« ouralo-altaïque » qui tend, on vient de le voir, à reprendre vie. M. Deny a donné également la partie 1 de la carte 6 *(Carte des dialectes turcs, mongols et tongouzes)*.

Le restant de l'ancien « ouralo-altaïque », savoir la *Langue japonaise* (v. p. 245), la *Langue coréenne* (v. p. 255), la *Langue aïnou*[1] (v. p. 263) et les *Langues hyperboréennes* (v. p. 269) a été présenté par un savant russe, M. S. Elisséèv. Chacun de ces courts chapitres est, comme tous ceux du livre, complété par une précieuse bibliographie. La partie 2 de la carte 6 *(Japonais, Langues hyperboréennes)* est également due à M. Elisséèv.

Les langues propres de l'Asie antérieure ancienne ont été traitées par M. C. Autran. Voici les subdivisions : Basse-Mésopotamie (p. 274), ... péninsule d'Asie-Mineure (p. 280), ... *(parlers des îles; étrusque)*, (p. 301), conclusion, bibliographie (pp. 307-311). C'est ce chapitre qui intéressera sans doute le plus les historiens de l'Antiquité; la bibliographie concernant l'Asie-Mineure, bien qu'elle soit abondante, n'est pas complète. Dans le texte même on trouvera trois cartes, une, p. 299 *(onomastique asianique)*, une autre, p. 305 *(onomastique étrusque en Italie)*, une dernière, p. 309 *(idiomes asianiques et zones d'expansion proches)*.

En huit pages (pp. 319-326), M. G. Lacombe nous renseigne excellemment sur la *Langue basque*. Sans nier les rapports lointains du basque avec le caucasique, il admet avec M. Schuchardt une parenté plus proche et plus sûre avec le chamitique du nord. La carte 7, hors texte, est une reproduction de celle de Paul Broca *(avec note* de G. Lacombe).

Pour les *langues caucasiques du Nord*, nous avons le lumineux exposé d'un autre savant russe, le Prince Troubetzkoj[2], actuellement

1. Plus connue sous le nom de *aïno*.
2. Le grand article du Prince Troubetzkoj sur ce groupe de langues (*Bull. Soc. Linguistique*, t. XXIII, pp. 184 suiv.), montre qu'il est sans doute à l'heure actuelle le savant le plus compétent dans ces questions difficiles.

professeur à l'Université de Vienne (Autriche). La carte 8 *(Schéma approximatif... des langues caucasiques septentrionales)* peut servir aussi pour le caucasique du sud qui ne jouit pas du même avantage.

PP. 345-360, on lira avec plaisir et profit ce que M. J. Bloch nous dit de la famille dravidienne et de ses caractéristiques grammaticales. Indianiste complet, il s'occupe à la fois d'indo-aryen, de dravidien et de la famille austro asiatique dont fait partie le *mundâ*, le *mundâri*, etc... La bibliographie est à la p. 359. La carte 9 est intitulée *Langues de l'Inde.* Elle est du même auteur.

M. J. Przyluski a écrit (pp. 361 suivv. et pp. 385 suivv.) deux chapitres des plus intéressants, un sur les *Langues sino-tibétaines*, un autre sur les *Langues austro-asiatiques* qui, d'après le P. W. Schmidt, sont issues du même ancêtre commun que le malayo-polynésien (v. pl. bas). Les cartes afférentes, du même auteur, sont les cartes 10 et 11.

L'universel M. G. Ferrand nous donne tous les renseignements utiles (pp. 405-460) sur *l'indonésien*, *le mélanésien*, *le micronésien et le polynésien*, dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle *le malayo-polynésien.* La carte 12 porte comme titre : « *... pour l'intelligence du chapitre de G. Ferrand sur les Langues de l'Océanie* ».

Le chapitre de M. M. Delafosse *(Les langues du Soudan et de la Guinée)*, pp. 463 suivv., complété par ceux de Mlle L. Homburger *(Langues bantou)*, pp. 561 suivv., et *(Langues bochimanes et hottentotes)*, pp. 591 suivv., nous offrent le tableau complet, actuellement du moins, de toute la linguistique africaine. On sait que les deux auteurs sont d'accord pour enseigner que les dix-sept groupes africains reconnus sont eux mêmes issus d'un « africain commun » dont la parenté ultérieure avec le chamito-sémitique est déjà prévisible. La carte 14 a comme auteur M. M. Delafosse. Elle est intitulée *Carte linguistique du Soudan et de la Guinée.* C'est dans le texte (p. 589) qu'on trouvera la carte de Mlle Homburger pour les langues de l'« Afrique australe ».

Les 116 pages qui terminent le livre proprement dit (pp. 597-712), sont l'œuvre de l'américaniste éminent, M. P. Rivet. Elles traitent successivement des *Langues de l'Amérique du Nord* (p. 607), des *Langues de l'Amérique centrale* (p. 629) et des *Langues de l'Amérique du Sud* et des *Antilles* (p. 639). P. 708 enfin, on lira un appendice intitulé *L'écriture en Amérique.* A noter que non seulement M. P. Rivet reconnaît (on l'a déjà dit) la parenté du groupe « eskimo » avec l'« ouralien », mais qu'il regarde comme probable l'existence ancienne d'un « américain commun ». Pour l'Amérique du Nord, le nombre des familles s'est déjà fortement réduit, mais la linguistique de l'Amérique du Sud est très en retard sur la précédente ; aussi le nombre des familles est-il encore très élevé. Les cartes afférentes sont : 15, *Carte linguistique de l'Amérique du Nord;* 16, *Carte linguistique de l'Amé*

rique centrale; 17, *Carte linguistique de l'Amérique du Sud (partie nord);* 18, *Carte linguistique de l'Amérique du Sud (partie sud).* Nous avons déjà parlé de l'*Index*.

On voudrait pouvoir, en terminant, dire le sentiment de satisfaction qu'on éprouve à être ainsi documenté sur l'ensemble des langues de l'humanité. Rappelons seulement (v. p. IX) la phrase de M. A. Meillet : « Quant aux familles de langues, le nombre s'en réduit au fur et à mesure que les recherches s'approfondissent ». Il est donc permis d'espérer avec M. A. Trombetti que la linguistique généalogique, appliquée un jour à toutes les langues, nous fournira un squelette de l'histoire de l'humanité pour les périodes anciennes dont nous ne possédons aucun document écrit.

A. CUNY.

C. J. Gadd, *A Sumerian reading-book.* Oxford, Clarendon Press, 1924; 1 vol. petit in-8° de VIII-198 pages (dont 72 de caractères archaïques avec ou sans transcription).

Par l'exposé de M. Autran (cf. *Langues du Monde*, pp. 312-313), on peut voir que jusqu'ici nous disposions, pour l'étude du sumérien, des ouvrages suivants : St. Langdon, *A Sumerian Grammar and Chrestomathy*, Paris, 1911 ; Fr. Delitzsch, *Grundzüge der sumerischen Grammatik*, Leipzig, 1914; *Kleine sumerische Sprachlehre*, Leipzig, 1914; *Sumerisches Glossar*, Leipzig, 1914; enfin A. Deimel, *Vocabularium sumericum ad textus archaicos*, Rome, 1910. M. Autran — et ceci est tout à l'honneur de la France — ajoutait que, sur ce domaine, les travaux nombreux de M. F. Thureau-Dangin sont fondamentaux. Nous aurons maintenant pour nous initier à la science nouvelle et les *Grundzüge der sumerischen Grammatik* de M. Pöbel, si récemment parus que M. Gadd n'a pu en faire son profit et l'ouvrage actuel de ce dernier qui débute (cf. p. v) en rendant l'hommage qu'il sentait dû, à ses illustres devanciers MM. Thureau-Dangin, Langdon et Delitzsch[1].

Les six premières pages donnent une liste de transcriptions. Les 200 à 250 caractères qui s'y trouvent transcrits, font ressortir la richesse redondante et bien connue du système cunéiforme, mais permettent en même temps de vérifier les lectures enseignées pour les 66 pages (paires) du texte en écriture originale, la transcription et la traduction occupant les pages impaires qui font face (cela depuis les pp. 44-45 jusqu'aux pp. 174-175) et qui contiennent aussi des notes grammaticales.

Les pp. 7-13 renseignent sur l'« écriture sumérienne ». Les 30 pages

1. C'est M. Gadd qui cite dans cet ordre les noms des trois savants de nationalité différente.

qui suivent (jusqu'à la p. 42) sont un essai de « grammaire sumérienne ». Elles font, cela va sans dire, le principal intérêt du livre pour qui s'intéresse à la linguistique générale, et il faut en dire autant du petit dictionnaire *(Vocabulary)* qui va de la p. 177 à la p. 194. Les toutes dernières pages (195-197) sont intitulées « Index to the reading passages ». Elles contiennent les renseignements bibliographiques qui permettent de se reporter aux endroits où ont été publiés les documents originaux. Le livre est surtout d'ordre pratique. Il sera peut-être permis cependant d'insister ici sur le côté lexicographique, la grammaire n'étant pas encore exposée d'une façon utilisable pour la comparaison (le trait morphologique le plus remarquable est encore l'existence de pronoms et de particules adverbiales infixes).

Quelques rapprochements se font d'eux-mêmes avec le vieil égyptien, mais ils sont rares, ainsi les mots signifiant « frère », « bras », « six ». D'autres mots, plus nombreux, rappellent l'indo-européen. Mais le noyau le plus considérable de ceux qui ne paraissent pas complètement isolés, rappelle le sémitique. La plupart du temps la racine sumérienne est plus simple que la racine sémitique qui paraît y répondre. Au reste, le sumérien n'est pas reconnu comme appartenant à l'un ou à l'autre des quatre groupes du chamito-sémitique. Il est peut-être cependant apparenté, mais de loin, à ce groupe imposant. Suivant l'auteur, les Sumériens seraient venus de l'Est ou du Nord-Est (connaissant déjà l'écriture et des métaux). On comprend par là que l'ensemble du vocabulaire rappelle celui du sémitique plutôt que celui de toute autre famille. La position dialectale répondrait, comme c'est souvent le cas, à la position géographique. Mais il faut, comme le dit M. Autran (*Langues du Monde*, p. 280), attendre que l'avenir décide de la chose[1].

A. CUNY.

W. H. **Buckler**, *Sardis*, Volume VI, Part II, *Lydian inscriptions, A Collection of the texts in Lydian script found at Sardis and elsewhere with contributions by* A. E. COWLEY, B. HAUSSOULLIER, A. H. SAYCE, A. H. SMITH. Leyde, Brill, 1924; 1 vol. in-4° de 100 pages (plus une pochette de même format contenant 17 planches avec 51 reproductions d'inscriptions lydiennes).

C'est en 1916 (v. *Revue*, XXII, 1920, p. 259) qu'avait paru la 1re partie de ce VIe volume des *Publications of the American Society for the Excavation of Sardis*, sous la signature de M. Enno Littmann.

1. C'est plutôt avec l'élamite qu'on s'attendrait à retrouver une parenté.

Ce dernier, absorbé par d'autres travaux, a laissé à M. H. Buckler[1] le soin de rédiger seul la II[e] partie et d'éditer le reste des inscriptions lydiennes connues jusqu'à présent. Du moins M. E. Littmann lui a-t-il transmis toutes ses notes et copies. De plus, MM. Cowley, Haussoullier, Sayce, Smith lui ont assuré une effective et précieuse collaboration.

Ce petit *Corpus* lydien comprend 31 inscriptions dont 27, savoir les numéros 10, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 50 et 51, étaient encore inédites. La section I (pp. 1-56) contient les inscriptions trouvées à Sardes même, la section II (pp. 56-76), les inscriptions trouvées en dehors de Sardes (jusqu'en Égypte). Toutes ces inscriptions sont d'abord données dans le type lydien, puis en transcription. Malgré sa brièveté relative, le principal document est encore le bilingue (araméen et lydien) L. 1 (ancien L 17[2]). Pour translittérer l'alphabet lydien, M. Buckler admet actuellement les valeurs suivantes : *a*, *b*, *d*, *e*, *v*, *i*, (un second *i*), *k*, *l*, *m*, *n*, *o*, *r*, *s*, (un second *s*), *t*, *u*, *f*, *p* (ceci au lieu de *h*), *ã* (voyelle nasale), · (ceci au lieu de *ñ*), *ẽ* (autre voyelle nasale), λ, ν (ceci au lieu du *c* accentué); enfin les deux caractères qu'on transcrivait *q*(?), *g*(?), restent sans transcription : on les reproduit tels quels à côté des caractères italiques. L'aspect de la partie lydienne du bilingue de Sardes est par là sensiblement modifié. Le changement le plus considérable est celui de la transcription *p*, substitué à la transcription *h*. C'est la glose lydienne[3], πάλμυς « roi », qui a déterminé M. Sayce, et à sa suite M. Buckler, à adopter définitivement *p*. De son côté, le docteur Cowley (v. pp. 3-4) a introduit des modifications dans la façon de lire la partie araméenne.

L'inscription n° 8 (déjà publiée partie I) contient en composition un nom perse d'origine (*Artabãna-lid*, cf. Ἀρτάβανος). La belle inscription n° 10 (vingt-quatre lignes de lydien) était encore inédite. Les autres numéros sont ou moins longs ou mutilés. Seule, l'inscription n° 23 (pp. 42-45), jusqu'ici inédite, comporte 22 lignes intactes. Aux pp. 65-66, M. Smith réédite un tout petit fragment d'inscription provenant d'Éphèse et connu depuis environ 50 ans. Dans les pages suivantes, M. Sayce réédite et commente deux lignes de lydien par lui trouvées à Silsilis en Haute-Égypte. Enfin, pp. 68-78, M. Haussoullier publie

1. V. *Revue*, t. XV, pp. 399-404, la discussion de l'article de MM. Buckler et Robinson paru dans le *Journal of the Arch. Inst. America*, t. XVI, année 1912.

2. On trouvera (p. x) une table des concordances entre l'ancienne et la nouvelle numérotation.

3. Aux pp. 85-87 on trouvera le précieux index III (gloses lydiennes, le numéro 44, σαρδιν, est un emprunt certain à l'iranien). L'index V (pp. 89-100) contient les noms propres (non grecs) qu'on rencontre en Lydie d'après les auteurs classiques, les monnaies et les inscriptions. L'index II relève les finales de mots lydiens et l'index I (pp. 75-81) reprend tous les mots lydiens contenus dans les 51 inscriptions connues.

une inscription de Megalais Katefches qu'il donne au Musée du Louvre, et celle d'une pierre gravée qui est la possession du même Musée depuis 1899.

On peut mesurer les progrès qu'a faits la connaissance et l'interprétation du lydien, depuis la publication du résultat des fouilles américaines, par ce qu'écrit M. Haussoullier p. 71 (le n° 50 est unilingue) : « Pour quiconque a manié le recueil de Littmann, ou étudiera le recueil de Buckler, l'inscription du Louvre est une inscription funéraire du type complet, renfermant : A, une date; B, le nom de celui qui a fait graver la pierre; C, l'appel au dieu ou aux divinités chargés à la fois de châtier celui qui violerait le monument et de protéger celui qui le respecterait. » Malheureusement, p. 72, l'auteur se voit contraint d'ajouter : « l'interprétation de détail nous échappe presque complètement. Sachons attendre la lumière qui nous viendra peut-être de la reprise tant souhaitée des fouilles. » Espérons surtout qu'elles nous livreront de nouveaux bilingues. Celui de Sardes, quelque précieux qu'il soit, présente, suivant l'un ou l'autre érudit, un caractère vraiment trop flottant dans sa partie araméenne.

Ce qu'étaient les *Tituli Asiae Minoris* de la mission autrichienne pour le lycien, le livre de M. Buckler le sera désormais pour le lydien, la base de toute étude ultérieure. Il faudrait refaire tout le travail de M. Buckler et de ses collaborateurs pour essayer de pousser plus loin qu'eux les essais d'interprétation. Rien n'a été négligé par eux en tout cas pour faciliter la tâche aux hommes de bonne volonté. La magnifique reproduction des documents (l'ensemble de la publication est d'une exécution luxueuse) permet à tous de contrôler les lectures proposées. Tous les érudits seront donc reconnaissants à M. Buckler et à son pays de l'admirable instrument de travail qu'ils ont mis entre leurs mains[1].

A. CUNY.

Marcel Cohen, *Le système verbal sémitique et l'expression du temps* (Collection de l'École des Langues orientales vivantes). Paris, éditions Leroux, 1924; 1 vol. de XXVII-317 pages avec deux index.

L'auteur n'est pas seulement sémitisant; il appartient à l'école française de linguistes qu'a formés et dirigés M. Meillet. Son esprit méthodique n'a pu qu'être frappé par le contraste criant qu'offrent les résultats très différents auxquels aboutit aujourd'hui l'étude des

1. P. 74, dans la « List of abbreviations », tout en citant C. Pauli, *Eine vorgriechische Inschrift von Lemnos*, 1886, il serait bon de signaler la publication originale de Dürrbach et Cousin dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. X, 1886, pp. 1 suivv., et équitable de ne pas laisser ignorer que ce sont eux qui ont trouvé l'inscription.

langues indo-européennes et des langues sémitiques. C'est pourquoi, M. Marcel Cohen, armé de la méthode employée en Occident pour l'indo-européen, essaie de dégager de l'état confus dans lequel se trouvent actuellement les études sémitiques, un peu de clarté, une idée d'ensemble ou quelque synthèse sur un point déterminé. Il étudie en particulier le mécanisme du verbe, problème qui touche au plus profond du système sémitique, mais qui, pour le moment, présente d'énormes difficultés. Nous connaissons de façon certaine peu de chose sur l'histoire, l'évolution et la vie propre des langues sémitiques anciennes, moins encore sur celles de l'ensemble des parlers modernes, dont l'étude est à peine ébauchée. M Marcel Cohen ne l'ignore pas et ne s'est pas laissé arrêter par ces difficultés.

Plusieurs langues littéraires nous renseignent sur le système verbal du sémitique ancien, soit oriental. soit occidental; accadien[1], hébreu, araméen biblique, syriaque, arabe, guèze ou éthiopien; de plus, divers langages modernes nous permettent de suivre, pour chaque domaine en particulier, l'histoire de l'ancien système verbal au bout de nombreux siècles d'évolution : quelques parlers araméens, de nombreux dialectes arabes, des restes de parlers sud-arabiques, les langues sémitiques de la région abyssine (V. *Système verbal*, p. 7). Naturellement, aucune de ces sources anciennes et modernes n'a été négligée : tout est soigneusement et heureusement utilisé, exploité, étudié à part ou comparé à l'ensemble en vue d'en dégager quelque idée générale.

La conclusion finale de M. Marcel Cohen se ramène, en gros, à ce qui suit. Dans le sémitique oriental aussi bien que dans le sémitique occidental qui divergent assez peu, partout, en un mot, on constate une grande abondance des thèmes verbaux et une réelle pauvreté des formes conjuguées avec désinences personnelles, ces dernières étant : deux sortes de formes verbales, celles qui expriment un ordre (jussif-impératif) et celles qui énoncent l'indicatif (accompli-inaccompli ou parfait-imparfait). L'opposition entre parfait-imparfait n'a pas le caractère temporel proprement dit ; c'est un simple contraste de deux états ou de deux aspects de l'action considérée en elle-même : d'où une différence radicale entre les langues sémitiques qui expriment une notion temporelle *objective*, et les langues de l'Europe occidentale, où les nombreuses formes verbales indiquent différents moments du temps et par conséquent une notion temporelle *subjective*.

En outre, de la comparaison des formes de l'imparfait et du parfait dans les langues sémitiques et d'une étude comparative des langues chamitiques, il semble résulter qu'à l'origine le sémitique commun, au lieu de deux formes distinctes, n'en avait qu'une seule, à dési-

1. Ce que l'on désignait précédemment sous le nom d' « assyro-babylonien ».

nences personnelles préfixées, dépourvue de distinction entre accompli et inaccompli (v. p. 16). Au total, dans le sémitique ancien, aussi bien que dans la majorité des parlers survivants, c'est-à-dire dans l'espace de quelque cinq mille ans, le système verbal sémitique est resté sensiblement le même : la notion du temps est presque partout secondaire.

Nous devons être reconnaissants à M. Marcel Cohen d'avoir entrepris ce travail de synthèse tout à fait nouveau dans les études sémitiques. Les résultats auxquels l'ont amené ses recherches sont appréciables jusqu'à plus ample informé dans le domaine du sémitique ancien et surtout des langages modernes dont la connaissance, ne l'oublions pas, est indispensable pour arriver à un résultat définitif quelconque. L'étude est bien conduite, bien présentée et se lit facilement; une bibliographie très fournie et un double index facilitent encore la lecture de l'ouvrage. Malgré la complexité du sujet, l'exposé est clair, l'idée générale se dégage naturellement, grâce aux nombreuses conclusions particulières que l'on trouve après chaque partie et parfois même après chaque chapitre. L'ouvrage est naturellement à lire et à consulter par tout sémitisant.

Quelques observations pour finir :

1. Aux pages 64 et 222 : une étymologie différente pour *bâ-* et pour *b-* me paraît peu probable. L'origine de ce préfixe verbal doit être partout la même : *b-* est toujours *bà-* (ou *be-*) devant une double consonne ou dans une prononciation lente et affectée, mais il a partout un sens identique dans toutes les formes où il se rencontre. De plus, *b- (bà-)* est à la fois modal et temporel avec un emploi différent suivant les dialectes modernes : en Égypte, par exemple, il indique le passé-présent, tandis qu'au Liban et en Syrie il note franchement le présent-futur, même irréel, jamais le passé. C'est pourquoi, la phrase libanaise (citée par M. Cohen, p. 194) : *kent bHâf monnu* doit être traduite par « je le craindrais » et non par « je le craignais »[1].

2. P. 89 : les Libanais emploient couramment le mot *têri* généralement suivi de pronoms suffixes, toujours annexés au moyen de la particule *l-*, dans le sens de « mais on s'aperçoit que, voici que » : *kent Hassebtu γene têri lek mofles* « je l'avais cru riche, mais je m'aperçois qu'il n'a rien ».

3. P. 91 : l'expression libano-syrienne *manni-*, *mannak-*, etc., (et *mâni-*, *mânak-*) qui rend le verbe « être » au négatif représente certainement class. *mâ* + *'inna* + pronoms suffixes (même sens), et non pas class. *mâ* + pronoms suffixes avec — *n* — intercalé. Cf. des expressions analogues : *lannu* « parce qu'il est », *nkannu* « s'il est », *'ašennu*

1. C'est, du reste, ma faute si M. Cohen a traduit de la sorte cette phrase Car c'est ainsi que je l'avais traduite moi-même (*Kfar'abida*, p. 139). Je suis heureux de l'occasion qui se présente pour rectifier la chose.

« puisque », etc., où partout le groupe — *nn* — représente le class. *'inna* « certes ».

4. P. 117 : La tournure classique : *hâkaḏâ* (et non *hakaḏâ*) *takûnu r-rigâlu* « ainsi sont les hommes » est également vivante au Liban avec un sens tout différent : *haiḱ tkûn-errjêl* « c'est ainsi que devraient (= qu'il faudrait) être les hommes ». Il est fâcheux que M. Cohen ne nous ait pas indiqué le passage d'Ibn Muyassar d'où cet exemple est tiré ; on aurait pu voir si, déjà, le sens dialectal ne s'y trouve pas.

5. P. 171 et 193 : Au Liban et en Syrie, la construction *kên* + participe présent n'est nulle part amphibologique pour les indigènes : elle exprime soit le plus-que-parfait, soit le passé duratif, suivant que le participe, combiné avec *kên*, exprime déjà par lui-même (ou grâce à une circonstance particulière) le passé, le présent[1], ex. : *mîn 'êkela* « qui l'a mangée ? » et avec *kên* : *mîn kan 'êkela* « qui l'avait mangée ? » ; *'ana mêsku* « je le tiens » et avec *kên* : *'ana kent mêsku* « je le tenais » ; etc. MICHEL FEGHALI.

En 1913 et 1914 déjà, v. *Revue*, t. XV, p. 224-226 et t. XVI, p. 359-362, les thèses de M. V. Magnien, *Le futur grec*, et de M. D. Barbelenet, *De l'aspect verbal en latin ancien*, avaient fourni l'occasion d'insister sur l'importance des questions d' « aspect » verbal dans l'histoire des langues et de rappeler le fait capital que « d'une manière générale, en indo-européen, le temps n'était jamais exprimé par la forme du thème. » Or, c'est là l'état des langues sémitiques et du vieil égyptien : on l'avait également rappelé d'après H. Bauer[2] et A. Erman. A ces autorités il faut ajouter maintenant l'imposant travail de M. M. Cohen. Par ailleurs, les attachants exposés de M. M. Delafosse et de Mlle Homburger dans leurs chapitres respectifs des *Langues du Monde* font voir que les idiomes africains pris dans leur ensemble ne connaissent, eux aussi, qu'une conjugaison où domine la notion d' « aspect », non pas celle de « temps ». La portée du livre de M. M. Cohen dépasse donc le cadre du domaine chamito-sémitique et intéresse à peu près toutes les langues de l'Ancien Monde (qui du reste sont apparentées, si l'on en croit L. Reinisch et H. Pedersen). Quoi qu'il en soit du dernier point, lorsqu'elles y arrivent, ce n'est que tard que les langues, par exemple le grec, le latin, les idiomes romans, parviennent à se donner un système verbal vraiment « temporel ». A. CUNY.

1. Sans que la forme, malheureusement, le décèle en quoi que ce soit ; ce qui n'empêche nullement les indigènes de saisir toujours et partout le sens exact qu'exprime chaque participe en particulier.

2. Nous voyons par la bibliographie de M. M. Cohen (p. XVII) que cet auteur a continué ses intéressantes études dans la *Zeitschrift d. D. M. Gesellschaft* (1914 et 1917).

Th. Hopfner, *Fontes historiae religionis aegyptiacae*, pars IV. Bonn, Marcus et Weber, 1924; 1 vol. in-8° de 232 pages.

Le savant éditeur, qui est aussi un savant commentateur (voir ici, p. 165), continue à grouper en faisceau, avec sa maîtrise et son activité coutumières, les innombrables textes dispersés qui se rapportent à la religion égyptienne. Ce quatrième fascicule, plus considérable que le précédent, lui-même plus important que les deux premiers (cf. *Revue*, 1923, p. 72 et 285; 1924, p. 259), nous conduit de l'époque des seconds Flaviens, Constance Chlore et Constantin, à celle de Justinien (293-565). Il s'ouvre par Eusèbe et se termine avec Procope. Il consigne les témoignages de 104 écrivains différents, latins ou grecs, sacrés ou profanes.

Après les extraits d'Eusèbe (en particulier *Chronique :* fragments du Syncelle, version arménienne, version hiéronymienne), nous rencontrons Lactance, Jamblique (17 pages), l'*Itinerarium Alexandri* (abrégé de la consultation de l'oracle d'Ammon par le conquérant macédonien), Firmicus Maternus (9 pages), les Hymnes orphiques, l'empereur Julien (d'après l'édition Hertlein, d'où, pour les *Lettres*, quelques divergences avec l'édition Bidez, qui fait maintenant autorité), Libanius, Ammien Marcellin (6 pages d'un vif intérêt historique), l'*Histoire auguste* (Spartien, Lampride, Capitolin, Trébellius Pollion, Vopiscus), Athanase, Grégoire de Naziance, saint Ambroise, Ausone, les *Hiéroglyphiques* d'Horapollon (14 pages des plus curieuses), Macrobe, saint Épiphane, Servius, le Pseudo-Apulée, Rufin, Synésius, Paul Orose, saint Jérôme, le patriarche Cyrille d'Alexandrie, Socrate le Scholastique, Sozomène, Théodoret, Proclus, Damascius, Jean de Lydie, les Oracles sibyllins.

Cette énumération partielle et succincte ne donne qu'une faible idée de la richesse du contenu. Tout cela représente un dépouillement immense, sans cesse agrémenté de rapprochements et de renvois qui attestent la connaissance approfondie que l'auteur a de son vaste sujet.

Georges RADET.

Platon, *Œuvres complètes* (collection Guillaume Budé). T. VIII, 2e partie : *Théétète*, texte établi et traduit par **A. Diès**. Paris, Les Belles-Lettres, 1924; 1 vol. in-8° d'environ 290 pages (numérotées de 119 à 264).

M. A. Diès, à qui nous devions déjà l'édition et la traduction du *Parménide* (cf. *Revue*, 1924, p. 262), nous a donné peu après le *Théétète*. Une notice d'une trentaine de pages doit nous servir d'introduction à la lecture du dialogue et nous renseigner sur les pro-

blèmes historiques qu'il soulève. Cette notice est fort érudite : M. Diès connaît à merveille son sujet et les alentours de son sujet. Mais la partie où il analyse le dialogue, singulièrement dense et compacte, me paraît être plus utile comme récapitulation que comme initiation ; car elle n'est guère intelligible, je crois, qu'après lecture du dialogue même.

Le texte, comme celui du *Parménide*, est établi avec grand soin d'après les quatre manuscrits B T Y W et d'après la tradition indirecte. La traduction n'est pas de tout point satisfaisante. M. Diès a fort pratiqué Montaigne et les anciens traités de mathématiques. Il lui a semblé que notre vieille langue permettait parfois de traduire littéralement là où nous étions obligés de paraphraser ou de chercher des équivalents. De là vient sans doute cette affectation générale d'archaïsme, laquelle, combinée avec une « littéralité » excessive, aboutit trop souvent à un résultat fâcheux. Je n'en citerai qu'un exemple (p. 172) : « Voici encore indices d'où la thèse tire preuve adequate que, le semblant d'être et le devenir, c'est bien le mouvement qui le procure, le ne pas être et le périr, c'est bien le repos ». Tous ceux qui ont quelque connaissance du grec jugeront le texte grec plus clair que cette prose étrange; quant aux autres, ce français leur sera-t-il plus accessible que le grec?

P. ROUSSEL.

Aristophane, t. II : *Guêpes*, *Paix*, texte établi par **V. Coulon** et traduit par **H. Van Daele**. Paris, Les Belles-Lettres, 1924 ; 1 vol. in-8° de 156 + 156 pages.

La collection Budé poursuit, d'une marche rapide et sûre, ses utiles publications. Vient de paraître le volume II d'Aristophane, contenant les *Guêpes* et la *Paix*. Comme pour le premier volume, le texte a été établi avec un soin extrême par M. Coulon, et la traduction est l'œuvre de M. Van Daele. Je doute qu'il existe un auteur plus malaisé à traduire qu'Aristophane. D'abord, c'est un poète, et un poète chez qui se mêlent souplement, sans discordance, les tons les plus divers, le familier, le burlesque, le lyrique; et l'on voit déjà tout ce que perdra forcément l'original à être converti en une prose uniforme. De plus, toutes les comédies d'Aristophane sont des œuvres d'actualité : elles fourmillent d'allusions aux hommes et aux choses du jour, qui sans doute étaient saisies au vol par le public contemporain, mais qui sont devenues pour nous autant d'énigmes. Enfin, Aristophane a toutes les sortes d'esprit, en particulier la plus intraduisible de toutes, l'esprit de mots. Les calembours, chez lui, se comptent par centaines : comme chez Rabelais, il y en a de bien grossiers et d'obscènes, mais d'autres sont délicats, parfois exquis. Par définition, ces traits ne sont pas

transportables d'une langue en une autre. D'aucuns l'ont essayé ; le résultat est généralement lamentable. Rien d'affligeant comme un jeu de mots que le traducteur est réduit à signaler, comme tel, par des italiques, ou à expliquer laborieusement dans une note. En présence de tant de difficultés, il faut prendre un parti. Jadis, on se préoccupait surtout de rendre la couleur générale de l'œuvre, sans trop s'attacher au détail particulier et local. En ce genre, je citerai la traduction bien connue de mon ancien maître, M. Poyard : elle garde, après plus d'un demi-siècle, le mérite, aujourd'hui assez rare, d'être écrite en une langue aisée, claire, élégante, qui était celle de tous les bons rhétoriciens de ce temps. C'est une lecture courante, agréable, où presque aucune obscurité n'arrête. De nos jours, au contraire, sous l'influence de l'école historique, on vise, dans les traductions d'auteurs anciens, à une exactitude aussi littérale que possible, et, bien loin d'effacer le détail exotique, on chercherait plutôt à le faire saillir. C'est à cette seconde école qu'appartient, naturellement, M. Van Daele. Sa version épouse de très près l'original. Que l'effort y soit parfois sensible, c'est là un défaut, ou du moins une rançon à peu près inévitable. Je ne vois pas trop toutefois quel avantage il y a à appeler *dicastes* les jurés, *membrades* les sardines, et ainsi de suite. A part les hellénistes de métier, quel lecteur comprendra ce que c'est que des *orphes*, des *chénices*, des *antomosies*, des *synégores*, un *pinnotère*, un *cothon*, etc.? Transcrire n'est pas traduire; et c'est en première ligne à ceux qui ne savent pas le grec qu'est destinée cette traduction d'Aristophane. Dans l'ensemble, il n'en faut pas moins rendre hommage à l'effort méritoire et vigoureux, dont témoigne cette traduction nouvelle, pour faire passer dans notre langue toutes les intentions et les nuances de l'original grec.

Oct. NAVARRE.

H. Lechat, *Phidias et la sculpture grecque au* v*e* *siècle*. Paris, E. de Boccard, 1924; 1 vol. petit in-4° de 195 pages, avec 54 figures hors texte.

La première édition de cet ouvrage, parue en 1906 à la librairie de l'Art ancien et moderne, a reçu dans cette *Revue* (t. IX, p. 97-98) le tribut d'éloges qu'elle méritait. Nous ne reviendrons pas sur ce qu'a si bien exprimé M. Dürrbach. Il nous suffira de signaler quelques-unes des améliorations que nous apporte l'édition nouvelle.

Ce n'est pas seulement le texte qui a été amendé, remanié, complété (195 pages au lieu de 175), imprimé en beaux caractères sur papier de luxe, c'est aussi l'illustration qui se trouve revisée, tantôt corrigée et tantôt enrichie (54 figures au lieu de 27). L'auteur est de ceux dont le goût, perpétuellement en éveil, tient un compte soi-

gneux des leçons de l'expérience. Telle affirmation lui semblant trop absolue, il la nuance et l'adoucit. Par exemple, en 1906, il écrivait : « Comme il y a deux ordres d'architecture, il y a aussi, peut-on dire, deux ordres de sculpture ». Et il développait ce thème (p. 11-13). En 1924, il atténue le contraste entre les deux courants, ionien et dorien, qui traversent l'esprit grec : « On a cru généralement, jadis, qu'à l'architecture dorique, là où s'imposait sa loi, devait répondre une sculpture sévère, sobre, puissamment construite, moins soucieuse du charme que de la force, et qu'à l'autre architecture plus élégante et plus parée correspondait, dans la Grèce ionienne, une sculpture animée, facile, aux formes coulantes, préoccupée de plaire dès le premier aspect. Mais on a dû reconnaître que le parallélisme entre architecture et sculpture fut loin d'être complet et que les choses ne se sont pas suivies avec cette raideur de logique » (p. 9).

A propos des reliefs Ludovisi (p. 22-23), M. Lechat a naturellement rectifié le terme de « trône », employé quand on ne raisonnait que sur le triptyque de Rome; mais si la révélation des panneaux de Boston suggère plutôt l'idée d'un autel, cette découverte, en ce qui regarde l'appréciation du style, n'a fait que permettre au fin critique d'ajouter quelques touches délicates à son commentaire sur ces marbres d'un sentiment exquis.

Il a repris (p. 49-55) le problème des frontons du temple d'Égine : comment expliquer l'unité de sujet, pour ces deux frontons, l'unité de maquette, l'unité de composition générale, et les grosses différences d'exécution, l'ensemble de l'ouest étant d'une facture sensiblement plus archaïque, celui de l'est dénotant une technique nettement postérieure à 480? On a supposé que des pillards, grimpant au sanctuaire d'Aphaia, auraient brisé le fronton de la face principale, sans avoir le temps de détruire l'autre, puis, qu'au lendemain de Salamine, les Éginètes auraient refait l'œuvre anéantie, dans la note du jour, d'où l'accent plus moderne, plus animé des figures du groupe oriental. J'avoue que cette histoire de brigands ne m'inspire qu'une confiance mitigée.

Autre problème : Périclès avait confié à Phidias la direction des travaux de l'Acropole. Jusqu'où fut poussée l'action directe et personnelle de l'artiste? Quelles sont les sculptures qui portent la marque de sa main et l'empreinte de son ciseau? Que laissait-il d'inachevé quand il fut banni? M. Lechat estime que ce qui restait à parfaire était sans doute insignifiant, que d'ailleurs « le départ d'Athènes en 437 n'est point du tout chose établie et que Phidias peut fort bien n'avoir pas bougé avant 432 et donc avoir vu mûrir le Parthénon jusqu'au total épanouissement, jusqu'au plus haut jaillissement de ses acrotères » (p. 103).

D'une façon générale, les vues que notre savant archéologue pré-

sentait il y a dix-huit ans dans ses chapitres sur Périclès et Phidias ont été confirmées par les recherches postérieures. Seules, les Danseuses de Delphes, attribuées maintenant au IVe siècle, ont disparu du tableau. En revanche, on y trouvera une copie romaine d'un bronze attique, l'Artémis d'Ariccia (fig. 32), jamais encore publiée en France.

GEORGES RADET.

Catalogue des manuscrits alchimiques grecs, publié sous la direction de **J. Bidez, Fr. Cumont, J.-L. Heiberg** et **O. Lagercrantz**, I : *Les Parisini*, décrits par **Henri Lebègue**. En appendice, les manuscrits des *Coeranides* et tables générales par **Marie Delcourt**. Bruxelles, Lamertin, 1924; 1 vol. in-8° de x-320 pages. — III : *Les manuscrits des Iles Britanniques*, décrits par **Dorothea Waley Singer**, avec la collaboration de **Annie Anderson** et **William J. Anderson**. En appendice, *Les recettes alchimiques du Codex Holkhamicus*, éditées par **Otto Lagercrantz**. Bruxelles, Lamertin, 1924; 1 vol. in-8° de 84 pages.

Le Catalogue des manuscrits alchimiques grecs, qui paraît sous le patronage de l'Union académique internationale, est dû à l'initiative de savants belges, comme le *Catalogus codicum astrologorum graecorum* dont il est en quelque sorte le complément. Comme pour cette dernière publication, on s'est assuré la collaboration de savants étrangers les plus qualifiés par leurs travaux antérieurs. C'est ainsi que l'inventaire des *Codices parisini* a été confié à M. H. Lebègue, maître incontesté des études de paléographie grecque en France. Il est superflu d'insister sur l'intérêt et l'utilité d'une pareille publication. Comme les traités astrologiques, les traités alchimiques sont des documents de premier ordre et trop négligés, non seulement pour l'histoire de la philosophie et de la science helléniques, mais encore pour l'histoire de la religion — spécialement de la doctrine des mystères — et des idées morales. Nulle part mieux que dans ces grimoires, on ne peut surprendre l'influence exercée sur les spéculations du monde gréco-romain par l'Égypte, la Chaldée et même l'Extrême-Orient. Les travaux de Berthelot et de Ruelle (Collection des anciens alchimistes grecs, Paris, 3 vol., 1888) avaient fait connaître quelques-uns de ces textes. Dans le présent catalogue, on trouvera pour tous les manuscrits alchimiques grecs un inventaire complet et détaillé. Les différents traités qu'ils contiennent sont soigneusement énumérés, et désignés par leur titre, par leur *incipit* et par leur *explicit*. Mention est faite, le cas échéant, des publications dont ils ont été l'objet. Le premier volume se termine par de copieux index qui permettront d'iden-

tifier aisément tout écrit alchimique déjà connu. Dans le tome III, à l'inventaire des manuscrits des Iles Britanniques, M. O. Lagercrantz a joint la publication de recettes inédites tirées du *Codex Holkhamicus* qu'il a fait suivre d'un important commentaire critique et explicatif.

André BOULANGER.

Armand Delatte, *Codices Athenienses* (dans le *Catalogus codicum astrologorum graecorum*, t. X). Bruxelles, Lamertin, 1924; 1 vol. in-8°, de VIII-291 pages. Prix : 25 francs.

M. Armand Delatte, dont on connaît les études aussi érudites que pénétrantes sur la Vie de Pythagore, sur la littérature et la politique pythagoriciennes et sur la magie grecque, vient de publier dans le t. Xe du « Catalogue des manuscrits astrologiques grecs » que dirige M. Franz Cumont, un inventaire détaillé de 30 manuscrits astrologiques conservés en diverses bibliothèques d'Athènes. Il le fait suivre de larges extraits empruntés à dix d'entre eux. Un index des auteurs, vrais ou légendaires, et un autre des personnages, réels ou fictifs, qui s'y trouvent nommés en rendent la consultation très aisée. Ces documents n'apportent guère de renseignements nouveaux sur la magie antique. Ils sont d'ailleurs relativement récents. Un seul manuscrit remonte au XIIIe siècle, un autre au XIVe. Deux sont du XVe, cinq du XVIe, huit du XVIIe, sept du XVIIIe; les six autres appartiennent au XIXe siècle. Mais les plus tardifs sont, en un sens, les plus intéressants. Ils montrent en effet avec quelle étonnante vitalité les croyances et les pratiques astrologiques ont persisté en Grèce jusqu'à nos jours. Les manuscrits étudiés par M. Delatte offrent un autre intérêt. Comme ils sont souvent écrits dans un dialecte populaire, ils constituent d'excellents matériaux pour l'étude linguistique du grec moderne. Aussi M. Delatte a-t-il fait suivre les extraits qu'il en donne d'un index des noms de basse grécité et des vocables astrologiques qu'on y relève et d'une liste des formes grammaticales, les plus curieuses. Son ouvrage intéressera ainsi les linguistes autant que les historiens des vieilles traditions.

Prosper ALFARIC.

Theodor Hopfner, *Griechisch-Aegyptische Offenbarungszauber, seine Methoden* (dans les *Studien zur Palaeographie und Papyruskunde* de Carl Wessely, t. XXIII). Leipzig, H. Haessel, 1924; 1 vol. gr. in-4°, de 172 pages, avec 15 illustrations.

M. Théodore Hopfner, professeur à l'Université germanique de Prague, publiait en 1921, dans le 21e volume des *Studien zur Papyrologie und Papyruskunde* de C. Wessely, une remarquable Introduction à l'étude de la « magie divinatoire gréco-égyptienne ». Il y étudiait

les caractères communs des opérations magiques, les fins qu'elles se proposent et les moyens soit matériels soit immatériels dont elles font usage. Dans un nouveau fascicule, qui porte le même titre et qui forme le n° 23e de la même Collection, il s'occupe plus particulièrement des recettes divinatoires. Après en avoir dégagé les principes essentiels, il distingue trois grandes espèces de divination, qu'il qualifie de théurgique, magique et goétique, et il analyse en détail les buts et les procédés de chacune. M. Hopfner connaît à fond tous les textes classiques qui se rapportent à son sujet et il utilise, d'autre part, tous les papyrus connus qui ont été exhumés des tombeaux égyptiens. Son étude est remarquable par l'étendue et la sûreté de l'information comme aussi par l'ordonnance et la clarté de l'exposé. Elle se termine par un index soigné qui donne tous les mots importants et qui en rend la consultation très aisée. Elle rendra les plus grands services à tous les explorateurs de ce domaine encore si mal connu qu'est la magie antique. Malheureusement, la présentation extérieure laisse beaucoup à désirer. Le texte est seulement polycopié. Et la copie en est tellement serrée, surtout dans la seconde partie du volume, qu'elle devient parfois presque aussi difficile à déchiffrer que les papyrus égyptiens dont il y est question.

Prosper ALFARIC.

Walter Scott, *Hermetica, the ancient greek and latin writings which contain religious or philosophic teachings ascribed to Hermes Trismegistus, edited with english translation and notes*, Volume I, Introduction, texts and translation. Oxford, Clarendon Press, 1924; 549 pages in-8°.

Dans un de ses livres les plus suggestifs, les plus féconds — quoique les deux ou trois thèses principales qu'il y soutient soient à reviser notablement[1] —, Reitzenstein ne s'est pas contenté de rechercher les sources des doctrines hermétiques et la date des écrits qui les exposent; il a eu le mérite d'examiner la traduction manuscrite, et il a édité à nouveau cinq de ces écrits. Il a rendu ainsi un grand service; car, vu les défauts de l'édition de Parthey (1854), il fallait, pour se procurer un texte digne de quelque confiance, remonter jusqu'à l'édition princeps de Turnèbe (1554), devenue fort rare, ou tout au moins jusqu'à celle de Foix de Candalle (1574). Après Reitzenstein, qui est lui-même revenu souvent à l'examen des livres hermétiques dans des ouvrages postérieurs à son *Poimandrès*, W. Kroll a composé l'article sur Hermès Trismégiste pour l'*Encyclopédie* de Pauly-Wissowa, et son élève J. Kroll a donné un exposé de la théologie hermétique dans un

1. Le *Poimandrès* (Leipzig, 1904).

volume des *Beitræge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters* de Bæumker[1]. M. Scott entreprend une vaste publication qui doit comprendre trois tomes, dont le premier donne les textes avec une traduction anglaise ; le second contiendra un commentaire, et le troisième les *testimonia*, des *appendices*, des *index*.

Luxueusement édité par la Clarendon Press, précédé de la reproduction du dallage de la cathédrale de Sienne qui porte une représentation d'Hermès Trismégiste, le premier volume s'ouvre par une introduction copieuse et qui sera bienvenue ; l'histoire des livres hermétiques y est résumée, — dans la mesure où nous pouvons l'entrevoir. M. Scott les regarde comme inspirés à peu près uniquement par la philosophie grecque (platonisme et stoïcisme) ; il écarte peut-être trop strictement — toute influence égyptienne autre que la tendance à donner à l'expression du sentiment religieux une exaltation plus intense ; il restreint aussi le plus possible toute influence juive et rejette toute influence chrétienne. Quant aux dates, tout en laissant ouverte la possibilité que le mouvement d'idées d'où sont issus ces écrits remonte jusqu'à l'époque qui a suivi immédiatement Posidonios, il juge trop anciennes en général celles de Reitzenstein, et opine, en ce qui concerne la grande majorité des traités, pour le IIIe siècle de notre ère ; un petit nombre pourraient provenir de la fin du IIe. S'il s'agit des écrits tels que nous les possédons, je suis pour ma part nettement d'avis qu'il faut les rapprocher le plus possible du néo-platonisme — si parfois ils n'en sont pas contemporains ; j'oserai même dire, au risque de faire crier au scandale, non seulement que l'influence de la Bible y est assez profonde, mais que la question des rapports avec le christianisme est préjugée actuellement avec beaucoup trop de confiance. M. Scott examine ensuite la traduction manuscrite ; il s'est servi pour sa propre édition des collations de Reitzenstein ; il en a eu, pour quelques manuscrits, de nouvelles, dues à M. Conyberre ; aux manuscrits connus, il ajoute trois manuscrits d'Oxford. La dernière partie de l'*Introduction*, consacrée aux *Testimonia*, vaut particulièrement par un intéressant exposé de l'histoire des livres hermétiques dans la région mésopotamienne, chez les derniers païens de Harran, devenus des « Sabiens » pour obtenir la tolérance des califes. M. Scott croit vraisemblable que c'est de Mésopotamie, quand cette tolérance prit fin, que le *Corpus hermétique* a fait retour à Byzance, au temps de Psellos, et nous est ainsi parvenu.

Quant au texte que nous donne M. Scott, il est sans doute équitable, avant de porter un jugement ferme, d'attendre le volume qui doit contenir le commentaire. Le *Corpus hermétique* nous est arrivé

1. Tome XII, fascicule 2-4 (Münster, 1914). Il convient de rappeler l'étude et la très méritoire traduction de Louis Ménard (Paris, 1866, rééd. 1910), et l'ouvrage posthume de C. F. G. Heinrici : *Die Hermes-Mystik und das Neue Testament*, 1918.

en très mauvais état; cela n'est pas contestable. L'archétype de tous nos manuscrits était très défectueux, et la critique conjecturale est obligée d'intervenir assez largement M. Scott n'est pas timide. Il a dû imaginer tout un appareil compliqué de sigles pour que nous ne fussions pas exposés à prendre ce qui est de son cru pour le texte transmis, et l'on est un peu effaré, il faut l'avouer, en présence de ces lignes hérissées de crochets droits ou obliques, simples ou doubles, auxquels il faut joindre l'emploi de caractères spéciaux. En certaines pages, il ne reste pas une moitié du texte imprimé qui soit à peu près la reproduction de la tradition manuscrite. M. Scott, en particulier, use abondamment des transpositions, transpositions de simples phrases aussi bien que de longs morceaux. Sont-elles partout nécessaires? Je n'en suis pas sûr. Je pourrais prendre pour exemples la première page du *Poimandrès* ou le début du traité XIII, afin de montrer combien les procédés de M. Scott sont plus radicaux encore que ceux de Reitzenstein ; et je choisis ces morceaux à cause de leur intérêt, non que ce soient ceux où le texte des manuscrits a été le plus bouleversé. Comme M. Scott, — sa traduction et les quelques notes qui l'accompagnent en font foi, — a fait une étude très sérieuse des textes fort difficiles qu'il publie, je préfère, je le répète, attendre l'apparition de son commentaire pour engager une discussion avec lui, s'il y a lieu. Mais les lecteurs doivent être dès maintenant prévenus qu'ils trouveront dans cette édition un texte qui est, pour le moins, autant l'œuvre de M. Scott que celle de la tradition manuscrite.

A. PUECH.

Ettore Pais, *Storia dell' Italia antica*, t. I et II. Roma, casa « Optima », 1925; 2 vol. in-8° de xv-413 et 557 pages, avec 200 et 124 planches hors texte.

Même en Italie, où l'histoire de la Rome antique est la première assise du passé national, l'étude de ces temps lointains ne tient pas la place qu'elle devrait légitimement occuper. L'intérêt se porte de préférence sur la période médiévale et l'époque moderne. Fait symbolique, le Mausolée d'Auguste, glorieux témoin de la fondation de l'Empire, au lieu de conserver les restes des monuments de la famille des Jules épars dans la Ville éternelle, sert à récréer les Quirites du vingtième siècle avec des auditions de musique étrangère. Cette indifférence pour les choses d'autrefois, alors qu'elles sont le soutien fondamental des choses d'aujourd'hui, afflige le patriote qu'est M. Ettore Pais, et c'est afin d'y remédier qu'il entreprend une *Histoire de l'Italie ancienne*, destinée, non plus à un petit cercle d'érudits, mais à toute la partie intelligente et cultivée du grand public.

Une tentative comme celle-ci ne se limite pas à des horizons locaux. Elle a une portée générale. Elle se rattache à la question de savoir si le patrimoine littéraire et artistique reçu des Anciens continuera ou non à former les générations contemporaines. Verra-t-on, sous l'influence des émules actuels de Radagaise, de Genséric et d'Attila, disparaître à nouveau l'admirable héritage de Rome et de la Grèce? Nos apôtres du modernisme alignent triomphalement les prodigieuses découvertes qui, en cent ans, ont transformé l'existence : la vapeur, l'électricité, l'aviation, l'hypermachinisme, la microbiologie. Ce sont là, certes, d'immenses progrès, ou plutôt, d'énormes changements dans l'ordre matériel. Mais, pour l'élévation morale des sociétés, c'est-à-dire pour ce qui importe le plus à l'homme, puisque l'homme, suivant la définition d'Aristote, se distingue du reste des animaux par son aptitude à la vie sociale[1], on peut craindre que les bouleversements issus de la Révolution française n'arrivent à être, par la ruine du vieux droit, un cataclysme aussi préjudiciable au monde que le furent les invasions barbares.

Soucieux de lutter contre la Barbarie, M. Pais s'efforce d'atteindre, non plus seulement l'élite, mais le nombre. Il ne met donc en lumière cette fois que les faits saillants, et, bien que sa narration repose sur une critique minutieuse, il l'allège de ce qui l'échafaude, en rejetant à la fin de chaque tome l'indication des principales sources et des travaux essentiels.

Voici un bref aperçu du contenu de ses deux volumes :

I. Le livre I[er] s'ouvre par quatre chapitres sur la géographie physique, les produits du sol, les migrations terrestres et maritimes, les principales routes d'invasion à travers les Alpes. Suivent dix chapitres consacrés aux populations primitives et aux civilisations des âges paléolithique, néolithique, énéolithique, du bronze et du fer. Ce tableau d'ethnographie et de préhistoire aboutit à la conclusion que Rome, en luttant contre le particularisme régional, servi par la différence des idiomes, des mœurs et des institutions, a réalisé une œuvre puissante : celle de l'unité italienne.

Dans ce même volume, le livre II, passant à l'époque archaïque, évoque l'Empire étrusque, la floraison de la Grande-Grèce (Tarente, Sybaris et Crotone, Thurii, Locres, Cumes), l'établissement des colonies grecques en Sicile (rivalité de Syracuse et d'Agrigente pour l'hégémonie).

II. Avec le livre III commencent les guerres gréco-puniques qui devaient se continuer par les guerres punico-romaines : 1[re] période, jusqu'à la défaite des Athéniens à Syracuse (413); 2[e] période, sous Denys l'Ancien et Denys le Jeune (405-343); 3[e] période (343-264), au

1. ὁ πολιτικὸν ὁ ἄνθρωπος ζῷον (*Politique*, I, 1, 10).

temps de Timoléon, d'Agathocle et de Pyrrhus avec l'affaire des Mamertins pour épilogue.

Le livre IV traite les questions économiques, politiques et militaires, examine les constitutions, les institutions, la législation, note les tentatives de fédération entre cités, étudie la religion et l'art, la littérature et la science, montre enfin l'influence considérable exercée par cette brillante civilisation de la Grande-Grèce et de la Sicile sur les peuples italiotes et en particulier sur Rome.

Cet exposé, à la fois substantiel et rapide, ajoute à sa propre force expressive celle d'une illustration abondante, qui déroule sous nos yeux les paysages, les remparts des villes, les monuments d'architecture, toutes les variétés du matériel archéologique : stèles, cippes, bas-reliefs, statues, bronzes, fibules, ivoires, terres cuites, fresques, vases peints, sarcophages, monnaies. M. Pais a mis de son côté les meilleures chances pour convertir les Béotiens rétifs.

Georges RADET.

J. Declareuil, *Rome et l'organisation du droit* (collection Henri Berr). Paris, La Renaissance du livre, 1924 ; 1 vol. in-8° de XI-452 pages.

Rien ne fait mieux comprendre l'extraordinaire originalité créatrice de Rome en matière de droit qu'une comparaison avec l'œuvre des civilisations antérieures. A Babylone, M. Declareuil le note justement, nous possédons, avec le Code d'Hammourabi, un recueil d'édits royaux : « C'est, si l'on veut, une grande ordonnance, mais non la somme méthodique du droit chaldéen » (p. 6). En Égypte, les volumes qu'on plaçait devant le Tribunal de vérité se réduisaient sans doute à un coutumier où des prescriptions morales et religieuses se mêlaient à des rudiments de procédure et à des règlements administratifs. Ainsi, dans ces bulletins des princes orientaux, « nulle œuvre de doctrine, nul essai de classification, ni d'analyse, rien qui indique une velléité d'ériger en normes les principes latents dans la masse des actes. Du triple office des Prudents de Rome, *respondere*, *cavere*, *agere*, les praticiens babyloniens, ninivites, memphites ou thébains n'exercèrent sérieusement que le *cavere*, comme si la prédominance du scribe avait alors contracté le droit en une méticuleuse et sèche pratique notariale » (p. 8).

A son tour, le génie hellénique, bien que la science fût l'objet final de son effort, n'a produit aucun monument véritable de jurisprudence : « Le droit resta, en Grèce, une dépendance de la rhétorique et de la morale » (p. 8). Même l'inventaire des constitutions et l'étude des lois, qu'entreprirent Aristote, Théophraste et leurs disciples, n'avaient pour but que l'organisation du corps politique : « Le

juriste ne se différencia pas du philosophe ou de l'homme d'État » (p. 9).

En revanche, chez les Romains, la vocation du droit ne fut pas moins impérieuse que la mission de la guerre. L'une a toujours été inséparable de l'autre. Ce legs de la raison écrite, dont les magistrats de la Ville éternelle ont doté le monde, est bien l'œuvre propre du peuple des Quirites : « En dépit de la légende et malgré deux ou trois emprunts possibles, mais douteux, au droit de Solon, l'ensemble de la législation décemvirale, sur toutes les questions essentielles, ne contient rien qui n'ait pu ou même dû être conçu dans le milieu latin » (p. 12).

D'Appius Claudius à Justinien, ce formidable labeur juridique s'étend sur presque un millénaire. Il faut y distinguer deux périodes : l'une, allant des origines à la fin des Sévères, où l'intervention législative gravite autour des libertés de l'individu ; l'autre, marquée par le triomphe du christianisme, où l'État enveloppe les personnes et les biens d'une étreinte universelle. D'où, le plan adopté par M. Declareuil : I. Les coutumes anciennes et la formation du droit classique ; II. Le droit du Bas-Empire et les réformes justiniennes.

Un des grands mérites de l'ouvrage, outre l'excellence d'une exposition méthodique, est que l'auteur ne travaille pas seulement en juriste, mais en historien. Il aime à situer les thèmes juridiques dans les cadres de l'histoire et à montrer les réactions des événements historiques sur le droit. Ce sens des réalités du passé le préserve des abstractions hypercritiques. Rappelons-nous les thèses destructives dont a été l'objet le code décemviral (voir ici, t. IV, 1902, p. 201-212, l'article de M. Gaston May). Aux conjectures aventureuses, M. Declareuil oppose des arguments de bon aloi : « Dès qu'il y a une littérature latine, il y est fait allusion à la loi des XII Tables et à son contenu. Par Cicéron, Polybe, Fabius Pictor, nous remontons au début du VI[e] siècle [U. C]. Déjà Sextus Aelius Paetus et peut-être L. Acilius la commentent. Par la suite, Servius Sulpicius, Labéo, Gaius écriront sur elle des livres spéciaux... Malgré quelques fragments modernisés, les termes, les formes grammaticales archaïques montrent une antiquité plus haute que le VI[e] siècle. Les institutions qui sont visées nous replacent au sein d'une petite société agricole très rude, subissant depuis peu ou à peine les nécessités de l'économie monétaire. Tout ce que nous savons de l'histoire romaine antérieure tend vers cette élaboration ; tout ce que nous savons de l'histoire postérieure y trouve son explication » (p. 53).

Descendons maintenant jusqu'au Bas Empire et considérons l'avènement du socialisme officiel : « Celui-ci sévissait dans la province, dans les villes, dans les campagnes, selon des modes variés : dans les villes, par la sujétion et l'utilisation d'un syndicalisme durement plié

à la norme de l'État; dans les campagnes, par [l']extension progressive et la réglementation technique [du] colonat » (p. 352). « Mais le pouvoir, débile à tant d'égards, était à d'autres pléthorique. Il se concevait absolu, providentiel et responsable du bonheur présent et futur des sujets de l'Empire. Voulant tout faire et pouvant peu, il imagina d'affecter à chaque service public, à chaque besoin économique, une équipe spéciale de contribuables voués à cette *functio* et dispensés de toute autre » (p. 353). Plusieurs de ces pratiques, auxquelles on revient sous nos yeux, « apparentent un nombre important de nos lois les plus récentes aux constitutions impériales des IVe et Ve siècles » (p. 427).

Par malheur, les leçons de l'histoire, même lorsqu'elles sont d'hier, n'ont jamais d'influence sur la politique, même quand la politique ne les frappe point d'interdit, et le cheval de bois qui porte la ruine dans ses flancs continuera toujours à être installé en plein cœur de l'enceinte par ceux-là mêmes dont le devoir serait de la défendre.

GEORGES RADET.

Œuvres d'Horace, texte latin avec un commentaire critique et explicatif, des introductions et des tables, par **F. Plessis, P. Lejay et E. Galletier** : *Odes, épodes et chant séculaire*, publiés par **Frédéric Plessis** (Collection des éditions savantes). Paris, Hachette, 1924; 1 vol. in-8° de LXXVIII-396 pages.

Cette édition, confiée à un humaniste d'infiniment de goût et d'érudition, était impatiemment attendue. On a plaisir à y retrouver les mérites dont M. Frédéric Plessis a déjà donné tant de preuves, et notamment une intelligence très vive et très fine des qualités littéraires du texte, une connaissance approfondie des choses romaines. Mais on a dès l'abord la déception de constater que ce livre n'apporte guère de nouveau que la notice sur l'histoire et l'établissement du texte et l'apparat critique dus à M. Galletier. La vie d'Horace, l'introduction littéraire, la notice relative à la métrique sont en effet réimprimées de l'excellente édition classique que M. Plessis a publiée naguère en collaboration avec le regretté abbé Lejay. Les fautes d'impression elles-mêmes ont été fidèlement reproduites. (Par ex. dans la Métrique § 45, la référence 1, 18, 20 qui doit être corrigée en 1, 28, 20). Passe encore pour la vie d'Horace, très complète et très intéressante. Mais l'introduction littéraire, si on la compare à celle que l'abbé Lejay a mise en tête de son édition « savante » des *Satires*, paraît tout à fait insuffisante. A ces considérations esthétiques, qu'on peut d'ailleurs trouver dans la *Poésie Latine* de M. Plessis, nous aurions préféré une étude précise et documentée de la lyrique d'Horace, de ses sources, de sa technique, de sa méthode de composition si parti-

culière, si diverse en apparence et en réalité si uniforme. Quant à l'exposé des formes métriques, il n'est nullement en accord avec le caractère de l'édition. Certes la méthode d'exposition qui consiste à dériver du vers adonique, par complications successives, toutes les formes de vers logaédiques, suffisait aux besoins de l'enseignement secondaire. Mais les étudiants des Facultés, à qui ce livre est spécialement destiné, ont droit à autre chose et à mieux. Le métricien éprouvé qu'est M. Plessis aurait pu aisément donner un exposé succinct et clair de la controverse relative à la nature des vers logaédiques, définir les rapports de la métrique d'Horace avec celle de la lyrique chantée des Éoliens, d'une part, et de la poésie lyrique d'époque hellénistique, d'autre part.

Les notices qui précèdent chacun des poèmes et les notes qui les accompagnent ne sont que la reproduction ou le développement de celles de l'édition classique, sauf naturellement pour les poèmes que le respect dû à l'enfance avait fait écarter de cette édition. Souvent les notes, surtout celles qui concernent les faits grammaticaux, manquent de précision ou sont d'une rédaction trop diffuse (voir par ex. p. 20 l'étrange commentaire sur l'expression *in rosa*.) Pour le *Carmen saeculare*, M. Plessis aurait pu tirer de la grande inscription relative aux jeux séculaires et du poème sibyllin un commentaire beaucoup plus intéressant et beaucoup plus précis.

Le texte adopté, qui généralement ne s'écarte pas de celui de la vulgate, ne comporte pas de nouveautés. J'imagine, en effet, qu'au vers 30 de l'ode I, 8, *forte*, qui d'ailleurs est impossible métriquement, est une faute d'impression pour *fortes*.

M. Galletier s'est remarquablement acquitté de sa tâche. Sa notice sur le texte est excellente. Il y a montré fort clairement qu'il est impossible de donner une classification rigoureuse des manuscrits d'Horace, que le texte d'un auteur aussi lu et aussi fréquemment édité a subi dès l'Antiquité une sorte de nivellement. Les différentes traditions ont de très bonne heure réagi les unes sur les autres et l'éditeur moderne est tenu d'être très éclectique.

André BOULANGER.

W. M. Lindsay, *Palaeographia latina, Part III* (*St Andrews University Publications*, XIX). Oxford, Humphrey Milford, 1924; 1 vol. in-8° de 66 pages et 15 planches. 5 sh.

Il est de plus en plus évident pour les paléographes que toute synthèse en matière d'histoire de l'écriture latine du haut Moyen-Age serait présentement prématurée. L'heure n'est encore qu'aux recherches préparatoires : étudier l'histoire de chaque grand centre, les vicissitudes de son écriture, le système d'abréviations qui y fut en usage; rechercher, en un mot, les caractéristiques qui permettraient de distin-

guer du premier coup d'œil un produit de tel ou tel *scriptorium*. Ces travaux d'analyse ne sont pas toujours les plus faciles. Ceux-là le savent qui en ont l'expérience.

M. Lindsay exprime, dans ce troisième numéro de sa revue *Palaeographia latina*, le vœu d'y pouvoir insérer une série d'articles sur le plus grand nombre possible de ces *scriptoria*. Chacun d'eux, sans doute, mériterait un volume. Mais une série de notices, même sommaires, accompagnées de planches qui seront autant d'échantillons d'écritures bien choisis, c'est déjà un excellent programme et qui peut être assez rapidement exécuté.

Après avoir énoncé, dans un substantiel préambule, des règles pratiques à l'intention de ses collaborateurs éventuels, M. Lindsay prêche d'exemple. Son mémoire sur le *scriptorium* de l'abbaye bénédictine de Saint-Nazaire-de-Lorsh est un bon modèle qu'illustrent 12 planches reproduisant des spécimens d'écritures continentale et insulaire de l'abbaye.

Puisse son exemple être suivi en France, où tant de centres célèbres d'écriture attendent encore leur historien! Car peu d'efforts ont été dirigés dans ce sens depuis le *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours*, de Delisle, dont les résultats étaient pourtant, si j'ose ainsi dire, assez engageants. Nous manquons, il est vrai, de l'aide qu'a trouvée M. Lindsay en Becker et Gottlieb, dont les *Catalogi bibliothecarum antiqui* lui ont permis de reconstituer aisément la *libraria Laureshamensis*. Mais les récentes entreprises de Libaert sur le *scriptorium* de Corbie et de Lowe, sur celui de Lyon, montrent ce que peuvent donner des recherches méthodiquement conduites.

De M. Lindsay, encore, une brève note sur la minuscule italienne que l'on désigne du nom de « type de Farfa », appuyée de trois fac-similés (pl. XIII-XV) empruntés à un manuscrit de la *Vallicelliana*. Il est à souhaiter que tous les manuscrits de ce type existant dans les différentes bibliothèques soient reconnus et indiqués et qu'un paléographe enfin s'attache à l'étude des écritures de l'Italie centrale, comme a fait M. Lowe pour l'Italie méridionale.

Ainsi se précise et s'affirme le rôle de la *Palaeographia latina* de M. Lindsay : signaler les lacunes et coordonner les recherches. Tous les paléographes lui en sauront gré.

A. DE BOÜARD.

Frazer (Sir James-George), *Les origines de la famille et du clan*, traduction française par la comtesse J. DE PANGE (*Annales du Musée Guimet; Bibliothèque d'études*, tome 30ᵉ). Paris, Geuthner, 1921; 1 vol. in-8ᵒ de 187 pages.

La préface de ce livre nous avertit que le titre en est impropre et n'a été adopté que pour ménager les habitudes d'esprit du public.

L'auteur aurait préféré appeler cet essai « *Les origines du totémisme et de l'exogamie* ». La question qui y est examinée est de savoir si le système totémique, fondé sur l'interdiction de léser l'animal ou la plante dont un groupe fait son emblème et le système exogamique qui interdit le mariage aux membres d'un même clan en les astreignant à chercher leurs épouses au dehors, ont été ou non inséparables à l'origine et procèdent des mêmes causes. La réponse de Frazer est franchement négative. L'exogamie et le totétisme sont des institutions indépendantes et l'originé de chacune d'elles est irréductible à celle de l'autre.

C'est surtout à l'étude des clans de l'Australie centrale et septentrionale que Frazer demande ses preuves, après une revue critique des hypothèses contraires de H. Spencer, Wilken, Haddon, MacLennan, Lewis-H.-Morgan, Westermarck et Durkheim. « L'exogamie a remplacé un état antérieur de promiscuité sexuelle pratiquement sans restriction. Ce que le nouveau système introduisit ne fut pas le mariage individuel, mais le mariage par groupe... Au début ces groupes étaient étendus; mais ils furent réduits par chaque bi-section successive de la tribu... Chaque étape successive dans la progression exogamique érigeait une barrière entre les sexes » (p. 117-118). L'institution a obéi à des conditions d'existence que la biologie peut expliquer. Frazer lui trouve « une analogie curieuse avec un système d'élevage scientifique » (p. 157).

Quant au totémisme, Frazer n'en voit nullement l'origine dans une disposition religieuse ou dans l'exaltation d'un sentiment collectif, mais dans « une ignorance barbare du processus physique par lequel hommes et animaux reproduisent leur espèce; en particulier c'est une ignorance du rôle joué par le mâle dans la procréation d'un enfant » (p. 65). Le totémisme a été *conceptionnel* avant de devenir *héréditaire*.

Nous voyons dans ce livre une contribution importante à l'urgente révision d'inductions précipitées que beaucoup de sociologues avaient trop complaisamment acceptées. Signalons-y un passage gros de controverses où Frazer se frappe la poitrine et celle de Durkheim au sujet d'une erreur partagée. « Je suis coupable d'avoir entraîné le professeur Durkheim à ma suite hors de la bonne voie » (p. 100). Il fait allusion sans doute à un mémoire publié par cet auteur dans l'*Année sociologique* sur la « prohibition de l'inceste », où le *Totemism and exogamy* de Frazer est cité comme une autorité et où s'annonce déjà la théorie développée plus tard dans les *Formes élémentaires de la vie religieuse*. Si Frazer a raison, toute la « sociologie religieuse » menace ruine.

GASTON RICHARD.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Un nouveau dictionnaire grec. — Indépendamment d'un certain nombre d'ouvrages dont nous avons commencé à rendre compte (voir ci-dessus, p. 153 et 166), la Clarendon Press, d'Oxford, nous envoie : *A Greek-English Lexicon, compiled by* HENRY GEORGE LIDDELL *and* ROBERT SCOTT, *a new edition revised and augmented throughout* by HENRY STUART JONES, *with the assistance of* RODERICK MCKENSIE, Part I, A–'Ἀποβαίνω ; 1925, 1 fasc. in-4° de XLI-192 pages.

La *Revue* se borne aujourd'hui à signaler cette refonte, en attendant l'étude qui lui sera consacrée. G. R.

Date des Lois de Platon. — W. A. Oldfather (*American Journal of Philology*, vol. XLIV, 1923, p. 275-277) montre que les *Lois* de Platon ont dû être écrites non après 356, mais après 352.

Philologie latine et grecque.—M. Herbert C. Nutting (*University of California Publications in classical Philology*, vol. 7, n° 3, p. 129-142), donne un exposé intéressant, avec un choix d'exemples, des principaux types de « the *si*-clause in substantive use » ; l'emploi d'une proposition conditionnelle comme équivalant à un substantif est connu, mais généralement à peine mentionné dans nos manuels.

W. A. Oldfather, dans *The classical Journal*, XVIII, oct. 1922, lance un appel chaleureux en faveur du *Thesaurus linguæ latinæ* que seule une internationalisation de cette publication peut sauver.

Dans *Transactions of the American Philological Association*, LII, 1921, il passe en revue les corrections que R. Bentley avait écrites en marge de son exemplaire des *Discours* d'Epictète par Arrien et montre que ces corrections, très ingénieuses, augmentent encore la haute estime qu'inspire le « Philological acumen » de Bentley.

Dans *The Papers of the bibliographical Society of America*, XV, 2° partie, 1921, il donne relativement aux fables d'Avianus quelques indications bibliographiques qui complètent la bibliographie d'Avianus contenue dans le 3° volume des « Fabulistes latins » de Léopold Hervieux. A. JURET.

6 avril 1925.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

7.126. — Bordeaux. —



PLAN DE BAZAS

A PROPOS DU « BOSPHORE » CHEZ ESCHYLE

I

M. Th. Reinach a, dans un article de la *Revue des Études grecques*[1], attiré l'attention sur le sens du mot Βόσπορος dans les *Perses* d'Eschyle, et fait ressortir que, dans ce texte, il s'agit de l'Hellespont, non du « Bosphore » au sens le plus commun du mot, Bosphore de Thrace ou canal de Constantinople. A quoi on lui a répondu, très justement[2], que, contrairement à ce qu'il semblait croire, aucun éditeur d'Eschyle n'a commis l'absurdité de faire passer le Bosphore de Thrace à l'armée de Xerxès. Reconnaissons que, même inexactes par cet endroit, les observations de M. Th. Reinach ont été utiles, puisque enfin deux lexiques aussi répandus que celui de Pape et, chez nous, celui de Bailly, donnent autorité à ce fâcheux contre-sens.

Faut-il admettre d'autre part, comme le veut l'auteur de la note, que le βόσπορος d'Eschyle — et non Βόσπορος — soit un véritable nom commun et que ce soit par une espèce d'erreur traditionnelle, qu'il s'est transformé chez les éditeurs en un nom propre Βόσπορος? La distinction peut être subtile; mais il n'est pas vain de chercher à préciser la « connotation » qui, pour les auditeurs d'Eschyle, était celle d'un mot qui, à deux reprises (v. 723 et v. 742), par l'ensemble verbal qui l'accompagne et le fait ressortir, visait à frapper l'oreille et l'esprit; ici comme là, il est renforcé d'épithètes et de déterminations, et placé vers la fin d'un vers qui répète et amplifie, pour en

1. *Rev. des Ét. gr.*, 1923, p. 62 sq.
2. *Ibid.*, p. 349 sq.

agrandir l'impression, le vers qui précède. Remarquons tout de suite que si le sens du mot était bien celui d'un nom commun, si Βόσπορος, ici et là, n'est qu'un « détroit resserré », l'effet de style en serait affaibli; c'est une raison pour voir bien dans le Βόσπορος d'Eschyle un « Bosphore », non un détroit.

Mais d'autres raisons viennent à l'appui. La plus simple, la plus déterminante aussi, c'est qu'il n'y a pas le moindre texte où se trouve le mot βόσπορος au sens « commun » de détroit, en dehors du texte même dont il est ici discuté. Il y a bien la glose de l'*Etymologicum magnum*, qui nous dit qu'on appliquait le nom de βόσπορος aux passages étroits[1]; mais ce témoignage peut-il valoir, en l'absence de tout texte littéraire, pour le grec du ve ou du ive siècle? Avons-nous le droit de créer pour le mot une signification qui n'existe dans aucun texte de ce genre? Et rien nous permet-il de penser que les contemporains d'Eschyle aient jamais appliqué le nom de « βόσπορος » à tel ou tel, au hasard, parmi les multiples bras de mer qui séparent les îles grecques, et séparent ces îles des continents? C'étaient simplement pour eux, sans doute, des πόροι.

Mais le nom commun βόσπορος ne pourrait-il pas, sans être du grec courant, être du moins eschyléen? Il ne le semble pas. Remarquons qu'une telle traduction ne serait, à la rigueur, possible dans le texte des *Perses* qu'au v. 742. Elle serait inadmissible un peu plus haut, au v. 723, où Βόσπορος ne peut être pris que comme un synonyme d'Ἑλλήσποντος; c'est, de toute évidence, le « Bosphore » que Xerxès a voulu fermer, non un « détroit resserré ». Il est d'ailleurs qualifié ici de « μέγαν », ce qui n'est pas sans choquer avec cette seconde traduction. Ailleurs, dans les mêmes *Perses*, v. 876, le « passage d'Hellé » est dit « large », πλατύς. Le « large » πόρος d'Hellé et le « grand » Bosphore ont bien l'air d'une seule et même chose; le Βόσπορος des *Perses* évoquait la même idée pittoresque, dans l'imagination d'Eschyle et de ses auditeurs, que le mot d'Ἑλλήσποντος ou d'Ἕλλης πορθμός.

Βόσπορος serait donc bien, pour Eschyle et son public, le « Bosphore », celui de Propontide. Un tel sens, il faut le recon-

1. *Et. magn.* s. v. βόσπορος « τίνες δέ (φασι) τοὺς στενοὺς πορθμοὺς βοσπόρους εἰρῆσθαι ».

naître, est exceptionnel. Le « Bosphore », sans épithète, est, le plus communément, le Bosphore de Thrace; dès le vi^e siècle, le nom est employé couramment dans ce sens : ainsi dans l'inscription de Mandroclès, l'ingénieur employé par Darius à la construction du pont de bateaux qui devait conduire son armée en Scythie : βόσπορον ἰχθυόεντα[1]. Et dans le récit que fait Hérodote de l'expédition le mot Βόσπορος, accompagné la première fois de l'épithète Θράκιος[2], est dans toute la suite employé seul. Au Bosphore « de Thrace » s'oppose, dans le texte d'Hérodote, le « Cimmérien ». Mais, nommé à plusieurs reprises[3], il n'est jamais désigné par le seul mot de Βόσπορος; chez les auteurs d'époque tardive, le contexte éclairant d'ailleurs le sens, Βόσπορος peut désigner à lui seul le détroit d'Iéni-Kaleh[4]. Quant à Βόσπορος désignant l'actuel détroit des Dardanelles, les deux passages des *Perses* semblent être les seuls où le mot figure directement. Encore convient-il de remarquer que dans ces deux passages il est éclairci par la présence au vers précédent du mot Ἑλλήσποντος ou son équivalent; il apparaît là comme une glose poétique, comme un vocable dont le poète aurait voulu adoucir la hardiesse ou la nouveauté en l'identifiant au mot de l'usage commun. — Mais si Βόσπορος, identifié à Ἑλλήσποντος, n'apparaît pas ailleurs que dans les *Perses*, il me semble qu'il est impossible de ne pas donner le même sens à l'adjectif βοσπόριος chez Sophocle, dans un des deux passages où il apparaît[5]; le commentaire de Jebb, sans insister et sans marquer le sens inhabituel du mot, fait déjà le rapprochement avec le texte d'Eschyle. C'est au v. 884 de l'*Ajax*. Le chœur, s'inquiétant de la disparition du héros, le réclame à tous les échos : Qui, parmi les pêcheurs, a vu le malheureux errant, qui, parmi les nymphes de l'Olympe (de Mysie), ou parmi celles *des fleuves qui coulent vers le Bosphore?* ῥυτῶν βοσπορίων ποταμῶν. Remarquons d'abord que l'épithète βοσπόριος,

1. Hér., IV, 88.
2. *Ibid.*, IV, 83.
3. *Ibid.*, IV, 12, 28, 100.
4. P. ex. Plut., *Syll.*, 11; Luc., *Tox.*, 4.
5. L'autre passage est *Ant.*, 966 ἀκταὶ βοσπόριαι; il s'agit du Bosphore de Thrace. Nous trouvons donc chez Sophocle la trace indirecte, mais nette, d'un nom *propre* Βόσπορος désignant sans autre détermination l'un ou l'autre des deux détroits.

telle qu'elle est employée ici, ne peut se rattacher qu'à un mot Βόσπορος *nom propre* : quel serait le sens, dans le cas contraire, de l'expression βοσπόριοι ποταμοί? Mais de quel « Bosphore » s'agit-il? La scène de l'*Ajax* est sur le bord de la mer, pendant le siège de Troie. Peut-il donc être question du Bosphore de Thrace, très éloigné de la Troade? Non pas, mais bien uniment de l'Hellespont, du « Bosphore de Propontide », que nous retrouverions ainsi, après Eschyle, chez Sophocle.

Si ces remarques sont admises, il faudrait, dans toute étude sur le nom Βόσπορος, aux deux « numéros » du Θράκιος et du Κιμμέριος, en ajouter un troisième, consacré au Bosphore de Propontide. Mais ne conviendrait-il pas de résister là et de dire que ce Bosphore n'existe que chez Eschyle, et, indirectement, chez Sophocle, et que c'est la seule imagination poétique qui a rapproché le détroit de Propontide du détroit de Thrace et appliqué à celui-là, par un procédé arbitraire, le nom déjà consacré de celui-ci[1]? — Ce serait sans doute aller trop loin. Un témoignage tardif, mais qui en telle matière a sa valeur, atteste, dans un usage plus ou moins courant, la réalité des deux « Bosphores » en dehors du Cimmérien. Le scoliaste au v. 884 de l'*Ajax* parle de « *deux* Bosphores, celui de Thrace et celui de Propontide[2] ». Et il y avait, au moins dans un âge récent, au témoignage du lexique de Suidas, une ville de Bosporos « παρὰ τὸν Ἑλλήσποντον ». Le Βόσπορος des *Perses* et le Βοσπόριοι ποταμοί de l'*Ajax* sont les seules mentions, dans les textes littéraires, qui expriment ces réalités géographiques.

Une subtilité grammaticale, pour finir. Singulier nom « propre », dira-t-on, que celui qui désigne, sans épithète, trois objets différents. — Ce sera, si l'on veut, un nom propre à « connotations » multiples. « Détroit », la traduction est possible, mais « Détroit » par excellence, l'un de ceux qui avaient la fonction insigne de séparer deux mondes, le grec et l'asiatique, non jamais un de ces πόροι qui servaient de passage aux caboteurs de l'Égée. C'est précisément, dans notre langue

1. C'est l'idée d'Oberhummer, au moins pour ce qui est d'Eschyle, dans son article *Bosporos* de l'encyclopédie de Pauly-Wissowa : *in willkürlicher Ausdehnung*.
2. Cf. aussi Suidas, s. v. βόσποροι.

maritime et diplomatique, le sens de ce même mot de « Détroits » ; on entend, sans qu'il soit besoin d'autre détermination, les deux bras de mer qui se commandent et joignent l'Archipel et la mer Noire. Mais la démarche est inverse ; Βόσπορος est le nom propre étendu à plusieurs objets géographiques déterminés ; « Détroits » est le nom commun restreint ultérieurement à ces mêmes objets.

II

Il est remarquable que, dans le texte des *Perses*, le poète, parlant à deux reprises de l'Hellespont-Bosphore, le qualifie par des épithètes qui insistent sur son caractère majestueux et sacré, μέγαν, ἱρόν, ῥόον θεοῦ. Y a-t-il là simple ornement poétique? Sinon, quelle est la raison d'être de ces épithètes? On a dit qu'elles marquent peut-être qu'Eschyle connaissait la tradition recueillie plus tard par Hérodote, de la flagellation de la mer et du traitement ignominieux imposé aux flots rebelles par Xerxès [1]. La conséquence n'apparaît pas clairement ; ne serait-il pas d'ailleurs étonnant qu'Eschyle, s'il avait eu connaissance de ce trait monstrueux d'*hybris* criminelle, eût négligé de le rappeler dans le discours qu'il attribue à Darius?

Mais ce n'est pas à dire que la divinité du Bosphore soit relevée par le poète comme une simple épithète de nature, et pour le seul ornement de ses vers. On verra plus justement là un détail voulu par Eschyle, pour rendre plus criminelle l'entreprise de Xerxès. Aussi bien il y avait dans les reproches adressés par l'ombre de Darius à son fils coupable et malheureux une certaine inconséquence qu'il fallait pallier. Darius n'avait-il pas commis une faute tout analogue?

On dit communément que l'empiétement sur les forces naturelles était regardé comme un outrage à la divinité — et, par exemple, le fait d'imposer à un fleuve ou à la mer la construction d'un pont qui, donnant libre passage à l'homme, modifie le caractère même de l'élément. Pourtant, sans quitter notre texte et ses alentours, un exemple éclatant nous montre

1. S. Reinach, *Le mariage avec la mer*, dans *Cultes, Mythes et Religions*, II, p. 209

que l'interdiction de défier ainsi la majesté divine n'avait pas une valeur absolue; car Darius, qui reproche à Xerxès d'avoir mis le Bosphore sous le joug, avait lui-même franchi sur un pont de bateaux le Bosphore de Thrace. Bien plus : l'architecte Mandroclès se vantait hautement, en épigraphe à un tableau conservé à l'Héraion de Samos, d'avoir exécuté un tel ouvrage, αὑτῷ μὲν στέφανον περιθείς, Σαμίοισι δὲ κῦδος[1]. Ainsi la même entreprise qui peut être impie, si elle est le fait d'un despote qui va contre ce que veulent les dieux, peut aussi être bonne et glorieuse si elle est le fait d'un roi sage. Darius le θεομήστωρ[2] a pu, sans mal, accomplir le même acte qui attire sur Xerxès, le « malade d'esprit »[3], la punition de Zeus, « qui châtie les pensers superbes »[4]. La traversée même du Bosphore par les gens de Xerxès n'est que le symbole de ce qui vraiment causa sa perte. Sa faute réelle est d'avoir, par une expédition maritime, « dépassé son droit et transgressé les lois du destin[5] », ces lois qui réservent au Perse les continents, au Grec la mer. En franchissant le Bosphore ou l'Ister, Darius visait seulement à atteindre son ennemi; en traversant l'Hellespont, Xerxès a voulu préparer son triomphe sur un domaine que les dieux lui interdisaient.

Pourtant, et d'apparence extérieure tout au moins, quelque inconséquence subsistait. Le poète y a porté remède, d'abord en taisant, dans le beau chant qui célèbre les conquêtes et l'heureuse fortune de Darius, son expédition scythique; il est vrai qu'elle n'avait pas abouti à un succès durable pour ses armes. Puis, il a indiqué d'un trait net le caractère sacré de l'Hellespont Bosphore : c'est un dieu que Xerxès a prétendu soumettre à son dessein mauvais : ce n'est pas sans effet voulu que le vers d'Eschyle rapproche, pour mieux marquer l'énormité du crime, les deux idées de divinité et de servitude : Ἑλλήσποντον ἱρόν, δοῦλον ὥς, δεσμώμασιν...

Émile CAHEN.

1. Hér., IV, 88.
2. *Perses*, 655.
3. *Ibid.*, 750.
4. *Ibid.*, 827.
5. Mazon, *Eschyle*, t. I, p. 57.

NOTES SUR L'HISTOIRE D'ALEXANDRE

IV*

LES NÉGOCIATIONS ENTRE DARIUS ET ALEXANDRE

APRÈS LA BATAILLE D'ISSUS

On ne saurait mettre en doute qu'après la bataille d'Issus, entre le vaincu et le vainqueur, des négociations se soient engagées. Les historiens sont unanimes à nous en instruire. Arrien, Diodore, Quinte-Curce, Plutarque, sans parler de Valère-Maxime, de l'*Itinerarium Alexandri*, de Zonaras et du Pseudo-Callisthène [1], les relatent avec plus ou moins d'abondance et de précision. Par malheur, cet ensemble imposant de témoignages, bien loin de conduire à une connaissance acceptable de la vérité, suggère des conclusions contradictoires entre lesquelles il est difficile d'arrêter son choix [2].

Pour mieux traiter le problème, on le décomposera en ses éléments principaux. Ils peuvent être ainsi classés :

I. Les sources;
II. Le nombre des colloques;
III. La date et le lieu;
IV. La question de protocole;
V. Les motifs de l'initiative;
VI. L'objet des négociations;
VII. Les propositions faites;
VIII. Les épisodes marquants;
IX. Les antécédents historiques;
X. Les réponses d'Alexandre.

Examinons tour à tour ces différents points.

* Pour la Note III (l'omphalos gordien), voir *Rev. Ét. anc.*, t. XIX, 1917, p. 98-100.

1. Ajoutons encore, autre dérivé possible de Callisthène (cf. Théodore Reinach, *Rev. Ét. gr.*, t. V, 1892, p. 315), l'Anonyme de Jérusalem.

2. A consulter : Droysen (*Histoire de l'Hellénisme*, t. I, 1883, p. 268-270, 285, 309-310), dont certaines remarques critiques ont conservé leur valeur; Pridik (*De Alexandri Magni epistularum commercio*, Dorpat, 1893, p. 39-57), dont l'étude est soigneusement faite et où l'on trouvera l'indication des nombreux travaux antérieurement parus; Kaerst (*Geschichte des Hellenismus*, t. I, 2ᵉ éd., 1917, p. 374-379), qui nous fournit la dernière mise au point de la question. Ces trois savants tiennent pour Arrien contre Quinte-Curce et n'admettent que deux séries de négociations : celles de 333 à Marathos, celles de 332 à Tyr. Nous verrons si leur opinion est fondée.

I. LES SOURCES

Aucun des neuf ou dix auteurs qui nous rapportent les efforts tentés par Darius pour entrer en composition avec Alexandre n'a indiqué la source dont il s'était servi pour cette partie de son ouvrage. C'est donc uniquement par des conjectures plus ou moins ingénieuses, plus ou moins plausibles, que les érudits modernes essaient d'établir sur quels témoignages originaux s'appuient les dérivations postérieures. Nécessairement, dans cette recherche épineuse et aléatoire, ils ne s'entendent pas. Quand, d'après l'un, Arrien a pour garant Ptolémée[1], suivant l'autre, ce serait Aristobule[2]. On reconstitue ce qui provient soit de Callisthène, soit de Clitarque, à grand renfort de considérations arbitraires et de combinaisons hypothétiques. Le plus sûr est de s'en tenir à l'examen intrinsèque des textes, sans idée préconçue, sans se dire à l'avance qu'Arrien mérite seul d'être cru, comme héritier présomptif d'Aristobule et de Ptolémée, tandis que Diodore et Quinte-Curce doivent être mis en suspicion, comme ayant puisé à la veine légendaire de Callisthène ou au pathétique sentimental de Clitarque.

II. LE NOMBRE DES COLLOQUES

Arrien ne signale que deux ambassades envoyées par Darius. Les députés dont se compose la première apportent au Macédonien une lettre où sont consignées les offres du Grand-Roi[3]. Pour la seconde délégation, notre historien se borne à résumer les communications verbales des plénipotentiaires[4]; mais cela n'implique nullement qu'il n'y ait pas eu de pièce écrite servant de base aux pourparlers, et en effet cette deuxième lettre de Darius est mentionnée par Quinte-Curce[5].

1. U. Koehler, *Sitzungsb. Berlin. Akad.*, 1892, p. 505, n. 1.
2. E. Pridik, *op. cit.*, p. 55.
3. II, 14, 1.
4. II, 25, 1.
5. IV, 5, 1.

Nous aurons à nous demander si l'énumération d'Arrien est complète et si les clauses qu'il attribue à la seconde mission perse ne jurent pas avec le moment où il les introduit.

Trois passages de Diodore concernent les négociations. Se rapportent ils à un même nombre d'ambassades? On l'a pensé[1]. Mais il est difficile de ne pas voir dans le deuxième texte du compilateur (XVII, 54, 1) une répétition, un rappel du premier (XVII, 39, 1)[2], un simple retour chronologique en arrière dû à un vice de plan.

Cependant, la députation à laquelle se réfèrent les deux paragraphes ainsi rapprochés ne semble pas identique à la légation I d'Arrien. Celle-ci s'en tient à une offre d'alliance et d'amitié, tandis que celle-là propose des cessions territoriales dont l'octroi appartient manifestement à une date postérieure. Il se pourrait donc que Diodore, avec sa négligence coutumière, n'ait fait allusion à la première ambassade que pour analyser aussitôt les conditions de la seconde[3].

De même, le contenu du troisième passage ne correspond que d'une façon partielle à la légation II d'Arrien. On retrouve bien de part et d'autre certaines données essentielles; mais on constate aussi de graves différences. Diodore, notamment, recule d'un an environ la date de son ambassade, ce qui suggère qu'entre la légation initiale et la légation terminale il dut y avoir une mission intermédiaire.

Précisément, Quinte-Curce énumère, avec toute la netteté désirable, trois séries d'ouvertures diplomatiques[4]. De l'une à l'autre, les conditions offertes présentent une gradation naturelle, logique, conforme aux circonstances, d'où l'on incline à croire que chacune d'elles représente une réalité.

Chez Justin également[5], Darius essaie, à trois reprises,

1. H. Crohn, *De Trogi Pompei apud antiquos auctoritate* (*Diss. Argent. select.*, VII, 1882), p. 35.
2. Cf. Pridik, *op. cit.*, p. 42 et n. 2; Kaerst, *op. cit.*, p. 377 (n. 2 de la p. 376).
3. Raun (*De Clitarcho Diodori auctore*, Bonn, 1868, p. 14) en juge à peu près ainsi et Pridik (*op. cit.*, p. 42, n. 2) a tort de le lui reprocher.
4. IV, 1, 7; IV, 5, 1; IV, 11, 1.
5. XI, 12, 1 sq. Je cite Justin en dernier lieu, bien que son histoire, étant un abrégé de Trogue-Pompée, nous reporte à l'époque d'Auguste, tandis que, selon toute apparence, l'ouvrage de Quinte-Curce date du temps de Claude. Mais nous ne savons ni si Justin, dans ses extraits, a reproduit fidèlement et sans contamination

d'obtenir la paix. L'accord que nous relevons ici entre ces auteurs prouve qu'il a existé une tradition d'après laquelle le vaincu d'Issus aurait entamé successivement trois négociations distinctes. Toute la question est de savoir si cette tradition émane de sources sûres, si Arrien, en ne relatant que deux ambassades, a écarté la troisième comme apocryphe ou s'il l'a élaguée par habitude d'abréviateur. Avec un écrivain dont la sobriété confine à la sécheresse et n'est pas exempte de décousu, il faut s'attendre à des omissions. Une lacune volontaire est possible, comme aussi un oubli, et jusqu'à plus ample informé nous pouvons admettre que les initiatives diplomatiques du roi de Perse furent au nombre de trois.

III. LA DATE ET LE LIEU

Dans le récit d'Arrien, Alexandre reçoit la première ambassade de son rival à Marathos[1], en décembre 333, et la seconde devant Tyr[2], vers le milieu de 332. Mêmes indications chez Quinte-Curce : la première lettre de Darius touche son destinataire à Marathos[3]; la seconde lui est remise vers le moment de la prise de Tyr[4]. Diodore nous apprend que la première lettre fut expédiée de Babylone[5], où le vaincu s'était réfugié, et Justin nous fournit le même renseignement[6]. Ces versions diverses se complètent, les unes mentionnant le lieu de réception et les autres le lieu d'envoi.

Que Marathos ait vu arriver une première légation et Tyr une seconde[7], c'est ce que l'on peut regarder comme certain.

son modèle, ni si, comme l'ont cru certains érudits (Crohn, *De Trogi Pompei apud antiquos auctoritate*, Strasbourg, 1882, et Petersdorff, *Eine neue Hauptquelle der Q. Curtius Rufus*, Hanovre, 1884). Trogue-Pompée a été vraiment utilisé par Quinte-Curce (voir, à ce sujet, Dosson, *Étude sur Quinte-Curce*, 1886, p. 52, 105, 106, et Schwartz, s. v. *Curtius*, dans Pauly-Wissowa, t. IV, 1901, col. 1872, 1883, 1884).

1. « ἔτι δὲ ἐν Μαράθῳ ὄντος » (II, 14, 1).
2. « ἐν τῇ πολιορκίᾳ τῆς Τύρου » (II, 25, 1).
3. « ad urbem Marathon » (IV, 1, 6).
4. « iisdem fere diebus » (IV, 5, 1).
5. XII, 39, 1.
6. « cum Babyloniam profugisset » (XI, 12, 1).
7. L'*Itinerarium Alexandri*, qui nomme aussi Tyr pour la seconde ambassade, indique pour la première Arad (mss. *Arabium*, corr. *Aradum*) La leçon est fautive. D'ailleurs, la ville continentale, Marathos, appartenait au territoire de la ville insulaire, Arad.

Mais, peu de temps avant la bataille d'Arbèles, c'est-à-dire en septembre 331, alors que l'armée perse et les troupes macédoniennes s'affrontent sur les rives du Tigre, Darius, si l'on en croit Diodore, Quinte-Curce et Justin[1], se résout à une nouvelle démarche. Cette légation tardive, qui aurait été particulièrement émouvante et solennelle, est la seule dont nous entretienne Plutarque[2]. Il la place, lui aussi, après l'expédition d'Égypte, mais, autant du moins que le suggère sa chronologie fantaisiste, un peu plus tôt que ne le font les autres narrateurs des négociations de 331 : ce serait à la suite des grandes fêtes dont Tyr fut le théâtre, lors du retour d'Alexandre en Phénicie, que le souverain achéménide aurait confié à une élite de ses fidèles le soin de conclure un arrangement.

Que la mission des Amis se soit mise en route dans le courant de l'été ou seulement en automne, qu'elle ait joint l'envahisseur au delà ou en deçà de l'Euphrate, au delà ou en deçà du Tigre, il résulte des quatre récits analysés ci-dessus qu'une tradition ancienne, reproduite par eux, connaissait, en dehors des pourparlers de 333 à Marathos et de 332 à Tyr, une légation de 331 dont l'action paraît être exercée en pays assyrien[3].

IV. LA QUESTION DE PROTOCOLE

Sur le formulaire employé lors de la première ambassade, Arrien et Quinte-Curce semblent en opposition flagrante[4]. Ce dernier assure que Darius envoya une lettre conçue en termes superbes, où il prenait le titre de roi et ne l'accordait pas au Macédonien[5]. Arrien dit au contraire qu'Alexandre fut invité

1. Diodore, XVII, 54, 2; Quinte-Curce, IV, 11, 1; Justin, XI, 12, 9.
2. *Alex.*, XXIX, 3.
3. Pour Justin, la troisième ambassade perse est congédiée à la veille même de la bataille d'Arbèles : « in posteram aciem paret » (VI, 12, 16); « postera die aciem producunt » (XI, 13, 1). Même indication dans Quinte-Curce : « id quemque habiturum quod proximae lucis adsignatura fortuna est » (IV, 11, 21). Diodore place la scène avant le passage du Tigre par Alexandre (XVII, 55, 1). Sa version, moins dramatique, est plus vraisemblable : Darius, décidé à une suprême tentative, n'a pas dû attendre la dernière heure.
4. Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 268, n. 2, signale la divergence sans chercher à la résoudre.
5. [In his litteris] « superbe scriptis, Darius sibi regis titulum, nec eumdem Alexandri nomini adscripserat » (IV, 1, 7).

par le Grand-Roi à se comporter vis-à-vis de lui en roi[1]. Mais il faut observer que cette désignation, d'ordre sentimental et non juridique, se glisse comme à la dérobée dans le corps de la missive et ne figure pas en tête du document, là où elle aurait toute sa valeur protocolaire. La preuve que l'Argéade, dans la lettre résumée par Arrien, n'était pas traité d'égal à égal par l'Achéménide, c'est qu'Alexandre, en lui répondant, le somme de ne plus députer dorénavant auprès de sa personne sinon comme au roi de l'Asie[2].

L'attitude prêtée par Quinte-Curce à Darius est pleinement conforme à la vraisemblance historique. De l'aveu même des Grecs, il n'y avait au monde que deux potentats qui fussent en droit de revendiquer le nom de Grands-Rois : Zeus et le souverain de l'Empire perse[3]. Les princes qui n'appartiennent pas à la lignée achéménide ne sont, aux yeux des successeurs de Cyrus, que de simples vassaux. Dans le conflit qui met aux prises Évagoras et Artaxerxès, le point sur lequel on dispute avec le plus d'acharnement est de savoir si le dynaste de Chypre obéira au monarque perse comme un roi à un roi ou comme un esclave à son maître[4].

Bien qu'il eût subi deux terribles défaites, l'une, indirectement, au Granique, l'autre, directement, à Issus, Darius ne pouvait renier le dogme politique dont s'inspiraient, de règne en règne, tous les mazdéens de sa maison. Il ne pouvait oublier davantage qu'un des ancêtres d'Alexandre avait été le tributaire de Xerxès et que, depuis le traité d'Antalcidas, le Grand-Roi jouait le rôle d'arbitre à l'égard de cette Grèce dont le fils de Philippe était maintenant le généralissime. Quinte-Curce, lorsqu'il nous dépeint l'orgueil d'une foi dynastique survivant aux désastres, mérite toute créance.

Après l'échec des premières négociations, Darius se résigne à la concession de principe qui, pour un héritier des prétentions à la monarchie universelle, avait le plus de valeur · il

1. « βασιλεὺς παρὰ βασιλέως » (II, 14, 3).
2. « ὡς πρὸς βασιλέα τῆς 'Ασίας » (II, 14, 9).
3. Plutarque, *Thémistocle*, XXVIII, 3.
4. « ὡς δοῦλον δεσπότῃ — ὡς βασιλέα βασιλεῖ » (Diodore, XV, 8, 3; cf. XV, 9, 2).

modifie son protocole et la lettre portée à Tyr par la seconde ambassade reconnaît formellement au Macédonien le titre de roi[1].

V. LES MOTIFS DE L'INITIATIVE

Ici, chose rare, nos multiples auteurs sont d'accord. Tous expliquent de la même manière l'origine des négociations. Le mobile auquel obéit Darius, quand il fait les premiers pas au-devant d'Alexandre, c'est le désir d'obtenir de lui la délivrance des membres de la famille royale capturés dans la débâcle d'Issus.

On doit croire en effet que les raisons personnelles eurent, sur cette démarche initiale, plus d'influence que les conditions militaires. Darius était loin de se regarder comme définitivement vaincu. Les envahisseurs n'occupaient qu'une mince frange de ses États et il disposait encore des prodigieuses ressources du reste de l'Asie. Mais sa mère, sa femme et ses enfants étaient aux mains du vainqueur. Cruellement inquiet du sort de ses proches, il concentrait sur eux le vif de ses angoisses; car il avait des vertus d'homme privé plus que des qualités de chef d'empire et comme, d'ailleurs, il était le maître absolu, rien ne l'empêchait d'écouter l'obsession sentimentale de préférence à l'intérêt politique.

Alexandre rejeta tout accommodement. En revanche, il prodigua les témoignages de respect aux princesses tombées en son pouvoir. Il leur rendit et leur fit rendre les hommages dus à la majesté royale. La femme de Darius étant morte, il ordonna en son honneur des funérailles dignes de son rang et conformes aux rites perses. Un des eunuques de la défunte reine, Tyriotès[2], ayant réussi à s'échapper du camp macédonien, apprit à l'époux frappé dans ses plus intimes affections la généreuse conduite de son adversaire. Ému par tant de noblesse d'âme, Darius, bien que deux fois déjà il eût en vain sollicité la paix et se fût consacré tout entier à la guerre[3],

1. « litterae tandem ut regi scriptae » (Quinte-Curce, IV, 5, 1).
2. Tireus, dans Plutarque, *Alex.*, XXX, 1.
3. « pace frustra bis petita, omnia in bellum consilia converterat » (Quinte-Curce, IV, 11, 1).

délégua dix des Parents, choisis parmi les principaux, avec mission de porter des offres nouvelles[1].

Telle est, pour les négociations finales, la version que donne Quinte-Curce. Elle se retrouve en substance dans Justin[2]. Chez Diodore, les délégués du Grand-Roi s'acquittent de leur tâche en remerciant d'abord Alexandre des égards qu'il a eus pour les captifs[3], ce qui suppose, comme on l'a justement noté[4], que l'auteur dont s'est servi notre historien racontait aussi l'anecdote de l'eunuque.

Depuis l'ouverture des pourparlers jusqu'à leur conclusion négative, les motifs qui incitèrent Darius à tenter ses diverses démarches, furent avant tout d'ordre familial.

VI. L'OBJET DES NÉGOCIATIONS

Si le but que poursuivait Darius était d'abord de délivrer les siens, ce ne fut cependant pas le seul. Subsidiairement et par voie de conséquence, le vaincu travailla au rétablissement de la paix, ce qui l'entraîna, d'étape en étape, à élargir de plus en plus le champ de ses concessions.

A Marathos, en dehors de la rançon des captifs, il est question d'un traité d'alliance et d'amitié. Nos différents textes concordent pleinement sur ce point[5].

A Tyr, pour la première fois, les instructions des envoyés perses admettent un abandon de territoires et tracent une délimitation de frontières. Mais le Grand-Roi n'en reste pas moins attaché au principe de la souveraineté achéménide et l'octroi d'une partie de ses possessions doit s'opérer sous le couvert d'un mariage entre Alexandre et Statira[6], fille de Darius, laquelle recevra en dot les provinces offertes.

1. « ad novas pacis condiciones ferendas decem legatos, cognatorum principes, misit » (Quinte-Curce, IV, 11, 1).
2. XI, 12, 8.
3. XVII, 54, 2.
4. Pridik, *op. cit.*, p. 44.
5. « φιλίαν καὶ ξύμμαχος » (Arrien, II, 14, 3); « γενέσθαι φίλος » (Diodore, XVII, 39, 1); « socius amicusque esset » (Quinte-Curce, IV, 1, 9).
6. « Statirae erat nomen » (Quinte-Curce, IV, 5, 1). Elle portait le même nom que sa mère, la reine capturée à Issus; c'est elle qu'Alexandre épousera plus tard aux grandes noces de Suse (voir Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 638, et la note; cf. Pape, *Wörterbuch der griech. Eigennamen*, s. v. Στάτειρα).

A la veille d'Arbèles, outre une extension des pays cédés, d'autres garanties sont mises en avant : le jeune prince Ochus servira d'otage[1]; Alexandre, devenu le gendre de Darius, sera élevé au rang d'un fils et associé au gouvernement de l'Empire[2].

Toute cette progression, d'un colloque à l'autre, se présente d'une façon si simple, si normale, qu'on ne peut guère la révoquer en doute, et c'est un argument de plus pour croire à une triple série de négociations.

VII. LES PROPOSITIONS FAITES

Essayons de reconstituer la succession des différents chefs de débat entre le milieu de l'automne 333 et la fin de l'été de 331.

Entrevue de Marathos. — De quelles offres étaient porteurs Méniscos et Arsimas, les plénipotentiaires que Darius chargea d'obtenir la délivrance de sa mère, de sa femme et de ses enfants? Arrien borne leur entremise à un projet de traité d'alliance et d'amitié[3]. Il ne fait mention ni d'une rançon pour les captifs, ni d'un abandon de territoire.

Sur ce dernier point, il s'accorde avec tous nos auteurs, Diodore excepté. Mais nous avons déjà observé que le chapitre 39, où Diodore relate le début des négociations, contient en réalité deux parties, dont l'une est une allusion rapide à la première ambassade et dont l'autre se confond avec le paragraphe 1 du chapitre 54, qui vise la seconde légation[4]. L'éventualité d'une cession de provinces n'a été abordée que lors du colloque de Tyr.

En ce qui touche la rançon des prisonniers, Arrien est le seul à garder le silence. Quinte-Curce dit qu'Alexandre fut sollicité de recevoir, en échange des captifs, autant d'argent que la Macédoine entière pouvait en contenir[5]. Nous ne savons pas si Darius s'est effectivement exprimé avec cette emphase

1. Quinte-Curce, IV, 11, 6.
2. Diodore, XVII, 54, 2.
3. II, 14, 3.
4. Voir plus haut, p. 185.
5. « accepta pecunia, quantamcumque tota Macedonia caperet » (IV, 1, 8).

orientale; mais qu'il y ait là, ou un poncif de magnificence iranienne, ou un ajouté de rhétorique latine, le fait réel subsiste sous la forme grandiloquente. Diodore confirme que le Grand-Roi promit des sommes immenses[1]. Justin répète la même chose[2]. L'*Itinerarium Alexandri* indique un chiffre de 10.000 talents[3], qui répondrait bien à cette idée de masse, s'il n'était emprunté aux tractations suivantes.

Ainsi, deux articles essentiels limitent et caractérisent les propositions de Marathos : une rançon pécuniaire, un traité d'alliance et d'amitié.

Colloque de Tyr. — Dans la deuxième négociation, outre les offres d'argent et d'alliance, qui sont reprises, deux nouvelles clauses apparaissent : celle d'un partage de l'Empire, celle d'un mariage entre Alexandre et une fille de Darius.

Pour la rançon, il est vraisemblable que la seconde ambassade a enchéri sur la première. D'après Arrien, qui cette fois nous renseigne à ce sujet, tandis que Quinte-Curce et Justin se taisent à leur tour, la somme proposée s'élevait à 10.000 talents[4]. En ce cas, il faudrait reporter du compte de Tyr à celui de Marathos les 2.000 talents dont parle Diodore concurremment avec les clauses territoriales ressortissant à la deuxième ambassade[5].

Mais, comme nous le verrons[6], il y a de fortes chances pour que les données d'Arrien, bien que formellement assignées à la période des pourparlers de Tyr, datent en réalité de l'époque ultérieure, celle d'avant Arbèles : par exemple, le différend avec Parménion, qui sera étudié plus loin[7], s'explique très mal si on ne le place pas au moment où les troupes macédoniennes ont franchi l'Euphrate et où leur chef, tournant le dos au littoral méditerranéen, s'oriente audacieusement vers la

1. « χρημάτων πλῆθος » (XVII, 39, 1).
2. « magnam pecuniam » (XI, 12, 1).
3. Ch. XXXIX.
4. II, 25, 1. L'Anonyme de Jérusalem double le chiffre : « δισμύρια τάλαντα » (*Rev. Ét. gr.*, t. V, 1892, p. 321, § 35; cf. p. 310).
5. XVII, 54, 1.
6. Ci-dessous, p. 193, 194.
7. P. 200.

Haute Asie. Le chiffre de 10.000 talents, la cession de la zone cis-euphratique et l'avis de Parménion au sujet de ces offres forment, chez Arrien, un ensemble inséparable, qui, ne pouvant être casé en 332, doit être affecté en bloc à l'année qui suit.

Il ne nous reste donc, comme somme applicable aux négociations de Tyr, que les 2.000 talents indiqués par Diodore.

Relativement au partage de l'Empire, les divergences de nos textes recommencent ; selon Quinte-Curce, le pays dont, à Tyr, les envoyés perses font l'abandon, c'est la région comprise entre l'Hellespont et l'Halys[1]. Même indication chez Diodore[2]. Arrien au contraire étend de la mer Égée à l'Euphrate l'aire des territoires cédés[3]. Mais, à la date qu'il indique, alors qu'Alexandre se trouvait arrêté par le long et terrible siège de la ville phénicienne, il est peu concevable que Darius ait spontanément offert comme frontière un fleuve où n'était pas encore parvenu le conquérant. La substitution de la ligne de l'Euphrate à celle de l'Halys prouve que l'ambassade dont Arrien relate ici les actes est, non la seconde, mais la troisième.

Dans sa réponse au Grand-Roi, telle que la rapporte Quinte-Curce, Alexandre observe ironiquement que son adversaire promet ce qui ne lui appartient plus « et qu'après avoir tout perdu il avait bonne grâce de vouloir entrer en partage[4] ». En 332, ce mot, quand il s'agit de l'Halys, a sa pleine valeur. Appliqué à l'Euphrate, durant la campagne de Phénicie, il n'est plus qu'un non-sens.

Remarquons enfin que l'expression « contrée en deçà de l'Halys » n'est qu'une variante de cette autre, dont se sert Isocrate : « ce qu'on appelle l'Asie, de la Cilicie à Sinope[5] ». Or, la Petite Asie, c'était l'antique royaume de Crésus, le pays que, dans la Grèce du temps de Philippe, les politiques regardaient comme devant être séparé du monde barbare et rattaché

1. « omnem regionem inter Hellespontum et Halyn amnem sitam » (IV, 5, 1).

2. XVII, 39, 1 et XVII, 54, 1. Cf. l'Anonyme de Jérusalem : « τὴν ἐντὸς Ἅλυος ποταμοῦ γῆν πᾶσαν » (*Rev. Ét. gr.*, t. V, 1892, p. 321, § 35).

3. « χώραν πᾶσαν τὴν ἐντὸς Εὐφράτου ποτάμου ἔστε ἐπὶ θάλασσαν τὴν Ἑλληνικήν » (II, 25, 1).

4. Traduction Vaugelas ; texte : « aliena promittere ; quod totum amiserit, velle partiri » (IV, 5, 7). Cf. Justin, XI, 12, 4 : « sua sibi dari ».

5. « τὴν Ἀσίαν ὥς λέγουσί τινες, ἀπὸ Κιλικίας μέχρι Σινώπης » (*Phil.*, 120).

à l'hellénisme. Les souverains de Suse n'ignoraient pas les projets d'annexion qui s'étaient agités dans l'entourage du fondateur de la Ligue corinthienne. Il est donc tout naturel que Darius, cherchant à gagner Alexandre, ait repris, comme base de discussion, un ancien article du programme macédonien et voulu endiguer les ambitions du fils en les circonscrivant dans un des plus notoires desseins du père[1].

On peut conclure de ces divers motifs que l'abandon de territoires envisagé à Tyr ne fut pas le vaste démembrement dont parle Arrien, démembrement qui eût consommé d'un coup le recul de l'Empire achéménide jusqu'à la Mésopotamie, mais une cession de moindre étendue, fondée sur un précédent historique et qui n'enlevait pas radicalement aux maîtres de la Haute Asie les communications indispensables avec la Méditerranée. Tout plaide ici en faveur de la version adoptée par Diodore et Quinte-Curce.

Arrivons à la question du mariage. On ne saurait douter qu'elle ait été posée à Tyr. Elle marche de pair avec celle du partage territorial, dont elle forme le corollaire. Quinte-Curce atteste que Darius, en accordant sa fille, lui constituait en dot les provinces détachées de l'Empire[2]. Le dogme de la souveraineté achéménide exigeait que tout le pays abandonné par le Grand-Roi demeurât fictivement, d'une manière indirecte, sous la mouvance perse.

En résumé, la conférence de Tyr eut un quadruple objet :

1° La délivrance de la famille royale, moyennant une rançon plus forte qu'à Marathos (2.000 talents?);

2° La cession de la contrée en deçà de l'Halys (Petite Asie);

3° Le mariage d'Alexandre avec la fille de Darius, Statira, qui recevrait en dot les territoires octroyés à son époux;

4° La conclusion d'un traité d'alliance et d'amitié.

Deux de ces propositions, le partage et le mariage, qu'on

1. Les termes qu'on trouve dans Quinte-Curce, à propos de cette offre : « Halyn amnem, qui Lydiam terminat » (IV, 11, 5), montrent bien que ce qui avait été la monarchie mermnade demeurait une division courante de la géographie historique et qu'en octroyant cet ensemble le roi de Perse visait un des thèmes de la diplomatie contemporaine.

2. « dotem fore » (IV, 5, 1). Cf. l'Anonyme de Jérusalem : « ἐμπροίκια » (*Rev. Ét. gr.*, t. V, 1892, p. 321, § 35).

n'avait point vu figurer au rôle de la première ambassade, marquaient les concessions nouvelles faites par le vaincu à la cause de la paix.

Négociations finales. — Un an environ plus tard, la solennelle ambassade, composée de dix des Parents, c'est-à-dire des plus hauts personnages du Conseil royal, revenait à la charge et tentait la chance suprême. Aux conditions précédemment accordées s'ajoutaient des avantages dont il n'avait pas été question encore.

La première clause amendée était celle de la rançon. Quinte-Curce, ainsi que Justin, en fixe le montant à 30.000 talents d'or[1]. Si ce chiffre était authentique, on serait amené à reprendre l'hypothèse, déjà envisagée plus haut[2], que l'offre de 2.000 talents dont Diodore accompagne la cession de la frontière de l'Halys remonte aux pourparlers de Marathos et l'on maintiendrait à l'actif du colloque de Tyr les 10.000 talents d'Arrien. On obtiendrait ainsi une progression séduisante : 2.000 talents pour la première ambassade, 10.000 pour la seconde, 30.000 pour la troisième[3].

Mais des objections se présentent. L'offre des 2.000 talents et celle de la ligne de l'Halys faisaient bloc sans doute dans l'ouvrage auquel a puisé Diodore. On ne peut guère, sans se livrer à d'artificielles combinaisons de marqueterie, les séparer l'une de l'autre, utiliser la première à l'automne de 333 et la seconde durant l'été de 332.

De même, chez Arrien, l'offre des 10.000 talents et celle de la ligne de l'Euphrate vont ensemble. Si nous avons de bonnes raisons de croire qu'il faut en reculer la date, rien ne nous autorise à les disjoindre, à placer la clause territoriale avant Arbèles, tandis que la clause financière ressortirait à la conférence de Tyr.

1. « XXX millia talentum auri » (Quinte-Curce, IV, 11, 6); « XXX millia talentum » (Justin, XI, 12, 10).

2. P. 192.

3. Ce dernier chiffre n'est nullement disproportionné aux énormes réserves accumulées dans les trésors royaux : les Macédoniens enlevèrent, rien qu'à Persépolis, 120.000 talents (Diodore, XVII, 7, 1; Quinte-Curce, V, 6, 9) et à Suse 40.000 (Plutarque, *Alex.*, XXXVI).

En outre, Plutarque, qui mentionne aussi le chiffre de 10.000 talents, conjointement avec l'abandon des pays en deçà de l'Euphrate[1], rapporte cette double proposition à la période du second séjour d'Alexandre en Syrie, autrement dit au courant de l'année 331.

Enfin, si Diodore, pour les négociations qui précèdent Arbèles, n'inscrit que 3.000 talents[2], on observera que la source dont il use et qui lui est commune avec l'auteur des *Apophtegmes*[3], donnait le nombre de 10.000, seule évaluation correcte, qu'il faut rétablir au lieu et place des 3.000 talents précités[4].

Il semble donc avéré que le chiffre de 10 000 indique aussi bien le minimum que le maximum de la rançon[5]. Quinte-Curce et Justin, soit d'eux-mêmes, soit à l'exemple de leurs inspirateurs, ont transplanté dans l'arithmétique les amplifications de la rhétorique.

Le second article remanié concernait le partage de l'Empire. A la ligne frontière de l'Halys Darius substituait celle de l'Euphrate[6]. Comme précédemment, la cession de territoires se liait à un projet de mariage : Alexandre épouserait la fille de Darius, qui lui assignait en dot les provinces situées entre le fleuve assyrien et l'Hellespont[7]. La princesse visée ici, dont Quinte-Curce ne donne pas le nom cette fois, était évidemment la même que celle dont il avait été question à Tyr, c'est-à-dire Statira. Elle ne se trouvait pas au nombre des captives[8]. Elle

1. *Alex.*, XXIX, 3.
2. XVII, 54, 2.
3. Plutarque, *Apopht. Alex.*, XI.
4. C'est ce qu'a très bien démontré Pridik, *op. cit.*, p. 45.
5. On le retrouve dans l'*Itinerarium Alexandri*, ch. XLIII. Celui de 100.000, donné par Valère-Maxime (VI, 4, 3) n'est qu'une corruption du précédent (cf. Pridik, *op. cit.*, p. 54).
6. « χώραν πᾶσαν τὴν ἐντὸς Εὐφράτου » (Arrien, II, 25, 1); « τὴν ἐντὸς Εὐφράτου χώραν » (Diodore, XVII, 54, 2); « τὴν ἐντὸς Εὐφράτου πᾶσαν » (Plutarque, *Alex.*, XXIX, 3); « inter Hellespontum et Euphraten » (Quinte-Curce, IV, 11, 5); « usque flumen Euphraten » (Justin, XI, 12, 10); « limes Euphratis » (*Itinerarium Alexandri*, ch. XLIII).
7. « in dotem filiae » (Quinte-Curce, IV, 11, 5). Arrien (II, 25, 1), dans sa brève et sèche analyse, fait suivre la clause territoriale de la clause matrimoniale sans noter le rapport qui les unit. Mais il est coutumier de ces mentions sporadiques et disloquées.
8. C'est ce qui résulte des mots prononcés par le chef de l'ambassade : « quam tibi tradit », opposés aux « duas virgines filias », dont le père sollicite la délivrance (Quinte-Curce, IV, 11, 6). Cf. Diodore, XVII, 54, 2 : « τὴν ἑτέραν τῶν ἑαυτοῦ θυγατέρων » et Justin, XI, 12, 10 : « alteram filiam ».

était sans doute plus âgée que ses deux sœurs prisonnières, nubile, et à l'abri dans une des résidences royales[1].

Le traité d'alliance et d'amitié, proposé dès les premières négociations, reparut aux dernières[2]. Mais on l'entourait de garanties nouvelles : Alexandre garderait comme otage le prince royal Ochus, qu'il avait en son pouvoir[3], et, prenant lui-même le rang d'un fils, il serait associé à Darius dans le gouvernement de tout l'Empire[4].

De ce que Diodore est le seul à relater cette dévolution partielle que le Grand-Roi fait de son autorité suprême en faveur d'un adversaire des Perses, faut-il la regarder comme une invention de quelque arrangeur suspect, Callisthène ou Clitarque? Je ne le pense pas. Un terme qui revient sans cesse dans les textes relatifs à ce grand débat diplomatique est celui de φίλος, de φιλία, et l'on sait le rôle de premier plan que jouaient les Amis à la tête de la hiérarchie administrative dans les cours orientales. Comme gendre de Darius, Alexandre sera le protagoniste non seulement des Amis, mais des Parents, et rien n'était plus conforme au droit achéménide que de lui offrir une association à la souveraineté. Quelques années auparavant, Mentor le Rhodien, bien qu'étranger lui aussi, avait été une manière de vice-roi au titre militaire, pendant que l'Égyptien Bagoas exerçait la vice-royauté civile. C'était un ajustement des deux plus hautes charges de la monarchie perse, la charge de caranos et celle de chiliarque, que l'on opérait au bénéfice du Macédonien.

VIII. LES ÉPISODES MARQUANTS

L'histoire des négociations entre Darius et Alexandre devait être étudiée d'abord dans ses grandes lignes. Mais elle renferme d'importantes annexes, qui se placent en marge des faits principaux et dont nous allons maintenant aborder

1. Cf. plus haut, p. 190, n. 6.
2. Arrien, II, 25, 1 ; Diodore, XVII, 54, 2 ; Plutarque, *Alex.*, XXIX, 3.
3. Quinte Curce, IV, 11, 6.
4. Diodore, XVII, 54, 2 : « γενόμενον γαμβρὸν καὶ τάξιν υἱοῦ λαβόντα καθάπερ κοινωνὸν γενέσθαι τῆς ὅλης βασιλείας ».

l'examen. Ces épisodes sont au nombre de quatre : la lettre supposée, le roman de l'eunuque, le dialogue avec Parménion, l'apologue des deux soleils.

1. Quand le vainqueur d'Issus reçut le message où lui était cédé le pays en deçà de l'Halys, il réunit ses Amis en Conseil; mais, raconte Diodore, « au lieu de leur montrer l'original, il écrivit lui-même une lettre supposée dans laquelle il n'avait mis que ce qui convenait à ses plans et ce fut celle-ci que le roi communiqua à ses conseillers[1] ». Nul autre que notre compilateur ne mentionne cet incident extraordinaire. Y peut-on découvrir une parcelle de vérité?

Il est manifeste qu'Alexandre, à l'inverse de Philippe, s'était assigné comme but de guerre, non plus la simple annexion de la Petite Asie, mais la conquête entière de l'Orient. Toute sa vie, il fut en lutte avec ses lieutenants et ses soldats pour les convertir à ses ambitions démesurées. Or, voici qu'en 332 une ambassade perse lui transmettait des offres de nature à combler les vœux de la Ligue corinthienne. Craignait-il, s'il les rejetait ouvertement, de soulever l'opposition des partisans de la politique de son père? Je ne vois de plausible que cette hypothèse. Mais de pareils ménagements se concilient mal avec l'intraitable énergie de l'impétueux descendant d'Achille et quelques mois plus tard, à propos de conditions beaucoup plus avantageuses encore, il n'hésitera pas à heurter de front Parménion.

Somme toute, l'historiette de la lettre supposée reste invraisemblable. Elle relève du domaine de la fiction. Par qui et pourquoi a-t-elle été imaginée? Il me paraît sage de ne pas se mettre ici en frais d'inutiles et inopérantes conjectures[2].

2. L'aventure de l'eunuque s'échappant du camp macédonien et dépeignant à Darius avec quelle admirable vertu la beauté de sa femme a été respectée par la jeunesse du vainqueur forme un des plus brillants tableaux de Quinte-Curce[3].

1. XVII, 39, 2.
2. Pridik, *op. cit.*, p. 43, a tenté une explication, mais compliquée et subtile, qu'on ne saurait guère retenir.
3. IV, 10, 25 sq.

Elle y est pathétiquement combinée avec la mort de la reine et la célébration de ses funérailles par Alexandre. Elle y apparaît comme la cause déterminante qui motive la reprise des négociations et l'envoi de la mission des Dix.

Arrien et Plutarque n'ignorent pas l'anecdote; mais ils ne la fixent pas à la même date et ne lui attribuent pas la même portée. Ils la placent, le premier, un peu après la bataille d'Issus[1], c'est-à-dire vers la fin de 333, le second, après le refus des offres relatives à la ligne de l'Euphrate[2], c'est-à-dire, si nous avons bien établi la chronologie des faits, un an et demi environ plus tard, et ni l'un ni l'autre ne signale le moindre rapport entre elle et la marche des négociations.

Il n'est donc pas douteux que, sur le thème réel de la clémence d'Alexandre à l'égard des captifs, Quinte-Curce, ou l'auteur dont il s'inspire, a brodé d'une façon romanesque en vue d'augmenter l'intérêt.

Quant à Justin, il double l'invraisemblance par l'ineptie. Il rapporte, d'accord avec Plutarque, que la femme de Darius mourut en couches[3]; mais il retarde l'accident dont elle est victime jusqu'à la campagne de Mésopotamie, soit presque deux ans après la séparation des époux. Même la grossesse de Gargamelle ne se prolongeait que « jusques a l'unziesme moys »[4].

L'épisode de l'eunuque a particulièrement excité l'imagination des conteurs de fables, qui lui ont agrégé tout ce qui leur semblait propre à émouvoir et qui, pour rehausser les effets de scène, ont modifié l'ordre des événements[5].

Que vaut, dans ces conditions, la prière que Darius adresse aux dieux protecteurs de sa patrie, pour que, si l'Asie lui échappe, elle ne tombe pas en d'autres mains que celles d'un

1. IV, 20, 1.
2. *Alex.*, XXX.
3. « ex collisione abiecti partus » (XI, 12, 5); « ἀποθανούσης ἐν ὠδῖσι ».(Plutarque, *Alex.*, XXX, 1).
4. Faut-il faire remonter jusqu'à Trogue-Pompée l'absurdité de son abréviateur? Nous ne sommes pas en mesure de le dire. La bévue se retrouve dans Plutarque.
5. Pour Diodore (XVII, 54, 7), comme pour Plutarque (*Alex.*, XXX), la mort de la reine a suivi la dernière ambassade, au lieu de l'avoir précédée, ainsi que le veut Quinte-Curce.

si juste ennemi et si généreux vainqueur[1]? Elle semble avoir été tenue pour authentique. Plutarque, à l'instar de Quinte-Curce, la reproduit : « S'il faut que les vicissitudes des choses humaines mettent fin à l'Empire des Perses, ne souffrez pas qu'un autre qu'Alexandre soit assis sur le trône de Cyrus[2]. » Chez Arrien, l'invocation se retrouve, avec cette nuance que Zeus, — entendons Mithra, — en est l'objet : « Si je dois cesser d'être le roi de l'Asie, ne transfère ma domination qu'au seul Alexandre[3]. »

Cette sorte d'investiture dont le dernier des Achéménides revêt le généralissime de la Ligue corinthienne, cadre tout à fait avec la mystique de Callisthène : aussi a-t-on supposé que la tradition dérivait de lui[4]. Mais s'il l'a propagée, elle a dû être également recueillie par des autorités plus sérieuses, puisqu elle figure dans l'ouvrage qui n'admet, en dehors de Ptolémée et Aristobule, que des mentions dignes de foi[5].

3. Le dialogue entre Alexandre et Parménion est, parmi les épisodes marquants des négociations, celui qui fut le plus populaire. Tous nos auteurs, à l'exception du seul Justin, le rapportent, et ils s'accordent à le placer lors de la grande délibération où fut examinée l'offre de cession de l'Asie cis-euphratique. Le vainqueur des Perses ayant invité les membres du Conseil à émettre leur avis sur les propositions de Darius : « Je les accepterais », déclara Parménion, « si j'étais Alexandre ». — « Et moi aussi », répliqua le roi, « si j'étais Parménion[6]. »

Quinte-Curce, tout en parant son récit de considérations morales dont nous font grâce Diodore, Plutarque et Arrien, n'en prête pas moins à l'illustre vétéran des entreprises macé-

1. « Ne quis Asiae rex sit, quam iste tam iustus hostis, tam misericors victor » (Quinte-Curce, IV, 10, 34).

2. *Alex.*, XXX, 5. Cf. *de Alex. virt.*, II, 6.

3. IV, 20, 3.

4. Cf. Pridik, *op. cit.*, p. 51.

5. Arrien, dans ce passage, puise aux λεγομένα. Son récit débute par les mots : « λόγος κατέχει ».

6. Diodore XVII, 54, 5; Plutarque, *Alex.*, XXIX, 3, et *Apopht. Alex.*, XI; Arrien, II, 25, 2; Quinte-Curce, IV, 11, 14. Cf. Valère-Maxime, VI, 4, 3; *Itinerarium Alexandri*, XLIV; Pseudo-Callisthène, II, 17.

doniennes un langage extrêmement remarquable : « Alexandre, sans plus tirer l'épée, devenait, par traité, maître d'un royaume opulent. Aucun homme n'avait possédé encore, entre l'Ister et l'Euphrate, des terres si vastes et si éloignées les unes des autres. C'était le moment de tourner les yeux vers la Macédoine, plutôt que du côté de Bactres et des Indes[1]. »

L'aimable conteur ne cède plus ici à l'attrait de la rhétorique. Il s'exprime en historien. La politique dont Parménion se fait l'interprète, en cette circonstance mémorable, oppose, avec une vérité saisissante, le programme des ambitions circonscrites de Philippe à la doctrine des conquêtes illimitées d'Alexandre.

4. Ce système d'un Empire universel avec un maître unique nous est présenté sous la forme d'un apologue que mentionnent Diodore, Plutarque et Justin : « De même que deux soleils troubleraient l'ordre et l'harmonie du monde, de même deux rois ne pourraient, sans amener des bouleversements et des révolutions, tenir à la fois le spectre de la terre[2]. »

Voltaire s'est fort égayé de la comparaison. Il rapproche ce langage de celui que Scarron prête au fou de Charles-Quint et conclut : « Alexandre était-il donc un don Japhet d'Arménie[3]? » Mais trop d'esprit nuit au sens historique. Résistons à l'attrait d'un bon mot et tâchons de comprendre. Nous sommes après l'expédition d'Égypte. Le Macédonien vient d'être assimilé, suivant le mode pharaonique[4], à Râ, qui est le

1. « Opimum regnum occupari posse conditione, non bello : nec quemquam alium inter Istrum et Euphraten possedisse terras ingenti spatio intervalloque discretas. Macedoniam quoque potius respiceret quam Bactra et Indos intueretur » (IV, 11, 13).

2. « οὔθ' ὁ κόσμος δυοῖν ἡλίων ὄντων τηρῆσαι δύναται τὴν ἰδίαν διακόσμησίν τε καὶ τάξιν, οὔθ' ἡ οἰκουμένη δύο βασιλέων ἐχόντων τὴν ἡγεμονίαν ἀταράχως καὶ ἀστασιάστως διαμένειν ἂν δύναιτο » (Diodore, XVII, 54, 5) ; « μήτε τὴν γῆν ἡλίους δύο, μήτε τὴν Ἀσίαν δύο βασιλεῖς ὑπομένειν » (Plutarque, *Apopht. Alex.*, XI) ; « neque mundum posse duobus solibus regi, neque orbem summa duo regna salvo statu terrarum habere » (Justin, XI, 12, 15).

3. *Le Pyrrhonisme de l'Histoire*, ch. IX, éd. Louis Moland, chez Garnier, t. XXVII, p. 251. Cf. Dosson, *Étude sur Quinte-Curce*, p. 290.

4. Voir Maspero, *Comment Alexandre devint dieu en Égypte*, dans l'*Annuaire* de l'École des Hautes-Études (sciences historiques et philologiques), 1897, p. 1-30.

Soleil[1]. En quittant la vallée du Nil, il reste tout imprégné de la théologie solaire. C'est là, je crois, ce qui nous explique sa réponse. Comme il appartient à la famille solaire[2], son père divin a « rassemblé sous ses sandales tous les domaines, tous les pays étrangers[3] », et c'est ainsi que l'héritier des Pharaons prélude à ce rôle de maître du monde (κοσμοκράτωρ, δεσπότης κόσμου) dont les hymnes orphiques investirent Hélios[4].

Qu'Alexandre, en 331, ne se soit point enfermé dans les revendications panhelléniques de l'École d'Isocrate et que, dépassant les objectifs visés par la diète fédérale de Corinthe, il ait prétendu à la monarchie universelle[5], je n'aperçois là rien d'inadmissible à cette date. Le prêtre d'Ammon a rendu l'oracle en vertu duquel celui que le dieu du sanctuaire s'est donné pour fils doit régner sur tous les hommes[6]. L'apologue des deux soleils nous offre une synthèse imagée du rêve politique et religieux dont le royal pèlerin de l'oasis libyque avait été demander à Zeus la sanction céleste[7].

IX. LES ANTÉCÉDENTS HISTORIQUES

Comme toutes les discussions diplomatiques, celles qui se déroulèrent après la bataille d'Issus firent état des événements antérieurs. Darius, dans la lettre confiée par lui à la première ambassade, trace, des relations de la Perse avec la Macédoine, un tableau destiné à établir que celle-ci est responsable du conflit actuel : Philippe, tout d'abord, avait été l'ami et l'allié d'Artaxerxès; puis, à l'avènement d'Arsès, il avait ouvert les

1. A. Erman, *La Religion égyptienne*, 1907, p. 19.
2. Maspero, *op. cit.*, p. 23.
3. Akmar, *La Stèle du songe*, dans le *Sphinx*, t. XXI, 1924, p. 71.
4. *Orphica*, éd. Abel, *Hymne* VIII, 11 et 16. Cf. Rapp, dans le *Lexikon* de Roscher, s. v. *Helios*, col. 2024.
5. « περὶ τῆς τῶν ὅλων μοναρχίας » (Diodore, XVII, 54, 6).
6. Diodore, XVII, 51, 2; Plutarque, *Alex.*, XXVIII, 3; Quinte-Curce, IV, 7, 26; Justin, XI, 11, 10.
7. Pour W. W. Tarn (*Journ. hell. Stud.*, t. XLI, 1921, p. 1-17), l'idée de la domination mondiale d'Alexandre n'a pas de valeur historique : c'est un mythe inventé par les fabricants de romans. Cette théorie nous montre, par un exemple typique, comment, avec une science méritoire, on peut, à force d'analyses, perdre complètement de vue les évidences culminantes d'un sujet. Quels sont les chefs des grands peuples de l'Antiquité qui n'ont pas nourri de semblables ambitions?

hostilités contre ce prince, sans que rien, de la part du Grand-Roi, y eût donné prétexte. A son tour, Alexandre, quand lui, Darius, fut monté sur le trône, bien loin d'envoyer à Suse des ambassadeurs pour affermir l'ancien pacte d'alliance et d'amitié, avait envahi l'Asie et causé nombre de maux aux Perses, obligeant ainsi leur souverain à combattre pour la défense de son pays et de son Empire[1].

A ces griefs émanés de la dynastie achéménide, le stratège-autocrate de la Ligue corinthienne oppose ceux des peuples dont il est le vengeur et le chef : jadis, invasion de la Macédoine et de la Grèce par les ancêtres de l'accusateur ; plus récemment, appui donné par Ochus aux Périnthiens contre Philippe, avec envoi de forces militaires en Thrace, donc, agression à main armée et violation de territoire ; puis, quand Darius, d'accord avec Bagoas, eut massacré Arsès et usurpé le trône, assassinat de Philippe à son instigation, comme le monarque illégal et criminel l'a déclaré dans une lettre publique ; enfin, pour rompre la paix donnée par Alexandre aux Hellènes et pousser à la défection ses alliés, intrigues de toutes sortes en Grèce, missives, émissaires, distributions de sommes d'argent, qu'aucun État n'a du reste acceptées, à l'exception des Lacédémoniens[2].

Ces deux lettres royales, telles qu'Arrien nous les a conservées, doivent être tenues pour authentiques. Elles gardent la vivante empreinte du monde contemporain. Celle d'Alexandre, en particulier, renferme toutes les garanties, de fond et de forme, qui décèlent un document sûr. Tandis que Darius, fidèle au protocole achéménide, donne le nom d'Artaxerxès à son deuxième prédécesseur, c'est l'appellation d'Ochus qu'emploie l'adversaire, et cette divergence même, comme l'a noté Droysen[3], atteste la valeur politique du texte. Autre expression significative : « La Macédoine et le reste de l'Hellade[4] ». Il y a là un rapprochement de termes qui provient en droite ligne du régime de l'Union corinthienne. Parmi les faits que cite

1. Arrien, II, 14, 2.
2. Arrien, II, 14, 4-6.
3. *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 268, n. 1.
4. Arrien, II, 14, 4.

Alexandre, les uns, comme l'intervention des Perses au siège de Périnthe, se trouvent confirmés ailleurs [1], les autres, comme la participation du Grand-Roi à l'assassinat de Philippe, ne sont relatés qu'ici et révèlent une caution indépendante.

On en conclura que la lettre du vainqueur d'Issus n'a pu être écrite que par lui, tellement elle témoigne d'une connaissance personnelle des choses, tellement elle reflète d'une façon intime les idées et le caractère de celui à qui elle est attribuée [2]. Nous sommes en présence d'une pièce officielle, empruntée par le premier historien qui l'utilisa, soit aux archives de la Macédoine, soit à celles de la Perse [3].

X. LES RÉPONSES D'ALEXANDRE

Darius, lors de ses premières ouvertures diplomatiques, avait posé indirectement une question essentielle : celle du titre royal. Ici, tout de suite, Alexandre va droit au fond des choses, et ses conclusions, qu'on relève chez Arrien, répondent, avec une vigueur et une netteté complètes, aux prémisses indiquées par Quinte-Curce. La délivrance des captifs n'est qu'un point secondaire. Que le vaincu se rende en personne au camp du vainqueur, ou, s'il le préfère, qu'il envoie une délégation des Amis pour recevoir toutes les garanties convenables [4] : il obtiendra ce qu'il désire; il rentrera en possession des siens; il sera écouté dans ses autres requêtes. Mais Alexandre, par la volonté des dieux, est le maître de l'Empire

1. Diodore, XVI, 75, 1.

2. La rédaction de Quinte-Curce (IV, 1, 8 sq.) s'écarte de celle d'Arrien : elle détaille le passage relatif aux guerres médiques; elle reproduit l'accusation de complicité dans l'assassinat de Philippe, mais laisse de côté l'affaire de Perinthe; en revanche, elle contient un reproche nouveau, celui d'avoir cherché à soudoyer, moyennant une somme de 1 000 talents, un meurtrier qui frapperait Alexandre. Suivant sa coutume, le conteur latin n'a retenu que ce qui se prête à l'effusion de pensées morales. Cela ne veut pas dire qu'il ait tiré son récit d'une autre source que l'écrivain grec.

3. Sur cette double question de provenance et d'authenticité, j'abonde dans le sens de Pridik (*op. cit.*, p. 55-56). Les doutes élevés par Beloch (*Griech. Geschichte*, t. II, p. 640, n. 1) ne se fondent pas sur des raisons convaincantes et Kaerst (*Geschichte des Hellenismus*, t. I, 2e éd., p. 374-375, n. 1) leur objecte les nouveaux éléments de comparaison et de concordance que procure Didyme (Cf. Didyme, 10, 54 sq. et Arrien, II, 14, 5).

4. « πέμπε τινὰς τῶν φίλων τὰ πιστὰ ληψομένους » (Arrien, II, 14, 8); « dabimus fidem impune venturum » (Quinte-Curce, IV, 1, 14).

perse : en fait, puisqu'il occupe le pays[1]; dans l'opinion, puisqu'il a maintenant à ses côtés une foule d'anciens défenseurs de la cause adverse qui sont venus réclamer sa protection et obéissent volontairement à ses ordres[2]; en droit, car la victoire fait de lui le dominateur de l'Asie entière et il exige qu'on le salue comme tel[3]. De nouvelles ambassades ne trouveront accès auprès de lui que si elles lui sont adressées en cette qualité de roi d'Asie[4]. Les deux belligérants ne sauraient être placés sur un pied d'égalité : l'un commande et l'autre doit recourir à lui comme au dispensateur suprême[5], faute de quoi il serait traité en coupable de lèse-majesté[6]. La possession de la souveraineté, voilà le débat capital qu'Alexandre, au cas où Darius ne se rallierait pas à ses vues[7], tranchera par les armes.

L'ancienne controverse de Chypre, quand il s'agissait de savoir si Évagoras obéirait à Artaxerxès comme un roi à un roi ou comme un esclave à son maître, renaissait en des circonstances autrement dramatiques, sur un théâtre autrement vaste, dans des proportions autrement grandioses. On assistait à un brusque retournement du principe fondamental de la monarchie perse. Il y avait conversion et absorption du vieux droit dynastique des conquérants iraniens par le conquérant macédonien. L'orgueil argéade supplantait la superbe achéménide. Darius, qui, en ouvrant les négociations, regardait la dignité royale comme la propriété exclusive des héritiers de Cyrus, n'était plus toléré qu'à titre de vassal d'Alexandre.

Telle fut la réponse que l'un des Amis, Thersippe, eut mandat

1. « τὴν χώραν ἔχω, τῶν θεῶν μοι δόντων » (Arrien, II, 14, 7); « diis pro meliore stantibus causa, magnam partem Asiae in ditionem redegi meam » (Quinte-Curce, IV, 1, 13).

2. « ἑκόντες ξυστρατεύονται μετ' ἐμοῦ » (Arrien, II, 14, 7).

3. « Ὡς οὖν ἐμοῦ τῆς Ἀσίας ἁπάσης κυρίου ὄντος ἧκε πρὸς ἐμέ » (Arrien, II, 14, 8).

4. « ὅταν πέμπῃς παρ' ἐμέ, ὡς πρὸς βασιλέα τῆς Ἀσίας πέμπε » (Arrien, II, 14, 9).

5. « μηδὲ ἃ ἐξ ἴσου ἐπίστελλε, ἀλλ' ὡς κυρίῳ ὄντι πάντων τῶν σῶν φράζε εἴ του δέῃ » (Arrien, II, 14, 9).

6. « ἐγὼ βουλεύσομαι περὶ σοῦ ὡς ἀδικοῦντος » (Arrien, II, 14, 9); « memento non solum regi te, sed etiam tuo scribere » (Quinte-Curce, IV, 1, 14); « regnum omne petit » (Justin, XI, 12, 2).

7. « εἰ δ' ἀντιλέγεις περὶ τῆς βασιλείας » (Arrien, II, 14, 9).

de remettre[1]. Il accompagna les messagers perses, qui retournaient vers leur maître. Ses instructions lui prescrivaient de n'engager, sur aucun point, de tractations verbales avec le destinataire de la lettre[2]. Le jeune roi victorieux n'entendait point que l'on discutât sur la légitimité de ses prétentions à la monarchie asiatique.

Pas plus que les offres de Marathos, celles de Tyr ne modifièrent les dispositions d'Alexandre. Ces offres nouvelles, on l'a vu[3], comprenaient une rançon pour les prisonniers, la cession des contrées en deçà de l'Halys, la main d'une princesse royale. Voici, d'après Quinte-Curce, ce qui, dans cette seconde entrevue, fut répondu aux plénipotentiaires : « Darius promettait ce qui ne lui appartenait plus. Il accordait en dot la Lydie, l'Ionie, l'Éolide, les côtes de l'Hellespont : mais toutes ces provinces étaient déjà le gain de la victoire. D'ailleurs, en traversant la mer, le chef de l'expédition n'avait jamais entendu se contenter de la simple annexion de la Petite Asie[4], ce qui eût été un bien mince bénéfice pour une guerre de cette importance : ses desseins visaient à ranger sous son sceptre Persépolis, capitale du royaume ennemi, et Bactres, et Ecbatane, et les derniers confins de l'Orient[5]. »

La manière dont s'exprime ici Alexandre est en parfait accord avec la réalité historique et rien n'empêche d'admettre qu'un tel langage ait été véritablement tenu.

Arrivons à la dernière réponse, celle que provoqua la mission des Dix. Elle a pour préambule la délibération du Conseil où Parménion défend la thèse des conquêtes modérées et des limites restreintes. Contre cette politique utilitaire, qui se prend à l'appât d'une rançon, le nouvel Achille dresse son idéal de gloire : la gloire, et non l'argent, voilà ce qu'il ambi-

1. Arrien, II, 14, 4; Quinte-Curce, IV, 1, 14. Comme l'a suggéré Droysen (*Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 268, n. 3), cet ambassadeur est identique au personnage qu'un texte épigraphique de Nasos cite parmi les Amis royaux : « τῶν [τοῖς βασ]ιλήεσσι φίλος » (Dittenberger, *Orient. gr. inscr.*, t. I, n° 4).

2. « μὴ διαλέγεσθαι ὑπὲρ μηδενός » (Arrien, II, 14, 4.)

3. Plus haut, p. 194.

4. Les termes dont se sert Quinte-Curce : « non Ciliciam aut Lydiam » (IV, 5, 8) sont une variante de la formule couramment employée par les hommes d'État grecs et dont il a été question ci-dessus (p. 193-194).

5. IV, 5, 8.

tionne[1]. Pour qui est, non un marchand, mais un roi, il serait plus noble de rendre en pur don les captifs que de monnayer leur délivrance[2]. Peut-on davantage se contenter de misérables satisfactions territoriales? Qu'offre généreusement le vaincu? L'Asie jusqu'à l'Euphrate. Mais Alexandre a franchi le fleuve et les limites proposées en dot sont celles que lui a dévolues la fortune des armes[3]. On lui cède une parcelle infime, alors qu'il vise la possession totale[4]. Darius croit le combler en lui octroyant la main de l'une de ses filles. Beau parti que celui d'une princesse réservée à l'un de ses esclaves! Bel honneur que d'être préféré à Mazée pour gendre[5]! Est-ce que, même contrairement à la volonté du père, le vainqueur, s'il lui en prenait envie, ne serait pas en mesure d'épouser celle qu'on lui destine[6]?

Puis, en disciple d'Aristote habitué à sortir du cercle des faits pour s'élancer dans la sphère des idées, il résume en une image concrète le principe de sa doctrine : de même qu'un soleil unique éclaire le monde, de même il faut aux hommes un maître unique. L'enjeu de la lutte entre l'Achéménide et l'Argéade, c'est la monarchie universelle.

***

Récemment, en traitant un petit problème de topographie militaire, un érudit montrait qu'on pouvait à l'occasion s'appuyer sur Quinte-Curce, « ce romancier flétri de l'épithète de *kleitarchisch*, ce qui, paraît-il, est le comble de la honte[7] ». Pour le gros problème d'histoire diplomatique dont on vient

1. « pecuniam quam gloriam mallem, si Parmenio essem » (Quinte-Curce, IV, 11, 14); « προτιμήσας τὴν εὐδοξίαν τῶν δωρεῶν » (Diodore, XVII, 54, 5); « οὔτε χρημάτων δεῖσθαι » (Arrien, II, 25, 3).

2. « me non mercatorem esse, sed regem : captivos honestius dono dabimus quam pretio remittemus » (Quinte-Curce, IV, 11, 14).

3. « ultra Euphraten sum : summum dotis terminum castra mea transeunt » (Quinte-Curce, IV, 11, 19).

4. « οὔτε τῆς χώρας λαβεῖν ἀντὶ τῆς πάσης τὸ μέρος » (Arrien, II, 25, 3).

5. Quinte-Curce, IV, 11, 20.

6. « γῆμαι ἂν καὶ οὐ διδόντος Δαρείου » (Arrien, II, 25, 3).

7. E. Cavaignac, *A propos de la bataille d'Alexandre contre Porus*, dans le *Journal asiatique* d'octobre-décembre 1923, t. CCIII, p. 333.

d'étudier les faces si obscures et si diverses, le dit romancier ne saurait être considéré non plus comme une autorité négligeable.

De ce que nous l'avons vu s'abandonner à l'attrait des réflexions morales et des oppositions psychologiques, n'en concluons pas que son œuvre est, historiquement, sans noyau ni substance. Bien au contraire, dans le débat ouvert en 333 sur la question de l'Empire, c'est lui qui nous présente la version la plus nette, la plus homogène, la plus cohérente. Tandis qu'à mainte reprise on se demande si le consciencieux Arrien a bien noté la suite des faits, sans oublis, distractions ni lacunes, s'il n'a pas commis des erreurs en utilisant ses sources, le gracieux conteur que l'on a l'habitude de lui sacrifier donne l'impression d'avoir été le meilleur gardien d'une tradition excellente. Tout son récit se tient. Il s'harmonise, d'une façon naturelle, avec ce que nous savons des événements et des hommes. On n'y découvre ni anomalies ni disparates. Il jette par moments de véritables lueurs. Il s'alimente au foyer du réel.

Sans doute, répétons-le encore, ce fond solide s'agrémente de broderies dues aux habitudes d'un certain genre littéraire. Mais ne nous laissons pas hypnotiser par le brillant de la surface. Ces ornements extérieurs n'enlèvent rien au sérieux de la trame. Pour qui écarte le détail postiche, aisément discernable, et s'attache aux lignes maîtresses, l'auteur qui, dans l'épisode des négociations menées entre Issus et Arbèles, répond le mieux aux exigences de l'esprit est Quinte-Curce. Le « romancier », en cette circonstance, fait bonne figure d'historien.

Georges RADET.

NOTES GALLO-ROMAINES

CVII

CHERCHEZ LA SOURCE

« Cherchez la source », c'est le conseil que me répétait sans cesse Auguste Allmer dans ces inoubliables entretiens de Lyon, où nous parlions longuement du mystère des divinités gauloises. « Sous ces noms étranges qui se multiplient en épigraphie gallo-romaine », disait notre cher maître, « se dissimulent presque toujours des dieux de fontaines. » Et il a appliqué ce principe dans ses études sur la religion gauloise, et l'on sait quels merveilleux bénéfices en a tirés la science de notre passé.

C'est le conseil que je voudrais à mon tour donner et répéter à tous ceux qui veulent connaître ou refaire l'histoire de notre sol national.

Il est certain, comme l'a bien vu Allmer, que ces étranges divinités gauloises viennent d'un culte des eaux. Pour beaucoup, à première vue, l'origine fontainière est évidente; *Nemausus* est la fontaine de Nîmes, *Sequana* est la source de la Seine, *Icaunis* ou *Icauna* celle de l'Yonne, et ainsi de suite.

Pour d'autres, il faut chercher, mais il n'est pas difficile de trouver : il faut chercher non loin de l'endroit où la pierre a été découverte. S'agit-il d'une ville, tâchez de savoir si la ville n'a pas eu jadis une fontaine célèbre ; *Arausio,* à Orange, sera vite reconnue dans la source fameuse de la cité, si bien vantée par son historien de La Pise. La *Divona* de Bordeaux ne peut être qu'une des sources qui alimentaient la Devèze, ou la Font Tropeyta ou la mystérieuse Font Jouyn. S'agit-il de la campagne, soyez sûrs que la source n'est pas loin, près de la bourgade qui a remplacé le temple ou la villa : les *Nymphae Griselicae* sont les sources de Gréoux, les *Matronae Almahae* sont

celles du plan d'Aups, au pied de la Sainte-Baume. Et si le nom du lieu actuel n'a aucun rapport avec le vocable divin, cherchez dans les vieux cartulaires : je serais surpris si vous n'y trouviez pas le nom de la source. Les savants allemands, dans les derniers numéros de *Germania*, se sont mis à la recherche des sources qui avoisinent les lieux saints de la Rhénanie romaine, et les résultats ont été excellents : *Aveta*, par exemple, est décidément un nom de source.

Mais ce genre de travail n'a pas seulement pour conséquence de multiplier les faits d'histoire religieuse : il porte beaucoup plus loin. Et c'est ce que j'appellerai l'histoire profonde, celle de nos origines humaines, qu'il permet de tirer de l'ombre.

La plupart de nos villes (je dis la plupart, mais j'ai envie de dire presque toutes) ont une source à l'origine de leur vie et de leur nom. Chaque cité a sa fontaine maîtresse et ancestrale. A Marseille, le fameux *Lacydon*, avant d'être le nom du port, a été celui de la source qui se jetait dans ce port (comparez à la célèbre Aréthuse de Syracuse), et les documents médiévaux nous montreront encore cette source dans la *Pierre-qui-rage*, le *Fons Radians* du Vieux Marseille. Bordeaux eut sa *Divona*, déjà nommée, et je crois bien qu'on trouvera une source essentielle parmi celles qui descendent de Fourvières; et je me demande si le fameux quartier de Lourcine, au pied de la montagne sainte de *Lutetia*, ne doit pas son nom à une source tributaire de la Bièvre. L'autre jour, en m'entretenant de Vaison avec M. l'abbé Sautel, qui le connaît mieux que pas un, j'appris de lui que Vaison avait eu et avait une fontaine prééminente. Voilà qui a fait la ville et voilà sans doute qui lui a donné son nom.

Car nom de source et nom de ville sont souvent la même chose. Le cas le plus net est celui de *Nemausus*, Nîmes, qui est vocable de dieu et de ville, parce qu'il fut d'abord vocable de source : et là, l'histoire se continue, puisque la fontaine de Nîmes demeure son Génie. Mais Orange, *Arausio*, est source et ville; et de même *Avaricum*, Bourges; et de même le fut Bibracte; et sans aucun doute le nom d'Avenches, *Aventicum*, fut à son origine un nom de fontaine. — Cherchez cette fontaine, mes chers amis de l'*Indicateur d'Antiquités suisses*.

Et c'est pour les temps gaulois, et sans doute bien avant, qu'il faut faire cette recherche. La source *Caticantus* de Cachan a beau avoir un nom celtique : c'est à elle que se rattache le gisement néolithique des Hautes-Bruyères. Pour ne pas renfermer des fontaines sur le plateau de leur sommet, les *oppida* de La Tène ou de Hallstatt n'en dérivent pas moins du voisinage d'une eau potable. Je m'étonnais que l'enceinte du Vieux Saint-Maur ne fût tributaire que de la Marne : un de mes auditeurs m'a révélé une source à côté, et un texte médiéval m'a révélé le nom de cette source, *Olinus*, bien gaulois. Je ne sépare pas de sa belle fontaine l'*oppidum* limousin de Breth. Et on a eu bien raison de chercher les sources de Gergovie.

Les temps romains ont conservé la tradition de respect et de reconnaissance pour la source qui a créé et dénommé la ville. Ausone a encore appelé *Urbis Genius* la fontaine Divone de Bordeaux; et je ne doute pas que les Piliers-de-Tutelle ne lui fussent consacrés. Génies ou Tutelles de cités ou de villes, il y a une source en leur âme. Le *Genius Pagi* du Pays Basque ne peut être que l'une des sources d'Hasparren.

De même dans les campagnes, qu'il s'agisse de bourgades saintes ou de villas. — Nanterre, *Nemetodurum*, est une bourgade sainte; rappelez-vous les sources qui descendaient du Mont-Valérien. — Cachan est un centre de domaine, le nom vient de *Caticantus*, qui est un nom de source, et d'ailleurs vous l'avez encore, cette source, avec la Fontaine Couverte. Lisez Varron ou Caton : vous verrez qu'il faut à chaque villa sa source, et c'est pour cela que nos plus anciennes communes, héritières de domaines gallo-romains, se groupent autour de sources, comme Issy ou Vitry.

J'ai essayé de faire cette recherche dans la banlieue parisienne. Partout où j'ai trouvé localité ancienne, j'ai vu la source. Charonne par exemple, c'est *Catarona*, nom celtique de fontaine, et la fontaine de Charonne a été longtemps populaire. Belleville eut sa source de Savy, nom qui rappelle le vieux vocable italo-celtique des eaux qui coulent, *sav-*.

Ce n'est pas seulement l'histoire sociale de nos villes et de nos bourgades qui se retrouve à travers leurs eaux créatrices :

c'est aussi leur histoire morale. Car le Christianisme, partout, a été appelé par la source. Si Alise-Sainte-Reine est demeurée au Moyen-Age un lieu de pèlerinage, c'est parce qu'elle avait conservé les sources qui en avaient fait une ville sainte de la Gaule; et le culte de Sainte-Reine est inséparable de celui des fontaines. A Louvres, dans l'Ile-de-France, il y a une source qui fut longtemps sainte, et dont parlent les Actes de saints: mais *Lupara* est un nom de source, et c'est une vieille tradition humaine de piété qui s'est perpétuée autour de ce nom et de ces eaux.

Pour refaire notre plus vieille histoire humaine du sol de France, il faut donc suivre, en l'élargissant, le conseil d'Allmer. Le jour où, *civitas* par *civitas*, on aura, en s'aidant des textes et de la carte géologique, fixé les sources de France, notre passé et notre histoire s'éclaireront d'un jour merveilleux.

J'élargirai plus encore, et j'en dirai autant de toute l'histoire des hommes, et, si l'on veut, plus particulièrement de l'histoire du monde antique gréco-romain. Avant d'être la colline dominatrice de la Mère des dieux et de l'Église chrétienne, le Vatican a été une source, et je voudrais bien que les linguistes me disent si le nom de *Vaticanus* n'est pas spécifiquement un nom de source, à rapprocher de nos Chanteloup ou de nos Cantalaude. J'ai déjà dit que la Louve romaine, *Lupa*, a été d'abord la fontaine du Palatin qui a alimenté, c'est-à dire fondé Rome. Source, l'Égérie qui a conseillé Numa; source, le premier élément de l'Aventin. Et parmi tant de puissantes divinités du monde classique, même les Athéné ou les Apollon, combien ne sont peut-être, à leur origine territoriale, que des sources bienfaisantes auxquelles se seront appliqués les vieux noms de la religion indo-européenne. — « Cherchez la source », disait Allmer.

Camille JULLIAN.

ÉTUDE SUR L'ORIGINE DES TOPONYMES "MARTROI" ET "MARTRES"

I. — *Les « Martrois » d'Orléans.*

Il y avait à Orléans, au Moyen-Age, près de l'enceinte romaine, mais en dehors de cette enceinte, deux emplacements appelés « martroi » :

1° LE MARTROI SAINT-SULPICE ou simplement LE MARTROI[1]. Il tirait son nom de l'antique église paroissiale consacrée à saint Sulpice, évêque de Bourges. Cette église appartenait au IXe siècle à l'abbaye de Saint-Sulpice-lez-Bourges, comme le prouve un diplôme de Charles le Chauve confirmant les possessions de cet établissement en 855 : *areas in Aurelianis civitate cum appenditiis et ecclesia*[2].

C'est sur ce *Martroi*, autour de l'église, que se tenait le grand marché à blé de la Beauce; aussi l'appelait-on couramment *le Martroi au blé*, *Martroyum bladi*[3], *Forum bladi*[4].

Un nécrologe mentionne même une maison, sise sur ce *Martroi*, dans laquelle on livrait les échantillons de grains, *in qua solebant tradi signeta granorum*[5].

1. *In Martreio Sancti Sulpicii*, acte original de février 1243, n. st. (Arch. départ. du Loiret, Prieuré de Saint-Samson uni au Collège royal d'Orléans; supplément à la série D, n° 26). Une copie de cet acte faite au XVe siècle (Arch. départ. du Loiret, cartulaire de Saint-Samson. D. 371, f° 42) porte *in Martroyo Sancti Supplicii* : la forme populaire provenant de *Sulpicium* étant *Suplice* ou *Supplice*.

2. Ce diplôme a été notamment publié par J. de Font-Réaulx, *Les restaurations de Raoul, archevêque de Bourges; étude sur deux diplômes de Charles le Chauve* (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. 38; Bourges, 1919, p. 19).

3. Arch. départ. du Loiret, D. 371, f° 149 v° (acte non daté, XVe siècle).

4. *Ibidem*, D. 371, f° 149 v° (acte de 1349).

5. Publié dans le *Cartulaire du chapitre de Saint-Avit d'Orléans* par G. Vignat (Orléans, 1886), p. 18. *super tribus partibus cujusdam domus cooperte de scudellis* (= de bardeaux) *site in Martreio Aurelianensi, tenentis domui du Roable, ex una parte, et domui in qua solebant tradi signeta granorum*. Cette mention est du XIVe siècle.

Dans le cours des âges, l'enceinte s'agrandit et le *Martroi au blé* fut établi plus au nord-ouest[1]. Dès le XVI[e] siècle le *Martroi* occupe la place qu'il a aujourd'hui et où a lieu encore, tous les samedis, le très important marché de grains de la région. D'après les estampes du temps, on voyait sur le *Martroi* une potence pour les exécutions capitales et un calvaire[2].

L'ancien *Martroi-Saint-Sulpice*, délaissé comme marché à blé, devint le marché à l'osier[3]. Les actes des XVII[e] et XVIII[e] siècles le nomment « *l'ancien Martroy, aultrement le cloistre de Sainct-Sulpice* » (1616), le « *frou*[4] *de l'antien Marteroy, parroisse Sainct-Sulpice* » (1636), le « *Vieil Martroy de ceste ville, parroisse Sainct-Sulpice* » (1641), « *le cloistre de Sainct-Sulpice, aultrement dict le Marché à l'ozier et le Vieil Frou de l'antien Martroy de ceste ville* » (1656), « *le frou de l'ancien Marteroy de cette ville, autrement cloître Saint-Sulpice, ditte paroisse Saint-Sulpice* » (1701).

Dès 1769 l'expression « *ancien Martroy* » tombe en désuétude; on ne trouve plus que celle de « *cloître Saint-Sulpice en la paroisse de ce nom* »; puis, à partir de 1772, « *cloître Saint-Sulpice en la paroisse Saint-Maclou* », celle de Saint-Sulpice ayant été supprimée[5].

2° Le Martroi Sainte-Croix ou le Martroi-aux-Corps. Il était situé au nord de la cathédrale, c'est-à-dire au nord-est de la ville. Dès la fin du XV[e] siècle ces deux expressions de *Martroi Sainte-Croix* ou de *Martroi-aux-Corps* cessent d'être employées. On dit le *Grand cimetière* ou le *Cimetière commun*.

1. L'expression *Martroi au blé* figure dans un acte de 1353 (Arch. départ. du Loiret, D. 371, f° 46).

2. Voir notamment le plan de la ville (fin du XVI[e] siècle), intitulé *Aurelia Franciae civitas ad Ligerim fluvium sita*, où le nouveau Martroi est compris dans l'enceinte.

3. Dès 1595, le vieux Martroi est qualifié de « marché à l'ouzier de ceste ville » (Arch. départ. du Loiret, Prieuré de Saint-Samson, suppl. D. 6).

4. Place, terrain inculte et abandonné. Voir le Glossaire de Du Cange aux mots *froccus*, *frodus* et *fraustum*.

5. Toutes ces différentes dénominations sont empruntées à des documents de la liasse suppl. D. 6 et du registre D. 618 aux Arch. départ du Loiret. — Sur l'*église Saint-Sulpice*, voir une notice de l'abbé de Torquat dans les *Bulletins de la Soc. arch. de l'Orléanais*, t. 3, 1859-1861, p. 42.

Ce fut, presque jusqu'à la fin de l'ancien Régime, le lieu de sépulture des principales familles de la cité[1].

S'il fallait croire l'auteur d'un mémoire écrit en 1644, le *Martroi-aux-Corps* aurait porté ce nom « à cause des corps de » saint Altin, premier évêque d'Orléans, et de plusieurs autres » martirs ensepvelis et inhumez dans ce lieu sacré dans une » voulte et cave qui reste encores et visitée avec dévotion par » le peuple[2] ». Voilà, certes, un texte intéressant au point de vue archéologique; malheureusement, d'après les travaux historiques les plus récents, l'existence de saint Altin est tout à fait problématique[3].

Ce *Grand cimetière*, dont le cloître mutilé subsiste encore, n'était pas seulement un lieu de repos pour les trépassés, mais aussi un lieu de réunion pour les vivants. De même que les premiers chrétiens aimaient à s'assembler au milieu des tombeaux, de même nos ancêtres aimaient à se promener sous ses longues galeries et sous les allées d'arbres dont il était planté. Ils ne craignaient point de venir se livrer à la flânerie et de se donner des rendez-vous près des ossuaires, parmi les images de la destruction et les inscriptions les plus macabres.

Aujourd'hui tous les emblèmes de la mort ont disparu et l'on contemple sur l'emplacement de l'antique nécropole un monument très disgracieux, mais d'utilité publique : la salle des Fêtes.

II. — *Autres « Martrois » orléanais.*

L'Orléanais, — j'entends par Orléanais l'ancien diocèse d'Orléans (*civitas Aurelianorum*) —, avait d'autres *martrois*. Il

1. Sur l'histoire du Martroi-Sainte-Croix, voir E. Jarry, *L'ancien Grand-cimetière d'Orléans* (dans *Mémoires Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. 34, 1913, p. 481). Voici, d'après les textes cités par cet auteur, les différents noms de ce Martroi : *terra episcopi Aurelianensis, que Martireium vocatur* (1151); — *Cimiterium Aurelianense* (1266); — *le Martroi Sainte-Croix* (1323); — *Martreyum Sancte Cruc s* (1343); — *Martroy aux Corps* (1373); — *Martreyum corporum* (1445); — *Magnum cymiterium Aurelianense* (1480); — *Grant cemetiere d'Orléans* (1489).

2. Arch. départ. du Loiret, chapitre de la cathédrale Sainte-Croix, G. 413 cote provisoire; mémoire manuscrit cité par E. Jarry, *op. cit.*, p. 481. — A noter que Thillier, dans le *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans* (Orléans, 1906), p. CI, et A. Longnon, dans *Pouillés de la province de Sens* (Paris, 1904), p. 335, ont confondu le cimetière du Martroi-aux-Corps et la place du Martroi.

3. Sur les premiers évêques d'Orléans, voir Monseigneur L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, 2e édition, Paris, 1910, p. 457, qui ne cite même pas le nom d'Altin.

existe encore une place publique ainsi nommée à Beaugency, à Jargeau, à Meung-sur-Loire, à Neuville-aux-Bois, à Pithiviers.

Enfin une ferme de la commune de Férolles-la-Quœuvre (canton de Jargeau) s'appelle *Le Martroi*, et un écart de la commune de Saint-Jean-de-Braye (canton d'Orléans N.-E.), *l'Orme-du-Martroi*[1].

Certaines des places de ce nom ne sont peut-être pas très anciennes; comme, par vanité, les petites villes copient les grandes, il est probable que plusieurs paroisses du diocèse ont emprunté ce vocable à leur capitale.

III. — *Ce mot « Martroi » n'est pas spécial à l'Orléanais.*

Cette singulière appellation n'est d'ailleurs pas spéciale à l'Orléanais. Sans sortir du département du Loiret, je remarque que Lorris, en Gâtinais (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montargis), et que Puiseaux (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pithiviers), tous deux anciennes paroisses du diocèse de Sens *(civitas Senonum)*, ont aussi une place principale appelée *le Martroi*. Montargis (chef-lieu d'arrondissement), qui était de même une importante paroisse du diocèse de Sens, avait au XVII[e] siècle son « faubourg du Martroy » ou « faubourg du Château[2] ».

Une ferme de la commune de Nargis (canton de Ferrières-en-Gâtinais, arrondissement de Montargis) et un hameau de la commune de Saint-Loup-des-Vignes (canton de Beaune-la-Rolande, arrondissement de Pithiviers), anciennes paroisses, elles aussi, du diocèse de Sens, portent le nom de *Le Martroi;* de même un hameau de la commune de Faverelles (canton de Briare, arrondissement de Gien), ancienne paroisse du diocèse d'Auxerre.

On trouve aussi des localités dites *Le Martroy* dans l'Yonne, en Seine-et-Marne, *Martrois (sic)* dans la Côte-d'Or, *Martroy*

1. Au nord du bourg, sur l'ancienne route d'Orléans à Pithiviers.
2. Arch. départ. du Loiret, A. 351, f° 1, acte de 1678.

dans la Haute-Marne[1], un ancien prieuré de Saint-Nicolas-du-*Martroy* près de Vesoul, dans la Haute-Saône[2].

La forme *Martrai* ou *Martray* se rencontre surtout dans l'Ouest de la France : il existe des places publiques ainsi appelées *Le Martray* notamment à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) et à Paimpol (même département), à Loudun (Vienne), avec l'église Saint-Pierre-du-*Martray*, rendue célèbre par son curé l'infortuné Urbain Grandier; des localités de ce nom dans la Charente-Inférieure, la Loire-Inférieure, la Vienne et en Indre-et-Loire[3].

Il y a des places du *Martray* dans la région parisienne, à Nanterre, Dugny, Thiais (Seine)[4] et à Pontoise (Seine-et-Oise); des localités *Le Martray* ou *Martray*[5] dans la Nièvre, en Saône-et-Loire et en Seine-et-Oise.

IV. — *Les plus anciennes formes latines et françaises de ce vocable.*

Les formes latines et françaises les plus anciennes que nous fournissent les documents authentiques sont dans l'ordre chronologique :

1° Pour Orléans : *Martireium* (1151)[6]; *Martreium* (1223)[7], *Martreium* (1243)[8], *Le Martroi* (XIIIe siècle)[9], *Martirium* (1314)[10], *Martreyum* (1343)[11], *le Martroy* (1373)[12];

1. Il existait aussi dans la Marne un village du Martroy; il est aujourd'hui détruit (*Dictionnaire topographique de la Marne*, par A. Longnon; Paris, 1891).

2. Voir *Testaments de l'officialité de Besançon (1265-1500)*, par Ulysse Robert, t. I (Paris, 1902), p. 276.

3. Voir *Dictionnaire des Postes* (édition de 1913); — *Dictionnaire géographique, historique et biographique de l'Indre-et-Loire*, par Carré de Busserolle (Tours, 1878).

4. Voir C. Jullian, *Notes gallo-romaines : Le Martray de Nanterre* (dans *Revue des Études anciennes*, 1924, p. 228).

5. Autrefois *Le Martroy* ou *Martroy;* voir le *Dictionnaire topographique de la Nièvre*, par G. de Soultrait (Paris, 1865).

6. *Cartulaire de Sainte-Croix* d'Orléans, publié par Thillier et E. Jarry, p. CI-CII : *terram episcopi Aurelianensis que Martireium vocatur.*

7. *Ad minam de Martreio Aurelianensi* (Vignat, *op. cit.*, p. 80).

8. *In martreio Sancti Sulpicii*, déjà cité (Arch. départ. du Loiret, suppl. D. 26).

9. *Se aucuns a vendu ou Martroi dix muis de segle (Li livres de jostice et de plet)*, publié par Rapetti et Chabaille (Paris, 1850), p. 147.

10. *De Martirio Aurelianensi* (Vignat, *op. cit.*, p. 108).

11. E. Jarry, *L'ancien Grand-cimetière d'Orléans*, *op. cit.*, p. 481.

12. *Ibidem.*

2° Pour Beaugency : *forum nuncupatum le Martray* (XIIIe siècle)[1];

3° Pour Jargeau : *le Martroy* (1426)[2], *le Martoroy* (XVIIe siècle)[3]; *place du Martroy* (XVIIIe siècle)[4];

4° Pour Paris : *Martreium Sancti Johannis in Gravia* (1317), appelé aussi en latin médiéval *Martoretum* et en français *Le Martray* (1439)[5]. Ce *Martroi* de Saint-Jean-en-Grève, dont le nom s'était conservé dans celui d'une rue jusqu'au XVIIe siècle, a complètement disparu[6]. Il est à remarquer qu'il y avait aussi, dans le même quartier de la Grève, un *Martyretum Sancti Gervasii* mentionné dans un document de l'année 1131[7]; c'était alors le cimetière de la paroisse Saint-Gervais. Des actes postérieurs en date le nomment *Marteretum Sancti Gervasii;*

5° Pour Melun : *Martreium* (XIIIe siècle); c'est sur le *Martroi* de cette ville que s'élevait l'Hôtel-Dieu ou Hôpital Saint-Jacques[8].

V. — *Du sens primitif de « Martroi » ou « Martrai » et des étymologies qui ont été données de ce nom.*

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on cherche l'étymologie du nom *martroi* ou *martrai*.

D'après les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* (édition de

1. Pellieux, *Essais historiques sur la ville de Beaugency et ses environs* (Beaugency, an IX), p. 346-348. — Pellieux ne donne pas la date précise de sa citation.

2. P. Leroy, *Jargeau et ses environs aux XIVe et XVe siècles* (Paris, Orléans, 1893), p. 150 : *rue par laquelle on va du Martroy à l'église Monsieur Saint-Vrain* (1426); — *au Martroy de Jargueau* (1430).

3. Inventaire des titres de la châtellenie de Jargeau (Arch. départ. du Loiret, G. 8, cote provisoire, f° 30, années 1643-1693).

4. Acte imprimé de 1785 (Arch. départ. du Loiret, Collégiale Saint-Vrain de Jargeau, suppl. G. 14).

5. Du Cange, *Glossarium...*; additions de D. Carpentier aux mots *Martreium* et *Martoretum*.

6. Voir l'*Histoire de la Ville de Paris*, par D. Michel Félibien, revue par D. Lobineau (Paris, 1725), p. 123 et 367 du t. IV : *rue du Martray* (1636); *rue du Martroy, paroisse Saint-Jean-en-Grève* (1699). — Dans un acte de 1357, il est question de *la ruelle du Martray Saint Jehan en Grève* (cité dans l'*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXI (Paris, 1754), p. 182.

7. Cité par Pellieux, *op. cit.*, p. 346-347. — Voir aussi *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, par Henri Sauval, avocat au Parlement, t. I (Paris, 1724), p. 148-149.

8. *Domus sita est in Martreio* (*Obituaires de la province de Sens : Diocèse de Sens*, t. I, p. 87, publiés par A. Molinier; Paris, 1902). Cf. p. 88 ; *Domus Dei de Martreio*.

Paris, 1752), *martroi* est un vieux mot signifiant lieu où l'on exécute les criminels et qui vient de *martyrium* [1].

Dom Carpentier, l'un des continuateurs de Du Cange, donnait aussi en 1766, dans son édition du *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, au mot *martreium* le sens de place publique où l'on exécute les criminels : « *forum publicum ubi rei torquentur et morte multantur seu martyrizantur; unde nomen* [2] ».

Cette définition a été généralement admise, notamment par les auteurs du *Glossarĭum gallicum*, annexé au Du Cange (édition Henschel, chez Firmin Didot[3]), et par Frédéric Godefroy dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes* (1888). Elle a eu certes un très grand succès. On verra plus loin si les textes anciens autorisent cette explication.

Je me borne à dire présentement que l'étymologie *martroi* = *martyrium* est phonétiquement impossible; voici pourquoi :

Martȳrĭum est accentué sur l'y, puisque la pénultième est brève. Ce mot proparoxyton aboutirait à *martoir* [4], parce l'y bref accentué (ou *i* bref accentué) est traité comme l'*e* long accentué, qui dans la langue française s'est changé en la diphtongue *ei* ou *ai* ou *oi* selon les temps et les régions. Cf. *quadrivium* = *carroi* (qui, en vieux français, signifie carrefour).

Certains érudits ont admis que les places appelées *martrois* ou *martrais* tiraient leur nom d'un monument représentant le Christ en croix, le Christ martyrisé[5]. Encore une étymologie

1. T. V, col. 322, du *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux* (nouvelle édition, Paris, 1752).

2. Déjà, avant Dom Carpentier, Jodocus Sincerus, dans son *Itinerarium Galliae* (Amsterdam, 1649), disait en parlant d'Orléans : « *Areae complures majores minores, quarum celebratiores sunt : la place de l'Estappe, le Martroy ubi supplicium de reis sumitur, unde et nomen mutuata creditur...* » (p. 30).

3. T. VII (1850) : « Place publique où l'on exécute les criminels ». Ce glossaire français a été extrait de Du Cange par Dom Carpentier; il a été augmenté par divers érudits.

4. Ce mot existe d'ailleurs et signifie tombeau, cercueil (voir Godefroy à *Martoire*), et surtout tombe de martyr.

5. E. Peiffer, *Promenade topographique dans le département du Loiret* (Orléans, [1877]), p. 99.

à rejeter; car jamais les chrétiens n'ont appelé la crucifixion le martyre de Jésus. Seuls sont employés les mots *crucifixio* ou *passio*.

A rejeter aussi l'étymologie *Martyriacum*, mot qui a été inventé pour les besoins de la cause[1]. *Martyriacum* aurait, en effet, abouti dans le parler orléanais à « Martry » et non pas à *Martroy;* cf. *Victoriacum = Vitry; Marcelliacum = Marcilly; Sabiniacum = Savigny; Silviniacum = Souvigny.*

Mais ces érudits ont cependant vu juste en constatant que dans *martroi* ou *martrai* il y a le mot gréco-latin *martyr*, et les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, que je citais à l'instant, ont eu raison de noter que « les paysans du Languedoc appel» lent *martrou* le jour de la Toussaint, comme qui diroit le » jour des martyrs » ; cette fête étant primitivement consacrée aux seuls martyrs.

VI. — *La véritable étymologie.*

C'est la forme latine *martyretum*, employée au XIIe siècle dans un document parisien pour désigner le cimetière de la paroisse Saint-Gervais, que je considère comme le prototype des mots du latin médiéval *marteretum*[2], *martoretum*, *martireium*, *martreium*, *martroium* mentionnés plus haut; mais je n'ai pas encore trouvé ce prototype dans les actes orléanais.

Martyr-ētum, composé du substantif *martyr* et du suffixe neutre très répandu *etum* indiquant la collectivité[3], avec l'accent sur l'*e* long, aboutit régulièrement dans le français du Centre à *martroi* ou *martroy* et dans le français de l'ouest à *martrai*, *martrei* ou *martray*.

Et de même que *Castanetum*, en français *Chastenoy* ou *Chas-*

1. *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans*, *op. cit.*, Introduction, p. CI.

2. Dans le latin mérovingien *marterum* est employé pour le génitif pluriel *martyrum*. Voir un privilège de Clovis II (22 juin 654), publié par A. Giry, *Manuel de diplomatique* (Paris, 1894). p. 438. — Quant à *martreium* et *martroium*, ce sont des formes latines calquées sur les formes de la langue vulgaire *martrei* et *martroi*.

3. Ce suffixe collectif était presque toujours, dans le latin classique, combiné avec des noms de plantes; mais, à la fin de l'Empire, on trouve *etum* combiné avec des substantifs étrangers à la nomenclature végétale. — Catulle déjà se sert du composé *sepulcretum* = lieu de sépulture.

tenay, signifie lieu des châtaigniers; de même que *Fontanetum*, *Fontenoy* ou *Fontenay*, signifie lieu des fontaines; de même que *Fraxinetum*, *Fresnoy* ou *Fresnay*, signifie lieu des frênes; de même *Martyretum*, *Martroy* ou *Martray*, signifie lieu des martyrs[1].

VII. — *Autres formes françaises provenant de « Martyretum ».*

Si les formes *martroi* et *martrai* sont les plus répandues dans les pays de langue française, il en est quelques autres qui méritent d'être mentionnées ici :

Dans certains dialectes, où la chute de l'antétonique ne s'est pas produite, on note *Martheray* (nom d'une rue à Lausanne, Suisse romande), *Marterey* (Isère).

Parfois l'*r* intervocalique s'est changé en *l*. Exemples: *Le Marteloi* (aujourd'hui officiellement et incorrectement écrit *La Martelloie*, Pas-de-Calais)[2], *Marthelay* (Haute-Savoie)[3]. Ce phénomène phonétique est trop connu pour qu'il soit utile d'y insister; qu'il me suffise de citer *pèlerin* (de *peregrinum*), palefroy (de *paraveredum*), *Angely* [Saint-Jean d'] (de *Angeriacum*). Ce passage de *r* à *l* est encore fréquent dans les patois : « colidor » pour corridor s'entend journellement dans le parler populaire des Orléanais et des Parisiens.

Dans d'autres régions, l'*r* intervocalique a pris le son de l'*s* douce, c'est-à-dire de notre *z*; exemples: *Marthezay* (Loire), pour *Marteray*; *Martizay* (Indre), pour *Martiray*. Ce phénomène est aussi très connu; cf. *chaire* et son doublet *chaise* (de *cathedra*); les noms de lieu *Ouroir* ou *Ourouer* et leurs doublets *Ouzoir* ou *Ouzouer* (de *Oratorium*). Dans divers patois du Centre, on prononce encore *peze*, *meze* pour *père* et *mère*.

1. Sauval, *op. cit.*, t. I, p. 149, avait vu juste en faisant venir *martroi* de *martyretum*, mais il se trompait en disant que ce terme de la basse latinité était un diminutif de *martyrium*. C'est simplement un mot de même racine.

2. D'après le *Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais*, par le comte de Loisne (Paris, 1907): *Le Martelloi* dans un document du XIVe siècle.

3. Un faubourg de Nevers, *Le Martelet*, en latin *Marteletum* (1293), *Martheletum* (1331) a évidemment la même origine. La mauvaise graphie *Martelet*, pour *Martelay*, s'explique par une étymologie populaire (*martelet* = petit marteau). Ce nom est mentionné dans le *Dictionnaire topographique de la Nièvre*, déjà cité.

VIII. — *Du sens primitif de « martroi » ou « martrai ».*

Un *martyretum* est donc, dans le principe, un champ des martyrs, un endroit sanctifié par des reliques de martyrs vraiment enterrés là, soit par des ossements crus à tort ceux de martyrs, soit même par la seule hypothèse qu'il y avait eu là des tombes de martyrs sans traces visibles[1].

Il désigna ensuite une nécropole : les chrétiens n'ayant pas de désir plus intense que de dormir leur dernier sommeil près des corps des martyrs ou des saints en général[2]; car *martyr* ne tarda pas à devenir dans la langue courante synonyme de *sanctus*, comme le prouve le mot *martrou*, anciennement *marteror* ou *martror* ([*dies*] *martyrorum*, sic), qui désigne en Languedoc la fête de la Toussaint[3].

Presque tous nos *martrois* ont été d'abord des cimetières : ainsi le Martroi-Saint-Sulpice, cimetière de cette paroisse, et le Martroi-aux-Corps, cimetière commun ou Grand-Cimetière à Orléans; — le Martroi de Beaugency, qui était encore en 1201 un des cimetières de la ville[4]; — le Martroi de Lorris, avec, au milieu, une chapelle consacrée à saint Loup[5]; — les Martrays de Nanterre, de Dugny et de Thiais dans la banlieue parisienne[6]; — le Martroi de Saint-Jean-en-Grève et celui de Saint-Gervais à Paris; — le lieu dit Martroy dans la Haute-Marne, près duquel on a trouvé des cercueils de pierre[7];

1. J'emprunte ici presque textuellement à M. C. Jullian sa définition du *martyrium* dans *Revue des Études anciennes* (1924) : *Notes gallo-romaines : Le Martray de Nanterre*, p. 228-229.

2. La mention d'ensevelissement près des saints *(ad sanctos)* et des martyrs *(ad sanctum martyrem)* est fréquente sur les sarcophages des premiers chrétiens. Voir E. Le Blant, *L'Épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine* (Paris, 1890), p. 34. — *Martyretum* me paraît correspondre exactement à l'*area martyrum* des cimetières africains. Sur ces cimetières, voir P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I (Paris, 1901), p. 14.

3. Comme le dit très bien l'abbé Duchesne, *Origines du culte chrétien* (Paris, 1889), p. 273, « aux martyrs furent bientôt assimilés les saints confesseurs ». — Le barbarisme *martyrorum* est inscrit sur des marbres antiques; voir E. Le Blant, *L'Épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine* (Paris, 1890), p. 81.

4. Pellieux, *op. cit.*, p. 346-347.

5. C. Bernois, *Lorris-en-Gâtinais* (Orléans, 1910-1913, extrait des *Annales de la Société historique du Gâtinais*), p. 189 et p. 440. Voir dans cet ouvrage le plan de Lorris au XVIe siècle, p. 8.

6. C. Jullian, *op. cit.*, p. 228-229. A Dugny, le Martray est le cimetière actuel.

7. *Dictionnaire topographique de la Haute-Marne*, par A. Roserot (Paris, 1905).

la commune de Martizay (Indre), où l'on a découvert en 1842 de nombreux sarcophages superposés et des débris de tuiles romaines [1].

La plupart de ces cimetières devaient être très anciens; car, conformément à la loi romaine, ils sont situés en dehors de la ville, sur ou près de grandes voies antiques [2]. C'est le cas pour le Martroi-aux-Corps d'Orléans, situé près de la muraille et près de la route de *Genabum* à *Lutetia;* — le Martroi Saint-Sulpice d'Orléans, aussi près de la muraille, sur la voie conduisant à *Autricum* (Chartres), non loin de la Porte Dunoise et de la route se dirigeant sur Châteaudun *(Dunum)* et de là sur Le Mans; — le Martroi de Beaugency, aussi en dehors de la première enceinte, mais tout près de celle-ci, dans un faubourg appelé *vicus Vindocinensis*, sur la route de Beaugency *(Balgentiacus)* à Vendôme *(Vindocinum)* [3]; — le Martroi Saint-Jean-en-Grève et le Martroi Saint-Gervais à Paris.

Désaffectés ces cimetières devinrent, dans les villes agrandies, des places publiques et partant des lieux de marchés, de foires et d'exécutions capitales; car notre droit ancien exigeait que les criminels fussent mis à mort sur la place la plus fréquentée. Mais il est absolument faux de dire que les places désignées dans le latin médiéval par *martoretum* ou *martreium* devaient leur nom à ces exécutions capitales. Dom Carpentier a eu le tort de l'écrire dans ses additions au

1. *Dictionnaire historique, géographique et statistique de l'Indre* (Châteauroux et Paris, 1889), par E. Hubert.

2. Sur l'emplacement des cimetières romains, voir Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine* t. I (Paris, 1916), p. 323. — Sur les premiers cimetières chrétiens en plein air, qui furent confisqués notamment par les empereurs Dioclétien et Maximien Hercule, voir Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique* (Lyon, 1770), t. I, article *Cimetière;* voir aussi Edouard Hornstein, *Les sépultures* (Paris, 1868), p. 129. — L'église élevée près d'un *martroi* ou sur un *martroi* devait être à l'origine une église cimitériale. — Les églises cimitériales, situées aux lieux de sépulture, étaient utilisées pour les services funèbres, la messe des funérailles, l'anniversaire et autres commémorations, ainsi que pour les agapes funéraires dont l'usage se conserva longtemps (abbé L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, Paris, 1889, p. 387-388).

3. Pellieux, *op. cit.*, p. 346-347. Au XIIIe siècle, ce cimetière est déjà converti en place publique, *forum nuncupatum Le Martray*. — Le *Vicus Vindocinensis* devint le faubourg de la Porte-Vendômoise, où se trouvait, près du Martroi, le prieuré de Saint Étienne ou du Saint-Sépulcre dépendant de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (voir Pellieux, *op. cit.*, p. 293). — Le Martroy de Beaugency, comme celui d'Orléans, fut englobé dans la nouvelle enceinte.

Glossaire de Du Cange. L'erreur du bénédictin s'est propagée; elle est aujourd'hui couramment attribuée à Du Cange, qui ne l'a point commise[1].

IX. — *Des formes provençales du mot « martyretum ».*

Ce qui prouve que l'étymologie proposée *(martyretum = martroi* ou *martrai)*, n'est pas douteuse, c'est que le suffixe *etum*, devenu *ei*, *ai*, *oi* en français, a abouti à *et* en provençal.

Or, de même que le nom de lieu *Castanetum*, en français *Chastenoi* ou *Chastenai*, est devenu *Castanet* en provençal; de même que *Fontanetum*, en français *Fontenoi* ou *Fontenai*, est devenu *Fontanet* en provençal; de même que *Fraxinetum*, en français *Fresnoi* ou *Fresnai*, est devenu *Frayssinet* en provençal, de même *Martroi* ou *Martrai*, a abouti dans les divers dialectes de la langue d'oc à *Marturet*, *Martoret*, *Martouret*, *Marteret* et *Martret*.

Je note *Le Marthuret* dans le Puy-de-Dôme; *Le Martoret* en Saône-et-Loire; *Le Marthoret* dans l'Ardèche; *Le Martouret* dans la Haute-Loire, dans les Hautes-Alpes et dans la Drôme; *Marteret* en Lot-et-Garonne et en Savoie; *Le Martret* en Saône-et-Loire; une église de Notre-Dame du *Marthuret* à Riom (Puy-de-Dôme).

Le Martouret (Haute-Loire) est désigné dans les chartes par *Martoretum*[2].

L'antétonique n'a généralement pas disparu (contrairement à ce qui s'est passé en français), mais s'est muée en *o* ou *ou*, quelquefois en *u* ou en *e*.

1. C'est ainsi que M. Léon Maitre écrit dans une étude sur *Les Martrays*, dont je ne partage pas les conclusions, et qui a paru dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, année 1922* (Nantes, 1923), p. 65 : « Du Cange croit que *martroy* est une place publique où les coupables étaient mis à la question et punis de mort ». L'article *martreium*, je le répète, est une addition de Dom Carpentier. Le mot *martoretum* est aussi une addition du bénédictin. — M. L. Maitre se trompe aussi complètement en disant que le Martroi actuel à Orléans serait un ancien cimetière de la léproserie sise sur la route d'Orléans à Chartres.

2. Voir le *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire*, par A. Chassaing et A. Jacotin (Paris, 1907): *de Martoreto* (1341), anciennement *Martoret*, aujourd'hui *Le Martouret*.

Dans certaines régions du domaine provençal, l'*r* précédant le suffixe *etum* s'est, comme parfois en français, changé en *l* par suite du phénomène dont j'ai déjà parlé; exemples : *Le Martoulet* (Haute-Vienne), pour *Le Martourel; Le Martelet* (Saône-et-Loire), pour *Le Marteret*[1].

En résumé, le mot *Martyretum* s'est perpétué, soit comme nom de lieu, soit comme nom de place publique, sous les formes françaises *Martroi* ou *Martroy*, *Martrois, Marteloi*, *Martrai* ou *Martray*, *Marteray*, *Marthelay*, *Marthezay*, *Martizay*, dans les départements de la Charente-Inférieure, de la Côte-d'Or, des Côtes-du-Nord, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de l'Isère, de la Loire, de la Loire-Inférieure, du Loiret, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Nièvre, du Pas de Calais, du Rhône, de la Haute Saône, du Morbihan, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine et Oise, de la Vienne, de la Haute-Vienne, de l'Yonne et dans la Suisse romande[2]; et sous les formes provençales *Marturet* ou *Marthuret*, *Martoret* ou *Marthoret*, *Martouret*, *Martoulet*, *Marteret*, *Martelet*, *Martret* dans les départements de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, des Hautes-Alpes, de la Haute-Loire, du Lot, de Lot-et-Garonne, du Puy-de-Dôme, de Saône-et-Loire et de la Haute-Vienne; c'est-à-dire dans 34 départements au moins; car, bien entendu, je n'ai pas la prétention de donner une liste complète.

X. — *Le toponyme « Martre » ou « Martres ».*

A côté du toponyme *Martroi*, on rencontre celui de *Martre* ou *Martres*, *La Martre* ou *Les Martres*.

Martre, en très vieux français, signifie martyr[3]; c'est

1. Cf. en provençal les noms propres *Belenguier* (de *Berengharium*) et *Catalina* (de *Catharina*).

2. Je ne connais aucun *Martroi* dans le Cher, en Eure-et-Loir et en Loir-et-Cher, trois départements limitrophes du Loiret.

3. *Martre*, inconnu aux auteurs du *Glossarium gallicum* annexé au Du Cange, a été enregistré par F. Godefroy, *op. cit.*, avec des exemples empruntés notamment à saint Bernard (XIIe siècle); voir aussi Littré, *Dictionnaire de la langue française*, au mot *martyr*.

l'aboutissant régulier de l'accusatif latin *mártyrem*, avec l'accent sur l'antépénultième. Ce mot peut aussi bien provenir du génitif pluriel *martўrum*, qui a la même accentuation. Exemple : *Montmartre*, appelé par Hilduin au ixe siècle *Mons Martyrum*[1].

Le toponyme *Martre* peut donc signifier « le Martyr » c'est-à-dire « l'endroit où a été enterré un martyr » : [*ad*] *Martyrem;* ou « le champ des martyrs » : [*ad*] *Martyrum*, en sous entendant un mot comme *locum* ou *aream*.

Le toponyme *Martres* (avec une *s*) est l'aboutissant de *Mártўres*. Il signifie littéralement « les Martyrs », c'est-à-dire « le champ des Martyrs » : [*Ad*] *Martyres*.

La preuve de l'exactitude de cette étymologie est fournie par la forme latine du nom de lieu *Les Martres* (département de l'Aude), appelé *Ad Martires* dans un document de 1262[2].

A ce vocable il faut comparer comme formation celui de *Ad Sanctos*, qui sous les Carolingiens désignait Xanten, près de Düsseldorf, dans l'Allemagne rhénane[3].

Le toponyme *Martre* existe dans le Var[4]; celui de *La Martre* dans le Puy-de-Dôme; celui de *Martres* dans la Haute-Garonne, la Gironde, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, la Haute-Vienne; celui de *Les Martres* dans l'Aude, l'Aveyron, la Charente, la Dordogne.

Ils sont surtout nombreux dans le Midi de la France.

Le Nord en offre, semble-t-il, un exemple : celui de *Marthe* (Pas-de-Calais), anciennement écrit *Martre*.

1. Je rejette absolument l'étymologie *Montmartre* = *Montem Mercurii*, inventée par Jules Quicherat (*De la formation française des anciens noms de lieu*, Paris, 1867, p. 59) et reprise par Julien Havet (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. II, 1890, p. 28), pour adopter avec Littré (*Dictionnaire de la langue française*, 1882, au mot *martyr*) et avec Aug. Longnon (*L'étymologie du nom de Montmartre*, Paris, 1904) celle de *Montem Martyrum*. — Si vraiment *Montem Mercurii* avait abouti à *Montmartre*, *Mercurii diem* aurait abouti à *martredi* et non à *mercredi* dans le parler parisien.

2. Voir *Dictionnaire topographique de l'Aude*, par Sabarthès (Paris, 1912).

3. Le nom *Ad Sanctos*, identifié à Xanten, se trouve dans A. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 198.

4. Le mot *martre* figure dans le *Dictionnaire de Trévoux* avec cette explication : « On disoit anciennement *martre* pour martyre » (*sic*, il faudrait écrire martyr); « à Lyon, le lieu où souffrirent les premiers martyrs de la persécution de Marc-Aurèle se nomme encore à présent *Le Martre*, proche l'église de Saint-Irénée, et à Paris on appelle encore *Monmartre* la montagne des martyrs, *Mons Martyrum*. »

Martres indique comme *Martroi* un lieu sanctifié par la présence, authentique ou non, de corps ou de reliques de martyrs; il a été employé aussi comme *Martroi* pour désigner d'antiques nécropoles chrétiennes, voire même des cimetières païens[1], gallo-romains ou barbares, pris à tort par le peuple pour des cimetières des premiers chrétiens.

En somme, l'évolution du sens des mots *Martroi* et *Martres* est identique. Ces deux vocables méritaient d'autant plus d'être étudiés que le maître de la toponymie française, Auguste Longnon, a passé le premier complètement sous silence et s'est borné à dire du second qu'il était peut-être apparenté à *martyrium*[2].

Jacques SOYER.

1. Comme ceux de Martres-de-Veyre, dans le Puy-de-Dôme, et de Martres-Tolosane, dans la Haute-Garonne. — A noter d'ailleurs que les cimetières païens renferment parfois des tombes chrétiennes et que les nécropoles et monuments funéraires des plus antiques civilisations (dolmens, *tumuli*) ont été souvent christianisés par l'érection d'une croix ou d'une chapelle.

2. A. Longnon, *Les noms de lieu de la France...*, résumé publié par P. Marichal et L. Mirot, 3e fascicule (Paris, 1923), p. 380.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

L'unité italo-celtique (cf. *Revue* 1916, p. 263-276; 1917, p. 125-133; 1918, p. 43-46). — Quiconque a suivi au Collège de France les conférences de M. Pedersen sur les *parentés* et *caractères généraux des langues celtiques* (mai 1925) aura été émerveillé des résultats auxquels vient d'arriver la linguistique comparée des langues celtiques. En partant du double fait d'un passif en *-r* et d'une seconde déclinaison au génitif en *-i*, la parenté de l'italiote et du celtique paraît définitivement établie, et nul, parmi les linguistes, ne semble maintenant revoquer en doute l'existence d'une langue italo-celtique, source-mère du gaulois, du latin, de l'ombrien, etc. Mais il y a plus. Le passif en *-r* sans parler d'autres analogies, s'est retrouvé en tokharique, c'est-à-dire au Turkestan; et, paraît-il, il se retrouve, à des dates incomparablement plus anciennes, dans ce qu'on dit être la langue des Hittites: Hittites ou Tokhariens pourraient donc être des parents des Italo-Celtes; M. Pedersen ne l'affirme pas : il trouve des objections; mais il tend à désirer le croire.

Les conférences de M. Pedersen n'ont touché que le côté purement linguistique de la question. Je regrette toujours qu'on établisse une cloison étanche entre la linguistique, d'un côté, et la toponymie ou l'archéologie, de l'autre.

Or, la toponymie, comme d'ailleurs l'archéologie, non seulement confirme l'unité italo-celtique, mais en élargit le domaine et précisément de manière à nous faire moins nous étonner de l'intervention, en cette affaire, de la Cappadoce des Hittites ou du Turkestan des Tokhariens. Les noms de lieux nous montrent bien, sans doute possible, que la langue italo-celtique s'est parlée dans la plus grande partie de l'Espagne, dans les îles Britanniques et dans l'Europe centrale, surtout dans la vallée du Danube. Localiser l'italo-celtique des deux côtés des Alpes (dût-on, comme M. Pedersen vient de le faire, aller jusqu'aux Alpes Lépontiennes), c'est laisser place à bien des objections contre ses parentés asiatiques. Mais si vous supposez cette langue universellement parlée de l'Atlantique au voisinage de la mer Noire, rien ne serait plus naturel qu'un courant de migration qui, par les voies traditionnelles, porterait les hommesen Cappadoce et en Turkestan. De cette manière, l'italo-celtique et ses parents d'Asie

représenteraient une des couches (peut-être seulement une des deux grandes couches) d'extension indo-européenne.

M. Pedersen m'a semblé incliner vers l'idée que l'italo-celtique, et par suite son dérivé subsistant le celtique, représente à la fois l'élément le plus ancien et l'élément conservateur de l'indo européen. Je suis arrivé, pour ma part, à une conclusion similaire, mais par l'archéologie et la toponymie.

Au cours de ces extraordinaires et pénétrantes conférences, M. Pedersen a insisté, subsidiairement, sur ce qu'on appelle en linguistique, je crois, les phénomènes de périphérie, autrement dit, la conservation, aux extrémités d'un terroir linguistique, de phénomènes anciens disparus de la région centrale. Cela se retrouve dans l'histoire du français où Marseille et Bordeaux par exemple conservent des expressions françaises courantes au seizième siècle et aujourd'hui abolies, si bien qu'on regarde comme des gasconismes ce qui n'est que des archaïsmes. Pareille chose se rencontre en matière archéologique. Et le Pays Basque, par exemple, est, par portions, un des plus curieux trésors de phénomènes périphériques.

La liturgie gallicane. — Presque en même temps paraissent, dans le grand *Dictionnaire* de dom Cabrol, l'article de dom Leclercq sur la *Liturgie gallicane* (à la lettre *g*), et la seconde édition du précieux répertoire de Callewaert, *Liturgicæ institutionēs* (1925, Bruges, chez Beyaert). M. Leclerq accepte, et, semble-t-il, sans hésiter, la thèse de Duchesne sur l'origine milanaise de la liturgie gallicane, thèse qui, pour mon compte, m'inquiète toujours. Ce milieu milanais avait beaucoup moins de relations avec la Gaule qu'on ne le croit. Et peut-être les similitudes constatées résultent-elles de l'entente, qui fut si profonde, entre Hilaire de Poitiers et Eusèbe de Verceil ; toute cette époque est encore si mal connue — c'est ce qu'indique, sans ambages, le résumé de M. Callewaert. Lui, il ne prend pas parti : *adhuc sub judice lis est*, dit-il. — Je rappelle à ce propos que la pensée se développe de plus en plus, que les différences originelles seraient moins grandes, moins spécifiques qu'on ne croit, entre les différentes liturgies occidentales, et que leur départ commun serait Rome. C'est la thèse du pape Innocent qui reprendrait vigueur. Il y a encore de beaux jours de travail en ce domaine.

Camille JULLIAN.

VARIÉTÉS

Les rapports des Grecs avec l'Égypte de la conquête de Cambyse, 525, à celle d'Alexandre, 331.

Sous ce titre, M. Dominique Mallet a publié, dans les *Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire* (tome XLVIII, 1922), un travail d'une conscience et d'une documentation qui méritent les plus grands éloges. L'auteur a groupé les faits essentiels et utilisé un grand nombre d'ouvrages modernes; de plus, il a adjoint à son mémoire un précieux index et un notable appendice.

Sans entrer dans l'examen détaillé de ce long mémoire de plus de 200 pages, nous voudrions présenter ici quelques brèves remarques sur les chapitres consacrés à la période des XXVIIIe, XXIXe et XXXe dynasties : période que nous avons étudiée dans deux articles parus un peu avant celui de M. Mallet : *La Grèce et l'Égypte de 405/4 à 342/1 avant J.-C.*, 1er article, *Revue égyptologique*, 1919, p. 210-258; *id.*, 2e article, *Revue égyptol.*, 1921, p. 82-127 (le premier de ces deux articles est une étude chronologique). Sur plusieurs points, nos conclusions cadrent avec celles de M. Mallet; sur d'autres, elles s'en écartent, ou bien elles répondent à des questions ou à des objections que l'auteur a cru devoir laisser sans solution [1].

Chronologie. — Il n'apparaît pas, d'abord, que la chronologie de M. Mallet soit toujours très ferme et très cohérente; on y discerne un certain flottement et beaucoup d'incertitude. En voici un exemple très net. L'auteur commence par dater de 362 l'expédition d'Agésilas en Égypte sous le règne de Tachos (p. 80, note 2); mais plus loin (p. 110) il accepte l'argumentation, d'ailleurs décisive, de M. Foucart datant de 360-358 l'ambassade du Tachos en Grèce; or cette ambassade a précédé et provoqué l'expédition d'Agésilas. Il y a là une contradiction certaine.

Autre contradiction : comme l'a démontré M. Foucart, dont M. Mallet admet les conclusions, l'ambassade de Tachos en Grèce est, au plus tôt, de 360/59, donc (au plus tôt) du deuxième semestre de 360. Or, M. Mallet (p. 119) date de la deuxième moitié de 361/360 (soit du

1. Il va de soi que les remarques ici présentées sont destinées plutôt à compléter qu'à combattre les conclusions de M. Mallet, dont l'ouvrage était d'ailleurs rédigé depuis une quinzaine d'années.

premier semestre de 360) la chute de Tachos Peut-être, par année 361-360, M. Mallet entend-il l'année égyptienne, qui va de novembre à novembre (cf. *Revue égyptol.*, 1919, p. 213) : Tachos, selon cette manière de compter, aurait perdu son trône en novembre 360 au plus tard. Mais, même en ce cas, on ne voit pas bien comment on pourrait faire tenir dans les quatre ou cinq mois qui s'écoulent de juillet à novembre 360 l'ambassade égyptienne en Grèce, la levée des mercenaires, la réorganisation fiscale, les premiers démêlés entre Agésilas et Tachos, l'expédition de Syrie, la révolte égyptienne et la chute de Tachos.

Peu satisfaisante également, sinon semee de contradictions, paraît être la chronologie de M Mallet touchant les règnes d'Akôris et de Nectanebos Ier. L'auteur (p. 95 et 99) montre l'Athénien Chabrias quittant l'Égypte seulement en 379, sous le règne de Nectanebos Ier : chronologie au moins contestable, puisque Diodore nous fait voir Chabrias rappelé à Athènes dès le règne d'Akôris (XV, 29). Contre cette chronologie de Diodore, il n'y a que l'indication de Nepos sur Chabrias aidant Nectanebos à s'élever au trône (*Chabrias*, II). M. Mallet admet sans hésiter cette assertion de Nepos : une discussion s'imposait (cf. notre étude, *Revue égyptol.*, 1919, p. 230-231).

D'une manière plus générale, on peut regretter que l'auteur n'ait pas cherché à fixer avec plus de rigueur qu'il ne l'a fait les dates respectives des règnes d'Akôris et de Nectanebos Ier. Il se borne à rappeler brièvement (p. 98, note 2 et p. 199) plusieurs des solutions proposées sur ce sujet Plus haut (p. 83), il ne s'était pas prononcé davantage sur la date de l'avènement et de la mort d'Amyrtée, le premier roi de l'Égypte indépendante.

Même incertitude en ce qui concerne l'époque de l'avènement de Tachos. L'auteur (p. 109, note 2) se borne à mentionner les différents systèmes proposés sur ce point. Plus loin, il est vrai (p. 119 : cf. *supra*, nos remarques à cet égard), il situe en 360 la fin du règne de Tachos, adoptant ainsi, mais sans le dire nettement et sans justifier sa solution, une conclusion qui n'est celle d'aucun des auteurs cités à la page 109.

La chronologie du règne de Nectanebos II n'est pas établie avec une rigueur plus satisfaisante. M. Mallet semble dater de 353 la deuxième expédition d'Ochos contre l'Égypte (p. 155). C'est, en effet, l'opinion de Judeich ; mais, comme nous avons essayé de le montrer (*Revue égyptol.*, 1919, p. 250 sq), cette opinion paraît devoir être rejetée ; quelques réserves, du moins, s'imposaient ici. Même absence de discussion sur le point de savoir si l'expédition a été conduite par Ochos en personne ou par ses généraux : Diodore, tranche M. Mallet, « est certainement dans le vrai » quand il montre Ochos laissant le commandement à ses généraux (p. 155, note 7) ; mais pourquoi Diodore aurait-il certaine-

ment raison contre Isocrate? On ne nous le dit pas. Du reste, Diodore (XVI, 40) ne dit pas formellement qu'Ochos ait confié à d'autres la direction de cette expédition (cf. *Revue égyptol.*, 1919, p. 247) : seul, Isocrate s'exprime avec netteté à cet égard.

Sur la troisième expédition d'Ochos, la chronologie de M. Mallet soulève également certaines critiques. Il n'indique pas nettement en quelle année, selon lui, fut envoyée en Grèce l'ambassade chargée de demander des concours pour cette expédition. Suivant le récit de Diodore (p. 157), il situe cette ambassade et le départ des contingents argien et thébain *avant* l'écrasement de Sidon (349); or, l'expédition est certainement très postérieure à cette date (cf. notre étude, *Revue égyptol.*, 1919, p. 254). M. Mallet ne tient nul compte, d'ailleurs, du texte de Didymos situant en 344/3 l'ambassade perse (cf. *ibid.*, p. 255). Enfin, sur la date exacte à laquelle l'armée gréco-perse pénétra en Égypte, et sur la date de la fuite de Nectanebos II en Éthiopie, l'auteur garde un silence qu'on peut regretter (cf. notre article, p. 235-240, 255-257).

En revanche, M. Mallet a parfaitement raison, selon nous, de ne pas détacher l'épisode des Barathra de l'ensemble de la troisième expédition [1]. C'est la conclusion que nous avions déjà formulée dans notre étude de 1919 (p. 248-249), en l'appuyant d'une analyse du texte de Diodore.

La chronologie de M. Mallet a donc besoin, sur plusieurs points, d'être précisée ou rectifiée. Le fond même de son exposé, si utile et, parfois, si captivant, appelle également certaines réserves ou nécessite divers compléments.

Règne de Néphéritès Ier. — M. Mallet a assez bien vu le caractère partiel et limité de l'alliance perso-laconienne de 396 : il souligne (p. 87) le fait que Néphéritès n'envoya aux Spartiates ni soldats ni marins. Ce sont exactement les remarques que nous avions présentées dans notre mémoire de 1921 (*Revue égyptol.*, p. 84-85), en nous appuyant sur la lettre même du texte de Diodore, que M. Mallet aurait eu avantage à citer, et en rappelant que l'initiative de l'accord émana de Sparte, et non du Pharaon.

Peut-être M. Mallet (p. 88) exagère-t-il un peu en supposant, à la suite de Maspero, que la mésaventure survenue aux Spartiates à Rhodes « refroidit la bonne volonté de l'Égyptien » et qu' « il se crut abandonné, menacé d'une attaque prochaine sur le front du Delta » (Maspero, *Hist. anc.*, III, p. 752). Les textes ne signalent rien de tel. Il est vrai que les forces du Pharaon restèrent concentrées en Égypte; mais avaient-elles jamais fait mine de vouloir en sortir?

1. Cf. les singulières hypothèses soutenues sur ce point par Kahrstedt (*Forschungen*, p. 23), rattachant l'épisode à la deuxième expédition, et par Judeich (*Kleinasiat. Stud.*, p. 173), imaginant qu'Ochos rebroussa chemin après l'affaire des Barathra et recommença la guerre l'année suivante.

Règne d'Akôris. — Sur les rapports gréco-égyptiens pendant ce règne, l'auteur apporte parfois de précieuses indications. La citation (p. 91) d'un passage du *Busiris* d'Isocrate sur la valeur militaire du Nil (§ 12-13)[1] est fort intéressante. Sans doute eût-il convenu d'insister davantage sur le peu d'efficacité probable de l'alliance athéno-égyptienne de 388 et sur le caractère militaire de l'important appui prêté à Chypre par Akôris : le texte de Diodore (XV, 2, 2), significatif à cet égard, eût mérité d'être intégralement cité et sérieusement commenté, au lieu d'être simplement rappelé dans une courte note (p. 94, note 2). Enfin, l'appel à la fois si pressant et si peu efficace adressé à Akôris par Évagoras vaincu méritait mieux qu'une brève mention (p. 95) : il eût convenu de citer et d'analyser le texte si important de Diodore (XV, 8) (cf. notre étude, *Revue égyptol.*, 1921, p. 85-86).

Ce que nous dit M. Mallet de l'activité de Chabrias en Égypte sous Akôris et des offrandes de mercenaires grecs à une divinité égyptienne (p. 95-98) est exact et intéressant ; mais peut-être ne faudrait-il pas tirer des conclusions trop précises de cet acte des mercenaires et y voir un indice du « mélange des deux peuples ». On ne sait s'il y a eu beaucoup de faits analogues ; en tout cas, l'histoire des rapports ultérieurs entre Grecs et Égyptiens (jusqu'en 342/1) nous montre trop souvent une hostilité vive et profonde, des froissements et des haines (cf. les conclusions de notre mémoire, *Revue égyptol.*, 1921).

Règne de Nectanebos Ier. — Le récit de l'expédition gréco-perse de 374 (p. 103 sq.) paraît un peu bref. Il n'y a aucune discussion sur l'opportunité de l'époque assignée à l'expédition et sur les responsabilités respectives encourues par Pharnabazos et Iphikratès au début de la campagne (cf. *Revue égyptol.*, 1921, p. 91). L'exposé est vraiment bien sommaire sur les manœuvres aux alentours de la bouche mendésienne et, surtout, sur le conflit, d'importance capitale, qui s'éleva entre Iphikratès et Pharnabazos, sur les sérieux motifs que pouvait avoir celui-ci de se méfier de l'Athénien (cf. nos discussions, *Revue égyptol.*, 1921, p. 93-96, 99). Même défaut de précision ou de discussion sur les combats qui s'engagèrent autour du *polismation*, sur les succès obtenus par les Égyptiens renforcés et sur les responsabilités probables d'Iphikratès dans l'échec de l'expédition (cf. notre discussion, p. 96-97). Le rôle de l'inondation, enfin, est insuffisamment mis en lumière.

En revanche, c'est une indication fort intéressante que présente M. Mallet, quand, utilisant l'*Archidamos* d'Isocrate, il nous montre des relations amicales s'esquissant, vers 366/5, entre Lacédémone, l'Égypte et les Asiatiques rebelles (p. 107). Si tel fut vraiment le cas, il y aurait lieu de rapprocher cette politique lacédémonienne de deux

1. Passage que nous n'avions pas utilisé dans notre étude de 1921.

faits très importants : 1° la lutte de Sparte contre Thèbes, alliée du Roi depuis 367 ; 2° l'action engagée par Athènes à Samos, d'où elle chasse une garnison perse, précisément en l'année 366/5 (siège et prise de Samos par Timothéos).

Règne de Tachos. — M. Mallet (p. 109 sq.) s'exprime de façon fort judicieuse et pénétrante sur le caractère vraiment nouveau de l'entreprise de Tachos, qui « nourrissait de plus ambitieux desseins » que Nectanebos Ier, et qui allait « prendre à son tour le rôle d'agresseur ». C'est la conclusion même que nous avions formulée, en d'autres termes, dans notre mémoire de la *Revue égyptologique* de 1921 (p. 100) : « c'est de l'Egypte, et non de la Perse, que part l'*initiative* du conflit » ; Tachos « ne voulut pas *borner ses ambitions* à l'étroit horizon égyptien ». Et nous citions, à l'appui, les textes formels de Diodore et de l'*Agésilas*.

L'auteur nous montre Tachos briguant le concours d'Athènes et de Sparte, et il ajoute (p. 110) : « l'hégémonie de Thèbes était trop récente, et la durée en était douteuse ». Mais est-ce bien là la raison pour laquelle Tachos ne s'adressa pas aux Thébains? N'est-ce pas plutôt parce que, depuis 367, Thèbes et la Perse sont alliées contre Athènes et Sparte? Le concours qui sera prêté au Pharaon par Lacédémone (cf. *infra*) vise même indirectement les Thébains, alliés du Roi (sur l'hostilité entre Thèbes et Sparte, cf. *Revue égyptol.*, 1921, p. 101 : Thèbes paraît avoir été décidément hostile à l'action d'Agésilas).

Sur l'attitude d'Athènes, n'accordant ni soldats ni marins, mais laissant Chabrias gagner l'Égypte, l'exposé de M. Mallet est plus exact. Mais peut-être exagère-t-il le désir qu'éprouvait alors Athènes de ménager la Perse. Le départ de Chabrias, à lui seul, était assez préjudiciable aux intérêts perses pour que le Grand-Roi dût en être très inquiet : un homme comme Chabrias valait une armée. En consentant à ce départ, Athènes, comme nous l'avons montré (*Rev. égyptol.*, 1921, p. 101), favorisait la cause égyptienne. M. Mallet, il est vrai, cite (p. 111) un passage des Πόλεις d'Anaxandridès, où la Cité d'Athènes dit aux Égyptiens : « je ne saurais être votre alliée ; car nos mœurs et nos lois ne sont pas d'accord avec les vôtres ». Mais on pouvait seconder sérieusement l'effort égyptien sans être absolument l'allié du Pharaon ; de plus, une alliance entre deux États suppose-t-elle nécessairement la parité des goûts et des mœurs?

M. Mallet résume correctement (p. 111-113) les données des textes sur les réformes fiscales de Chabrias et de Tachos. Peut-être convenait-il de bien préciser à cet égard le caractère vraiment novateur de cette politique financière et de montrer nettement ce qui la distingue de celle de plusieurs règnes précédents. M. Mallet eût pu utiliser ici le travail de M. Baillet sur *Le régime pharaonique dans ses rapports*

avec l'évolution de la morale en Égypte (p. 76, 280). Il eût été utile, également, d'insister sur le fait que le véritable auteur des réformes, Chabrias, était un étranger, que ne liait aucune tradition nationale, et qui, d'ailleurs, ne put réaliser pleinement son programme (cf. nos discussions sur cette importante question, *Revue égyptol.*, 1921, p. 102-104).

Les raisons pour lesquelles, à Sparte, en 360/59, « on en voulait au Grand-Roi » (p. 114) auraient pu être précisées davantage : ce n'est pas seulement à cause de la faveur témoignée à Messène par Artaxerxès, mais aussi parce que, depuis 367, la Perse est l'alliée des Thébains. C'est une revanche politique qu'Agésilas va chercher en Orient (cf. *Revue égyptol.*, 1921, p. 101). Il eût convenu également de signaler que Thèbes n'est sans doute pas restée étrangère aux rumeurs indignées que souleva en Grèce la conduite d'Agésilas, allant servir sous un prince barbare (cf. *ibid.*, p. 101).

M. Mallet a très bien vu (p. 115-116) que les premiers heurts entre Agésilas et les Égyptiens n'étaient pas en eux-mêmes d'une gravité décisive : « bientôt allaient se produire des difficultés *autrement graves* ». C'est en termes analogues que nous avions formulé le même jugement : « dans ses rapports directs avec Tachos, il (Agésilas) allait trouver des sujets *plus graves* d'irritation » (*Revue égyptol.*, 1921, p. 104).

En ce qui concerne ces difficultés entre les deux rois, M. Mallet nous semble accepter trop aisément (p. 116) les allégations de Plutarque sur l'arrogance qu'aurait manifestée Tachos vis-à-vis d'Agésilas (cf. *Revue égyptol.*, 1921, p. 104, note 3). De même, l'auteur (p. 114) ne paraît nullement mettre en doute l'affirmation, si suspecte, du panégyriste d'Agésilas (II, 28, 30) sur la promesse qu'aurait faite Tachos de déférer à Agésilas le commandement suprême (cf. *Revue égyptol.*, 1921, p. 104, note 1). Enfin, peut-être convenait-il de montrer plus nettement l'intérêt pécuniaire qu'avait Agésilas à passer du côté de Nectanebos, que la révolte a rendu maître des ressources financières de l'Égypte.

Règne de Nectanebos II. — L'histoire de ce règne commence par la lutte contre le prétendant mendésien. Les sérieuses divergences qui séparent l'exposé de Plutarque de celui de Diodore, et que nous avions longuement discutées (*Revue égyptol.*, 1921, p. 107-110), ne font, dans le bref exposé de M. Mallet, l'objet d'aucune critique (p. 120-121). Du moins a-t-il parfaitement raison d'attribuer aux mercenaires un rôle décisif : « sa protection, son concours », dit-il d'Agésilas (p. 98), « seront assez puissants pour *déposséder des rois* ou pour *leur ceindre la couronne* » ; les mercenaires, « malgré leur petit nombre, allaient décider du sort de l'Égypte » (p. 120). C'est précisément dans le même sens et, en partie, dans les mêmes termes que nous avions

conclu sur l'action d'Agésilas et de ses mercenaires : « Ainsi de 360/59 à 358/7 s'étaient affirmées, dans les conflits égyptiens ..., avec une efficacité toujours invincible, l'habileté et la valeur helléniques... La défection d'Agésilas et de son infanterie mercenaire avait définitivement *ruiné le trône de Tachos*... ; la ténacité, la ruse et l'audace du même Agésilas, l'élan et l'armement redoutables de ses hoplites avaient triomphé des méfiances de Nectanebos, sauvé sa vie et sa liberté et *assuré sa couronne* » (*Revue égyptol.*, 1921, p. 111).

Après avoir raconté la victoire de Nectanebos, M. Mallet étudie les rapports littéraires et économiques de la Grèce et de l'Égypte au IVe siècle. C'est peut-être la partie la plus neuve de son mémoire. Si l'influence grecque paraît avoir été insignifiante sur le développement artistique de l'Égypte (p. 123-124), du moins des savants et philosophes grecs ont-ils alors séjourné au pays du Nil : ainsi Platon, à Héliopolis, vers 390-380 (p. 125-134), qui, du reste, paraît avoir tiré de son contact avec la science et la religion indigènes plutôt des connaissances qu'un réel profit philosophique; Eudoxe de Cnide, qui rapporta de son séjour aux bords du Nil « des connaissances assez précises sur les choses de l'Égypte » (p. 134-138); Démocrite d'Abdère (p. 138-140), etc.

M. Mallet consacre plusieurs pages pleines d'intérêt aux rapports commerciaux entre la Grèce et l'Égypte et à la stèle qui nous révèle l'attribution au clergé, par Nectanebos II, de la dîme des droits perçus à Naukratis (p. 144-150): « acte d'adroite politique », dit l'auteur; il fallait « se faire bien venir des prêtres » (p. 148-149). Nous avions déjà formulé une appréciation analogue (*Revue égyptol*, 1921, p. 115, note 2) : « le clergé est alors l'associé, et non plus, comme au temps de Tachos, l'instrument, en partie dépouillé, de la politique pharaonique » (cf. *ibid.*, p. 112, note 1). Remarque intéressante, également, sur l'incident signalé dans le « *Contre Timokratès* » (§ 11 sq.) d'une cargaison de Naukratis confisquée par les Athéniens (p. 150-151).

L'auteur reprend ensuite l'exposé des faits. D'abord, c'est l'expédition manquée d'Ochos contre l'Égypte (353 ou 351). M. Mallet peut avoir exagéré le rôle d'Athènes en ces circonstances (p. 115) : il n'est nullement démontré qu'en 354/3 la majorité des Athéniens ait cru à l'imminence d'une agression perse et, en conséquence, décidé d'appuyer l'Égypte; il est au moins très probable que l'Athénien Diophantos n'a servi qu'à titre privé la cause de Nectanebos (cf. notre discussion, *Revue égyptol.*, 1921, p. 113-114). Particulièrement intéressante en cette affaire fut, comme nous l'avons montré, l'attitude de Démosthènes (XV, 5-7) (M. Mallet n'a pas utilisé ce texte essentiel). Il a également négligé de souligner le fait de l'intervention de Phocion en faveur de la Perse (350), intervention qui, avons-nous écrit

(*Revue égyptol.*, 1921, p. 114), « fait au moins pendant à celle de Diophantos ».

M. Mallet se borne à signaler très brièvement (p. 156) la campagne menée contre la Perse en 350 par Mentor le Rhodien et 4.000 mercenaires de Nectanebos, sans insister suffisamment, à notre sens, sur l'origine et la portée de cette expédition, due à l'initiative des rebelles phéniciens, d'importance assez modeste et d'intentions sans doute purement défensives (cf. *Revue égyptol.*, 1921, p. 115-116). La défection de Mentor et les conséquences qu'elle entraîna méritaient mieux, également, que la sèche indication de M. Mallet (p. 158).

Le récit de la crise suprême (344/3-342/1) est aussi d'une brièveté regrettable. Le texte de Didymos sur l'ambassade perse n'est pas utilisé; *a fortiori*, n'y a-t-il aucun essai de concilier les divergences, au moins apparentes, qui séparent sur ce point Didymos et Diodore (cf. *Revue égyptol.*, 1921, p. 116-117). Les raisons qu'assigne M. Mallet à l'attitude des Thébains (« ils ne pardonnaient pas à l'Égypte d'avoir soutenu Sparte de son argent » : p. 157, note 2) ne sont nullement décisives : Thèbes semble avoir obéi d'abord à des considérations financières, ensuite à sa tradition d'entente avec la Perse, renouvelée en 351/350 (Diodore, XVI, 40).

La description de l'expédition (p. 158-161) est en général exacte, mais un peu sommaire. Une comparaison s'imposait, semble-t-il, avec les opérations antérieures (cf. *Revue égyptol.*, 1921, p. 117-118). D'autre part, M. Mallet (p. 158) accepte bien facilement le jugement de Diodore sur le fol orgueil de Nectanebos (cf. nos réserves, p. 118-119). En revanche, l'auteur a parfaitement raison, selon nous, de penser que les généraux perses placés à côté des généraux grecs étaient destinés à les « surveiller » (cf. *Revue égyptol.*, 1921, p. 121 : Ochos « tient aussi peut-être à *faire surveiller* de près des personnages comme Mentor de Rhodes »). Mais les différences d'attributions entre généraux grecs et généraux barbares méritaient d'être commentées plus à fond (cf. *Rev. égyptol.*, 1921, p. 123).

M. Mallet a également raison (p. 159) de suivre, dans l'exposé des opérations militaires, l'ordre du récit de Diodore (contrairement à ce qu'a fait Maspero); mais encore fallait-il donner les motifs de sa préférence (cf. notre discussion dans *Revue égyptol.*, 1921, p. 119-120 et notes annexes).

Le récit du combat livré entre la colonne de Nicostratos et la troupe de Clinias de Cos est peut-être plus bref qu'il ne conviendrait (p. 159); il était possible d'analyser plus à fond les raisons de la victoire de Nicostratos (cf. *Revue égyptol.*, 1921, p. 122). Beaucoup trop sommaire aussi, l'exposé consacré (p. 160-161) aux opérations de Lakratès devant Péluse et, surtout, aux intrigues de Mentor et de Bagoas à Bubastis. Le principe sur lequel Mentor fonda sa manœuvre diplomatique —

l'existence de « deux peuples » distincts, ayant des intérêts différents et s'entendant mal : mercenaires et Egyptiens — n'est pas mis en lumière (cf. notre commentaire, *Revue égyptol.*, 1921, p. 124). Les différences d'attitude et de conduite entre Grecs et Égyptiens pouvaient être mieux précisées. Le détail des tractations de Mentor avec Bagoas et avec les Grecs de Bubastis est traité avec une extrême sécheresse : il était possible d'utiliser plus à fond l'exposé si précis et si détaillé de Diodore (cf. *Rev. égyptol.*, 1921, p. 125).

La conclusion (p. 162), d'ailleurs conforme à plusieurs appréciations formulées au cours de l'ouvrage (cf. *supra*), signale avec raison, selon nous, « la part *prépondérante* » des chefs grecs « dans la direction et le développement des opérations militaires » : « ce sont eux assurément qui, par leur habileté et leur énergie... partout ont *décidé* de la victoire ». Notre mémoire de 1921 avait déjà conclu dans le même sens et en termes très voisins : les mercenaires, disions-nous, furent « les meilleurs artisans de la victoire d'Ochos » (*Revue égyptol.*, 1921, p. 125); « l'intervention hellénique [en Égypte]... a été, sinon exclusive, du moins *prépondérante et décisive* »; les divers résultats obtenus « ont été avant tout l'œuvre des généraux et des soldats grecs, de leurs conseils, de leur expérience et de leur bravoure guerrières, de leurs intrigues et de leurs trahisons »; bref, l'action hellénique en Égypte a été « capitale et *prépondérante* » (*ibid.*, 1921, p. 126). Nous ajoutions, d'ailleurs (remarque qu'a négligé de faire M. Mallet), que, là où les Grecs ont échoué, « leur échec s'explique amplement par l'habileté supérieure des Grecs rangés dans le camp adverse », ou par les méfiances de leurs alliés, ou par les rancunes et l'inaction de certains d'entre eux (Iphikratès, peut-être). Sans doute convenait-il également de faire observer que, d'une part, les intérêts généraux, servis ou combattus par les mercenaires, étaient beaucoup plus orientaux qu'helléniques, et que, d'autre part, tout en étant fort importante et même décisive, l'action hellénique dans ces conflits perso-égyptiens ne s'accompagna pas d'une solide et profonde entente entre Hellènes et Barbares d'Afrique ou d'Asie (cf. nos conclusions, *Revue égyptol.*, 1921, p. 126-127).

Au total, en dépit des objections que soulèvent, çà et là, les conclusions de M. Mallet et des regrets que peuvent nous laisser l'incertitude de sa chronologie, certaines lacunes de son exposé et certaines insuffisances de sa critique, nous devons le remercier grandement du très consciencieux ouvrage qui a ramené l'attention des chercheurs sur l'une des périodes les plus riches en événements de l'histoire commune de la Grèce et du monde oriental. Par le labeur dont il témoigne et par l'intérêt des questions auxquelles il touche, un tel travail mérite pleinement la reconnaissance des historiens.

Paul CLOCHÉ.

Les papyrus grecs et la critique verbale,
à propos d'une édition nouvelle de Sophocle.

(*Sophoclis fabulae*, recognovit brevique adnotatione instruxit **A. C. Pearson**, Oxford, Clarendon Press, 1924; 1 vol. in-8° de xxvi[-418] pages. Voyez plus bas, p. 243, n. 1.)

Les papyrus, que la terre d'Égypte nous rend chaque jour, ne sont pas précieux seulement par les œuvres, ou les fragments d'œuvres antiques qu'ils nous révèlent. Les écrits depuis longtemps connus qu'on y lit offrent également un intérêt très vif, bien que d'un ordre plus spécial. Par la comparaison qu'ils nous permettent entre l'état ancien de certains textes grecs et leur état présent, ils éclairent de façon assez imprévue l'histoire, si obscure, de la transmission manuscrite des œuvres de l'Antiquité classique.

Voyons donc ce que nous ont appris, à ce sujet, les papyrus[1].

1° Dans les plus anciens (IIIe s. av. J.-C.), malheureusement rares encore, et qui ne concernent qu'un petit nombre d'écrits, nous lisons un texte qui diffère considérablement et de celui de nos mss. sur parchemin et, par suite, aussi de celui de nos éditions modernes. Que l'on prenne Homère, par exemple. Si nous confrontons avec notre texte actuel les fragments sur papyrus, nous relèverons dans ceux-ci maintes variantes, çà et là des vers omis, mais surtout nombre de vers ajoutés. La moyenne de ces additions atteint jusqu'à 10 o/o environ. On est donc en droit de conclure que les œuvres de la littérature grecque ont traversé une période initiale de déformation graduelle et d'instabilité, qui n'a pris fin qu'avec l'établissement de la vulgate alexandrine. Rappelons à ce propos le décret athénien, bien connu, rendu vers 330 sur la proposition de Lycurgue, qui ordonnait le dépôt aux archives d'une copie officielle des œuvres d'Eschyle, Sophocle et Euripide et intimait défense aux acteurs de s'écarter désormais de ce texte. La gravité croissante des altérations apportées au texte des trois grands tragiques avait pu, seule, motiver cette intervention de l'État.

2° En revanche, tous les papyrus postérieurs à l'an 150 environ av. J.-C. nous offrent, pour les principaux auteurs classiques, une version identique en substance à celle de nos mss du Moyen-Age. C'est qu'à cette date, l'érudition alexandrine a fait déjà son œuvre : elle a fixé la tradition manuscrite et établi pour chaque auteur une vulgate.

3° Spécialement, les papyrus confirment l'authenticité de maints passages, que les critiques modernes, pour des raisons de style ou de

1. Cf. Kenyon, *Transactions of the British Academy*, 1904, et *Journ. of hellenic Studies*, XXXIX, 1919, p. 3-4; V. Martin, *Les manusc. antiques des classiques grecs*, 1919; Grenfell, *Journ. of hell. Stud.*, XXXIX, 1919, p. 16 sq.

goût, avaient prétendu corriger ou expulser. Ex : Sophocle, *Œdipe roi*, v. 438, où la leçon des mss. φύσει (cf. vers précédent), déclarée inintelligible par Nauck, a été retrouvée dans un papyrus du ve siècle.

4° Il y a plus. La plupart des erreurs, même grossières et évidentes, de nos mss. et dont on rendait responsables les copistes byzantins, sont déjà dans les papyrus. Ex. : *Œdipe roi*, v. 376. Le texte donné par tous les mss. (οὐ γάρ με μοῖρα πρός γε σοῦ πεσεῖν) est absurde. La transposition σε et πρός γ'ἐμοῦ s'impose. N'empêche qu'un papyrus du ve siècle, antérieur donc de six siècles au plus ancien codex de Sophocle, contient déjà cette bévue. De même, *Antigone*, v. 242 : σημαίνων LA et papyrus ; la vraie leçon est pourtant indubitablement σημανῶν.

5° Pour tous les auteurs, on constate, non sans surprise, l'accord très fréquent des papyrus avec les mss. dits inférieurs. Dans quelques cas même, cette concordance est la règle : c'est ainsi que l'*Urbinas* d'Isocrate est plus rarement confirmé par les papyrus que les *deteriores*. Il est donc établi désormais que bon nombre des leçons de ces mss. dédaignés ne sont pas, comme on le croyait, des conjectures byzantines, mais remontent jusqu'à l'Antiquité.

6° Aussi bien, les papyrus eux-mêmes nous fournissent l'explication du fait. On y rencontre des variantes, soit en marge, soit en interligne. Ce qui autorise à penser qu'il en était de même dans les originaux alexandrins, d'où ils dérivent. Les premiers éditeurs alexandrins, en effet, là où leurs sources divergeaient, avaient dû nécessairement faire un choix. Mais, à côté de la leçon préférée et admise aux honneurs du texte, il ne paraît pas douteux qu'ils aient souvent noté telle autre leçon, qu'ils jugeaient plausible, ou digne tout au moins de considération. Ces variantes, comme de juste, avaient été transcrites, en totalité ou en partie, dans les copies successives de la vulgate alexandrine, non sans maintes transpositions, toutefois, dues au goût ou au caprice des éditeurs, et qui avaient fait passer plus d'une d'entre elles de l'interligne ou de la marge dans le texte. Rien d'étonnant, dès lors, que quelques-unes se retrouvent jusque dans nos mss. inférieurs.

En résumé, l'histoire de la transmission des œuvres grecques peut, dans ses lignes essentielles, se résumer ainsi. Il faut renoncer à l'espoir de retrouver jamais, à l'état de pureté, le texte original, tel qu'il était sorti de la main des auteurs. Tout au plus, et pour quelques fragments seulement, pouvons-nous, grâce aux papyrus, remonter à la période préalexandrine, où ces œuvres abandonnées au caprice des savants, des copistes, des lecteurs, étaient en voie de s'altérer et de se diversifier chaque jour. Mais, dans l'ensemble, les textes grecs que nous ont transmis les mss. et que nous lisons dans nos éditions, ce sont ceux qu'avait constitués l'érudition alexandrine. Les scribes byzantins les ont reproduits avec une fidélité littérale beaucoup

plus grande qu'on ne croyait jadis ; ils sont innocents de la plupart des fautes qu'on y relève.

On voit immédiatement combien les constatations précédentes sont importantes, graves même, pour la science qui fait son objet propre de l'épuration et de la restauration des textes antiques. La méthode et les règles de la critique verbale n'ont été scientifiquement formulées qu'au siècle dernier par les Bekker, les Dindorf, les Cobet ; et c'était là, estimait-on, une des conquêtes les plus solides, les plus fécondes de la philologie : « Si la plupart des textes anciens ont pris dans notre siècle une figure toute nouvelle, si chaque jour on voit disparaître quelque faute qui, la veille encore, était inaperçue, ces progrès sont l'œuvre de la méthode plus encore que du savoir : ils sont dus principalement à l'usage, de plus en plus méthodique et régulier, que la philologie fait aujourd'hui de ses instruments essentiels. Deviner l'âge des manuscrits, les classer par familles, en apprécier la valeur..., ce n'est guère que de nos jours que ces procédés connus ont été appliqués avec décision et ténacité à l'épuration des textes ». Ainsi s'exprimait M. Tournier, en 1867, dans la préface de son édition de Sophocle. Le classement des manuscrits, tel était donc le principe fondamental de la critique des textes.

Mais souvent on ne s'en tenait pas là. Le triomphe de la méthode, c'était de démontrer que tel de nos mss. était la source commune, l'archétype de tous les autres, et que dès lors il avait seul autorité, tous les autres (qualifiés d'*apographa*, *inferiores*, *deteriores*) ne méritant point d'être lus, et, comme dit encore Tournier, « étant pour les éditeurs comme s'ils n'existaient pas ». Du haut de ces principes, l'on n'avait que dédain pour les critiques ignorants des siècles passés qui, après avoir accumulé force variantes puisées à toute source, se croyaient autorisés à choisir dans cet amas la leçon qui leur paraissait s'adapter le mieux au contexte ou au génie de l'écrivain. A la lumière des papyrus, il nous faut bien reconnaître que les procédés empiriques d'autrefois ne méritaient pas tant de mépris. Peut-être Kenyon et Grenfell exagèrent-ils en proclamant la faillite de la critique verbale prétendue scientifique, telle que l'a pratiquée le XIXe siècle. Il restera toujours utile de classer préalablement les mss. et d'attribuer, dans la mesure du possible, à chacun d'eux un coefficient d'autorité. Mais la critique verbale se gardera bien désormais de reproduire, d'une façon en quelque sorte mecanique, le texte d'un ou deux mss. considérés comme supérieurs. Elle sera *éclectique* (ce mot se répète sous la plume de MM. Kenyon, Grenfell, Mazon) : sachant par expérience que les variantes fournies par les mss. dits inférieurs ont chance, elles aussi, d'être antiques, elle se permettra, au moins dans les passages fautifs ou douteux, de les comparer avec la leçon des mss. supérieurs et, à l'occasion, de les préférer. Ses instruments essentiels seront donc, outre le savoir, la pratique et le goût.

Par là, elle sera, en une large mesure, *subjective;* ce qui équivaut à dire qu'elle reviendra aux procédés d'autrefois, si décriés.

C'est de cet esprit que s'inspire l'édition critique de Sophocle que publie, dans la collection d'Oxford, M. Pearson. A l'encontre de Dindorf et de la plupart des éditeurs qui l'ont suivi, il ne croit pas que le *Laurentianus* (L) soit le père de tous nos mss. subsistants. Il lui attribue cependant un rang exceptionnel, puisqu'il en reproduit dans son apparat critique toutes les variantes; mais il y fait place aussi au *Parisinus* (A), dont *la plupart* des leçons sont indiquées, et même aux mss. récents qu'il cite sous la rubrique générale *rec.*, chaque fois que deux ou plusieurs s'accordent, et nominativement quand l'un d'eux semble avoir seul conservé le vrai ou des vestiges du vrai. Le texte est donc établi en fonction principalement de L, puis de A, et à l'occasion des *recentes*.

C'est ainsi que, dans *Philoctète*, v. 220 et 222, M. Pearson insère, avec raison, je crois, pour le premier de ces vers, la leçon de A (ναυτίλῳ πλάτῃ), et, pour le second, celle d'un mss. récent T qui, par une transposition de mots, rétablit le mètre. M. Masqueray avait accueilli, lui aussi, au v. 220, la variante de A, mais avec scepticisme et « faute de mieux ». A dire vrai, je ne vois pas cependant ce qu'on peut objecter contre cette périphrase poétique, qui est bien dans le goût du style tragique et qui pourrait se justifier par maintes analogies. L'erreur de L s'explique, d'ailleurs, psychologiquement. L'idée de but exprimée dans les premiers mots du vers (τίνες ποτ' ἐς γῆν τήνδε ...) éveille, en effet, tout naturellement dans l'esprit l'idée corrélative de point de départ; et l'œil du copiste, en glissant machinalement deux vers plus bas, en trouvait la formule toute faite ποίας πάτρας. Fort probables également sont, dans *Œdipe roi*, v. 1031, la leçon de M ἐν χεροῖν (pour ἐν καιροῖς L, ἐν κακοῖς A), et, dans *Ajax*, v. 699, Μύσια qui se lit dans un papyrus (au lieu de Νύσια). Je doute davantage de la leçon φάτιν que M. Pearson adopte dans *Œdipe roi*, v. 86, d'après un seul mss. (*Augustanus b*), au lieu de φήμην (LA rec. et Stobée). Les deux termes se valent; la préférence de l'éditeur pour φάτιν vient sans doute de ce que ce mot est plus rare et appartient exclusivement au vocabulaire poétique. Mais ne nous ingérons pas (c'est un travers qu'on reprochait avec raison aux critiques d'autrefois) d'embellir les textes. M. Pearson déclare n'avoir inséré dans son texte aucune conjecture personnelle ou empruntée, en dehors seulement de quelques cas où la corruption de tous nos mss. est évidente. Et l'on doit, en effet, reconnaître sa réserve sur ce point.

Toutefois, le *pruritus emendandi* est un mal, auquel il est bien difficile à tout éditeur d'échapper. En voici, je crois, deux exemples. Dans le beau chœur d'*Antigone* sur la puissance fatale de l'amour, l'unanimité des mss. donne, au v. 782, ὃς ἐν κτήμασι πίπτεις. Leçon

excellente, qui n'est qu'un vigoureux raccourci d'expression pour ὃς τὰ ἐν οἷς πίπτεις κτήματα σαυτοῦ ποιεῖς : « Amour, qui fais des êtres sur lesquels tu t'abats ta possession, tes esclaves ». Les éditeurs modernes n'en ont pas moins entassé sur ce vers une bonne douzaine de prétendues corrections; et M. Pearson a eu le tort, à mon avis, d'approuver l'une d'elles ἐν κτήνεσι, « sur les bêtes ». De même, c'est de l'hypercritique que de condamner dans l'*Électre* le v. 686 (récit de la victoire d'Oreste aux jeux Pythiques) : δρόμου δ' ἰσώσας τῇ φύσει τὰ τέρματα. Rien de plus clair : « il égala à sa vigueur le résultat de la course », c'est-à-dire « le résultat de la course fut tel qu'on pouvait l'attendre de sa vigueur ». Pour qui a quelque expérience du style des tragiques, une telle périphrase n'a, ce me semble, rien d'insolite. En tout cas, elle vaut infiniment mieux que la conjecture de M. Pearson δρόμον δ'.... τὰ τ' ἔργματα.

Au reste, en dépit de ses nouveautés de méthode, il ne faudrait pas croire que la présente édition diffère notablement de celles qui l'ont précédée, et en particulier de la plus récente, celle de M. Masqueray (1922 1924). J'ai comparé, dans ces deux éditions, les 75 premiers vers de l'*Ajax*, de l'*Électre* et de l'*Œdipe roi*. Ces pièces constituaient, comme on sait, la triade, à laquelle les Byzantins avaient fini par réduire tout le théâtre de Sophocle, et par suite elles comportent infiniment plus de variantes et de conjectures que les autres drames conservés. Dans l'*Ajax*, la seule divergence appréciable (en dehors de certaines particularités d'orthographe et d'accentuation) est au v. 45, où M. Pearson donne ἐξέπραξεν, tandis que M. Masqueray écrit ἐξεπράξατ'. Au v. 20 de l'*Électre*, où l'éditeur anglais garde la leçon des mss. ἐνταῦθ' ἐμὲν (qu'il qualifie, du reste, de « *vix sana* »), son prédécesseur français admettait la conjecture de Meinecke ἐξήκομεν ; aux v. 33, 45, 55 nous lisons chez le premier πατρὸς, Φωκέως, που, chez le second πατρὶ, Φωκεὺς, μοι. Enfin dans *Œdipe roi*, aux v. 33 et 49, l'un écrit που et μεμνήμεθα, l'autre του et μεμνώμεθα. Ces divergences, sans être négligeables, ne modifient pas sensiblement, on le voit, la physionomie du texte.

Dans l'ensemble, cette édition nouvelle rendra cependant service, en mettant sous les yeux du lecteur, plus complètement qu'aucune des précédentes, l'essentiel de la tradition manuscrite. On peut même, à ce point de vue, regretter que M. Pearson ne nous donne que *la plupart* des variantes de A, et non pas toutes[1].

Oct. NAVARRE.

1. Au hasard de quelques sondages, j'ai relevé plusieurs erreurs d'impression fâcheuses, dans le texte grec : τοῦ, au v. 69 de l'*Électre*, pour σοῦ ; δ' pour τ', au v. 40 d'*Œdipe roi* (l'apparat critique étant muet sur cette lecture, il ne peut s'agir ni d'une variante, ni d'une conjecture personnelle); dans la même pièce, au v. 62, ἓν pour ἕν (l'accent aigu montre que nous n'avons pas affaire au neutre), etc. Les pages du texte grec ne sont pas numérotées : est-ce là un progrès? Il n'y a pas de table des matières.

Notes bibliographiques d'archéologie et d'histoire.

Les fouilles préhelléniques d'Asiné. L'origine des mystères d'Éleusis. L'industrie du vêtement en Égypte et à Rome. Les statues habillées.

On sait que l'Université de Lund est un foyer d'études classiques. A côté de M. Martin Nilsson, dont on connaît les beaux travaux d'histoire religieuse, M. Axel Persson manifeste sa compétence dans les cantons les plus divers de ce qu'on appelait autrefois, d'un nom qui mériterait bien d'être conservé, les Antiquités. Membre étranger de l'École française d'Athènes, il a soumis à une étude pénétrante les fragments de sculpture de Marmaria[1], et il a diligemment publié les inscriptions copiées dans la région de Mylasa par notre regretté camarade J. Paris[2]. En 1922, il participait à la direction des fouilles que S.-A. Gustave-Adolphe, prince héritier de Suède, a entreprises, avec le concours de l'École française, sur le site d'Asiné, en Argolide[3].

Une conférence à la Société royale des Lettres de Lund montre que les premiers résultats ont été fort encourageants[4]. Les restes de la ville d'Asiné, détruite par les Argiens vers 700 av. J.-C. et réoccupée seulement à la fin du IVe siècle, permettent de suivre le développement de la civilisation locale depuis le subnéolithique jusqu'à l'âge du fer. Sur l'acropole, la couche helladique primitive est particulièrement riche; on y voit fleurir et s'étioler la première céramique vernissée (Urfirnis), et il s'y rencontre déjà des figurines grossières d'animaux. Les tessons sans vernis ni polissure qui abondent dans la partie supérieure de la couche pourraient marquer le passage à la poterie grise « minyenne ». D'autre part, un vase d'inhumation décoré en couleur blanche sur glaçure rouge formerait transition entre l'Urfirnis et la peinture mate. Il a été trouvé dans la ville basse, où la couche d'helladique moyen présente une succession de vases minyens gris et jaunes, à côté de vases peints en couleur mate. A la fin de cette période, l'influence de la polychromie crétoise se manifeste sur des produits de style minyen. Une chambre funéraire, qui a été en usage pendant quatre siècles, promet des renseignements importants sur le passage du mycénien au géométrique. Fait curieux, la tête d'un gros chien avait été placée sur le sol, près du cadavre le plus récent. M. Persson l'explique comme une offrande de la *pars pro toto*, et il rappelle aussi que l'on a découvert autrefois, dans une tombe de Nauplie, les restes d'un cheval. Il ne cite pas, peut-être parce qu'il le juge trop connu, le

1. *Bull. Corr. hell.*, XLV (1921), p. 316-334.
2. *BCH*, XLVI (1922), p. 394-426.
3. Cf. *BCH*, XLVI (1922), p. 499 et suiv.
4. Axel W. Persson, *Aperçu provisoire des résultats obtenus au cours des fouilles d'Asiné faites en 1922* (extrait du *Bulletin de la Société royale des Lettres de Lund*, 1922-1923; p. 25-42; 2 planches).

passage de l'*Iliade* qui nous montre Achille sacrifiant sur le bûcher de Patrocle quatre chevaux et deux chiens familiers. Je ne sais s'il y a remarqué un mot qui s'accorde à merveille avec la tête coupée d'Asiné :

Καὶ μὲν τῶν ἐνέβαλλε πυρῇ δύο δειροτομήσας[1].

On commence à entrevoir ce que la religion grecque doit au pays de Minos. Parmi ces emprunts, M. Persson range les mystères d'Éleusis[2], et il rassemble ainsi les faits invoqués :

« Le plus ancien télestérion est préhellénique. — Le nom d'Éleusis [rapproché d'Eileithyia-Eleutho] nous oriente vers la Crète. — Certains vases cultuels, κέρνοι et cruches à libations, sont communs au culte d'Éleusis et au culte minoen. — La forme du télestérion dérive peut-être des « théâtres » de Cnossos et de Phaistos. — L'anaktoron (la chapelle où l'on enfermait les ἱερά) correspond aux trésors sacrés et aux chapelles domestiques des palais crétois. — Les purifications éleusiniennes viennent de Crète; elles existaient dans la religion minoenne. — Ici et là, le fond du culte est également constitué par des rites agraires de fertilité. — Enfin, une double tradition, représentée par l'Hymne à Dèmèter et par Diodore, plaçait en Crète l'origine des mystères.

Un mémoire du même auteur sur l'organisation de l'industrie textile dans l'Empire Romain expose d'une façon très claire comment et pourquoi l'État a mis progressivement la main sur les métiers[3]. Je n'entreprendrai pas de le résumer. Ce qui en fait l'originalité, c'est que M. Persson a consacré deux chapitres à l'organisation de la même industrie en Égypte. Ici, nous trouvons d'abord, sous les Ptolémées, un double monopole de fabrication et de vente, sauf pour les étoffes de byssos, dont les temples avaient le privilège. Mais, au Ier siècle av. J.-C., le monopole est remplacé par des impôts. M. Persson pense que les empereurs se sont inspirés de cette législation, et il cite en particulier le droit de licence à la production créé par Alexandre Sévère. Dans un chapitre placé en appendice, il traite des vêtements dont les Grecs et les Romains habillaient les statues de leurs dieux pour certaines fêtes ou d'une manière durable. D'après lui, cette coutume née du désir de donner une apparence plus humaine aux *xoana* primitifs, aurait été abandonnée à l'époque classique, sauf quelques exceptions, puis remise en honneur dans les temps hellénistiques par suite de l'influence égyptienne.

M. Persson aurait pu tirer des cultes déliens plus de renseigne-

1. Ψ, v. 174.
2. *Der Ursprung der eleusinischen Mysterien*, *Archiv f. Rel.-Wiss.*, XXI (1922) p. 287-309.
3. Axel W. Persson, *Staat und Manufaktur im römischen Reiche* (*Publications de la Nouvelle Société des Lettres de Lund*, n° 3); 1 vol. in-8° de 143 pages; 1923.

ments qu'il ne l'a fait. Par les inventaires du milieu du IIe siècle av. J.-C., nous savons que la statue en bois de Lêto était habillée, comme les images acrolithes d'Hèra, de Dèmèter et de Korè. Lêto portait un chiton de lin (δεδυκὸς χιτῶνα λινοῦν) et un autre vêtement, sans doute un himation, de même étoffe (καὶ ἠμφιεσμένον λίνῳ)[1]. Les déesses du Thesmophorion avaient probablement des chitons de pourpre et des himations de lin (ἐνδεδυκότα ἐνδύματ[α........] πορφυρᾶ καὶ ἠμφιεσμένα λίνοις[2]. Pour les deux statues d'Hèra, l'inscription, semble-t-il, ne signale que l'himation (ἠμφιεσμένα λίνοις), à moins que le verbe ἀμφιέννυμι ne s'applique aussi à un chiton dorien non cousu[3]. Un manteau (?) de pourpre brodé d'or, pareil à ceux que l'on employait dans les mystères (ἐσθῆτα πο[ρ]φυρᾶν τελεστὴν ἐπίχρυσον), est offert à Artémis par le peuple athénien et placé sur la statue de la déesse[4]. L'ancien vêtement, moins riche sans doute, qu'il faut rapprocher de l'ἱερὰ ἐσθής signalée dans l'inventaire d'Hypsoklès, passe à Dionysos. On observera que d'autres images cultuelles, l'Aphrodite consacrée par Stèsiléos notamment[5], et même la statue en bois doré d'Isis[6], n'étaient pas revêtues d'une manière permanente. Les inventaires du Sarapieion montrent qu'il n'y a nulle trace d'influence égyptienne en cette matière à Délos. Rome, ne l'oublions pas, a pu s'inspirer des cultes de l'Italie méridionale aussi bien que de l'Orient. A Syracuse, Kallippos prononce son fameux serment enveloppé dans le manteau de pourpre de Perséphone[7]. Il était d'ailleurs naturel que l'on habillât, non seulement les *xoana* et les images acrolithes, mais encore les statues de déesses nues ou peu vêtues, comme celles d'Aphrodite.

R. VALLOIS.

1. P. Roussel, *Délos colonie athénienne*, p. 221.
2. *O. l.*, p. 243.
3. *O. l.*, p. 245.
4. *O. l.*, p. 216 et p. 402, l. 54-56.
5. *O. l.*, p. 241. — On signale seulement un chiton de laine blanc dans une dépendance du temple. D'autres chitons sont offerts à la déesse : *O. l.*, p. 242.
6. P. Roussel, *Cultes égyptiens*, p. 275.
7. Plut., *Dion*, 56.

BIBLIOGRAPHIE

A Greek Lexikon, compiled by H. G. Liddell *and* R. Scott, *a new edition revised and augmented throughout by* H. Stuart Jones *with the assistance of* Roderick Mackenzie *and with the cooperation of many scholars.* Part I, A – Ἀποβαίνω. Oxford, Clarendon Press, 1925; 1 vol. in-4° de xli et 192 pages.

Tous les hellénistes savent les services qu'a rendus, et non pas seulement en Angleterre, le *Lexique* de Liddell et Scott. Les deux auteurs en conçurent l'idée dès l'année où ils terminaient leurs études à Oxford (1833), et ils publièrent la première édition dix ans après. M. Stuart Jones a été chargé de la refonte de cet utile instrument de travail. Sa *Préface* explique comment les directeurs de la Clarendon Press y pensèrent dès 1903, et se préoccupèrent d'incorporer dans la nouvelle édition, sans la rendre trop volumineuse ni trop coûteuse, toutes les additions devenues nécessaires. Ingram Bywater reçut mission de dresser un plan, avec l'aide de savants tels que Jackson, Jebb, Mayor, Sidwick; ce dernier devait devenir, en fait, le chef de l'entreprise.

Cependant, l'*Association internationale des Académies*, dans la session qu'elle tint à Londres, en mai 1904, mit à son ordre du jour la réédition du *Thesaurus*, et constitua à cet effet une commission composée de Jebb, Diels, Gomperz, Heiberg, Krumbacher, Leo et G. Perrot. Trois ou quatre ans plus tard, l'accord n'était pas fait sur les principes, et, tacitement, l'œuvre était abandonnée. Elle était reprise sous une autre forme en 1908 par le gouvernement grec, qui confiait la direction des travaux préparatoires d'abord à Kontos, puis à Hatzidakis, et qui aujourd'hui semble devoir se borner à la publication d'un *Lexique de la grécité médiévale et moderne*.

C'est dans ces conditions que la Clarendon Press, en 1911, a fait appel à M. Stuart Jones, pour succéder à M. Sidgwick. D'après les renseignements que nous donne M. Jones, l'effort a eu surtout pour objet d'accroître la part faite aux vocabulaires spéciaux : *médecine* (collaborateurs Greenhill et Withington); *botanique* (Thyselton-Dyer); *mathématiques* (Th. Heath); *histoire naturelle* (Thompson); *astronomie et astrologie* (Webb, Harley Walker, Withington, Housman); *tactique et art militaires* (Chambers, Hall). Naturellement l'apport de la *papyrologie* et de l'*épigraphie* sera particulièrement important

(Lobel, Jouguet, Martin, Idris Bell, pour la première; Tod, Cary, miss Houston pour la seconde).

On sait qu'en 1912 Crœnert a commencé une revision du *Dictionnaire* de Passow. M. Jones explique p. XI en quoi son plan diffère de celui de Crœnert, comment il est moins vaste, mais par suite plus facile à réaliser dans un délai normal. Les sacrifices que M. Jones a consentis pour ne pas trop retarder l'achèvement de l'ouvrage et ne pas en accroître à l'excès la dimension et le prix paraissent judicieux. La part faite à l'*étymologie* sera réduite au minimum, et surtout le *Liddel-Scott* deviendra exclusivement un *Lexique du grec classique*. Les premiers auteurs avaient admis un certain nombre de mots tirés des écrivains ecclésiastiques ou byzantins, mais sans donner de références précises et en se bornant à la seule mention *Eccl.* ou *Byz.*, moyen terme qui ne devait satisfaire personne. M. Jones exclut absolument la littérature patristique et la littérature byzantine. Il s'en excuse en alléguant que pour la première un *Lexique du grec patristique* (y compris les poètes et les inscriptions) est préparé par M. Dardwell-Stone; et que pour l'autre on peut s'en remettre à Hatzidakis. Toujours est-il qu'au point de vue pratique, il a agi sagement.

On ne peut vraiment constater la valeur d'un *Dictionnaire* que par un usage prolongé. Je puis dire au moins que le premier fascicule donne une impression très favorable. L'ouvrage complet sera assez coûteux, — surtout pour des Français, — malgré les limites que les éditeurs se sont imposées, et beaucoup de savants ne pourront sans doute en supporter individuellement la dépense. Il est donc très désirable que nos Bibliothèques publiques (universitaires ou autres) souscrivent à la publication. Sans pouvoir indiquer de date précise pour l'achèvement, les éditeurs assurent que l'ensemble des matériaux est déjà « en état d'être envoyé à l'imprimerie ». Le second fascicule est sous presse.

A. PUECH.

E. Boisacq, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque étudiée dans ses rapports avec les autres langues indo-européennes* (lettres O-Ω = livraisons X-XIV, comprenant les *Additions et corrections*). Paris, Klincksieck et Heidelberg, Winter, éditeurs, 1916; 404 pages in-8°.

C'est pendant la guerre que s'est achevée, en Allemagne, l'impression de cet excellent ouvrage dont on a déjà entretenu à plusieurs reprises les lecteurs de cette *Revue*[1]. Mais ce n'est que tout récem-

1. Cf. t. X, 1908, pp. 365-367; t. XI, 1909, p. 187; t. XIII, 1911, pp. 102-104; en dernier lieu, t. XV, 1913, pp. 222-223.

ment que nous sont parvenues les dernières livraisons accompagnées d'un *Avant-propos*, d'un tableau détaillé de la phonétique grecque, etc. (pp. I-XXX), plus les *Additions et corrections* qui occupent les pages 1085-1123, soit donc près de 450 nouvelles pages. Le contenu en est toujours riche, tant au point de vue bibliographique qu'à celui de la critique des étymologies ou du choix définitif de l'étymon et des idées personnelles de l'auteur. Pour ne pas être trop long, on ne fera que quelques remarques.

P. 760 : la longueur de l'α de πελαργός peut s'expliquer par la règle du 2e terme des composés et πελός, être attesté indirectement par πελιτνός, etc. — P. 771 : πέρδιξ est sans doute l'adaptation grecque d'un mot étranger, cf. sém. comm. *b–r–d* « tacheté ». Même phonétique que dans le nom du « chameau » κάμηλος, *g–m–l*. — P. 802 : πολύς, πολλοῦ, etc., est sans doute un cas d'hétéroclise conservée, cf. μέγας, μεγάλου. Le thème **pol–lo–* alternait avec le thème **pol–u–* (cas d'homovaleur morphologique). — P. 851 : σαν–ίς est peut-être l'adaptation grecque d'un mot oriental, cf. hébr. *šulH–ān* (*Revue*, XII, pp. 154-164). — P. 879 : σκορπίος comporte à coup sûr la labiale de *noms d'animaux*, plus le *–yo–* qui se rencontre à la fois dans les *noms de couleurs* et dans les *noms d'animaux*. — P. 912 : d'après M. Ch. Kuentz il faudrait modifier l'article concernant l'emprunt égyptien στίβι, etc., « antimoine ». — Pp. 912-3 : la racine **steig–* (στίγμα) et de tout point parallèle à la racine **peig–* (*pigmentum*), le monosyllabe originel seul diffère. — P. 930 : Σφίγξ f., béot. Φίξ, accus. Φῖκα est des plus curieux. Malgré tout, le mot peut être d'origine indo-européenne (racines **[s]bheig–* et **bheik–*). — P. 976 : la coexistence de τόργος « vautour » et de germ. comm. **sturkaz* « cigogne » s'explique non par la taille, mais par la *couleur* des deux oiseaux. C'est pour ce motif qu'un même nom désigne parfois un poisson, un mammifère et un oiseau. Pour les primitifs, la *couleur* primait tout. — P. 988 : τρυφάλεια peut s'expliquer par τρυ–, sans k^w_2 (π) qui manquait dès l'origine, cf. o. *trutam* « quartam », etc. — P. 992 : τύραννος est sûrement lydien, cf. G. Radet, *Lydie* et aussi le philistin (?) *s^erān–* « chef, roi ». — P. 993 : pour τύρσις, ajouter le sens de « palais élevé » attesté dans le lat. *turris* chez Horace (*Odes*), Tacite (*Histoires*), etc. — P. 1006 : *urna* suppose plutôt **urcsna* (la triple consonne expliquerait *u* en face de l'*o* de *orca*). Si l'emprunt est vraiment fait à l'araméo-phénicien *'araq*, il doit être des plus anciens à cause de *q* rendu par χ (dans ὕρχη). — P. 1023 : c'est **bhebhs°los* qu'il faut restituer pour φέψαλος. — P. 1034 : φοξός est dans un certain rapport avec ὀξύς ; *bh–* y est préfixe comme le *w–* de **w–oksos*, vha. *wahs* « aigu » (mêmes éléments que **oks–u–s*, mais dans un ordre différent). — P. 1040 : φύλλον représente sans doute **bh–u–l–yo–m*, tandis que *folium* est *bhol–y–o–m*, sans *–u–*. — P. 1041 : la bonne éty-

mologie de χαλκός est celle par lit. *žalas* « rouge » rapportée *loc. cit.* d'après M. P. Persson. — Pp. 1059-1060 : (à propos des mots commençant par χθ–) l'auteur n'a sans doute pu consulter *Revue de phonétique*, 1917, pp 97-133. — P. 1072 : le correspondant hébreu de χρυσός est *Hârûts* (corriger de même l'assyrien). — P. 1077-1078 : pour ψ au lieu de φθ– dans ψίνομαι, etc., v. *Rev. de phonétique*, 1917, *loc. cit.* — P. 1082 : lat. *uēnuī* n'est sans doute *postérieur* que dans son attestation : la formation trahit une survivance de la morphologie indo-européenne. — P. 1083 : il manque un article pour ion. ὤρη « mollet », cf. lat. *sūra* (i.-e. **sōrā* et *sō–u–rā*). — P. 1085 : l'étymologie de ὠχρός « jaune pâle » par skr. *–āghra–* dans *vy–āghra–* « tigre » est intéressante et convaincante *(nom de couleur = nom d'animal).*

Laborieusement enfantée dans les années d'avant-guerre, l'œuvre de M. Boisacq a connu le feu de l'adversité, mais elle est de celles qui résistent à l'épreuve. On est effrayé quand on songe au nombre de livres, de périodiques, de programmes et d'articles que l'auteur a consultés et qu'il lui a fallu avoir l'idée de consulter. Pour bien des années, son *Dictionnaire* restera le livre de chevet de tous ceux, et ils sont nombreux, qui, de près ou de loin, s'intéressent à l'étymologie grecque. Tout le monde lui saura gré de l'immense labeur qu'il a fourni pour nous donner un moyen d'information commode et presque toujours sûr. *Vbi plura nitent, non ego paucis Offendar maculis*[1].

A. CUNY.

C. Autran, *Introduction à l'étude du nom propre grec*, 1er, 2e, 3e fascicules. Paris, Geuthner, sans date, 240 pages in-4°.

L'enseignement de M. A. Meillet et celui des linguistes, en général, est que, dès qu'il s'agit de noms propres, ou bien l'étymologie en est évidente ou bien impossible à retrouver. Mais comme, dans les cas d'étymologie évidente des noms propres helléniques, M. C. Autran nie que l'on soit en face d'autre chose que d'arrangements postérieurs de dénominations non grecques d'origine, il faudrait conclure qu'en aucune circonstance il n'y a à rechercher l'étymon de noms propres connus pour la Grèce ancienne. Aussi bien n'est-ce pas de leur étymologie que M. C. Autran paraît se préoccuper, mais de leur origine préhistorique, de leur attestation sur le sol hellénique et des attaches qu'ils peuvent avoir gardées avec l'Asie-Mineure et Antérieure, l'Italie et le reste du monde ancien. A cet effet il commence, à la page 80, un

1. Actuellement, le livre ne se vend plus qu'en son entier (avec les suppléments énumérés plus haut) C'est un second tirage que les éditeurs ont décoré du nom de seconde édition. M. P. Fournier et ses étudiants d'agrégation l'utilisent journellement. Ce second tirage a paru en 1923 en conservant la date de 1916. L'auteur a dit un mot de ὤρη dans l'article (ἄωροι) πόδες, p. 710. Il n'a pas pu consulter la *Revue de phonétique*, les *Additions et corrections* étant de 1915.

grand relevé de l'onomastique gréco-latine[1] qu'il ne prétend pas donner en son entier, mais dont il espère ne laisser échapper aucun trait essentiel. Les pages qui précèdent (1-71 : *Le paradoxe du nom grec*, 72-79 : *Coup d'œil préliminaire sur l'ensemble de l'onomastique géographique gréco-latine balkano-hellénique*) roulent sur des questions de méthode : là, M. C. Autran peut avoir raison en général et tort sur telle ou telle question particulière. C'est lui-même qui reproduit (p. 75) le mot de Pascal en l'appliquant à son œuvre : ici « ni la contradiction n'est signe certain de vérité, ni l'incontradiction signe certain d'erreur. » La chose est peu rassurante : au reste, puisqu'on ne peut plus tenir compte du *sens* des noms propres étudiés, mais seulement de leur *ressemblance extérieure* avec telle ou telle appellation non hellénique de l'Antiquité, nous sommes en dehors de la linguistique et un linguiste pur ne saurait donner à M. C. Autran ni tort ni raison. On ne peut donc avoir que des impressions : la mienne est qu'il est difficile de ne pas perdre la tête au milieu des rapports variés que M. C. Autran entrevoit dans toutes les directions. Il paraît impossible en tout cas de porter de façon ferme un jugement de valeur sur chaque groupe de rapprochements pris en particulier.

A. CUNY.

Union académique internationale : Corpus vasorum antiquorum, Musée de Compiègne (Musée Vivenel), par Mme **Marcelle Flot**. Paris, Champion, 1924 (prix : 50 francs). — *Classification des céramiques antiques :* n° 9, *Ceramica della penisola italiana*, di **Pericle Ducati**.

Ce fascicule inaugure la section provinciale du *Corpus vasorum antiquorum*. Le Musée de Compiègne méritait cet honneur par la variété des séries qu'il possède. Si les groupes archaïques non attiques n'y comptent que quelques échantillons sans grand intérêt, le style athénien à figures noires, le style à figures rouges et les diverses catégories italiotes sont représentés par des exemplaires en quantité et de qualité suffisantes pour bien illustrer l'évolution des céramiques grecque et gréco-italiote du VIe au IIIe siècle. Le plan de ce volume est conforme à celui des livraisons précédentes du *Corpus* ; le texte, dû à une élève de M. Pottier, Mme Marcelle Flot, se recommande par les mêmes qualités de brièveté et de précision. Il est précédé d'une introduction dans laquelle Mme Flot a fait revivre avec un intérêt sympathique la physionomie du créateur du Musée céramique de Compiègne, Antoine Vivenel. Il est seulement regrettable que les

1. Les noms propres grecs n'étant parfois connus que par la tradition latine. — Le relevé va maintenant jusqu'au mot Ἠλεκτρύων.

planches, au nombre de trente-trois (dont une en couleurs), soient trop souvent inférieures à celles du Louvre ou de Copenhague. D'une part, les reproductions photographiques n'ont pas toutes la netteté et la clarté auxquelles nous avaient habitués les premiers fascicules de la publication : si les photographies de détail continuent à être excellentes, les vues d'ensemble, notamment pour les vases de petites dimensions, nombreux à Compiègne, sont défectueuses en plusieurs cas. D'autre part, la disposition des sujets dans les planches n'est pas toujours heureuse. Pour un ouvrage de cet ordre, l'arrangement le plus simple n'est il pas le meilleur ? Quel avantage y a-t-il à ne pas présenter les vases à côté les uns des autres sur une ligne horizontale ? Rapprochez, par exemple, la pl. 24 de *Compiègne* et *Louvre* I C b, pl. 6 (2e fascicule) : les deux planches contiennent à peu près le même nombre de numéros : celle du Louvre 56, celle de Compiègne 59 ; la première offre à l'œil un ensemble beaucoup plus satisfaisant, et, pour le travailleur à la recherche d'un motif ou d'un type céramique qui parcourt ses planches comme un livre, elle est d'une « lecture » infiniment plus aisée. L'essai que représente à cet égard le fascicule de Compiègne me paraît condamner définitivement le nouveau genre de composition.

Nous n'en sommes pas moins très reconnaissants à Mme Flot du travail méritoire qu'elle a fait. Cette critique sur la présentation des planches ne touche pas le fond de l'ouvrage qui garde toute sa valeur documentaire et scientifique[1].

La classification des céramiques antiques publiée par la commission du *Corpus* s'est enrichie d'un neuvième fascicule dû à M. Pericle Ducati et consacré aux céramiques de l'Italie. Ce fascicule, plus étendu que les précédents (32 pages), englobe, en même temps que les céramiques proprement italiennes, les céramiques de dérivation grecque fabriquées en Italie. Il permet ainsi de suivre sans interruption l'histoire de l'industrie du vase décoré dans la péninsule. Cette description extrêmement substantielle d'un ensemble considérable de séries, faite par un archéologue aussi compétent que M. Ducati, est destinée à rendre de grands services.

Charles DUGAS.

Union académique internationale : Corpus vasorum antiquorum, Musée du Louvre, fascicule III, par **E. Pottier**. Paris. Champion, 1925 (prix : 55 francs).

Ce IIIe fascicule du Musée du Louvre comprend, comme les précédents, 49 planches, dont une en couleurs : 14 sont consacrées aux

1. Est-il certain que le pied *recollé* de la coupe pl. 11, 8 et 11, lui appartienne ? Cette disposition me paraît étrange et bien peu pratique.

styles proto-élamite, élamite et perse (céramiques locales en dehors de Suse), 20 au style attique à figures noires, 15 au style attique à figures rouges (style libre). Le plan est le même que dans les fascicules précédents, et il est inutile de louer à nouveau la précision concise du texte et la netteté parfaite des illustrations. Les reproductions de détail, qui sont nombreuses, seront tout particulièrement appréciées. L'étude des vases sera vraiment renouvelée par l'extension de ce procédé au plus grand nombre possible de documents. — Je regrette seulement que, dans la numérotation des sujets, on n'ait pas employé le système danois grâce auquel on repère immédiatement les figures se rapportant à la même poterie (cf. *Revue*, 1924, p. 373). Il est extrêmement difficile de se reconnaître, par exemple, dans la pl. 10 de III I *d* sans recourir au texte; dans les planches d'amphores à figures noires, dont les types sont souvent très analogues, il faut faire, pour déterminer les diverses reproductions de chaque objet, un véritable travail de rapprochement. Même si l'on doit ajouter quelques notes au bas des planches, il me paraît désirable d'adopter un système qui permette non seulement de conserver le même numéro au même vase, mais de renvoyer sans autre recherche, le cas échéant, aux reproductions de détail. Je crois que les « usagers » du *Corpus* seraient reconnaissants à son auteur de cette petite réforme.

Les fascicules du Louvre se succèdent avec une régularité que toutes les publications savantes devraient bien prendre pour modèle. Espérons que les autres grands musées ne voudront pas rester en arrière et que leurs conservateurs tiendront à suivre l'exemple si vaillamment donné par M. Pottier.

Charles DUGAS.

G. **Murray**, *The rise of the Greek epic*, third edition. Oxford, Clarendon Press, 1924; 1 vol. in-8° de xv-356 pages.

La première édition de cet ouvrage est de 1907, la seconde de 1911. « En dépit de la guerre et de la Ligue des Nations », l'auteur ayant pu continuer ses études sur Homère, nous donne aujourd'hui une refonte de son livre, ce dont tout helléniste le remerciera.

Primitivement, ce livre était composé de dix *Lectures* faites à Harvard University. Le plan avait été conservé dans la seconde édition où la *Lecture* X formait déjà deux chapitres, les deux derniers. Ici, — outre que la conclusion finale p. 306-316 a été très développée et qu'aux neuf appendices de la seconde édition en a été ajouté un dixième sur le *Catalogue*, — la *Lecture* VIII forme à son tour deux chapitres, le VIII et le IX. Pour le dire en passant, on ne voit pas pourquoi le titre donné aujourd'hui dans la Table au nouveau chapitre IX n'est pas le

même que celui qu'il porte dans le corps du livre, p. 218. Il y a là, semble-t-il, un peu de flottement.

Chez nous, il a été rendu compte, lors de sa publication, du *Rise of the greek epic* par My dans la *Revue critique*, 1908, II, p. 83-86, et par G. Glotz dans la *Revue des Études grecques*, même année, p. 399 sq. Je renverrai le lecteur à ces comptes rendus, surtout à celui de My. Comment d'ailleurs en un article de quelques lignes, comme celui-ci, donner une idée de cet ouvrage où les matériaux sont si abondants? Je ne relèverai qu'un seul fait qui m'a particulièrement frappé.

Chacun sait que le texte homérique que nous avons aujourd'hui sous les yeux n'est que le texte alexandrin. C'est ce que prouvent les papyrus. Que des citations d'auteurs anciens ne se retrouvent plus dans nos éditions, on ne peut en tirer de conclusions bien certaines : les anciens citaient souvent de mémoire et pouvaient se tromper. Mais quand un texte, que nous avons aujourd'hui sous les yeux, diffère du texte traditionnel, la conclusion est nécessairement toute différente.

Or, Murray cite un papyrus des *Berliner Klassikertexte*, V, p. 18, contenant la fin de Σ, v. 596-608, dont l'étude est vraiment significative. Si les sept premiers hexamètres de ce fragment sont ceux de nos éditions usuelles, il n'en est plus du tout de même de ceux qui suivent, puisque, sur ces dix vers, quatre seuls sont identiques à notre texte et que les autres l'allongent, le raccourcissent ou sont même empruntés avec de fortes retouches au *Bouclier d'Héraclès*. Comment expliquer ces différences? Il est clair qu'elles ne sont pas imputables au scribe La seule explication à retenir a été donnée par Diels : c'est un rhapsode qui avait ainsi arrangé les choses. Donc, puisque ce papyrus est du Ier siècle av. J.-C., on n'était pas encore d'accord, cinquante ans environ après la mort d'Aristarque, sur le dessin exact du *Bouclier d'Achille*. C'est pourquoi Murray a bien raison de rappeler à maintes reprises qu'il ne faut pas croire, parce qu'aujourd'hui notre texte homérique est imprimé, qu'il ait toujours été immuable.

Et il a bien raison aussi d'ajouter que les choses sur ce point sont toutes différentes chez les autres écrivains. Pour Sophocle, par exemple, les six papyrus qu'ont publiés Grenfell et Hunt, et qui nous ont conservé un ensemble d'environ cent cinquante trimètres, n'ajoutent ni ne retranchent un seul vers au texte de L et de A. Le fait est capital.

On conçoit dès lors l'utilité des signes critiques inventés par Aristarque et Zénodote. La *diplè* mise à part, ces signes avaient été imaginés pour éliminer tout ce qui était considéré comme apocryphe. Dans le papyrus cité par Murray, on voit très bien en marge de quels vers ils auraient été placés. P. MASQUERAY.

David M. Robinson, *Sappho and her influence.* Boston, Marshall Jones C°, 1924; 1 vol. in-12 de XII-273 pages avec 24 planches hors texte.

Dans la collection américaine *Our Debt to Greece and Rome*, M. D. Robinson, le savant professeur de la Johns Hopkins University, ménage à Sappho une place de proédrie. La vie de la poétesse, les légendes tissées autour de son nom, son œuvre sont étudiées avec autant de sentiment que de sens critique; je signale, notamment, de fort jolies pages sur les épithalames. Les chapitres suivants — Sappho dans l'art ancien et moderne; influence de Sappho sur les écrivains grecs et romains, en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis — montrent que l'auteur se meut aisément à travers des domaines bien séparés, et qu'il s'y est informé des derniers travaux. Parmi les échos que les vers de Sappho ont éveillés dans le monde, plus d'un rend un pauvre son; les meilleurs témoignent que l'original est inimitable. M. Robinson a usé de tout son talent pour en faire sentir le charme à l'aide des seules traductions. Apparemment, les lecteurs américains auxquels il s'adresse ignorent le grec, mais possèdent le latin et trois langues étrangères vivantes. Souhaitons que nos étudiants issus de la section B puissent comprendre tous les chapitres de ce livre, dont la lecture ne sera pas moins profitable aux hellénistes.

R. VALLOIS.

D. M. Key, *The introduction of characters by name in Greek and Roman comedy.* Chicago, University, 1923; 1 vol. in-8° de 98 pages.

L'intérêt de cette dissertation est assez mince. Que, dans une comédie, un personnage soit nommé à son entrée en scène, ou avant, ou après, ou même, comme il arrive, qu'il ne soit pas nommé du tout, cela en général n'importe guère. Ce qui seul importe, c'est que les spectateurs apprennent, de façon naturelle et dans le minimum de temps, ce qu'il leur est utile de savoir de ce personnage, pour n'être ni hésitants ni déroutés. Cet art n'est pas l'une des moindres difficultés du genre dramatique : si M. Key l'avait étudié chez Aristophane, Plaute et Térence, il eût fait sans doute œuvre utile et, en quelque mesure, neuve. Mais le sujet qu'il a traité, l'introduction des personnages par leur nom, n'est qu'un cas particulier et peu significatif de cet art plus général. L'auteur nous apprend, par exemple, que, dans les *Grenouilles*, le nom de l'esclave Xanthias n'est révélé qu'au v. 270. Mais nous avons vu et entendu cet anonyme dans les scènes précédentes; dès les premiers vers, nous avons appris qu'il est l'esclave de

Dionysos, puis peu à peu sa physionomie et son caractère se sont dessinés. Il pourrait tout aussi bien s'appeler Daos, Sosie ou Dromon : ce nom fictif n'ajouterait rien à son individualité. De même, dans les *Acharniens*, pour Dikéopolis qui n'est nommé qu'au v. 405. Etc.

En ce qui concerne la méthode suivie dans cette étude, je répéterai à peu près ce que j'écrivais ici même, il y a quelques mois, à propos du travail d'un des compatriotes de M. Key. L'érudition allemande, ses défauts surtout, ont fait fâcheusement école en Amérique. On se borne trop souvent, dans la recherche, à des procédés tout extérieurs et mécaniques, dont le dernier mot est la statistique. Ces jeunes philologues américains sont pleins, pour la plupart, de bonne volonté et d'application. Il est regrettable que leur inexpérience ingénue ne soit pas mieux guidée, tant pour le choix des sujets que pour la manière de les traiter.

Oct. NAVARRE.

M. P. Charlesworth, *Trade-routes and commerce of the Roman Empire*. Cambridge, University Press, 1924, 1 vol. in-16, 288 pages.

M. Charlesworth a tracé un très agréable tableau de l'activité commerciale du monde romain aux deux premiers siècles de l'Empire. Il suit un ordre strictement géographique et examine tour à tour l'Italie, les provinces orientales, Égypte, Syrie, Asie, et les relations avec l'Extrême-Orient, Inde et Chine, par mer et par terre, la Grèce, l'Afrique, l'Espagne, les relations de l'Italie avec les frontières septentrionales, la Gaule, la Bretagne. Dans chaque chapitre il indique d'abord le dessin général du réseau des voies de communication, passe en revue les produits de la région considérée, donne enfin quelques renseignements sur les principales places de commerce, comme Alexandrie, Damas, Lyon, et sur l'activité des négociants, qui n'hésitaient pas à s'aventurer très loin de leur pays d'origine, les Italiens, par exemple jusqu'au fond de l'Égypte, les Syriens jusqu'en Espagne et en Gaule. La diversité des conditions locales et l'inégale abondance des éléments d'information selon les contrées permettent d'éviter toute monotonie; les exposés qui se succèdent ne se ressemblent pas; grâce à l'heureux choix des détails et à l'aisance de la forme, chacun d'eux se lit avec plaisir et laisse une impression nette et juste.

L'auteur avoue qu'il a reculé devant les frais d'impression des cartes qui auraient utilement illustré son récit; il se borne à renvoyer une fois pour toutes à celle qu'a dressée P. Vidal de la Blache et qui est bien, comme il le dit, « la meilleure carte économique du monde ancien ». On regrette que, pour alléger la présentation de son texte, il ait cru devoir rejeter les notes à la fin du volume, ce qui en rend

la consultation mal commode. Ces notes mêmes et la bibliographie du début attestent que M. Charlesworth est fort exactement informé et que ses assertions reposent sur une connaissance personnelle des textes et des meilleurs travaux modernes. Nous sommes surpris cependant qu'il n'ait pas mentionné, à côté de la *Real-Encyclopädie* de Pauly et Wissowa, le *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio, ni cité les *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms* de L. Friedlaender, dont les dernières éditions ont été soigneusement revues et complétées, les relevés anciens mais toujours commodes de H. Blümner, *Die gewerbliche Thätigkeit der Völker des klass. Altertums*, et de B. Buchsenschütz, *Die Hauptstätten des Gewerbfleisses im Altertum*, 1869, *Le travail dans le monde romain* de Paul Louis, 1912, la thèse de Ch. Dubois sur *L'administration et l'exploitation des carrières dans le monde romain*, 1908, l'*Italische Landeskunde* d'H. Nissen, 1883-1902, l'*Intercourse between India and the Western World*, d'H. G. Rawlinson, 1916, *Das Nachrichtenwesen des Altertums* de W. Riepl, 1913. Il est fâcheux qu'après avoir parlé des relations de l'Empire romain avec l'Inde et la Chine il n'ait rien dit de celles qu'il entretenait avec la Germanie indépendante et la Scandinavie, et dont témoignent les découvertes d'objets de bronze ou d'argenterie et les trouvailles monétaires. A la p. 269, les *Cités romaines de la Tunisie*, de M. Toutain, sont attribuées à M. Cagnat.

Sans insister plus qu'il ne convient sur ces lacunes ou ces menues négligences, nous signalerons l'intérêt des idées que développe l'auteur dans sa conclusion. Il compare les conditions d'existence du monde romain avec celles de nos sociétés modernes; la principale différence tient, selon lui, à la découverte de l'électricité, qui a transformé du tout au tout les moyens de transmission de la pensée. Il fait ressortir l'importance attachée par les empereurs au développement de la vie économique, la facilité relative des voyages et l'intensité des échanges, grâce aux bienfaits d'une sage politique et de la paix romaine inaugurée par Auguste.

M. BESNIER.

E. G. Hardy, *Some problems in Roman history*. Oxford, Clarendon Press, 1924; 1 vol. in-8°, 330 pages.

Les dix « essais » réunis dans ce volume ont paru au cours des dernières années dans plusieurs revues savantes d'Angleterre, *Journal of Roman Studies*, *Journal of Philology*, *Classical Review*. Ils traitent de questions diverses de droit public romain, qui ont toutes quelque rapport avec l'histoire de Rome de 63 à 44 et plus particulièrement avec la politique de César. M. Hardy fait preuve, dans ces études sévères, d'une connaissance très sûre des sources et d'un sens cri-

tique très pénétrant. Une brève analyse montrera sur quels points portent ses observations :

1° Examen de quelques cas intéressants de *judicia populi* en matière capitale, depuis le procès légendaire d'Horace jusqu'à celui de Rabirius, et conclusions qu'on en peut tirer sur la légalité de l'exécution des complices de Catilina ;

2° Discussion de la théorie de M. Nap au sujet de la situation juridique des Transpadans et de la *lex Papia* de 65 ;

3° La proposition de loi agraire de Rullus, son véritable caractère, l'attitude de César et celle de Cicéron à son égard, la réalisation partielle des projets de Rullus en 59 et pendant la dictature de César ;

4° Le procès de Rabirius en 63, au point de vue politique et au point de vue juridique ; M. Hardy ne paraît pas connaître l'étude d'E. Ciaceri sur cette question, dans ses *Processi politici*, 1918, p. 169-195 ;

5° Discussion de la théorie de M. Reid sur la colonie fondée par César à *Novum Comum* en 59, colonie latine d'après M. Reid, colonie romaine d'après M. Hardy ;

6° Nouvel examen des théories de Mommsen, Hirschfeld, Judeich et Rice Holmes sur la question de droit entre César et le Sénat et la situation juridique de César pendant son second *quinquennium ;* la thèse de P. Guiraud, 1878, et l'article de Fustel de Coulanges, 1879, ne sont pas cités ;

7° Discussion de la théorie de M. Nap sur la table de Veleia, qu'il attribue à la dictature de Sylla, et sur la *lex Rubria* de ce texte, qu'il identifie avec la loi du même nom promulguée en 122 ;

8° La table latine d'Héraclée et la *lex Julia municipalis* : examen de la théorie de M. Legras sur l'attribution de la table à Sylla. Tout en rejetant les conclusions de M. Legras, M. Hardy rend justice aux mérites de son livre, dont il loue la hardiesse, l'ingéniosité, la « controversial vigour », et dont il déclare qu' « il a excité hors de France le plus vif intérêt et constitué la plus notable contribution à la discussion de ce problème depuis l'article de Mommsen en 1903 » (p. 241). Lorsque nous indiquions ce sujet de travail à M. Legras en vue de la rédaction d'un mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire, devenu en 1907 thèse de doctorat en droit de l'Université de Caen, nous ne nous doutions pas de quel nombre extraordinairement élevé de travaux nous allions provoquer l'apparition [1]. M. Hardy connaît et discute ceux de MM. Reid, Jeff. Elmore et Nap ; il passe sous silence ceux de MM. E. Pais (1910), reproduit en dernier lieu

1. Dans la *Revue des Études anciennes* de 1912, p. 40-52, nous avons indiqué l'état de la question à cette date. Dans la réédition du *Corp. inscr. latin.*, I, 2e fasc., 1re partie, 1918, où le texte de la table est reproduit, la thèse de Legras et le compte rendu de Kübler, *Zeitschrift der Savigny-Stiftung* de 1907, sont seuls mentionnés.

dans son livre *Dalle guerre puniche a Cesare Augusto*, 1918, II, p. 253-312), L. Mitteis (*Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, 1912), G. de Sanctis *Atti dell' Istituto di Torino*, 1909-1910 et 1912-1913), E. Muttelsee (dissertation de Fribourg, 1913), O. Gradenwitz (*Sitzungsberichte* de l'Académie de Heidelberg, 1916), A. von Premerstein (*Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, 1922 : la table d'Héraclée contiendrait le texte de quatre projets de loi différents, préparés par César, retrouvés après sa mort dans ses papiers et promulgués en bloc par Antoine en vertu de la *lex Antonia de actis Caesaris*) ;

9° Critique de la théorie de M. Reid sur les *professi* de la table d'Héraclée ;

10° Interprétation du texte de Cicéron, *Pro Balbo*, 8, 19-20, invoqué dans les controverses relatives aux *fundi* de la table d'Héraclée.

M. BESNIER.

Lucien Guenoun, *La cessio bonorum*. Paris, Geuthner, 1920 ; in-8° de 106 pages.

Cette dissertation est courte et d'une clarté parfaite. La *lex Julia* qui a institué la *cessio bonorum* serait la *lex julia judiciorum privatorum* de 737 (14 av. J.-C.). Cette institution daterait donc d'Auguste non de César ; Cicéron ne la connaît pas. César, dans le *de Bello civil.*, n'en parle pas, etc... Mais M. Guenoun n'admet pas cependant, et c'est à bon droit, que la βούλησις d'Auguste mentionnée dans l'édit de Ti. Alexandre, l. 16 soit à identifier avec cette *lex Julia*. Après avoir fixé la date de sa naissance et étudié ses antécédents (*lex Pœtilia* sur les *nexi*), il recherche la place de la *cessio bonorum* dans l'édit du préteur. Avec P. F. Girard, il se range à l'avis d'O. Lenel dans la première édition de son *edictum perpetuum* et combat l'opinion soutenue dans la seconde. Un troisième chapitre est consacré au fonctionnement de la *cessio* en droit classique, où elle ne serait pas nécessairement précédée d'un jugement ou d'une *Confessio in jure*, mais où elle serait réservée au débiteur insolvable par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. Elle entraîne la *bonorum venditio ;* mais le débiteur évite l'exécution sur la personne, et, au moins depuis Sévère et Caracalla, l'infamie. Les modifications apportées par le Bas-Empire au droit antérieur sont l'objet du dernier chapitre.

Les pages de cette dissertation sont plus qu'à moitié remplies par des notes bibliographiques et critiques très étendues. L'une d'entre elles (p. 83, n. 2) est réservée aux papyrus et autres documents qui nous renseignent sur la *cessio bonorum* en droit public. Nous regrettons, pour notre part, que M. Guenoun n'ait pas traité cette question qui, depuis les commentaires de Mitteis à C. P. R. 20, est à reprendre

Aux textes cités, il aurait pu ajouter le rescrit de Septime Sévère, *P. Oxyr.* XII, 1405 et le P. S. I. 492. Il ne pouvait sans doute connaître l'inscription étudiée par Steinwenter, dans *Wiener Studien* XLII, 1920/1921, p. 88-90.

P. JOUGUET.

Lillian M. Wilson, *The Roman toga* (*The Johns Hopkins University Studies in Archaeology, n° 1*). Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1924; 1 vol. in-8° de 132 pages avec 75 figures.

Les belles leçons de Léon Heuzey obtiennent enfin leur prolongement naturel. Deux ans après l'*Histoire du Costume antique* (cf. *Revue*, t. XXV, 1923, p. 183-188), paraît, de l'autre côté de l'Océan, un livre spécialement consacré à l'histoire de la toge romaine. La méthode est celle que le maître a mise en honneur, étudier chaque forme de draperie sur le modèle vivant, mais l'exposé gagne en précision à se développer. Miss Lillian Wilson est attentive aux plus petits détails, et ses expériences passent sous nos yeux avec la garantie du cliché photographique. Enfin, la coupe et les dimensions du vêtement sont chaque fois fixées par un schéma.

Les résultats vont juste au contre-pied de la thèse d'Heuzey. D'après lui, la toge romaine, taillée en segment de cercle, aurait gardé jusqu'à la fin sa forme originelle. Seules, les dimensions, la disposition, l'étoffe, y introduiraient cette variété dont les monuments témoignent. Miss Lillian Wilson soutient que le bord inférieur de la toge, plutôt qu'un arc de cercle, dessinait la base et les côtés d'un quadrilatère écorné; mais l'important, c'est qu'elle nous montre, de siècle en siècle, une évolution continue de la coupe, conduisant avec une logique saisissante à la transformation totale du vêtement primitif.

La grande toge impériale se compose de deux parties : un pan inférieur hexagonal, arrondi sur ses bords obliques; un pan supérieur en trapèze; s'opposant au premier. Le pan supérieur n'existe pas encore dans la toge de l'*Arringatore*; il prend naissance aux derniers temps de la République et s'allonge progressivement. Inversement, à partir du IIe siècle, le pan inférieur se rétrécit peu à peu, et il finit par disparaître. La toge des diptyques consulaires ne comprend plus qu'une longue bande et une pièce en trapèze, taillées l'une et l'autre dans le pan supérieur. Celui-ci formait le *sinus*, lequel était assez ample, à l'époque d'Auguste, pour passer par-dessus la tête comme un voile, et retomber jusqu'au genou.

L. Heuzey a nié l'existence de cette toge double. Une fine observation de miss Lillian Wilson me paraît en mettre l'existence hors de doute. Sur les reliefs de l'*Ara Pacis* et sur des statues du même temps, ou un peu plus anciennes, l'extrémité antérieure de la toge,

qui tombe entre les pieds, se replie sur elle-même de droite à gauche, et elle se termine par une pointe munie quelquefois d'une boucle. Or, le repli extérieur n'est pas taillé droit; il s'incurve et monte en ondulant. S'il était pris sur le bord rectiligne d'une toge en segment de cercle, ce jeu ne se produirait pas. On aperçoit donc là, d'une manière bien distincte, le côté oblique du pan supérieur complémentaire, du *sinus*. C'est aussi la partie antérieure de ce *sinus*, tirée par-dessus l'arête transversale de la toge, qui forme l'*umbo*. Certains arrangements de la draperie sur l'épaule gauche, son mouvement derrière le dos, sont expliqués d'une manière judicieuse et semblent confirmer la théorie de miss Lillian Wilson.

R. VALLOIS.

B. A. van Groningen, *Le gymnasiarque des métropoles de l'Égypte romaine*. Paris, E. Champion et Groningue, P. Noordhoff, 1924; 1 vol. in-8° de VIII-164 pages.

Nous disposons aujourd'hui pour étudier l'histoire et les institutions de l'Égypte gréco-romaine d'ouvrages généraux qui rendent l'orientation sur ce domaine beaucoup moins malaisée qu'il y a quinze ou vingt ans. Sans parler des « manuels » comme les *Grundzüge und Chrestomathie*, œuvre magistrale d'U. Wilcken et de L. Mitteis, et la si solide et intéressante *Einführung in die Papyruskunde* de W. Schubart ou des histoires générales, comme la belle *Histoire des Lagides* de Bouché-Leclercq, certaines questions capitales ont été traitées dans toute leur ampleur dans des livres qui, résumant un siècle de recherches, ouvrent aussi de nouvelles voies. Mais pour préciser les résultats acquis, comme pour avancer sur ces routes nouvelles qu'allongent encore des découvertes incessantes, il est d'une bonne méthode de reprendre en des monographies l'étude de problèmes bien définis. C'est ainsi, par exemple, que G. Méautis, dans son *Hermoupolis-la-Grande*, a beaucoup ajouté à nos connaissances sur les institutions municipales. E. Kühn a donné sur *Antinooupolis* les débuts d'un travail semblable, et dont il faut souhaiter l'achèvement.

H. A. van Groningen circonscrit beaucoup moins étroitement son sujet dans l'espace, puisqu'il embrasse toutes les métropoles; mais il limite ses efforts à une seule de leurs magistratures, et il a écrit sur la gymnasiarchie un petit livre qui me paraît excellent. Conduit avec une méthode sévère, préparée par une enquête minutieuse, dont les démarches nous sont exposées dans des notes et des tableaux, avec la plus louable probité, ce travail distribue en sept chapitres à peu près tout ce que l'on peut savoir sur le gymnasiarque, sans dissimuler les lacunes ni parfois l'incertitude des conclusions.

Les difficultés sont grandes aux origines, qui sont traitées dans le

chapitre Ier, car nous ne savons rien des métropoles et presque rien des gymnases à l'époque ptolémaïque, malgré quelques documents nouveaux, comme l'inscription publiée par H. Henne, dans le *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. XXII, 1923, p. 191-201. Dans cette pénurie de sources, peut-être van Groningen a-t-il eu tort de se priver de ce qu'aurait pu suggérer l'étude des cités grecques et de se borner aux seules métropoles. Mais c'est une réserve que je n'oserais formuler trop nettement.

Le chapitre suivant sur « les personnes » (c'est-à-dire le statut personnel du gymnasiarque) est plein de justes remarques. Puis-je exprimer le regret que l'auteur n'ait pas utilisé — sans doute parce qu'il ne l'a pas connue — l'étude décisive de Jean Lesquier sur l'Ἐπίκρισις dans son *Armée romaine d'Égypte?*

Le troisième chapitre *(jusqu'à l'entrée en fonctions)* traite entre autres questions celle de la désignation aux charges, dont van Groningen a reconstitué la procédure, au moins dans ses grandes lignes, grâce à une étude heureuse du P. Rylands 77 pour le IIe siècle et surtout du P. Oxy X, 1252, pour le IIIe. Je reste cependant porté à tenir plus de compte de ce que le cas du P. Rylands 77 a d'exceptionnel. Mais c'est un point qu'on ne peut développer ici. Au début du chapitre (p. 47), la gymnasiarchie est mise à bon droit, pour les deux premiers siècles, au premier rang des magistratures; mais pour le IIIe siècle, il semble bien que Grenfell et Hunt aient démontré que c'était la place de l'hypomnematographe (cf. *Oxyrhynchus Papyri*, XII, p. 29-30, que notre auteur ne cite pas).

On ne saurait indiquer ici, encore moins résumer et discuter toutes les questions traitées par van Groningen. Dans le IVe chapitre (sur les fonctions), je relève comme particulièrement intéressant ce qui est dit sur le gymnase et les bains (p. 64-68) et sur les contributions du gymnasiarque (p. 70-72), l'enquête sur le coût de la charge (p. 73-77), la définition de l'οἶκος γυμνασιάρχων, l'interprétation nouvelle et séduisante des termes αἰώνιος γυμνασίαρχος (p. 90-94), mais que l'on n'ose pourtant accepter sans hésitation, etc.

L'auteur suit ensuite le gymnasiarque après son service actif (chapitre V), définit ses rapports avec les autres organes administratifs (chapitre VI), étudie les insignes et les titres (chapitre VII). Il semble que rien n'ait été écrit de plus précis sur le κοινόν des gymnasiarques (chapitre V, p. 109-110), sur le κοινόν des archontes et le sens des mots κοινόν et τάγμα (chapitre VI, p. 121-126), de même sur le sens de certains titres comme γεγυμνασιαρχηκώς, qui désignerait l'ancien gymnasiarque libre de toutes charges (comme je l'avais autrefois proposé), tandis que γυμνασιαρχήσας (factus gymnasiarchus) marquerait que l'on est entré dans le *tagma* et qu'on en fait encore partie. Mais je ne vois pas bien si ce dernier terme, dans la

pensée de l'auteur, peut désigner tous ceux qui sont entrés dans le *tagma*, gymnasiarques désignés, gymnasiarques en charge, et anciens gymnasiarques, ou seulement, comme je l'ai cru, ces derniers. Peut-être le γυμνασιαρχήσας fait-il partie non seulement du τάγμα mais même du κοινόν quand celui-ci s'est constitué, et qu'il est plus restreint que le τάγμα.

Dans toutes ces analyses, van Groningen a le souci de bien distinguer les époques, ce qui l'amène à marquer la décadence de la gymnasiarchie au IIIe siècle. Elle reste encore un *honor* en principe; mais elle prend de plus en plus le caractère obligatoire d'une *liturgie*: magistrature liturgique, c'est ainsi qu'elle est définie dans le chapitre VIII, tandis que le chapitre IX met l'évolution de cette institution en relation avec la décadence générale de l'Empire. Quand toutes les magistratures des métropoles auront été l'objet d'une monographie pareille, il sera possible d'écrire sur la vie municipale dans l'Égypte romaine un livre à la fois plus précis, plus riche et plus court que celui qui lui a déjà été consacré. Souhaitons que quelques-unes au moins de ces monographies, comme celle du savant néerlandais qui nous a fait l'honneur de nous emprunter notre langue, soient aussi écrites en français.

P. JOUGUET.

Maurice Goguel, *Introduction au Nouveau Testament*, tome IV, 1re Partie : *Les Épîtres Pauliniennes*, 1re Partie. Paris, E. Leroux, 1925; 1 vol. in-12 de 421 pages.

M. Goguel poursuit activement, on le voit, l'achèvement de sa très utile entreprise. Ce volume nouveau commence l'étude de saint Paul. M. Goguel explique, dans l'*Introduction*, qu'il ne traitera « de la théologie paulinienne qu'en fonction du problème littéraire ». C'est bien ce que son plan général réclamait; et s'il n'y a pas et ne devait pas y avoir ici un examen complet de la signification et du développement des idées de saint Paul, la biographie proprement dite et la biographie intellectuelle sont mises en relation autant qu'il convenait. Les six premiers chapitres exposent la vie de l'apôtre jusqu'à et y compris son arrivée à Corinthe; le chapitre VII traite des *Épîtres aux Thessaloniciens;* le chapitre VIII du séjour à Éphèse; le chapitre IX de *l'Épître aux Philippiens* que M. Goguel, on le sait (cf. *Revue de l'Histoire des Religions*, 1912, p. 330), date d'une captivité de saint Paul à Éphèse et croit antérieure aux *Épîtres aux Corinthiens*.

On retrouvera ici les qualités d'information abondante et sûre que j'ai louées en annonçant les premiers volumes (cf. *Revue*, 1924, p. 382-384). L'exposition est très methodique et très claire; j'avais

signalé dans les tomes précédents, tout en y reconnaissant dans l'ensemble le même mérite, quelques négligences de style et quelques obscurités de rédaction, qui tenaient peut être à ce que cette rédaction reproduisait trop exactement la forme un peu libre et improvisée du cours; ici, la forme est plus serrée et plus nette[1]. Les solutions adoptées sont, comme d'habitude, judicieuses, et les difficultés sont montrées partout d'une manière si complète et si loyale que le lecteur peut aisément se faire une appréciation personnelle.

Dans les chapitres biographiques, j'ai été particulièrement frappé de la justesse avec laquelle M. Goguel se prononce sur la question des rapports de saint Paul avec l'hellénisme; il admet ces rapports dans la mesure légitime, sans jamais se laisser aller à certaines exagérations qui ont été assez à la mode en ces dernières années. J'avoue, d'autre part, que je ne puis regarder que comme une erreur son opinion sur la date et l'origine de l'*Épître aux Philippiens*. Il faut beaucoup de bonne volonté pour croire que les allusions faites par saint Paul aux circonstances dans lesquelles il se trouve s'accordent mieux avec l'hypothèse d'une captivité éphésienne qu'avec la réalité de la dernière captivité; il n'est pas beaucoup plus aisé d'accorder que l'*Épître* ne présente pas une christologie et une eschatologie de date postérieure à celle des *Épîtres aux Thessaloniciens* et *aux Corinthiens*. Il est vrai que M. Goguel (cf. p. 212-213) a réduit au strict minimum la possibilité d'une évolution doctrinale de saint Paul dans la période que les *Épîtres* nous font connaître; il le fallait bien, puisque le premier problème important d'interprétation que sa chronologie lui posait n'admettait qu'à ce prix la solution qu'il lui[2] donne.

A. PUECH.

1. Si j'avais encore une légère critique de ce genre à reproduire, je dirais que dans le chapitre Ier, quand M. Goguel examine si les lettres de saint Paul sont du domaine de la littérature ou de celui de la correspondance privée, il y a sans doute des solutions très justes, mais qui gagneraient à être mieux amorcées dès le début; on croit d'abord que M. Goguel accorde beaucoup trop à Deissmann; on ne tarde pas à s'apercevoir qu'en réalité il s'écarte beaucoup de lui. — Il y a trop de fautes d'accent dans les mots grecs.

2. Pour la 2e *Épître aux Thessaloniciens*, M. Goguel en accepte l'authenticité; il rejette l'hypothèse de Harnack sur l'existence à Thessalonique de deux groupes distincts, l'un judéo-chrétien, l'autre composé de Gentils; il cherche l'explication des difficultés dans l'hypothèse que la véritable destinataire de la lettre serait l'Église de Bérée.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Les lois hittites (extrait de la *Revue historique de droit français et étranger*, 1924, 3, 67 pages in-8°). — L'importance de cette brochure de M. Édouard Cuq dépasse de beaucoup son étendue ; car, outre un résumé des découvertes récentes sur le sujet qui y est traité, elle nous apporte les commentaires précieux d'un jurisconsulte entraîné dès longtemps aux méthodes de comparaison entre les très anciennes législations de l'Orient. Je me suis trouvé, en l'ouvrant, sous l'obsession d'un souvenir : il y a vingt-cinq ans, comme je partais pour un voyage de recherches dans la Syrie du Nord, on me disait dans mon entourage : « Il faut nous rapporter un bilingue hittite » — la deuxième langue envisagée alors, c'était le grec. Illusion. Mais d'autres bilingues ont été découverts depuis : babylono-hittites, hittito-accadiens ; bien plus utiles ceux-là, en raison de la parenté de langue et de culture. Des résultats concordants, sauf exceptions, ont été obtenus par deux orientalistes qui travaillaient séparément. Tout porte à croire qu'on arrivera bientôt à un déchiffrement aussi assuré que celui des textes classiques. Le cunéiforme et l'hiéroglyphe ne sont point dans notre programme, et même un spécialiste qualifié ne serait pas admis ici à des discussions de détail. Mais telle est l'importance, de plus en plus évidente, de ce peuple hétéen, et tel le retentissement de sa résurrection, que nous voulons du moins signaler certains points, renvoyant pour le détail à l'étude de M. Cuq et à la traduction, également en français, des textes originaux par M. Hrozny (cf. *Revue*, 1924, p. 364-365).

Il y a là deux recueils de lois, l'un dans la rédaction primitive, l'autre dans une deuxième, revue et corrigée. Ils sont des XIIIe ou XIVe siècles avant notre ère. M. Cuq incline nettement pour la date la plus ancienne, celle que le savant Tchèque avait proposée, contre Zimmern. Le terme de Code n'est point parfait pour désigner ces lois, car leurs dispositions sont loin de comprendre tout le domaine juridique que l'on peut concevoir : établies surtout en vue de la police à maintenir parmi des populations hétérogènes, elles ont, pour les questions passées sous silence, laissé subsister des coutumes disparates. Elles ont moins d'unité encore que le code d'Hammourabi. Peu de textes concernent la famille ; la plupart se rapportent à la propriété, surtout terrienne, et notamment au régime des fiefs. Le droit pénal

est particulièrement développé, tant pour réprimer les attentats contre les personnes que les délits contre les biens; on y constate la persistance du système de la vengeance privée, sous la forme atténuée des compositions.

Victor CHAPOT.

Lydien. — Le dernier numéro de l'*American Journal of Philology* (XLVI, 1er fascicule de 1925) contient (pp. 39-51) un article de M. A. H. Sayce, intitulé *The decipherment of the Lydian language*. Comme sir W. Ramsay, M. Sayce est, on le sait, un vétéran des études anatoliennes; toutefois, c'est surtout au côté linguistique de ces études qu'il s'est attaché. Il n'est pas partisan de l'idée d'une parenté entre les divers idiomes (non indo-européens) de l'Asie Mineure dans l'Antiquité. Il reste cependant favorable à l'affiliation du lydien et du carien enseignée déjà par Hérodote. Là où il voit des attaches généalogiques pour le lydien, c'est sur le domaine hittite. Les découvertes de Winckler, Forrer et autres semblent avoir produit sur M. Sayce une très vive impression — la chose est légitime, personne ne méconnaît l'importance de ces découvertes — mais une impression si vive que le hittite lui apparaît presque comme un sauveur. Et pourtant, (c'est M. Sayce lui-même qui l'a fait valoir pour prouver qu'il ne faut pas chercher l'unité linguistique dans l'Asie Mineure à l'époque antique), on a trouvé trace de huit langues différentes dans les documents de Boghaz-Keuï! M. Sayce, qui a collaboré (voir plus haut, p. 155) au volume VI de *Sardis*, transcrit et traduit ici quelques-unes des inscriptions lydiennes (non bilingues). Ses traductions et ses analyses linguistiques sont, il faut bien le dire, très personnelles. Est-ce bien dans la direction indiquée par M. Sayce qu'il faut chercher la vérité? L'avenir en décidera.

La Grèce et l'Orient ancien (extrait de *Babyloniaca*, t. VIII, 1924, fascicules 3-4, p. 129-218). — Prenant occasion du livre de M. Ch. Picard, *Éphèse et Claros* (cf. *Revue*, 1923, 277-281), M. C. Autran s'attache à montrer les origines cosmopolites de la civilisation grecque. Il nous paraît avoir raison quand il rapproche, p. ex., le nom grec du « pont » γέφυρα, des noms sémitiques qui lui correspondent pour le sens. J'avais songé à ce rapprochement et reconstitué, comme M. Autran, une forme préhellénique *gaθûr. Pour expliquer la représentation grecque par φ, il suffit d'admettre que le mot a passé d'abord dans des dialectes qui, comme le sicyonien, prononçaient φ, θ, χ comme en grec moderne, puis qu'il fut adapté à la prononciation des autres dialectes (la graphie restant la même). Mais quant à croire que nombre de mots indo-européens, τεῖχος p. ex., qui a une excellente étymologie, sont des adaptations de mots qui se rencontrent en sémitique, c'est ce à quoi personne sans doute ne se résoudra.

Le basque et la linguistique. — Tel est le titre d'une communication de M. H. Schuchardt à l'Académie des sciences de Vienne[1]. C'est surtout de linguistique générale qu'il s'agit ici et l'auteur agite à nouveau quelques questions de principe (lois phonétiques, parenté des langues, etc.). Au passage, il nous dit qu'il n'a jamais abandonné l'idée que le basque est un héritage des anciens Ibères, mais que, par Ibères, il entend ceux qui parlaient vraiment ibère. Il dit un mot de l'inscription ibérique de Alcoy dont il a déjà traité dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1922, pp. 83, suivv. et dans la *Revue des études basques*, année 1923, pp. 507, suivv. Bien que l'inscription, nous dit il, ne soit pas encore lue d'une façon tout à fait certaine, on y trouve des choses qui rappellent le basque et il n'est pas du tout exclu que nous ayons dans ce document une langue apparentée au basque (p. 32). Il ne tient ni pour les théories japhétites de M. Marr ni pour les théories alarodiennes de M. Oštir. Il trouve du moins que ces dernières sont exposées d'une façon à peu près inintelligible, bien qu'elles contiennent en partie des découvertes dignes d'être prises en considération (v. p. 25). Cf., dans le même sens, H. Sköld, *Litteris*, 1924, pp. 165-178.

Préhistoire linguistique de l'Europe orientale et de la Sibérie occidentale. — « Les langues des Samoyèdes sont, on le sait, si voisines de celles des peuples finno ougriens que ces deux familles de langues doivent nécessairement être ramenées à une origine commune, l'*ouralien*. Les deux spécialistes en anthropologie qui ont fait des recherches chez les Samoyèdes, Sommier et Zograf, bien qu'ils se fondent sur un matériel considérable, n'arrivent pourtant qu'à ce résultat : les Samoyèdes ne montrent nullement un type qui rappelle le type finnois, mais sont des Mongols purs ou presque purs. C'est une conclusion analogue qu'on a déjà tirée pour les Lapons et les Vogoules-Ostyaques : logiquement, elle est valable encore ici. Ainsi donc, ou bien les peuples finno-ougriens proprement dits ont reçu de l'Orient leur langue ouralienne, en l'espèce, des ancêtres des Samoyèdes, ou bien ce sont les Samoyèdes qui ont adopté la langue des ancêtres des Finno-Ougriens. La seconde alternative est évidemment la plus vraisemblable. Dans des temps très anciens, un petit clan de sang mongol a par conséquent émigré de la Haute-Asie, pays d'origine de cette race, s'est trouvé en contact étroit, quelque part dans la Sibérie occidentale entre l'Oural et l'Altaï, avec un clan ouralien, a pris la langue de ce clan et a donné naissance aux peuplades samoyèdes actuelles. On ne saurait situer le théâtre de l'événement plus à l'ouest, parce que les emprunts turcs très anciens qui se rencontrent dans toutes les langues samoyèdes révèlent une localisation

1. *Akademie der Wissenschaften in Wien, Phil.-historische Klasse, Sitzungsberichte. 202ter Band, 4te Abhandlung* (34 pages in-8°).

orientale du pays d'origine des Samoyèdes, au moins à date postérieure. Tout au contraire le pays d'origine des Finno-Ougriens était vraisemblablement situé en Russie centrale. C'est de ce pays d'origine que dès une époque très ancienne pourrait être partie une « avance » vers l'est jusqu'au delà de l'Oural, avance qui mit en contact un clan de langue finno-ougrienne, peut-être aussi de sang finno-ougrien avec les Protosamoyèdes mongols...

« Si ces réflexions ont quelque justesse, le domaine géographique où il faut chercher le pays des Hongrois doit être considérablement élargi. Leur pays d'origine... peut être cherché, non seulement au sud de celui des Vogoules-Ostyaques, dans le sud de l'Oural ou à peu près, mais aussi au sud-est ou à l'est de l'Oural dans les régions limitrophes de la steppe sibérienne (occidentale). A mon avis, on obtient de la sorte une explication très plausible du tableau quelque peu surprenant du degré de culture des anciens Hongrois lors de leur première apparition dans l'histoire. Ils habitent, à cette époque (IXe siècle), dans les steppes de Kouban au nord du Caucase où, la chose est claire, ils sont venus, peut-être aux IVe-VIe siècles, du Nord ou du Nord-Est, et ils apparaissent aux historiens comme un peuple cavalier, aimant la guerre et le pillage, menant une vie nomade, mais s'établissant en hiver au bord des cours d'eau et s'y livrant activement à la pêche. »

« Cette manière de vivre était très antique chez eux : l'élève du mouton et l'emploi du cheval comme monture étaient déjà connus à l'époque *ougrienne*, c'est-à-dire à l'époque de la communauté (linguistique) vogoule-ostyaque-hongroise, et la nomenclature des termes de pêche remonte, elle aussi, à l'époque ougrienne et à des temps plus anciens encore[1]. Toutefois, un tel genre de vie ne peut s'établir que dans une contrée faite tout exprès, et des régions de ce caractère, c'est précisément et avant tout dans les régions limitrophes septentrionales de la steppe sibérienne qu'on les rencontre. »

(Librement traduit d'un article du savant suédois K. B. Wikland [Upsal] dans *Litteris*, 1925, pp. 33-35 où il rend compte d'un livre de M. J. Szinnyei [Hongrois] intitulé *Die Herkunft der Ungarn, ihre Sprache und Urkultur.*)

Antiquité slave. — Aux érudits qui s'intéressent à l'histoire la plus ancienne de l'Europe orientale il faut recommander aussi la lecture, au point de vue linguistique, du livre de M. A. Meillet intitulé *Le slave commun* (in-8° de 448 pages, Paris, Champion, 1924), et, au point de vue strictement historique, celle du travail de M. Lubor

1. La communauté linguistique ougrienne est postérieure à la communauté finno-ougrienne qui elle-même est bien moins ancienne que la communauté ouralienne (époque où les langues finno ougriennes et les langues samoyèdes ne faisaient encore qu'un idiome).

Niederle, professeur à l'Université Charles IV à Prague, *Manuel de l'antiquité slave*, t. I (in-8° de 246 pages, Paris, Champion, 1923); cf. l'exposé de M. G. Radet *(Le Monde Scythe)*, dans le *Journal des Savants*, 1923, pp. 1-13. A signaler dans le même ordre d'idées (*Revue des questions historiques*, 1925, n°s 1 et 2, pp. 5-43 et pp. 259-316) un grand article de M. Brian-Chaninov, intitulé *Les Origines de la Russie historique*, qui ne cite que des auteurs de nationalité slave. M. L. Niederle, indépendant à la fois à l'égard de l'école allemande et à l'égard de l'école (slave) « autochtoniste », enseigne que l'habitat premier des Slaves était au nord des Carpathes, entre la Vistule et le Dniepr, et que, de là, ils se sont répandus dans les directions de l'ouest, du sud et de l'est sans toutefois laisser vide leur canton d'origine. Au sud, dans les pays du Danube, leur présence n'est *historiquement prouvée* qu'au VIe siècle; mais on peut la supposer presque à coup sûr dès le IIe ou IIIe siècle. Les *Sarmatae servi* seraient des Slaves, les autres Sarmates étant des Iraniens venus sur le Danube entre 20 et 50 de notre ère.

A. CUNY.

Aspects ignorés de la religion grecque. — Tel est le titre d'un petit livre, joliment présenté par l'éditeur de Boccard (Paris, 1925; 1 vol. in-32 de 169 pages, avec planches et gravures), et dont l'auteur est M. Georges Méautis, un helléniste et un lettré, auquel sont déjà dues de pénétrantes *Recherches sur le pythagorisme* (Neuchâtel, 1921). Le but de ce nouvel ouvrage est de montrer que le sentiment religieux, chez les Grecs, n'atteignit pas une hauteur moindre que la création littéraire et le génie plastique. Pour démontrer cette supériorité morale de la religion grecque, M. Méautis l'envisage, d'abord, sous l'aspect musical, puis, sous l'aspect héroïque, enfin, dans la personne du Socrate platonicien, interprète de l'inspiration divine.

I. Après Eschyle, en qui l'on doit voir « presque autant un musicien qu'un littérateur » (p. 6), le poète qui atteste le mieux la valeur religieuse que les Grecs attribuaient à la musique est Pindare. Sa *Première Pythique*, consacrée à la glorification de la lyre, fait de l'harmonie comme « un principe cosmique auquel sont soumis les hommes et les dieux » (p. 22). Mêmes tendances chez les Pythagoriciens (p. 23).

II. « Les Grecs crurent toujours qu'il existe un lien de solidarité qui unit la terre et le ciel, les mortels et les dieux » (p. 86), si bien que, dans leur pensée, les héros ne différaient pas essentiellement des hommes. Il faut donc, quand on étudie les thèmes héroïques dont s'inspirent la tragédie ou la sculpture grecques, « se replacer dans l'état d'esprit de ceux pour qui ces mythes étaient encore des réalités vivantes » (p. 59). Ainsi, devant les frontons du temple de Zeus à Olympie, on ne se bornera pas à juger en archéologue : on sentira

en spectateur d'un drame religieux, où, « derrière les événements humains, plane la volonté divine » (p. 59).

III. Pour qui lit avec soin le *Gorgias*, le *Banquet* et le *Phédon*, il apparaît qu'aux yeux de Platon Socrate « avait quelque chose d'un prophète religieux » (p. 107), qu'il était, à la manière d'Épiménide, un sage chargé de mission par Apollon (p. 102), que son démon intérieur, cette flamme qui le pousse « n'est pas seulement la passion pour la vérité, mais, comme il le dit dans l'*Apologie*, la volonté d'un dieu » (p. 134) : il appartenait, en d'autres termes, « à cette race des devins qui servaient d'intermédiaires entre l'homme et les dieux » (p. 148-149). Le but principal du *Phédon* est d'assimiler le Maître à un Orphique et de lui prêter la mystérieuse grandeur d'un initié (p. 164-166).

Les écrits politiques d'Isocrate. — L'édition que M. Georges Mathieu nous donne d'une partie de l'œuvre d'Isocrate (*Philippe* et *Lettres à Philippe, à Alexandre et à Antipatros*, texte et traduction, avec une introduction et des notes, Paris, de Boccard, 1924; 1 vol. in-8° de 168 pages) sera un utile et commode instrument de travail pour ceux qu'intéressent les rapports de la Grèce et de la Macédoine, de la Macédoine et de la Perse, depuis la fin de la guerre sacrée jusqu'à la grande expédition d'Asie (346-334).

L'analyse consacrée au *Philippe* (p. 1-70) précise, avec justesse et mesure, le but visé par Isocrate, la portée de ses idées politiques, la façon dont il conçoit l'union générale des Grecs, sous la direction de la monarchie héraclide, pour la lutte contre les Barbares.

En ce qui regarde les *Lettres*, les questions d'authenticité, de date et de contenu sont traitées avec le même souci de la nuance historique. Pour la lettre II, adressée à Philippe, la découverte du texte de Didymos a permis des comparaisons qui empêchent de croire à une falsification; cette lettre doit être rapportée de préférence à 344 (p. 37-39). La lettre V a pour destinataire Alexandre : on la fixera au début du préceptorat d'Aristote, durant l'hiver qui précéda ou suivit la belle saison de 341 (p. 41-43). La lettre IV, où Antipatros est l'objet d'une sollicitation, peut également être tenue pour vraie à l'époque où elle se place, entre octobre 340 et septembre 338 (p. 43-45). De même la lettre III, condamnée par Rostagni (*Entaphia Pozzi*, p. 156), ne soulève plus d'objections sérieuses, dès qu'il est établi, comme l'a jadis montré Ernest Havet, que la tradition en vertu de laquelle Isocrate serait mort neuf ou quatorze jours après la bataille de Chéronée, repose sur une interprétation fausse (p. 46-50).

La céramique des Cyclades (Paris, E. de Boccard, 1925; 1 vol. in-8° de VIII-292 pages, avec 123 figures et XVII planches). — Cette étude, consacrée par M. Charles Dugas à l'une des plus curieuses productions de la poterie grecque, éclaire tout un coin du monde

méditerranéen, depuis les origines jusqu'à la fin de l'époque archaïque. En attendant que l'ouvrage, dont le point de départ fut une découverte délienne, soit analysé par un de nos techniciens, nous avons cru bon de le signaler sans retard à l'attention du public savant.

Apollonie du Pont. — Georges Seure, à qui nous devons déjà une monographie sur Nicopolis ad Istrum (cf. *Revue*, t. XI, 1909, p. 98), continue ses études thraces par un exposé des fouilles et découvertes accomplies sur le site d'Apollonie du Pont (44 pages in-8°, extraites de la *Revue archéologique* de 1924). Il reprend le commentaire, jadis ébauché par Collignon, d'une plaque de style ionien archaïque représentant des guerriers. C'est à la région baignée par le Palus Méotide que font songer certains tumuli de Mapès (p. 32-33) : ils invitent à de curieux rapprochements avec quelques-uns de ceux qu'a décrits Rostovtzeff *(Iranians and Greeks in South Russia*, 1922). Voilà donc encore une colonie milésienne de la côte thrace dont les monuments illustrent une double parenté : parenté d'origine avec la Grèce d'Asie, parenté de relation avec la Scythie européenne.

Les origines de l'écriture à Rome. — Dans une des tombes étrusques fouillées par le prince Tommaso Corsini à Marsiliana d'Albegna et décrites par M. Antonio Minto, du Musée de Florence (cf. *Rev. Ét. anc.* t. XXIV, 1922, p. 273-275), sépulture dite *circolo degli avori* et datant des environs de 700 avant notre ère, on a découvert une planchette d'ivoire qui servait de tablette à écrire et sur un des rebords de laquelle se trouve gravé un alphabet complet de 26 lettres. Ce précieux document aide à résoudre un problème depuis longtemps discuté, celui de savoir si ce sont les Chalcidiens de l'Italie méridionale qui enseignèrent l'écriture aux Romains ou si ces derniers ne l'empruntèrent pas, comme le soutenait Michel Bréal, à leurs voisins de Clusium et de Vulci. M. A. Grenier, qui vient de reprendre la question (*Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, t. XLI, 1924, p. 1-41), se prononce dans le même sens que l'illustre linguiste : « L'alphabet latin dérive directement de l'alphabet étrusque, mais de l'alphabet étrusque archaïque, tel que nous le font connaître les exemplaires de Marsiliana, de Veies, de Caeré et de Sienne » (p. 37). Cet alphabet étrusque primitif est lui-même purement grec, sans qu'on puisse l'assimiler à l'alphabet particulier de l'un ou de l'autre des peuples helléniques : il représente un rameau distinct, « qui doit s'être séparé du tronc commun vers le moment de la première division entre alphabets orientaux et occidentaux » (p. 41).

L'épopée byzantine à la fin du Xe siècle. — Cet ouvrage de M. Gustave Schlumberger étant devenu introuvable, l'éditeur E. de Boccard nous en a donné une seconde édition (Paris, 1924 ; 1 vol. in-8° de

700 pages), qui reproduit, « sans addition ni retouche, une œuvre devenue classique, œuvre d'art autant que de science ». L'histoire de Jean Tzimiscès et de Basile II le Bulgaroctone ne rentre pas dans le cadre de notre *Revue*. Mais les campagnes de Bardas Phocas et de Bardas Skléros nous promènent au milieu de villes comme Dorylée, Tyraïon, Lykandos, Nicée, Amorion, et quiconque s'intéresse à la géographie de l'Asie Mineure, aux déterminations de sites, aux questions d'itinéraires, sera heureux de pouvoir consulter aisément le livre du savant byzantinologue.

Georges RADET.

Lucrèce. — William A. Merrill (*The Lucretian hexameter*, II, *University of California Publications in Classical Philology*, V, 13, 1923, p. 297 sq.) continue l'enquête commencée (*Ibid.*, p. 253 sq.; cf. *Revue*, 1923, p. 96), en analysant dans les trois derniers livres du *De rerum natura*, comme précédemment dans les trois premiers, la constitution métrique de chaque vers : proportion numérique et répartition des dactyles et des spondées, césures, élisions, etc. Des tableaux statistiques présentent, pour chaque ordre de faits, l'ensemble des résultats obtenus.

Paul VALLETTE.

Lucrèce (W. A. Merrill, *The Characteristics of Lucretius' Verse*, *University of California Publications in Classical Philology*, vol. VII, n° 7, 1924). — L'auteur compare la versification de Lucrèce à celle de Virgile en indiquant avec précision combien de fois se trouvent chez chacun de ces poètes la césure penthémimère, la césure hephtémimère, la césure féminine au 3e pied, la diérèse, l'élision et la synalèphe, l'hiatus; quel est le rapport du nombre des dactyles à celui des spondées; quels accidents affectent les fins de vers et la quantité des syllabes. — Le n° 8 du même volume contient un grand nombre de discussions fort intéressantes de critique textuelle : *Lucubrationes Lucretianae* p. 239-267.

A. JURET.

---

11 juin 1925.

Le Directeur-Gérant : Georges RADET.

7.161. — Bordeaux. —

A PROPOS DE LA BATAILLE DU TORRENT DE NÉMÉE
(Juin 394).

Le récit de Xénophon sur la bataille du ruisseau de Némée (juin 394) appelle quelques réflexions qui, à ma connaissance, n'ont pas encore été présentées[1].

Xénophon nous expose comment, au printemps de 394, les éphores mobilisèrent les forces de Lacédémone. Les Lacédémoniens rallièrent les contingents de Tégée et de Mantinée, passèrent sans doute à Phlionte, où l'on invoqua une dispense religieuse, débouchèrent dans la Sicyonie. A Phlionte probablement, ils avaient été rejoints par les contingents d'Épidaure, Hermione, Trézène, etc. (Aktè). A Sicyone probablement, ils virent arriver les Pelléniens et autres Achéens. Quand ils avancèrent sur Corinthe, les coalisés, qui venaient de quitter cette ville pour s'avancer jusqu'à Némée, revinrent en hâte et campèrent sur le torrent qui débouche dans la mer entre Corinthe et Sicyone. C'est là que s'engagea la bataille.

Sur l'ordre de bataille des coalisés, Xénophon donne les détails les plus complets, et permet de le reconstituer sans lacune. A gauche étaient placés 6.000 Athéniens. Puis venaient 7.000 Argiens, puis 3.000 Corinthiens, puis 3.000 Eubéens, enfin, à l'extrême droite, du côté de la mer, 5.000 Béotiens. La hauteur des files était de 16, sauf pour les Béotiens, qui avaient densifié leur phalange. Il y avait donc sur le front, en admettant un mètre par homme :

375 mètres	pour les	Athéniens,
437m5	—	Argiens,
187m5	—	Corinthiens,
187m5	—	Eubéens,
moins de 312m5	—	Béotiens (voir *fig. 1*),

Sur l'ordre de bataille des Lacédémoniens et de leurs alliés, Xénophon est malheureusement moins complet. Il place à droite 6.000

1. Xén., *Hellen.* IV, 2, 9 sq. Je suppose que le lecteur qui voudra bien lire les pages qui suivent aura ce texte sous les yeux.

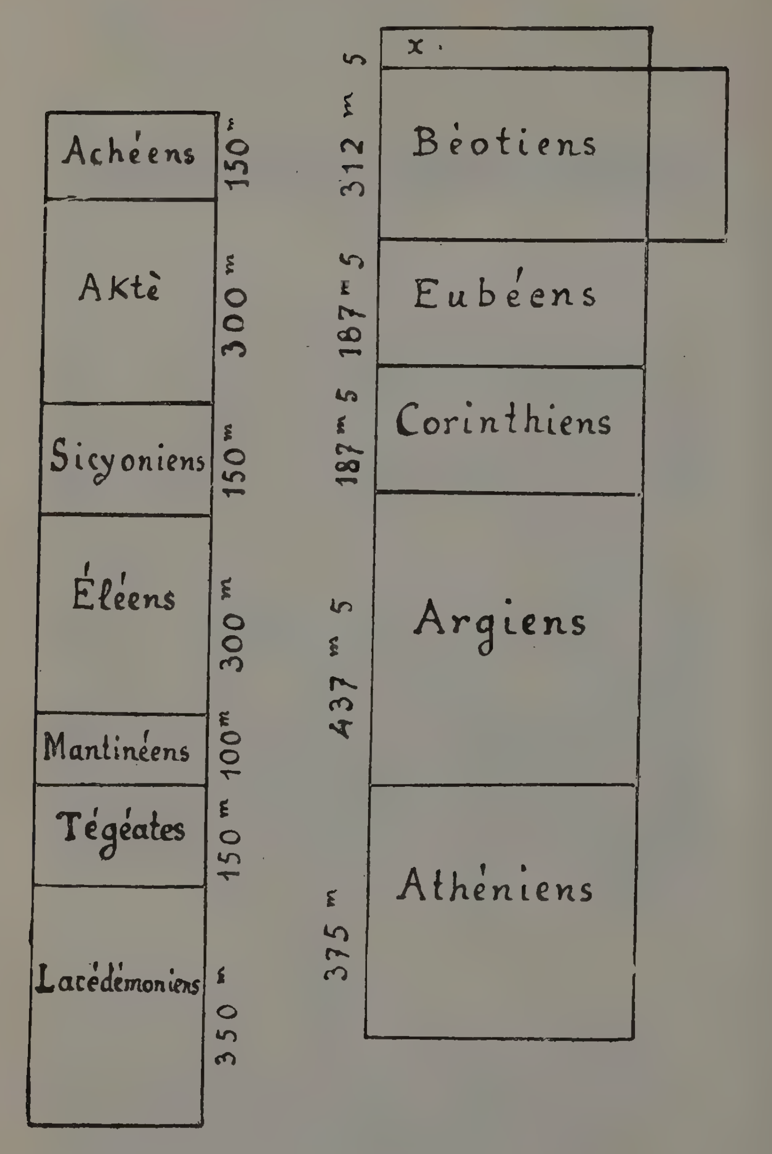

Achéens
150m
Aktè
300m
Sicyoniens
150m
Éléens
300m
Mantinéens
100m
Tégéates
150m
Lacédémoniens
350m
x
5
Béotiens
312m5
Eubéens
187m5
Corinthiens
187m5
Argiens
437m5
Athéniens
375m

Fig. 1.

Lacédémoniens, — chiffre considérable, en contradiction avec ce que nous disent Thucydide et Xénophon lui-même sur les ressources de Sparte de 418 à 371[1]. Xénophon place à côté des Spartiates les Tégéates, dont il ne donne pas l'effectif, non plus que celui des Mantinéens et autres Arcadiens. Il ne donne pas l'ordre où étaient placés les 3.000 Éléens, Triphyliens, etc., les 1.500 Sicyoniens, enfin les 3.000 gens de l'Aktè, — encore un chiffre considérable, qui a étonné Beloch, comme il m'étonne[2]. Enfin, Xénophon place à l'extrême gauche les Achéens, dont il ne donne pas le nombre, bien qu'ils aient supporté dans l'action tout l'effort des Béotiens.

Diodore aussi nous a conservé quelques chiffres relatifs à la bataille[3]. Ils sont en complet désaccord avec ceux de Xénophon. Il donne 23.000 hoplites aux Lacédémoniens, 15.000 à leurs adversaires. Comme le premier chiffre se couvre avec celui de Xénophon *pour les coalisés* et que le second excède de peu (1.500 hommes) le total des chiffres conservés par le même Xénophon *pour la confédération spartiate*, il est vraisemblable que Diodore, en résumant Éphore, a interverti les deux chiffres. Il donne encore 500 cavaliers aux deux partis, au lieu de 600 et 1.560 que donne Xénophon : il est probable que, dans un des deux cas, il a écrit 1.500 pour 500. Enfin, il donne les chiffres de pertes : 1.100 pour les Spartiates, 2.800 pour l'adversaire.

Ce que nous retiendrons ici, c'est le chiffre de 1.500 que fournit Diodore pour compléter les indications de Xénophon relatives à l'armée de Sparte ; ces 1.500 hommes seraient à répartir entre les Tégéates, les Mantinéens et les Achéens.

Essayons, avec ces données, de reconstituer l'ordre de bataille lacédémonien, tout d'abord en prenant les chiffres de Xénophon tels quels, c'est-à-dire 6.000 hommes pour les Lacédémoniens *seuls*.

Ces 6.000 Lacédémoniens débordaient de beaucoup (πολύ) les Athéniens, et étaient opposés à six de leurs tribus, tandis que les Tégéates étaient opposés aux quatre autres. En supposant les tribus athéniennes sensiblement égales, ce qui, bien entendu, n'est qu'approximatif, il y aurait 225 mètres de front pour les Lacédémoniens qui ne débordaient pas, et 150 mètres pour les Tégéates. Pour l'ensemble des 9.000 hommes non lacédémoniens, il y aurait le front depuis les six tribus de gauche athéniennes jusqu'aux Béotiens, soit :

$$1.187^{m}5 - 225 \text{ mètres} = 962^{m}5,$$

plus un espace x, puisque les Achéens au moins étaient en face des Béotiens, qui les débordaient. Un calcul rapide indique que l'armée de Sparte pouvait être, dans ces conditions, rangée sur 9 hommes de hauteur, *au plus*. Comme il faut un chiffre pair, la mise en bataille

1. Cf. mon article dans *Klio*, 1912, p. 260.
2. Comparer les chiffres d'Hérodote, IX, 28.
3. Diod., XIV, 82-83.

étant obtenue par des dédoublements, nous prendrons le chiffre 8, qui d'ailleurs se rencontre fréquemment.

Si nous essayons de réaliser l'ordre de bataille avec la hauteur de 8 hommes par file, nous trouvons :

525 mètres pour les Spartiates qui débordent (ce qui est gros, mais possible).
225 — les Spartiates opposés aux Athéniens
150 — les Tégéates *(qui seraient alors 1.200).*
375 — les Éléens, etc.
$187^{m}5$ — les Sicyoniens.
$375^{m}5$ — les gens de l'Aktè.

Il resterait :

$37^{m}5$ pour les Mantinéens, autres Arcadiens et Achéens *(qui ne pourraient alors être plus de 300).*

Ces derniers chiffres sont vraiment incompatibles avec ce que dit Xénophon de la part importante prise par les Achéens à la bataille.

On ne peut rien essayer avec la hauteur 6, qui supposerait que l'armée de Sparte débordait l'adversaire *sur les deux ailes.*

Force nous est donc d'admettre que Xénophon a commis une inexactitude en donnant le chiffre 6.000 pour les Lacédémoniens *seuls* : ce chiffre doit comprendre aussi les Tégéates et Mantinéens, que les Lacédémoniens avaient ralliés avant d'atteindre Phlionte et Sicyone, où s'opéra la concentration finale. Si nous essayons d'opérer avec cette correction, nous disposons de 1.500 hommes pour les Arcadiens (hypothétiques) autres que ceux de Tégée et Mantinée, et pour les Achéens. Et le front sera :

Pour les Lacédémoniens qui ne débordent pas et les Tégéates, 375 mètres; pour x Mantinéens (x ne pouvant guère être supérieur à 1.000)[1] + 7.500 Éléens, Sicyoniens, gens de l'Aktè + 1.500 Achéens, l'espace allant des Athéniens aux Béotiens, soit : $812^{m}5$ — plus, en face des Béotiens, un espace en tout cas sensiblement inférieur à $312^{m}5$, front que les Béotiens eussent atteint s'ils s'étaient placés sur 16 de hauteur.

Si l'on effectue le calcul dans ces limites, on voit qu'il suppose une hauteur de 10 ou 12 hommes par file.

Essayons d'abord avec la hauteur 12, qui est fréquente. On verra que, les Lacédémoniens et Tégéates devant couvrir 375 mètres en face des Athéniens, les Lacédémoniens débordent de peu ceux-ci, — ce qui rend difficile d'expliquer le mouvement tournant qui décidera de la bataille. Ensuite, les Tégéates, pour couvrir 150 mètres,

1. Lys. XXXIV, 7 : les Mantinéens ne sont pas 3.000 *en tout*. Or, on comptait alors deux peltastes pour un hoplite (Diod., XV, 31).

devraient être 1.800, ce qui est un chiffre bien gros pour Tégée[1]. Et surtout, les 10.000 autres alliés atteindraient à peine le front béotien ; or, ceci est contradictoire avec le récit que fait Xénophon du combat très rude entre Béotiens et Achéens.

Il faut donc nous rabattre sur le chiffre de 10 pour la hauteur des files. Il donne :

Pour 5.000 Lacédémoniens et Tégéates,	500 mètres de front.
— 1.000 Mantinéens,	
— 3.000 Éléens,	850 mètres de front.
— 1.500 Sicyoniens,	
— 3 000 gens de l'Aktè,	
— 1.500 Arcadiens (?) et Achéens,	150 mètres de front.

De cette manière, les Spartiates débordent de 125 mètres des Athéniens, ce qui est suffisant. Les Tégéates, pour 150 mètres de front, sont environ 1.500, ce qui est admissible. L'extrême droite des alliés couvre $187^{m}5$ en face des Béotiens, ce qui permet de supposer ceux-ci placés sur 20 et 24 de hauteur, et débordant encore l'ennemi.

Voilà, je crois, la seule combinaison qui permette de se rendre compte de toutes les particularités du combat, tel que le présente Xénophon.

***

L'intérêt de cette petite étude est de nous débarrasser du chiffre de 6.000 Lacédémoniens, qui, encore une fois, était en contradiction avec tout ce que nous savons de la Sparte du début du IVe siècle. Les Spartiates n'ont pas mis en ligne plus de 3.500 hoplites sur le ruisseau de Némée, pas plus qu'à Mantinée en 418[2]. Bien entendu, il est fort probable qu'ils avaient du monde ailleurs, et l'on peut porter leurs ressources totales à 4.000 ou 5.000 hommes, — mais pas davantage.

Ceci m'amène à rectifier légèrement ce que j'ai dit ailleurs sur l'organisation fédérale de 378[3]. On sait qu'à cette date le domaine de la confédération spartiate fut divisé en 10 districts militaires, et tout le monde admet que ces districts furent mesurés de manière à présenter, approximativement, le même effectif : c'est pourquoi l'Arcadie, par exemple, fut coupée en deux. Or Sparte (1er district) ne fournissant que 4.000 à 5.000 hoplites, les effectifs des autres circonscrip-

1. Hérod. (VIII, 202) considère visiblement Tégée et Mantinée comme à peu près équivalentes.
2. Thuc., V, 68.
3. *Klio*, 1912, p. 260 sq.

tions ne doivent pas être supposés notablement plus élevés. Cela nous donne :

9.000 hoplites environ	pour	les deux districts arcadiens (l'assemblée générale arcadienne, peu après, était appelée les « Dix-Mille »[1]).
4.500	—	l'Élide.
—	—	l'Achaïe.
—	—	Sicyone, Phlionte et l'Aktè.
—	—	Corinthe et Mégare.
—	—	la Phocide.
—	—	l'Acarnanie.
—	—	la Chalcidique de Thrace.

Ces constatations nous ramènent au chiffre 3.000 donné par Xénophon pour les forces des villes de l'Aktè en 394, chiffre qui, on se le rappelle, nous avait paru exagéré. Dans le 6e des districts que nous venons d'énumérer, Sicyone entre pour 1.500 hoplites, Phlionte ne peut guère entrer pour moins de 1.000[2] : il resterait donc 2.000 hoplites environ pour les villes de l'Aktè. D'autre part, dans le 7e district, Corinthe entrant pour 3.000 hoplites, il en reste 1.500 environ pour Mégare, ce qui correspond bien à l'importance relative des deux villes. Il me paraît donc probable que Xénophon, dans l'énumération des villes qui fournirent les 3.000 hommes de 394, a oublié Mégare, — dont l'absence, dans la liste des alliés de Sparte, serait étonnante. On a supposé, il est vrai, que Mégare s'était détachée de Sparte dès 395[3] : mais aucun texte n'appuie l'hypothèse, et les Mégariens ne devraient pas alors manquer dans la liste si précise des coalisés de 394. Au reste, chose curieuse, cette petite discussion soulève la grosse question de la date du *Théétète*. Si Platon a placé le fameux dialogue à la date de 394, il faudrait supposer Mégare marchant alors avec les coalisés. Mais rien n'y oblige, et je vois que le dernier éditeur[4] se rallie à la date de 369. Je ne trouve donc rien qui empêche de supposer que les Mégariens se sont encore acquittés de leurs obligations envers Sparte en 394, et ont rallié Épidaure par mer. Mégare ne fut réellement isolée du Péloponnèse que quand Conon eut enlevé à Sparte la maîtrise du golfe Saronique (393), et c'est alors que se serait effectuée sa défection, qui en elle-même est plausible.

E. CAVAIGNAC.

1. Cf. Fougères, *Guide de Grèce*, p. 440.
2. Voir les détails donnés sur la grandeur de la ville par Xénophon, *Hellen.*, V, 3.
3. Beloch, *Griech. Gesch.*, 2e ed., III, 1, p. 70.
4. M. Diés, dans la collection Guillaume Budé, *Théétète*, p. 120.

RECHERCHES SUR LE TEXTE

ET SUR LES

MANUSCRITS DE CÉSAR, BELLUM GALLICUM

On sait que les mss. du *Bellum Gallicum* se divisent en deux grandes classes, couramment désignées par les lettres α et β. L'archétype commun d'où dérivent ces deux classes est resté jusqu'ici une pure abstraction; la lettre X, par laquelle plusieurs éditeurs le désignent, en traduit bien le caractère : construction de l'esprit, expression figurée par laquelle on matérialisait l'accord d'α et de β. Nous croyons avoir pu saisir quelque chose de la réalité de cet archétype; si l'on admet avec nous comme valables les preuves multiples et concordantes que nous allons exposer, on devra désormais se représenter ce ms. comme écrit en colonnes comptant chacune une vingtaine de lettres. Il y a lieu de penser, en outre, que les colonnes comptaient quinze ou seize lignes, et qu'il y avait deux colonnes par page. Enfin, par delà cet archétype d'α et de β, certains indices nous paraissent révéler l'existence d'un ms. antérieur, source de X, dont les lignes comptaient 3o lettres environ.

La méthode d'investigation que nous employons présente, comme on le verra, un certain caractère de nouveauté. Certes, nous ne prétendons pas que toutes les preuves que nous allons fournir soient également convaincantes : quelques-unes des fautes dont nous expliquons la genèse pourraient, prises à part, être expliquées autrement. Mais il nous paraît que de l'ensemble se dégage une forte présomption en faveur de notre thèse et en faveur de la méthode critique qui nous y a conduit. Cette méthode est, en soi, correcte, si l'usage en est délicat: maniée avec précaution, elle est susceptible, croyons-nous de produire dans la critique des textes des résultats importants.

Nous répartirons les exemples sur lesquels se fonde notre démonstration en trois groupes :

I. Mots en marge;
II. Lignes déplacées ou omises;
III. Modifications au début ou à la fin d'une ligne.

*
* *

I. MOTS EN MARGE

1° II, 15, 1. *sese eos in fidem recepturum et conseruaturum dixit : quod erat ciuitas magna inter Belgas...*

Tel est le texte de la plupart des mss. α; β a *et quod* au lieu de *quod*; deux mss. de la classe α, le *Louaniensis* (L) et le *Neapolitanus* (N), ont *et inter* au lieu de *inter*. On est amené à supposer un *et* marginal inséré par β avant *quod*, par LN avant *inter*. Le texte de l'archétype se restitue ainsi :

	...RECEPTVRVM	
	ET CONSERVATVRVM DIXIT	20 l.
ET	QVOD ERAT CIVITAS MAGNA	20 l.
	INTER BELGAS...	

2° V, 41, 6. *licere illis incolumibus per se* α.
licere illis per se incolumibus β.

L'une et l'autre version donnent à *per se*, régime de *licere*, une place anormale. Nous écrivons *per se licere*, en supposant l'aspect suivant de l'archétype :

PER SE	LICERE ILLIS INCOLVMIBVS	22 l.
	EX HIBERNIS DISCEDERE	19 l.

α a fait descendre d'une ligne l'addition marginale, faute qui, comme on le verra par la suite, lui est familière ; quant à la version β, elle ne dérive pas directement de l'archétype, mais doit être considérée comme une correction du texte de α.

3° V, 42, 3. *ab iis* [*his* β] *docebantur; sed nulla* [*nulla his* β] *ferramentorum copia...*

Le texte de β s'explique, croyons-nous, par une correction *his* en marge de l'archétype :

	...AB	
HIS	IIS DOCEBANTVR SED NVLLA	21 l.
	FERRAMENTORVM COPIA	

4° VI, 31, 3. *qui proximi Oceano fuerunt, hi insulis sese occultauerunt.*

Le texte de β est ici deux fois corrompu. Il porte *qui hinc* au lieu de *qui* et *his* au lieu de *hi*. Ces deux fautes nous paraissent avoir une

origine commune : l'interprétation erronée d'une correction marginale. Nous supposons l'aspect suivant de l'archétype :

...QVI
HI PROXIMI OCEANO FVERVNT — 20 l.
HIS INSVLIS...

Hi, correction de *his*, a été bien compris par α; mais β l'a attribué à la ligne précédente, et, pour échapper au non-sens, on l'a transformé en *hinc*.

5° VII, 8, 2. *discussa niue in altitudinem pedum VI atque ita uiis patefactis.*

in altitudinem pedum VI est le texte d'une famille de β, représentée par les mss. T (Paris, 5764) et *f* (Vienne, 95). L'autre famille, représentée par U (Vatican, 3324) et *l* (Florence, *Riccard.* 541), donne un texte inintelligible :

it in altitudine pedum VI U
itin altitudine pedum sex *l*

Quant à α, il donne : *sex in altitudinem pedum.* Comment s'expliquent ces variantes? Par l'aspect suivant de l'archétype :

SEX IN ALTITVDINEM P̄ VI ATQVE — 21 l.
ITA VIIS PATEFACTIS...

Le chiffre VI a été transcrit en lettres dans la marge, et cela a déterminé la leçon d'α. Le VIIe livre du *Bellum Gallicum* offre deux autres exemples semblables :

VII, 69, 5. *in altitudinem VI pedum* β.
sex in altitudinem pedum α.

VII, 73, 5. *tres in altitudinem pedes* α.
in altitudinem trium pedum (ou *pedum trium*) β.

Le texte de la deuxième famille de β, *itin* pour *in*, s'explique de la façon suivante : le scribe a sauté une ligne et a commencé d'écrire ITA; il s'est arrêté après la deuxième lettre en s'apercevant de son erreur; mais il a négligé d'annuler IT, ou il l'a fait avec trop peu de netteté pour que le copiste suivant s'en avisât.

II. LIGNES DÉPLACÉES OU OMISES

6° I, 39, 2. *qui ex urbe amicitiae causa Caesarem secuti non magnum in re militari usum habebant.*

Une famille de α, représentée par les mss. A (Amsterdam, 81) et M (Paris, 5056), et d'autre part les mss. de la classe β offrent ici un texte corrompu : au lieu de *non magnum*, on lit :

magnum periculum miserabantur quod non magnum. Les mots *peri-*

culum miserabantur se retrouvent dans le texte un peu plus loin (39, 4). Ils formaient une ligne de 21 lettres qui a été déplacée. La preuve de leur insertion accidentelle est fournie par la première main du ms. B (Paris, 5763), le meilleur des mss. de la deuxième famille de α, qui porte : *non magnum periculum miserabantur in re militari usum habebant.* Ici, la faute apparaît sans déguisement. Dans les autres mss., nous nous trouvons en présence d'une correction opérée pour obtenir une apparence de sens : *magnum periculum miserabantur quod non magnum in re militari usum habebant.*

Comment expliquer que la ligne *periculum miserabantur* ait été insérée à cette place? Deux hypothèses sont possibles : ou bien un copiste distrait, copiant un ms. où le texte était réparti sur deux colonnes, a inséré dans la première une ligne de la seconde, ligne qui se trouvait à la même hauteur que celle qu'il devait transcrire; ou bien la ligne en question avait été omise, rétablie en marge entre deux colonnes du texte, et attribuée par un copiste ignorant à la colonne de gauche, alors qu'elle se rapportait à la colonne de droite. Que l'on adopte l'une ou l'autre de ces explications, toutes deux impliquent la même conséquence : c'est que l'intervalle entre le passage corrompu et la place normale des mots interpolés doit nous fournir la longueur d'une colonne. Cet intervalle comprend 322 lettres; 322 : 20 = 16 La colonne aurait donc compté 16 lignes de 20 lettres.

7° I, 45, 3. *quod si antiquissimum quodque tempus spectari oporteret, populi romani iustissimum esse in Gallia imperium.*

Les mots *esse in Gallia imperium* (20 lettres) ne figurent pas à leur place normale dans les mss. β, mais sont transportés plus haut, après *antiquissimum*, où ils n'offrent aucun sens. La faute s'explique, à notre avis, par l'état suivant de l'archétype :

ESSE IN GALLIA IMPERIVM	QVOD SI ANTIQVISSIMVM QVODQVE TEMPVS SPECTARI OPORTERET P.R. IVSTISSIMVM	19 l. 21 l. 22 l.

La ligne *esse in Gallia imperium*, omise, rétablie en marge, a été insérée deux lignes trop haut par β.

8° II, 15, 4.	VINI RELIQVARVMQVE RERVM	22 l.
	AD LVXVRIAM PERTINENTIVM	22 l.

ad luxuriam pertinentium om. α. Omission facilitée par les deux fins de ligne en VM.

9° II, 17, 4.	INFLEXIS CREBRISQVE	18 l.
	IN LATITVDINEM RAMIS	18 l.

inflexis crebrisque om. α. Il y a eu « saut du même au même » *(in... in)*, mais ce saut a dû être favorisé par la présence de *in* au début de deux lignes consécutives.

10° III, 7, 3. ... FRVMENTI
COMMEATVSQVE PETENDI 19 l.
CAVSA...

commeatusque petendi om. α. L'omission a été favorisée par les fins de ligne *enti, endi*, et par les débuts de ligne *c, c*.

11° III, 13, 9. *ut, cum saeuire uentus coepisset* < *et* > *se uento dedissent, tempestatem ferrent facilius.*

Tel nous paraît être le texte correct. La tradition manuscrite est ici fort corrompue. α donne : *ut cum se saeuire* [*cum saeuire* AM] *uentus coepisset uento dedissent et tempestatem ferrent facilius;* β : *ut cum se uento dedissent tempestatem ferrent facilius.*

Les mots *saeuire uentus coepisset* omis par β forment une ligne de 22 lettres. Il y a lieu de penser qu'une ligne de l'archétype a sauté dans la copie d'où dérive β. Quant aux fautes de α, elles s'expliquent par une omission réparée en marge. L'archétype devait présenter l'aspect suivant : ... VT CVM

SE SAEVIRE VENTVS COEPISSET ET 22 l.
VENTO DEDISSENT TEMPES 20 l.
TATEM ...

Le scribe de β a omis la ligne *saeuire*; celui de α, par une double erreur, a attribué l'addition marginale SE à cette ligne et l'addition ET à la ligne inférieure, insérant cette conjonction devant le dernier mot de la ligne.

12° V, 6, 4. *principes Galliae sollicitare, seuocare singulos hortarique coepit uti in continenti remanerent : metu territare : non sine causa fieri ut* etc...

Tel est le texte qu'ont donné jusqu'ici les éditeurs; Meusel met entre crochets les mots [*metu territare*], qui sont omis par β. Il est certain qu'ils surprennent à la place que leur donne α. L'exhortation de Dumnorix, annoncée par *hortarique coepit*, commencée par *uti in continenti remanerent*, se continue normalement par *non sine causa fieri ut*. Le membre de phrase *metu territare* vient l'interrompre bizarrement. Mais nous ne croyons pas qu'il s'agisse d'une glose : il s'agit de deux mots déplacés. On doit les transporter après *sollicitare* : les deux finales en *itare* ont déterminé la faute si courante que Louis Havet a qualifiée de « saut du même au même ». Le scribe de l'archétype a donc omis les mots *metu territare;* puis ils ont été rétablis en

marge; mais le scribe de β ne les a pas utilisés, soit qu'il les ait considérés comme une glose, soit qu'il ait copié l'archétype alors qu'il n'avait pas encore subi toutes les révisions dont témoigne α. Quant au scribe de α, il a, fautivement, inséré les mots avant *non sine*. La disposition suivante de l'archétype rend compte de la faute :

	... PRIN	
	CIPES GALLIAE SOLLICI	19 l.
METV	TARE SEVOCARE SINGVLOS	20 l.
TERRI	HORTARIQVE COEPIT VTI IN	19 l.
TARE	CONTINENTI REMANERENT	20 l.
	NON SINE CAVSA FIERI VT	19 l.

13° V, 24, 2. *in Belgis* α.
in Belgio β.

Que l'on adopte l'une ou l'autre leçon, il est difficile d'accepter ce texte, car, rapproché de ce qui précède, il signifierait que les Morins, les Nerviens, les Rémes, les Eburons n'étaient pas des Belges, ou ne faisaient pas partie du Belgium. Meusel (édition de 1920, II, p. 469) propose la correction suivante :

in Bel<louacis finitimisque Bel>gis.

Elle nous paraît séduisante, parce que la lacune supposée a 22 lettres, et que l'on rétablit le texte de l'archétype de la façon suivante :

... IN BEL	
LOVACIS FINITIMISQVE BEL	22 l.
GIS ...	

On se trouve en présence de l'omission d'une ligne, omission facilitée par l'identité des deux fins de ligne BEL.

14° V, 49, 2. *Cicero data facultate Gallum ab eodem Verticone, quem supra demonstrauimus, repperit, qui litteras ad Caesarem deferat.*

Ce texte, qui est celui de α, présente bien des difficultés. La construction *repperire aliquem ab aliquo* n'est pas admissible. C'est pour cette raison que β a corrigé *ab eodem Verticone* en *eundem Verticonem*. Une correction ancienne, plus heureuse, change *repperit* en *repetit*[1]. Mais, même ainsi, le texte reste peu satisfaisant. Que signifie *data facultate?* On traduit : « profitant du départ des Gaulois ». Mais, on attendrait après cela quelque chose comme : « Cicéron envoie un messager à César »; l'idée ne convient ni à *repperit*, ni à *repetit*. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de corriger le *repperit* des mss.; le

1. *Codd. duo dett.*, *Aldus*, *edd.* — Cette correction en a amené une autre : Nitsche, suivi par Meusel, écrit *Gallum <alium>*.

passage prend un sens très satisfaisant si l'on transpose les mots *data facultate Gallum* après *demonstrauimus*. Il s'agit d'une ligne de l'archétype omise et mal rétablie. Le texte original se reconstitue ainsi :

AB EODEM VERTICONE QVEM 20 l.
SVPRA DEMONSTRAVIMVS 19 l.
DATA FACVLTATE GALLVM 19 l.
REPPERIT QVI LITTERAS 19 l.

ab eodem Verticone est régime de *data :* Vertico l'aide à trouver un Gaulois capable de porter une lettre à César.

15° VI, 43, 2. *pecora interficiebantur* β ; om. α.
S'agit-il d'une interpolation de β? Ce n'est pas impossible. Néanmoins, nous préférons garder ces mots dans le texte, parce que l'hypothèse d'une ligne sautée nous paraît plus vraisemblable. Le texte de l'archétype aurait été celui-ci :

... INCENDEBANTVR
PECORA INTERFICIEBANTVR 22 l.
PRAEDA ...

Les deux fins de ligne BANTVR et les deux débuts P... ont favorisé l'omission.

16° VII, 36, 1. *desperauit de obsessione* β ; om. α. L'omission s'explique par un saut du même au même, *desperauit* étant précédé des mots *de expugnatione*. Mais ce saut a pu être facilité par la disposition suivante de l'archétype :

... DE EXPVGNATIONE
DESPERAVIT DE OBSESSIONE 22 l.

III. MODIFICATIONS AU DÉBUT OU A LA FIN D'UNE LIGNE

17° II, 17, 5. *non omittendum sibi consilium Neruii existimauerunt.* Tel est le texte de β. α omet *sibi* et écrit *extimauerunt*. Nous supposons que la division des lignes dans l'archétype était la suivante :

... NON OMITTENDVM SIBI
CONSILIVM NERVII EXIS 19 l.
TIMAVERVNT ...

Par suite de quelque accident matériel, tache, trou ou coupure, les fins de ligne ont été mutilées : quatre lettres ont disparu à la première, deux à la seconde. Si β offre un texte correct, c'est ou bien qu'il procède d'une copie antérieure à cette mutilation, ou bien qu'il

a complété le texte d'après un ms. de tradition différente, dont il sera question dans la deuxième partie de cet article.

18° III, 23, 4. *magna cum auctoritate et magna* [*cum*] *hominum multitudine bellum gerere conantur.*

Nous pensons, avec Meusel, qu'il faut supprimer *cum*. L'insertion de ce mot s'explique par l'influence du premier groupe *magna cum*. Cette influence a été accentuée par la distribution des mots dans les lignes, soit que l'on ait eu la disposition suivante :

MAGNA CVM AVCTORITATE ET 21 l.
MAGNA ...

ou celle-ci :

... MAGNA
CVM AVCTORITATE ET MAGNA 21 l.

19° VI, 16, 3. *pro uita hominis nisi hominis uita reddatur, non posse ...*

C'est le texte de β. α offre la faute *non nisi* au lieu de *nisi*. Nous supposons que l'archétype présentait l'aspect suivant :

NISI HOMINIS VITA REDDATVR 23 l.
NON POSSE ...

Le scribe de α aura sauté une ligne, écrit NON, puis, s'apercevant de la faute, sera revenu à la ligne précédente, et aura écrit NISI à la suite, sans annuler NON ou en l'annulant mal.

20° VII, 38, 4-5. *multitudini exponunt :* [*multos*] *equites Haeduorum interfectos.*

multos est dans α; β a *omnes*, qui vaut mieux, mais n'est pas entièrement satisfaisant et se présente comme une correction de l'impossible *multos*[1]. Nous pensons, après Whitte et Nipperdey, que *multos* doit être supprimé. C'est par l'influence de *multitudini* qu'il s'est inséré dans le texte : la suggestion aura été favorisée par la présence des syllabes *mult* au début d'une ligne, les mots *multitudini exponunt* formant une ligne de 19 lettres.

21° VII, 64, 1. Le texte inintelligible des mss. : *denique ei rei constituit diem* doit être, comme l'avait déjà vu Hotman, reconstitué de la façon suivante : *diemque ei rei constituit* [*diem*]. L'archétype

1. Cf. Nipperdey, p. 66. Un ms. de la classe β, le *Scaligeranus*, présente le texte primitif, *multos*, et la correction *omnes*.

contenait une faute due à la répétition machinale d'un début de ligne au début de la ligne suivante :

DIEMQVE EI REI CONSTITVIT 22 l.
DIEM...

Le copiste a cru échapper au non-sens en lisant : *denique*[1].

22° VII, 81, 4. *nostri ut superioribus diebus suus cuique erat locus attributus.*

Tel est le texte de β. α donne *ut cuique* au lieu de *suus cuique*, ce qui est inadmissible. Ici encore il y a une faute de l'archétype, par influence d'un début de ligne sur le début de la suivante :

VT SVPERIORIBVS DIEBVS 20 l.
VT CVIQVE...

β a corrigé, soit d'autorité, soit d'après un ms. plus ancien, dont il sera question tout à l'heure.

23° VII, 88, 4. A l'origine du texte de α *Asedullus dux et princeps remus tum* [*remorum* LNR²], il faut placer le texte suivant de l'archétype :

SEDVLLVS DVX ET PRINCEPS 21 l.
AREMORICORVM OCCIDITVR 21 l.

Cet exemple a été développé longuement dans un précédent article auquel nous renvoyons[2].

Nous avons été conduit, en étudiant l'exemple 6, à supposer que chaque page de l'archétype comptait deux colonnes d'environ 16 lignes chacune. Il conviendrait de voir si les lacunes que présentent nos mss. vérifient cette hypothèse. On sait, en effet, que les lacunes des mss. anciens proviennent souvent de ce que le copiste a sauté une page ou tourné deux feuillets au lieu d'un. Si nous rencontrons dans une des deux classes des mss. de César des lacunes dont l'étendue corresponde à une page ou à deux pages supposées de l'archétype, notre conjecture s'en trouvera grandement fortifiée.

a) Au livre VIII, 11-12, les mss. α ont une lacune de 624 lettres. Ceci représente 31 lignes d'environ 20 lettres, soit deux colonnes, l'une de 15 lignes, l'autre de 16.

b) A la fin du même livre, toute une famille de α, les mss. BRLN, présente une importante lacune, de 51, 1, *exceptus* à 53, 2, *admonebantur*. Mais les mss. B (Paris, 5763) et R (Vatican, 3864) ont rétabli à la fin, après la souscription de *Iulius Celsus Constantinus*, une partie

1. Cf. notre article dans *Rev. de Philologie*, t. XLVIII (1924), p. 131 sq.
2. *Rev. de Philologie*, *l. c.* L'exemple précédent y est également signalé.

de la lacune, depuis le début, *exceptus*, jusqu'à 52, 4, *cum cae...* Cette partie restituée compte environ 1.200 lettres. Ceci représente 60 lignes de 20 lettres, soit 4 colonnes de 15 lignes chacune : à deux colonnes par page, c'est un folio complet, recto et verso. On remarquera que les mss. B et R donnent le texte *exceptus*, etc., après la souscription, sans renvoyer par aucun signe à l'endroit où le texte omis doit être inséré : ce qui donne à penser que le folio qui portait ce texte avait été enlevé de sa place régulière et mis à la fin du *codex*.

c) On sait que le VIII[e] livre du *Bellum Gallicum* n'est pas complet, mais s'arrête après le premier mot d'une phrase, *contendit*. Si nous mesurons l'étendue du texte depuis le mot *admonebantur*, où se termine la lacune de BRLN, jusqu'au mot *contendit*, où s'arrête, inachevé, le texte du *Bellum Gallicum*, nous constatons qu'elle est égale à l'étendue du texte *exceptus — cum cae...* : elle représente, elle aussi, un folio complet.

Ce sont là des concordances qui méritent une attention sérieuse. Elles ne nous permettraient d'être résolument affirmatif que si elles se complétaient par une autre : il faudrait que le texte 52, 4-54, 2, *Cae*]*saris causam-admonebantur*, entre le passage rétabli par BR et le passage, d'égale étendue, qui termine le *Bellum Gallicum*, correspondît, lui aussi, à un feuillet. Mais il n'en est rien. Ce passage compte 753 lettres, soit 37 lignes d'environ 20 lettres, ce qui représente la valeur de deux colonnes et demie. On supposera que cet avant-dernier feuillet, à cause d'une imperfection du parchemin, ou pour toute autre raison, n'a pas été entièrement utilise par le scribe.

***

Est-il possible de remonter au delà de cet archétype à lignes de 20 lettres? Nous avons cru découvrir dans le texte actuel du *Bellum Gallicum* le souvenir d'un ms. plus ancien dont les lignes auraient compté environ 30 lettres. Nous l'appellerons Y, X désignant l'archétype à lignes de 20 lettres. Son existence se révèle à nous par certaines variantes entre α et β. Tout paraît se passer comme si le texte de X, dérivé de Y, avait été sur un certain nombre de points amélioré par β grâce à un ms. dérivé lui aussi de Y, mais représentant une tradition différente.

Voici les passages-témoins les plus caractéristiques.

I. MOTS EN MARGE

24° I, 46, 4. *qua arrogantia in conloquio Ariouistus usus omni Gallia Romanis interdixisset, impetumque in nostros eius equites fecissent eaque res conloquium ut diremisset.*

Tel est le texte de α. β donne *conloquium diremisset*. Ni l'une ni

l'autre version n'est satisfaisante. *Qua arrogantia usus* ne convient qu'à la première proposition : on attend devant la seconde une conjonction signifiant « comme », « de quelle façon » : soit *utque impetum*, soit *impetumque ut*, soit *ut fecissent*. On a proposé maintes corrections. Van der Mey supprime *usus*; Paul, suivi par Meusel, écrit *impetumque ut*; Kleist propose *fecisse*; Lange considère tout le passage [*impetumque... diremisset*] comme une interpolation. Nous pensons qu'il faut écrire : *ut fecissent*, et nous expliquons les fautes de α et de β de la façon suivante :

	IMPETVMQVE IN NOSTROS EIVS EQVITES	30 l.
VT	FECISSENT EAQVE RES CONLOQVIVM	27 l.
	DIREMISSET...	

Le scribe de X a rapporté *ut*, indûment, à la ligne 3, et le scribe du ms. dont disposait β a laissé le mot de côté.

25° II, 19, 6. *ita ut intra siluas aciem ordinesque constituerant.*

Ce texte, qui est irréprochable, est celui de β. Dans α, le *ita* du début a été transporté après *ordinesque*. Cette faute nous paraît provenir du fait que *ita* était en marge dans un ms. à lignes de 30 lettres environ.

ITA	VT INTRA SILVAS ACIEM ORDINESQVE	28 l.
	CONSTITVERANT...	

26° II, 23, 4. *at totis fere castris a fronte et a sinistra parte nudatis* β. *attonitis fere a fronte et a sinistra parte nudatis castris* α.

Outre qu'il corrompt *at totis* en *attonitis*, α donne au mot *castris* une place moins naturelle que celle qu'il occupe dans β. La distribution suivante du texte dans un ms. à lignes de 30 lettres explique le déplacement de *castris* :

AT TOTIS FERE	CASTRIS	
A FRONTE ET A SINISTRA PARTE NVDATIS		30 l.

27° V, 3, 5. *postea quam... de suis priuatis rebus ab eo petere coeperunt, quoniam ciuitati consulere non possent, ueritus ne ab omnibus desereretur* [*Indutiomarus*], *legatos*, etc.

Les mss. présentent pour ce passage des variantes importantes. β a *priuatis*, α *priuatim*; *possent* est la leçon de quatre mss. inférieurs : celle de l'archétype, transmise par tous les bons mss., est *posset*. Enfin, *Indutiomarus*, placé par α après *desereretur*, est placé par β avant *ueritus*. Nous le supprimons, comme l'ont déjà fait plusieurs éditeurs anciens, Ciacconius, Scaliger, Graevius : le mot est parfaitement superflu, car rien ne justifie la répétition du sujet, et le

fait que les deux classes de mss. ne le donnent pas à la même place dénonce un éclaircissement marginal. Si nous distribuons le passage en lignes d'environ 30 lettres, il se présente sous l'aspect suivant :

	... DE SVIS PRIVATIS	
	REBVS AB EO PETERE COEPERVNT QVO	27 l.
	NIAM CIVITATI CONSVLERE NON POSSET	30 l.
INDVTIOMARVS	VERITVS NE AB OMNIBVS DESERERETVR	29 l.
	LEGATOS ...	

On voit comment *Indutiomarus* a pu être rapporté par le scribe de X à la dernière ligne, par le scribe d'un autre ms. — celui dont paraît avoir disposé β — à l'avant-dernière. On comprend en outre que les mots *priuatis* et *posset* présentent l'un une variante (*priuatim*), l'autre une faute (*posset* pour *possent*) : se trouvant en fin de ligne, ils ont été mutilés par suite de quelque accident matériel.

28° VII, 88, 4. Nous écrivons : *Sedullus, dux et princeps Lemouicum Aremoricorum.*

α donne : *asedullus dux et princeps remus tum* [*remorum* L N R²] ; β : *sedulius dux et princeps lemouicum.* Nous avons montré dans un précédent article, déjà cité, comment on remontait au texte :

SEDVLLVS DVX ET PRINCEPS LEMOVICVM 30 l.
AREMORICORVM...

29° VIII, 24, 3. *ne quod simile incommodum accideret decursione barbarorum ac superiore aestate Tergestinis acciderat, qui repentino latrocinio atque impetu illorum erant oppressi.*

Nous écrivons *illorum* ; α donne : *incolae illorum*, ce qui n'a pas de sens ; β : *eorum* ; Frigell, suivi par Meusel, corrige : *Illyriorum.* Il nous paraît évident que *incolae* est une glose marginale qui, dans l'esprit du glossateur ancien, devait être introduite après *qui.* Le mot, qui désigne des étrangers domiciliés dans une colonie ou un municipe, ne se comprend que par opposition aux *ciues* d'une commune de ce genre. Or, Trieste ne devint colonie que sous Auguste. A l'époque de Jules César, il ne pouvait donc être question d'*incolae* à Trieste. Un glossateur postérieur à Auguste a voulu, en introduisant ce mot, indiquer que les *Tergestini* dont il s'agit n'étaient pas des citoyens romains, ancêtres des *Tergestini* de son temps, mais bien des indigènes, ancêtres de ceux qui étaient devenus, à la fondation de la colonie, des *incolae*. La glose a été placée en marge du ms. à lignes de 30 lettres, qui devait offrir l'aspect suivant :

	AESTATE TERGESTINIS ACCIDERAT QVI	30 l.
INCOLAE	REPENTINO LATROCINIO ATQUE IMPETV	30 l.
	ILLORVM ERANT OPPRESSI ...	

Le scribe de X a rapporté *incolae* à la ligne 3 au lieu de le rapporter à la ligne 2. β a pu, en utilisant une copie de Y qui avait ignoré ou négligé cette addition marginale, donner un texte intelligible.

30° VIII, 38, 5. *qui ei omnia pericula et detrimenta belli* [*a Gutruato*] *accepta referebant*,

a Gutruato se trouve dans tous les mss. sauf S (Florence, *Ashburnam.* 33); *l* donne *Guttruato*, sans *a*. Enfin, il faut noter que toute une famille de α, B R L N, omet *ei*.

Il n'est pas douteux que l'on doive, avec Oudendorp et Bentley, supprimer *a Gutruato*. *Gutruato*, glose de *ei*, inscrite en marge de Y, a été déporté d'une ligne et placé après *belli* au lieu d'être placé après *ei* : on l'a ensuite fait précéder de *a* pour le faire dépendre de *accepta*. Le texte de Y se reconstitue comme suit :

...QVI EI
OMNIA PERICVLA ET DETRIMENTA BELLI GVTRVATO 30 l.
ACCEPTA ...

31° VIII, 40, 1. *Caesar cum contra expectationem omnium* A M β; *cum contra expectationem omnium Caesar* B R L N.

Dittenberger supprime *Caesar*. Il a raison : car, d'une part, il est surprenant que le sujet soit ainsi précisé, quand c'est le même que celui des phrases précédentes et suivantes; d'autre part, l'incertitude de la tradition sur la place du mot confirme l'impression qu'il s'agit d'une addition marginale. Et cette addition a été faite dans Y, les mots *cum contra expectationem omnium* formant une ligne de 28 lettres.

32° VIII, 40, 2-3. *Flumen infimam uallem diuidebat, quae totum paene montem cingebat, in quo positum erat* [*praeruptum undique oppidum*] *Uxellodunum. Hoc auertere loci natura prohibebat.*

Les mots *praeruptum undique oppidum*, placés devant *Uxellodunum* par α, sont placés par β après *natura*, et omis par le ms. S. Il y a lieu de les considérer comme une glose marginale : c'est à quoi nous invitent, outre le flottement de la tradition manuscrite, la singularité de l'expression *praeruptum oppidum*, et le fait que, si l'on maintient ces mots, le pronom *hoc* de la phrase suivante paraît représenter *oppidum* et non *flumen*. Il est vrai que β donne *flumen auertere* au lieu de *hoc auertere ;* mais on a ainsi deux phrases consécutives commençant par *flumen*, ce qui est peu satisfaisant. Nous pensons que *flumen* a été mis dans l'interligne au-dessus de *hoc* précisément après l'addition de *praeruptum undique oppidum*, et pour éviter qu'on rapportât le pronom à *oppidum*. Par une double inconséquence, α aurait négligé cet éclaircissement, alors qu'il lui était

nécessaire, et β l'aurait accueilli alors que, *praeruptum undique oppidum* étant déplacé, la précision *flumen* cessait d'être utile. En bref, nous nous représentons le texte de Y sous l'aspect suivant :

PRAERVPTVM	FLVMEN
VNDIQVE	VXELLODVNVM HOC AVERTERE LOCI NATVRA 32 l.
OPPIDVM	PROHIBEBAT ...

II. LIGNES OMISES

33° II, 1, 1. *Cum esset Caesar in citeriore Gallia <legionesque essent conlocatae > in hibernis.*

Nous adoptons ici une addition suggérée par Klotz. Le texte transmis par les mss. est inadmissible : les mots *in hibernis* ne peuvent convenir au séjour de César dans la Gaule citérieure, car ils désignent toujours les quartiers d'hiver d'une armée, et César avait laissé ses légions dans la *Gallia comata*. On a le choix entre deux solutions : ou supprimer *in hibernis,* ou supposer devant ces mots la chute d'un membre de phrase mentionnant les légions. Un grand nombre d'éditeurs, depuis Goerlitz et Nipperdey, ont pris le premier parti. Il est, en effet, très possible que *in hibernis* constitue une glose; pourtant nous hésitons à attribuer au glossateur une telle ignorance du sens exact du mot *hiberna*. Aussi préférons-nous la conjecture de Klotz. Elle acquiert un supplément de vraisemblance si l'on rapporte à la transcription de Y à X l'origine de la lacune. Le texte de Y se restituerait ainsi :

CVM ESSET CAESAR IN CITERIORE GALLIA 31 l.
< LEGIONESQVE ESSENT CONLOCATAE > IN 29 l.
HIBERNIS ...

On notera que trois mss. de β, sur quatre, ont *hibernis* au lieu de *in hibernis*. Ceci nous invite à penser que *in* faisait partie de la lacune, et a été restitué, comme indispensable, dans αT.

34° VII, 12, 2. *Ille oppidum Biturigum positum in uia Nouiodunum oppugnare instituerat.*

α omet *Biturigum positum in uia Nouiodunum.* Il y a eu saut du même au même *(oppidum-oppugnare),* mais il a dû être favorisé par le fait que le passage omis, qui compte 31 lettres, formait une ligne de Y.

35° VII, 53, 2. *Cum Vercingetorix nihilo minus <intra munitiones remaneret neque > in aequum locum descenderet.*

C'est ainsi que nous écrivons ce passage. Le texte des mss. est

inadmissible. Il faut ou bien corriger *minus* en *magis*, avec Vascosan et un grand nombre d'éditeurs, ou bien supposer une lacune après *minus*. C'est ce que nous faisons, en supposant l'omission d'une ligne de Y.

...NIHILO MINVS
<INTRA MVNITIONES REMANERET NEQVE> 29 l.
IN AEQVVM LOCVM DESCENDERET...

On remarquera que, d'après notre restitution, l'omission aurait été facilitée par la répétition de *in* au début de deux lignes consécutives.

III. MODIFICATIONS AU DÉBUT OU A LA FIN D'UNE LIGNE

36° I, 11, 4. *eodem tempore Haedui Ambarri, necessarii et consanguinei Haeduorum* codd.

Depuis longtemps on a reconnu que les Ambarres ne pouvaient être nommés *Haedui Ambarri*. *L'editio princeps* écrit : *Hedui Ambarri<que>*; Alde, Vascosan, Robert Estienne écrivent : *eodem tempore<quo> Hedui, Ambarri<quoque>*; Ciacconius, et nombre d'éditeurs après lui, suppriment *Haedui*. C'est, croyons-nous, le meilleur parti. La faute a dû se produire dans la transcription de Y à X. Supposons, en effet, que le premier ms. se présentait sous l'aspect suivant :

...EODEM TEMPORE
AMBARRI NECESSARII ET CONSANGVINEI 31 l.
HAEDVORVM...

On comprend sans peine qu'un copiste, influencé par le début de ligne *Haeduorum*, ait écrit *Haedui* en commençant de transcrire la ligne précédente.

37° III, 24, 5. *cum sua cunctatione atque opinione tim*oris *hostes nostros milites alacriores ad pugnandum effecissent.*

Les mss. ont *timidiores*, que peu d'éditeurs défendent. Depuis R. Estienne, on adopte le plus souvent la correction *timoris*. Nous pensons que *timidiores* est dû à l'influence de *alacriores*, et que cette influence s'est exercée par voisinage des deux mots à la fin de deux lignes consécutives. La faute remonterait à Y, dont nous restituons le texte ainsi :

... OPINIONE TIMIDIORES
HOSTES NOSTROS MILITES ALACRIORES 30 l.

38° IV, 20, 3. *eas regiones quae sunt contra Galliam.*

Galliam est la leçon d'un seul ms., l'Ashburnamianus (S) Tous les autres ont *Gallias* : c'était évidemment la leçon de l'archétype. Elle

est fautive : partout ailleurs dans le *Bellum Gallicum* (plus de cent fois) César dit *Galliam*, même quand il veut signifier la Gaule considérée dans ses différentes parties.

Comment s'explique la faute *Gallias* de l'archétype? Par influence d'une fin de ligne sur la fin de la ligne suivante, si l'on rétablit ainsi le texte de Y :

. . . EAS
REGIONES QVAE SVNT CONTRA GALLIAS 29 l

39° VII, 8, 5. *quorum ille precibus permotus castra ex Biturigibus mouet in Aruernos uersus.*

Tel est le texte de β. Dans α. *in* est remplacé par *per*, ce qui donne un texte inadmissible. D'où vient la faute de α? On pense naturellement à une répétition du *per* de *permotus*. Or, de *permotus* à *per*, il y a 32 lettres. Y nous apparaît sous l'aspect suivant :

PERMOTVS CASTRA EX BITVRIGIBVS MOVET 32 l.
PER ARVERNOS VERSVS . . .

Le *in* de β doit provenir d'une correction.

4° VIII, 48, 7. *quod* [*ubi*] *malum dux equi uelocitate euitauit.*

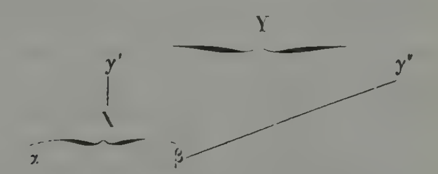
Tous les éditeurs suppriment *ubi*, qui est impossible. Il est clair que ce *quod ubi* est une répétition fautive du *quod ubi* par lequel débute la phrase précédente. Cette répétition a dû être favorisée par un début de ligne ; il y a en effet, d'un *quod ubi* à l'autre, 114 lettres, soit 29 + 29 + 28 + 28 lettres, ce qui correspond à 4 lignes de Y.

Comme on l'a vu par les exemples que nous venons de produire, dans un certain nombre de cas, d'ailleurs assez restreint, β paraît avoir corrigé X à l'aide d'un ms. issu de Y. C'est ce ms. qui a dû lui servir à combler les lacunes que l'on constate au livre VIII soit dans α, soit dans la famille B R L N de cette classe, et qui paraissent, ainsi que nous l'avons vu, provenir de X. On pourra se demander pourquoi, dans ces conditions, β n'a pas complété le chapitre 55 du livre VIII, et présente la même lacune finale que les autres mss. Il est loisible d'admettre que la lacune existait déjà dans Y, et que si le passage *admonebantur... contendit* correspond, comme nous l'avons montré, à un feuillet de X, il n'y a là rien de plus qu'une simple coïncidence. Nous ne croyons pas, cependant, qu'il en soit ainsi. Des exemples que nous avons donnés, il résulte que β n'a pas constamment et systématiquement corrigé à l'aide de la seconde dérivation de X : il y a recours d'une façon assez capricieuse. Que l'on observe, d'autre part, que c'est seulement dans B R L N que le *Bellum Gallicum* se termine par *contendit*, commencement de phrase. β ne donne pas ce mot, de sorte que le texte n'a pas ici l'aspect lacunaire qu'il présente dans

BRLN. On comprend assez bien que β, se trouvant en présence d'un texte qui paraissait finir normalement, n'ait pas cherché à le compléter. Un ms. de la première famille de α, le ms. M (Paris, 5056), suit ici β : il n'a pas la lacune 51,1–53,2, et ne donne pas le mot *contendit*. Quant à l'autre ms. de cette famille, le ms. A (Amsterdam, 81), il s'arrête à 52,1, au mot *percucurrisset*, lacune propre à ce ms., et qui ne coïncide pas avec celle de BRLN. La concordance AMβ est assez fréquente dans l'ensemble du *Bellum Gallicum*, tandis que la concordance BRSLNβ est exceptionnelle (à ceci près que, pour le livre VIII, S suit constamment β et appartient, en réalité, à cette classe). Chaque fois que l'on rencontre l'accord de AM et de β, on doit prêter la plus grande attention à la leçon sur laquelle il se produit, car il représente un état de la tradition antérieur à la division des deux classes.



Les conclusions de notre étude se résument dans le tableau suivant :



Bien entendu, ce n'est là qu'une représentation très schématique de la généalogie d'α et de β. Il y a eu dans l'Antiquité un nombre considérable d'éditions du *Bellum Gallicum*; *y'* par exemple, ne figure pas à nos yeux un ms. unique, copie directe de Y, mais une tradition dérivant de Y, et à laquelle se rattachait toute une série de mss. De même *y''* désigne non un ms. unique, mais une tradition parallèle à *y'*. De la même manière encore, entre les mss. que nous possédons aujourd'hui et les copies de X que nous désignons par α et β, s'interposent des mss. perdus qui doivent être en assez grand nombre. C'est au cours de cette histoire si remplie, si touffue, et dont nous parvenons à grand'peine à distinguer seulement le sens et les principales étapes, que le texte de César s'est enrichi — ou embarrassé — d'une quantité respectable de variantes.

On voit combien il est malaisé, dans ces conditions, de préciser le moment où la tradition s'est divisée en α et β. Les mss. α portent à la fin de chaque livre la souscription suivante : IVLIVS CELSVS CONSTANTINVS V. C. LEGI; le livre II ajoute : FLAVIVS LICERIVS FIRMINVS LVPICINVS LEGI. Il semble bien que

ce Lupicinus soit le neveu de l'évêque Ennodius, et qu'il ait vécu, par conséquent, dans la première moitié du VIe siècle. Pour Julius Constantinus, il est évidemment antérieur à Lupicinus, mais nous ne saurions dire au juste de combien. Cependant, on peut affirmer qu'il a vécu postérieurement au premier quart du Ve siècle. A ce moment-là, en effet, l'historien Orose a utilisé un ms. du *Bellum Gallicum* qui présentait un certain nombre de leçons propres à α et un certain nombre de leçons propres à β. Ce ms. représente donc un état de la tradition antérieur à sa division en α et β, mais tel cependant que déjà cette division s'y dessine. S'agit-il de X, ou d'un des intermédiaires entre Y et X? Nous n'avons pas le moyen d'en décider. Toujours est-il que la formation des deux classes α et β a été lente : elle s'est faite par une longue série d'étapes : le ms. d'Orose correspond à une de ces étapes ; la concordance AMβ en représente une autre.

La généalogie que nous avons établie ne doit pas créer d'illusions sur la valeur de β par rapport à α. On serait, en effet, tenté d'en conclure que les mss. de cette classe, procédant de la même source que α et étant en outre revus sur un ms. plus ancien, représentent une tradition meilleure que ceux de la classe rivale. Il n'en est rien. Certes, on est loin aujourd'hui de l'état d'esprit qui a longtemps régné chez les philologues touchant la valeur respective des mss. α et β, état d'esprit que résument les épithètes que leur appliquait Nipperdey : *integri* pour les mss. α, *interpolati* pour ceux de la 2e classe. Personne ne conteste plus que pour maint passage β offre la bonne leçon, et qu'il soit impossible d'établir une édition de César sur la seule base d'α. Mais on ne peut pas davantage prendre pour base β. Quels que soient, en effet, les légitimes progrès qu'ont faits les ms. β dans l'estime des philologues, les épithètes de Nipperdey n'ont pas perdu tout leur sens. α nous a transmis un texte qui n'est certes pas exempt de corrections et d'interpolations, mais qui cependant a été moins remanié que celui de β. L'éditeur de β, plus intelligent que celui de α, mais aussi moins discret, est intervenu davantage. Son activité nous vaut du moins un certain nombre d'améliorations nécessaires et, ce qui est plus important, un certain nombre de leçons empruntées à une tradition ancienne. Aussi bien la méthode de l'éditeur moderne du *Bellum Gallicum* doit-elle être éclectique : il a la tâche délicate de choisir entre les leçons des deux classes non pas d'après un principe d'autorité une fois reconnu et automatiquement appliqué, mais en jugeant chaque cas en lui-même d'après le contexte, d'après l'usage de César, d'après les suggestions du sens critique.

L.-A. CONSTANS.

ZOOLOGIE ANTIQUE ET LAMPES ROMAINES

I. L'IBIS, L'ÉLÉPHANT, LE RAT ET LA PESÉE DES DESTINÉES

Une lampe romaine du British Museum[1] (*fig. 1*), du 1[er] siècle de notre ère (type I, B. de Loeschcke)[2], montre l'ornementation suivante : un ibis tient en son bec une balance à deux plateaux ; dans l'un est un éléphant, dans l'autre un rat qui, malgré sa petitesse et son faible poids, fait pencher de son côté le fléau.

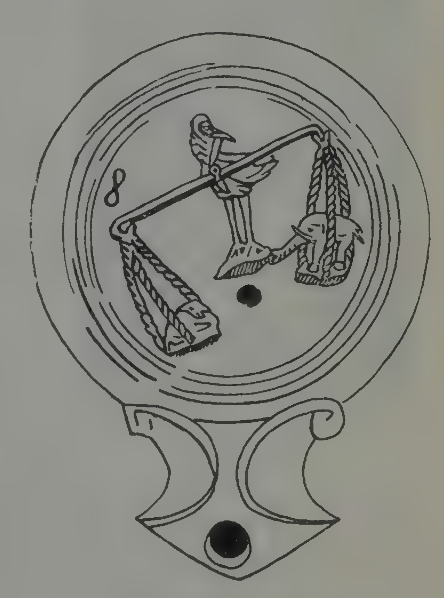


Fig. 1. — Lampe romaine du British Museum.

M. Walters, qui a dénommé « cigogne » l'ibis, a méconnu le sens de cette composition, supposant une allusion à quelque fable ; on connaît en effet des lampes avec la fable du Corbeau et du Renard[3].

1. Walters, *History of ancient Pottery*, II, pl. LXV, 6, p. 416 ; id., *Catalogue of the greek and roman lamps in the British Museum*, 1914, pl. XVI, 595, p. 90.
2. Loeschcke, *Lampen aus Vindonissa*, 1919, p. 213, fig. I B.
3. Walters, *History of ancient Pottery*, II, pl. LXV, 3, p. 416 ; id., *Catalogue*, p. 104, n° 686, pl. XXIV ; Loeschcke, *op. l.*, p. 400, n° 473-483, pl. XII ; Saglio-Pottier, *Dict. des ant.*, s. v. *Lucerna*, p. 1326.

*
* *

Pourquoi le support de la balance est-il dévolu à l'ibis? Ce volatile peut constituer à lui seul le décor[1], et sa tête se répéter symétriquement de chaque côté du bec[2] (*fig. 2-3*) L'ornementation des lampes est parfois en connexion avec les songes qu'elles éclairent : or, nous savons que, pour obtenir des rêves véridiques, il est utile de dessiner sur un byssus un dieu à tête d'ibis et de l'invoquer aux noms d'Isis et d'Osiris[3]. Ce dieu est Thoth[4], à qui l'ibis est consacré[5]. L'ibis est un animal protecteur, que l'on voit avec d'autres bêtes attaquer le mauvais œil sur la fresque de Baouit où le saint cavalier Sisinnios transperce de sa lance la diablesse[6], et sur une médaille talismanique[7]; il paraît aussi en cette qualité sur des talismans, du Musée de Genève, provenant d'Achmin[8], de la collection Southesk[9], de Tunisie au Musée du Bardo, et du Cabinet des Médailles[10].



Fig. 2. — Lampe à décor en tête d'ibis (Musée de Genève).

1. Bachofen, *Römische Grablampen*, pl. XIX, 2.
2. Gauckler, *Le sanctuaire syrien du Janicule*, 1912, p. 193, fig. (type du IVe siècle). Cf. Dressel, *CIL*, XV, 2, pl. III, 4; au Musée de Genève, n° 3710, MF 708, avec anse annulaire; C 716, Genève, Tranchées, MF 710, 711, avec anse verticale percée d'un trou.
3. Bouché-Leclercq, *Hist. de la divination dans l'Antiquité*, I, p. 289.
4. Roscher, *Lexikon d. griech. und röm. Mythologie*, s.v. *Thoth*, p. 858, n° 2.
5. *Ibid.*, p. 838, 5 a.
6. Perdrizet, *Negotium perambulans in tenebris*, p. 14, fig. 6.
7. *Rev. des Études grecques*, 1892, p. 74; Perdrizet, *op. l.*, p 27, fig. 8 référ.
8. *Rev arch* , 1923, II, p. 136, fig. 7.
9. *Ibid.*
10. *Ibid.*, 1924, I, p. 419-420, Merlin.

Mais la signification de l'ibis est ici plus précise. S'il tient la balance, c'est que Thoth, qu'il représente, est le dieu qui préside aux pesées, si bien qu'en cette qualité il reçoit fréquemment le surnom qui semble désigner l'ibis, et qui, par jeu de mot, rappelle l'index de la balance[1]. Thoth surveille la pesée du cœur du défunt au jugement dernier[2].



Fig. 3. — Lampe romaine à décor en tête d'ibis (Musée de Genève).

*
* *

La psychostasie ou pesée des âmes après la mort est une donnée universelle, que l'on trouve dans les religions grecque dès Homère[3], perse[4], boudhique[5], chrétienne[6], où le rôle de Thoth est dévolu à saint Michel.

Cette antique donnée inspire divers usages et croyances. La pesée sert à juger les vivants. En Inde, on pèse l'accusé, puis

1. Roscher, s.v. *Thoth*, p. 852, b, Abwiegen von Waren.

2. Sourdille, *Hérodote et la religion de l'Égypte*, p. 206; Ducros, *Études sur les balances égyptiennes* (*Annales du service des antiquités*, IX, 1908, p. 32 sq.); Moret, *Rois et dieux d'Egypte* (2), 1922, p. 130 sq., etc.

3. *Iliade*, VIII, 69; XXII, 208-13; De Witte, *Scènes de la psychostasie homérique* (*Rev. arch.*, 1845, p. 647 sq.); Roscher, *Lexikon*, s.v. *Keren*; cf. épigramme de l'*Anthologie* (*Anthologie grecque*, éd. Hachette, 1863, I, p 445, n° 380); dans la peinture de vases, Pottier, *Catalogue des Vases*, III, p. 1097; Reinach, *Répert. des vases peints*, I, p. 144; en sculpture, relief de Boston, pendant du trône Ludovisi (Eros tenant la balance); Kairos tenant la balance, Reinach, *Répert. de reliefs*, III, p. 423, 490.

4. Chantepie de la Saussaye, *Manuel d'hist. des rel.*, p. 475; Moret, *op. l.*, p. 144; Jackson, *Weighing the soul in the balance, after death, an indian as well as iranian idea* (10° Congrès des Orientalistes, Genève, 1897, II, p. 67 sq.).

5. Jakson, *l. c.*; Moret, *op. l.*, p. 148.

6. Maury, *Recherches sur les origines des représentations figurées de la psychostasie* (*Rev. arch.*, 1844, I, p. 235, 291; 1845, I, p 707); id., *Essai sur les légendes pieuses du Moyen-Age*, p. 77 sq.; Perry, *On the psychostasis in christian art* (*Burlington Magazine*, 1912, novembre, p. 94 sq.; 1913, p. 208); Cahier, *Caractéristiques des saints*, I, p. 108; Perdrizet, *La Vierge de Miséricorde*, p. 205; peinture de Baldung Grien, Reinach, *Répert. des peintures du Moyen-Age*, IV, 1918, p. 293; peinture de Valdès Léal, XVII[e] siècle, Finis gloriae mundi, *L'art et les artistes*, 1913, 16, p. 13, fig.; Tylor, *Civilisation primitive*, II, p. 121.

on attache sur sa tête l'acte d'accusation, et on le pèse de nouveau : il est innocent, s'il est plus léger qu'avant; coupable, s'il est plus lourd[1]. En Europe, on pesait les sorciers pour s'assurer de leur culpabilité[2]. En Valais, on reconnaît si un homme assassiné est mort en état de grâce, en mettant son cadavre sur une planche placée en équilibre sur le mur du cimetière; s'il tombe en dedans, il est sauvé, en dehors, il appartient au diable[3]. Dans la Norvège du xe siècle, on consultait le sort en jetant dans la balance une amulette en forme de figure humaine[4]. Les hommes du Moyen-Age et encore des temps modernes croyaient que les corps des saints pèsent moins que ceux des simples mortels[5]. C'est sans doute en souvenir du rôle funéraire et magique de la pesée qu'en certaines contrées on craint de peser les nourrissons, ce qui leur porterait malheur[6].

L'art romain met la balance entre les mains de Vénus. Ce motif a peut-être une origine astrologique, car c'est dans le signe de la Balance que Vénus est placée. Plus tard, on prétendit que Vénus assortit les cœurs des époux et des amants comme sous le fléau d'une balance, appelée « joug » par les Grecs; Vénus aurait donc tenu la balance parce qu'elle imposait aux hommes le joug de l'amour[7]. Pensée qui semble cependant universelle. Eros tient la balance déjà sur le relief de Boston (ve siècle av. J.-C.), pendant du trône Ludovisi; sur une peinture de vase de la Grande Grèce, une jeune femme debout pèse dans une balance deux Eros et semble se demander lequel est le plus lourd; un bijou antique montre la même scène[8]. A des siècles de distance, Lorenzo Lotto, peignant

1. Salverte, *Des sciences occultes*, I, 1829, p. 178-170; id., *Essai sur la magie*, p. 133-134, note 3.

2. *Mélusine*, IV, p. 197.

3. E. Reclus, *Les primitifs de l'Australie*, p. 247.

4. Bartels, *Altnorvegisches Amuletorakel* (*Verhandl. d. Berlin. Gesell. f. Anthrop., Ethnol. und Urgeschichte*, 1894).

5. Maury, *Essai sur les légendes pieuses du Moyen-Age*, p. 16.

6. *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 1919, 80, p. 98.

7. S. Reinach, *Vénus à la balance* (*Rev. arch.*, 1917, I, p. 289 sq.); id., *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 6 octobre 1916, p. 417-418; *Rev. arch.*, 1913, I, p. 30; 1916, I, p. 423; *Journal des Savants*, 1916, p. 479.

8. Saglio-Pottier, *Dict. des ant.*, s.v. *Cupido*, p. 1608, note 281, référ.; Collignon, *Manuel d'archéologie grecque*, 2e éd., 1907, p. 378, fig. 217.

le portrait d'un inconnu, met dans le fond, où l'on aperçoit un relief antique, Eros tenant une balance où il pose ses pieds[1]. Seule sur un autel romain du Musée de Constantinople, une balance symbolise sans doute la pesée des destinées humaines[2].

***

Sur la lampe, quelles destinées va peser l'ibis de Thoth? Celles de deux animaux, un éléphant et un rat; sur une autre lampe, un éléphant et une fourmi[3]. Chacun de ces animaux peut orner seul les lampes : l'éléphant[4] rappelle l'Afrique dont il est le symbole[5]. Mais on oppose ici la masse et la force à la petitesse et à l'agilité toutefois victorieuses. Qu'il s'agisse d'animaux ou d'humains, voilà une donnée que les anciens ont aimé à traiter de diverses façons. Les rats mettent en fuite l'armée de Sennachérib en rongeant ses arcs[6]; ils délivrent le lion. Héraklès est vaincu, force brutale, par les petits Eros, qui, sur les reliefs romains, lui enlèvent ses armes; le Centaure bestial, dans le groupe d'Aristeas et de Papias, est dompté par eux.

Ce thème reçoit ici une application particulière. Pourquoi, en effet, le choix de ces deux animaux? L'histoire naturelle antique connaît plusieurs cas d'antagonisme entre deux espèces animales : les cigognes et les cerfs détestent les serpents; l'éléphant craint le dragon[7]. Plus d'une fois, l'avantage demeure au plus faible. Le lion est mis en fuite par le chant du coq, même par la seule vue de sa crête[8]. Le cri du cochon épouvante les éléphants[9]. Mais, dit Pline, « de tous les ani-

1. *L'Art et les Artistes*, IV, 1906-1907, pl. p. 355, 359-360.
2. Mendel, *Musées impériaux ottomans, Catalogue des sculptures*, III, 1914, p. 83.
3. Walters, *History of ancient Pottery*, II, p. 416, note 3; id., *Catalogue of the greek and roman lamps*, p. 90, n° 595.
4. Bachofen, *op. l.*, pl. XX, 2, 4.
5. *L'Afrique personnifiée* (*Genava*, II, 1924, p. 107, référ.).
6. *Hérodote*, II, 141, 5; cf. le conte égyptien, Maspero, *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, p. 156 sq.
7. Pline, *Hist. Nat.*, VIII, XI.
8. *Ibid.*, VIII, XIX, 5
9. *Ibid.*, VIII, IX.

maux, celui qu'ils haïssent le plus, c'est le rat, et ils rebutent leur nourriture, s'ils s'aperçoivent qu'elle a été touchée dans la crèche par cet animal[1] ». Cette croyance, populaire dans l'Antiquité, s'est perpétuée au Moyen-Age et plus tard, et les Bestiaires ne manquent pas de l'enregistrer[2]. L'art l'illustre, et, au début du XVIe siècle encore, une tapisserie de Bruxelles, au Musée de Genève[3], montre dans ses bordures, dont les sujets sont précisément empruntés aux Bestiaires, un éléphant craintif devant un rat (*fig. 4*), avec la légende « Natura repugnat ».

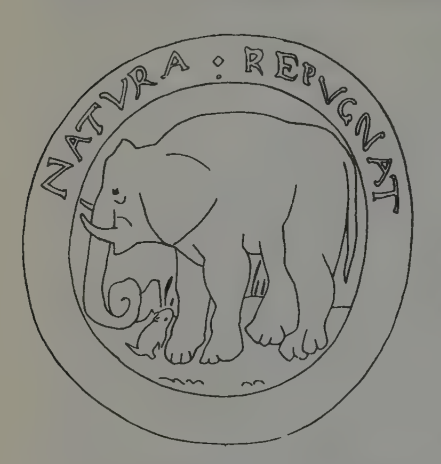


Fig. 4. — Détail d'une tapisserie de Bruxelles, XVIe siècle (Musée de Genève).

*
* *

« La force et le poids ne suffisent pas à assurer la suprématie, semble dire l'illustrateur de cette lampe, puisque, dans la balance de la Destinée, le gros éléphant est vaincu par le petit rat ».

II. PUCES DU TEMPS JADIS!

Les puces, ces temps-ci, ont eu l'honneur d'attirer l'attention des savants, des journalistes et du public. Les quotidiens ont signalé, après quelques jongleries politiques, la découverte faite, par le service des antiquités égyptiennes, d'un vase d'albâtre, qui contenait, au sein d'une huile vieille de plu-

1. Pline, VIII, X, 2.
2. Langlois, *La connaissance de la nature et du monde au Moyen-Age*, 1911, p. 84; Franklin, *La vie privée d'autrefois*, *Les animaux*, p. 4, 103; *Les admirables secrets d'Albert le Grand*, éd. 1891, tome 12, p. 390, 413, n° 61, etc.
3. *Genava*, III, 1925.

sieurs milliers d'années, le corps d'une puce en parfait état de conservation[1]. Était-ce celle d'un Pharaon ou d'un de ses humbles sujets? Nous avons appris ensuite qu'un Rotschild vient de léguer au British Museum une collection de 40.000 puces, en 680 variétés, patiemment réunie avec la collaboration du Dr. Karl Jordan[2]. L'intérêt justifié que suscite ce petit commensal de l'homme m'engage à offrir à ses amis quelques glanes « pulliculaires », et à leur signaler un curieux document du Musée de Genève.



Fig. 5. - Lampe romaine (Musée de Genève).

* *
*

C'est une lampe romaine en terre cuite de dimensions restreintes[3], datant du 1er siècle de notre ère (*fig. 5*). Sa forme, sans être très fréquente, n'est cependant pas inconnue[4] (*fig. 6*); elle ressemble à une poire dont la pointe formerait le bec, et dont l'extrémité opposée, au lieu d'être incurvée, est aplatie, presque rectiligne; ce dernier détail paraît dans d'autres lampes romaines de la même époque, dont le bec présente des variantes, et qui sont parfois percées d'un trou pour être suspendues, ou

1. *Tribune de Genève*, 23 décembre 1924.
2. *Ibid.*, 6 janvier 1925.
3. N° 11559. Longueur 0 m. 07.
4. Autre exemple au Musée de Genève: 5841: Italie: au revers, deux pieds accolés, avec dans chacun d'eux, en relief, PVF; cf. variantes, Walters, *Catalogue of the greek and roman lamps in the British Museum*, 1914, pl. XIV. 473, 474, 479.

munies d'une anse[1]. La glaçure rouge, habituelle aux lampes romaines du I[er] siècle, recouvre la lampe, et par endroits passe au noir irisé. Aucun doute à avoir sur l'authenticité de cet



Fig. 6. — Lampes romaines (Musée de Genève).

objet, bien que les lampes fausses abondent : la qualité de la terre, la solidité de la glaçure écartent tout soupçon.

***

Nul décor ne l'embellit. Mais il porte au revers (*fig. 7*) une marque en relief, VOVXIII, et autour du disque central percé du trou par lequel on versait l'huile, une inscription gravée au stile, alors que l'argile était encore fraîche, recouverte par la glaçure : d'un côté LUCER, de l'autre PVLICA (*fig. 8*). On complète aisément le premier mot : *Lucerna*, lampe. Quant au second, si nous ouvrons les dictionnaires, nous trouvons les adjectifs « pullicaris », « pulicarius », « pulicinus », « qui a rapport aux puces » ; « pulicosus », « plein de puces ». « L'herba pulicaris » ou « pulicaria » est « l'herbe aux puces ». Ducange mentionne la fièvre « petecchialis » ou « lenticu-

1. Walters, *op. l.*, p. 177, fig. 248, n° 1178. Cf. au Musée de Genève, n° 10725, 5840, Italie.

laris » ou « pulicaris », sans doute parce qu'elle constelle le corps de taches noires semblables à des lentilles ou à des puces. « Pulico », dit-il encore, signifie « chercher ses puces »,

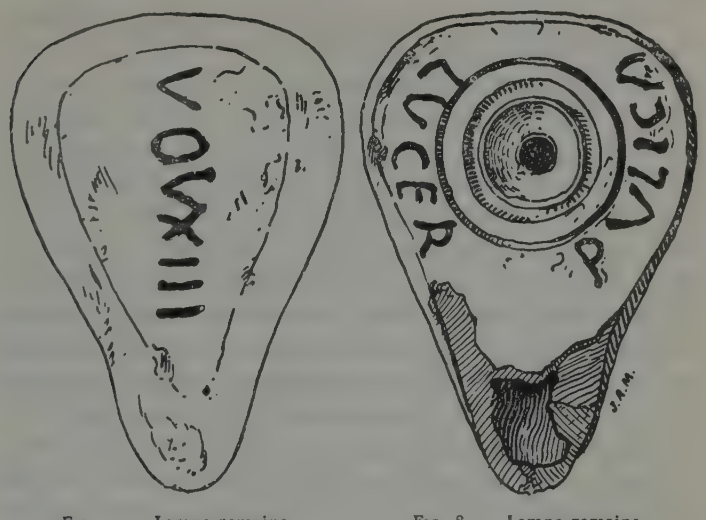


Fig. 7. — Lampe romaine (Musée de Genève). Revers.

Fig. 8. — Lampe romaine (Musée de Genève).

« hoc est pulicibus purgo ». Il est vrai que « pulicare » signifie aussi « engendrer des puces ».

***

Notre lampe est donc une « lucerna pulicaris » ou « pulicaria », c'est-à-dire une lampe qui sert à chercher ses puces. Le prévoyant fabricant romain n'a pas voulu que son client ignorât un des usages auxquels se prêtent les produits de son atelier. Nous songeons à ces Romaines éclairant de leur petite lampe fumeuse la blancheur de leur corps et y poursuivant l'ennemi minuscule que les dieux ont créé noir afin de pouvoir être plus facilement attrapé.

***

Ne méprisons pas cette occupation. Elle a inspiré des chefs-d'œuvre artistiques. Murillo n'a pas craint de peindre

un « Jeune Pouilleux » (Musée du Louvre), et les graveurs du XVIIIe siècle ont parfois illustré la recherche analogue dont la puce est le gain[1].

Depuis des milliers d'années, l'homme cherche le bonheur et ses puces ! Il est parfois mort de ce double idéal, tel Phérécyde de Scyros, le prosateur grec du VIe siècle avant notre ère, succombant, dit Pline[2], sous la vermine qui pullulait sur toutes les parties de son corps. Il en a parfois obtenu grande gloire, tel ce saint canonisé pour ne s'être jamais lavé. Cette vie parasite paraissait du reste si naturelle, que Pline cite avec étonnement une population qui n'a de vermine ni dans ses cheveux ni dans ses vêtements[3]. Toutefois, quand les démangeaisons et les piqûres étaient trop fortes, il fallait songer à se débarrasser de ces hôtes incommodes. Aussi trouve-t-on dans les vieux recueils d'utiles recettes pour chasser les puces, que Wecker[4] énumère sous le titre « De secretis pulicum ». Qui pourrait ignorer l'effet merveilleux, encore au XIXe siècle, de la médaille de Saint-Benoit? Plongez-la dans de l'eau, arrosez ensuite la chambre avec cette eau, et vous verrez fuir toutes les puces[5].

***

Peut-être que notre petite lampe, par son inscription, a inspiré au dormeur d'heureux songes, il y a quelque vingt siècles. En effet, celui qui rêve qu'il s'espouille vaincra le sort contraire, et triomphera des difficultés, et se voir en rêve couvert de poux annonce la délivrance de tout souci, annonce gravement l'onirocrite Artémidore, qui vivait au IIe siècle de notre ère[6]. Je souhaite à mes lecteurs ce rêve propice.

W. DEONNA.

1. *La Puce*, par Aveline, d'après E. Lebel, cf. Bourcart, *Les estampes du XVIIIe siècle*, 1885, p. 356.
2. Pline, *Hist. Nat.*, VII, 51.
3. *Ibid.*, VII, II, 20.
4. Wecker, *De secretis libri XVII*, 1750, p. 278.
5. Parfait, *L'arsenal de la dévotion*, 8e éd., 1876, p. 185; *Origine et effets admirables de la vraie médaille de saint Benoît*, par le père abbé de Saint-Paul, etc. Paris, p. 191.
6. Artémidore; cf. trad. Vidal, *La Clef des Songes*, 1921, p. 175.

NOTES GALLO-ROMAINES

CVIII

CALAGURRIS [1]

Je tiens à attirer l'attention sur les fouilles, désintéressées et bien conduites, qu'a entreprises à Saint-Martory M. Norbert Casteret. Comme toutes les choses faites avec soin, elles apportent des solutions à des questions longtemps débattues, et elles soulèvent des questions nouvelles.

Elles me paraissent d'abord trancher l'éternel débat de la station postale de *Calagurris*, sur la route de Saint-Bertrand-de-Comminges à Toulouse. Quand on voit l'importance de l'*oppidum* étudié par M. Casteret, bien isolé, dominant la plaine de culture, dominant le passage — le double passage — de la Garonne par la voie romaine, héritière sans nul doute d'une vieille piste néolithique, quand on compare sa situation entre Toulouse et *Lugdunum* des Convènes (Saint-Bertrand) aux chiffres itinéraires, toute hésitation devient superflue, et M. Casteret a raison de placer là *Calagurris* si longtemps discutée.

Cet *oppidum* rappelle par sa forme allongée un fer de lance : j'avais déjà constaté cette forme dans d'autres *oppida* des terres gasconnes, à Oloron, à Lescar, et il doit y en avoir de semblables dans ces terroirs de Novempopulanie, encore trop mal étudiés. On peut supposer que cette forme fut familière aux Aquitains à demi ibériques. Mais je voudrais savoir si elle ne se rencontre pas de l'autre côté des Pyrénées. Et, tout compte fait, je préfère croire qu'elle est due, moins à des coutumes

1. Voyez le mémoire de M. Norbert Casteret dans l'*Express du Midi* des 2 et 3 novembre 1934.

ethniques propres qu'à la nature du terrain. Auch, qui est bien aquitain, présente un *oppidum quadratum* qui m'a toujours fait penser à la Rome du Palatin. Et, en matière d'*oppida* des temps dits de la Tène ou, si l'on préfère, du dernier millénaire avant notre ère, je ne pense pas qu'il y ait à établir une différence sensible entre Celtes, Ibères ou Italiotes. La civilisation antique, même avant la culture gréco-latine, a été beaucoup plus homogène qu'on ne croit.

Il me paraît évident, comme M. Casteret l'a très bien noté, que *Calagurris* n'est que le nom donné à l'*oppidum* aux abords des temps classiques. Le site a dû être occupé aussitôt que l'homme de ces pays a groupé ses familles et fixé ses résidences. Et il a été déterminé dans son choix, par la valeur défensive du puy, par son commandement sur la route, et aussi par la richesse agricole des terres adjacentes. M. Casteret ne sépare pas l'*oppidum* et ses ruines du terroir et de ses produits. Et il a raison. Les gens qui se sont établis là n'étaient point des nomades, mais des agriculteurs : je voudrais que tout archéologue de Gaule imitât M. Casteret, et regardât ses *oppida*, si je peux dire, *en fonction d'exploitation rurale*.

Mais il faut chercher la source (cf. *Revue*, 1925, p. 209). M. Casteret l'a fait; car il est convaincu, comme moi, que dans les *oppida* des temps primitifs, la rivière voisine (ici la Garonne) ne suffisait pas, et qu'il fallait à chacun d'eux sa fontaine, à la fois salutaire et divine. Et il cherche en ce moment, et je crois qu'il va la trouver, la source essentielle du lieu, entre les ruisselets qui coulent ou découlent autour du sommet. — Et voici où la question de *Calagurris* se précise et s'élargit tout à la fois.

J'ai toujours supposé que *Calagurris* est un mot occidental, aquitain ou ibérique, comme on voudra, dont le second terme, *gurris*, est identique au basque *gorri*, « rouge », et le premier, *cala*, rappelle le *calo* ou **ca'a* qui, en celtique, signifiait eau, source, ou fontaine. *Calagurris* serait « l'eau rouge ». « Parfaitement », m'écrit M. Casteret (22 juillet), « Les pentes sud-ouest du plateau, qui sont très escarpées, sont constituées par une terre argileuse d'un rouge vif, donc très riche en oxyde de fer.

Je n'ai jamais vu nulle part ou ailleurs une terre aussi rouge. Peut-être, cela est fort possible, y eut-il là autrefois une source ferrugineuse, qui est tarie, ou qui a pu être aveuglée par les éboulements du plateau. » Et plus tard (1er août), me parlant de ces éboulements, M. Casteret ajoute que, là où ils se sont produits, il a « vu des ruissellements et des flaques d'eau ferrugineuse au pied de la tranchée, qui est brun rougeâtre ».

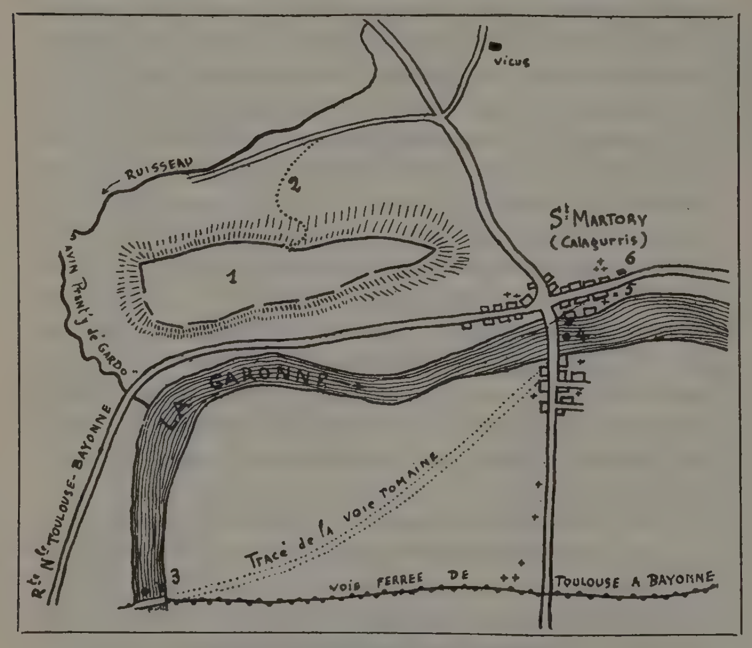
Voici donc, maintenant, qu'entrent en jeu les problèmes linguistiques. Si *Calagurris* signifie « eau rouge », c'est un argument de plus en faveur de la parenté entre Aquitano-Ibériques et Basques. Et c'est, dans la langue originelle de ces Aquitano Ibériques, un substratum de vocabulaire commun avec les Celtes. Je crois que la question a été posée à Toulouse lors de la soutenance de la thèse, si remarquable, de M. Gavel sur *la Phonétique basque*. Pour moi, ce substratum ne vient pas d'une importation celtique à l'époque romaine ; il est au contraire originel, et ce qui est d'importation, c'est l'élément ibérique. Je trouve *cal-* dans le sens de source même à Paris, et *gurris* = « rouge » est strictement aquitain, ibérique et basque.

Et voici d'autres problèmes non moins captivants à résoudre. Le *jala* ou « jale » ou « jalle » du Bordelais, qui désigne toujours un ruisseau, ne se rattache-t-il pas à ce vieux **cala*? Je supplie les linguistes d'examiner à fond la question, en dehors de la tradition des traités de phonétique, en puisant dans l'immense et encore inexploré domaine de l'onomastique. — Et *Burdigala*, Bordeaux, ne serait-il pas à invoquer ici? *Gala*, dans ce nom, ne serait-ce pas une jale, la Devèze, la jale ou la rivière essentiellement municipale et divine? — Et dans *Burdigala*, le premier terme, *burd-*, ne serait-il pas, comme le second de *Calagurris*, un vocable de couleur, cette couleur brune ou jaunâtre si caractéristique des jales[1]? et l'Eau-Bourde,

1. J'ai toujours été inquiet au sujet de la fameuse « cagoule des bardes », *bardocucullus*. Je n'ai pas lieu de croire que les bardes portassent une cagoule spéciale, et surtout d'espèce plus commune. Ne faudrait-il pas supposer *burdocucullus*, et voir là une cagoule de couleur « bourde », comme notre jale girondine, c'est-à-dire plus ou moins de cette couleur rousse ou brune que gardent en particulier les laines non travaillées.

toute voisine, ne serait-ce pas un doublet moderne de *Burdigala?*

Enfin, à côté de la question linguistique, les fouilles de M. Casteret à Saint-Martory réveillent la question religieuse. Il ne faut pas oublier que *Calagurris* a été le berceau de Vigi-



PLAN DE LA VILLE DE SAINT-MARTORY
avec son oppidum et les vestiges gallo-romains de *Calagurris.*

1. Oppidum.
2. Voie d'accès antique.
3. Ruines du pont gallo-romain.
4. Ruines du pont gallo-romain.
5. Inscription gallo-romaine.
6. « Pile » gallo-romaine.

\+ Sarcophages.

lantius, qui reprocha si vivement et si vaillamment aux Chrétiens de reprendre les pratiques de l'idolâtrie en multipliant leurs *martyria* et en célébrant leurs saints : et Vigilantius mériterait, je crois, une nouvelle étude, soit pour le défendre contre le terrible saint Jérôme, soit pour extraire de l'*Adversus Vigilantium* le travail même de l'hérésiarque, à la manière dont M. Monceaux a si habilement procédé avec les traités donatistes.

Et enfin, en descendant plus bas, on trouverait à Saint-Martory bien d'autres sujets d'étude : la descente graduelle du groupement vers la plaine; — son rapprochement de la route d'en bas et du pont (si souvent lieux d'attraction pour les *martyria* chrétiens)[1]; — la naissance, de ce côté, de la ville médiévale; — et l'arrivée, pour donner au lieu son nouveau nom, des reliques de saint Martiry (nom prédestiné à venger les martyrs des erreurs de Vigilantius de *Calagurris*).

Mais je ne veux pas empiéter sur le travail de M. Casteret, et je me borne à donner à la *Revue* la primeur de ses recherches et du plan de *Calagurris*, dressé par l'heureux fouilleur.

CAMILLE JULLIAN.

1. Voyez l'article de J. Soyer dans la *Revue*, 1925, p. 213 sq.

AMIENS

VILLE NATALE DE L'EMPEREUR MAGNENCE[1]

En 349, le plus jeune des fils de Constantin, Constant, qui gouvernait les Gaules, s'amusant beaucoup à la chasse — à ce que racontent les anciens auteurs —, le comte Magnence se ligua avec Marcellin, intendant des finances, Chrestos et quelques autres officiers. Puis, le 18 janvier 350, à Autun, Marcellin offrit à ses amis un grand festin sous prétexte de célébrer l'anniversaire de la naissance de son fils et, le festin durant jusqu'à minuit, Magnence, « sorti comme pour quelque nécessité[2] », reparut bientôt vêtu de la robe de pourpre. Salué Auguste par tous les assistants, Magnence, peu après, faisait tuer Constant et se rendait maître des Gaules, de la Bretagne et de l'Espagne. Alors, il donna le titre de César à son frère Décentius[3] en lui laissant le soin de défendre le Rhin, et il marcha lui-même contre Constance afin de lui enlever l'Illyrie et l'Orient; mais il perdit à Moursa sur la Drave une bataille où se fit un massacre de légions irréparable pour l'Empire; ensuite, de défaite en défaite, il dut reculer jusqu'à Lyon, et enfin, à la veille d'être livré au vainqueur par ses troupes mutinées, il se transperça lui-même de son épée. Toutefois, il laissa les Gaules si prêtes à s'émanciper à la

1. Notice communiquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 14 août 1925.

2. Zosime (d'après Eunape), II, 41, 3; cf. le récit parallèle et non moins pittoresque de Zonaras, XIII, 6, etc., et l'intéressant article de M. A. de Charmasse, *Mémoires de la Société Éduenne*, t. XXXIV (1906), p. 1-12.

3. Aurélius Victor, *Epit.*, 42, 2 (*consanguineus*, dans le sens général de « apparenté par le sang »? Cf. H. G. Heumann, *Handlexicon zu den Quellen des röm. Rechtes*, s. v., et Zonaras, XIII, 45, 8, employant pour Désidérius le mot ὁμαίμων); Zosime, II, 45, 2 (γένει συναπτόμενος); Zonaras, XIII, 39, 7 et 45, 5 (ἀδελφός) et, d'accord avec ce dernier, Aurélius Victor, *Caes.*, 42, 9; Eutrope, X, 12, 2; Socrate II, 32, 9; Sozomène, IV, 7, 3.

première occasion, que, peu après sa mort, Silvain était amené à renouveler sa tentative, et que Constance, en 355, à la veille de partir pour l'Orient, n'osait quitter Milan qu'après avoir nommé César son cousin Julien, en le chargeant d'aller promener dans nos provinces « comme un mannequin » une pourpre dont le prestige devait servir à maintenir la fidélité à la dynastie.

Fils d'une devineresse barbare qui lui fit apprendre la langue latine, sachant parler à l'occasion avec une éloquence animée, admis pour sa belle prestance dans le corps de la garde impériale et bientôt promu commandant des troupes Joviennes et Herculiennes, audacieux dans le succès mais poltron dans l'adversité, « habile cependant à faire paraître de la hardiesse lorsqu'il était pris de peur[1] », Magnence, cet aventurier dont on ne sait pas au juste s'il fut païen ou chrétien[2], vient de se voir attribuer par un historien allemand, M. W. Ensslin, la qualité d'un Germain de race pure[3]. Zonaras prétend, il est vrai, qu'il était né d'un père « breton[4] », mais le mot Βρεττανοῦ est fautif, M. Ensslin en est certain, bien qu'il lui soit impossible d'expliquer comment une telle faute se serait produite. Il se contente d'observer que Zonaras commet quelques lignes plus loin une erreur qui nous empêche de faire foi à son orthographe des noms propres[5]. Ce qui donne au critique allemand tant d'assurance, c'est que plusieurs écrivains anciens[6] rapportent que Magnence était de provenance « barbare ». Or, chez ces auteurs, comme d'ordinaire chez Ammien Marcellin[7], M. Ensslin l'affirme — et c'est la partie de sa thèse qui retiendra le plus l'attention peut-être —, le

1. Aurélius Victor, *Epit.*, 42, 7 ; Zosime, II, 46, 1 et 54, 1, etc.

2. Ses monnaies portent le chrisme, mais Philostorge (III, 26, p. 52, 7 suiv. de mon édition) le dit païen, et, d'après Zonaras (XIII, 8, 12), il pratiquait la magie. Cf. Julien, *Césars*, 315 D suiv.

3. *Der Usurpator Magnus Magnentius ein Germane*, dans *Klio*, t. XIX (1925), p. 478 suiv.

4. XIII, 6, 1 : Μαγνέντιος, ὃς ἐκ πατρὸς μὲν γεγέννητο Βρεττανοῦ.

5. Αὐγουστούλῳ pour Αὐγουστοδούνῳ. Quant à la tournure ἐκ πατρὸς ... γεγέννητο βρεττανοῦ dont M. Ensslin prétend ne trouver aucun autre exemple chez Zonaras, on se demande pourquoi ce compilateur se serait interdit de l'employer.

6. Auré ius Victor, *Caes.*, 41, 25 ; *Epit.*, 42, 7 ; Zosime, II, 54, 1 ; Julien, *Orat.* II, 95 C, etc.

7. Cf. W. Ensslin, *Klio, Supplément*, fasc. 16 (N. F. III), 1923, p. 33 (où l'on voit cependant le mot désigner des pillards du Nord de l'Afrique entre autres).

mot « barbare » ne pouvait désigner qu'un Germain. Nous savons d'ailleurs que Magnence était un lète[1], et M. Ensslin tient pour établi que les lètes se recrutaient exclusivement chez les tribus germaniques, franques ou autres.

Dans ses deux panégyriques de Constance, l'empereur Julien parle de la révolte de Magnence, et comme, récemment, j'avais à collationner le plus ancien des manuscrits où ces discours sont conservés — je veux dire le *Vossianus* 77 III (= V) — au feuillet 30v, en regard d'un passage où il est question de l'usurpateur[2], j'ai trouvé une note marginale que personne ne s'était donné la peine de déchiffrer jusqu'ici et dont voici l'exacte reproduction : ὁ Μαγνέντιος ἐκ Γαλλίων *(sic)* ὁρμώμενος πόλεως ἀμβιανοῦ τῆς κελτικῆς ἐπικαλουμένης λέξεως, καὶ πατρὸς μὲν βρετανοῦ, μητρὸς δὲ φράγκης τεχθείς. Ailleurs encore, le *Vossianus* V renferme des remarques analogues, et ces scholies historiques sont toutes écrites avec une encre pareille à celle du corps du manuscrit et par une main contemporaine du scribe à qui nous devons l'ensemble du texte. C'est ainsi que — pour citer un second exemple voisin du premier — au feuillet 31r (*l. l.*, 97 C), à propos de l'usurpateur Silvain, que Julien désigne sans le nommer, nous lisons dans la marge du *Vossianus*, et cette fois dans celle de son *gemellus*, le *Marcianus* 366 [= M], également : Σιλβανὸς οὗτος ἦν ὁ διὰ Φιλίππου, τοῦ τῆς αὐλῆς ἐπάρχου, Κωνσταντίῳ (*sic* M; Κωνσταντίου V) προσχωρήσας (αὐτῷ *add.* V), c'est-à-dire que Philippe, le préfet du prétoire, réussit à gagner Silvain au parti de Constance. En effet, nous le savons par Ammien[3], Silvain, officier de Magnence, passa du côté adverse avec la cavalerie qu'il commandait (cf. Julien, 48 BC), un peu avant la bataille de Moursa, c'est-à-dire vers le moment même où le préfet du prétoire (ἔπαρχος τῆς αὐλῆς[4]) Philippe, chargé par Constance d'aller négocier avec

1. Zosime, *l. l.* : μετοικήσας... εἰς Λέτους, ἔθνος Γαλατικόν; cf. Aurélius Victor, *Epit.*, 42, 7 : « *Ortus parentibus barbaris qui Galliam inhabitant.*

2. P. 95 C (= 122, 23 sq. éd. Hertlein) de l'*Orat.* II, que la tradition manuscrite place avant l'*Orat.* I de la vulgate.

3. XV, 5, 33; cf. Zonaras, XIII, 8, 9, qui emploie une expression analogue à celle de notre scholie : Κωνσταντίῳ προσῆλθε.

4. Cf. O. Seeck, *Die Briefe des Libanius zeitlich geordnet*, Leipzig, Hinrichs, 1906, p. 238.

son adversaire, adressait aux soldats de l'usurpateur des discours qui « ébranlèrent presque toute son armée[1] ». Le scholiaste de Julien nous apprend que — comme Gibbon l'avait avancé[2] — ces discours provoquèrent entre autres la défection « d'escadrons de cavaliers d'élite qui amenèrent à Constance leurs enseignes et leur commandant[3] », ce Silvain dont, suivant Ammien, la défection se produisit fort à propos pour l'adversaire de Magnence. Il faut donc supposer que, d'assez bonne heure, aux endroits où Julien, à la manière des écrivains épris du beau parler, remplaçait les noms barbares par d'élégantes périphrases, le texte de ses écrits fut muni de notes explicatives. Si l'on veut bien jeter un coup d'œil sur l'apparat critique de l'édition Förster[4], on constatera qu'il en fut de même pour Libanius, les œuvres de ce rhéteur et celles du prince son élève, dont il fit la réputation littéraire, ayant été publiées conjointement, semble-t-il. Quoi qu'il en soit, les données du *Vossianus* sur les origines de Magnence proviennent apparemment de la même source ancienne que la mention de son père breton chez Zonaras, et l'assertion contestée par M. Ensslin reçoit ainsi une confirmation accompagnée de précisions nouvelles où il n'y a rien que de plausible.

Tout d'abord, il semble bien que le scholiaste veuille désigner, non pas la cité des *Ambiani*, mais la ville d'Amiens, l'*urbs Ambiani inter alias eminens,* comme dit un contemporain de Magnence[5]. Trait d'union entre le Rhin et la Bretagne, résidence impériale sous Valentinien (367/368) qui y proclama Auguste son fils Gratien[6], siège d'un évêché dès 346, avec sa forte garnison et son camp par où passaient les corps d'armée de la Bretagne, avec ses *equites catafractarii ambianenses*, avec sa

1. Zosime, II, 47, 1.
2. Tome III, p. 465 de la traduction de Guizot (Paris, 1819).
3. Julien, *Orat.* II, 97 C, p 125, 2 éd. Hertlein.
4. *Libanii opera* (Teubner), par exemple t. I, p. 107, 13; 134, 5; 140, 4; 257, 15, etc. V M renferment d'ailleurs aussi des remarques grammaticales et lexicologiques, tout comme les manuscrits de Libanius
5. Ammien Marcellin, XV, 11, 10.
6. La loi du code Théodosien, VIII, 14, 1 (18 août 367) est donnée « *Ambianis* ». — C'est près d'une des portes d'Amiens que saint Martin, *scholaris* du palais, coupa son manteau en deux pour en donner la moitié à un mendiant transi de froid (Sulpice Sévère, *Vita Martini*, 3).

fabrique de drap et d'armes, l'Amiens du IVe siècle devait être une ville d'étape de premier ordre et par conséquent concentrer autour d'elle une agglomération assez considérable d'immigrés germains. On s'en aperçoit en parcourant les textes épigraphiques et littéraires qui la mentionnent sous le nom d'*Ambiani*. Comme on rencontre également *Ambianum* au singulier[1], nous nous garderons de retoucher l'orthographe Ἀμβιανοῦ du scholiaste; cette leçon insolite amène mieux d'ailleurs la suite de la note (τῆς Κελτικῆς ἐπικαλουμένης λέξεως[2]) que ne le ferait la forme plus connue (Ἀμβιανῶν).

Les monnaies de Magnence et celles du César Décentius portent souvent la marque AMB (parfois AMBI ou AMI = AMBIANIS), c'est-à-dire celle d'un atelier monétaire qui fonctionnait à Amiens de leur temps et dont on ne retrouve plus la trace après la mort du frère de Julien, Gallus (ou Constance III), décapité en 354[3]. On n'aura plus à chercher pourquoi. C'est Magnence qui a créé cet atelier par gratitude envers sa ville natale. M. Camille Jullian — et en même temps M. Adrien Blanchet — m'ont rendu un grand service en me faisant remarquer cette confirmation de la scholie du *Vossianus*. Je dois encore à M. Jullian plusieurs autres observations qui m'ont aidé à établir la vraisemblance du texte trouvé dans le manuscrit de Leyde. M. Jullian me signale notamment le passage de l'*Expositio totius mundi et gentium* constatant que la Gaule a un empereur « *ex se* »[4] : ce mot, comme M. Jullian me le fait obser-

1. Voir les renseignements réunis par M. Keune dans l'excellent article « *Samarobriva* » de la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa-Kroll, 2e série, vol. I, col. 2111, notamment l. 64.

2. L'emploi du mot ἐπικαλουμένης, dans ce contexte, n'a rien qui doive choquer. Le verbe est usité « *de nomine seu cognomine* », comme il est dit dans le *Thesaurus* d'Estienne. Cf. aussi, parmi les lexiques les plus récents, celui de Preisigke (*Wörterbuch der griech. Papyrusurkunden*, au mot ἐπικαλέω) qui relève l'emploi du passif dans le sens de « *sogenannt* ». — Peut-être faut-il maintenir aussi le génitif (apposition?) au lieu de recourir à la correction facile : τῇ κελτικῇ — λέξει.

3. Cf. Mowat, *Revue numism.*, 1895, p. 171; Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I (1901), col. 987 sq. — Le premier érudit qui a résolu l'abréviation est Bimard, dans son éd. de la *Science des médailles* du P. Jobert, 1739, p. 104, note (je dois ce renseignement à M. V. Tourneur).

4. Cf. *Geographi graeci minores*, éd. C. Müller, t. II (1861), p. 526, § 58 : *Galliarum provincia quae, cum maxima sit et imperatorem semper egeat, hunc ex se habet.* — Il est incontestable que la forme primitive du texte grec d'où cette version latine dérive, date du règne de Constance et des années où ce dernier résidait en Orient et vit se produire l'usurpation de Magnence.

ver, convient à Magnence mieux qu'à Maxime ou à tout autre empereur du IVe siècle, si Magnence est originaire d'Amiens.

D'après notre scholiaste, Magnence était né d'une mère franque. En effet, Julien raconte que l'usurpateur trouva ses partisans les plus empressés chez les Francs et les Saxons, à qui le rattachaient les liens du sang[1]. Nous voyons à présent d'où venait cette parenté. Magnence ne la tenait pas de son père. Il était le fils d'un Breton arrivé à Amiens avec la suite de Constance Chlore ou de Constantin peut-être, peut-être aussi l'un de ces nombreux artisans que Constance Chlore amena d'outre-mer pour travailler à la reconstruction des villes dévastées[2], peut-être même, à la rigueur, soldat d'une cohorte de *Brittones*, mais en tout cas originaire de l'île de Bretagne[3], et c'est sans doute par ces origines insulaires de l'usurpateur qu'il faut expliquer les complicités qu'il trouva dans la Bretagne même et que le fameux délateur Paul la Chaîne rechercha et châtia dans la suite avec des rigueurs qui provoquèrent l'indignation et le suicide de Martin, vice-préfet de l'île[4] Fils d'un Breton, Magnence put être donné pour un « barbare », parce que, ses parents n'ayant pas le *jus connubii*[5], il suivit la condition de sa mère, qui était Franque. Elle était apparemment d'un groupe de prisonniers germains établis à Amiens — dans un domaine impérial peut-être[6] — par Constance Chlore ou par Constantin : c'est ainsi que Magnence passa au nombre des Lètes[7],

1. *Orat.* I, 34 D (= 43, 9 éd. Hertlein) : ἠκολούθουν δὲ αὐτῷ κατὰ τὸ ξυγγενὲς ξύμμαχοι προθυμότατοι Φράγγοι καὶ Σάξονες (cf. *Orat.* II, 56 C : ὡς οἰκεῖον... καὶ αὐτῷ ξύμφυλον). Silvain, l'officier de Magnence dont il a été question ci-dessus, était le fils d'un Franc nommé Bonitus (Ammien, XV, 5, 33) : il peut donc être cité à titre d'exemple, ainsi que Gaison d'ailleurs.

2. *Paneg. latini*, V, 21 (éd. Baehrens). Cf. A. de Charmasse, *Mém. Société Éduenne*, XXXIV (1906), p. 3.

3. Tel est le sens que paraît avoir le texte du scholiaste, qui oppose la nationalité (et non la condition) du père à celle de la mère. — L'inscription (*CIL*, XIII, 6592) qui associe les *Brittones* à des *Gentiles* et à des *Dediticii Alexandriani*, c'est-à-dire à des barbares d'une condition analogue à celle des lètes, date du 13 août 232.

4. Ammien, XIV, 5.

5. Appelant Magnence un « esclave » (ἀνδράποδον), Julien (*Orat.* I, 34 A) écarte toute combinaison qui impliquerait le *jus connubii* pour les parents de Magnence.

6. Pour faire de l'argent, Magnence vendit beaucoup de ces domaines.

7. Βάρβαρος τῶν ἑαλωκότων οὐ πρὸ πολλοῦ, dit Julien (*Orat.* II, 95 C = 122. 24 H.; cf. ci-dessous, p. 318, n. 1); Zosime (II, 54, 1) : γένος μὲν ἕλκων ἀπὸ βαρβάρων, μετοικήσας δὲ εἰς Λέτους, ἔθνος Γαλατικόν; Aurélius Victor (*Epit.* 42, 7) : *ortus parentibus barbaris qui Galliam inhabitant.*

« barbares nés de ce côté-ci du Rhin[1] », et c'est ainsi aussi que Julien put le traiter de « misérable reste du butin ramené de Germanie » et lui reprocher d'avoir, en tuant Constant, « tué son propre maître, vu qu'il était l'esclave des aïeux de ce prince[2] ».

Devenu empereur, Magnence resta fidèlement attaché à sa mère. Il semble qu'elle ne cessa pas de vivre auprès de lui. Elle lui servait de conseillère et tâchait de deviner pour lui l'avenir[3]. Dans leur commune détresse, à Lyon, craignant qu'elle ne fût livrée à son ennemi, l'usurpateur aux abois lui donna la mort, en même temps qu'il essayait de tuer aussi Désidérius, son jeune frère. Peu de jours après, le César Décentius se pendait à Sens[4].

« La conduite de Magnence, disait Gibbon, nous rappelle le patriote comte de Leicester, le fameux Simon de Montfort, qui vint à bout de persuader au peuple d'Angleterre que lui, Français de naissance, avait pris les armes pour le délivrer des favoris étrangers[5] ». Si l'historien anglais avait su ce que la marge du *Vossianus* nous révèle, il n'aurait sans doute pas fait un rapprochement si dédaigneux. Pour présenter Montfort comme un intrigant étranger au pays qu'il souleva, il a fallu écarter le souvenir de sa mère, qui était Anglaise. Mais, à ce compte, il faudrait ignorer aussi bien la mère franque de notre usurpateur et, vu qu'il était le fils d'un Breton, le tenir pour citoyen des provinces qu'il gagna d'emblée à sa cause. D'autre part, en faisant mieux connaître les origines de Magnence, notre scholiaste autorise à voir dans sa singulière personnalité un exemple de ce que pouvait produire, au IVe siècle, un mélange de races pareil à celui qui donna naissance au peuple anglo-saxon.

J. BIDEZ.

1. Julien, *Lettre* 17 ^{b}, p. 25, 6 de ma traduction.

2. *Orat.* I, 34 A (= 42, 5 suiv., éd. Hertlein) : κτείνας μὲν τὸν αὐτὸς αὑτοῦ δεσπότην · ἀνδράποδον γὰρ ἦν τῶν ἐκείνου προγόνων, τῆς ἀπὸ Γερμανῶν λείας λείψανον δυστυχὲς περισωζόμενον (personne ne voudra voir dans ces mots une allusion à un *Britto*; Julien n'a en vue ici que l'ascendance maternelle de Magnence).

3. Zosime, II, 46, 1.

4. Aurélius Victor, *Caes.*, 42, 9; *Epit.*, 42, 8; Eutrope, X, 12, 2; Socrate, II, 32, 9; Sozomène, IV, 7, 3; etc.

5. Tome III, p. 454, note 1 de la traduction de Guizot (Paris, 1819).

LES RÉCENTES ÉTUDES
DE PRÉHISTOIRE ET D'HISTOIRE GALLO-ROMAINE ET FRANQUE
EN BELGIQUE

A propos du Congrès historique tenu à Bruges en août 1925.

Du 2 au 5 août, en un Congrès jubilaire, la « Fédération des Sociétés archéologiques et historiques de Belgique » vient de tenir ses séances à Bruges. Et là, par l'organe autorisé de M. le professeur H. Pirenne, a été rendu un éclatant hommage aux importants services apportés à l'archéologie et l'histoire par les associations locales. C'est que, tout en affirmant chacune leur personnalité par des travaux de tout premier ordre, ces Sociétés, groupées depuis vingt-cinq ans déjà, ne cessent de s'inspirer de principes identiques pour sauver de l'oubli, sans obérer le moindrement les deniers publics, maints souvenirs d'un passé en lequel doivent être cherchées et trouvées les leçons les plus susceptibles de conduire l'humanité vers un avenir meilleur.

Malheureusement, si les recherches demeurent productives et sont à la portée de quelques-uns, la publication de documents inédits ou de rapports, même succincts, est de nos jours, suivant une autre remarque de M. H. Pirenne, chose plus que coûteuse. Au pays de la Senne, tout comme en celui de la Seine, les tarifs nouveaux imposés par les circonstances aux maîtres imprimeurs, influent de sensible façon sur l'ampleur des publications ; et « le coût exagéré de tout ce qui se rapporte à l'illustration », ou, à plus forte raison, à l'impression d'un texte, a été tout récemment déploré par M. Vandebosch [1].

On ne saurait donc — et surtout si l'on se place au point de vue tout spécial de la préhistoire et de l'histoire gallo-romaine et franque — apprécier, grâce aux seules publications des Sociétés locales, la très réelle importance du mouvement archéologique belge.

Certes les *Annales de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique* [2] ont poursuivi, en 1924, la publication d'un travail particulièrement documenté : *Le Brabant protohistorique et légendaire*, enrichi par M. Louis Stroobant, président de la Société d'archéologie Texandria, de multiples indications sur les voies romaines, les lieux gallo-romains, etc.

Certes encore, la *Société d'anthropologie de Bruxelles* a offert à ses

1. A. Vandebosch, *La poterie est-elle d'origine paléolithique?* dans *Société belge d'Études géologiques et archéologiques : Les Chercheurs de Wallonie*, 1924, p. 57.
2. *Ann. de l'Acad. Royale d'archéologie de Belgique*, LXXII, 7ᵉ fasc., t. II.

lecteurs un très important relevé des habitats et des sépultures préhistoriques de Belgique[1]. De leur côté, les *Annales des travaux publics de Belgique*[2] ont, en octobre 1924, enregistré le dépôt au Musée Royal d'histoire naturelle de Bruxelles : d'abord, de haches anciennes, l'une originaire d'Asper; l'autre de Kerckove, et ressemblant, celle-ci, aux haches trouvées dans les « stations lacustres de « l'Europe Centrale, surtout dans celle de Laibach » ; — puis d' « un crâne d'homme (Indice céphalique 73,77) » qui rencontré le 24 janvier 1921, à la cote 7 : « dans les alluvions de l'Escaut à Kerckove (écluse de Berchem), appartient à la race dolico-céphale, habitant la Belgique depuis l'époque néolithique (âge de la pierre polie) » et originaire (ajoutent les rapporteurs) : « de la rive droite du Rhin ».

Certes enfin, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*[3], M. Van Houtte a consacré une note — d'ailleurs succincte — à la question de la délimitation des frontières impériales en Belgique.

Mais assez peu nombreux seront les autres articles, notés après une consultation à la vérité assez rapide — des Revues de la Bibliothèque Royale de Bruxelles (salle des périodiques), et de la Bibliothèque des Musées du Cinquantenaire.

Relevons donc :

Dans le Recueil de la Société « *Les Chercheurs de la Wallonie* », l'étude de M. Vandebosch, — déjà citée, — sur cette question : *La poterie est-elle d'origine paléolithique ?*

Dans l'organe de la *Société archéologique de Namur*[4], d'abord en octobre, et sous la signature de M. Jacques Breuer, secrétaire adjoint de l'Institut archéologique liégeois, un très utile avis incitant les chercheurs à ne négliger aucun des débris et tessons découverts au cours des fouilles; à ne déplacer nulle trouvaille, sans prendre bonne note de son origine; à produire avec prudence et circonspection le résultat de leurs recherches. A l'appui de ces très sages conseils, vient, agréablement conté, le curieux récit de la méprise regrettable, dont fut victime, à raison d'une présentation défectueuse, un archéologue d'outre-Rhin : le professeur Loeschcke[5].

1. *Bulletin de la Société d'anthropologie de Belgique*, t. XL, 1925.

2. L.-G. Schoentjes, ingénieur principal des ponts et chaussées; A. Caulier, ingénieur des ponts et chaussées; J. Zimmer, conducteur des ponts et chaussées; d'après une Note des Services du Musée Royal d'histoire naturelle de Bruxelles, dans *Les nouvelles écluses barrages du Haut-Escaut*, in : *Ann. des travaux publics de Belgique*, oct. 1924, fasc. 5, pp. 738-739

3. *Rev. belge de philologie et d'histoire*, Bruxelles, 1924, pp. 116-119.

4. *Namurcum, Chronique de la Société archéologique de Namur.*

5. Des monnaies découvertes, en 1900, à Marchevelette, et inventoriées (dit M. Breuer) par Flajot dans *Soc. archéologique de Namur*, t. XXIV, p. 197, furent placées en un vase ne correspondant nullement par son âge, à l'époque durant laquelle le trésor avait été constitué, puis enfoui. D'où, la méprise commise par l'auteur allemand qui, dans *Mitteilungen für Altertumskunde in Westfalen* (1908, t. V, p. 296), attribua à ce vase — comme l'explique M. Breuer — un âge absolument erroné.

Dans ce même recueil (numéro de décembre), une note de M. J. le Grand Metz sur trois stations, l'une paléolithique, les deux autres néolithiques, découvertes en une même région du pays de Namur à Grand-Pré, Gesves et Faulx-les-Tombes. Encore cette note touche-t-elle entièrement au domaine de la préhistoire; car les stations de Gesves et Faulx-les-Tombes sont présentées par l'auteur, comme appartenant aux premiers temps du néolithique.

Dans *Leodium, Revue de la Société d'art et d'histoire de Liége*[1], une étude — à retenir au point de vue hagiographique — présente la sérieuse analyse critique d'un ouvrage inséré en 1923 dans le bulletin de cette même Société par M. Th. Quoidbach : *Les premières origines du Christianisme dans le pays de Liége*.

A cette énumération — sans doute incomplète — il conviendra d'ajouter, en vue de mettre en parfaite évidence tout l'intérêt porté en Belgique par les diverses classes de la Société aux choses de l'archéologie et de l'histoire, le *Bulletin* d'une Association particulièrement florissante : « Le Touring Club de Belgique[2] ». Il suffira d'indiquer ici, à titre d'exemple, une toute récente notice de M. Rahir. Consacrée au Musée de Saint-Nicolas, cette étude comporte de belles reproductions d'après photographies; celles notamment d'un bronze remarquable (statuette de Jupiter), et d'un superbe marbre (tête d'empereur), jadis découvert à Belcele par M. Delvaux, qui fut, en août, l'actif secrétaire de la Section de préhistoire et d'histoire gallo-romaine et franque au Congrès de Bruges.

* * *

Bref, si les difficultés pécuniaires viennent malencontreusement restreindre en Belgique — comme en France — les publications de tous genres, il n'en était pas moins à prévoir que le Congrès de Bruges, au programme particulièrement chargé, aboutirait à de très remarquables résultats. Et considérable fut en effet le succès constaté en chacune des nombreuses sections dans lesquelles avaient été répartis les Congressistes.

On en trouvera ici la preuve évidente, pour la Section de préhistoire, protohistoire et antiquités gallo-romaines, dans une très brève analyse des diverses communications consacrées par les archéologues ou historiens belges à l'Étude des temps compris entre l'époque de la Tène et l'époque franque.

1. *Leodium, Chronique mensuelle de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, numéro de juillet-août 1924.

2. *Touring Club de Belgique*, numéro de juillet 1925. — Ici même furent signalés, dans le t. XXIII, à la p. 134, par M. Camille Jullian, les numéros du Touring Club de Belgique, de janvier 1920 et suivants, en lesquels M. de Loë publia ses *Notions d'archéologie préhistorique, gallo-romaine et franque à l'usage des touristes*.

Bien que particulièrement intéressant, un très savant travail de M. le baron de Maere d'Aertrycke comportera ici une très courte mention; car nous le devrons simplement citer pour ses indications sur quelques voies de l'époque néolithique et par conséquent des temps ayant immédiatement précédé ceux de la Tène : *La Flandre maritime belge depuis l'éocène jusqu'à la fin du flandrien* (telle est cette étude), tient en effet pour néolithiques certaines « routes rectilignes ou à axes parallèles très rapprochés, tracés perpendiculaires », savoir : « 1° Marles (Canche), Fauquemberghes, Thérouanne, Cassel, Clercken, Wercken, Wynendaele-Roden, (Aarden) bourg, etc.; 2° Maubeuge, Mont-Saint-Aubert, Courtrai, mottes diverses et Wercken; 3° Arras, Divion Blentques, tracé perdu, prolongement motte de Balinghem, baie Ouest-Calais ».

Vraisemblablement contemporain de ces routes néolithiques et susceptible d'avoir été utilisé au temps de la Tène, est l'un des instruments en os et en bronze recueillis à Melle (Flandre Orientale), lors de travaux conduits à l'aide d'excavateurs, c'est-à-dire en des conditions ne permettant nullement l'étude des milieux dans lesquels gisaient les objets. Cette pièce consiste en un os admirablement travaillé, poli par endroits avec un soin infini. Il fut présenté par M. Joseph Maertens, conservateur du Cabinet des antiquités de l'Université de Gand, comme pouvant constituer un écorchoir.

Semblable destination a été d'ailleurs assignée le même jour à un objet nettement similaire, par M. Hasse, archéologue à Anvers, auteur d'un très intéressant exposé sur la constante utilisation de certains instruments en os, depuis l'époque néolithique jusque dans les temps modernes.

Les temps de la Tène furent à leur tour évoqués par M. le baron de Loë, président de la Section, à l'occasion d'une découverte faite à Warssenaere en 1917. Occupé là à l'établissement de voies pour un dépôt de munitions, un détachement allemand mit à jour dans la campagne, à 750 mètres au nord de l'église (cote 9), deux fonds de cabanes, de forme circulaire, distants l'un de l'autre d'environ 150 mètres, profonds de 1 m. 50, d'un diamètre moyen de 1 m. 60. Il put y être recueilli dans une terre noirâtre et charbonneuse « des morceaux de meules en grès et de très nombreux fragments d'une poterie grossière et mal cuite, ornés presque tous de stries et de coups d'ongles. » « Cette poterie (précise l'auteur de la communication), est semblable à celle des gisements de La Panne les plus anciens et appartient à l'époque de la Tène. »

Apporter une nouvelle et indiscutable preuve de l'habitabilité de la Plaine maritime flamande aux temps gallo-romains, tel fut le but de la seconde communication de M. le baron de Loë. Un des journaux du front allemand, confirmé en un Rapport extrait des archives du

Ministère de la guerre de Belgique, fournit à M. de Loë de très utiles précisions sur une autre découverte, effectuée elle aussi en 1917 par des soldats allemands. Employés à l'exploitation d'une tourbière, travaillant à 2 kilomètres environ de Wenduyne en direction de Blankenberghe, ceux-ci se trouvèrent, à 100 mètres environ de la digue du comte Jean (cote 2, 9), en présence des vestiges d'une habitation en bois et torchis (cloisonné). « De très nombreux tessons de poteries, des ossements d'animaux domestiques, une couche épaisse de fragments de *tegulae* et d'*imbrices* et des quantités de tronçons de poutres parfaitement conservés par la tourbe, attestaient (note M. de Loë), qu'il y avait eu là autrefois une construction d'une certaine importance, mais *en bois*, sans fondations maçonnées et recouverte de tuiles. »

Les poteries surtout sont présentées comme offrant un particulier intérêt. En partie *indigènes* et en partie *importées*, elles offrent quelques signes et par exemple : CAUPIUS F(ecit) ; COLLUTIUS F(ecit). Ces différentes trouvailles furent examinées en 1917 par le professeur W. Unwerzagh, de Francfort. Elles ont permis de considérer ces souvenirs d'une demeure gallo-romaine comme remontant au II[e] siècle de notre ère.

Martelang, en pays luxembourgeois, est connue par l'abondance de statuettes laraires en terre cuite, dite « terre de pipe », provenant des environs de Nanines (Namur). M. J.-B. Sibenaler, conservateur au Musée archéologique d'Arlon, présenta une de ces statuettes gallo-romaines : celle d'une femme assise portant « la coiffure gauloise, le large manteau attaché par une fibule au milieu de la poitrine et le signe le plus caractéristique de la fécondité, c'est-à-dire de beaux épis bien fournis ». Cette présentation conduisit M. Breuer à relever l'existence en différents Musées belges de silhouettes analogues, que M. le baron de Loë considéra comme des souvenirs d'une industrie purement locale. Détail assez curieux : l'une des statuettes d'Arlon est à tête d'Anubis. Elle offre, fut-il précisé, « deux cornes, un museau allongé comme le chien et porte, bien en évidence et d'une façon ostensiblement voulue, le signe de la virilité ». — Et l'auteur de la communication exprima en terminant le désir de savoir : « Si, dans d'autres localités de la Gaule, on a trouvé des statuettes identiques ou se rapprochant de celles dont l'origine — dans les croyances religieuses — remonte aux Égyptiens, aux Grecs et aux Romains. »

Ne serait-on point ici en présence d'un souvenir des cultes étrangers, bien antérieurement importés dans la Gaule méditerranéenne, et qui auraient ensuite plus ou moins gagné le Nord ?

Passant de la pure époque gallo-romaine aux temps où Gallo-Romains et Franks se trouvèrent en présence, et devançant l'apparition d'une monographie que publiera la Société anonyme des Char-

bonnages de Maurage (Hainaut), M. le baron de Loë fournit au Congrès quelques précieux renseignements sur un cimetière frank, découvert en janvier 1923 à Maurage. Ce champ de repos occupait, d'après le résumé de cette communication : « un versant exposé au midi et situé en face du village, sur la rive droite de la Haine. Il se composait (a dit M. de Loë) d'environ quatre-vingts tombes. Une seule était entourée d'une *maçonnerie sèche*. Toutes les autres étaient en *terre libre*. Les squelettes étaient orientés ouest-est, les pieds vers l'est ou à peu près. »

Les circonstances de la commune présence en Gaule belgique des Gallo-Romains et des Franks, et aussi les conséquences de cet événement, n'ont cessé de préoccuper les archéologues et les historiens de la région. Il en est ainsi tout spécialement des conditions en lesquelles a pu s'établir, dès l'époque gallo-romaine et franque, la frontière linguistique qui court d'est en ouest et sépare très nettement les régions utilisant les dialectes flamands et wallons.

Ce problème est aujourd'hui tout particulièrement à l'ordre du jour en Belgique. Il paraît avoir été soulevé par une note de M. H. Vander Linden. Avant ce dernier auteur et suivant les conceptions du professeur Kurth[1], il était généralement admis que la frontière linguistique trouvait son origine dans l'obstacle autrefois opposé par l'antique forêt charbonnière à l'avance des invasions dites germaniques. Mais l'hypothèse dut être abandonnée dès que M. Vander Linden eût montré[2] comment cette forêt orientée nord-sud, et non point est-ouest, n'avait certes pu jouer le rôle à elle assigné par le professeur Kurth.

Ayant relevé à proximité de l'actuelle frontière linguistique un certain nombre des trouvailles précédemment signalées, M. Van Houtte[3] estima pouvoir envisager, dans une notice publiée en 1924, l'hypothèse d'une barrière militaire, d'un *Limes* qui, correspondant à la délimitation géographique des langues, aurait provoqué, entre les années 259 et 406, l'arrêt sur place des envahisseurs, tenus pour les propagateurs lointains des dialectes flamands. De la sorte, la frontière linguistique trouverait son origine dans ce *Limes*.

Vérifier cette hypothèse, telle fut la tâche à laquelle s'adonna depuis M. Breuer, dont les conceptions firent l'objet d'une communication sur « *La frontière linguistique et l'hypothèse d'un Limes en Belgique au IVe siècle* ». C'est là un travail qui (nous a dit son auteur), doit être ultérieurement repris, mis au point, et fournir peut-être matière à plusieurs mémoires. Il suffira donc ici d'enregistrer le débat actuelle-

1. Kurth (G.), *La Frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France.*
2. Vander Linden (H.), *La Forêt charbonnière, Revue belge de philologie et d'histoire*, II, 1923, pp. 203-214.
3. Van Houtte, même revue, 1924, pp. 116-119.

ment ouvert, non sans toutefois reproduire textuellement les conclusions de l'auteur : « La première, écrit M. Breuer, concerne la frontière linguistique : il est difficile de faire coïncider les découvertes archéologiques et les hypothèses émises au sujet de cette frontière. En second lieu, et ceci concerne surtout les archéologues, il y a encore beaucoup à trouver sur le chapitre que je viens d'esquisser et une révision critique des anciennes trouvailles pourrait, à elle seule, apporter beaucoup de précisions fort utiles à l'histoire. »

Il convient, à ce propos, de noter comment M. Breuer n'hésite point à émettre quelques doutes sur le rôle assigné par les partisans du *Limes*, au Castelet de Rouveroy, durant le IIIe siècle; et comment aussi cette opinion provoqua de très intéressantes observations au cours de la séance.

Il est par ailleurs, vivement regrettable que M. Des Marez, professeur à l'Université et archiviste de la ville de Bruxelles, n'ait pu, comme il se le proposait, prendre part aux échanges de vues provoqués par cette étude. C'est qu'en effet, l'érudit président effectif du Bureau scientifique du Congrès fit au cours de ce dernier, mais devant la Section d'histoire de Flandre, un brillant exposé de ses idées sur la colonisation du pays flamand par les Franks Saliens. Or, en ce travail, M. Des Marez montre, à propos de la situation politique des vallées de l'Escaut et de la Lys aux IVe-Ve siècles, comment à l'époque : « les légions romaines gardent une ligne qui correspond sensiblement à la frontière linguistique (garnisons diverses, castra et fortins, chaussée de Bavai à Tongres, fortification de Tournai, etc. ».

Il importait évidemment de marquer ici l'état de la question ; — et ce sans oublier de mentionner que M. l'abbé J. Valckenaere, de Beerst, aborda fort utilement, en langue flamande, le problème de la présence de groupements franks sur l'ancien littoral flamand et ses abords, avant l'arrivée des Franks Saliens.

Pour en terminer avec cet examen des différentes communications soumises au Congrès, il nous faudra relater encore :

D'abord, une intéressante proposition de M. Halkin, qui sut faire appuyer par l'assemblée son projet de publication d'un « Recueil des textes grecs et latins (littéraires, épigraphiques et numismatiques), relatifs à la Belgique romaine » ;

Puis, le remarquable exposé fait avec projections lumineuses, par un ingénieur, M. Ernest Gérard, sur les conditions dans lesquelles les armuriers franks établissaient et trempaient le métal des armes retrouvées de nos jours. Les explications techniques de M. Gérard mirent très clairement en valeur : les fort curieux résultats des analyses micrographiques pratiquées par M. Rabozée, professeur à l'École de guerre de Belgique, avec le concours des membres du laboratoire de l'Université de Liége. Elles amenèrent la Section de

préhistoire et d'antiquités romaines à considérer : d'abord, que ces analyses — une fois généralisées — pourront aboutir à d'utiles renseignements sur l'origine géographique du métal des armes ou instruments étudiés ; — ensuite, que de tels procédés pourraient, s'il en était fait d'autres applications — et par exemple à la tourbe — apporter à l'histoire de très précieuses indications.



Aux travaux du Congrès de Bruges aurait, par une coïncidence assez curieuse, correspondu, en un tout autre point de la Belgique, une découverte mettant en pleine valeur l'extrême attention prêtée dans tout le pays aux souvenirs des temps anciens. — D'après un communiqué inséré dans le journal *Le Soir*, du 5 août, que nous n'avons eu ni le temps ni la possibilité de vérifier, il aurait été exhumé les jours précédents, à Monceau-sur-Sambre au lieu-dit Djambe di Bô, une rangée de pilotis, des poteries gallo-romaines et franques, divers objets de tous genres : clous, outils, amphore percée de trous, etc.

Ce dernier fait évoqué, il ne nous reste plus qu'à conclure. Or, cette conclusion ne saurait évidemment comporter de bien longs développements. La très réelle importance des travaux examinés par la Section de préhistoire, protohistoire et antiquités gallo-romaines du Congrès de Bruges nous semble en effet pouvoir se passer de commentaires.

Mais un point est cependant à retenir ; et c'est le suivant : Les exposés des congressistes belges de Bruges viennent indiscutablement éclairer de remarquable façon les diverses données dont nos historiens français disposent pour la parfaite compréhension de l'histoire gauloise et gallo-romaine.

Et dès lors un vœu s'impose évidemment à nous : celui que se resserrent, de plus en plus, les liens d'étroite collaboration qui, pour le plus grand intérêt commun, assureront dans l'avenir un contact permanent entre les Sociétés historiques françaises et belges.

Cette collaboration apparut au demeurant à Bruges, où s'étaient rendus nombre de délégués des Sociétés historiques et archéologiques françaises.

A. LESMARIES,
Délégué de la « Société dunkerquoise »,
Membre de la Commission historique du Nord.

NOTE DE TOPONYMIE FRANÇAISE

Sous ce titre, M. Max Niedermann vient de publier dans les *Mélanges linguistiques offerts à M. J. Vendryes par ses amis et ses élèves*[1], une étude où, après Holder et Meyer-Lübke, il recherche comment le nom du hameau *Les Bries*[2] dérive d'un original celtique, attesté par la forme médiévale *Arebricum*. Je me garderai bien de discuter les hypothèses de M. Niedermann ; mais sa méthode appelle quelques réflexions qui ne m'ont pas paru sans intérêt. Pour lui, tout le problème est de retrouver les intermédiaires linguistiques qui conduisent d'une forme à l'autre ; mais, à s'en tenir à des recherches formelles, il perd de vue les réalités.

A défaut d'une étude menée sur le terrain, M. Niedermann aurait eu intérêt à examiner une carte à grande échelle. Il suppose qu'*Arebricum* représente non pas une forme *Arebriga*, mais une forme *Arebriva*. Pour qu'un lieu-dit emprunte son nom à un *pont*, il faut que ce pont soit notable, qu'il permette à une route importante de franchir un cours d'eau suffisamment abondant ; on comprend *Samarobriva* sur la Somme ou *Brivodurum* sur la Loire. Le hameau des Bries ne remplit en rien ces conditions. Il est situé au pied d'une colline, à un kilomètre environ de l'Yonne. Aucune route ne traverse la rivière : la voie romaine d'Auxerre à Sens, qui passe par Appoigny, Bassou, Charmoy, reste constamment sur la rive gauche[3], et un chemin secondaire aurait eu d'autant moins besoin d'un pont que la rivière est guéable tout près de là, à Gurgy. A plus forte raison, ne faut-il pas chercher le *pont* sur les ruisseaux qui descendent à l'Yonne, celui qui aboutit à Monéteau ou celui qui passe près d'Appoigny[4]. Toutes les données géographiques semblent écarter la forme imaginée par M. Niedermann, *Arebriva*.

L'examen de la carte aurait pu aussi suggérer à M. Niedermann une explication du pluriel *Les Bries* : il croit à une confusion de

1. Paris, 1925 ; p. 301-307.
2. Commune d'Appoigny, Yonne.
3. Voir la carte donnée dans le *Cartulaire général de l'Yonne*, où l'on a indiqué sur cette voie Arbricum.
4. La distance qui sépare Les Bries de ces ruisseaux est sensiblement la même que celle qui le sépare de l'Yonne.

lès (= *latus*) et de *les* article, comme on avait, en partant de *Esbrie*, supposé la confusion *es* = *en les*. S'il y a eu confusion, la chose s'explique aisément par la présence de nombreux hameaux voisins, dont les noms, de formation bien connue, rappellent le groupement familial qui a possédé à l'origine le domaine : sur la même feuille au 80.000e, je note au hasard *les Ragons*, *les Gueudins*, *les Bachelets*, *les Grossots*, *etc.* Je n'irai pas jusqu'à dire que *Les Bries* a été formé de la même manière ; mais on comprend facilement une assimilation avec un type onomastique si fréquent[1].

M. Niedermann ne semble pas s'être préoccupé de l'histoire du hameau. Il n'a pas cru devoir renvoyer au texte qui mentionne *Arebricum* et il est douteux que lui-même s'y soit reporté. Il parle d'une « charte latine du IXe siècle[2] » : or, le passage visé se trouve dans une « Vie d'Hérifrid », évêque d'Auxerre du IXe siècle, laquelle appartient à une suite de vies d'évêques rédigée postérieurement et à plusieurs reprises[3]. Que le rédacteur de la notice ait puisé dans une charte le renseignement qu'il nous donne, à savoir la donation de quatre manses faite par Hérifrid à l'église Saint-Étienne, la chose est possible ; mais nous n'avons pas ici un document original et nous ne savons pas avec quelle exactitude le texte authentique — s'il y en a eu un — a été reproduit. En tout cas, M. Niedermann eût dû prévenir que la « Vie d'Hérifrid » appelle la localité *Arbricum* et non *Arebricum* : *Arebricum* est une correction, inspirée sans doute par l'idée de retrouver une forme celtique ; mais si l'on doit corriger le texte, n'y a-t-il pas d'autres hypothèses possibles ?

Dans la « Vie d'Hérifrid », absolument rien ne permet de proposer une localisation du lieu-dit *Arbricum*, et le mot ne se retrouve plus jamais dans un autre texte, pas plus d'ailleurs que des noms analogues qui permettraient d'en suivre la trace. Au mot *Les Bries*, le *Dictionnaire topographique de l'Yonne* ne donne, outre *Arbricum*, qu'une forme *Esbria*[4], d'une charte de 1278. D'*Esbria* à *Les Bries* la filiation est possible, mais, d'*Arbricum* à *Esbria*, nous avons un vide d'au moins deux siècles, où toute identification ne peut être que conjecturale. Il en résulte que nous n'avons aucune raison d'affirmer que l'*Ar*-

1. Il faudrait rechercher si le nom de *Brie* se retrouve comme nom de personne. Je ne l'ai pas rencontré dans le *Cartulaire général de l'Yonne*. M. Niedermann, qui tient pour *Arebriva*, aurait dû faire la même recherche : une charte de 1190 mentionne un *Stephanus de Briva* qui possède un moulin dans la région entre Armançon et Serein (*Cart. gén. de l'Yonne*, t. II, p. 415) ; on a encore, sans aucune précision, *Hyterius de Briva* (*ibid.*, p. 124) ; *Reinerus de Briva* (*ibid.*, p. 81).

2. P. 302.

3. *Bibliot. histor. de l'Yonne*, t. I, p. 362.

4. M. Niedermann n'a sans doute pas consulté le *Dictionnaire topographique de l'Yonne* : sinon il eût dû tenir compte de cette forme existante *Esbria*, lorsqu'il discute et rejette la dérivation proposée par Meyer-Lübke : *Arebriga* > *Arbrie* > *Asbrie* > *Esbrie* > *Les Bries*.

bricum de la « Vie d'Hérifrid » est le même hameau que *Les Bries* d'aujourd'hui. Il est vraisemblable que l'identification est une simple hypothèse de quelque érudit[1], qui, trouvant dans la « Vie d'Hérifrid » *Arbricum*, a cherché dans la région d'Auxerre un lieu-dit dont le nom rappelât plus ou moins la forme médiévale. Cette méthode par à peu près, en l'absence de textes justificatifs, ne saurait prétendre à une valeur scientifique. M. Niedermann s'est donné beaucoup de peine pour établir la dérivation d'*Arbricum* à *Les Bries* : il a oublié seulement de prouver qu'*Arbricum* et *Les Bries* sont bien une seule et même agglomération.

Il y a donc lieu d'être très prudent dans le maniement des raisonnements linguistiques. Pour faire utilement de la toponymie, il faut, sans aucun doute, la science du philologue, il faut aussi et d'abord les préoccupations et la sévère méthode de l'historien et du géographe.

A. JARDÉ.

1. L'identification est admise par le *Cartulaire général de l'Yonne* comme par le *Dictionnaire topographique*. J'ignore quel est le premier auteur à l'avoir proposée ; il est probable qu'on pourrait compléter fort utilement notre note par des recherches dans les publications des sociétés savantes locales.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Marques de murailles à Trancoso ; répertoire très curieux ; cf. *Revue*, 1903, p. 131-133; *O archeologo Portugues*, XXV, 1921-1922.

Ardenne, Dardenne. — Comme on me demande de différents côtés l'origine de ces noms, si répandus en toponymie, et s'ils se rattachent au fameux *Arbenna* nom commun de forêt chez les Celtes, j'imprime cette note d'un correspondant (lettre à M. Mareuse) :

« Toulon, 14, rue Revel. — 27 octobre 1923. — Cher Monsieur, Pauvres noms propres ! ont-ils été assez massacrés par les notaires ignorants et les graveurs de cartes ! Celui qui vous intéresse figure sur les anciens textes, affublé d'une dizaine d'orthographes différentes. Je relève dans mes notes d'abord la forme latine du Moyen-Age « Vallis de Ardena » ou « Vallis Ardene » (1532). Je trouve ensuite les formes françaises suivantes : la Valdardène (1568), la Valdardeyne (1579), la Valdardayne (1581), la Valdardenne (1640), le sieur de Dardenne (1640), « la seigneurie de la Val d'Ardène » (1643), la juridiction de Dardène (1653), « le château de d'Ardène » (1708). Toutes ces graphies paraissent avoir été employés concurremment.

» La forme primitive et régulière me semble incontestablement être « Ardène ». Il existe d'ailleurs, à deux lieues de Forcalquier, un prieuré connu sous le vocable de *Beata Maria de Ardena*, Notre-Dame d'Ardène.

» L'orthographe « Dardenne » provient d'une confusion et d'une fusion du nom propre avec la préposition *de* qui le précédait généralement, à une époque dont l'apostrophe n'était pas encore d'un usage courant. Quant à l'*s* final, dont on agrémente aujourd'hui le mot, je n'en vois aucune explication, ni logique, ni étymologique, ni esthétique. C'est une lettre bâtarde et sans état civil, une des nombreuses injures infligées à notre toponymie traditionnelle par les officiers qui ont dressé la carte de l'État-Major : le malheur est que cet *s* malencontreux a fait croire que « Dardenne » était un pluriel, d'où le dernier contre-sens « vallée des Dardennes ». Il convient donc d'écrire « vallée de Dardene » ou mieux encore si vous ne craignez point une pointe d'archaïsme, « val d'Ardène ». — On désignait sous le nom de Dardenne, au XVIIIe siècle, une menue pièce de cuivre de deux liards ou six deniers, frappée au château de Dardenne. — J'ai dans ma bibliothèque, à Aix, une étude complète sur le monnayage à Dardenne, par

M. Raimbault, archiviste adjoint des Bouches-du-Rhône. — BRUNO-DURAND, archiviste de la Marine. »

Les démembrements des villas gallo-romaines. — Sachant que je m'occupe de ce sujet, si important pour la question de nos origines rurales, M. Ferdinand Lot m'envoie obligeamment la fiche suivante, qui peut servir à d'autres : « Mesnil = membre de villa, 988, diplôme de Hugues Capet pour Sainte-Colombe de Sens; *villa Sarmasia... in pago Stampense* [Sermaise, Loiret], *in villam... seu in adjacentiis membris vel maisnilis constructis vocatis his nominibus Airardi villa* [Argeville], *Anseinivillo* [Enseville], *Daredisvilla* [Dréville], *Ansonis-villa* [Ansonville]. Musée Arch. Dép., n° 17, p. 37 ». Il me paraît évident que la *villa* ou « –ville » des temps Carolingiens est la décomposition ou le démembrement régulier de la *villa* ou *fundus* (*–acus* ou autre, même *colonica* dans le genre du *Sarmatis*) des temps romains.

Le début du christianisme gaulois. — M. Besnier me signale la traduction faite par M. Philipot (Paris, Champion, 1924) du livre de J. P. Jacobsen, *Les Mânes*, préface de Nyrop. — « Le sentiment religieux en France; chapitres sur les débuts du christianisme en Gaule; trois conversions : Ausone, Paulin de Nole, saint Martin [influence de Babut]; traditions épiscopales. » Ces études, en particulier sur le christianisme d'Ausone, ont généralement le tort de ne pas tenir compte de la chronologie des événements politiques.

Durostorum. — V. Parvan, *Municipium Aurelium Durostorum*, dans *Rivista di Filologia*, II, 1924, p. 307-340.

Noyon. — « A la dernière réunion du Comité archéologique et historique de Noyon M. Régnier a signalé un bloc de pierre avec sculpture en bas-relief, qui vient d'être mis à jour dans les fondations du mur gallo-romain près de la rue Calvin. Sur ce bloc de pierre on reconnaît un cavalier maîtrisant son cheval au galop; les parties supérieure et inférieure du bas-relief manquent. Ce fragment, qui paraît appartenir à l'époque gallo-romaine, provient évidemment de l'un des nombreux temples ou palais de la ville primitive, qui ont dû être démolis à la hâte, aux IIIe et IVe siècles, pour servir à l'établissement d'une fortification défensive contre les invasions barbares. » *Gazette de l'Oise*, 1er juillet 1925. Envoi d'Albertini.

Sarrebourg. — On ne saurait dire trop de bien du petit livre de MM. Linckenheld et Hertz, *Sarrebourg depuis les origines :* j'ose presque dire que c'est parfait. Un vol. in-8°, 112 p. Morin, Strasbourg.

Saverne. — D'une très copieuse et très étudiée bibliographie alsacienne, d'Albert Grenier, j'extrais trois indications sur Saverne :

Bachmeyer (L.) : 1° *Catalogue et description des objets d'art de l'Antiquité, du Moyen-Age et des temps modernes exposés au Musée de Saverne*, 1 vol. in-8°, 83 p., Fuchs, Saverne, 1922; 2° *La Côte de Saverne*, dans *A travers Vosges*, 1920-1921, p. 359-361; *Das Kœpfel bei Zabern*,

ibid., 1921, p. 359, n° 7; *Der Falberg*, *ibid.*, 1922, p. 9; *Inscriptions de Saverne*, dans *Journal de Saverne*, 16 janvier 1923 et 16 juin 1923.

Saverne, Sarrebourg, chacun d'un côté du col, ont été fortifiées pour défendre *intima Galliarum*, suivant le mot d'Ammien. Et c'est sans doute à cause de leur situation militaire exceptionnelle (plutôt que de leur importance comme lieux habités) que leur enceinte fortifiée a reçu une étendue plus développée que celle d'autres localités similaires. Je m'étais étonné de l'étendue que M. Forrer donnait à ces enceintes, j'ai eu tort. Les deux villes ont dû être rebâties vers 300 et surtout en 356-357, de manière à recevoir une très forte garnison, voire une armée. Julien a dû loger 10.000 hommes à Saverne. Et rien mieux que l'exemple de ces deux villes ne montre la nécessité de la défense à l'intérieur par la Gaule du Bas-Empire, et également, le sacrifice assez inepte qu'on fit alors de la ligne du Rhin en Alsace.

Préhistorique belge. — Le libraire Marcel Hayez, de Bruxelles, annonce *l'Étude de notre Préhistoire* par Eug. Van Overlop, conservateur en chef des musées royaux du cinquantenaire; 20 francs.

Arlon et son rempart. — M. Waltzing nous communique très obligeamment une lettre que lui a écrite à ce sujet M. L. Guening (j'avais demandé à M. Waltzing des renseignements sur les proportions du rempart gallo-romain d'Arlon) :

« Ni Prat ni Tandel ne donnent exactement le périmètre et la surface du *castrum* d'Arlon. On ne trouve chez eux que des renseignements fort vagues.

» La question a été débattue au congrès d'Arlon (v. les *C. R.* du congrès dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XXXVI (1901), pp. 265-269); elle a fait l'objet d'un mémoire présenté par le général Mersch.

» L'étude est accompagnée de deux plans, l'un du général Mersch, l'autre du géomètre J. De Vreede (*ibid.*, après la p. XVI (additions), avant la table des matières du même tome).

» La question a été reprise par M. A. Bertrang, professeur à l'Athénée d'Arlon, à la réunion générale de l'Institut, le 21 septembre 1921 (v. *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. LIII (1922), pp. 133-135).

» Voici le tracé déterminé par M. Bertrang; il ne diffère pas sensiblement des tracés de Mersch et de De Vreede.

» Le rempart romain contournait au nord la hauteur des Capucins, passait au-dessus de l'Athénée et de l'Hôtel de ville, se dirigeait entre la Grand'Rue et le Marché au Beurre, longeait la Grand'Place pour traverser la rue des Capucins et aboutir à la rue des Remparts, à l'endroit d'où nous sommes partis.

» Le *vicus* avait ainsi été transformé en *castrum*. Le *castrum* était beaucoup plus petit que le *vicus*, lequel s'étendait jusqu'à la Semois.

» Si l'on reporte ce tracé sur un plan d'Arlon : plan de 1808 au 4.500°, ou de 1830 (v. le même volume du congrès d'Arlon) au 2.500°, on obtient approximativement les chiffres suivants :

» 1° Périmètre : 850 m.

» 2° Surface ; 42.000 m² = 4 ha. 20 a.

» La mesure des plans de Mersch et de De Vreede fournit des chiffres analogues. »

Ansa (cf. 1924, p. 68). — Je crois de plus en plus qu'Ansa est un vieux nom italo-celtique signifiant quelque chose d'habité. Je le retrouve en toponomastique et anthroponomastique basque : par exemple, Ance, que Paul Raymond signale dès le XIII° siècle sous la forme *Anssa* (canton d'Aramits). Si vraiment son église portait originellement le vocable de Saint-Étienne (que je retrouve à Arbonne, l'une des plus vieilles localités du pays Basque ; *Revue*, 1899, p. 233), Anse serait un des lieux primitifs de la Gaule. — M. Gimenes me dit qu'Anse est fréquent en onomastique de lieux et d'hommes en Ligurie italienne. Cela confirmerait cette thèse. — Je voudrais que ce mot tombât sous les yeux de M. Jud. Lui seul pourrait résoudre la question.

Eburoviques. — *La Civitas des Aulerci Eburovices à l'époque gallo-romaine*, ouvrage de 356 pages avec cartes et gravures dans le texte et 2 cartes hors texte, tiré à 200 exemplaires, par Jean Mathière. — Évreux, Drouhet, 1925.

Jugum, caput et manse. — C'est évidemment une date que l'apparition du travail de M. Ferdinand Lot sur la *capitatio* du Bas-Empire. Au milieu de l'énorme littérature du sujet, le travail se détache par une prise de contact directe avec les éléments concrets, culture du sol, évaluation de la jachère, étendue du domaine, etc. M. F. Lot arrive à rapprocher le *jugum*, dont il fait une unité réelle, et le lot du vétéran et le manse médiéval (celui-ci évalué au plus haut), et à le fixer, plus ou moins, à 25 hectares. Et en constatant qu'il y a encore en France, dans certaines régions, quantité de fermes isolées, entourées précisément de 100 arpents de culture, je ne sais s'il ne faudra pas y voir parfois des persistances du *jugum* classique. Mais quelle extraordinaire minutie, et parfois quelle régularité géométrique, dans la cadastration romaine ! Le monde antique a eu le génie de la statistique et de la précision. — Tout ce travail de M. F. Lot est à étudier ligne par ligne ; *De l'étendue et de la valeur du caput fiscal sous le Bas-Empire*, Paris, Sirey, 1925, in-8° de 76 pages ; extrait de la *Revue historique de Droit*.

En Alsace. — Albert Grenier, *Dernières découvertes de l'archéologie alsacienne*, dans la *Revue d'Alsace* de mars-avril 1925. Comme on travaille bien entre Vosges et Rhin !

Uxellodunum. — Dans le *Bulletin de la Société de la Corrèze*, M. Armand Viré (t. XLVII, 1925) rend compte des très remarquables

fouilles de M. Laurent Bruzy au Puy d'Issolu, où, vraiment, il me semble qu'on a enfin trouvé des indices *tangibles* du siège de César. Remarquez surtout les pièces d'accrochage et frettes de balistes, très habilement reconstituées par M. Viré.

Les fouilles de Fourvières. — Le rapport de MM. Fabre et Germain de Montauzan, sur les fouilles de 1924, a paru dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, en mars-mai 1925.

La préhistoire dans le Maine. — Desmazières, *La Préhistoire et la Protohistoire dans le Val de Maine*, in-8° de 34 pages (extrait des *Mém. de la Soc. d'Angers*, année 1924). Très utile répertoire pour une région jusqu'ici trop négligée.

Boulogne. — M. Hérubel continue par Boulogne ses excellentes monographies des ports de France (*Le Port de Boulogne*, Paris, Challamel, 1925, in-8° de 60 pages). Très bons rappels des conditions historiques : *Portus Itius*, *Gesoriacum*, *Bononia*, c'est la même chose comme nom collectif, mais c'est choses différentes comme points topiques : *Portus Itius*, c'est le port; *Gesoriacum*, c'est le bas quartier; *Bononia*, c'est la ville forte en haut, sans doute avec sa source.

Constance Chlore. — Signalons, comme préludes d'une histoire de Constance Chlore, les recherches érudites, précises et définitives, sur les noms de Constance, de Luigi Cantarelli dans les *Memorie* (I, 1er fasc., 1923) de la *Pontificia Academia Romana di Archeologia*. Seeck en sort un peu malmené; mais pourquoi Seeck avait-il la manie de prendre toujours le contre-pied des solutions les plus simples?

Les origines de Mende. — *Mende-Mimas*, de F. Remize, dans le *Bulletin de la Société... de la Lozère*, 1924. — Il y a aussi là une très copieuse bibliographie gévaudane, du récent historien de la province, M. Balmelle.

Les Celtes en Provence. — La fin de l'étude de M. G. Ramette sur ce sujet vient de paraître dans les *Annales de l'École Palatine d'Avignon* de 1924, nos 11-12.

La Plaine Flamande. — M. A. Lesmaries continue ses études *in situ* sur cette région morine et ménape que nous connaissons si mal (*Le Rôle stratégique de la Plaine maritime flamande aux temps gaulois et gallo-romains*, Dunkerque, Nord, 1925, in-8° de 15 p.).

Topographie lyonnaise. — Enfin! nous voilà débarrassés, je l'espère, de toutes les singulières utopies qu'a fait naître la topographie lyonnaise; *Lyon, des origines à nos jours : la formation de la cité;* Lyon, Masson, in-4° de 430 p., splendidement illustré et édité, et signé d'abord de Kleinclausz, puis de ses collaborateurs Challey, Dubois, Dutacq, Germain de Montauzan, Gueneau, Lévy-Schneider.

Topographie de Poitiers. — J. Tourneur-Aumont : *Les Onze villes superposées de Poitiers*, 1925, extrait de la Société des Antiquaires de l'Ouest, in-8° de 22 p. Évidemment, Poitiers a ceci de curieux, que le

développement et le rétrécissement s'y est fait sur place, même depuis les temps lithiques.

Bar-le-Duc et le Barrois, de Grosdidier de Matons, dans le *Bulletin de la Section de géographie* de 1924. Bonne étude d'évolution topographique et de formation des groupements humains.

Le schéma d'un temple germain. — Voilà une idée neuve, et bien réalisée par J.-H. Holwerda : tombes rondes, et, à côté, dispositifs carrés [comme en Gaule?], et plus particulièrement, dispositifs allongés aux angles arrondis. Temple à côté du cimetière? Et tout cela annonce, également, l'oratoire chrétien près du *martyrium*. — *Germanische Temple,* extrait des *Studien* en l'honneur de Gœtze, Leipzig, 1925.

La résistance de la route romaine. — Il faut examiner de près, et discuter, la doctrine du commandant Lefebvre des Noëttes (*Bull. des Antiquaires*, 1924, p. 253 et s.). Évidemment, la route romaine valant par sa *rigidité*, la nôtre vaut par sa *plasticité*. Mais la route romaine était, dit l'auteur, particulièrement exposée aux ornières et fondrières ; et c'est pur préjugé que de l'admirer. — Je me demande si la route gauloise, où on pouvait aller aussi vite que sur la route romaine, ne valait pas précisément par sa plasticité.

Stéchades. — Pour M. Jules Marquet, il faut chercher les Stéchades originelles dans les presqu'îles de Cepet et de Giens et à l'île de Porquerolles. J'hésite beaucoup à le suivre et à croire que ces deux presqu'îles aient reçu le nom d'îles et de Stéchades. Ce seraient pour lui les *Prote*, *Mese* et *Hypæa* de Pline; *Sturium*, *Phœnice* et *Phila* représenteraient Bagaud, Port-Cros et le Levant. Non, ni sur la carte, ni sur les lieux, ni dans les textes, je ne peux le suivre (*Les Stæchadæ sont-elles les îles d'Hyères ?*, 1925, extrait de la *Revue archéologique*).

Pro Nervia (t. II, 2ᵉ livraison) continue son existence hardie et désintéressée. — Toujours de très nombreuses études d'épigraphie céramique de M. Paul Darche. Cette entreprise de M. Hénault (il continue dans sa revue les statistiques mégalithiques) est vraiment digne de sympathie.

Venimarus. — Je tiens à signaler ce nom dans une inscription de Volone (Basses-Alpes), publiée par M. G. de Manteyer (*Bull. arch.*, 1925, p. x), parce que je crois ce composé — comme d'autres composés en *veni* — plutôt propre aux terres celto-ligures que purement celtique.

Civilisation ibérique primitive. — Lire le résumé que vient de donner Lantier (*Journal des Savants*, juillet-août 1925) des derniers travaux espagnols ; remarquer l'activité savante d'outre-Pyrénées et en particulier l'excellent labeur de P. Bosch Gimpera.

Préhistoire suisse. — Dans le supplément dominical des *Basler Nachrichten* du 30 août 1925, M. Tatarinoff, le plus compétent des

juges, recommande très chaudement le livre de MM. Keller-Tarnuzzer et Reinerth, *Urgeschichte des Thurgaus*, Tubingue, 1925, 8 fr. (suisses). — J'admire à ce propos le zèle scientifique de la presse suisse : un journal de Bâle consacrant cinq colonnes de texte très serré à un compte rendu de préhistoire.

Age du bronze en Loir-et-Cher. — Sous ce titre, excellent résumé écrit par un érudit du pays, et d'une sévère compétence, M. Florance; extrait en 4 p., de l'*A. F. A. S.*, du Congrès de Liége, 1924.

Hannibal dans les Alpes. — *Simples réflexions* sur le sujet, de M. Henri Ferrand, mais très courtes et très justes. Il insiste sur le Clapier, auquel les lecteurs de la *Revue* savent qu'il s'est rallié. Je n'y ai qu'une objection. Y avait-il là un plateau capable de recevoir et de tenir l'armée d'Hannibal? Je vois ce plateau au Cenis, je ne le vois pas au Clapier. J'hésite à partager l'optimisme de M. H. Ferrand, qui espère que des fouilles pourront permettre de retrouver quelque indice du campement d'Hannibal. Les faits historiques, sauf de très rares exceptions, ne reçoivent presque rien des fouilles; et je demeure émerveillé que celles de Laurent-Bruzy aient permis de préciser sur Uxellodunum. — Henri Ferrand, Gap, 1924, extrait du *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*.

Camille JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

Clément Huart, *La Perse antique et la civilisation iranienne* (collection *L'évolution de l'humanité*, section I, vol. 24). Paris, La Renaissance du livre, 1925; I vol. in-8° de xv-295 pages, avec 35 figures dans le texte, une carte et IV planches hors texte. Prix, 20 francs.

« Pour comprendre la vie iranienne », a dit James Darmesteter, « il est plus sûr de partir du dedans que du dehors[1]. » C'est bien ainsi que procède M. Clément Huart dans son ouvrage sur la Perse et c'est ce qui donne à celui-ci sa nouveauté, sa valeur et son intérêt. L'auteur — M. Henri Berr l'en loue justement — « n'est pas seulement l'érudit qui déchiffre l'Orient; il est le voyageur qui l'a vu » (p. xv). Il est l'observateur qui a renoué sur place la tradition glorieuse d'Anquetil-Duperron. Cette compétence et ces ressources de l'orientaliste, dont est formée l'armature de son livre, lui permettent, tout en utilisant les témoignages grecs et latins, d'envisager la civilisation de l'Iran, non de la périphérie européenne, mais du point de vue national des peuples dont il retrace l'histoire, perspective qui, répétons-le, est assurément la meilleure.

L'Introduction comprend deux chapitres destinés à nous fournir, le premier, un bref aperçu de la géographie physique et des routes commerciales; le second, un solide résumé de la question des écritures et des langues : écriture cunéiforme employée pour les inscriptions des Achéménides, écriture pehlevie, dérivée de l'araméen, écriture dite zende, à l'aide de laquelle sont tracés les manuscrits de l'*Avesta*. Aux écritures et aux langues, depuis longtemps connues, qui se succédèrent durant plus d'un millénaire, s'ajoutent maintenant celles qu'ont fait connaître les récents explorateurs de l'Asie centrale, telles le sogdien et le tokharien, mises si curieusement en lumière par la fructueuse mission de M. Paul Pelliot.

Du préambule, nous passons au tableau historique. Il se divise en trois parties, correspondant aux trois périodes de la vie politique de l'Iran : médo-perse, parthe, sâsânide.

La première a pour caractéristique la fondation et l'organisation d'un des plus vastes empires qui aient prétendu régir le monde.

1. *Coup d'œil sur l'histoire de la Perse*, p. 37.

A cette œuvre gigantesque se lie d'abord la figure de Cyrus, dont les écrivains classiques ont fait « un type légendaire à la façon du Charlemagne des romans du Moyen-Age » (p. 52). Mais le conquérant par qui furent annexés tant de nations et de royaumes eut plus d'un précurseur. Ce qu'il accomplit dans des proportions immenses avait été réalisé déjà sur une zone limitée, par exemple avec Déjocès, à Ecbatane, lorsque cette ville, puissamment accrue, devint capitale : « son nom de *Hangmatana* signifie *lieu de réunion* et paraît indiquer que les clans, jusqu'alors épars, s'y rassemblèrent d'une façon plus compacte » (p. 34). Voilà un des plus anciens modèles de groupement commun ou « synœkisme », de place médiane ou « mediolanum », dont il soit question chez les Indo-Européens. Cyrus ne fit qu'appliquer en grand le système. Mais sa domination eut beau agglomérer les peuples; elle resta féodale : l'armée « se composait de troupes feudataires levées par les chefs de tribus, soit parmi les habitants de la Susiane, soit parmi les montagnards tels que les Bakhtiyari de nos jours » (p. 52).

Ce fut seulement avec Darius que l'administration perse, cessant d'être patriarcale, devint centralisatrice. Le souverain, autocrate absolu, était révéré comme un dieu et ce que « les peintres appellent justement une gloire, le *hvarenô* de l'*Avesta* (*farr* du persan moderne) », l'auréolait (p. 88). Tous ses sujets, hauts dignitaires compris, « étaient considérés comme les esclaves (*bandaka*) du roi, conception que nous avons vue se maintenir, jusque dans des temps fort proches du nôtre, dans l'Empire ottoman, bâti, avant les réformes du XIXe siècle, sur le même modèle que la vieille monarchie asiatique » (p. 88-89).

Détruit par Alexandre, l'Empire achéménide, après une éclipse de moins d'un siècle, reparut, partiellement et sur le type féodal des origines, avec les Parthes; mais la conquête grecque « avait marqué l'Iran d'empreintes trop profondes pour que cette rénovation fût une véritable régénération » (p. 129).

Il faut arriver aux Sâsânides pour assister à une reconstitution systématique et à une refonte indigène des antiques traditions perses. Les chapitres où M. Clément Huart résume l'histoire de la dynastie, expose les principes directeurs et les organes constitutifs du gouvernement, retrace la mêlée des religions et des sectes (mazdéisme, manichéisme, hérésies chrétiennes, bouddhisme), dépeint les arts et l'industrie, retrace enfin les origines de l'épopée iranienne, sont particulièrement suggestifs et pleins de substance. On comprend mieux, après les avoir lus, que les Arabes, « n'ayant rien connu de l'Empire romain à son apogée et n'ayant comme point de comparaison que les Grecs de Byzance, aient jugé assez favorablement le grand Empire qu'une heureuse fortune leur avait permis de renverser » (p. 206).

La France tient en Perse, dans le domaine archéologique, une situation prépondérante. Les fouilles de Suse, commencées par Marcel Dieulafoy et continuées par Jacques de Morgan, le déchiffrement et la traduction des textes en langue anzanite par le R. P. Scheil, la récente exploration de M. Foucher dans l'ancienne satrapie d'Arachosie, ce sont là autant de liens qui nous rattachent à l'Iran. On ne saurait être trop reconnaissant à M. Clément Huart d'avoir si bien su payer notre dette envers un noble pays.

Georges RADET.

P. Montet, *Les scènes de la vie privée dans les tombeaux égyptiens de l'Ancien Empire* (*Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg*, fasc. 24). Strasbourg, Istra, 1925 ; 1 vol. in-8° de XVIII-429 pages, avec 48 figures dans le texte et XXIV planches hors texte. Prix 100 francs.

Notre meilleure source d'informations sur la vie privée des riverains du Nil, ce ne sont ni les détails fournis par les écrivains classiques, ni même les innombrables documents en langue égyptienne que l'on a déchiffrés : ce sont les peintures et les bas-reliefs qui décorent les tombeaux. Les scènes représentées dans les mastabas et les hypogées de l'Ancien Empire, durant une période d'environ cinq siècles, forment un répertoire à la fois très homogène et singulièrement expressif : c'est, comme le dit si bien M. Pierre Montet, « une véritable encyclopédie de l'Égypte au temps des Pyramides » (p. IX).

A l'inverse de ce qui se passe ailleurs, un mastaba datant des IVe, Ve ou VIe dynasties nous renseigne beaucoup moins sur les morts que sur les vivants : « nulle part, il n'y a de tombe aussi peu funèbre. On n'y voit aucun de ces génies de l'autre monde qui peupleront les hypogées de la Vallée des Rois et qu'on dirait inventés pour illustrer l'Apocalypse, mais seulement des hommes, des femmes, des enfants, des animaux qui vont à leurs affaires ou s'amusent de tout leur cœur » (p. VIII). Telle est la souriante et délicieuse imagerie qui permet de ressusciter les mœurs de la société memphite depuis le règne de Snefrou jusqu'à l'époque des Pepi.

Un monument surtout aide à l'évocation : le tombeau de Ti, découvert par Mariette à Saqqarah et qui reste jusqu'ici la plus admirable des sépultures de l'Ancien Empire. M. Montet en préparait, avec M. Daumas, la publication intégrale, quand éclata la guerre. Son collaborateur, « qui avait entrepris ce grand ouvrage avec un si bel enthousiasme et qui dessinait comme un Égyptien du temps des Pyramides, ne devait pas revenir » (p. XVII). A défaut de l'édition

complète qui risque de ne plus voir le jour, M. Montet nous offre du moins le commentaire originairement destiné à l'accompagner.

Ce livre, qui témoigne d'une science approfondie, d'un goût très sûr et d'une remarquable netteté d'exposition, est d'un intérêt triple : philologique, historique et archéologique. L'auteur, tout d'abord, traduit les inscriptions qui sont inséparables des figures, les commente, discute le sens des termes, choisit entre les leçons possibles, corrige et restitue, suivant les méthodes qui ont cours en épigraphie. Mais, comme il s'agit d'hiéroglyphes, cette partie de son travail n'est justiciable que des seuls égyptologues. Il en va différemment pour les deux autres.

Le tableau, si riche, si varié, des occupations du fellah contemporain des Pyramides s'adresse à quiconque aime la savoureuse histoire de ces vieux âges. Quant aux planches, d'une exécution parfaite, qui l'illustrent, elles atteignent un public plus étendu encore, puisque, pour les interpréter, il n'est pas nécessairement besoin de connaissances spéciales et qu'il suffit de l'éducation des yeux.

Tour à tour nous sont représentés : I. La chasse et la pêche dans les marais (chasse au boumerang et au filet, pêche au harpon, à la ligne et à l'épuisette, à la nasse, à la seine, au filet), les travaux et les divertissements des mariniers ; II. La chasse dans le désert ; III. L'élevage (bêtes dans la prairie et à l'écurie, fermes aux volailles) ; IV. Le recensement des troupeaux ; V. La boucherie ; VI. Le lin et les céréales (préparation du terrain, récolte, moisson, enlèvement des gerbes à dos d'âne, construction des meules, dépiquage et nettoyage) ; VII. Le pain et la bière ; VIII. La culture dans les jardins, les vendanges et la fabrication du vin ; IX. Les métiers (orfèvres, sculpteurs et fabricants de vases, menuisiers, le dresseur de branches, tanneurs et cordonniers, scènes de marché) ; X. Les constructions navales et la navigation ; XI. La musique et la danse, les sports et les jeux.

Ceci n'est qu'une sèche énumération. Mais reportez-vous au contenu de ces rubriques ; vous y trouverez mille choses instructives ou amusantes. Exemples : de fines remarques sur les particularités du dessin égyptien (p. 52) ; — de jolis instantanés (rixes de bateliers : « les gens des marais étaient bataillards. La lutte contre l'hippopotame ou le crocodile n'épuisait pas leur énergie. Pourtant, malgré les injures, les défis et les grands gestes, ces hommes ne visent pas à autre chose qu'à se procurer les uns aux autres un bain peu dangereux », p. 81) ; — ce mélange d'idéalisation et de réalisme qui caractérise des artistes également doués de sens positif et de verve humoristique (« On dirait que les Égyptiens ont représenté le désert non pas tel qu'il était, mais tel qu'un bon chasseur se le figurait dans ses rêves. Les bêtes, qui étaient toujours sur le qui-vive, s'abandonnent à la joie de vivre, comme si elles n'étaient pas environ-

nées d'ennemis. Une gazelle allaite son petit. Une autre allonge le cou pour dormir et pose le menton sur le sable doux. La gerboise entre dans son trou. Un hérisson sort du sien... Dans les marais, une femelle couve paisiblement ses œufs à côté de la genette qui tout près saccage les nids édifiés dans l'ombelle des papyrus, et, au pied des tiges, l'hippopotame continue sa lutte à outrance avec le crocodile comme s'il ne sentait pas le harpon que les chasseurs ont enfoncé dans son corps », p. 85); — tels détails de technique navale qui montrent l'exactitude des notations d'Hérodote (p. 346 et 348); — certaines habitudes restées en vigueur depuis des millénaires, comme celle du travail des équipes au rythme des chansons (p. 77).

Un sujet d'une séduction rare, traité par un maître en pleine possession de ses moyens, une présentation matérielle à la hauteur de la qualité du savoir et de la distinction du talent, ce sont là des mérites faits pour recommander le dernier ouvrage de M. Pierre Montet.

Georges RADET.

Th. Hopfner, *Fontes historiae religionis aegyptiacae*, pars V. Bonn, Marcus et Weber, 1925; 1 vol. in-8° de 222 pages. Prix de l'ouvrage complet (932 pages): RM 28,50.

L'éminent spécialiste à qui fut confié le soin de réunir, pour les *Fontes historiae religionum* de C. Clemen, les textes relatifs à la religion égyptienne, s'est acquitté de sa tâche avec autant d'activité que de compétence (cf. *Revue*, 1923, p. 72 et 285; 1924, p. 259; 1925, p. 160). La cinquième et dernière partie du travail contient les auteurs de l'époque byzantine, depuis Justinien jusqu'au XIIIe siècle. Parmi eux, on citera Malalas, Cassiodore, Isidore de Séville, Théophylacte Simocatta, Eustathe, enfin les lexicographes (Hesychius, Etymologicum Magnum et Suidas). Au total, il y a là une trentaine d'articles qui fournissent des renseignements de valeur inégale. Mais un dépouillement, pour être utile, doit être complet, et M. Théodore Hopfner s'est efforcé de rendre le sien aussi exhaustif que possible, comme l'attestent les trente-cinq pages d'*Addenda* qui le terminent.

Pour faciliter les recherches dans un recueil qui groupe environ 350 écrivains répartis sur quelque vingt-deux siècles, un index analytique était particulièrement nécessaire. Celui qui nous est offert et qui à lui seul compte cent trente pages répond à tout ce qu'on pouvait désirer en fait de richesse méthodique. Pour certains mots, comme Apis, Horus, Isis, Juppiter Hammon, Nilus, Osiris, sacerdotes, Sarapis, Sol, templa, Typhon, le relevé équivaut au sommaire d'une monographie. Il fournit à quiconque abordera tel ou tel point du

domaine le moyen de s'assurer vite et bien qu'il n'a oublié aucun des éléments de la question.

Nous avons signalé, maintes fois, les initiatives prises à Bonn par la maison d'édition que dirige le Dr Albert Ahn. Celle-ci est une des plus heureuses. On nous annonce, pour faire suite aux deux volumes déjà parus, quatre autres fascicules : *Fontes historiae religionis babylonicae* (Fr. C. Lehmann-Haupt); *celticae* (J. Zwicker); *indicae* (W. Kirfel); *slavicae* (C. H. Mayer). La façon dont viennent d'être présentées les sources de la religion égyptienne permet de bien augurer du reste de la collection.

Georges RADET.

G. Mathieu, *Les idées politiques d'Isocrate*. Paris, Les Belles-Lettres, 1925; 1 vol. in-8° de 228 pages.

La personne et l'œuvre d'Isocrate ont été très diversement jugées. Pour les uns, le célèbre maître d'éloquence, dépaysé dans la politique, n'est qu'une dupe, incapable de bien voir et de bien sentir (Ernest Havet), un naïf à la candeur incurable (Alfred Croiset), un phraseur livresque sans action (Blass), un styliste d'esprit pauvre et d'idées nulles (Gomperz), un déclamateur superficiel dépourvu de force efficiente (Henri Ouvré), un écrivain dont les thèmes « ne valent certes pas le mal inouï qu'il s'est donné pour en rendre l'expression parfaite » (Cavaignac), un balanceur de périodes dont la rhétorique ne semble pas être sortie d'un cercle restreint de lettrés (Jardé). Chez d'autres, ce pur rêveur, ce « type du beau parleur sans saveur et sans force » devient « le premier publiciste hellénique », ayant seul la compréhension vraie de la situation contemporaine (Lenschau). Beloch, d'accord avec Eduard Meyer, Kahrstedt et Kessler, fait de lui le penseur politique le plus influent du IVe siècle, le guide intellectuel de la nation grecque. Quant à Drerup, il transforme le Herr Professor athénien en une manière de pangermaniste avant la lettre, embrigadé, contre l'ennemi héréditaire, au service de l'État-Major allemand.

Entre cet excès d'honneur et les sévérités du camp adverse, il y a place pour une opinion impartiale et nuancée, qui n'est déjà plus tout à fait étrangère à Wilamowitz, mais qui vient de trouver en M. Georges Mathieu son meilleur interprète. Celui-ci, pour mener son enquête, a sagement adopté la méthode chronologique et analytique. Partant de l'année 387, date du traité d'Antalcidas, il étudie, à chacune des périodes qui vont de « la paix du Roi » à la bataille de Chéronée en 338, le contre-coup des événements historiques sur les conceptions du chef d'école. Durant ce demi-siècle, l'idéal d'Isocrate ne change pas : il tient toujours en deux points, union des Grecs et lutte contre les Barbares, mais les moyens de le réaliser varient d'étape

en étape, suivant les péripéties de la politique et les mouvantes suggestions des faits.

Si les formes qu'a revêtues la doctrine sont multiples, il y en a cependant trois qui se détachent de l'ensemble. D'abord, Isocrate essaie de fonder son système sur l'hégémonie athénienne; puis, il s'adresse à des souverains qui gravitent dans la sphère de l'hellénisme, comme Jason de Phères, Denys de Syracuse, Archidamos de Sparte; enfin, il se tourne vers la Macédoine et son *Discours à Philippe* nous apparaît comme le plus expressif de ses appels en faveur d'une fédération de la Grèce contre la Perse.

Somme toute, devenu avec l'âge « plus Hellène qu'Athénien » (p. 173), hostile à la « politique de prestige » (p. 120) et comme tel enclin à rejeter sur ses concitoyens « la responsabilité des conflits renaissants » (p. 166 et 209), persuadé qu'il faut « déclarer la paix au monde » (p. 122) et que, du jour où Athènes aura généreusement abdiqué la domination, ses adversaires « lui offriront d'eux-mêmes la direction » (p. 123), Isocrate fait songer aux idéologues de notre temps, que hantent la phobie de l'impérialisme et le besoin de se proclamer « bons Européens ». Voyez ses illusions sur Amphipolis (p. 155) : elles ne sont pas sans analogie avec celles qui présidèrent à l'évacuation de la Ruhr. Son pacifisme ne pouvait manquer d'exaspérer les patriotes qui, autour de lui, représentaient à cette époque le « nationalisme intégral ». Entre eux et lui, les relations ne furent guère plus cordiales qu'entre Lapithes et Centaures. On se figure très bien Démosthène considérant Isocrate avec les mêmes yeux dont Charles Maurras envisageait Léon Bourgeois.

Le livre de M. Georges Mathieu présente donc un double intérêt. Avant tout, c'est une solide étude, ferme, sobre, judicieuse, sur la période de transition entre la Grèce classique et la Grèce hellénistique; mais c'est aussi une excellente occasion de réfléchir, à la lumière du passé, sur les problèmes que l'heure actuelle nous impose. Soyons pleins de gratitude pour ces contributions rétrospectives à l' « Éternel Présent ».

Georges RADET.

Rhys Carpenter, *The Greeks in Spain* (*Bryn Mawr Notes and Monographs*, VI). Bryn Mawr College et Londres, Longmans, Green and Co., 1925; in-32, 180 pages, 2 cartes, XXV planches, 2 figures.

Ce petit volume, d'une présentation élégante, très clairement écrit et abondamment illustré, contient un fort bon exposé de l'état actuel de la question de la colonisation grecque en Espagne. Il repose sur une connaissance directe des textes, des lieux et des documents archéologi-

ques. L'auteur rappelle d'abord, en deux courts chapitres, les premières mentions légendaires de l'Extrême Occident, d'Homère à Pindare, et les récits d'Hérodote sur l'expédition du Samien Colaeos au VIIe siècle et les relations des Phocéens avec Tartessos au VIe. Le troisième et principal chapitre est divisé en cinq paragraphes :

1° Le voyage à Tartessos : étapes de la navigation phocéenne, depuis les côtes d'Italie, par Ischia, la Sardaigne, les Baléares, Héméroskopion, Mainaké et Gadir. M. Carpenter situe Héméroskopion à Ifach, au sud du cap de la Nao et non pas, comme on le fait d'ordinaire sur la foi de Strabon, à Dianium, aujourd'hui Denia, au nord : Dianium n'aurait été fondé qu'à l'époque romaine, pour remplacer Héméroskopion. Il est de fait qu'on n'a pas trouvé à Denia de fragments de poterie hellénique, tandis qu'ils abondent à Ifach, dont le promontoire rocheux et escarpé répond bien à ce qu'annonce le nom grec de la station phocéenne.

2° Les bronzes de Santa Elena au musée archéologique de Madrid : ils proviennent d'un sanctuaire « ibérique » de la région minière de la Sierra Morena et attestent la pénétration des influences phocéennes dans ces parages au VIe siècle, par la vallée du Guadalquivir.

3° Le « périple marseillais » : c'est une description des côtes d'Espagne due à un navigateur massaliote du VIe siècle qui a servi de modèle à Avien, dont le poème mérite d'être considéré, malgré sa date tardive, comme une source précieuse pour l'étude de la deuxième période de l'histoire des Grecs dans la péninsule ibérique.

4° L'art grec et l'art ibérique, M. Carpenter adopte l'opinion de M. Théodore Reinach sur la dame d'Elché, qu'il considère, lui aussi, comme « purement grecque par le style », ainsi que le prouve l'exacte concordance de ses différentes mesures avec celles de l'Apollon Chastworth. Les statues du Cerro de los Santos lui permettent d'affirmer que la sculpture dans la région de Murcie doit son inspiration initiale à l'archaïsme grec et qu'elle est restée fidèle à cette tradition jusqu'à l'époque impériale sans subir l'influence de l'art grec postérieur. De même les vases peints ibériques sont les produits d'un « art stagnant », qui est né de l'imitation de la céramique archaïque, ionienne ou corinthienne, et qui a été ensuite abandonné à ses propres ressources. L'architecture elle-même, dans la mesure où l'on peut en juger par de rares fragments, présentait le même caractère « ibéro ionien ».

5° Ampurias. Ce qui fait l'intérêt exceptionnel du site de l'antique Emporion, colonie de Marseille, c'est qu'on peut y constater, grâce aux poteries, la succession des civilisations ionienne, attique, hellénistique ou campanienne, romaine. Les vestiges des murs d'enceinte et la description de Strabon nous donnent une idée de la topographie de la cité. M. Carpenter décrit et commente la statue d'Asklépios, au

musée de Barcelone, où il croit pouvoir reconnaître non pas une copie hellénistique ou romaine, mais l'œuvre originale d'un artiste athénien de la fin du v[e] siècle.

Trois appendices justifient par des discussions critiques les solutions proposées dans le texte aux questions les plus délicates : localisation d'Héméroskopion, origine des dessins des vases ibériques, interprétation d'un beau fragment de vase attique d'Emporion. — Les notes sont fâcheusement rejetées à la fin du volume. Une bonne bibliographie méthodique, un index et un tableau chronologique complètent utilement cette monographie, où l'on ne trouve pas seulement un exact résumé des travaux antérieurs, mais aussi quelques formules heureuses, des observations personnelles et des théories originales.

Maurice BESNIER.

Albert Grenier, *Le génie romain dans la religion, la pensée et l'art* (*L'évolution de l'humanité*, I, 17.) Paris, La Renaissance du livre, 1925; 1 vol. in-8° de XIV-503 pages.

Le livre de M. Grenier a tout d'abord le mérite d'être un livre. Non une compilation amorphe, comme les aime une fausse science, non une construction en l'air, mais des faits groupés autour d'une idée, dominés par une pensée personnelle. Ce que les Romains ont réalisé dans la vie de l'esprit, la conception du monde et le tempérament qui s'expriment dans leur religion, leur littérature et leur art, voilà ce que M. Grenier recherche et s'applique à définir sous le nom de génie romain. Se plaçant sur le seul terrain de l'histoire, et suivant le peuple romain dans les phases successives de son devenir, il en esquisse une image qui graduellement se précise et s'achève, sans cesser de donner l'impression de la réalité complexe et vivante. Méthode d'autant plus justifiée qu'on n'aperçoit guère de moment où le peuple romain se laisse ramener à une unité de race et se présente comme une matière homogène. Depuis le passé le plus reculé, il apparaît, ethniquement et moralement, comme un composé d'éléments divers, et, jusqu'à sa maturité, perpétuellement en voie de formation et de renouvellement.

Il fallait donc remonter à ses origines mêmes, à l'époque lointaine où, selon l'hypothèse que M. Grenier adopte comme la plus raisonnable, les habitants du Latium, pâtres conquérants mêlés à un fonds indigène de population agricole, et leurs voisins sabins avaient associé leurs destinées sous l'hégémonie étrusque, et où la fondation d'une ville avait par le même acte appelé à l'existence Rome et le peuple romain. La cité participe dès lors de la puissance de ses maîtres, et lui doit, avec la prospérité économique, un brillant essor artistique, les rudiments d'une poésie nationale, une partie de ses

institutions civiles et religieuses. Même après que les Sabins eurent évincé les Étrusques, Rome, centre d'un État gouverné par une aristocratie de propriétaires ruraux, n'en resta pas moins une grande ville, habitée par des artisans et des marchands. Et peut-être faut-il rattacher à ce dualisme les deux tendances qui, dans son histoire, se complètent et se font équilibre : fidélité à la tradition et curiosité attentive aux nouveautés fécondes. En tout cas, dans le temps qu'elle poursuit la conquête de l'Italie centrale et méridionale, Rome n'est pas aussi étrangère que le prétendent ses historiens — M. Grenier y insiste non sans raison — à la civilisation des vaincus; à leur contact, elle s'initie à une vie matérielle plus large et à certaines formes d'art.

Pendant la période de profonde transformation sociale qui va des guerres puniques à la fin de la République, c'est surtout la littérature qui reflète l'évolution du génie romain. Mouvement d'ailleurs non uniforme : l'esprit novateur est en lutte avec la résistance de l'esprit conservateur. Vers 300 avant l'ère chrétienne, les deux tendances se conciliaient chez Appius Claudius Caecus : un siècle plus tard, elles s'opposent dans la personne de Caton l'Ancien et celle de Scipion l'Africain. Mais si ce dernier ouvre avec éclat la série des individualités supérieures dominant de plus en plus les forces collectives de la cité, il est peut-être un peu aventuré d'attribuer à la poésie héroïque, exaltation de la personnalité, un fait qui semble dû plutôt aux conditions politiques et sociales. Il reste que la littérature a pu en rendre la perception plus nette, et assurer dans la tradition historique un relief plus durable au rôle des grands hommes.

Après les guerres puniques, Rome entre directement en rapport avec le monde grec, qu'elle connaissait par l'intermédiaire de l'Italie méridionale. Et si les exemples de l'Orient hellénisé ont pu contribuer dans son propre sein à la corruption des mœurs, elle doit en revanche à la pensée grecque la révélation d'un idéal supérieur d'humanité. Le cercle de Scipion Émilien représente cet esprit nouveau. M. Grenier, comme pour la génération précédente, caractérise en quelques notations heureuses les poètes qui en font partie. Peut-être eût-il été à propos et conforme au dessein de l'ouvrage d'apporter des vues un peu plus précises sur Lucilius et la satire. La constitution, par l'effet des circonstances plus que de l'imitation littéraire, et malgré des emprunts aux Grecs, d'un genre où devaient s'exprimer certains traits bien originaux du génie romain, justifiait, semble-t-il, une analyse plus poussée des caractères du genre considéré comme tel. Lucilius, d'autre part, étend sa polémique agressive aux questions d'actualité et aux querelles politiques. Satirique en son temps, il eût été pamphlétaire au XVIII[e] siècle et journaliste de nos jours. Un changement s'opère, dont on ne saurait méconnaître la portée, dans la condition sociale et morale de l'écrivain.

Sur le mouvement philosophique (encore que l'épicurisme à la Lucrèce soit demeuré assez exceptionnel, et que Lucrèce lui-même, ce grand isolé, tout romain qu'il est à certains égards, ne soit qu'imparfaitement représentatif du génie romain); sur la science et l'érudition, où les Romains manifestent autant d'aptitude aux utilisations pratiques que d'indifférence à la vérité pour elle-même ; sur le succès de la rhétorique grecque chez un peuple dont les nécessités politiques avaient développé de bonne heure le tempérament oratoire, on trouvera dans le livre de M. Grenier des pages excellentes. De l'histoire même, on le sait, les Romains n'ont voulu faire qu'une dépendance de l'éloquence, *opus oratorium maxime*, selon la formule de Cicéron. N'y aurait-il pas toutefois un léger malentendu à voir, dans la déformation des faits chez César, un effet des études de rhétorique, et à le considérer comme un représentant de l'histoire oratoire? Si ses mémoires sont tendancieux de parti pris, il n'y a rien là de commun avec l'application à une matière donnée des procédés du développement oratoire, telle que la pratiquent Salluste et Tite Live. Il peut être utile, il n'est pas indispensable d'avoir passé par l'école des rhéteurs pour rédiger des communiqués truqués. Quant à la poésie, volontairement soumise aux formules apprises des Grecs, sincère du reste chez un Catulle, je ne verrais à y faire qu'une place un peu plus large aux progrès de l'analyse psychologique, en relation avec les progrès de l'individualisme, qui fut à partir du IIIe siècle un facteur si important d'affinement intellectuel et de dissolution nationale. Dans le domaine enfin des arts plastiques, M. Grenier note avec finesse, parmi les Romains du dernier siècle de la République, des goûts d'amateurs, de collectionneurs, voire de connaisseurs, avec un éclectisme un peu incertain et dépourvu de pouvoir créateur même dans l'imitation.

A la griserie d'une période d'anarchie dans tous les ordres d'activité, à l'exercice un peu fiévreux de la faculté d'assimilation qui est le propre du génie romain, succède, avec le siècle d'Auguste, un effort plus réfléchi de classement et d'organisation. L'équilibre cependant est précaire et l'unité morale en bonne partie factice. Un conflit subsiste dans les mœurs, sur lequel ne doit pas faire illusion la restauration tentée par Auguste, avec Virgile et Horace pour hérauts. La poésie en présente quelques symptômes révélateurs. L'œuvre d'Ovide surtout est un démenti inconscient aux efforts du prince : si M. Grenier reprend assez longuement l'histoire de son exil, c'est qu'il y voit avec raison un épisode significatif de la lutte entre deux esprits ; s'il plaide avec une indulgence avisée la cause de Julie, c'est qu'elle fut vraiment la victime d'une inévitable antinomie entre l'influence du milieu social et un moralisme de commande. Tout cependant n'est pas artificiel dans cette réaction, qui trouve un support

dans l'opinion. L'idée impériale, qui fait l'union entre les Romains, n'inspire pas seulement des œuvres littéraires. Elle élargit l'horizon des connaissances, dominées d'ailleurs par le point de vue utilitaire que les Romains n'ont jamais dépassé. L'art lui-même se renouvelle dans une certaine mesure, l'art officiel tout au moins, qui est à cette époque le plus original. Le substantiel commentaire donné par M. Grenier de l'Auguste de *Prima Porta* et des reliefs de l'Autel de la Paix définit à merveille l'idéal moyen de ce qui fut pour le génie romain l'âge de la maturité.

Auguste, on le sait, avait cherché dans la religion un fondement à sa politique. Dans chacune des parties de son étude, M. Grenier analyse les caractères essentiels de la religion romaine pendant la période en cause. Rapprochons ces chapitres disséminés : nous verrons, dans la diversité, la complication progressive des croyances et des rites l'image en raccourci des époques du génie romain. Au début, à côté de quelques dieux, survivants d'un passé préhistorique, des divinités impersonnelles, débonnaires, faciles à contenter moyennant l'exacte observation d'un code bien réglé d'obligations, et telles que les peut concevoir un peuple de paysans doués de peu de fantaisie, travailleurs et pratiques. Cette religion subsistera toujours parmi les gens des campagnes. M. Grenier ne veut y voir aucune trace ni de totémisme — et la preuve du contraire serait au moins douteuse, — ni de magie, ce qui paraît plus discutable. Lui-même d'ailleurs fait une exception pour certains usages religieux. Si la religion, pour les Romains, en tant précisément que religion, s'oppose à la magie, est-il bien certain que prières et sacrifices diffèrent essentiellement, dans leur mode d'action, des incantations et des rites magiques? Et si les rapports avec les dieux sont pénétrés d'esprit juridique, les notions juridiques elles-mêmes ne doivent-elles rien à la magie? Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ses obscurs commencements, la religion romaine, si haut qu'on puisse remonter, nous apparaît organisée en religion d'État. Mais dès l'époque des guerres puniques, une curiosité plus inquiète fait appel à des nouveautés, auxquelles le Sénat, gardien jaloux du culte de la cité, ne pourra pas toujours refuser l'hospitalité. Le mythe grec, la philosophie apporteront à leur tour leur contingent de traditions et de doctrines. Et si la religion officielle, réorganisée par Auguste, se maintient comme une forme de l'idée nationale, les besoins croissants d'un individualisme avide d'émotions et d'espérances personnelles ouvrent la porte aux cultes mystiques de l'Orient. Souple et accueillant sous son armature rigide, l'esprit romain est à la veille de se dissoudre dans le cosmopolitisme de l'époque impériale.

En conclusion, M. Grenier ramène à trois principaux les aspects successifs sous lesquels se présente le génie romain. Au début sont

les dieux. Puis la cité impose à l'âme du peuple sa forme et son idéal. Enfin les Romains, à l'école surtout des Grecs, s'initient à la littérature et à l'art : c'est le jeu; à la connaissance de l'homme : c'est l'humanité. Objectera-t-on que la distinction est factice? que religion, vie civique, littérature et art ne se séparent pas ainsi, se confondent même souvent dans la pratique? Il se peut, mais qu'importe? Ces sortes de classifications sont utiles et légitimes à condition de les prendre pour ce qu'elles sont, des conventions de notre esprit plus que des données de la réalité. Laissons donc les discussions de forme, et louons plutôt l'auteur de l'art avec lequel, toujours maître d'une matière ample et touffue, il a su y distribuer l'ordre et la clarté qui la rendent accessible, sans faire violence aux faits, sans se noyer dans le détail ni se perdre dans les généralités, en accordant son exposé au rythme de la vie. Savant sans l'ombre de pédanterie, il écrit dans une langue sobre, simple et lucide à l'usage des honnêtes gens. Son livre enfin est ce qu'il veut être, un effort heureux de synthèse.

Paul VALLETTE.

Birger Nerman, *Die Herkunft und die frühesten Auswanderungen der Germanen*, Stockholm, Impr. Acad., 1924; in-8° de 64 pages, dans la collection des *Kungl. Vitterhets Historie och Antikuitets Akademiens Handlingar*.

Ce travail m'a beaucoup plus intéressé que la moyenne des travaux sur ces sujets éternellement rebattus. Non pas que je puisse adhérer à toutes les opinions de l'auteur. Il ne voit que les éléments nordiques dans les origines germaniques; et je crois de plus en plus qu'il faut y introduire des éléments méridionaux ou plutôt asiatiques, arrivés par le Danube ou le bas des Carpathes (les invasions mongoles ont eu des précédents). Non pas que j'accepte également tous les faits de détail. Par exemple, l'auteur suppose une stabilité germanique dans les deux premiers siècles: comment expliquer, alors, la pression extraordinaire exercée par les Barbares sur la frontière du Danube au temps de Marc-Aurèle? Mais enfin, M. Nerman a lu beaucoup, utilisé les travaux archéologiques, réhabilité comme il convenait la tradition littéraire (Jordanès, etc.), exposé les faits avec une rare clarté. Je signale en particulier ses heureux efforts, après d'autres, pour retrouver dans les noms actuels de « pays » *(Gau)*, le berceau primitif des différents groupes germaniques : celui des Cimbres, par exemple, se représente encore dans le *Himmerland*, au sud du Limfjord; celui des *Teutones*, dans le *Thy* au nord (dans le Jutland). J'hésite à reconnaître les *Burgundii* dans le *Burgendas* qui serait le nom de Bornholm dans une traduction anglo-saxonne d'Orose (éd.

Sweet, Londres, 1883, dans la collection des *Early Engl. Text*). En revanche, je continue à rapprocher des Celtes (au moins de ceux de Probus et de Maximien) le *Holtland*, de Hollande. Cette persistance toponomastique du berceau des plus vieilles nations de l'Europe est un fait bien remarquable.

Camille JULLIAN.

Enrico Cocchia, *La letteratura latina anteriore all'influenza greca; parte prima: elementi fantastici d'ispirazione populare nella mitologia romana. — Parte seconda: elementi eroici e poetici d'ispirazione nazionale nella leggenda romana*. Napoli, Rondinella è Loffredo, 1924; 2 vol. petit in-8° de x-264 et VIII-200 pages.

C'est la préhistoire de la littérature latine qu'étudie M. Cocchia dans cet ouvrage qu'a précédé une *Introduction historique à l'étude de la littérature latine*, parue à Bari, en 1915, et que complétera un volume consacré aux *Formes poétiques de la littérature nationale latine*. L'auteur se refuse, avec raison, à faire commencer l'histoire de la littérature latine en 240 av. J.-C., date de la représentation des deux premiers ouvrages dramatiques adaptés du grec par Livius Andronicus. « Le phénomène de l'imitation, dit-il, ne suffit pas à expliquer l'origine des aptitudes littéraires et l'apparition subite de la veine poétique telle qu'elle se manifeste, au premier contact de la baguette magique de Livius Andronicus, dans la grande triade des poètes d'art qui inaugurent l'histoire de la littérature latine : Névius, Plaute et Ennius, pour ne rien dire de Pacuvius, d'Attius et des poètes insignes que le temps nous a presque complètement dérobés. » L'art littéraire n'a pu sortir ainsi tout armé de la cervelle de cette triade. « Quiconque ne s'efforce pas d'expliquer ce miracle laisse close de sept sceaux l'évolution intérieure qui anime l'histoire de la littérature romaine. » En outre, selon M. Cocchia, l'habitude de ne voir dans la littérature latine qu'un produit de l'imitation a conduit la plupart des critiques et des historiens à considérer les légendes et les mythes de la Rome primitive comme de simples adaptations de fictions imaginées par les Grecs à une époque relativement récente. L'auteur se propose donc dans cet ouvrage dont « la préparation fut deux fois décennale » d'expliquer le « miracle latin » et de montrer que la race latine n'était nullement dépourvue d'imagination créatrice, en recherchant dans les cinq premiers siècles de Rome les traces de l' « esprit littéraire » et en reconstituant, en quelque sorte, « la forme indigène » de la littérature latine.

Dans le premier volume, il s'efforce d'établir l'existence d'une « saga romaine », contre l'opinion exprimée par Wissowa qui,

dans son livre *Religion und Kultus der Römer*, prétend que les Romains n'ont jamais possédé « aucune forme de mythologie ». Il dégage les « éléments poétiques » proprement latins contenus dans le culte des divinités Janus, Jupiter, Diane, Junon, Minerve, Mars, Anna Perenna, Vesta, Vulcain, Silvain, Cérès, Palès, Vertumne, Pomone, et attribue ainsi à la Rome primitive un riche patrimoine de légendes religieuses. De même, dans le second volume, il montre que le culte des Lares, tel que le concevaient les Romains, était somme toute un culte des héros analogue à celui que l'on pratiquait dans les pays grecs et suppose l'existence de traditions héroïques concernant les premiers temps de la cité. Il étudie les légendes relatives aux premiers rois, aux origines de Rome et à Acca Larentia, à l'enlèvement des Sabines, au combat des Horaces et des Curiaces, à Tarpeia, à Servius Tullius, à Lucrèce, à Virginie, à Clélie, à Horatius Coclès, etc.

Jusqu'ici, M. Cocchia a établi sans peine que les Latins étaient capables, avant de subir l'influence grecque, d'inventer des légendes religieuses et héroïques. Il faut attendre son troisième volume pour juger de ce que l'histoire de la littérature latine primitive a gagné à ses recherches; mais les deux premières parties méritent l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la religion romaine et à l'histoire primitive de Rome.

André BOULANGER.

R. Roget, *Le Maroc chez les auteurs anciens*. Paris, Les Belles-Lettres, 1924; 1 vol. in-8° de 45 + 45 pages, avec index et tables.

Ce petit livre est fort intéressant. Quand on s'achemine de Bordeaux à Casa par la Transatlantique, si par métier, par goût, on a souvent l'esprit tourné vers l'Antiquité, une fois qu'on a doublé le cap Saint-Vincent, l'Europe disparaissant peu à peu derrière l'horizon, on s'imagine que jamais les nefs des Anciens n'ont sillonné la mer où désormais l'on navigue. Et c'est une erreur.

Sans parler du fameux passage d'Hérodote (IV, 42), qui raconte comment le pharaon Néchao prouva que l'Afrique n'est qu'une grande île, puisque des Phéniciens s'étant embarqués sur la mer Rouge rentrèrent dans la Méditerranée par les Colonnes d'Hercule, après une navigation qui dura trois années, — constatant avec surprise, ce qu'Hérodote ne peut concevoir, qu'après avoir eu le soleil à leur gauche à son lever, ils l'eurent ensuite à leur droite, — il est bien certain que les côtes d'Afrique, de Tanger jusque bien au-dessous du Cap-Vert, ont été visitées par les gens de l'Antiquité, comme le prouve par exemple le périple d'Hannon qui avec soixante pentécon-

tores doubla le cap Cantin, dans les parages duquel il trouva des bandes d'éléphants, qui malheureusement n'y sont plus.

Mais les Anciens n'avaient pas la précision de nos géographes, et qu'il s'agisse de Scylax, de Strabon, de Pline l'Ancien, même de Ptolémée et d'une foule d'autres, il n'est pas toujours facile d'identifier les lieux dont ils parlent.

Encore était-il souhaitable de savoir ce qu'ils en ont dit. C'est ce que M. Raymond Roget, professeur au Lycée Gouraud, à Rabat, sur l'instigation de M. G. Hardy, Directeur général de l'Enseignement au Maroc, nous fait connaître. Il rassemble les textes ; il les traduit avec exactitude, s'efforçant même de garder à l'expression l'allure que l'auteur lui a donnée. Et il essaie dans un index final de préciser les lieux cités.

Nous avons réalisé de très grandes choses au Maroc, et je défie tout Français, qui visite ce pays, de ne pas éprouver, à la vue des progrès considérables que nous lui avons fait faire en moins de quinze années, un sentiment qui ressemble singulièrement à de la fierté. Nous construisons des hôpitaux, des écoles, des chemins de fer, des ports ; nous multiplions les routes. Notre esprit méthodique agit partout. Et, de son côté, M. Roget contribue dans ce livre à l'œuvre d'ensemble. Il faut bien que le colon, s'il trouve des pierres antiques, en arrachant les palmiers nains du bled qu'il défriche, sache à quelle ruine ces pierres pouvaient bien appartenir, puisqu'elles ne sont pas toutes à Volubilis. Ainsi le présent se relie au passé par une chaîne continue. C'est aux gens instruits à rétablir, pour ceux qui le sont moins, les anneaux qui manquent.

P. MASQUERAY.

Walter Scott, *Hermetica*, *tome II* (*Notes on the Corpus hermeticum*). Oxford, Clarendon Press, 1925 ; 482 p. in-8°.

La publication monumentale de M. W. Scott se continue sans retard. Nous avons annoncé tout récemment le premier volume, qui contenait les textes et la traduction (*Revue* 1925, p. 166-168). Le tome II représente la moitié du commentaire, celle qui concerne les dix-huit traités du *Corpus hermeticum ;* resteront, pour le tome III, l'*Asclepius* et les *Extraits* de Stobée. Le plan suivi est le même pour chaque traité : M. Scott résume d'abord le contenu ; il recherche ensuite les sources[1] (généralement dans la philosophie grecque) ; il donne ensuite ses conclusions sur la date probable. Après quoi il discute le sens, phrase par phrase, défendant ses corrections ou ses

1. Je suis étonné que, pour le traité VII, M. Scott ne mentionne pas l'imitation du *Clitophon* et paraisse ignorer la fortune qu'a rencontrée ce thème, si souvent reproduit, du Ποῖ φέρεσθε.

interprétations, apportant à l'éclaircissement du texte des rapprochements copieux; certaines de ces notes sont de véritables *excursus* extrêmement instructifs. Sans oublier les mérites de la traduction si judicieuse de Louis Ménard, il faut reconnaître que, pour la première fois ici, les traités hermétiques sont soumis, d'un bout à l'autre, à une discussion aussi méthodique qu'approfondie, à un examen auquel aucune difficulté n'échappe. Au total, ce commentaire apporte donc une précieuse contribution à l'histoire des idées religieuses dans les derniers siècles de l'Antiquité.

J'avais voulu attendre ce commentaire pour porter un jugement plus précis sur les textes contenus dans le premier volume. Pourquoi faut-il, qu'après lui avoir rendu toute la justice qu'il mérite, je me voie obligé de maintenir, en ce qui concerne l'édition, les réserves que je n'ai pas cru pouvoir taire, dès mon premier compte rendu? Je n'ai fait alors que les indiquer en termes un peu voilés, que je dois préciser aujourd'hui : j'aurais souhaité, je l'avoue, que M. Scott procédât selon une tout autre méthode, et que, dans son premier volume, il se fût proposé avant tout de nous donner une image fidèle de la tradition manuscrite, réservant pour le commentaire les bouleversements hardis qu'il apporte sans cesse à cette tradition. Certes, M. Scott est aussi loyal que hardi, et j'ai dit déjà qu'il a mis en œuvre tout un système de signes assez compliqués pour nous permettre de retrouver la tradition sous le texte souvent « réécrit[1] » qu'il nous donne. « Si le lecteur », nous dit-il, p. 25 du tome I, « conserve les lettres, mots et passages qui sont enfermés par des crochets droits, s'il omet ceux qui sont enfermés par des crochets obliques, et si, dans le cas de lettres imprimées en caractères spéciaux, il substitue les leçons données au bas de la page à celles du texte, il aura devant lui chaque document dans la forme où il a été transmis par les manuscrits ». Oui, mais l'application de ces conseils est un véritable casse-tête, et exige un bon quart d'heure au moins par page. J'ai fini, quant à moi, pour ceux des traités qui ont été publiés par Reitzenstein, par abandonner le texte de M. Scott pour recourir à celui du *Poimandrès*, afin de suivre plus aisément le commentaire de M. Scott lui-même. Il est sûr que l'archétype dont dérivent tous nos manuscrits était fort altéré et que la critique conjecturale est ici souvent exigée par la force des choses. Mais le danger que court un critique qui travaille sur des textes de ce genre est qu'il risque peu à peu d'en arriver à se croire sur eux à peu près tous les droits. Je voudrais éviter ici la discussion sur les passages où je serais obligé de toucher au fond des idées hermétiques, car, si je le faisais, je dépasserais de beaucoup les limites raisonnables d'un

1. *I have rewritten*, dit volontiers M. Scott, à propos de tel ou tel morceau.

compte rendu. Je prendrai des exemples plus simples, pour me demander si M. Scott n'a pas imposé parfois aux auteurs de nos traités une logique trop rigoureuse ou trop de régularité dans l'expression; s'il ne s'est pas exposé — en ne considérant pas comme son premier devoir celui de restituer la tradition manuscrite — à méconnaître certaines habitudes, certaines négligences de pensée ou de langage dont ces auteurs peuvent être responsables. Traité XV, p. 134, ligne 21, est-ce vraiment la peine de substituer à δυσπιστεῖν ποιεῖ, texte des manuscrits, δυσπιστίαν ποιεῖ? P. 262, ligne 15, dans le début des Ὅροι, certes, si nos manuscrits donnaient ἀντίλεξιν, que rétablit M. Scott, nous en serions satisfaits; mais est-il prouvé que l'auteur n'ait pas pu écrire: ἀντίδειξιν? En bien des passages, je le reconnais, M. Scott a eu la préoccupation très louable d'expliquer paléographiquement les erreurs qu'il suppose; à propos d'un des morceaux qu'il a le plus transformés, je citerai le *schéma* qu'il donne p. 133 du tome II, schéma qui implique l'hypothèse d'une mutilation du manuscrit, où chaque ligne aurait perdu quelques-unes des syllabes finales. Mais, pour ne pas borner mes critiques à deux mots isolés, je vais citer le début de la seconde partie du traité XI, p. 210-212 du tome I, en mettant en regard la traduction de Louis Ménard, et en faisant suivre la citation de mes remarques sur les corrections apportées par M. Scott au texte des manuscrits que je rétablis au moyen de son propre apparat :

Θέασαι δὲ δι' ἐμοῦ τὸν κόσμον ὑποκείμενον τῇ σῇ ὄψει, τό τε κάλλος αὐτοῦ ἀκριβῶς κατανόησον, σῶμα μὲν ἀκήρατον, καὶ οὗ παλαιότερον οὐδὲν ἔσται, διὰ παντὸς δὲ ἀκμαῖον καὶ νέον καὶ μᾶλλον ἀκμαιότερον. Ἴδε τοὺς ὑποκειμένους ἑπτὰ κόσμους, κεκοσμημένους τάξει αἰωνίῳ, καὶ δρόμῳ διαφόρῳ τὸν αἰῶνα ἀναπληροῦντας. Φωτὸς δὲ πάντα πλήρη, πῦρ δὲ οὐδαμοῦ· ἡ γὰρ φιλία καὶ ἡ σύγκρασις τῶν ἐναντίων καὶ τῶν ὁμοίων φῶς γέγονε, καταλαμπόμενον ὑπὸ τῆς τοῦ θεοῦ ἐνεργείας, παντὸς ἀγαθοῦ γεννήτορος, καὶ πάσης τάξεως ἄρχοντος, καὶ ἡγεμόνος τῶν ἑπτὰ κόσμων· σελήνην δὲ, ἐκείνων πρόδρομον πάντων, ὄργανον τῆς φύσεως, τὴν κάτω ὕλην μεταβάλλουσαν· τὴν δὲ γῆν, μεσην τοῦ παντὸς, ὑποστάθμην

Contemple par moi le monde qui s'offre à tes regards, considère avec soin sa beauté, son corps impérissable, plus ancien que tout, sa vigueur rajeunie et toujours croissante. Regarde aussi les sept mondes disposés dans un ordre éternel, poursuivant éternellement leurs courses différentes. La lumière partout, le feu nulle part; car de la concorde et de la combinaison des contraires et des dissemblables est née la lumière allumée par l'énergie du Dieu générateur de tout bien, chef de tout ordre, conducteur des sept mondes. La lune qui leur sert d'avant-garde, instrument de la naissance, transformant la matière inférieure. La

τοῦ καλοῦ κόσμου ἱδρυμένην, τροφὸν δὲ καὶ τιθήνην τῶν ἐπιγείων. Θέασαι δὲ καὶ τὸ πλῆθος τῶν ἀθανάτων ζῴων ὅσον ἐστὶ, καὶ τὸ τῶν θνητῶν, μέσην δὲ ἀμφοτέρων, τῶν ἀθανάτων καὶ τῶν θνητῶν, τὴν σελήνην περιπορευομένην. Πάντα δὲ πλήρη ψυχῆς καὶ πάντα κινούμενα, τὰ μὲν περὶ τοῦ οὐρανοῦ, τὰ δὲ περὶ τὴν γῆν. Καὶ μήτε τὰ δεξιὰ ἐπὶ τὰ ἀρίστερα, μήτε τὰ ἀρίστερα ἐπὶ τὰ δεξιὰ, μήτε τὰ ἄνω κάτω, μήτε τὰ κάτω ἄνω.

terre centre immobile de ce monde, nourrice et aliment de tout ce qu'elle porte. Contemple la multitude des êtres vivants, mortels et immortels, et la lune, qui marque la limite des uns et des autres; et l'âme qui remplit tout, qui met tout en mouvement dans le ciel et sur la terre, sans pousser la gauche sur la droite, ou la droite sur la gauche, ni le haut sur le bas, ni le bas sur le haut.

Ce morceau ne contient que des idées assez banales; d'autre part, il n'est pas un de ceux que M. Scott ait bouleversés au point de les « réécrire ». L'examen en sera donc relativement facile. Je laisse de côté la première correction de M. Scott θέασαι δὴ au lieu de δὲ; le choix dépend de l'idée que l'on peut se faire du lien entre ce morceau et ce qui précède. M. Scott supprime ensuite le membre de phrase τό τε κάλλος αὐτοῦ κατανόησον, sous prétexte qu'il interrompt la construction grammaticale; mais on peut le considérer aisément comme une sorte de parenthèse, ou expliquer autrement que ne le fait M. Scott la construction σῶμα, etc., qui suit; il supprime ensuite le μὲν après σῶμα; l'antithèse σῶμα μὲν, διὰ παντὸς δὲ est d'un tour un peu gauche, mais nullement inacceptable; il écrit ἐστι pour ἔσται, et il supprime les mots καὶ μᾶλλον ἀκμαιότερον : qu'on se reporte à la traduction Ménard, on verra le sens et que les deux formules se défendent mutuellement. Après πῦρ δὲ οὐδαμοῦ, il suppose une lacune ou propose une correction assez violente. Je m'abstiendrai ici de faire une objection, non que je croie le texte altéré, mais parce que je ne saurais discuter, sans un trop long développement, l'interprétation, que M. Scott donne des idées de l'auteur sur le φῶς et le πῦρ. J'admets aussi que l'on corrige ἡ φιλία et ἡ σύγκρασις dans ce qui suit en τῇ φιλίᾳ et τῇ συγκράσει, pour obtenir un tour plus aisé, quoiqu'il ne soit pas certain que le tour assez maladroit du texte des manuscrits soit inacceptable. Le déplacement des mots τῶν ἐναντίων (M. Scott écrit τῇ γὰρ φιλίᾳ τῶν ἐναντίων καὶ τῇ συγκράσει τῶν ἀνομοίων) donne une phrase mieux faite; mais qui nous garantit que l'auteur hermétique écrivait aussi bien que M. Scott? Je laisse l'addition de τὸ πῦρ, pour la raison indiquée tout à l'heure. Mais qui nous autorise à changer τοῦ θεοῦ en ἡλίου? M. Scott écrit ensuite <τοῦ> παντὸς ἀγαθοῦ, c'est-à-dire — selon ses sigles — qu'il ajoute τοῦ; mais il traduit : *every good thing* (et son commentaire est d'accord avec cette traduction), ce qui suppose la leçon sans

article; y a-t-il ici faute d'impression, et faudrait-il lire [τοῦ]? Il lit ensuite σελήνην ἴδε, au lieu de σελήνην δὲ, alors qu'il y a peu de difficulté à englober l'accusatif σελήνην dans tout le mouvement qui précède; il déplace ἱδρυμένην qu'il met après τοῦ παντὸς, sans autre raison que d'obtenir une meilleure symétrie à la fin de la phrase. Mais je demanderai encore si nous sommes sûrs qu'Hermès écrivait aussi bien que M. Scott. J'admets qu'on considère les mots τῶν τε ἀθανάτων καὶ τῶν θνητῶν après μέσην δὲ ἀμφοτέρων, comme superflus; acceptons qu'ils sont une glose, — quoiqu'une glose fût bien inutile avec un texte aussi clair. La dernière phrase est supprimée, comme illogique, « puisque les hommes et les animaux, tout au moins, vont à droite aussi bien qu'à gauche ». Mais n'est-il pas clair que l'auteur ne pense plus ici qu'à l'ordre des éléments?

Je suis loin de nier après cela que, dans des passages plus gravement altérés, l'audace même de M. Scott n'ait des résultats plus heureux. Mais je ne saurais approuver une méthode qui subordonne aussi catégoriquement la tradition manuscrite — celle-ci fût-elle d'ailleurs aussi mauvaise qu'elle l'est dans notre cas — à des idées préconçues.

A. PUECH.

Ph. E. Legrand, *Saint Jean Chrysostome* (collection des Moralistes chrétiens, textes et commentaires). Paris, Gabalda, 1924; 1 vol. in-12 de 315 pages. Prix : 10 francs.

Saint Jean Chrysostome avait sa place indiquée dans la collection des *Moralistes chrétiens*. Après s'être replié sur lui-même dans la solitude et préparé à l'action par la pénitence et l'austérité, il a passé sa vie à lutter contre les vices et les désordres de ses contemporains. « Apôtre des bonnes mœurs », plus encore qu' « apôtre de la foi et de la saine doctrine », il n'a eu d'autre but que de guérir, tantôt en taillant dans le vif, tantôt en leur appliquant le baume de la douceur chrétienne, toutes les plaies sociales de son temps. Tour à tour ironique et indigné, paternel et compatissant, il a malmené les riches qui captent les testaments ou réalisent le « beau mariage » et les luxurieux aux yeux chassieux et à l'haleine malodorante, tendu la main aux pécheurs repentants qui voulaient s'amender, prêché à tous l'amour de Dieu dont la clémence infinie tempère l'inexorable justice.

Dans le captivant petit volume qu'il a consacré à ce grand apôtre de la société byzantine, M. Ph. E. Legrand a fort bien réussi, grâce à un choix de textes particulièrement heureux, à faire revivre la prédication de saint Jean Chrysostome. Il a voulu avant tout, dit-il dans son introduction, « faire ressortir l'ampleur et la diversité de l'enseignement moral » de son héros auquel il a laissé constamment la parole, sans songer à affaiblir par un commentaire la vigueur d'une

pensée qui « vaut par son étendue plus que par sa profondeur ». Ce but a été pleinement atteint. Grâce au plan méthodique adopté par l'auteur, qui a demandé successivement à saint Chrysostome de définir les principes de la morale, d'analyser les vertus et les vices, de tracer quelques règles pour la pratique des devoirs qui incombent au chrétien, on trouvera dans les homélies du grand apôtre un véritable traité de morale marqué du sceau d'une éloquence persuasive.

Augustin FLICHE.

Georges Hinnisdaels, *L'« Octavius » de Minucius Felix et l'« Apologétique » de Tertullien.* Bruxelles, Marcel Hayez, 1924; 1 vol. in-8° de 139 pages.

Vieux débat souvent rouvert; délices des érudits qui peuvent indéfiniment plaider le pour et le contre, ou successivement l'un et l'autre avec une égale vraisemblance. Qui a commencé? Est-ce Minucius? Est-ce Tertullien? Quel est l'archétype : l'*Octavius* ou l'*Apologétique ?* Les deux opinions ont eu et ont encore leurs tenants, qui ont dépensé, pour faire prévaloir leurs impressions — ce n'est guère plus, d'ordinaire — des trésors d'ingéniosité, de dialectique et de subtilité.

A la vérité, il ne nous serait pas indifférent de savoir avec certitude à quoi nous en tenir, parce que — M. Hinnisdaels le remarque justement — les débuts de l'apologétique chrétienne latine se présentent sous un aspect assez différent selon qu'on les fait partir de Tertullien ou qu'on les reporte à Minucius. Mais il suffit de parcourir quelques-uns des plaidoyers qui ont été présentés en faveur de l'une ou de l'autre thèse pour s'apercevoir qu'aucune des deux n'est en état de produire un de ces arguments péremptoires qui emportent la conviction du juge. Le très consciencieux, très bien informé, très clair mémoire de M. Hinnisdaels, couronné par l'Académie royale de Belgique, est encore un plaidoyer. Un plaidoyer à deux fins, puisqu'il prétend à la fois fonder les droits de l'*Octavius* à la priorité et ruiner l'argumentation du dernier avocat de l'*Apologétique*, Richard Heinze (1910).

M. Hinnisdaels procède avec méthode : il analyse l'un après l'autre les développements de l'*Octavius* et il s'efforce d'en établir l'antériorité par rapport aux tirades correspondantes de Tertullien, puis il produit et critique les arguments de Heinze. A tous les coups il gagne, ou, du moins, il le dit, et conclut que c'est bien Minucius qui a servi de modèle à Tertullien : impossible d'en douter.

Mon Dieu, je crois qu'il se trouvera encore des obstinés qui en douteront et qui prouveront que plus d'une des raisons établies avec assurance par M. Hinnisdaels n'est pas aussi solide qu'il lui a semblé. Pourtant, je suis convaincu qu'il a raison dans sa conclusion générale : je l'étais avant d'avoir suivi sa démonstration ; je le suis plus ferme-

ment après. Et voici ce qui m'a décidé. Il ne convient pas de confronter d'abord l'*Apologeticum* et l'*Octavius*, mais bien l'*Ad Nationes* et l'*Octavius*. Le traité *Ad Nationes* a précédé de peu l'*Apologeticum*, mais, enfin, il l'a précédé; je ne crois pas qu'on en puisse douter; il représente comme une première forme et, sur les principaux chefs d'argumentation, une sorte d'essai, dont l'*Apologétique* nous donne la reprise et l'achèvement. Eh bien! si je compare sans idée préconçue l'*Ad Nationes* à l'*Octavius*, j'ai l'impression très nette d'une élaboration du texte de Minucius par Tertullien, d'un remaniement adapté à son tempérament et à ses intentions particulières, et je n'arrive pas à me représenter l'opération inverse. De ce que la ressemblance entre les deux écrivains se manifeste plus clairement dans l'*Ad Nationes* que dans l'*Apologeticum*, il me semble légitime et même nécessaire de conclure en faveur de la priorité de Minucius. Si l'auteur de l'*Octavius* avait suivi Tertullien, c'est, je pense, l'*Apologétique* qu'il aurait pris pour modèle.

D'autre part, M. Théodore Reinach a signalé naguère (1921) un détail d'où j'incline à tirer un argument décisif. L'*Octavius* (21,9) nous apprend — et une inscription confirme son dire (*C.I.L.*, t. VIII, n° 20627) — que Juba fut, après sa mort, divinisé par les Maures : *et Juba Mauris volentibus deus est*. Or, nous lisons dans l'*Apologeticum* (24, 8), que les Maures ont coutume de diviniser leurs rois : *unicuique etiam provincia et civitati deus est... ut Mauritaniae reguli sui*. La vraisemblance semble être en faveur d'une généralisation par Tertullien de l'exemple particulier produit par Minucius.

Je crois donc, avec M. Hinnisdaels, que c'est bien Minucius qui a commencé et j'espère que les récalcitrants finiront par se rendre, afin qu'au moins nous nous accordions à considérer le problème comme résolu une fois pour toutes.

Ch. GUIGNEBERT.

Pierre Batiffol, *Le siège apostolique (359-451)*. Paris, Gabalda, 1924; 1 vol. in-12 de VIII-624 pages. Prix : 15 francs

Ce volume est le dernier tome du grand ouvrage consacré par Mgr P. Batiffol à l'histoire du catholicisme des origines à saint Léon le Grand. Il vaut ceux qui l'ont précédé. On y retrouve toutes les qualités maîtresses qui ont depuis longtemps conquis à son auteur une réputation hors de pair parmi les historiens de l'Église : information très sûre, critique avertie et minutieuse des sources, discussion serrée et souvent convaincante des opinions et des thèses des érudits, parfaite clarté du plan et de la composition, style très vivant qui excelle à caractériser les événements ou les doctrines et à jeter en pleine lumière les hommes qui ont donné l'impulsion par leur puis-

sante individualité. L'époque qui fait l'objet du livre a été particulièrement agitée : la réaction catholique contre le césaropapisme de Constance II, les interventions de saint Ambroise, les grands débats du concile de Constantinople en 381, la lutte contre l'hérésie sans cesse renaissante en Occident et plus encore en Orient, l'affermissement de la primauté romaine pendant la seconde moitié du IVe et la première moitié du Ve siècle, tels sont les principaux aspects de l'histoire du catholicisme de saint Damase à saint Léon A toutes les grandes questions qu'elle pose Mgr Batiffol apporte une solution souvent décisive, toujours étayée sur des arguments qui ne pourront être négligés.

Il y a lieu de remarquer aussi que cette brillante synthèse fait clairement apparaître l'importance de la période étudiée pour l'histoire de l'Église. Tout le Moyen-Age chrétien s'est réclamé de saint Augustin et de saint Ambroise, de Sirice, d'Innocent Ier et de Léon le Grand, dont les traités ou les lettres ont servi bien des fois de justification historique à ceux qui ont eu mission en des moments troublés de maintenir le catholicisme dans sa voie traditionnelle. C'est le cas, par exemple, dans la seconde moitié du XIe siècle, de Grégoire VII et de ses divers collaborateurs. La réforme grégorienne, telle que son auteur l'a voulue et poursuivie, repose avant tout sur une affirmation doctrinale de la primauté romaine, trop longtemps méconnue par les empereurs, par les rois ou même par les évêques, mais qu'il s'agissait alors de rendre effective pour mettre fin aux multiples abus qui désolaient l'Église. Or, certaines expressions ou certaines formules, qui reviennent à plusieurs reprises sous la plume de Grégoire VII, ont été empruntées aux papes et aux conciles des IVe et Ve siècles ou encore à saint Ambroise dont le prestige a été au XIe siècle aussi grand que celui de saint Augustin. Avant Grégoire VII, Sirice, affirmant le pouvoir universel du Saint-Siège, déclare qu'il est l'évêque *cui omnium ecclesiarum cura est;* à son tour, saint Léon le Grand proclame que Rome, siège de Pierre, est devenue la tête du monde *(per sacram Petri sedem caput orbis effecta);* le même saint Léon, comme plus tard Grégoire VII, s'efface devant saint Pierre dont il ne fait qu'exprimer la volonté *(Deo inspirante et beatissimo Petro apostolo)* et dont il tient effectivement la place *(cujus vice fungimur)*. On pourrait facilement multiplier les citations et cueillir dans les textes de Damase, d'Innocent Ier, de Boniface Ier, que cite Mgr Batiffol, bien des passages qui, soit dans les bulles de Grégoire VII, soit dans les recueils canoniques composés sous son inspiration, voisinent avec les Fausses Décrétales et avec saint Grégoire le Grand par l'intermédiaire duquel les auteurs du Moyen-Age ont plus d'une fois connu les enseignements des papes et des docteurs des IVe et Ve siècles.

Sur d'autres points encore ceux-ci ont été la source à laquelle s'est alimentée la pensée des réformateurs du XIe siècle. La théorie du gouvernement sacerdotal, exposée par Grégoire VII dans ses deux lettres d'août 1076 et de mars 1081 à Hermann de Metz, est une adaptation du *jus sacerdotale* de saint Ambroise qui, dans ses rapports avec Théodose, a été également amené à tracer les limites à l'intérieur desquelles devaient s'exercer les deux pouvoirs spirituel et temporel. Qu'il s'agisse d'affranchir l'Église à l'égard de la société laïque ou de resserrer les liens qui unissent à Rome les diocèses de la chrétienté, les Grégoriens iront chercher des précédents aux IVe et Ve siècles. Nous aurons l'occasion de revenir ailleurs sur les rapprochements qui s'imposent; il suffira ici de remercier Mgr Batiffol d'avoir très heureusement groupé des textes significatifs, tant de fois invoqués comme *auctoritates* par les théologiens et les polémistes du Moyen-Age.

Augustin FLICHE.

Henri Ferrand, *La Route des Alpes*, Grenoble, Rey, 1925; 1 vol. in-4° de 150 pages; 177 héliogravures; couverture de W.-F. Burger, imprimerie S. A. D. A. G. de France (Bellegarde, Ain).

On s'étonnera peut-être de nous voir annoncer ce beau volume, encore que l'excellence du texte et la magnificence des illustrations en fassent un ouvrage digne des regards et de l'attention de tous; mais il ne paraît pas au premier abord du ressort des études anciennes, qui n'y aperçoivent que trois vues de monuments bien connus, les colonnes de Riez, l'arc de Campanus et le bas-relief familial de Briançon. Et cependant l'Antiquité y est, pour ainsi dire, à la base, en sous-sol. Car cette route des Alpes, cette ligne de rocade, est une voie primitive, tracée par ces populations alpestres qui furent tout autrement intelligentes et industrieuses qu'on ne le croit; et elle a été exploitée par les caravanes des marchands vers les ports grecs d'Antibes et de Nice; et elle a servi de liaison, pour maintenir la police, aux *procuratores* des quatre Alpes romaines (Maritimes, Cottiennes, Grées et Pennines : je regrette seulement que le tracé actuel conduise de Chamouni à Evian, et non, comme à l'époque romaine, à Martigny). Et ainsi, la fameuse route des touristes ne fait que reprendre un sentier éternel des hommes. — Et puis, c'est l'œuvre de notre cher, très cher maître Henri Ferrand, qui est peut-être l'alpiniste à la fois le plus exact notateur des montagnes actuelles et le plus sûr érudit de leur passé. On est heureux de lui rendre ici un témoignage de reconnaissance et d'admiration.

Camille JULLIAN.

The New Past and other Essays on the Development of Civilisation, edited by **E. H. Carter**. Oxford, Basil Blackwell, 1925; 1 vol. petit in-8° de VIII-183 pages.

Ce court recueil de douze conférences, données à l'Université d'Aberytswyth (Galles), n'intéresse qu'en partie les études anciennes; nous laisserons donc de côté ce qui dépasse le cadre de la *Revue*.

The New Past est le titre de la première leçon, dans laquelle l'orientaliste américain J. H. Breasted évoque les vieilles civilisations qui, grâce aux fouilles, reviennent au jour; ainsi le passé devient chose nouvelle et d'actualité. Il souligne avec raison le rôle de l'Orient vis-à-vis de la Grèce et de Rome. Mais l'antériorité, qu'il affirme, de l'Égypte sur le monde asiatique n'est pas encore démontrée. — H. J. Fleure *(Some Origins of Civilisation)* préconise une étude plus serrée de l'évolution qui se marque dans les rapports de l'homme avec les milieux environnants. — W. J. Perry *(The Diffusion of Civilisation)* développe cette idée que les civilisations ont progressé, non pas d'une façon purement locale, mais grâce à des contacts par approche, et il cite des exemples des effets produits par les relations des anciens peuples entre eux. — Alexander Nairne *(The Biblical Record)* envisage le « mémorial » biblique comme une tentative pour introduire, en face de la superstition, une foi raisonnable. — H. J. Rose *(Classical Civilisation and Modern Europe)* insiste avec raison sur le fait que tout ce qu'il y a de plus précieux et de plus caractéristique dans l'Europe d'aujourd'hui se trouve déjà dans le monde grec et romain. — J. W. Headlam-Morley *(The Cultural Unity of Western Europe)* semble exagérer un peu le point de vue qu'énonce son titre. — H. E. J. Curzon *(The History of Mathematics)*, parlant surtout des origines, mérite d'être ici mentionné. Le reste a un caractère très général, universel même. Le tout se lit facilement.

Victor CHAPOT.

Die ælter Eisenzeit Gotlands, publié par la *Kungl. Vitterhets Historie och Antiqvitets Akademien* de Stockholm, par **Oscar Almgren** et **Birger Nerman**, avec dessins de **Olof Sœrling**, 1923, gr. in-4° de 128 pages, 48 planches et 228 figures dans le texte.

C'est avec une véritable joie que nous saluons en France l'achèvement de cette publication, destinée à rendre de grands services à la préhistoire. Elle a été conduite avec un soin parfait : relevés innombrables de fouilles, statistiques nombreuses et claires, commentaires succincts mais complets des divers objets, gravures remarquablement exécutées et très claires à l'œil, tout cela forme un ensemble vraiment

digne de l'école archéologique suédoise. — Gotland cependant, malgré tant d'efforts, demeure un demi-mystère, et les auteurs ne sont pas loin de le reconnaître au début. Dès le dernier âge du bronze, et pendant toute l'époque du fer, il s'accumule là quantité d'objets, voire d'objets venus d'Italie, comme la célèbre poignée de bronze de *Celsinus* (cf. *Corpus inscr.*, XIII, III, p. 693, n° 16), et d'innombrables deniers de Rome, dont l'emploi demeure toujours énigmatique ; Gotland était certainement dans la Baltique, le véritable centre d'un commerce international. Je ne sais pas si sa position centrale, entre le Samland de l'ambre et la Suède, Bornholm et les îles d'Aland, suffit à l'expliquer. Il doit y avoir là un sanctuaire solaire ou même chthonien avec un marché et peut-être une manufacture (comme si souvent dans les lieux sacrés), ce qui fit de l'île une sorte de sanctuaire de l'arrière-Baltique. Et sans doute fut-il en relations avec les autres lieux sacrés de négoce que je suppose à Fehmarn et à Héligoland. Et comme, même dans ces pays du Nord, les choses durent : qu'on se rappelle, disent les auteurs de ce livre au début, le rôle prééminent de Wisby, ce lieu souverain de l'île, dans la Hanse médiévale. — Signalons enfin dans ce bel et bon livre le relevé des monnaies romaines, qui ajoute bien des détails nouveaux à des faits déjà connus. — Sur ce dernier point, je dois à M. Blanchet la connaissance du livre de A. W. Brœgger; *Ertog og Øre den Gamle Norske Vegt* (Kristiania, 1921, in-8° de 112 p., publication de la Société Scientifique). — Il y a là, dans ces pays du Nord, des habitudes scientifiques d'excellent aloi.

Camille JULLIAN.

SAINT CYPRIEN, *Correspondance,* tome I, texte établi et traduit par le **chanoine Bayard**. Paris, Société Les Belles-Lettres, 1925; 1 vol. in-12, de LV-200 pages. Prix : 12 francs.

La correspondance de saint Cyprien se compose de 81 lettres dont 59 seulement lui appartiennent en propre; 16 d'entre elles sont l'œuvre de divers contemporains, généralement moins lettrés que lui; 6 sont des lettres synodales qu'il a inspirées. Ces documents se rapportent aux questions les plus diverses : discipline, réconciliation des apostats, baptême des hérétiques, persécutions de Dèce et de Valérien. « C'est une mine de renseignements hautement autorisés sur l'histoire de l'Église, sa constitution, sa discipline et sa liturgie au milieu du IIIe siècle... Du milieu de ces événements, mêlée à eux, souvent même leur donnant le branle et la conduite, une figure se détache qu'entoure une auréole : celle d'un évêque qui est un saint, sans cesser d'être un homme : pieux, désintéressé, actif, prudent, habile, capable d'errer et de souffrir, mais sachant pardonner, et assez maître de soi pour modérer ceux-là même dont il partage l'erreur, et

les empêcher de s'emporter aux extrêmes contre ceux qui ne pensent pas comme eux. » Un tel texte s'imposait à l'attention de l'association Guillaume Budé et l'édition du chanoine Bayard, qui inaugure la publication des auteurs chrétiens, fait excellente figure à côté de toutes celles consacrées à l'Antiquité profane qui honorent l'érudition française.

Le volume débute par une introduction où est résumée la vie de saint Cyprien. Celle-ci, après les remarquables travaux de M. P. Monceaux et de Mgr Batiffol, ne pouvait apporter une contribution nouvelle à la biographie de l'évêque de Carthage, mais elle a le mérite de condenser en quelques pages très vigoureuses un portrait aussi exact que brillant. L'auteur donne ensuite des indications sur les manuscrits, sur les éditions antérieures, sur les deux cents corrections qu'il a cru devoir apporter à l'édition de Hartel, parue à Vienne en 1868. Grâce à ces retouches l'abbé Bayard, qui, il y a déjà vingt ans, s'était signalé par une très bonne thèse de doctorat ès lettres sur le latin de saint Cyprien, a notablement amélioré le texte de la correspondance; la traduction qu'il en donne est de tout point satisfaisante : elle suit de très près l'original et s'attache à en reproduire très fidèlement la pensée et le style. Ajoutons que M. Bayard a cru avec raison devoir respecter l'ordre adopté pour le classement des lettres par l'édition Hartel, tout en proposant certaines modifications qui s'imposent.

Augustin FLICHE.

Rev. Graham Reynolds, *The clausulae in the* De Civitate Dei *of St. Augustine* (*The Catholic University of America Patristic Studies,* vol. VII, 1924). Washington, 65 pages in-8°.

Les clausules du *De Civitate* sont examinées dans 2.000 propositions consécutives, dans les dernières propositions de tous les chapitres, dans les titres des chapitres (657), dans 1.000 membres de phrase, les 45 ou 46 premiers de chacun des 22 livres. Après avoir éliminé tous les cas incertains, il reste 97 sur 100 clausules déterminables. Pour les classer, l'auteur suit une méthode intermédiaire entre celle de Bornecque et celle de Zielinski. Il présente ses classifications dans des tables claires et instructives. Voici quelques uns des résultats, que ces tables établissent. Les clausules sont métriques c'est-à-dire fondées sur la quantité, et non rythmiques, ou fondées sur des alternances d'accent. Les formes dominantes sont les types *nōmĕn ăccēpĭt, pŏssŭmŭs crēdĕrĕ, gaudĭīs dēstĭtūtŭm :* 40 p. 100 de toutes les fins de phrases sans résolution de longues en deux brèves (Cicéron 44 p. 100) et 50 à 60 p. 100 en comptant les cas où il y a résolution de longues. Toutes les formes de clausules admettent la résolution d'une

longue en deux brèves, pourvu que ces deux brèves appartiennent au même mot, même si cette résolution change la disposition des accents. Deux éléments égaux pour l'accent, mais inégaux pour la quantité jouent un rôle tout différent dans les clausules et inversement. Les clausules les plus parfaites prédominent dans les phrases soignées, telles que titres et fins de chapitres plus que dans les membres de phrase. La césure la plus commune dans le type –⏑ ⏕ ⏕ ⏒ est comme chez Cicéron : *csse censeret*, *esse fateatur*, *esse contrarium*. Le type de clausule riche –⏑– –⏑–⏒ est moins fréquent que chez Cicéron : 5 au lieu de 10 p. 100; elle a le plus souvent la césure *litteris invenitur*. Les faits relatifs aux clausules sont trop peu précis pour donner des renseignements bien utiles sur les changements qui au temps de saint Augustin avaient dû se produire dans la prononciation des longues finales de mots. C'est à peine si l'on peut inférer que l'-ō final s'est abrégé, sauf au datif-ablatif singulier des substantifs, adjectifs et pronoms; et que la plus grande liberté était admise dans l'emploi de l'élision et de l'hiatus. — Beaucoup parmi les faits examinés se laissent interpréter de façon différente, et sur bien des points de détail on pourrait contester l'opinion de l'auteur. Mais nous reconnaissons avec plaisir que son travail est clair, utile et bien fait.

A. JURET.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

André Boulanger, *Orphée, rapports de l'orphisme et du christianisme.* Paris, Rieder et Cie, 1925; 1 vol. in-16 de 171 pages. Prix, 7 francs.

Sir James George Frazer, *Le Folklore dans l'Ancien Testament*, trad. E. Audra, avec une introduction par René Dussaud. Paris, Geuthner, 1924; 1 vol, in-8° de IX-447 pages. Prix, 40 francs.

Charles-F. Jean, *Le milieu biblique avant Jésus-Christ*, II, *La littérature.* Paris, Geuthner, 1923; 1 vol. in-8° de XXX-614 pages. Prix, 50 francs.

Octave Navarre, *Le théâtre grec.* Paris, Payot, 1925; 1 vol. in-16 de 280 pages. Prix, 12 francs.

Collection Guillaume Budé (Paris, Les Belles-Lettres, 1925) : Platon, *Œuvres complètes*, t. X *(Timée, Critias)*, texte établi et traduit par Albert Rivaud. Prix, 20 francs.

Lucrèce, *De la Nature*, livres I et II, commentaire exégétique et critique par Alfred Ernout et Léon Robin. Prix, 25 francs.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Zoroastre (A. Meillet, *Trois conférences sur les gâthâ de l'Avesta*, dans les *Annales du Musée Guimet, Bibliothèque de vulgarisation*, tome 44. Paris, Geuthner, 1925; 72 pages petit in-8°). — Successeur de James Darmesteter[1] dans les études de zend, M. A. Meillet, qui avait publié il y a quelques années (v. *Revue*, 1908, t. XX, p. 55-56) une *Grammaire du vieux perse*, s'est vu prié par un de ses premiers élèves, l'évêque suédois Mgr Söderblom, d'aller à Upsal donner quelques conférences. Comme sujet M. Meillet avait proposé les gâthâ de l'Avesta. Ce sujet avait été agréé et les conférences eurent lieu à Upsal en mars 1924. Ce sont ces conférences, à peine modifiées, que M. Meillet publie aujourd'hui dans les *Annales du Musée Guimet*.

Après quelques pages d'introduction, M. Meillet traite (chap. I, p. 21-32) de la *Date de Zoroastre* et conclut qu'il faut reconnaître ici la valeur de la tradition parsie et reporter Zoroastre un siècle environ avant Cyrus. Ce personnage serait donc mort en 583 (à peu près en même temps que le Bouddha Çakyamouni, 581). Il a probablement vécu dans le nord-ouest de l'Iran, sans doute à Ragès (Ῥάγαι) dans le voisinage de Téhéran. (On se rappellera que le livre de Tobie nous montre des Juifs établis à Ragès même, cela bien avant l'édit de Cyrus[2].)

Le chapitre II, *Composition des gâthâ* (p. 32-52), présente comme idée directrice l'hypothèse, tout à fait vraisemblable, que les strophes des gâthâ (elles n'ont que rarement l'air de se suivre) étaient, comme les gâthâ bouddhiques, reliées par des morceaux de prose qui ont disparu.

Le chapitre III (pp. 52-72) expose le *Caractère de la doctrine des gâthâ*. Ce caractère est tout moral[3], mais non dualiste (v. p. 58) : « ... les gâthâ ne mettent pas sur des plans parallèles le bien et le mal ; elles se bornent à marquer l'opposition. Ahura Mazdâ, principe du bien, est

1. A l'École des Hautes Études. C'est à sa mémoire que l'opuscule est dédié.
2. Zoroastre aurait donc pu connaître les idées religieuses des Juifs.
3. « Le sort de l'âme après la mort est l'un des soucis dominants chez les auteurs des gâthâs » (p. 68).

un dieu ; mais il n'y a pas de personnalité divine mauvaise qui lui fasse pendant. »

« La réforme religieuse qui s'exprime dans les gâthâ n'est pas isolée » (p. 71, l'auteur rappelle lui-même le prophétisme chez les Juifs, le bouddhisme dans l'Inde). Au contraire (v. p. 14), « la religion de l'Avesta récent apparaît comme un compromis entre la réforme religieuse dont les gâthâ sont le seul monument authentique et l'ancienne tradition iranienne parallèle à la tradition indienne représentée par les védas. »

En tout cas, les gâthâ, pour M. Meillet comme pour M. Bartholomæ, sont quelque chose de très ancien et, pour l'archaïsme de la langue, ils ne le cèdent en rien au R*gveda* lui-même. Ils ne sont malheureusement pas toujours très intelligibles pour nous.

Mycéniens et Hittites (Stefan Przeworski, *Les problèmes mycéniens et les textes hittites*, I, II, extraits de la revue polonaise *Eos;* Lwów[1], 1924, pp. 89-97 et 1925, pp. 1-11). — La première de ces études a été inspirée par la publication des documents hittites (Forrer, *Mitteilungen der Deutschen Orientgesellschaft*, t. LXIII, et *Orientalistische Literaturzeitung*, 1924) dont on a déjà souligné l'importance (*Revue*, 1925, p. 76). M. St. Przeworski admet sans faire de réserve l'identification de *Attirisias* avec Ἀτρεύς, de *T(a)ruisa* avec Τροία, etc., ce qui me semble très douteux, cf. *Ant(a)rawas* – Ἀνδρεύς, car cette dernière égalité, de même que celle de *Tawaklawas* et d'Ἐτεοκλῆς et celle de *Lazpa* et de Λέσβος, me paraît frappante et incontestable. Il ne met en doute que le rapprochement fait par M. Forrer entre *Biggaïa* et l'appellation Σφηκεία donnée comme étant le nom primitif de Κύπρος. Ces détails mis à part, on se rendra compte que l'impression produite sur le savant polonais par les études de M. Forrer est tout à fait la même que celle qu'elles ont produite en France.

Elles sont évidemment d'un intérêt passionnant. Elles ont amené M. Przeworski (le second travail se réclame de l'**Institut d'Archéologie de Cracovie**) à reprendre, après Curtius et autres, le problème obscur des premières migrations helléniques parties des Balkans dans la direction de la péninsule proprement dite, continentale et péloponnésienne. Dans ce second travail comme dans le premier, l'auteur fait preuve d'une érudition des plus étendues. A lire M. Przeworski, on se rend compte que les ouvrages et périodiques allemands, si difficilement accessibles au public érudit en France, sont tous à sa disposition. L'auteur cite aussi des livres et des articles français, mais plus rarement et parfois il attribue à l'auteur des idées qui sont plutôt le contraire de ce qu'il a voulu suggérer. Ainsi, p. 11, note 67, il cite mon article de la *Revue des Études grecques*, année 1921, p. 154 suivv.,

1. Ci-devant Lemberg.

mais après avoir écrit que « dans la plus haute antiquité grecque » les Ioniens étaient « inconnus » sous ce nom aux peuples voisins. La chose est inexacte. J'accorde que « les Indiens et les Perses n'entrent que beaucoup plus tard en relations avec les colons ioniens de l'Asie-Mineure ». Mais il n'en est pas ainsi des Hébreux qui connaissent, dès le temps de la *Genèse* (chap. X), les Ioniens sous le nom de *Yāwan*, soit donc exactement le *yamanu* (= *yawanu*) de la tradition babylonienne qui est elle-même la source du *yavana*- des Perses, d'où en définitive, le *yavana*- « Grec » des Hindous (la tradition égyptienne connaît également le nom au temps du Nouvel-Empire, copte OYEINI)[1]. — La thèse de M. Przeworski est que les premières migrations helléniques vers le Sud ont eu lieu en même temps que la poussée des Hittites vers l'Asie-Mineure, celle-ci étant elle-même en rapport avec le courant thraco-phrygien passé d'Europe en Anatolie. « Cette supposition (p. 10) est confirmée par des faits archéologiques. Le développement de la civilisation sur le continent grec nous montre clairement que la crise entre la période Helladique Ancienne et Helladique Moyenne est marquée par une série d'incendies ou de reconstructions, du moins dans les centres principaux. Ceci indique le passage de la vague conquérante venant du Nord par la Grèce centrale en Péloponnèse. La date de ces événements (vers 2000 av. J.-Chr.) reste aussi en parfait accord avec celle de l'invasion hittite »... « Nous considérons les Ioniens dans les environs de Kinouria et en Arcadie du Sud comme la couche la plus ancienne de la population grecque » ... « Il reste incertain si » les Danaëns, Achéens et Éoliens « étaient la seconde vague conquérante ou si la séparation entre les Ioniens et les Achéens ne s'accomplit que dans la patrie nouvelle. » — « L'histoire de la Grèce dans la période désignée par les archéologues sous le nom de helladique, appartient encore au domaine de la préhistoire relative[2], et il nous est impossible de résoudre cette question d'une façon définitive. » Pour les îles et la côte de l'Asie-Mineure en tout cas, l'invasion éolienne doit avoir précédé la colonisation ionienne, mais c'est de la Grèce propre que s'occupe M. Przeworski. Il insiste surtout sur l'antériorité de l'invasion iono-éolienne par rapport à l'invasion dorienne dont il revendique bien haut le caractère historique. Sur tous ces points au reste il est d'accord avec M. G. Glotz, *La civilisation égéenne*, Paris, 1923, qu'il cite avec éloge et à plusieurs reprises. On peut espérer que, dans une seconde édition de son attachant ouvrage, M. Glotz fera faire, lui aussi, quelques pas à la question ainsi remise à l'ordre du jour par le savant polonais.

A. CUNY.

1. Opinion de MM. V. Loret et Ch. Kuentz.
2. On ne saurait mieux dire.

Cléostrate (Fotheringham, *Cleostratus III*, dans *Journ. Hellen. Stud.*, 1925, p. 78 sq.). — A propos d'articles parus depuis son premier travail sur Cléostrate, le savant anglais reprend la question. Les spécialistes de l'astronomie liront avec intérêt la partie consacrée au zodiaque. Les explications de M. Fotheringham sur l'octaétéride sont d'une portée plus générale. Il estime que le système était appliqué à Babylone au VIe siècle. Il polémique avec M. Nilsson à propos de l'origine du cycle olympique. Il juge « ridicule » l'hypothèse suggérée par A. Mommsen pour le système d'Oinopidès, et présente d'ingénieuses remarques sur l'astronomie pythagoricienne.

J'aurai toujours peine à croire que la réglementation des grandes fêtes quadriennales (Pythies 582, Olympies 572, Panathénées 566) n'implique pas la notion de l'octaétéride, et que cette notion suppose nécessairement l'influence babylonienne : la pratique de l'intercalation biennale, telle qu'elle est attestée dans un passage bien connu d'Hérodote, devait y conduire assez facilement les Grecs. D'autre part, il ressort des explications mêmes de M. Fotheringham qu'Oinopidès, au moins, se rendait compte de l'inexactitude de l'octaétéride, et cette inexactitude a été corrigée à Athènes, à Olympie, probablement à Sparte, au moins à partir de la fin du Ve siècle, puisque le décalage progressif qu'elle entraîne n'est plus constaté en ces divers points, après cette époque. Quant à la façon dont les corrections ont été opérées, elle reste évidemment mystérieuse pour nous.

E. C.

Les origines du droit criminel en Grèce. — Les crimes et délits visant les personnes, tout d'abord considérés comme des attentats exclusivement privés, et dont les individus lésés avaient seuls qualité pour tirer vengeance, n'ont été que progressivement envisagés du point de vue social. L'évolution qui conduisit à une conception nouvelle du droit et à la transformation de la procédure criminelle a été souvent esquissée. Miss Gertrude Smith en a repris l'étude dans un mémoire intitulé : *The administration of justice from Hesiod to Solon* (Chicago, 1924, in-8° de 80 p). Bien que la composition en soit un peu discursive, on y recueillera bien des vues pénétrantes et des conclusions en partie neuves : notamment tout ce qui concerne l'histoire et les attributions respectives de l'Aréopage, des Éphètes et des Thesmothètes (p. 11-27) me paraît sage, net et plausible. L'auteur a aussi trouvé le moyen de faire des remarques nouvelles sur la valeur et le rôle du serment probatoire (p. 55-78). Son étude est de celles qui comptent, et il y aura intérêt à la consulter.

Locride, Locres. — L'article *Lokroi* (il s'agit de la ville calabrienne de ce nom), paru dans la nouvelle édition du Pauly (Wissowa-Kroll) sous la signature de M. Oldfather, fait suite à l'article *Lokris*, dont on

a parlé ici même (*Revue*, 1923, p. 207) : la colonie, après la métropole. Ces deux études appellent les mêmes remarques : la documentation est extraordinairement abondante, et je crois bien que rien n'a échappé à l'auteur ; mais des monographies aussi exhaustives et, pour dire le mot, aussi diffuses, cadrent-elles bien avec une Encyclopédie dont le caractère doit rester plus général ? Une quarantaine de pages compactes, sur deux colonnes, c'est beaucoup pour une ville qui n'a jamais tenu un rôle de premier plan.

A signaler, dans la *Philological Quarterly* (II, 1924, p. 1-22), sous le titre *Lokris and early civilization*, un article de vulgarisation où le même auteur esquisse à grands traits l'apport de la Locride et de sa colonie italienne à la civilisation ancienne : mythologie, littérature, législation.

F. D.

L'Odyssée de la collection Budé. — M. Victor Bérard ne fait point languir ses lecteurs. Aux deux volumes dont nous avons rendu compte (*Revue*, 1925, p. 47-50), sont venus promptement s'en ajouter quatre autres. Voici donc la première partie de l'œuvre au complet. Il y a là un effort de nouveauté intellectuelle, une énergie de travail critique, et aussi un exemple de magnifique désintéressement, qu'on ne saurait trop admirer en un siècle de plus en plus utilitaire. Nous reviendrons bientôt sur ce grand sujet.

Manuel d'histoire ancienne. — Dans la collection, destinée aux élèves de l'Enseignement secondaire, que publie, chez Armand Colin, M. Charles Guignebert, le volume pour la classe de 6e, *Orient et Grèce* (programme du 3 juin 1925), a été rédigé par MM. A. Moret et P. Cloché. Chacun des deux auteurs, dans le domaine qui lui est propre et qu'il connaît à fond, a su dégager d'une manière sobre, les faits essentiels et mettre à la portée des jeunes intelligences les résultats des plus récentes recherches. Des gravures nombreuses et bien choisies illustrent le texte. Une très utile bibliographie complète l'exposé. Petit livre fort réussi.

Numidie et Syrie. — Dans *Syria*, cette belle revue où maints documents originaux sont présentés avec autant de science rigoureuse que de soin artistique, M. Jérôme Carcopino étudie (t. VI, 1925, p. 30-57 et 118-149) *Le « limes » de Numidie et sa garde syrienne, d'après les inscriptions récemment découvertes*. Pages d'une lecture remarquablement attachante. L'emploi de contingents empruntés à la Syrie (Commagène, Chalcis, Palmyre, Émèse), pour la défense des frontières de la province d'Afrique, depuis le temps des Antonins et surtout des Sévères, assura le présent, mais compromit l'avenir : gardant, au contact des Berbères romanisés, leurs coutumes et leur langue, « les descendants des archers palmyréniens ont préparé, sans y penser, la

revanche de leur race et comme tendu la main à leurs frères d'Asie, les cavaliers arabes qui, en 683, firent l'Afrique musulmane ».

Cartographie antique. — Dans le même tome de cette même revue, M. Franz Cumont publie un *Fragment de bouclier portant une liste d'étapes* (Paris, Geuthner, 15 pages in-4°, avec une planche en couleurs). Ce précieux document, trouvé, avec tant d'autres (cf. ici, 1923, p. 402 et 1924, p. 92), à Sâlihîyeh, l'ancienne Doura-Europos, provient d'un de ces archers palmyréniens qui, nous venons de le voir, ont accompli de si curieuses pérégrinations dans le monde romain, à l'époque des Sévères. Copié sur un des itinéraires auxquels avaient recours les officiers ou les soldats qui se déplaçaient, il dérive, comme la Table de Peutinger elle-même, « d'une grande carte routière de l'Empire dressée à Rome sur l'ordre de Caracalla en même temps que la célèbre *Forma Urbis* du musée du Capitole ». De là son extrême intérêt.

Numismatique de la Mésie. — Les monnaies de Callatis et des autres cités pontiques avoisinantes que commente, en notre langue, M. Severeano (*Buletinul Societatii Numismatice Române*, XX, Bucarest, 1925) offrent cet intérêt historique de montrer l'indépendance monétaire des peuples de race scythique. Tout ce pays fut d'une grande vitalité agricole et religieuse. — Nous avons plaisir à noter que la science roumaine se rattache volontiers à la méthode française et aime à s'exprimer en français.

Henri Lechat. — Né à Auvillers-les-Forges (Ardennes), le 22 décembre 1862, celui qui fut un des maîtres les plus éminents de l'archéologie grecque est mort à Lyon le 1er juillet 1925. Ce serait trahir ses volontés expresses que de lui consacrer une notice nécrologique. Mais nous voulons du moins adresser un souvenir ému au collaborateur de la première heure qui a fait bénéficier maintes fois cette *Revue* des vigoureux trésors de sa lucide intelligence.

Georges RADET.

Les urnes-cabanes italiques (Johannes Sundwall, *Die italischen Hüttenurnen*, dans les *Acta Academiae Aboensis*, *Humaniora IV*; 79 pages et 3 figures). — Avec quelle exactitude les urnes-cabanes représentent-elles l'habitation primitive des populations italiques? Pour répondre à cette question, M. J. Sundwall décrit ces monuments classés par lieu d'origine; puis, il détermine les différents types, et il essaie d'en retracer l'évolution dans plusieurs groupes locaux[1]. D'une

1. Cette étude serait encore plus intéressante, si l'auteur avait pu reproduire au moins un spécimen des principaux types. Ajouter à la bibliographie : p. 19, *Tarquinia* (Corneto), n° 1 : Martha, *L'art étrusque*, fig. 6; p. 21, *Tarquinia*, n° 3 : Martha, fig. 5; p. 38, *Monts Albains*, n° 7 : Ducati, *Arte classica*, fig. 114. Je n'ai pas identifié l'urne des Monts Albains reproduite dans Springer-Michaelis (9e éd.), p. 415, fig. 762, avec l'indication « Berlin ».

manière générale, la part qu'il fait aux caprices du potier ne semble pas excessive ; on peut aussi admettre avec lui certaines survivances du toit des urnes en des couvercles de vases funéraires. Mais je me refuse à croire que la pièce pentagonale représentée au-dessus du tympan, sur trois urnes architecturales bien postérieures (*Röm. Mitt.*, 1889, pl. IV ; Martha, *L'art étrusque*, fig. 180 et 187), ne soit pas la poutre faîtière (Firstbalken), car elle en a justement la coupe, et elle en occupe la place exacte sous les chevrons. Chevrons et poutre faîtière ne peuvent apparaître à l'extérieur que sur les petits côtés. M. Sundwall a cru à tort les reconnaître sur le long côté d'un de ces édicules (Martha, fig. 180) : il s'agit en réalité des tuiles faîtières et des couvre-joints, ceux-ci terminés par des antéfixes.

En ce qui concerne les urnes-cabanes primitives, le problème est plus délicat. Sans doute ne doit-on pas supposer, comme l'a fait M. Pinza, que le potier a représenté sur le toit ce qui était caché dessous, mais une charpente fixée au-dessus de la couverture n'est guère vraisemblable. Ce que l'on peut trouver à cette place, ce sont des pièces de bois qui doublent extérieurement les pièces portantes, et qui maintiennent en place la couverture. Avec un toit de planches ou de chaume, les pièces extérieures devraient être toutes dirigées dans le sens longitudinal. Au contraire, les faux-chevrons s'expliquent très bien avec une couverture d'écorce. Certaines huttes sibériennes offrent encore des exemples de cette disposition. Comme sur beaucoup d'urnes-cabanes, les vergues rampantes s'y croisent au faîte (C. A. Boëthius, *Primitive house types*, *Brit. School Annual*, XXIV, fig. 14 *a* ; cf. fig. 6 *b* et 7). Ces vergues superposées à des bandes d'écorce se recouvrant par leur bord pourraient être le prototype des lignes de couvre-joints et des tuiles faîtières, dont la coupe arrondie s'expliquerait ainsi[1]. Dans les urnes-cabanes, le trou d'échappement de la fumée étant situé au sommet du tympan, il n'existe probablement pas de poutre faîtière. Le plan curviligne et la toiture en croupe n'étaient pas faits pour en suggérer l'emploi.

R. VALLOIS.

En Angleterre. — C'est avec un grand profit que nous étudions le nouveau fascicule (XIII, 1923) de *The Journal of Roman Studies :* articles de Nischer sur l'armée romaine au IVe siècle (sur laquelle, malgré Mommsen et Grosse, il y a encore tant à faire), de Bury sur la liste de Vérone (court et substantiel), de Rostovtseff sur

1. On peut se demander si l'absence des vergues rampantes, « Sparren », sur certaines urnes (type C), est bien due à une simple négligence du potier, comme le pense M. Sundwall. N'indique-t-elle pas plutôt que la couverture était faite d'une matière différente ? Cf. Boëthius, *op. cit.* fig. 19 : cabane de bois en Dalécarlie, avec une pièce extérieure unique, au faîte.

le culte de Commode-Hercule en Bretagne) de Ashley et Baillie Reynolds sur les *castra peregrinorum*, de Snyder sur le *puteal capitolin* sans parler de nombreuses et nouvelles documentations sur les frontières romaines de la Bretagne, sur ses poteries, etc. Remarquons, également, parmi les comptes rendus, une très remarquable critique du livre et recueil de Schober sur les tombes romaines du Norique, et de la Pannonie, livre qui ne doit pas être négligé de nos archéologues de Gaule : car il ne faut pas oublier que ce sont là terres celtiques, et que leurs monuments funéraires présentent par suite de nombreuses études comparatives avec les nôtres (le livre forme le t. X des *Sonderschriften* de l'Institut archéologique de Vienne). — Tout le fascicule de la revue anglaise (plus de 250 p.) est remarquable par la variété de fond et la beauté de l'impression. Et il s'y ajoute quelque sentiment de beauté morale, avec la reconnaissance et la piété qui y circulent sous le souvenir continu de Haverfield.

C. J.

Philologie. — M. J. S. Patton, dans *South Atlantic Quarterly*, vol. XXIII, juillet 1924, expose, sans fournir de nouveaux arguments, le « New Light in Philology » que répand, selon lui, l'hypothèse du « rythme tripudique » de M. Fitz Hugh.

M. William A. Merril, dans *University of California Publications in class. Philology*, vol. 7, n° 10, 1924, montre par la comparaison précise de « the metrical Technique of Lucretius and Cicero » que la technique de Cicéron dans les œuvres poétiques de sa jeunesse n'a exercé aucune influence sur celle de Lucrèce.

M. John Bradford Titchener, dans *The Manuscript-Tradition of Plutarch's* Aetia graeca *and* Aetia romana *(University of Illinois Studies in Language and Literature*, vol IX, n° 2, mai 1924), décrit les manuscrits et les éditions de Plutarque, critique les travaux de ses prédécesseurs sur le texte des *Moralia* et s'efforce d'établir un nouveau « stemma codicum ».

M. Clarence George Lowe, dans *The Manuscript-Tradition of Pseudo-Plutarch's* Vitae decem oratorum (même collection, vol. IX, nov. 1924), suit un plan analogue à celui de M. Titchener, rend compte des manuscrits, des éditions et des travaux antérieurs, puis propose un « stemma codicum » des *Vitae*.

A. JURET.

21 octobre 1925.

Le Directeur-Gérant : Georges RADET.

7.168. — Bordeaux. — ...

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

II. Variétés.

III. Chronique.

IV. Bibliographie.

Bérard, L'Odyssée, I (**G. Radet**), p. 47-50. — Murray, The Greek epic (**P. Masqueray**), p. 253-254. — Robinson, Sappho (**R. Vallois**), p. 255. — Glover, Herodotus (**V. Chapot**), p. 55-56. — Aristophane (Guêpes, Paix) éd. Coulon et van Daele (**O. Navarre**), p. 161-162. — Mathieu, Les idées politiques d'Isocrate (**G. Radet**), p. 342-343. — Platon (Théétète), éd. Diès (**P. Roussel**), p. 160-161. — Plotin (Ennéades I), éd. Bréhier (**H. Daudin**), p. 66-69. — Julien (Œuvres, I), éd. Bidez (**G. Radet**), 69-71.

Roget, Le Maroc chez les auteurs anciens (**P. Masqueray**), 351-352. — Cocchia, La letteratura latina anteriore all' influenza greca, I et II (**A. Boulanger**), p. 350-351. — Key, The name in Greek and Roman comedy (**O. Navarre**). p. 255-256. — Austin, The names in Terence (**E. Galletier**), p. 60. — Norwood, The art of Terence (**E. Galletier**), p. 61. — Horace (Odes, épodes, chant séculaire), éd. Plessis (**A. Boulanger**), p. 172-173. — Ovide (L'art d'aimer), éd. Bornecque, (**P. Waltz**), p. 61-62. — Phèdre (Fables). éd. Brenot (**P. Waltz**), p. 62-63. — Albertini, La composition dans Sénèque (**E. Galletier**), p. 63-65. — Mustard, The eclogues of Geraldini (**A. Renaudet**), p. 71-73.

2° Monde occidental et latin. — Carpenter, The Greeks in Spain (**M. Besnier**), p. 343-345. — Pais, Storia dell' Italia antica, I et II (**G. Radet**), p. 168-170. — Grenier, Le génie romain dans la religion, la pensée et l'art (**P. Vallette**), p. 345-349. — Hardy, Some problems in Roman history (**M. Besnier**), p. 256-257 et The Catilinarian conspiracy (**A. Piganiol**), p. 58-59. — Holmes, The Roman Republic (**A. Piganiol**), p. 56-58. — Declareuil, Rome et l'organisation du droit (**G. Radet**), p. 170-172. — Guenoun, La cessio bonorum (**P. Jouguet**). p. 259-260. — Charlesworth, Trade-routes of the Roman Empire (**M. Besnier**). p. 256-257. — Van Groningen, Le gymnasiarque de l'Égypte romaine (**P. Jouguet**), p. 261-263. — Nerman, Die Herkunft der Germanen (**C. Jullian**), p. 349-350. — Deloche, L'énigme de Civeaux (**A. Grenier**), p. 71. — Ferrand, La route des Alpes (**C. Jullian**), p. 360.

3° Linguistique et philologie. — Meillet, et Cohen, Les langues du monde (**A. Cuny**), p. 149-153. — Gadd, A Sumerian reading-book (**A. Cuny**), p. 153-154.— Buckler, Lydian inscriptions (**A. Cuny**), p. 154-156. — Cohen, Le système verbal sémitique (**M. Féghali** et **A. Cuny**), p. 156-159. - Liddell et Scott, A Greek Lexikon, éd. Jones (**A. Puech**). p. 247-248. — Boisacq, Dictionnaire étymologique de la langue grecque, X à XIV (**A. Cuny**), p. 248-250. — Autran, Étude du nom propre grec (**A. Cuny**), p. 250-251. — Catalogue des manuscrits alchimiques grecs (**A. Boulanger**), p. 164-165. — Catalogus codicum astrologorum graecorum, X (**Pr. Alfaric**), p. 165. — Lindsay, Palaeographia latina, III (**A. de Boüard**), p. 173-174.

4° Archéologie. — Montet, Les scènes de la vie privée dans les tombeaux égyptiens de l'Ancien Empire (**G. Radet**). p. 339-341. — Dugas, Berchmans, Clemmensen, Le sanctuaire d'Aléa Athéna à Tégée (**G. Radet**), p. 50-51. — De Ridder et Deonna, L'art en Grèce (**V. Chapot**), p. 51-53. — Lechat, Phidias, 2° éd. (**G. Radet**). p. 162-164. — Pfuhl, Meisterwerke griechischer Zeichnung und Malerei (**Ch. Dugas**). p. 53-55. — Mme Flot, Ducati, Pottier, Corpus vasorum antiquorum (**Ch. Dugas**), p. 251-253. — Miss Wilson, The Roman Toga (**R. Vallois**), p. 260-261. — Almgren et Nerman, Die æltere Eisenzeit Gotlands (**C. Jullian**), p. 361-362.

5° Monde chrétien. — Goguel, Introduction au Nouveau-Testament, IV (**A. Puech**), p. 263-264. – Hinnisdaels. Minucius Felix et Tertullien (**Ch. Guignebert**), p. 357-358 — Saint Cyprien (Correspondance, I), éd. Bayard (**A. Fliche**), p. 362-363. — Legrand, Saint Jean Chrysostome (**A. Fliche**), p. 356-357. — Reynolds, The clausulae in the De civitate Dei (**A. Juret**), p 363-364. — Batiffol, Le siège apostolique (**A. Fliche**), p. 358-360.

V. Planches et Gravures.

I. Plan de Bazas.

Plan de la ville de Saint-Martory, p. 310. — Enceinte romaine de Genève, p. 126. — Crypte de Saint-Aubin, p. 123. — Milliaires romains de Gaule, p. 26-28. — Bols en verre et en faïence du Musée de Genève et du British Museum, p. 15 à 20. — Lampes romaines, p. 297 à 305; tapisserie de Bruxelles, p. 302.